This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000401850

E. DE BOUTEILLER & EUGÈNE HEPP

Correspondance politique

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

PAR SES AGENTS A METZ

(1594-1683)

tirée des Archives municipales de Strasbourg

et publiée pour la première fois

AVEC NOTES EXPLICATIVES ET TABLES

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS

MÊME MAISON A NANCY

1882

CORRESPONDANCE POLITIQUE

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

Il a été tiré de cet ouvrage 113 *Exemplaires numérotés à la presse :*

3 sur papier de Chine (Nos 1 à 3).
10 sur papier Whatman (Nos 4 à 13).
100 sur papier de Hollande (Nos 14 à 113).

E. DE BOUTEILLER & EUGÈNE HEPP

Correspondance politique

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

PAR SES AGENTS A METZ

(1594-1683)

tirée des Archives municipales de Strasbourg

et publiée pour la première fois

AVEC NOTES EXPLICATIVES ET TABLES

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS

MÊME MAISON A NANCY

—

1882

AVANT-PROPOS

Il y a une soixantaine d'années, M. A. de Kentzinger, alors maire de Strasbourg, découvrait dans les archives de la ville et livrait à la publicité une curieuse collection de lettres, attestant les relations fréquentes et amicales que l'ancienne ville libre avait entretenues dès le XVIe siècle avec la cour de France (1).

Les lettres encore inédites que nous publions aujourd'hui proviennent des mêmes archives, où M. le comte Auguste de Gourcy en a pris copie il y a une quinzaine d'années. Si ces lettres n'ont pas, au même titre, le caractère de documents, qui donnait un si haut intérêt historique au recueil que nous venons de rappeler, elles ont semblé mériter néanmoins de sortir de l'oubli où elles restaient plongées depuis plus de deux

(1) *Documents historiques relatifs à l'histoire de France, tirés des archives de la ville de Strasbourg*, par Ant. de Kentzinger, maire de la ville de Strasbourg, etc. — 2 vol. in-8°, 1818 et 1819. Strasbourg, imprimerie de F. G. Levrault, imprimeur du Roi.

siècle. Une double considération nous a déterminés à en entreprendre la publication. Par la nature un peu confidentielle de la vérité, mais d'autant plus sincère de leur sentiment, elles répondent bien au goût qu'on montre de nos jours, dans les études historiques, pour les renseignements intimes, contemporains des événements qu'ils retracent. A cette raison, suffisante à elle seule, venait s'ajouter l'intérêt de curiosité sympathique que ne peut manquer d'éveiller, dans les circonstances actuelles, une correspondance sur les choses de France, nouée entre deux villes alors placées dans une situation politiquement si dissemblable et qui se trouvent aujourd'hui partager la même fortune.

Ces lettres nous reportent à l'époque où Strasbourg, encore dans tout son éclat de ville libre, relevant immédiatement du Saint-Empire germanique, formait une véritable république, sans lien de suzeraineté d'aucune sorte et franche de toute dépendance seigneuriale. Elle jouissait comme telle, suivant le droit public alors en vigueur en Allemagne, d'une souveraineté à peu près absolue, que ne tempéraient que quelques redevances de pure forme envers la couronne impériale. A part ces marques de sujétion toute nominale, son indépendance était entière : elle tirait d'elle-même son gouvernement et ses lois, en même temps qu'elle avait droit de séance et de vote aux diètes impériales. Entre toutes ses pareilles des pays rhénans, telles que Francfort, Spire, Worms, Bâle, Colmar et Haguenau, Strasbourg tenait le premier rang par le nombre et l'importance

des priviléges, immunités et franchises qu'elle avait su arracher plus encore que mendier à la munificence impériale. Il n'était guère de droits souverains dont Strasbourg n'eût conquis, au cours des siècles, la pleine jouissance. Libre de faire la guerre et la paix à son gré, de s'armer et d'armer ses vassaux, d'étendre à volonté son enceinte et ses fortifications, de battre monnaie d'or, de donner asile sur son territoire aux bannis et proscrits, conférant d'autre part un droit de bourgeoisie qui emportait la garantie de ne pouvoir être distrait de ses propres juges, — elle avait par-dessus tout le pouvoir de conclure, selon ses convenances, des alliances même avec des souverains étrangers, sans consulter l'empire ni l'empereur, auquel elle était dispensée de prêter foi et hommage.

D'après les idées féodales, Strasbourg était donc en possession d'une souveraineté complète, dont elle sut d'ailleurs se montrer digne.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de sa constitution intérieure et moins encore de retracer, dans son développement, son brillant passé politique, mais il n'est pas hors de propos d'expliquer brièvement ce qu'il faut entendre par l'expression de « Magistrat de la ville de Strasbourg », qui est inscrite en tête de ce volume.

Les premiers linéaments de l'organisation communale de Strasbourg remontent jusqu'au xe siècle (982). Après qu'au XIIIe siècle, la ville se fut affranchie du joug temporel de ses évêques, elle secoua dès le siècle

*

suivant le régime aristocratique qui y avait succédé. En 1332, la bourgeoisie et le peuple, profitant des rivalités qui divisaient la noblesse locale, et qui avaient dégénéré en lutte ouverte, conquirent sur elle le droit de veiller à leur propre sûreté et à celle de leur ville, et jetèrent ainsi les premières bases d'une constitution nouvelle et toute démocratique. Ce ne fut pas, toutefois, du premier coup que cette constitution arriva à perfection; elle mit tout un siècle à se façonner et un autre demi-siècle à prendre sa forme définitive : de 1332 à 1482 on n'en compte pas moins de seize révisions, plus ou moins radicales. Mais un si long enfantement trouva sa récompense dans une durée qui assura à la République de Strasbourg plus de trois cents ans de stabilité : ce ne fut, en effet, que le 18 mars 1790 que la constitution, votée et promulguée la veille de Noël de l'an 1482, disparut définitivement pour faire place à l'ordre nouveau, inauguré par la Révolution française.

Voici, dans ses traits essentiels, cette constitution, telle qu'elle était en vigueur à l'époque où Flavigny et Jalon correspondaient de Metz avec le Magistrat de Strasbourg.

Les Plébéiens (artisans et bourgeois notables, de toute condition) étaient répartis en vingt tribus, représentée chacune par quinze échevins élus par elle dans son sein. Ce corps de trois cents échevins constituait la véritable représentation de la commune; son pouvoir, qui, du reste, déclina rapidement par désuétude,

était considérable à l'origine ; il jouissait d'une autorité souveraine, et aucune décision d'intérêt général ne devenait loi de la cité avant d'avoir été consacrée par son vote. Les traités, ainsi que les ordonnances et statuts émanés du Magistrat, de même aussi que toute mesure intéressant l'assiette des impôts ou l'intégrité du domaine de la République, étaient soumis à la ratification de ce corps, qui concentrait en lui toutes les attributions du pouvoir législatif. Comme exemple curieux de son esprit entreprenant on cite ce fait que, bien qu'en principe le droit d'initiative ne lui appartînt pas, ce fut l'assemblée des échevins qui, malgré l'opposition énergique du Magistrat de la ville et des autorités de l'Empire, déclara, le 20 février 1529, par 278 voix contre 1, que la célébration de la messe cesserait à Strasbourg « jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est une œuvre agréable à Dieu ».

L'autorité administrative était représentée par un *Conseil* ou *Sénat* de trente membres, dans lequel les nobles ou patriciens n'étaient admis que dans la proportion du tiers, conformément à la loi générale qui assurait au peuple la suprématie dans tous les corps délibérants de la République. Chacune des vingt tribus était représentée au Sénat par un membre plébéien, et c'était le Sénat lui-même qui élisait les dix nobles qui en faisaient partie.

Le mandat de sénateur n'était que de deux ans ; chaque année le corps se renouvelait par moitié et les membres sortants n'étaient rééligibles qu'après l'expira-

tion de deux années au moins. — Quatre *stettmeisters,* pris dans l'ordre des nobles, présidaient alternativement le Sénat, par quartier ou trimestre. De leur côté, les membres plébéiens élisaient chaque année, immédiatement après le renouvellement partiel du Sénat, un magistrat plébéien, portant le nom *d'ammeister,* qu'on suppose être une contraction d'*Antwergmeister,* ou « chef des gens de métier ». Il était le véritable chef de la cité; il siégeait au Sénat, qu'il avait le droit de convoquer extraordinairement ainsi que les autres corps délibérants; seul il avait qualité pour convoquer le corps des échevins après que le Gouvernement l'avait reconnu nécessaire. Pendant l'année de ses fonctions, l'ammeister portait le titre d'ammeister-régent (*Regierender Ammeister :* voy. les lettres 261-2); il n'était rééligible qu'après cinq années révolues, et son successeur immédiat ne pouvait être pris dans la même tribu.

Le pouvoir exécutif proprement dit était confié à trois Chambres ou Conseils, tirant leur nom du nombre des membres qui entraient dans leur composition.

La Chambre des Treize, aussi appelée Chambre suprême ou Conseil d'État (voy. l'intitulé de la lettre I) avait le pas sur les deux autres. Elle se composait de quatre anciens sénateurs nobles ou stettmeisters, de quatre anciens ammeisters et de quatre bourgeois, auxquels était adjoint l'ammeister en exercice. A ce Conseil compétaient toutes les affaires intéressant les droits, la sûreté et la défense de la République vis-à-vis de l'étranger.

La Chambre des Quinze, composée de cinq nobles et de dix plébéiens, gérait les affaires intérieures. Elle avait, en particulier, la garde de la constitution, dont elle était chargée d'assurer le maintien.

Les membres de l'une et l'autre de ces deux Chambres étaient nommés à vie : elles constituaient, avec la Chambre des Vingt et un, le Gouvernement permanent ou Régence perpétuelle (*Beständiges Regiment*), au point que toute vacance survenant dans leur sein devait être comblée dans les trois jours, généralement par voie de promotion d'une Chambre à l'autre et, au besoin, par la désignation d'un membre nouveau choisi parmi les sénateurs ou dans le corps des échevins.

Quant à la *Chambre des Vingt et un,* destituée d'attributions propres, elle était, par son origine, la plus ancienne des trois, mais, par cela même, elle a subi, dans son mode de recrutement, des vicissitudes dont l'historique est assez obscur. En fait, à partir du XVe siècle, les « Vingt et un » se réduisaient à cinq ou six bourgeois, admis avec les Quinze à concourir, à titre de stagiaires, à la gestion des affaires, en attendant qu'une place devînt vacante à la Chambre des Quinze. Par contre, l'assemblée du Gouvernement ou Corps du Magistrat (*Meister und Rath, Magistri et concilium*), qui se composait du Sénat et des représentants du pouvoir exécutif, portait le titre officiel de : *le Sénat et les XXI,* bien que les deux Chambres des XIII et des XV fissent de droit partie de l'assemblée et que,

par conséquent, la dénomination de *Vingt et un* ne fût plus dès lors que de pur style. — C'est cette réunion plénière qui désignait, en cas de vacance, les nouveaux membres des Chambres permanentes.

Le soin des menus détails de l'administration courante était réparti entre une infinité de commissions et de délégués fréquemment renouvelés, afin d'intéresser le plus de citoyens possible à la gestion des affaires de la République.

Enfin l'administration de la justice avait pour représentants le Grand Sénat, qui cumulait ainsi les attributions politiques et administratives, le Petit Sénat et un grand nombre de juridictions spéciales.

Telle était cette constitution qui, dans son mécanisme un peu compliqué, présentait cependant une pondération savante, faisant tout à la fois une juste part à l'élément mobile du suffrage populaire et à la stabilité qu'assurait la permanence d'une magistrature à vie. Elle offre une première application assez nette, et fort remarquable pour l'époque, du principe de la séparation des pouvoirs, en ce que le corps des échevins représentait l'autorité législative, les Chambres des XIII et des XV le pouvoir exécutif, et les deux Sénats, enfin, l'autorité administrative et judiciaire. A cela s'ajoutait cette autre garantie que ce n'était que graduellement qu'on pouvait accéder aux emplois supérieurs, après avoir successivement passé de la tribu dans le corps des échevins et de là au Sénat et dans la Chambre des XXI ou des XV, pour arriver enfin à

siéger dans celle des XIII, qui était comme le Grand Conseil politique de la République.

Cette charte passait de son temps pour un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance politiques : déjà Æneas Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, admirait le bon ordre qu'il avait vu régner dans la République de Strasbourg; Machiavel à son tour en fit l'éloge; Érasme ne voyait rien moins, dans ce régime, que la réalisation et l'incarnation de la république idéale rêvée par Platon.

Prés de deux cents ans plus tard, le marquis de La Grange, intendant de la province d'Alsace, de 1674 à 1698, exprimait encore, au sujet des institutions que Strasbourg s'était données, une admiration dont la sincérité n'est point suspecte :

« Il n'y a rien de ſi beau, écrivait-il (1), que les or-« donnances de police de la ville de Strasbourg; l'on peut « dire que la régle qui y eſt preſcrite pour les moindres « choſes eſt ſans égale. » Mais déjà il ajoutait : « Il y a « cependant de la négligence et de l'abus dans l'exécu-« tion, et les perſonnes qui ſont commiſes pour l'inſ-« pection des tailles de toutes les maîtriſes et tribus ſe « laiſſent ſouvent corrompre, ſoit par intérêt ou par « affinité ou parenté, ou par d'autres raiſons qui ne ſont

(1) *Mémoire sur la province d'Alsace,* faisant partie de la collection des Mémoires des intendants sur l'état des généralites, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne, dauphin de France. — Un arrêté du ministre de l'instruction publique, du 15 juillet 1876, a prescrit la publication de ces mémoires. Le *Mémoire de la généralité de Paris,* formant le tome Ier de la collection, a paru en 1881, à l'Imprimerie nationale, par les soins de M. Boislisle, membre du Comité des travaux historiques.

« pas à l'avantage de la ville ou du public, et chacun des « officiers y trouve son compte. »

A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, l'antique organisation de la République de Strasbourg marchait en effet vers une prompte décadence. Les épreuves de la guerre de Trente ans en avaient usé et faussé tous les rouages, et quand, en 1681, la ville fut réunie à la France, elle put, sans inconvénient ni danger pour le nouveau pouvoir, être laissée en possession, pendant plus d'un siècle encore, d'une constitution qui n'était plus qu'une machine inoffensive, du jour où la double institution d'un préteur et d'un syndic royal (1) sut en contenir le jeu dans la sphère des intérêts purement locaux.

A mesure que les générations se succédaient, la population elle-même se désintéressait de plus en plus d'un état de choses qui était devenu l'apanage de quelques familles, constituant entre elles une petite oligarchie qui se perpétuait dans les charges par le népotisme et la corruption, au sein de l'indifférence générale. Ce fut avec enthousiasme que, le 18 mars 1790, l'immense majorité des Strasbourgeois, renonçant à un passé plusieurs fois séculaire, acclama, dans la personne de Frédéric de Dietrich, le premier maire français de Strasbourg et l'avénement d'un régime nouveau (2).

(1) Voy. les notes 89 et 103, à la fin du volume.

(2) Voy. M. Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution*, chap. Ier. — Paris, Berger-Levrault et Cie, 1881.

On a vu plus haut que c'était à la Chambre des XIII que ressortissaient les affaires diplomatiques intéressant la République de Strasbourg. « Cette com-« pagnie, dit le marquis de La Grange, dans le mé-« moire déjà cité, étoit ci-devant, entre autres choſes, « chargée du ſoin des affaires de la guerre, de tout ce « qui regardoit la garniſon, les fortifications de la « ville, l'arſenal, les écuries, les levées et les recrues. « Il s'y traitoit auſſi des affaires ſecrètes de l'empereur, « des rois, électeurs, princes et autres États de l'em-« pire.... » C'est donc à « Messieurs les Treize » qu'allaient toutes les communications relatives aux affaires extérieures, et plusieurs de nos lettres leur sont, en effet, directement adressées. Le Magistrat de Strasbourg dut attacher de tout temps la plus haute importance à être exactement renseigné sur les choses du dehors; c'était pour la petite République une nécessité de situation, car, dès le XVe siècle, il lui fallut incessamment défendre, de tous côtés, avec la plus vigilante attention, une indépendance dont elle était jalouse. — Aussi ses informateurs, tels que le furent Flavigny et Jalon, ont dû être nombreux, d'autant plus qu'elle paraît les avoir eus à bon compte, puisque tous les bons offices de Flavigny ne coûtaient à la République que 24 florins d'or, soit environ 150 fr., de « pension » par an (1).

(1) Voy. la lettre XIV, page 16. — De 1601 à 1624, la valeur du florin d'or a varié entre 6 fr. 20 c. et 7 fr. 90 c. (L'abbé Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace*, I, page 503, tableau VIII.

Malheureusement, les archives de Strasbourg, dont la Tour-aux-Deniers ne gardait que les chartes, titres et documents ayant un caractère officiel, ont été par deux fois soumises à de graves désastres : à l'incendie du 13 novembre 1686, qui dévora le bâtiment de la Chancellerie, succéda, le 21 juillet 1789, le pillage de l'Hôtel de ville. — C'est sans doute à de tels accidents qu'il faut surtout attribuer les regrettables lacunes qu'on constate dans ces riches archives. Quoi qu'il en soit, les deux séries de lettres que nous publions ici sont les seules de ce genre qui existent encore dans les archives municipales actuelles (1).

Cette correspondance, quoique s'adressant, comme nous l'avons dit, au corps du Magistrat et en particulier à la Chambre des XIII, revêt cependant le caractère de communications privées, faites au jour le jour, pendant une longue série d'années, au même membre du Gouvernement, alors que le roulement annuel des fonctions aurait dû amener un changement analogue dans le nom du destinataire. De là, dans les lettres de Flavigny surtout, dont la correspondance s'est prolongée pendant près de 30 ans (1597-1626), une allure de causerie intime, qui se trahit par les faits d'intérêt privé par lesquels débutent ou se terminent la plupart de

(1) Il convient toutefois de mentionner une collection de 335 lettres et pièces diverses, formant la correspondance du secrétaire de la ville, Bernegger, avec MM. de Pollhelm et Beck, agents de Strasbourg, en résidence à Paris (1639 à 1649). M. Brucker, l'archiviste actuel, en a donné une analyse dans son *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Strasbourg*, publié en 1878 (2e partie, pages 204 à 219. Série AA, nos 1091 à 1095).

ses lettres. — On a cru devoir omettre ces passages, comme étant étrangers à l'objet de la présente publication.

Quant au style en général, il a été respecté jusque dans ses incorrections, d'après la copie livrée aux éditeurs : on s'est borné, pour faciliter la lecture, à suppléer, où il en était besoin, au défaut d'accentuation ou de ponctuation. — L'orthographe des noms propres, qui était du reste loin d'être fixée au XVIIe siècle, a été reproduite, dans le texte, telle que la donnent les lettres originales ; mais elle a été rétablie, à la table alphabétique, conformément à la manière d'écrire aujourd'hui consacrée.

L'étendue même de cette table des noms cités dans l'ouvrage explique assez pourquoi les notes placées à la fin du volume portent uniquement sur des faits spéciaux à l'histoire de la Lorraine ou de l'Alsace, au sujet desquels les dictionnaires usuels de biographie, de géographie et d'histoire n'auraient pas fourni d'éclaircissements suffisants.

CORRECTIONS.

Page 78, *ligne* 7 d'en bas, lire : *Fervaques*, au lieu de *Farmacque*.

Page 221, *ligne* 11, lire : *Cadenet*, au lieu de *Cadevet*.

Page 367, *ligne* 5, lire : *Uxelles*, au lieu de *Urelles*.

CORRESPONDANCE POLITIQUE

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

PAR SES AGENTS A METZ

(1594-1683)

I.

Metz, 16 avril 1594. — *A mes très honorez et magnifiques Seigneurs meſſrs du conſeil d'eſtat qu'on appelle le conſeil des treizes de la Republique libre et Imperiale de Strasbourg, à Strasbourg.*

MESSEIGNEURS, vous ayant eſcrit dernierement par vre meſſager ce qui s'eſtoit paſſé à Paris depuis la reddition de la Baſtille qui fut le dimanche 27 de mars, come un mien amy m'en a eſcrit depuis plus particulierement, ſpecifiant en ſes meſmes lettres, come le lundi en ſuivant qui eſtoit le 28, monſieur le chancelier, aſſiſté des pairs, conſeillers d'eſtat et mres des requeſtes qui ſont tousjours demeurez en l'obeiſſance du Roy, alla au palais faire lire les lettres de pardon pour tous les eſtats de la ville, enſemble du retabliſſement du parlement qui y eſtoit demeuré. Quoy faict les conſeillers entrerent par la porte de derriere, ſe mirent tous

a genoux et prestèrent nouveau serment. Mardy 29 se firent les processions generales et fut faict le sermon par monsieur d'Angers, et le soir les feux de joye par toute la ville. Mercredi 30, le 1er president asavoir monsieur Le Maistre fut esgé. Et ce jour la y eut un arrest notable qui emana de ladite cour, duquel aurez copie cy dessoubz. Les deux eschevins qui eurent leur congé estayent le Vaux et Pichonnat. Ceux qui ont esté les plus grands ligueurs au comencement, donnent aujourd'huy les memoires de ceux qu'il fault mettre hors de la ville. Le duc du Meine est merveilleusement affligé de tout ce qui s'est passé, et a envoyé Zamet à Paris pour traiter avec le Roy et y arriva le jour de l'arrest. Nous saurons bientôt, Dieu aidant, ce qui en aura esté resoult, comme aussy de la Journée de Bar, d'où monsieur de Lorraine doit estre de retour aujourd'huy ou demain à Nancy. Voylà, messeigneurs, ce que je vous ay bien voulu mander trouvant ceste occasion y à propos, attendant le retour de vre messager de Sedan. Cependant je prieray le tout puissant, messrs, qu'il maintienne tousjours vre estat en sa garde et protection.

Votre très humble et affectionné serviteur

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 16 d'avril 1594, nouveau style.

(*Suit la copie de l'arrêt de la cour de Parlement de Paris du* 30 *mars* 1594.)

II.

Metz, 13 mars 1595. — *A M. Hochfelder, sindic et secretaire d'estat de la Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, il y a aujourd'huy 8 jours que monsieur Serre et moy logeasmes Abraham chez Marsal procureur en ceste ville, très honneste homme, sage et expert en sa charge et qui est employé en beaucoup de bonnes affaires. De quoy je deliberois de vos escrire au long par les charretiers. Mais ayant trouvé l'occasion du pnt porteur qui deux heures devant m'a adverti de son départ, je n'ai voulu faillir aussy d'en advertir le susd Abraham afin que

par meſme moyen je vous en eſcrives. Au reſte vous aurez ſeu de monſieur de Bongars toutes les nouvelles de France. Depuis ſon arrivée par delà avons encore eu divers meſſagers de la court, dont les derniers ſont partis le 5 de ce mois et ont laiſſé le Roy en bonne ſanté, monſeig^r de Bouillon prez de luy, monſ^r de Sancy auſſy, duquel on dit le voyage eſtre retardé, coſme auſſy celuy du Roy à Lyon rompu. Et le bruit que sa majeſté ira voir la Picardie où l'Eſpagnol faict mine de vouloir deſcendre. Cependant ñ reguerre voiſine ſe repoſe, les gens de monſeigneur de Bouillon et du comte Philippe vivant et eſtant en garniſon au païs ennemi. Celle de la Franche Comté s'avance et ceux qui y font la guerre pour le Roy gaignent tousjours quelques places. On eſtimoit que la mort de l'archiduc Erneſt apporteroit quelque remuement au Païs bas, le viel comte de Mansfeld a remandé ſon fils le c^te Charles, mais il avoit jà paſſé Francfort et touché argent..... et eſt maintenant à Prague coſme j'eſtime.

Votre bien affectionné ſerviteur et entier amy

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz le 13 de mars 1595, nouveau ſtyle.

III.

Metz, 28 septembre 1595. — *A M. Hochfelder.*

MONSIEUR, vre petit meſſager s'en retournant vers vous, je n'ay voulu faillir de vous eſcrire ce petit mot. Non pour vous eſcrire ce qui eſt paſſé du coſté de Lyon et Franche Comté d'autant que je m'aſſeure aurez veu ce que ſa majeſté a eſcrit à monſieur de Sancy, mais pour vous dire que le ſiège de Cambray continue toujours, et vous aſſeurer coſment l'onzième de ce mois monſeigneur le duc de Bouillon y faict entrer pour renfort 400 arquebuſiers gaſcons à cheval, et 250 cuiraſſiers qui combattirent à leur entrée et y en demeura 10, et nombre du coſté de l'ennemi, eſtant arrivé ce ſecours fort à propos à ceulx de la ville qui branſloyent ſans iceluy, les troupes tant de mondit ſeigneur

de Bouillon eſtoient à Neſle, celle de monſieur de Montpenſier avec les Anglois vers Monſtreux et celle de monſr de Nevers vers Ham, et attendoyent tous ſa majeſté qui a eſcrit qu'elle y arriveroit ſur la fin de ce mois. Nous en attendons en bonne dévotion l'iſſue. Si j'en apprends quelque choſe à Nancy où je vay tout preſentement pour y baiſer les mains à monſr de Sancy, je vous en eſcriray à mon retour et pour la fin vous diray que monſieur le Cardinal n'omet ſon entreprinſe et deſſein ſur l'archeveſché de Treves, où il a des oppoſans, comẽ je ſcay de très bon lieu. Nous ſommes demain à la St Michel à ñre ſtyle. S'il vous plaiſt faire delivrer à monſr Lobetius la penſion qu'il plaiſt à mes très honorez ſeigneurs de me donner, je luy en envoyeray quittance au prochain voyage.....

Votre bien affectionné ſerviteur

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 28 de ſeptembre 1595.

IV.

Metz, 15 mars 1596. — *A mes très honorez et magnifiques Seigneurs, meſſieurs du Conſeil d'eſtat de la Republique libre et Imperiale de Strasbourg, à Strasbourg.*

Mes très honorez Seigneurs, envoyant par delà un pacquet de ſa majeſté à monſieur Bongars, je n'ai voulu faillir d'advertir vos ſeigneuries comẽt il y eut hier huit jours, il y arriva en ceſte ville un intendant et controlleur des finances pour voir ſi ceſte ville pourroit encore continuer un an ou deux à entretenir la garniſon. Sur quoy les trois eſtats ayant eſté aſſemblez luy firent reſponſe, que la ville avait jà tant fourny, et que le general et les particuliers eſtoyent tant eſpuyſés, qu'il leur eſtoit impoſſible de plus rien fournir, de ſorte qu'il partit hier avecque ceſte reſolution, et promit d'envoyer argent de Chalons. Au reſte on eſcrit de la cour que le Roy a recouvert la ville de

Marſeille par la grâce de Dieu et la diligence de monſr de Guiſe appellé et favoriſé par aulcuns habitants d'icelle las de vivre ſous la tyrannie de deux traiſtres qui la vouloyent vendre aux Eſpagnols, l'un deſquelz a eſté tué avec ſon filz d'abordée, et l'autre qui eſt le viguier a eſté rompu ſur la roue au grand contentement des habitans, qu'auſſy il y a eſté tué ſoixante ou quatrevingt Eſpagnols que le filz du prince d'Oria y avoit laiſſé, ce pendant qu'il eſtoit allé querir du renfort. Avec lequel il eſtoit jà arrivé aux iſles près de là, de ſorte qu'il eſtoit temps que ce bon effect advint dont avons bien occaſion de louer Dieu. Car il ne ſe pouvoit faire conqueſte plus importante et profitable au ſervice du Roy que celle là. Touchant le ſiege de la Fere il continue, et l'eau recommence à entrer dans la ville, la chauſſée eſtant raccouſtrée, ce qui les incommodera fort. L'Eſpagnol ſe prepare pour la ſecourir, et le Roy attend des forces de tous côtés à ce mois de mars. L'accord de Savoye n'eſt encore conclu pour le different qu'a le duc de Savoye avec ceulx de Geneve, qu'on eſt aprez de vuider, s'aſcheminant monſieur de Sillery juſques à Chambery à ceſt effect.

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 15 de mars 1596, nouveau ſtyle.

V.

Metz, 22 août 1596. — *Aux mêmes.*

..... Depuis mes dernieres nous n'avons autre choſe ſinon que le Roy eſt tousjours à Monceaux, qu'il vint dernièremt à St Maur dez Foſſez pour donner audience au legat du pape. Que la peſte eſt grande à Paris, où le palais et les colleges ſont fermez, qu'elle eſt auſſy à Amiens où eſt le conſeil du Roy, qui doit changer d'habitation à la fin de ce mois. Que ceux d'Huſt tiennent bon et ſe défendent vaillamment, y ayant perdu l'Eſpagnol un de ces

jours d'un coup de canon monſieur de Reſne l'un de leur meilleur chefs, qui les fait rappeler en diligence l'amiral d'Aragon, qu'ilz ont envoyé à l'Empereur juſques à Prague..... Je vous dirai que monſ^r le Cardinal de Lorraine pour changer d'air eſt allé à Condé et ſe porte bien, que monſ^r de Vaudemont ſon plus jeune frere s'en va en cour à la fin de ce mois, n'ayant autre et vous continuant l'offre de mon très humble ſervice.....

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 22 aouſt 1596, jour que monſieur l'amiral fut bleſſé il y a 24 ans retournant du Louvre, n'eſtoit les dix jours oſtez par Gregoire 13 qui font revenir ce jour au 12 de ce moys.

VI.

Metz, 30 mars 1597. — *A M. Hochfelder, etc.*

MONSIEUR, j'ai receu les v̄res du 6 et 16 de ce mois très content qu'il ait pleu à meſſ^rs de v̄re ville me recevoir en la charge exercée par feu monſ^r le docteur de St-Aubin, et acquieſcer au favorable teſmoignage qu'il vous a pleu leur rendre de moy, fondé ſur celuy de monſ^r de Bongars, monſieur le docteur Lobbetius et monſ^r le procureur général Joly, je vous en remercie très humblement, et prie Dieu me faire la grace de tellement embraſſer cette fonction que l'attente de tant de gens d'honneur et grande reputation ne ſoit fruſtrée..... Le Roy eſt alentour d'Amyens comme vous aurez ſceu depuis la prinſe ni fauſte d'icelle, advenue par la feltardiſe et nonchalance des habitans. Les remedes qui ſont requis ſont recerchés de tout coſtez. Et aſſemble Sa Ma^té tout ce qu'elle peut de forces pour forcer 160 homes qui ont executé ce deſſein par le moyen de certains ſoldats habillez en paÿſans qui faiſoient ſemblant de conduire un char de paille, lequel ils laiſſerent au droit des griſles de la porte po^r en empeſcher la cloſture, puis taillants en pièces le corps de garde firent

entrer le reſte dans la ville avec grands cris d'aſſeurée victoire et ainſi ſe ſaiſirent des lieux les plus forts, deſarmants peu apres tous lesd̃ habitans avant qu'ilz peuſſent eſt rerecognuz en ſi petit nombre. Il eſt fort à craindre que cecy ne rompe beaucoup de bons deſſeins de ſa ma^té^ et ne nuiſe infiniment à la couronne de France, et croÿ que la revocation que ſa majeſté a faicte de ſes patentes par leſquelles il lui avait pleu nous conceder la liberté de ñre religion dans le temple par nous conſtruit en cette ville, n'a ſa naiſſance et origine d'ailleurs. Je vous en envoye coppie que vous communiquerez s'il vous plaiſt à meſſ^rs^ de Strasbourg et à monſ^r^ le docteur Lobbetius. Nous attendons de jour à autre monſ^r^ de Saubolle ñre gouverneur, lequel par ſa prudence temperera le tout s'il plaiſt à Dieu, et fera pluſtôt ſurſeoir l'execution de ceſte caſſation obtenue du Roy ſubreptivement, que de mettre ceſt eſtat en danger de ſe perdre ſoy meſme, et ſevir en ſes propres entrailles, car il ſera très malaiſé de nous empeſcher la jouyſſance de ñre religion ſans alterer et changer la concorde et union des habitans. Des Valons mentionnez en vos dernieres, il s'en parle fort peu icÿ, et n'en ay ſceu rien apprendre de monſ^r^ le procureur géneral de cette ville. Je croy qu'il vous eſcrit ce qui en eſt venu en ſa cognoiſſance, qui m'empechera de vous en faire plus long diſcours. Et après vous avoir baiſé les mains très humblement, prieray Dieu qu'il vous conſerve, Monſieur, en parfaite ſanté, et vous donne très longue vie.

Votre très humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce penultième de mars 1597.

VII.

Paris, 20 avril 1597. — *A Monſieur Hocſelder à Strasbore* (sic).

MONSIEUR, j'ai reſceu à Paris la leſtre quil vous ait pleu m'eſcripre datée du 6me de mars et bien entendeu le contenu d'icelle

pour vous faire response, je vous avois mandez par Botkamer lieutenant de Signeur Thomas baron de Crehanges se que je povois avoir aprins de l'estat de voz annemy les plus proche. Je le vous euse escript mais il ne se vouleut charger de lestres. Il n'y ait rien plus certain qu'il cherche tout les ocasion de rentrer en une guerre avecque vous, come en voiez l'esperience por le charthouse, il n'atende aultre ocasion que lors que l'administrateur se marieroit en mesme temps vous voirez qu'il se vouldront saisir de tout l'evescheé et tascheront à se saisir de la ville qui plus les nuit comme pouvez juger. Il se faict une grande alliance entre le Roy et le prinse de Lorreinne. Le Roy done sa seur à Marquis du Pont et se doivent trouver en sest ville pour le iiij de maye pour se faire. Noz anemy font une partie de se qu'il veilt d'aultant que les Francoy se font racoustumé à se donner du bon temps. Il ne se peuve plus remettre aux armes. Vous avez assez estez adverty come ils ont prins Amiens par surprinse. Je vous preye vous donner de garde que ne couriez la mesme fortune. Il l'ont prins avecque huict cent home encore que la borgoisie feut à nombre de sept mil home bien armés et tenus por les meilleur et plus redouttez soldat de tout la Picardie qui n'avoient jamais voulleu endurer garnison. Le Roy se fiant à eulx leur avoit laissé en garde trente piesses de canon avecque leur attiraille et munitions pour tirer trente mil coup de canon mesme l'argent pour solder l'armée. Pour les troupes qui se doivent faire proche de vous, je vous preye prendre bien garde à vous et n'en laissez entree que le moin que porez en vostre ville ny mesme ne leur fornir des armes. L'on descouvre tous les jours grande quantité de traitres qui taiche à vandre leur propre patrye. Il n'y ait semaine que l'on n'en faice justice. Le chancelier de France est fort noltez et d'aultre bien gran. Il y ait bacoup à faire à pouvoir juger en qui on se deveroit fier. Il y ait ung fort honeste jeune home en sest ville nomé Daniel Riche, que je connois pour home de bien qui ait beaucoup d'esprit. Je vous conseille luy donner la charge de voz affaires en France près du Roy. Il vous y ser-

virait fidelement, veu que Monſr Brederode s'en eſt allé en Orenge. Je vous prÿe advertir mes ſigneur mes maiſtre que s'il ont affaire de moy que je ſuis toujours prêts à leur rendre très fidelle ſervice, comme je leur en ay preſté le ſerment. Je me trẽſporterai là où il voldront encor que je ſoy yſy pour y faire mes affaires et vous rend graiſe de ſe que me faictes honneur de me tenir à nombre de voſtre ſerviteur, vous aſſeurent que je vous en renderai fidele ſervice partout où j'aurai ceſt honneur d'eſtre honorez de vos commandements et ſeroit pour demeurer à jamais votre très humble et très obéiſſant ſerviteur à vous rendre fidèle ſervice.

PAUL LALLEMENT.

Faict à Paris ce xx d'averil 1597.

VIII.

Metz, 29 avril 1597. — *A Monsieur Hochfelder premier ſecretaire d'eſtat de la republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, vous aurez icy reſponſe de monſr de Villeroy ſur le pacquet qu'il vous pleut m'envoyer le 6 du mois paſſé de la part de meſſeignrs de Strasbourg. Et auſſi ſur la lettre que vous envoyez au capitaine Paul (Lallement). Elles m'ont eſté rendues le 28 de ce mois au ſoir par le meſſager meſme à qui j'avoye comis vre pacquet. Il ſe plainct du ſejour qu'on luy a fait faire, et demande quelque recompenſe. Je l'ay remis au premier voyage qu'il fera en vos quartiers..... Nous abondons icy en nouvelles, mais le nombre des faſcheuſes eſt le plus grand, madame d'Eſchelles ſeur de monſr d'Aumalle, l'Eveſque de Senlis et le preſident Neully ſont detenus dans le petit chaſtellet de Paris pour eſtre attaints et convaincus d'eſtre deſloyaux et perfides à leur prince naturel. Un advocat du grand conſeil nommé Charpantier, autrefois nourriſſon de nre eſgliſe, et qui avait fait ſa demeure un long temps à Geneve, a eſté roué en la place de Greve

à Paris et vingt quatre heures ſur la roue avant que de mourir, pendant quel temps il a décelé beaucoup de ſes aſſociés penſionnaires d'Eſpagne. Un jeune homme de très riche maiſon a eſté traité de meſme au meſme lieu, qui a auſſi employé le greffier criminel. Beaucoup ſe ſont eſmeus dedans Rouen et Abbeville, deſquels il y en a eu qui ont payé la folle enchere à l'inſtant, et d'aultres qui ſont detenus priſonniers. Bref on faict eſtat qu'ils ſont juſques à ſept à huict cent fugitifs du royaume qui ſe recognoiſſent de la meſlée, deſquels ſa ma^té^ aura de très grandes confiſcations pour extirper les autres qui ſont de meſme farine. J'eſtime que monſ^r^ de Brederode lequel vous eſcrit n'oubliera pas à vous dire encore plus de particularitez. Ses lettres m'ont eſté rendues le 23 de ce moy au ſoir, mais parce qu'il m'eſcrivoit qu'il n'eſtoit beſoin d'envoyer homme expres, je les ai gardée juſque à ꝑnt, n'ayant ſceu trouver pluſtot comodité. Monſ^r^ le duc d'Eſpernon eſt party de la cour pour aller à Angoulleme. Les deputés pour la ſeconde fois de ceux de la religion de ceſte ville le ſuivent de près, mais ilz n'ont encor eu comodité de lui faire entendre le ſujet de leur legation. Cependant on baptiſe au lieu où nous avions accoutumé de preſcher avant que nous prinſſions poſſeſſion de ñre temple. Et les mariages auſſi s'y celebrent. Monſ^r^ le marquis du Pont filz aiſné de son alteſſe de Lorraine fait ſes preparatifs po^r^ partir de Nancy le 5 de maye, et aller en cour de France po^r^ épouſer madame ſœur du Roy, vous dire s'il eſt bien aſſeuré de l'iſſue, ou comment Madame pourra l'eſpouſer ſans offenſer ſa conſcience, je ne puis encore, *exitus acta probabit*. L'ambaſſadeur de l'Empereur a eſté en ceſte ville le 27 de ce mois, et y eſt entré à huit heures du ſoir, luy 3me, ayant laiſſé ſon train à une petite demy lieue de la ville. Il n'a fait que paſſer. Il a eſté auſſy à la cour de Lorraine po^r^ avoir 500 chevaux de son alteſſe po^r^ faire la guerre au Turc. Mais on ne ſcait combien on luy en a accordé. Le Roy a prolongé la treve avec monſ^r^ de Mercure encore pour 6 mois, et eſt allé à St Germain pour faire diette. D'Amiens je ne vous en puys qu'eſcrire ſinon

que monſr le conneſtable eſt aux environs, et a fait faire des forts por empeſcher qu'il n'y entre aulcuns vivres ny munitions. Dieu par ſa grâce veuille bénir ces moyens et vous tienne en ſa très ſaincte et digne garde.

Votre très humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 29e d'apvril 1597.

IX.

Metz, 8 juillet 1597. — *A Monſieur Hochfelder, etc.*

MONSIEUR, j'euſſe très volontiers ſatisfaict au bon advis qu'il vous a pleu me donner par monſieur le docteur Lobbetius, et eſcrit à Meſſrs les treizes de vre ville ce que j'ai peu apprendre de l'eſtat de la France et du nre. Mais parce qu'ils en ſeront beaucoup mieux informés par le pacquet de monſr de Bongars que j'envoye audit ſieur Lobbetius, et par monſr le capitaine Paul Lallement qui en eſt le porteur et vient tout fraichement de France, por ne ſe montrer au theatre apres Roſcius (come on dit) et les atedier pluſtot que leur plaire, j'attendray juſques à ce qu'il plaiſe à Dieu de me donner le moyen de leur faire quelque agreable ſervice, pendant quoy je vos ſupplie humblement de vouloir m'entretenir en leurs bonnes graces, et les aſſeurer de la bonne affection et fidelité que j'ay voué à leur ſervice. J'eſtime que vous avez ſceu la deffiance en laquelle eſt entré monſr de Saubolle contre ceux de la religion depuis les derniers changemens arrivez en nre ville pour maintenir ce qu'on avait obtenu du Roy. Et ne nieray pas que je n'y aye participé por ſa grande generalité, quelques lettres qui m'appartenoient m'ayant eſté ouvertes à la citadelle. Mais on n'a rien trouvé de ce qu'on cherchoit et me les a t on renvoyé ſans autre plainte, n'y ayant point auſſi de ſubjet, je dis, de celles qui me ſont venues de vos quartiers, et non pas de France, car l'on n'y a aucunement

touché. Qui cauſe, Monſieur, que je vous prie bien humblement de ne m'eſcrire choſe que vous ne voulliés que chacun ſache, juſques à ce qu'on nous tienne pour auſſi fideles que nous ſomes. Afin que je vous puiſſe tant plus longtemps ſervir. Et que j'en aye la comodité par ce moyen je vous baiſe très humblement les mains, et ſuis, Monſieur,

Votre bien humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 8 de Juillet 1597.

X.

Paris, 4 octobre 1597. — *A Monſieur Hochſelder conſeiller de Monſeig^r l'Electeur palatin et Syndic de la ville de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je vous ecrirais plus ſouvent n'eſtoit que je ſcay que les lettres que j'eſcry à monſ^r Lobbetius vous ſont comunes. Je vous fais à cette heure ce mot à part pour vous dire que je ſuis venu en ceſte ville eſperant y trouver monſieur de Sancy pour aſſeurer et arreſter les rentes quil doibt fournir pour la recompenſe de la chartreuſe : qui eſt le fondement de toute ñre affaire. Ledit ſeig^r de Sancy n'y eſt encore arrivé. Cependant m^r l'aumoſnier a mis toutes les pieces concernantes ceſte affaire entre les mains de Mr Pithou avocat très fameux, de mes amys intimes, afin de preparer le chemin au procès auquel il eſtime qu'il faut faire venir les chartreux. Cela ſervira po^r mieux repreſenter la juſtice de ñre cauſe à meſſ^rs de Sancy et Villeroy, auxquels toutes fois appartiendra de prendre et ſuivre le chemin qu'ils verront plus propre po^r noſtre ſeureté et po^r la reputation du Roy. Je verray ledit ſieur Pithou auſſytot qu'il ſera de retour des champs où il eſt allé ſe promener. Ce ſera dans deux jours, et vous feray entendre ſon jugement ſur ladite juſtice de ñre cauſe, et ſur les voyes qu'il vous y faudra tenir. L'importance du ſiège d'Amiens auquel le Roy et ceux du Conſeil eſtoient entierement bandez eſt cauſe que nous avons perdu du temps en

ceſte affaire, lequel eſt, Dieu mercy, bien regaigné par la repriſe d'Amiens, repriſe deue entierement et ſolidement à la vertu, vigilance et reſolution du Roy, lequel ſe perdoit et perdoit ſon eſtat s'il euſt ſuivy le conſeil de tous les plus furieux capitaines qui perdirent jugement à la vue de l'armée du Cardinal. Dieu nous faſſe auſſy ſages que nous ſomes vaillans et vous maintienne et les voſtres en ſa garde et protection.

Votre très affectionné et aſſeuré ſerviteur

BONGARS.

Paris ce 4 d'octobre 1597.

XI.

Metz, 22 octobre 1597. — *A Monſieur Hochſelder, etc.*

MONSIEUR....., ledit porteur m'a baillé vre lettre du dernier du mois paſſé à vre ſtyle. Laquelle m'a rafraichy le contentement que j'avoye receu des nouvelles d'Amiens, voyant qu'il eſt ſi univerſel entre les gens d'honneur. Pour le pacquet qui luy eſtoit joint j'eſpere d'en charger ledt Pinet dès demain matin s'il plaiſt à Dieu. Et cy apres dreſſer mes parties à Meſſrs de vre ville ſelon le bon ordre et l'inſtruction qu'il vous a pleu me donner pour me faciliter le chemin que je dois tenir, attendant toutesfois à les conclure à la fin de l'année, vous remerciant très humblement de la faveur et gratieuſeté dont il vous a pleu uſer en m'offrant de les conclure pntement. Car ce que j'en ai parlé par cy devant n'a eſté en autre intention que por tant mieux ſcavoir comment j'y debvoye proceder, ce que ſachant maintenant de vre grâce, Monſieur, je diſpoſerai le tout à loiſir, et au gré de mesdits ſeigrs, Dieu aydant. Et n'ayant rien autre choſe por vous eſcrire, je vous diray que monſr le procureur général du Roy vous baiſe bien humblement les mains, et moy avec luy de qui vos croirez s'il vous plaiſt, que je ſeray toute ma vie, votre très humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 d'octobre 1597.

XII.

Metz, 12 novembre 1597. — *A Monsieur Hochfelder, etc.*

MONSIEUR, j'acquiefce volontiers aux folutions qu'il vous a pleu me donner fur les doutes que je faifois en mes dernieres, en ce qui concerne mes parties. Je les fuyvrai fans y ajoutter ny diminuer. En prenant le meilleur marché que je pourroy avec le meffager qui a efté porteur du pacquet et refponce de queftion, pour le mettre auxdites parties, et couchant les gages de neuf mois en commençant depuis apvril dernier paffé, jufque et inclu le mois de decembre prochain, car l'adreffe que je donna à la premiere defpefche quil pleut à Meff^rs de v̄re ville de m'envoyer, fut le 29 de mars paffé. Le Capitaine Paul porteur de la lettre qu'il vous a pleu m'efcrire, contenant les refolutions que deffus, s'en va demain à Paris (où eft le Roy de p̄nt). Il m'a donné charge de vous faluer humblement de fa part..... Nos nouvelles font de l'approche de monfeigneur le marefchal de Biron au duché de Lutzembourg, que nous tenons eftre fans gouverneur par le décès du comte de Mansfeldt qui y comandait. Vous entendrez s'il vous plaift le tout de monf^r le docteur Lobbetius, auquel monf^r le procureur du Roy qui vous refalue bien humblement, efcript, et moy auffi. L'on menace fort monf^r de Mercure, mais il ne s'étonne pas beaucoup. Il fcait affez qu'on fera encore bien aife de le recevoir pour le mariage de madame fœur du Roy. Il eft hors du tiltre *de Reb. dubiis,* et le tenons achevé excepté la confommation des ceremonies et approches. Dourlens eft encore en poffeffion de l'Efpagnol. Les remuements fufdits de Monf^r de Biron ne font point precurfeurs d'une treve, ce me femble. Je crois que c'eft pour apaifer le milieu de la France qui y entendroit volontiers, car le Roy les payera de ceste monnoye, vous ne vous reffentirez pas de ceste guerre, nous l'envoyerons en Efpagne. Je vo^s fupplie de me conferver en voz bonnes graces, qui feray toute ma vie, Monfieur, votre très humble ferviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 12 de novembre 1597.

XIII.

Metz, 16 juillet 1598. — *A Meſſeigneurs du Conſeil des trezes.*

MESSEIGNEURS,.... je vous dirai que Sa Majeſté devait partir de St Germain en Laye le lundy 13 de ce mois pour recevoir monſr le prince de Lorraine à Paris, lequel eſtant party de Nancy le mercredy 8me duď mois avec beaucoup de ſes gentilshomẽs venant à Chaſteau Thiry en renvoya une partie et y prit la poſte ſeulement avec 50 gentilshomẽs qu'il ſe reſerva, paſſa par la Ferté ſur Oyze, et de là devait aller diner à Paris en l'hoſtel de Lorraine leď 13 de Jullet p̃nt mois. Madame ſœur du Roy l'attendoit en bonne devotion dedans l'hotel de la Royne. J'envoieray demain matin la lettre (par homẽ expres) que le provincial des chartreux envoye au prieur de Rutile. Je ne ſcais que vous promettre de la réponſe, car elle eſt malaiſée à extorquer de ces bons frères.....

De Metz ce 16 de Jullet 1598.

DE FLAVIGNY.

XIV.

Metz, 1er juillet 1601. — *A Monſieur Joſeph Junta premier Secrétaire d'eſtat de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je vous ecrivis un mot le 26me du paſſé. Vos aurez ſceu depuis, comment noz priſonniers ſont ſortis de la citadelle et ſoubz quelles conditions. Nous n'avons peu encor apprendre aucune nouvelle de leur arrivée en cour, ny de leur portement, nous en attendons tous les jours. Cependant on nous aſſeure que bientot doibvent paſſer 12 ou 15 mil homẽs por l'Eſpagnol à 4 ou 5 lieux de ñre ville, et que pour ce ſubject ſa majeſté a renforcé ſa garniſon d'icy. Le 25 du paſſé à deux heures apres midi, nos trois eſtats eſtants aſſemblés, monſr noſtre Maiſtre eſchevin leur fit une propoſition concernant pluſieurs points, le premier

fut ceſtuy cy. Qu'il eſtoit bien neceſſaire d'aviſer ſerieuſement, et chercher des moyens pour rembourſer meſſ^rs^ de votre ville de leur deu. Sinon en tout, du moins en partie, attendu qu'ils nous avoient tousjours eſté bons voiſins et eſtoient encor, et nous avoient ſecouru au beſoin : meſme qu'en cas de refus qu'ilz pouvoient retenir noz marchands à leur foire, et uſer de leur droit coſme ils trouveroient mieux. Cela fut advoué et approuvé de tous. Mais en procedant à la recherche des moyens pour effectuer ledit rembourſement, ñre diſette fut alleguée. Scavoir qu'on debvoit plus de 4000 livres au recepveur de la ville qu'il avoit jà avancé ſur l'advenir. Que nos peages et droits de ville eſtoient entierement engagés es mains d'autruy. Noz grainiers preſque vuides et de plus qu'il y avoit des grandes reparations des murailles de la ville, qui preſſoient bien fort. Tellem^t^ qu'il ne fuſt rien reſoult pour tout, ſinon que la huitaine après on s'aſſembleroit de rechef pour veoir les dernieres deliberations prinſes là deſſus, et ſuivant icelles, qu'on concluerroit aux meilleurs expedients qui ſe pourroient trouver. Dont vo^s^ cognoiſſés qu'on ſe ſouvient de voz meſſieurs. Au demeurant j'ai differé juſques à p̃nt, à vous envoyer l'eſtat de quelques petites dépenſes, que j'ai eu fait cy devant po^r^ mesd̃ ſeig^rs^ de v̄re ville, po^r^ le port de leurs pacquets et lettres. J'eſpere toutefois que vous n'y trouverez point d'erreur, non plus qu'à la petition de la penſion annuelle qu'il plaiſt auxd̃ ſeig^rs^ me bailler, qui m'eſt deue de deux ans et demy, qui montent à raiſon de 24 florins d'or par an, avec lad̃ deſpenſe qui eſt d'un florin d'or onze batz, à la ſoſme de ſoixante et un florin d'or onze batz, laquelle je vo^s^ ſupplie humblem^t^ voulloir delivrer au ſ^r^ Jean Huart marchant p̃nt porteur, en vertu dudit eſtat et recognoiſſance ſignée de ma main : Et ce à tel jour et heure qu'il vo^s^ plaira lui déſigner, et en telle eſpece que vous voudrez, moyennant, s'il vous plaiſt, que ce ne ſoit pas en philips d'allars, ou quintes parce qu'ils ſont rabbaiſés de prix en ñre ville, et la perte tomberoit ſur moy, d'autant qu'il m'a promis de me les rendre en meſme eſpece. Toutefois je remets cela à v̄re volonté,

plaignant la peine que je vous donne. Mais en recompense je vos supplie vos servir de moy, qui prie Dieu, Monsieur, vous donner et conserver en très bonne santé et donner très heureuse et longue vie. Votre bien humble et très affectionné serviteur

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de jullet 1601.

XV.

Metz, 18 avril 1607. — *A Monsieur le stetimeister Böcklé de la ville et République de Strasbourg.*

MONSIEUR, il n'est jà besoin que vous vous exerciez davantage en la langue françoise, vos precedentes, et celle qu'il vous a pleu coñettre à ce porteur datée du 28 mars passé, monstrent assés que vous y avez une habitude. Je vous remercie bien humblement de la derniere, fort content d'avoir appris par icelle que les lettres que j'aÿ escrit à messrs de v̄re republique, touchant le chasteau de feu Jean Charpentier, ont esté prises de bonne part: aussi à la verité mon intention estoit toute syncère et sans fraude, et tiens que celle du capitaine Paul qui m'en donna le premier advis fut de mesme. Mais je ne puis comprendre encore presentem^t qu'elle estoit celle de Charpentier filz dudit deffunt, qui dit avoir eu volonté de prester à mons^r le duc de Waudemont, vingt cinq mille florins, esquels il vouloit faire entrer ledit chasteau pour onze ou douze mille florins, si ce n'est qu'il fut poussé d'un esprit marchand et desir de gain, à mon advis. Pour le regard de ce que je me suis employé à solliciter le remboursement de messieurs de v̄re ville, c'est chose que j'ay fait de bien bon cœur, et que j'espere continuer de pareille volonté et affection, ne pouvant rendre service à personne qui le meritent mieux, ou que j'aye plus d'obligation pour l'honneur qu'ils me font de se fier en moÿ. Nos nouvelles à mon avis sont jà venue jusqu'à vous. Vous sçavez monsieur de Bongars à la foire de Francfort, et qui

vous ira voir partant de là, comme je croÿ. Les ſoldats retournants de Hollande aſſeurent ÿ avoir treſve por ſix mois. Son alteſſe de Lorraine s'eſt trouvé incomodé en ſa ſanté d'un rume, qu'on dit l'avoir quitté. Il a pres de ſoÿ, come on dit, le prince de Joinville frere de monſr de Guyſe, qui eſt diſgratié du Roy, por s'être approché de trop près de la comteſſe de Morette, que ſa majeſté a fait chaſſer de la cour, et privée des bienfaits qu'elle luy avoit conferé. On veut dire que l'accord du pape avec les Venetiens n'empechera pas le debat des Griſons et Venetiens contre l'Eſpagnol. Sa Majeſté eſt à Fontainebleau, où ceux de Challons nous diſent la Royne eſtre accouchée d'un filz, duc d'Orleans, nous attendons à toutes heures d'en apprendre la verité de la cour meſme. Ce ſerait en apparence un grand bien à la France, y ayant deux heritiers maſles de la couronne. Et ſi cela eſt, monſr de Montignÿ que nous eſperons ñre gouverneur pour la ville, ne ſera pas ſitôt icy, parce qu'il pretend la lieutenance duĉ ſeigr duc d'Orleans, s'il nous eſt naÿ. Je n'aÿ point encor heu le bonheur de veoir meſſrs Durant, Le Grenettier, capne Paul et Jean Quin pour les ſaluer de vre part, ayant ce jourd'huÿ ſeulemt receu vre lettre du 28 mars paſſé. Je ne paſſeray pas le jour de demain ſans les veoir et leur preſenter vos recommandations, Dieu aydant, lequel je prie de tout mon cœur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1607, ſtyle nouveau.

XVI.

Metz, 27 juin 1607. — *A Monſr Jean Philippe Böckle Stätmeiſter de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je receu hier au ſoir, des mains du ſr Ratſenhauſen vre couſin, la lettre qu'il vous pleut m'eſcrire le huictieme de ce mois ſtyle ancien. Et m'esbahis infiniment qui peut eſtre l'aucteur de la nouvelle dont vous faittes mention en icelle, en ce

qui touche le meurtre de deux ou trois princes françois par duels et combats d'homme à homme, d'autant que je tiens cela pour une pure invention, (ſauf votre humble reſpect), et qui eſt eloigné de toute verité, attendu qu'il n'y a que trois ou quatre jours, que ſont arrivés cinq ou ſix marchants des noſtres de Paris et de la cour, qui n'en ont rien appris du tout, non pas d'une ſimple querelle entre ces ſeigneurs deſquels vous parlés, et eſt toute la cour de France, grâces à Dieu, en repos et tranquillité autant qu'elle ait été de fort longtemps. Sa majeſté eſtant de preſentem^t à Fontainebleau attainte un peu de la goutte. Je vous aÿ eſcrit le 23e de ce mois.... Pour les nouvelles que nous avons de p̃ntem^t depuis trois ou quatre jours que je vous ay eſcrit, elles ne ſont gueres autres qu'elles eſtoient po^r lors. Monſieur de Bouillon eſt revenu de la cour à Sedan, à cauſe des couches de madame ſa feme, un certain Docteur Loÿs, ſtipendié de ceſte ville, y eſt allé en diligence, depuis peu. Monſ^r d'Arguian, frère de Monſ^r de Montigny, ñre gouverneur, eſt encor à la cour, po^r ſes affaires, et tenir la bonne main qu'on face juſtice d'un capitaine nomé Lamotthe, accuſé veoir quaſi convaincu d'avoir par le moyen d'une maquerelle attiré la fille d'un de nos miniſtres nomé de Combles, icelle violé, et depuis l'aÿant fait eſtrangler par un ſien vallet d'eſtable, dans l'eſtable meſme, luy tenant le pied ſur la gorge pendant ceſte action, l'avoir depuis envoyé par ledt vallet porter dans la rivière dans une valliſe, ſur une jument fauve. Le corps d'icelle s'eſtant trouvé en la riviere quatre mois et dix jours depuis ſa perte, et cecy mis en terme dix ſept mois et quelques ſepmaines, après que ſondt père l'a heu perdue. Ledit ſieur d'Arguian s'en ira de la cour en ſa maiſon, eſpouſer une dame de la maiſon des Bordes, cela fait, qui pourra eſtre dans ſix ſemaines, il fait eſtat de retourner icÿ, afin que Monſ^r de Montigny ſon frere puiſſe aller retrouver le Roÿ. Nous tenons icy la paix de Hollande fort advancée, vous en ſcaurez plus que nous. En France, on recherche de fort près les threſoriers, ſpecialement ceux de l'Eſpargne, et y en a deux entre autres à qui

on fait le procès. Un me semble nomé de Marés, le plus noté, et tous ensemble offrent à sa majesté seize cent mille escus afin d'eviter l'examen de la Chambre ardente, qui est ouverte pour espulcher leurs malversations. On ne scait pas encor asseurem^t si sa majesté composera avec eulx, ou si elle voudra qu'on face une recherche speciale de leurs larrcins. Qu'est tout ce que je vous puys dire p̃ntem^t.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27e de jun 1607.

XVII.

Metz, 30 juin 1607. — *A Monsieur Jehan Philippe Böcklin Escuyer Stettmeister de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, si depuis treize mois que j'eus l'honneur d'accompagner monseigneur le duc d'Espernon en v̄re ville je vous avois autant de fois escrit, que j'ay eu souvenance de l'honneur que j'y receuz, et de vous en particulier, vous auriez esté plustot importuné que remercié de moy, qui vous en ay loué, et loueray partout, attendant que l'occasion me soit donnée de vous en rendre quelques humbles services. Vous scavez, Monsieur, com̃e je me chargeay de solliciter les medailles ou effigies qui vous furent lors promises par mond^t s^r le duc d'Espernon. Je l'ay faict soigneusem^t, com̃e aurez sans doute veu par l'effect que monsieur Gravisset vous en a rapporté de Paris. Il reste les armes dorées que mond^t s^r nostre commande envoyer de sa part à messeig^rs de vostre Senat, pour estre mises en vostre tant célèbre arsenal. Je vous supplie les recevoir de mons^r Gravisset, et tant obliger mondit s^r le duc, que de les leur presenter. La mesure en a esté prise sur sa propre personne pour plus particulière souvenance. Il me reste seulement à vous supplier que par vostre faveur, j'aye pour ma descharge une lettre de remerciem^t à mondit seig^r le duc d'Espernon, auquel je la feray seurement tenir. Je

vous baiſe bien humblement les mains et avec voſtre permiſſion à meſſieurs Stedel, Greuwalt et Ingler, auxquels coſme à vous je me ſens beaucoup obligé et prie Dieu, Monſieur, vous avoir tous en ſa digne garde. Et vous donner en particulier bonne longue et heureuſe vie.

Votre très humble ſerviteur

JEHAN DURANT.

A Metz ce dernier jour de Juing 1607.

XVIII.

Metz, 2 juillet 1607. — *A Monſieur Jehan Philippe Böcklin, etc.*

MONSIEUR,... ce que nous avons de nouvelles, eſt la venue de madame de Rohan arrivée cejourd'hui en ceſte ville, por s'en aller de France ſe retirant de Deux ponts fort dolente de la mort de madame la ducheſſe duď Deux ponts ſa feu fille. Monſieur de Boiſiſle duquel je vous ai ecrit par ma precedente n'eſt pas encor arrivé por proceder avec le ſr preſident d'icÿ, et autres gents de juſtice, que ſa majeſté mettra pour parfaire le procès du capitaine Lamothe, accuſé coſme je vous ai dit. C'eſt pourquoy meſſieurs de la ville ont de rechef deputé un notable bourgeois, qui doit partir demain pour ſe rendre au pluſtot près de ſa majeſté, et la ſupplier très humblement au nom de tout le corps de la ville d'en faire accelerer et abreger la procédure..... Je me ſuis trouvé aujourd'huy en une compagnie honneſte où eſtoit monſr le Grenetier, qui a fait un gar auſſi à voſtre ſanté. Il m'a conjuré de m'en ſouvenir coſme je fais.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce lundy 2 de Jullet 1607.

XIX.

Metz, 3 septembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nous avons entretenu en ceſte ville Monſeignr le Cardinal de Lorraine ñre Eveſque, auſſi bien que le v̄re, l'eſpace de huict jours qu'il nous a eſté veoir, et tenu ſa cour ouvert, il eſt retourné à Pont le premier de ce mois, où ſon alteſſe de Lorraine l'eſt venu reprendre. Il nous a manié bien doucement por ce coup. J'aÿ opinion qu'il ÿ veut retourner et jouer de quelque bricolle à ceux de la religion; ils veilleront tant qu'ils pourront. Il avoit commencé à traicter des dixmes incognus deſquels le juge laye cognoit icy, et non l'official, mais on l'a payé de ſi bonnes raiſons qu'il a eſté contrainct de s'en remettre à l'uſage auquel nous ſom̄es. Il a eſté une fois en chapitre pour y préſider, com̄e il a faict en qualité d'Eveſque, et a viſité les ordres mendians com̄e Jacobins, minimes, recollés, puis les eſgliſes de Ste-Croix, St-Vincent, après avoir veu exactement ce qui eſtoit de la cathedrâle. Monſieur de Mayenne eſtoit le directeur de ſa cour, et après luy le ſieur de Valhé ſon fils et la Routte. Le Roy a eſté fort travaillé d'une diſſenterie et flux de ſang l'eſpace de 24 heures, en la maiſon de Mr de Freſne. Les medecins ſe défioient de ſa ſanté, toutes fois, Dieu mercy, il ſe porte mieux, et ont les eſgliſes de France fait le jeune et rendu grâce à Dieu. On veut dire que cela lui eſt venu de quelque excès de Vénus, et d'auſſy trop mangé de mellons. C'eſt une maladie qui eſt facheuſe et qui a mis bien bas le ſieur Jean Quin v̄re ſerviteur et ancien amy, il tombe ſouvent en des foibleſſes et en ait on fort mauvaiſe eſpérance. Dieu par ſa grâce le veuille fortifier, lequel je prie de tout mon cœur, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 de ſeptembre 1607.

P. S. Monſieur, depuis la preſente eſcripte, j'ay veu lettre de noz deputez pourſuivants en cour l'iſſue du procès de Lamotthe,

coſme ſa majeſté eſt à Paris en ſon Louvre et ſe porte bien, Dieu mercy, ayant fait compoſition avec les tréſoriers à un million de livres, qui font 300 milles eſcus et cent mille livres. Ledit Lamotthe, la maquerelle, ſon vallet et ſa chambriere, ſont encore detenus ez priſons de ceſte ville, nous attendons jour apres autre, que le conſeil privé du Roy y baille proviſion et face une fin de leur affaire. Attendant quoy je vous baiſe bien humblement les mains....

DE FLAVIGNY.

(Même date.)

XX.

Metz, 24 septembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé.*

MONSIEUR, ce chartier m'a rendu celle qu'il vous pleut m'eſcrire le 7 de ce mois, laquelle m'a eſclaircy de l'incertitude de la diette Imperiale dont je vous remercie bien humblement. Coſme auſſy de l'hiſtoire du ſieur Caraffa, que je tiens eſtre quelque baſtard du pape. Il a eſté traicté ſelon ſon merite, puis que ſoubz ombre d'hoſpitalité et de bonne chere, il en eſt venu juſque au poignard, et a fait main miſe. Sa majeſté ſe porte fort bien, Dieu mercy, et ne ſe dit rien ici de la cour, où monſ^r de Montignÿ eſt allé dès le 17e de ce mois, nous laiſſant ſoubs la conduite de monſ^r d'Arguian ſon frere; il eſt parti fort content de la bourgeoiſie, et a traicté d'un diſner, les treizes et le conſeil deux jours ſuivants. Lamotthe et ſes complices, ſcavoir Lamollette, la maquerelle, la tante duď Lamotthe et ſon vallet d'eſtable, ſont allés à Paris ſoubs la garde du prevoſt d'icy et de deux ou trois archers. Et ſont partys l'après diner du parlement de monď ſ^r de Montigny, leur procès ſe videra par le grand conſeil du Roy, et non à la conneſtablerie coſme ils déſiroient. Le ſieur Jean Quin ſe porte bien, Dieu mercy, mais le ſieur de Baſtilly eſt mort le 17 de ce mois, les regrets de ſa mort n'ont eſté que de ſa feſme,

enfans et quelques particuliers, parce qu'il eſtoit fort haÿ du peuple, ſoubz ceſte opinion qu'il avoit part à l'accuſation de nos bourgeois, que le ſieur de Sobolle avait propoſé au Roÿ pour traiſtres, ſont quatre ou cinq ans. La ville de Thionville eſt fort remplie de ſoldats, qui me fait croire la paix n'eſtre encore faitte avec les Hollandois. Pour le regard des œuillets que vous deſirez, je vous en envoyerai quand il vous plaira, et tacheray de vous en trouver des plus beaux, Dieu aydant....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 ſeptemb. 1607.

XXI.

Metz, 28 novembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé.*

MONSIEUR, ma derniere a eſté du xxiiij de ſeptembre, le temps depuis eſcoullé ne nous ayant rien produit de nouveau, que la mort de monſ^r le cardinal de Lorraine qui nous a jà fait veoir de ſes fruicts, les ſ^rs chanoines de la cathedralle de ceſte ville ayant d'un commun accord choiſy pour leur Eveſque un des enfants du Roy, duquel le nom et la qualité m'eſt encore inconnu. Monſ^r d'Arguian ñre gouverneur a porté la parole pour le poſtuler et a eſté ſa poſtulation advouée et conſentie de tout le chapiſtre ſans aucun contredict. Nous verrons cy apres la procedure que tiendront les ſ^rs de v̄re Bruderhoff. S'ils monſtreront ceſte élection leur aggreer, ou s'ils ſe tiendront au choix du ſ^r Eleopold, ou, ſe départant des deux, en chercheront une troiſieme. Po^r nous, nous ne deſirons que la douceur et bonne voiſinance. Leurs ma^tés ſont à Fontainebleau, qui ſe portent bien, Dieu mercÿ. Sauf que le Roy eſt un peu atteint de goutte, la Royne s'advançant tousjours en ſa groſſeſſe. On nous aſſeure la ratification de la paix de la Hollande eſtre arrivée d'Eſpagne au Pays bas, non tel que les eſtats la demandoient, mais telle

qu'on croit qu'ils la recevront. Vous en ſaurez les particularités mieux que nous, comme plus proches, et auſſy des evenemens de la diete Imperiale. Vous baiſant ſur ce bien humblement les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de novembre 1607.

XXII.

Metz, 7 décembre 1607. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé.*

MONSIEUR,... pour le préſent on nous aſſeure le ſr du Frené qui avoit eſté envoyé vers ſa majeſté par ſon alteſſe de Lorraine avoir eu pour reſponſe, qu'il venoit à tard por demander l'Eveſché de Metz, parcequ'elle l'avoit jà demandé au pape por monſr le cardinal de Givry, de ſorte que monſr de Vaudemont qui ſe diſpoſoit d'aller en cour pour la meſme demande avoit rompu ſon voyage, s'appuyant maintenant ſur un brevet, que le deſfunct ſeigr Cardinal avoit obtenu du pape, de pouvoir diſpoſer de tous ſes benefices, comme il avoit fait par teſtament, à ce que nous diſent les Lorrains qui nous figurent ainſi leurs nouvelles. Pour nous, nous attendons encore celles du Roÿ, et n'y a perſonne d'arrivé pour nous inſtruire de la volonté de ſa majeſté. Mais nous croyons que l'Election faitte par ñre chapitre, auquel elle appartient ſans debat, et en ſont en uſage, qu'elle ſubſiſtera, et que ſa majté ne permettera pas pour le bien de ſon ſervice et l'utilité de ñre ville, tant à cauſe des ſallines que de la grande quantité de grains dépendant dudit Eveſché, que ce benefice retourne au lieu où il ait tant demeuré puiſqu'il en eſt ſorty. Pour le regard du gentilhomme ẽre parent que vos deſirez eſtre receu en la citadelle pour apprendre la langue françoiſe et porter les armes en bon ſoldat, en l'abſence du ſr capitaine Paul, et le ſieur de Lanlÿ eſtant empeché à ſe maintenir en un certain droit

dépendant duđ eveſché, j'aÿ pris la hardieſſe, ayant trouvé monſr d'Arguian à propos, de luy en faire la propoſition et priere de vre part, qui auſſi toſt me l'a accordée, et dit qu'il ſera le bien venu, lorſqu'il ſe preſentera, deſirant vous ſervir en plus grande choſe.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7e de decembre 1607.

XXIII.

Metz, 10 décembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, le ſejour de ce meſſager m'a donné le loiſir d'apprendre que les advis que nous avons de France ſont conformes aux advis de Lorraine en ce qui touche la nomination de monſr le Cardinal de Givry por ñre Eveſque, ſa majeſté l'ayant voullu ainſi conferer audit ſr Cardinal, qui eſt fort vieil, en attendant que monſr le marquis de Werneuille, filz naturel du Roy et de la marquiſe de Werneuille, ſoit en aage competant por l'apprehender et l'occuper, la poſtulation faitte à meſſrs de ñre chapitre ayant eſté ſur le nom duđ ſr de Werneuille à ce que j'en puis apprendre. Nous attendons monſieur de Montigny ñre gouverneur qui doibt paſſer par Nancy et veoir ſon alteſſe de Lorraine de la part de ſađ majeſté pour luy faire entendre l'intention qu'elle ait en ce qui concerne la conduite et maniment duđ Eveſché. Et por la conſoller en ſa triſteſſe, ſans que pour cela j'aye opinion que ſađ majeſte relache ce morceau à autre qu'aux ſiens. On veult dire que l'eſtat de bailly eſt donné à monſr d'Arguian gouverneur en la Citadelle, qui aura un lieutenant au lieu de Vic pour exercer la charge. On dit auſſi, le duc de Suillÿ eſtre fort esbranlé par le cardinal du Peron, qui l'entraine à la meſſe, ou pluſtot l'eſperance de l'eſtat de conneſtable, mais tel penſe gaigner qu'il pert. Nous tenons leurs majeſtés et le conſeil eſtre preſentemt à Paris. Qu'eſt tout ce que je vous puis dire avec l'irreſolution des Hollandois

po^r leur paix. Et une banqueroutte du Roy d'Eſpaigne aux Genevois. Vous baiſant ſur ce bien humblem^t les mains avec meſſ^rs le Grenettier, Durant et Jean Quin, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 decembre 1607.

XXIV.

Metz, 25 décembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous aÿ eſcrit les 7e et 10e de ce mois par un meſſager de v̄re ville, monſieur de Montigny ñre gouverneur arriva icy le lendemain et partit trois jours après, po^r aller à Nancy trouver monſ^r le duc de Lorraine de la part du Roy, où il trouva led̄ ſeig^r duc fort affligé tant de la mort de feu monſ^r le Cardinal ſon filz, que de la perte de ſes benefices qui eſtoient unis et conjoints à la Lorraine com̄e leur propre. Ses remontrances qu'il a prié aud̄ ſ^r de Montignÿ de repreſenter à ſa majeſté ſont principalement fondées (à ce que j'en puis apprendre) ſur les eſperances que ſa majeſté lui avoit donné de s'en deporter, toutesfois qu'il ſupplie très humblem^t qu'elle ſe contente de l'abbaye de Gorſe, de laquelle on tire ſoixante mille francs de revenu, et de l'Eveſché de Verdun, que ſi ſa majeſté deſire plus d'avoir le revenu de ñre Eveſché, qu'il eſt content, moÿennant qu'il luy plaiſe de luy laiſſer le pouvoir ſur les hom̄es, parce qu'ils ſemblent enclos dans la Lorraine ſon pays. Voilà à peu près ce que led̄ ſ^r de Montigny a traicté avec ſon alteſſe de Lorraine. Il eſt retourné vers ſad̄ majeſté po^r luy faire relation fidele de tout ſon beſoigné et eſt party de ceſte ville le xxe de ce mois. Nous ayant heu fait recit à ſon arrivée de la bonne juſtice que le grand conſeil du Roy à Paris a rendu au ſ^r de Comble miniſtre du rapte et meurtre de ſa fille, le capitaine Lamotthe duquel je vous ay heu cy devant eſcript, ayant eſté decapité en la place du tiroÿ à Paris, et la maquerelle avec le garſon qui eſtoient complices de ces

crimes, pendus auď lieu. Sa majeſté ayant refuſé de donner grace auď Lamotthe, encore qu'elle en fuſt importunée de la Royne Margueritte. Lamollette ſon couſin bannÿ à perpetuité des villes et pays de Metz, Toul et Verdun, condamné à ſix cents livres d'amande, et à ſervir le Roy à ſes frais l'eſpace de quatre ans en la ville de Calais. L'execution en fuſt faiſte la veille de St Nicolas à ñre ſtyle. Monſ^r de Bouillon a perdu ſa fille aiſnée à Paris, eſtant morte de peſte. Monſ^r le duc de Suilly a auſſi perdu ſon fils aiſné de malladie, et dit on qu'il n'eſt pas ſi esbranlé en ſa religion coñe on nous a voullu faire croire, Dieu le veuille bien raſſeurer.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 decembre 1607.

XXV.

Metz, 5 janvier 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé ſtätmeiſter de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR, j'ai eſté très aiſe d'entendre par ṽre lettre du 18 de ce mois decembre paſſé à ṽre ſtyle, que vous ayez heu po^r aggreables celles que je vous eſcrivis les 7 et 10 dudit mois, et qu'ayant pris la peine de les communiquer à meſſieurs de ṽre magiſtrat, ils y ayent heu quelque contentement; cela me donnera ſubject de les tant mieux ſervir, et vous particulièrement, Monſieur, qui m'avez fait ce bien de les leur repreſenter..... Je vous ay jà eſcrit le 25 duď mois par le ſ^r Jean Dauphin beau frere du ſ^r Graviſſet..... J'ay trouvé eſtrange que le duc de Baviere s'eſt rendu ſi prompt à mettre en execution le ban jetté par l'Empereur contre la ville de Donawert; c'eſt un mauvais exemple po^r d'autres. Pour la paix de Hollande nous le meſcreons encor, parce que nous ne ſcavons pas ce que les dix deputés des eſtats ont negotié avec les dix de l'archiduc, on nous veut faire croire une treſve de trois mois, mais cela eſt incertain. Davantage les advis que j'ai recu cejourd'huy, qui ſont des 24 et 25 du mois dernier

paſſé, venant de monſr de Puyſieux qui fait la charge de monſr de Villeroy en ſon abſence et de monſr de Bongars, ne portent qu'incertitude ſur ce ſubject, ledt ſr de Puyſieux m'eſcrivant ſeulement qu'au xxe de decembre paſſé lesdt Hollandois devoient reſpondre aux propoſitions qui leur ont eſté faicte de l'Eſpaigne. Voilà où nous en ſommes, mais ſi nous tenons avec vous qu'elle ſoit faicte, je crains à la verité, que ce ne ſoit une vraye piperie comme tous les autres traficques de l'Eſpaigne, juſque aux banqueroutes. De monſr le duc de Suilly, on n'en aſſeure encor rien, le pape meſme lui ayant eſcrit que pour le bien du Royaume de France il eſtoit neceſſaire qu'il ſe fit catholique. L'eſtat de conneſtable eſt un morceau unique après celuy de la Couronne de France, et qui a beaucoup de pouvoir ſur un eſprit ambitieux, la conſtance ne s'éprouve que par l'effet. Monſr de Sainte Colombe eſt allé en Lorraine de la part de la Royne Margueritte pour condoulloir la mort de feu mr le cardinal de Lorraine. Mr de Combles miniſtre, duquel la fille fuſt violée et meurtrie par feu capitne Lamotthe, eſt revenu en ſanté de ſa pourſuite, fort content de la bonne juſtice qu'on lui a rendu. Je vous baiſe très humblemt les mains avec meſſrs le Grenettier, Durant et Jean Quin, et prie Dieu, Monſieur.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce ve de Janvier 1608.

P. S. On nous veut faire croire que les ſrs chanoines de vre Bruderhoff ne ſont pas contents de l'Election du ſr Leopold, mais je tiens ceſte nouvelle abuſive, comme celle de la Reſignation de voſtre Eveſché par ledt Leopold, à un autre qu'on ne nous peut nommer, on nous dit auſſy que les Hongrois ſe ſont faits un Roy contre l'advis de l'Empereur.

XXVI.

Metz, 25 janvier 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, le ſr Jacob Chriſtophe vre couſin m'a rendu vos 2 lettres le.... de ce mois ſuivant leſquelles je l'ay preſenté le lendemain matin à monſr d'Arguian qui le receut gratieuſement, et ordonna auſſitôt à un ſien ſergent de le conduire chez un caporal, qui tient en penſion le jeune Botzſemer avec pluſieurs autres jeunes gentilshommes, afin de luy faire place avec eulx, pour un mois en attendant que la plus grande incomodité du temps s'eſcoulle, et qu'il puiſſe avoir une chambre de fourniture pour ſe loger, de ſorte que je convins avec ledt capporal, por ſa nourriture, por ſon coucher et le chauffer, ce par mois, à cinq eſcus de nre monnoye qui vallent autant que cinq ducatons. Ne pouvant en avoir meilleur marché por cette fois, mais cy apres lorsqu'il aura une chambre de fourniture, il ne payera plus que trois eſcus et demy, que ſi c'eſt la vollonté de monſr ſon pere de luy faire apprendre à tirer les armes, à danſer et à monter à cheval, cela ſe paye à part. Et lorſqu'il lui plaira m'en donner avis je tacheray de traicter avec ceulx qui ſe meſlent de monſtrer et enſeigner ces exercices là au meilleur prix qu'il me ſera poſſible, et leur recommanderay afin qu'ils en ayent plus de ſoin. Et parcequ'il luy faut acheter une arquebuſe, un fourniment et quelques autres petites hardes, meſme avancer l'argent pour ſon mois de penſion, il ne luy reſtera pas beaucoup des vingts florins qu'il m'a mis en main et craint que cela ne ſuffiſe pour ſon quartier. Toutefois j'en feray le meilleur meſnage qu'il me ſera poſſible, et en donneray advertiſſement à mondt ſr ſon père. De nouvelles nous n'en avons point de merite et vous remercie bien humblemt des vres. Nous avons heu ſous douze jours ou environ, un ambaſſadeur du duc de Savoye accompagné bien de trente chevaux, qui s'en alloit trouver l'archiduc de la part ſon maitre, après

avoir esté quelques 4 jours à Nancy, pour se condoulloir de la mort de feu m^r le Cardinal de Lorraine. Led duc a faict emprisonner Roncaz son principal et plus confident secretaire, et le cap^tne d'Albigny avec autres, on ne scait pas bien pourquoÿ, on se doute que c'est pour le maniement de ses finances. On attend en France le courrier qui doibt apporter la confirmation de mons^r le marquis de Werneuille po^r ñre Evesque, on craint que le pape n'y apporte quelques difficultés, à cause de la minorité dud seig^r. Mais veuille ou non, nous tenons que sa majesté veut maintenir l'Election que ñre chapitre en a fait, qui a plain pouvoir d'eslire, de maniere que sachant bien la volonté du Roy, com̃e il la scaura par son ambassadeur qui est à Rome, no^s croyons qu'il aimera mieux ceder gracieusement que se roidir mal à propos. Le Roy avoit bien postulé po^r le Cardinal de Givry avant qu'il fut adverty de l'Election de ñre Chapitre. Mais depuis ledit avertissement, il s'est deporté de lad postulation et a renvoyé vers le pape pour demander la confirmation de l'Election de ñredit chapitre. Son altesse de Lorraine se déporte de plus pretendre à ñred Evesché. Il demande seulem^t de jouyr des pièces dud Evesché distraites ou autrem^t engagées en ses mains par le deffunct Evesque, et ceux qui l'ont devancé. Le temps nous sera veoir ce qui en réussira. Et sur ce.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de Janvier 1608. Stylo novo.

XXVII.

Metz, 8 février 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... au regard du fils de mons^r Zorn, je luÿ escris un mot pour reponse. Monsr v̄re nouveau Evesque est fort scrupuleux à ce que je puis veoir par vos lettres, et suffisoit ce semble qu'il benit par sa presence v̄re grande Eglise, sans qu'il fit refus d'y entrer po^r ce sujet. Et joinct qu'il est impossible qu'il aille

toujours en chemins bénits. Le meilleur seroit, à mon advis, que s'il a volonté de se marier de bon heure, traicter avec luy, afin qu'il ne mist personne en sa place, qui peut nuire à vre republique. De la paix de Hollande, on escrit qu'il ne reste qu'à un seul point, lequel on ne specifie point; de Paris la froidure y est si grande que plusieurs pauvres gens en sont morts. Nous attendons bientôt mr de Montigny frere de monsr d'Arguian, et monsr de Selves ñre president..., etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 febvrier 1608.

XXVIII.

Metz, 22 février 1608. — *A Monsr Jean Philippe Böcklé stätmeister de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR,... gueres autre chose sinon que sa majesté se rejouit avec les princes du sang et autres seigrs de la cour, entre lesquels mr de Rauclore, mareschal de France, a perdu quatre vingt mille escus, durant ces jours gras, monsr de Bassompierre n'en a gueres moins perdu. Et dit on que le Roy et monsr d'Espernon en ont gaigné la meilleure partie, aussy en avoient-ils bien besoin, *scilicet*. Et après tous ces jeux, sa majesté faisoit estat de faire un voyage en Provence durant ce caresme où il se fait quelques levées de gens de guerre, plus pour se tenir sur ses gardes que pour assaillir à ce qu'on nous dit, sa majesté ne voulant rien tenter pendant la minorité de son dauphin, s'il n'y est forcé. On parle encor avec incertitude de la paix de Hollande. Toutefois on asseure le Roy d'Espaigne avoir vollonté de faire le voyage de Naples et Milan, por empescher coñe aucuns disent les prétentions du duc de Savoye sur le duché de Milan, outres qu'il a quelque dessein contre les Venetiens. Voilà la varieté de nos nouvelles, le printemps fera esclore la verité. On a voulu dire à ce propos que le filz aisné dud duc de Savoye estoit mort en Espaigne, et que l'autre ne valoit guères mieux, tout cela par le

moyen des potages d'Italie. Po^r le regard des accidents de feux advenus à Paris, on n'en parle point pour tout, mais bien de la grande difette de bois qu'ils ont fouffert à caufe des rivières gellées, d'où viennent leurs provifions de bois. Et tiens on qu'il eft mort de froid entre Paris et Orleans gñt nombre de perfonnes. Et que le Roy mefme fut contraint d'envoyer de fes gardes fur la riviere pour avoir du bois pour fa provifion. Le peuple fe l'oftant des poids l'un l'autre. Je vous baife les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 febv. 1608.

XXIX.

Paris, 6 mars 1608. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, le billet que monf^r Graviffet m'a monftré efcrit de v̄re main m'oblige à vous faire un mot de lettre, po^r vous remercier affectueufem^t de la fouvenance que vous avez de moy, et vous dire qu'on ne doibt pas f'eftonner fi Matthieu efcrit au gré de certaines gents, eftant payé pour ce faire. Les princes s'abufent fort, s'ils penfent faire croire les efcrivains la foy defquels ils achetent à deniers comptans. Nous lifons donc leurs livres fans obliger noftre creance, pour paffer une partie de noftre temps et nous rafraichir la mémoire de quelques particularités, lefquelles ils ne peuvent deguifer. Encore y a t il du profit à defcouvrir les cachettes de la verité, et la recognoiftre au travers du menfonge, cõme un bon chien fa tefte deftournée. Mais je laiffe ce charlatan là pour prier Dieu qu'il luy plaife vous conferver v̄re famille longuement en heureufe fanté et vous dire, Monfieur, que je fuis et de v̄re Republique et de vous en particulier le très humble ferviteur.

BONGARS.

De Paris le 6 de mars 1608.

XXX.

Metz, 24 mars 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... j'eſtime que ceſte nouvelle eſt tournée en fumée, comme celle qu'on a fait courrir parmi nous de la mort du ſr Leopold vre Eveſque, qu'on nous a dit avoir eſté emporté d'une pleureſie, et toſt après, eſtre revenu en convaleſcence d'une fievre dont il avoit eſté ſaiſy. Voilà comme les fauſſes nouvelles ſe font place pour un temps et traverſent les eſprits des hommes. De la France on eſcrit que le Roy a eſté contraint de diminuer les tailles des villes qui ſont ſituées ſur la riviere de Loire. Et fait on eſtat que les grandes froidures y ont fait mourir juſques à trente mille perſonnes de toutes aages. L'ambaſſadeur du duc de Savoye eſt en cour, qui implore l'aÿde et le ſecours du Roÿ, contre ſon beau frere le Roy d'Eſpaigne. Et pour aſſeurance offre deux de ſes fils en ottage et beaucoup de ſpecieux avantages. Sa majeſté refuſe tout, et n'y veut pas entendre. La cauſe de ce diſcort avec le Roy d'Eſpaigne eſt qu'on a fait mourir par poiſon le fils aiſné de Savoye et veut on dire que le puiſné a aucunement participé et conſenti à ceſte mort; joinct que le duc s'offenſe qu'on lui detient le duché de Milan qui luy eſt donné par teſtament du deffunct Roy d'Eſpaigne ſon beau pere. On ne ſcait encore ce qui réuſſira. De la guerre de Hollande on eſcrit du meſme lieu qu'elle n'eſt plus arreſtée qu'au trafic des Indes, que l'Eſpaigne voudroit ſe retenir ſeule. Toutefois on eſt allé en Eſpaigne conſulter l'oracle ſur ce point et croit on qu'il rabbatera de ſa reſolution, ſi la priſe de Malacca et ſiege de Goa par les Hollandois ſe trouvent veritables. Monſr le duc de Sully eſt pourveu de nouveau par ſa majeſté du gouvernement de la Normandie, et monſr de Rohan de celuy de Poitou. Le x de ce mois le Roy allant à la chaſſe à Chantilly debvoit traicter le mariage de monſr de Montmorancy avec la fille de la marquiſe de Verneuil.

Monſr de Montpenſier eſt enfin décédé après avoir longtemps

trainé d'une maladie de poulmons. Nous attendons dans peu de jours monſr de Montigny, ñre gouverneur, et monſr de Selves ñre préſident qui ſont tous deux en cour; toutefois avec incertitude, quelques-uns veuillent dire que monſr d'Eſpernon nous viendra veoir por mettre un ſien filz en poſſeſſion de l'abbaye de St Vincent, mais l'apparence eſt fort petite; et croÿ pluſtot qu'il s'en ira en Gaſcoigne, qu'autrement. Je vous remercie humblement de vos nouvelles, et prie Dieu.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de mars *ſtylo novo* 1608.

XXXI.

Metz, 4 avril 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, ceſte coñodité me rencontre ſans nouvelle, toutes choſes eſtant couvertes ſoubz la devotion de ces jours. Cecy ſera ſeulemt pour me raffraichir en vos bonnes graces, et vous dire que ſa majeſté eſtant de retour de Chantillÿ, fait eſtat de s'en aller à Fontainebleau, et y paſſer partie de ſon printemps, le voyage de Provence eſtant rompu. Monſr le préſident de Selves eſt de retour de la cour, d'où il n'a rapporté autres nouvelles, le pape n'ayant encore voullu revocquer l'Election du Cardinal de Givry por ñre Eveſque, à cauſe de la minorité de monſr le marquis de Verneuil, mais ce ne ſont que façons ordinaires pour faire valoir la marchandiſe, ne pouvant empêcher ceſte Election à noz chanoines à qui elle appartient primativement, en demandant l'adminiſtration de l'Eveſché pendant laď minorité coñe ils font, l'appuy du Roy leur étant favorable, et à luy proffitable. Noz voiſins de Thionville et Lutzembourg craignent fort la rupture du traité de paix au Pays bas, mais à mon advis, le Roy d'Eſpaigne paſſera outre por ce coup, ayant en apparence quelque grand deſſein ſur les bras, ſoit ſur l'Italie, ou ſur l'Allemaigne coñe aucuns diſent. Se voulant ſervir de vos

diviſions, ce que Dieu par ſa grace veuille bien detourner, ralliant vos volontés et reuniſſant vos affections po^r divertir ſes mauvais projets, lequel je prie auſſi de tout mon cœur vous donner, Monſieur, en très bonne santé très heureuſe et longue vie.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4e d'apvril 1608.

XXXII.

Metz, 29 avril 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, depuis ma derniere du 4 de ce mois, nous avons receu nouvelle aſſeurée que monſieur d'Eſpernon eſt retenu en cour, et laiſſera la conduite de ſes affaires de ceſte ville à monſ^r de Montigny ſans que pour ce coup il prenne la peine de nous venir veoir. Le ſ^r de Maſcaron, capitaine de nos carabins, qui avoit la place de Lamotthe dernierement exécuté à Paris, eſt décedé le 14 de ce mois après avoir eſté mallade cinq ou ſix jours d'une pleureſie. Le traicté de paix de Hollande ſemble plus diſpoſé à eſtre rompu qu'achevé, à ce qu'on nous dit, le Roy d'Eſpaigne ne voulant point de compaignon au trafic des Indes, et les Hollandois attirés du grand proffit qui leur en revient ne font aucun compte de s'en deporter. Le duché de Lutzembourg qui eſt touſjours travaillé des advenues des ſoldats entrants au Pays bas, en eſt tout faché et en crainte, et deſireroient fort la paix, laquelle l'Eſpaignol acceptera, ſi faire ce peut, pour les mieux tromper, cÿ apres, ſi je ne me trompe. Sa Ma^té eſt à Fontainebleau qui ſe porte bien. La Royne attent l'iſſue de ſa groſſeſſe. Dieu par ſa grâce les veuille conſerver, lequel je prie, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 29 d'apvril 1608.

XXXIII.

Metz, 15 mai 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... il me ſuffira que ce que je vous eſcrirai vous ſoit agreable, comme je crois vous ſera la nouvelle d'un duc d'Anjou que la Royne nous a encor procréé à la France, nous en avons fait les feux de joie, il y a huict jours. Monſr de Montigny gouverneur de nre ville n'eſt pas encor arrivé. Il eſt à Verdun d'où nous l'attendons dans 3 ou 4 jours, ſon ſejour eſt cauſé de l'attente de monſr Erart ingenieur qui doiſt recognoiſtre la place plus commode pour placer une citadelle, ſa majeſté déſirant s'aſſurer de la frontiere. Et cela fait il doit revenir icy renouveller la Juſtice. Et monſr d'Arguian ſon frere fait eſtat de s'en aller pourmener en ſa maiſon en Berry, avec madame d'Arguian ſa feme. On nous dit que mr le duc de Lorraine eſt mort, toutes fois nous n'en sommes pas aſſeurés encor que nous ſoyons ſes proches voiſins, nous eſperons en ſcavoir la verité demain par tout le jour s'il eſt ainſi. Nous y aurons du regret, parce qu'il eſtoit bon prince, et bien prudent à entretenir les voiſins. On nous aſſeure la ducheſſe de Bar eſtre enceinte afin de conſoller les Lorrains de ceſte perte. Dieu par ſa grace conduiſe tout à ſa gloire, lequel je prie, Monſieur, etc. ...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15e de maye 1608.

XXXIV.

Metz, 5 juillet 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, le lapſe de temps que je ne vous ay eſcrit, et dont je vous demande pardon, et le voyage que j'ay faict en France avec monſr le procureur du Roy me doivent avoir produict de quoy vous entretenir. Le choix que le pape a heu fait de monſr de Givry por nre Eveſque eſt demeuré en ſon entiere ſans

qu'il l'aye voulu changer à cauſe de la minorité de monſ^r le marquis de Werneuil filz naturel du Roÿ, qui eſt pourveu de la conduictorie et d'une penſion de dix mille eſcus po^r ſon plat, en attendant la chappe chutte duď ſ^r de Givry qui eſt fort valetudinaire et chargé d'ans. Cependant noz chanoines coñe adminiſtrateurs de l'Eveſchié diſputent les ſalpetres, et la juridiction d'icelle, qu'ils maintiennent debveoir demeurer, ne voulant rien alterer de ce qui leur portera quelque coñodités et repos. On fait de grands préparatifs en Lorraine po^r le ſervice de ſon Alteſſe defuncte, qui ſe doibt celebrer au commencement de la prochaine ſepmaine. Le colonel Donmartin, et ceux qui avoient ſervi le Roy ſoubz luÿ durant les guerres paſſées, ont touché cinquante mille eſcus, il n'y a que trois ou quatre jours, en ceſte ville. Ils eſperent en toucher encore plus grande ſomme cy apres, des aſſignations qui leur ſont données. Pour la ſomme qui eſt due à v̄re republicque, j'ay tenu la main à mon poſſible, qu'elle ſoit acquittée ſuivant ñre promeſſe, coñe auſſi il ſe fera Dieu aidant, et en a le recepveur de la ville mandement exprès de fournir à la partie eſcheue à ceſte foire. Le Roy et la Royne ſe portent bien, Dieu mercy, coñe monſeig^r le dauphin qui commence à porter les haut de chauſſes. Meſſ^rs les ducs d'Orleans et d'Anjou, que j'heu le bonheur de veoir à Fontainebleau le 8 du paſſé, en ſaluant le Roy dans ſes belles allées, ſont en pareille ſanté, et eſt quaſi incroyable comment ſa majeſté peut ſupporter tant de travail que volontairem^t elle embraſſe, tant à la chaſſe du cerf, qu'à ſe promener quatre et cinq heures dans les allées des tuileries et Fontainebleau ſans ſe repoſer entre deux, ſe coucher tard et lever matin, coñe ſi la loix luy impoſoit neceſſité de veiller plus que tous ſes ſubjects. Elle empecha le baron de Terme et le comte de Tonnerre de ſe battre en duel, po^r une querelle priſe à cauſe de mad^lle de Sagoinne ſœur dudit comte de Tonnerre, abuſée par leď baron ſoubz promeſſe de mariage. Sa maj^té a pris leur foy, et leurs armes en ſes mains po^r faire raiſon à qui il appartiendra. Le comte de Flex, frere du comte de Curſon, fit à coups d'eſpee en

mesme temps avec le comte de Cremaine qui estoit en danger de mort, et le comte de Saulx avec monsr de Brezé, gentilhomme d'Anjou fort blessé. Mademoiselle de Mercure, fille de monsr defunct le duc de Mercure, s'est voullu retirer de la promesse de mariage faitte à monsr de Vandome, filz naturel du Roÿ, à la suasion de quelques Lorrains, mais on s'efforce de rabiller le tout, et la remettre en sa propre volonté. La France est en un merveilleux calme et repos, Dieu mercÿ, et est à admirer la fleure de la ville de Paris, sa richesse et son luxe, les batimens qui s'y dressent tous les jours et la celerité dont ils usent à achever de si grands édifices. Le sieur Zorn ne me vient plus veoir, je crains qu'il n'aye mal mesnagé ce que son pere luy a envoyé la derniere fois, dont je n'ay pris aucune cognoissance, n'ayant pas receu la lettre que led sr son pere m'avoit escrit, encor que je fusse icy lorsque le chartier arriva. Ce n'est pas que je desire m'en mesler davantage, mais afin qu'on ne m'en impute point la faute. Je vous baise très humblemt les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz le cinquième de Jullet 1608.

P. S. Monsieur, je vous envoye un petit drageoy façon de Limoges que j'ay rapporté de Paris, vous en ferez présent à qui il vous plaira de mesdamoiselles vos filles, et m'excuserez, s'il vous plaict, si je vous envoie chose de si petite valeur. Ce n'est que pour la nouveauté.

XXXV.

Metz, 25 juillet 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé,* etc.

MONSIEUR, je vous ai escrit le 5 de ce mois par un de nos marchants allant à vre foire, nomé Jean le Verte, je n'y ai point receu de response, qui me fait désirer que ce soient vos grandes affaires qui vous en aient diverty, et non pas vre santé, que je prie Dieu vous voulloir accroistre tous les jours. Ce que

nous avons heu depuis de nouveau, a eſté le voyage de monſr le prince Pallatin, filz de monſr l'Electeur pallatin de Heydelberg, qui paſſa tout contre nos portes ſans y avoir voullu entrer, le 20 de ce mois jor de dimanche, et coucha à une bonne demÿ lieue de la ville, en un village appellé Moulin, monſr de Montigny ñre gouverneur n'eſtant pas icy, ains à Toul, por recevoir le nouveau Eveſque de Toul, et l'eſtablir en ſon Eveſché de la part du Roy, ſcavoir le filz puiſnay de monſr de Mayanne frère de monſr de Walhé baillif de l'Eveſché de Metz. Leđ ſr de Montigny n'eſt pas encore de retour preſentemt, et eſt monſr d'Arguian encor pres de ſa mate. Leđ ſr palatin s'en va à Sedan. Et eſt ſon train de ſoixante ſix chevaux tout compris. Il a madame ſa tante du coſté de ſa mere avec luy et ſa ſœur agée de huict ou neuf ans. Il a de la vivacité beaucoup pour ſon âge qui n'eſt que de douze ans et quelques mois, il fit ſa reſponſe en françois aux deputés de la ville, qui le furent bienvenier et luy offrir du vin, et des fruicts avec de l'avoinne por ſon attiraille. Monſr de Bouillon l'attendoit à Sedan por le recevoir, et faire les ceremonies du bapteſme d'une fille que Dieu luÿ a donné, por puis apres retourner en cour, et le mener auprès du Roy, comme diſent aucuns; vous aurez ſceu que monſr le preſident Jannin eſt à la cour mandé par ſa majeſté. Sur ce que l'ambaſſadeur d'Eſpaigne envoyé de nouveau en France doibt traicter, les papiſtes diſent que c'eſt por des mariages de monſeigr le dauphin avec la fille d'Eſpaigne, et de madame fille du Roy avec le filz d'Eſpaigne, ces eſchanges ne ſe font pas ſi aiſement qu'ils ſe propoſent, et ne tiens ces ouvertures de paix univerſelle que por piperie de tout le monde. Vous aurez cÿ joinct coppie de l'ordre tenu aux funerailles de feu monſeigr le duc de Lorraine tel que je l'ay peu recueillir de ceux qui y ont eſté de ñre ville. Je voudroie avoir choſe meilleure por vous en faire part. Ce ſeroit d'auſſy bon cœur que je vous baiſe bien humblemt les mains et prie Dieu, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de Jullet *ſtylo novo* 1608.

XXXVI.

Metz, 31 juillet 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, nous n'avons point d'autre nouvelle que du paſſage de monſr le duc de Mantoue par ceſte ville le penultieme de ce mois, après avoir eſté fort bien traicté à la diſnée par monſr de Montigny ñre gouverneur et receu des preſens de pluſieurs ſortes d'armes du païs, coñe de piſtolets, harquebuſes et ſemblables, et de quelques bons chiens de chaſſe. Il s'en va à Spa et au pays de Cleves, et fait eſtat de repaſſer par la Lorraine pour eſtre aux couches de madame ſa fille; monſr dom Petro de Tolledo eſt à la cour por traicter des mariages de monſr le dauphin et la petite madame avec les filz et fille d'Eſpaigne. Je crois qu'on y penſera bien avant que d'arreſter ces mariages, et crains qu'il n'y ait du fiel caché ſoubz un ſi beau miel. C'eſt tout ce que vous aurez de moy preſentement avec mes très humbles baiſes mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de Jullet 1608.

XXXVII.

Metz, 18 août 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous remercie bien humblement du ſouvenir que vous avez heu de moy pendant mon abſence, et de voz nouvelles contenues en ṽre lettre du 27 de Jung ſtyle ancien. Nous n'avons icy aucune nouvelle que vous ne ſachiez, à mon advis, ſcavoir le retour de monſr le preſident Janin au pays de Hollande por y ſervir ſa mate coñe il a commencé. Et que dom Petro de Tolledo ambaſſadeur d'Eſpaigne eſt encor à la cour, qui traicte avec le Roy de pluſieurs affaires, qui demeurent au ſecret des princes. On nous dict par conjecture qu'il requiert la loi ſalique en ce qui touche le mariage de monſr le dauphin avec

la fille d'Eſpaigne, afin que ſi le Royaume d'Eſpaigne eſtoit deſtitué d'heritiers maſles, mond ſeign^r le dauphin ne peut heriter dud Royaume par la ſucceſſion qui ſelon les ſtatuts d'Eſpaigne eſcheroit à ſa feme. J'eſpere que le temps advenir nous en apprendra quelque nouvelle plus certaine, pendant quoy, Monſ^r, je m'eſclairciray avec vous de ce petit drageoy que je vous ai heu envoyé, et vous diray tout au long mon intention, qui n'a eſté autre ſinon, qu'eſtant à Paris, voyant de pluſieurs ſortes de marchandiſes, et en acheptant po^r faire preſent à ceux qui me font l'honneur de m'aymer et tenir po^r leur ſerviteur, du nombre deſquels je vous tiens des premiers, rencontrant entre autres merceries ledit drageoÿ, me fit ſouvenir de la promeſſe que je vous avoie faict autrefois de vo^s envoyer des œillets et ſemblables fleurs que le ſ^r capitaine Paul me dict eſtre po^r meſdamoiſelles vos filles, je creu, Monſ^r, que cela ne vous offenſeroit point, ſi je vous envoyoie led drageoÿ couvert de fleurs, qui eſt de peu de valeur à la verité, et indigne de vous et des vôtres. Et ainſi l'acheptaÿ trois florins et demye batz ou environ, qui n'eſt que fort peu, et un don non corrompable, ſi cela merite le nom de don. Auſſi certes, Monſ^r, tout le ſoupçon eſt et doibt eſtre éloigné de vous et de moÿ; vous devant lequel je n'ai aucune affaire nÿ de juſtice nÿ autrement, que le ſervice que je vous doibs, en bien ſervant meſſieurs de voſtre ville, et moÿ po^r ne rien demander autre choſe que la continuation de v̄re très digne amitié. Toutes fois, Monſ^r, po^r vous oſter tout ſcrupule, s'il vo^s plaiſt, nous eſchangerons led drageoy en un petit pot de Roſette contenant ſeulement trois choppines, qui eſt un meuble que je n'aÿ pas encor en mon meſnage po^r cuire de l'eau po^r des mallades, lorſqu'il plaiſt à Dieu viſiter ma maiſon, et par ce moyen nous demeurerons libres en toute ſorte, vo^s ſuppliant bien humblem^t, Monſ^r, me pardonner, ſi je vous ay donné ceſte peine ſans y penſer. Et afin que vous n'ayez la peine d'en faire faire l'achapt par les voſtres, s'il vous plaiſt bailler à ce chartier ce à peu près qu'il couſtera; ſi d'adventure il revient à plus que led drageoÿ, je vous

en tiendray compte à la première comodité par ce mesme chartier avec mille remerciments; vous baisant sur ce bien humblement les mains et priant Dieu, Monsieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'aoust 1608.

P. S. Monsieur, la cause que vous n'avez heu plustot ceste réponse est que vredite lettre fut portée premierement chez un mien cousin qui est ceste année du conseil de la ville, et iceluy n'estant pas à la ville por recognoistre par la superscription si lad lettre estoit sienne ou non, elle demeura trois ou 4 jours après lesquels estant de retour, il me la rendit saine et entière. Afin donc d'eviter pareille equivoque à l'advenir par ceulx à qui il vous plaira charger vos lettres, s'il vous plaist, vous les adresserez à Flavigny, le treize, demeurant en la rue de la chièvre.

XXXVIII.

Metz, 21 septembre 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour le regard de la bonne correspondance des princes protestans à bien conserver et deffendre la liberté de conscience, c'est une affaire de longue hallaine, et qui traine une longue queue après soy, Dieu veuille qu'elle se termine sans effusion de sang. Mais il y a apparence que s'ils ne tirent autre raison de Donawert que celles qu'ils ont heu, qu'on continuera à faire pis, et ne voudra on pas s'en arrester là. De la France nous n'en avons autres nouvelles, le Roy est à Monceau, d'où on a fait courir un bruict qu'il viendroit à Challons en poste. Les affaires n'y sont aucunement disposées, à mon advis, et tiens qu'il retourneroit plustôt à Paris ou Fontainebleau que de nous approcher de plus près. Il a

eu quelques accès de fiebvre por avoir trop mangé de mellons, mais il se porte bien, Dieu mercÿ. On ne peut pas bien penetrer en ce que dom Petro de Tolledo a traicté avec sa Majté, le temps en descouvrira une partie. On veut dire que por le regard des mariages de monseigr le dauphin et de madame sa sœur, que sa majté les a remis à leur aage de discretion. De la guerre de Hollande nous croyons qu'elle continuera, qui est à mon opinion le seul moyen pour conserver la paix en Allemaigne, du moins empecher qu'elle ne sera pas si vehemente ny en tant de lieux. Monsr de Montigny est à Verdun, attendant des nouvelles du retour de mr d'Arguian son frere. Il advancera vers la cour, ou retournera vers nous, selon l'occasion et la response qu'on lui fera. Madame de Montigny sa feme avec monsr son filz sont jà passés toute outre, et se vont rendre à Paris. Je suis marry, Monsieur, de la peine que vous avez heu à la recherche du pot de rosette mentionné en ma lettre precedente, vous aurez toutes les occasions du monde de m'accuser du nom d'importun, et de peu de discretion. Mais je vous supplie me pardonner ceste faulte, je m'efforceray vous en rendre service en recompense, vous baisant bien humblemt les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xxj de septembre 1608.

P. S. Je recois toute à ceste heure des lettres de la cour que sa majté est à Monceau et que dom Petro de Tolledo n'est pas encor expédié.

XXXIX.

Metz, 19 novembre 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous ai escrit ma dernière par ce mesme chartier le 28 du passé, et crois qu'elle vous aura esté rendue, por l'asseurance qu'il m'en donne. Nous n'avons rien de la France que nouvelles de paix, Dieu mercy, sa majté s'employant tousjours à renouer le traicté de paix qui sembloit entierement rompu entre

les eſtats et l'Eſpaignol, et po^r plus de ſeureté commuent leur traicté en une treſve de dix ou douze ans ainſi qu'il ſera convenu, afin que pendant iceluy, chacun ſoit tant plus ſur ſes gardes, ce n'en eſt pas encor fait, parce que les meſmes difficultés, ſcavoir le trafficque libre des Indes, s'en rencontrera en l'un coſme en l'autre. L'ambaſſadeur d'Eſpaigne Petro de Tolledo n'oublie point d'artifice po^r y parvenir, et po^r auctoriſer davantage ſes pourſuites, les fais repreſenter a ſa majeſté par le nunce du pape, mais à ce qu'on nous dict, ſad maj^té ne relache rien au detriment desd ſiens eſtats, de peur qu'en permettant qu'ils fuſſent abuſés, elle ne ſe trompe ſoÿ meſme. La recherche de l'alliance de France pour monſ^r le dauphin avec l'Infante d'Eſpaigne ſe continue. C'eſt une grande tentation accompagnée de belles et ſpécieuſes promeſſes. Monſieur ñre Eveſque le Cardinal de Givry promet de nous venir veoir ſur le printemps, et prendre poſſeſſion de ſon éveché. Monſieur de Montigny ñre gouverneur eſt retourné a la cour pour y paſſer ſon hyver. J'ai acquitté les debtes du filz de m^r Zorn juſqu'à la concurrence de 24 ducats qu'il m'a heu envoyé, et fais eſtat de luy eſcrire par la premiere coſmodité, et envoyer les quittances de ceux auxquels j'ay payé. Il y peut reſter à en payer quelques dix ou douxe eſcus en quars, par tout, et n'en heu pas tant demeuré de reſter, ſi je n'euſſe deſgaigé un pourpoint de chammoy, qu'il avoit laiſſé chez le tailleur po^r trois eſcus en quars qui en vallait bien cinq eſtant tout neuf, à charge qu'il le laiſſera chez moy, de peur qu'il ne le joue, ou qu'on ne lui deſrobbe celuy que monſ^r ſon père luy a envoyé par George le chartier, ſi toutes fois mond ſ^r Zorn l'a pour agreable, d'autant qu'il eſt encore chez le tailleur qui l'a fait. Et ſera beſoin, s'il luy plaiſt, d'envoyer de l'argent par la prem^re coſmodité po^r en payer la façon et quelques doublures de peu, coſme auſſi po^r payer le blanchiſſage de ſon linge et choſes ſemblables qui ne ſe prennent à credit. Je vous baiſe très humblement les mains et prie Dieu, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 novembre 1608.

XL.

Metz, 28 novembre 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... de nouvelles nous n'en avons point d'autres que celles qu'on nous dit de la mort de monſr du Bouchage, capuſſin que ſa majeſté a envoyé plaindre à madame de Montpenſier par monſr d'Eſpernon. Et ce qu'on dit des voyages de monſr de Vaudemont vers ſa majté pour reprendre au nom de monſr le duc de Lorraine ſon frère, por le duché de Bar. Et ceux du comte Tournielle, por aller en Eſpaigne renouveller leurs alliances, de monſr de Haraucourt por veoir l'Empereur et les princes papiſtes de la part dud duc de Lorraine, et des ſrs de Cononges et du Freſné pour aller en Angleterre et en Italie...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de novembre 1608.

XLI.

Metz, 19-20 décembre 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.. pour le regard du ſieur Jacob Chriſtophe Zorn fils de monſr Adam Zorn, je regrette de tout mon cœur, qu'il ne s'eſt mieux comporté qu'il n'a faict, por le deſir que j'avoie de le faire apprendre quelque choſe digne d'un gentilhom̃e. Mais s'eſtant emancipé de ſoi-meſme, et receu de George le chartier bonne ſom̃e d'argent que monſr ſon pere avoit envoyé por luy eſtre diſtribué par mes mains, il me fut impoſſible depuis d'en tenir, ſinon ſur la fin qu'il recognut que mond ſr ſon pere voulloit qu'il ſe remit ſoubz ma conduitte, laquelle il quitte preſentement pour s'en retourner ſoubz celle de monſr ſon père. Monſr d'Arguian lui a donné un paſſeport, et s'eſt offert à luy faire tous les plaiſirs qu'il pourra à l'avenir; s'il heut encore attendu 15 jours il euſt receu

la monſtre po^r deux mois qui heut vallu 10 ou 12 eſcus, mais on ne baille rien aux abſens ..... Quant au ſieur Wolff Dietrich Zorn il m'a eſté veoir 3 ou 4 fois chez moy, et me ſemble fort éveillé et gentil. Et vous prie, Monſ^r, m'eſcrire librement en quoy il vous plaira que je luy face ſervice, je m'y employerai très volontiers pour l'amour de vous et de monſ^r le ſtätmeiſter ſon pere. Des nouvelles de France on nous dict que le Roy po^r ne plus eſtre importuné des catholicques de retirer les villes que ceux de la religion ont po^r leur aſſeurance, leurs a laiſſé abſolument ſans aucun terme de retraicte, et eſt l'aſſemblée de Jorgot rompue et terminée. L'ambaſſadeur d'Eſpaigne n'eſt plus en cour, ains retourné à ſon m̃re depuis peu. Il ne remporte pas ce qu'il ſe promettait, encor qu'il y ait employé tous les artifices de Rome et de Caſtille. Le principal à mon avis eſtoit d'appaiſer les Hollandois, et leur faire interdire le traficque des Indes, ou de volonté ou de force. Le Roy, à ce qu'on diſt, a faict ſemblant d'y entendre, po^r tant mieux cognoiſtre leurs deſſeins, mais on ne peut encore croire que po^r cela la paix ſe face en Hollande. L'Eſpaignol ne la demande que pour ſon advantage, et po^r le deplaiſir qu'il a de veoir les eſtats de Hollande ſi heureux au commerce des Indes. Monſ^r de Rhoſnÿ filz de monſ^r de Seuilly eſt promis en mariage à mademoiſelle de Wandome fille naturelle du Roy, et de feu madame la marquiſe de Beaufort, moyennant la ſurvivance de l'eſtat de grand maiſtre de l'artillerie de France, érigé en office de la Couronne, ſoubz la penſion de dix mille eſcus par an d'eſtat, et de trois cents milles eſcus en mariage que ſa majeſté donra po^r une fois en mariage à la damoiſelle ſa fille. Monſ^r le duc d'Eſpernon qui déſire de venir au printemps icy mettre en poſſeſſion monſ^r le Cardinal de Givry de ñre Eveſché, eſt p̃ſentem̃^t à la cour, où ſa maj^té l'a mis d'accord avec monſ^r de Montigny ñre gouverneur et ſe ſont embraſſés devant le Roy, en ſigne de reconciliation. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de décembre 1608.

P. S. Monſieur, depuis la p̃nte eſcrite, nous avons heu nouvelle de Verdun, que le filz du procureur general de l'Eveſché duđ Verdun, nom̃é Gerbillon, a eſté tué du filz du procureur du Roÿ de lađ ville, nom̃é Laplume, en une rencontre faitte la nuict en la rue, leđ Gerbillon ayant attendu l'autre, armé de deux eſpées et accompagné d'un ſien ami, et leđ Laplume s'eſtant défendu courageuſement avec une eſpée et un poignard, accompagné auſſi d'un ſergent de compagnie nom̃é la Varrene. Ce meurtre avec autres riottes feront murmurer le peuple, et eſt à craindre quelque eſmotion dans la ville dite. Dieu par ſa grâce y veuille pourveoir.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 décembre 1608.

XLII.

Metz, 27 février 1609. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé*, etc.

MONSIEUR,... je crois que les levées du Roy d'Eſpaigne ne ſont que po^r avoir un traicté plus favorable avec les Hollandois, et non qu'il veuille continuer la guerre contre eux, mais pluſtôt en commencer une autre à quelque coing de v̄re Germanie, s'il peult enjamber, et avoir paſſage libre parmy leſđ Hollandois. Il s'en fault donner garde à mon advis, car s'il n'eſtoit ſaoul de s'eſprouver contre leſđ Hollandois, il n'euſt pas recherché la paix avec tant de ſubmiſſion, joinct qu'il n'y a peuple (ſans mepris) qui le puiſſe mieux contrequarer ſur mer que leſđ Hollandois, la preuve en eſt toute faite, ayant augmenté en biens et en forces durant leur guerre, tout autrem^t que durant la paix. Des nouvelles de France, nous n'en avons que de joÿe, Dieu mercÿ : dom Tolledo eſt retourné en Eſpaigne depuis un mois en ça ſans plus. Le Roy veut meſtre d'accord le prince d'Eſguillon filz de monſ^r du Maÿne avec Ballanÿ ; la querelle du baron de St Amand, auquel eſt joinct le

filz du f^r de Wannes gouverneur de Toul, contre le Rheingraff, à cause du meurtre comis en la personne du baron de Cyré, n'est pas encor appointée. Monf^r de Waudemont s'en mesle, et menace ledit filz du sieur de Vannes, n'ayant point de pouvoir sur St Amand, mais je crois qu'il n'y profitera rien, et que le Roy s'en entremettera. Monf^r le Cardinal de Givry a pris possession de ñre Evesché par procureur, scavoir l'abbé de St Vincent de ceste ville, sont seulement quatre jours, et le lendemain le sieur de Werneuille aussi par procureur pour sa coadjutorie. Ledt f^r Cardinal promet de nous venir veoir après ce quaresme, nous voirons si Dieu aydant il tiendra coup. Monf^r le president est allé à Verdun po^r faire enteriner la grâce du filz du procureur du Roy, et du soldat nomé la Warrane, à cause du meurtre comis en la personne de Gerbillon filz du procureur général de l'Evesché dudt Verdun. Cela n'agreera pas beaucoup aux habitans, mais il est impossible de contenter tout le monde. Pour les Jesuites nous les envoyerons tous en Espaigne po^r grossir l'armée de leur maistre, aussi bien aura-t-il assez affaire de trouver des homes assez pour parvenir à ce qu'il pretend, dont Dieu le garde. On ne dict plus mot du voyage de m^r d'Espernon, et crois que le Roy l'employera ailleurs. Monsieur, j'oubliois de vous dire que sa majesté a faict changer de nourriture à Monseig^r le dauphin l'ayant tiré des mains des femes pour le tenir près de soy, et le faire instruire en toutes sortes de bonnes mœurs dignes de sa qualité. Je vous baise les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce penultieme de febvrier 1609.

XLIII.

Metz, 13 mars 1609. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, depuis ma derniere du penultième du mois passé, on nous repaise de nouvelles des voyages de monf^r le cardinal de Givry et monf^r d'Espernon, mais on ne peut pas

bien encore ſpécifier le mois ny le jour. Les uns remettant leur arrivée à la Pentecoſte, les autres quinze jours après. Nous croyons pour aſſeuré po^r^ monſ^r^ le duc d'Eſpernon qu'il le deſire infiniment, et fait tout ce qu'il peut pour le faire trouver bon à ſa majeſté, mettant en avant qu'il eſt neceſſaire po^r^ bien faire recognoiſtre ledit ſeig^r^ de Givry, en noſtre eveſché, et autres certaines cauſes. Et pendant tout cela pourchaſſe vivement ſa ſurvivance pour ſon filz ayné, afin de tenir meſme place de gouverneur qu'il fait en ceſte ville. Et tache de le venir eſtablir et mettre en poſſeſſion. Mais je tiens avec pluſieurs autres que ſa majeſté ne luy accordera pas aiſement; mais traitera l'affaire en longueur tant qu'il pourra. La cour porte le deuil de la mort de feu monſ^r^ le duc de Florence, et ont eſté rompus pluſieurs deſſeins de tournois magnificques, qu'on eſperoit faire paroitre aux jours gras. Monſ^r^ d'Arguian ſe porte bien Dieu mercy, madame de Ste Gloſſine fille naturelle duď ſ^r^ d'Eſpernon ſe porte mieux de ſon mal de matrice qu'elle ne faiſoit ſous quelques jours, nous n'avons pas d'autres nouvelles pour le preſent, qui ſera le ſubject que finiſſant ce mot par mes très humbles baiſe-mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 de mars 1609.

XLIV.

Metz, 24 mai 1609. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, c'eſt ſeulement po^r^ vous advertir que monſ^r^ de Montigny ñre gouverneur a eſcrit à m^r^ d'Arguian ſon frère que monſ^r^ le duc de Suilly ſe rendra dans Verdun dans 10 ou 12 jours pour recognoiſtre la ville et y faire batir une citadelle ſi beſoin eſt pour le ſervice du Roy, et que de là il paſſera par ñre ville po^r^ recognoiſtre la ñre qui a beſoin de réparations en pluſieurs endroits, et que tót après monſ^r^ d'Eſpernon ſe rendra icy;

ſcavoir vers la Pentecoſte, po^r venir mettre en poſſeſſion de ñre eveſchié le ſieur Cardinal de Givry. Monſ^r de la Vairier filz ainé de feu monſ^r de la Vairier qui a eſté gouverneur en ñre ville a heu querelle avec un de noz capitaines appellé Bonnefoy, mais il ne l'a pu vuider parce que monſ^r d'Arguian a retenu led Bonnefoy en la citadelle, juſqu'à ce que le Roy y ait pourveu, vers lequel il a envoyé en poſte ſon ſecretaire. Je vous baiſe bien humblement les mains et prie Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve très heureuſement et longuem^t.

Voſtre très humble ſerviteur,

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 mars 1609.

P. S. — Monſ^r d'Arguian a promeſſe du Roy po^r le Baillage de ñre Eveſché.

XLV.

Lettre datée de Paris, 25/15 febvrier 1610, ſans adreſſe ni ſignature.

Le Roy entretiendra huict mille hom̃es de pied et deux mille chevaux pour le ſecours des princes proteſtants, et meſſ^rs des Eſtats des provinces unies autant. Ceſte guerre nous en pourra amener d'autres, ſoit que le duc de Savoye tienne ce qu'il a promis ou non. Le pape crie hault et clair que ceſte guerre de Cleves eſt une guerre de religion et non d'Eſtat. Et po^r eſclaircir de ce les Electeurs Eccleſiaſtiques et le duc de Baviere, le Roy envoye vers eulx monſ^r de Freſnes-Canaye. On tient po^r aſſuré que la guerre ſe va faire en quatre endroicts, en Navarre, à Bruſſelles, en Cleves et à Milan. On a advis que le Roy d'Eſpaigne a promis 50 mille eſcus tous les ans au prince de Condé, qui eſt près d'aller à Milan et de là en Eſpaigne.

bien encore ſpécifier le mois ny le jour. Les uns remettant leur arrivée à la Pentecoſte, les autres quinze jours après. Nous croyons pour aſſeuré po^r^ mon^ſr^ le duc d'Eſpernon qu'il le deſire infiniment, et fait tout ce qu'il peut pour le faire trouver bon à ſa majeſté, mettant en avant qu'il eſt neceſſaire po^r^ bien faire recognoiſtre ledit ſeig^r^ de Givry, en noſtre eveſché, et autres certaines cauſes. Et pendant tout cela pourchaſſe vivement ſa ſurvivance pour ſon filz ayné, afin de tenir meſme place de gouverneur qu'il fait en ceſte ville. Et tache de le venir eſtablir et mettre en poſſeſſion. Mais je tiens avec pluſieurs autres que ſa majeſté ne luy accordera pas aiſement; mais traitera l'affaire en longueur tant qu'il pourra. La cour porte le deuil de la mort de feu mon^ſr^ le duc de Florence, et ont eſté rompus pluſieurs deſſeins de tournois magnificques, qu'on eſperoit faire paroitre aux jours gras. Mon^ſr^ d'Arguian ſe porte bien Dieu mercy, madame de Ste Gloſſine fille naturelle du^d^ ſ^r^ d'Eſpernon ſe porte mieux de ſon mal de matrice qu'elle ne faiſoit ſous quelques jours, nous n'avons pas d'autres nouvelles pour le preſent, qui ſera le ſubject que finiſſant ce mot par mes très humbles baiſe-mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 de mars 1609.

XLIV.

Metz, 24 mai 1609. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, c'eſt ſeulement po^r^ vous advertir que mon^ſr^ de Montigny ñre gouverneur a eſcrit à m^r^ d'Arguian ſon frère que mon^ſr^ le duc de Suilly ſe rendra dans Verdun dans 10 ou 12 jours pour recognoiſtre la ville et y faire batir une citadelle ſi beſoin eſt pour le ſervice du Roy, et que de là il paſſera par ñre ville po^r^ recognoiſtre la ñre qui a beſoin de réparations en pluſieurs endroits, et que tót après mon^ſr^ d'Eſpernon ſe rendra icy;

Monſ^r le mareſchal de Bouillon eſt à la cour du 28 du paſſé, pour y apporter tout ce qui ſera de luy. Monſ^r le mareſchal d'Eſdiguieres y eſt auſſy qui y contribuera ſa parte. Toutes les villes que ceux de la religion ont po^r leur ſeureté au Royaume, s'aſſemblèrent chacune en un inſtant qu'elles furent adverties, et teſmoignèrent qu'elles n'avoient autre but que de vivre et mourir pour le bien et conſervation du Roy, et de la Royne Regente ſa mere, le firent publier partout et en baillèrent avis à leurs majeſtés. Ceux d'Orléans qui ont eſté autrefois les plus mutins ont embraſſé ceux de la Religion, et ſemoné d'aller au preſche au lieu qui leur eſt deſtiné. Monſ^r de Tilladet cap^ne des gardes du Roy, qui a eu quelque different avec monſ^r d'Arguian eſt parti aujourd'hui ſur les 5 heures du ſoir pour ſe rendre en cour au pluſtot. Leurs majeſtés nous ont envoyé le ſ^r commandeur Fromagère po^r ſe tenir dans la citadelle pendant ſon abſence et y commander à ſa place. Les troupes qui ſe doibvent bailler aux princes, qui ſont de l'infanterie doivent s'embarquer à Callais. La cavalerie eſt vers St-Laurent, et approche par deçà. Le malheureux aſſaſſin a eſté exécuté ſont aujourd'huy quinze jours, n'ayant jamais voulu confeſſer ſes conſeillers nÿ aucteurs. Il heut le bras brullé à petit feu avec lequel il fit ſon malheureux coup, et tenaillé en pluſieurs endroits de ſon corps, on luy empliſſoit ſes plaÿes de plomb fondu, puys tiré à 4 chevaux après huict diverſes ſecouſſes, et quelques coups de raſoirs, ſon corps fut déchiré en deux, et ces deux parties trainées par force par toute la ville de Paris. Et ramené au lieu où il avoit executé ſon traitreux deſſeing, fut brullé, et ſes cendres jettées en la riviere. Il eſt impoſſible d'excogiter un ſupplice aſſez cruel pour gents ſi déſeſperés et monſtres abominables.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de juin 1610.

XLVIII.

Metz, 19 juin 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je reviens à ce qui eſt de noz nouvelles par deçà, ſcavoir que nous tenons po^r^ aſſeuré que Leopold a eſté à Nancy, ne ſont que 5 ou 6 jours pour conferer avec S. A. de Lorraine, et monſ^r^ de Waudemont afin de ceder la coadjuterie de v̄re Eveſché au filz puiſnay duđ ſ^r^ de Vaudemont, po^r^ s'obliger la maiſon de Lorraine, et de là qu'il a eſté à St Nicolas conferer avec ſon doyen le baron de Crehange, duquel il ſe départit bientôt cõme l'on dit po^r^ s'en retourner vers Bruxelles. Où auſſi le prince de Condé eſt allé depuis trois jours, ayant eſté auđ Nancy près ſadite alteſſe, pour de là aller querir ſa fẽme po^r^ retourner en France à ce qu'on nous dict. Voilà nos nouvelles po^r^ ces deux princes q̃ je crains eſtre couverts de quelques maſques et differer en effet de ce qu'on publie. Monſ^r^ de Bouillon a eſté à la Flèche conduire le cœur du Roy dernier mort, et eſt encor à la cour, d'où il n'a bougé depuis le 28 may jour de ſon arrivée. Monſ^r^ d'Eſpernon eſt allé à Compienne querir le corps du Roy Henry troiſieme, afin que les ceremonies de funerailles de l'un et de l'autre ſe facent d'un coup, qui ſera en peu de jours. On veut dire leđ ſ^r^ d'Eſpernon avoir heu quelques paroles avec monſ^r^ de Suilly, et monđ ſeig^r^ de Suilly avec monſ^r^ de Bouillon. Dieu nous garde de ces diſputes et diverſités d'opinion; po^r^ le ſecours promis aux princes, je croy qu'il ſera bientôt envoyé. Et m'en a donné advis, ç'a été un point fort diſputé. Les trouppes ſont encore enſembles ez environs de Chalons et l'Eſpine, et ſont environ 20 milles hommes, tant de pied que de cheval, deſquels on tirera quelques ſept mille François, trois mille Suiſſes et deux mille chevaux. Le reſte ſera pour mettre en garniſon et employer où on trouvera à propos.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de juin 1610.

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre cloſe, on m'a aſſeuré le comte de Foinctes s'approcher, et deſcendre avec une armée de vingt mille hom̃es. Je crois que ce ne ſera pas ſitôt et que le nombre n'eſt ſi grand; Spinola luy eſt allé au devant il y a environ trois ſepmaines, et paſſa à trois lieues de nous. Dieu par ſa grâce ſoufflera ſur les mechants, et nous conſervera contre leurs mauvais deſſeins.

XLIX.

Metz, 28 juin 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, ma dernière a eſté du 19 de ce mois par le meſſager Jonas. Monſ^r^ le baron de Donaw nommé Chriſtophe, retournant le 22 apres de la cour, et paſſant par ceſte ville a aſſeuré monſ^r^ de Fromagère, commandant à p̃nt en la citadelle, que dans le cinquieme du mois prochain, le ſecours promis aux princes doit paſſer proche d'icy, monſ^r^ le mareſchal de la Chaſtre en eſt le chef. Le ſ^r^ de Montigny commandant cy devant en ceſte ville, le maitre de camp et le ſ^r^ de Cœurch mareſchal général de l'armée, compoſée de douze mille hom̃es, dix mille hom̃es de pied et deux mille chevaux, qui prendront le chemin de Cleves et Julliers. On attend à la cour monſ^r^ le prince de Condé. Monſ^r^ le prince de Contÿ p̃^r^ prince du ſang a cependant obtenu une penſion de cinquante mille livres annuellem^t^; monſ^r^ le comte de Soiſſons ſon nepveu, le gouvernement de Normandie qui eſt le plus beau de France. La Royne et ſon conſeil s'efforcent de contenter les plus grands du Royaume; les autres n'en ſeront pas ſi malaiſés. Meſſ^rs^ le mareſchal de Bouillon et le duc de Suilly ſont des premiers du Conſeil d'Eſtat, nonobſtant la religion. Monſ^r^ d'Arguian diſpute ſon fait à la cour, mais je crains q̃ ſes raiſons ne ſoient trop foibles po^r^ revenir par deçà. Un prevoſt de courte robbe à Paris ayant eſté conſtitué priſonnier le jour de la mort du Roy, po^r^ avoir demandé à cinq heures, quelle heure c'eſtoit, et

lui ayant eſté reſpondu que c'eſtoit cinq heures, dit le Roy eſt donc mort, fut trouvé le lendemain eſtranglé dans ſa priſon. On veut dire qu'il eſtoit ſorcier et magicien : à telles gens pareille fin. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 juin 1610.

L.

Metz, 16 juillet 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je me ſuis trouvé ſi embarraſſé d'affaires depuis que le ſecours de France s'eſt approché de nous, qu'il m'a eſté impoſſible de vous eſcrire depuis le 28 du paſſé; et pour vous dire que led ſecours eſt de 10 mille homes de faict, ſcavoir 1200 chevaux, trois mille trois cents Suiſſes, et le ſurplus d'infanterie françoiſe des regiments de Navarre, de Nevers, Ballany et Waubecourt, faiſant quelques cinq mille tant d'homes, quatre pièces d'artillerie avec leurs dépendances neceſſaires qu'on a fourny de ceſte ville. Monſr le mareſchal de la Châſtre en eſt le chef, meſſrs de Montigny et Prallin, les mareſchaux de camp, monſr d'Eſcure, mareſchal général des logis. Ils ſortiront cejourd'huy hors du pays Metzin, et paſſeront vers Sarbrick, et de là du coſté de Treves par le Hunds Ruck, où ils ſeront joints par l'armée de Hollande, ou partie d'icelle. Monſr le prince de Condé debvoit hier faire ſon entrée à Paris, où monſr le duc de Deux Ponts eſt encor, qui fait eſtat de bientôt rebrouſſer chemin. Monſr de Rohan eſt en ceſte ville, qui ſuivra l'armée come colonel général des Suiſſes. L'affaire de mr d'Arguian n'eſt pas encore décidée. Elle eſt ſur le tapis du conſeil reſtraint de leur majeſté. Led ſr d'Arguian s'eſt fort laſché por eſtre maintenu, la poſſeſſion en fait ſemblable eſt fort avantageuſe et prejudiciable à ceux qui s'en laiſſent une fois dépouiller. Madame d'Arguian eſt encore en ceſte ville, mais hors la citadelle.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 16 de jullet 1610.

LI.

Metz, 7 août 1610. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, nous avons esté icÿ en grande peine quatre ou cinq jours, qu'on nous figuroit les affaires de France bien déplorées, por la diversité des affections, ou plustôt ambition des grands de la cour, mesme d'un bruit qu'on fict courir que l'intention de sa majesté estoit de faire apprehender dans Paris et ailleurs les principaux de la religion. Ce masque est levé, et avons receu du jour d'hyer lettre de sa majesté adressante au magistrat de la ville, et particulierement à ceux de la Religion, que nous eussions à nous assurer que son intention estoit de maintenir de tous poincts les edits de pacification, et ne les alterer en sorte que ce soit..... Monsr le duc de Deux Ponts est en chemin por se rendre bientost en son lieu, nous avons desjà quatre mullets chargés de son bagage.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 d'aoust 1610.

LII.

Metz, 4 septembre 1610. — *A Monsieur Böcklé, stätmeister de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR, j'ai receu par l'adresse du sr de Veyras, celles qu'il vous a pleu m'escrire le 29 de jun et 3 du mois passé, fort content que pour le repos et tranquillité de vre Evesché et du pays d'Alsace, vous soyez parvenus à une paix, mais je crains que les conditions ne soient mauvaises pour vostre costé, et si je suis bien informé d'icelles, il semble qu'on ait trop cedé aux flatteries des Lorrains qui ne sont pas meilleurs q̃ les Espagnols mesmes. De France on ne nous annonce autre chose, grâce à Dieu, q̃ l'affection entiere du peuple envers le Roy et la Royne. On estime qu'il y a de la jalousie entre le prince de Condé et monsr le comte de

Soiſſons, et q̃ l'un ſupplãterait vollontier ſon compagnon, auſſi bien que l'autre. Si Dieu nous fait la grace de continuer ceſte affection du peuple envers ſon prince naturel, et que ſon déſir de vivre paiſiblement ne luy ſoit oſté par les preſcheurs et faux docteurs, de tous les deſſeins des meſchants, rien ne ſortira que leur ruine et confuſion. La Royne continue en ceſte volonté de laiſſer les armes aux Pariſiens, et leur a nouvellement commandé d'en achepter, s'il y avoit aucun qui en mancquat. Sur ce qu'ils remonſtrèrent à ſa ma^té^ qu'ils entendoient qu'elle leur voulloit faire oſter, elle leur fit reſponſe toute contraire, et dit qu'elle leur confioit entierement la garde de la vie du Roy ſon filz et de la ſienne. La compagnie des gardes de Leopold eſt paſſée près de nous, ſont trois ou quatre jours po^r^ aller en vos quartiers ; hyer on nous dit que paſſoit encore quelques 150 homẽs pour le meſme maiſtre : vre prudence à la conſervation de vre ville eſt bien neceſſaire durant toutes ces traverſes, et eſt beſoin de ſe donner garde de ſurpriſe. Les ſièges ne ſont pas ſi dangereux. Vous êtes ſage pour y donner ordre. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4 de ſeptembre 1610.

LIII.

Metz, 20 septembre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous diray que nous tenons l'armée de France qui retourne de Julliers, eſtre preſentement ès environs de Maizieres et Mouzon. Monſ^r^ d'Eſpernon d'ailleurs nous eſcrit du 16 de ce mois q̃ les députés de ñre ville ayent à ſe trouver à Rheims dans le 8e du prochain, afin de devancer la ceremonie du ſacre du Roy, qui ſe doibt celebrer le 10e après. Et croyons par conjectures violentes que monſ^r^ d'Eſpernon s'advancera juſque à nous, toſt après lad ceremonie achevée. La France ſemble ne voulloir que la paix, le peuple y eſt tout porté. Il n'y a que l'am-

bition de quelques grands qui ſoit à craindre. Le duc de Feria doibt eſtre arrivé à la cour de la parte de l'Eſpaignol qui fait ſemblant de s'allier à la France. Le preſident Jacob fait auſſi ſemblant de la parte du duc de Savoye ſon mre de voulloir continuer le traicté de mariage pourparlé entre un des filz de Savoye et une des filles de France. Ce que je crains eſtre afin de mieux eſpier nos actions et comportemens françois. Pour l'armée d'Italie je crois qu'elle n'eſt pas à craindre por ceſte année, l'hyver eſtant trop prochain. Joinct qu'elle n'eſt pas ſi groſſe qu'on crie, et eſt pluſtot por divertir les deſſeins du duc de Savoye qui s'eſt joinct à la France por la deffenſive, que por attenter contre l'Allemaigne nÿ ailleurs, d'autant qu'après le decès du comte de Fointe, ils ont plus de terreur qu'auparavant. Je vous ay cydevant advertÿ que meſſrs de ceſte ville deſireroient de payer les deux milles eſcus deus de la foire de St Jean derniere, mais ils deſireroient qu'il vous plut vous ayder en quelque ſorte par lettres d'eſchanges ou autrement à cauſe du peu de ſeureté des chemins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de ſeptembre 1610.

LIV.

Metz, 15 octobre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, l'advertiſſement que je vous ai donné de faire inſtance par vos meſſieurs de la ſome eſchue, n'a pas eſté ſans grand ſujet, lequel m'a eſté encore confirmé par monſieur Praillon, exerçant la charge de mre Eſchevin en ſon abſence, m'ayant aſſeuré que s'il ne ſe fuſt oppoſé avec quelques autres gents de bien de la juſtice, que ladite ſome euſt été employée à quelques refections d'Edifices publicques. Et heut on eu grand peine de la raſſembler, de ſorte que je crois la lettre de vos meſſieurs avoir eſté envoyée fort à propos et retiendra la volonté dudit maiſtre eſchevin..... Je vous diray la remiſe du ſacre de nre Roy au

17e du preſent ou 24e, eſtant incertain lequel des deux jours y ſera employé ; ñre maiſtre eſchevin eſt allé à Rheims por veoir la ceremonie et illec reprendre la protection de ſa majeſté pour la ville. Nous y avons quelques-uns de la nobleſſe et du clergé joincts avec luÿ. Meſdames les ducheſſes de Bouillon et la Trimouille paſſerent hyer par ceſte ville, on nous dit qu'on s'eſt ſaiſy de quelques leurs mullets, et croit on que ce ſont des ſoldats de monſr de Haraucourt. Je croy que le tout ſe rendra n'eſtant pas de guerre. Monſr de Bouillon doibt faire un voyage en Allemaigne de la parte de leurs majeſtés por plaindre le deuil de feu monſr l'Electeur palatin, et autres affres : ledt ſeigr de Bouillon a vendu ſon eſtat de premier gentilhoſme à Conſchine, 80 mille eſcus coſme on dit. Mr d'Eſpernon faict eſtat de nous venir voir après le ſacre, et d'icy s'en aller à Rome de la parte du Roy. Coſme on dit que monſeigr de Bouillon ira en Allemaigne veoir les princes d'Allemaigne un par un, de la parte de ſa mate, et monſr le grand en Eſpaigne, les effects feront la preuve. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 d'octobre 1610.

LV.

Metz, 25 octobre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... j'eſpere que le duc de Bouillon eſpere ſe rendre à Heidelberg, et de là peut eſtre vous faire reſponſe, ou ſi ce ſont affaires qui dépendent de la cour, il aura remis à vous y répondre une autre fois, parce que je luy avois envoyé à Sedan où il s'étoit jà retiré por ne point aſſiſter aux ceremonies du ſacre du Roy celebré à Rheims le 17e de ce mois jour de dimanche, avec bon ordre et heureuſemt Dieu mercy. Nous avons icy monſieur le duc d'Eſpernon drès avant hyer, avec bon nombre de gentilshoſmes, capitaines et gens de commandemt faiſant environ

150 chevaux. Il fait eſtat d'y ſejourner trois ſemaines ou un mois pour ſe rendre au 25 du mois prochain dans Paris. Monſr de Bonouvrier, ancien capitaine des gardes du Roy, aura la charge de monſr d'Arguian, et commandera en la ville et citadelle en l'abſence de mond ſeigr d'Eſpernon, qui l'a amené avec ſoy, por l'inſtaller et l'eſtablir de la part du Roy et de la Royne, qui nous ont confirmé de nouveau à Rheims nos anciens privileges et promis par patente de ños y maintenir. Monſr de Boiſſiſle ambaſſadeur de ſa mate à Cologne, m'a eſcrit ces jours paſſés qu'il eſpere que le traicté de paix pour lequel il s'emploie avec les autres ambaſſadeurs des princes ſe pourra compoſer. En France on ne parle que de ſe conſerver en paix pendant la minorité du prince, le peuple déteſtant et abhorrant tous ceux qui leur parlent de guerre. Dieu par ſa grâce nous faſſe à tous haÿir ce monſtre honteux qui comprend tous les maux enſemble, por nous en donner de garde et l'eviter.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 d'octobre 1610.

LVI.

Metz, 23 décembre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Bocklé, etc.*

MONSIEUR,... leurs majeſtés ſe portent bien Dieu mercy, et eſt la France en ſon calme, ſi ce n'eſt que monſr le prince de Condé demande pour aſſeurance de ſon gouvernemt de Guyenne, une place forte appellée Chaſteautrompette; la Royne n'a pas encor refuſé abſolumt, elle attendoit le retour de mondit ſr de Bouillon por ſe reſoudre à luy reſpondre. Monſr le comte de Soiſſons eſt allé à Rouen en ſon gouvernemt de Normandie; on tient qu'il fera aſſembler des eſtats du païs. Ce ne ſera qu'importunités et demanderies durant ce mois et ptie de l'autre por faire l'eſtat de la maiſon du Roy ; la Royne à la ſollicitation du nonce du pape a fait ſurſeoir l'exécution de l'arreſt rendu contre

le libvret déteſtable de Bellarmin, qui ſera cauſe que les juſtes raiſons de la Sorbonne contre les jeſuites ſeront peu conſiderées. Dieu veuille que ces trop grandes douceurs, ou pluſtot défauts de courage contre ces mechants ne leur enfle davantage leur venin à mal faire.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23e de decembre 1610.

LVII.

Metz, 5 janvier 1611. — *A Monſieur Böcklé, ſtettmeiſter de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR, nous déſirons avec tant d'ardeur que vous ſoyez bientoſt délivrés des troupes leopoldiennes, que nous avons peine de croire ce qu'on nous en dict, de peur qu'il n'en ſoit rien. On aſſeure de Lorraine avec aſſurance qu'elles ſont congédiées et qu'elles doibvent bientôt paſſer par un village près de nous nomé Vadrovange qui eſt dependant de la Bourgoinne, pour ſe retirer ès Pays bas d'où elles viennent. Leurs majeſtés ſe portent fort bien Dieu mercy. Le prince de Condé continuant ſes demandes a monſtré ſes promptitudes à la colère, et s'eſt retiré depuis mal content en ſa maiſon de Vallery, on croit qu'il ſe remettera en bon chemin, et ſe tiendra en ſon degrès d'obeiſſance. Chacun y apportera ſon mieux pour le ramener à ce qu'il doibt. Monſr le duc de Bouillon eſtoit à Sedan ne ſont que 4 jours, on croit que la goutte l'y retient encor, ſi toſt qu'il ſera près de leurs majeſtés on tachera d'appaiſer le tout, de peur que plus grand mal n'en arrive. J'ai ſollicité le Recepveur de ceſte ville à ſatiſfaire au terme eſcheu à la foire de St Jean dernière paſſée. Il m'a aſſeuré qu'il en ſera ſon debvoir, et qu'il cherche un expedient por vous faire toucher par lettres de change vre ſome deüe. Il m'a encor promis ce jourd'huy qu'il y tiendra la bonne main. Encor

que le coffre de fer de nos marchants qu'ils appellent le ſtock, ne doibve pas eſtre mené à ceſte foire à cauſe des bruits de ces trouppes, j'en ay auſſi parlé à ñre maiſtre eſchevin et aux principaux de ñre Senat qui ont promis de le commander de recheſ, à bon eſcient auď Recepveur, à quoi je tiendray ferme, et inſiſteray formellement envers les uns et les autres juſques à ce qu'il y ſoit pourveu, ils ont jà ordonné auď Recepveur de pluſtot bailler à quelqu'un qui voudra ſe charger de vous la faire tenir à ſa riſque.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5e jour de l'an 1611.

LVIII.

1611. — *Dans une lettre du 10e de janvier, mr de Flavigny annonce à mr Böcklé « que le duc de Bouillon ayant reçu un hom̃e de pied dépéché par la Royne, eſtoit party pour Paris le 3 de janvier encore atteint de goutte », ſans doute pour appaiſer le prince de Condé retiré en ſa terre de Vallery.*

LIX.

Metz, 29 janvier 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... pour nos nouvelles il y a heu des querelles particulières pour le mariage de madlle de Montpenſier, entre le prince de Contÿ et le comte de Soiſſons, le prince de Condé et le duc de Guyſe, et aultres grands qui trainoient pluſieurs ſeigrs après eulx. Cela ſemble appaiſé s'il n'y a autre trainée, de laquelle par ſa grace Dieu nous veuille préſerver.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 29 de Janvier 1611.

LX.

Hanau, 20 février (*sans l'année*). — *A Monsieur Böcklé, stettmaistre de la ville et Republique de Strasbourg.*

MONSIEUR, je m'acquitte fort volontiers de la charge que me donne Mr Branthe, croyant que je sois encore à Strasbourg; il me prie de vous saluer de sa part et de vous faire part de l'estat des affaires de ce quartier de delà, lesquelles sont encore incertaines, et mesmes changées depuis ses lettres escrites, lesquelles me sont venues seulement à cause des eaux qui ont retardé les messagers. Vous scavez que plusieurs princes s'entremettent d'accorder les deux Electeurs. Culmbach et Darmstat ont été de Dresden à Berlin, et ont obtenu de son altfse l'Electeur de Brandenbourg qu'il consentoit pour soy que celuy de Saxe seroit receu en la possession reelle de la succession de Juliers, et que por accorder des moyens et conditions on s'assembleroit à Erfurt le $\frac{3}{13}$ de mars où Neubourg seroit appellé. Cela rapporté aud Electeur de Saxe, il a trouvé le terme trop long et a proposé le trentiesme du passé style ancien, 10e de celui cy, pour entrer en conférence à Juterboch ville près de Wittenberg despendante de l'Evesché de Magdebourg; nous ne savons si Brandenbourg y a consenty. Le terme estoit trop court pour y appeler Neubourg et mesmes les amys, lesquels il avoit desjà prié de l'assister en ladite Journée d'Erfurt; toutes fois il ne manque pas d'assistance, ayant près de soy monsr le prince d'Anhalt, monsr le marquis d'Anspach et son frere l'archevesque de Magdebourg, je croys donc que ceste conference de Juterboch aura heu sa suyte, mais l'effect n'en peult pas estre grand, veu que Brandenbourg ne peut rien sans Neubourg par l'accord de *postmund*. Quoi que ce soit, ceste affaire est encore fort douteuse, aussi bien que celle de Boheme et d'Austriche. Le pape et ses supposts ne laissent pas de pratiquer en ces quartiers là,

et charment les ſimples par de belles aſſeurances de paroles, que la liberté de la religion ſera conſervée ſuyvant la paix en l'empire eſtablie par les Empereurs, et que les princes catholiques n'entendent point y deſroger. Le pape a faict l'accord entre Eſpagne et Savoye à la charge d'un ſiège de Geneve, ou autre choſe ſemblable. Le meſme pourra bien faire la paix en Boheme et en Autriche à quelque condition ſemblable, à la fin qu'il gangne et profite du dommage d'autruy. Mais Dieu ſe tient bride auſſi bien que le diable de Job. Il ne peuſt paſſer les termes qui luy ſont preſcrits.

On attendoit monſ^r le Landgrave Maurice à Dreſden et à Berlin. Je croy que ce changement de journée ſi precipitée l'a retenu, car il eſt encore à Mersbourg. M^r l'Electeur de Saxe a eſtably un gros conſeil de guerre à Dreſden compoſé des plus confidens conſeillers d'eſtat, et des colonels entretenus, coſ̃ne les comtes d'Hohenlo, Mansfeld, Sucau, Goldſilin, Pflug. Rauſchebourg y a eſté auſſy receu colonel à 2000 florins d'entretenement. Le jeune baron de Crehange s'y eſt rendu de Prague pour y ſavoir la reſolution duđ Electeur et des eſtats du pays, laquelle eſt tenue fort ſecrete. La plus part crient la paix pour tous et Dieu nous la veuille donner. Je vous prie, Monſieur, de vouloir faire part et de ce que deſſus et des baiſemains de m^r Branthe à monſ^r de Brombach, et vouloir enſemblem^t avoir leđ ſ^r Branthe où v̄re autorité ſeroit requiſe pour le bien de ſes affaires. Mais ñre pauvre France, ſi longtemps le jouet de Rome et l'entretien du monde, ſe prépare à une eſtrange confuſion, que Dieu veuille detourner, et nous conſerver avec les voſtres en toute proſperité.

Monſieur, je l'en prie coſ̃ne v̄re bien humble ſerviteur

BONGARS.

A Hanaw le 20 de fevrier.

Monſieur, permettez moy icy de ſaluer les bonnes graces de m^rs Wurmſer, Stedel, Baumgarten, Hartlieb, etc.

LXI.

Metz, 23 février 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nos nouvelles ſont aſſez bonnes Dieu mercy ſelon la ſaiſon à Paris et au cœur de la France, po^r ce qui regarde la retenue de nos grands par la bride des bourgeois armés dans Paris et la crainte qu'ils ont d'un juſte reſſentiment de la Royne en temps opportun. Ils font mine d'avoir quelque contentement en la deminſe des charges de monſ^r de Suilly, tant de la garde de la Baſtille que des finances, et croyent qu'ils auront meilleur marché des ſ^rs de Chaſteauneuf, preſident Janin, et l'autorité de la Royne qui s'en eſt declairé le chef. Et commencent à en exercer les charges, m^r de Chaſteauvieux gentilhoñe d'hoñeur de la Royne demeurant pour garde dans la Baſtille. J'ay envoyé au ſieur d'Atheſne ſecretaire d'eſtat de S. A. de Heydelberg, copie d'une lettre duđ ſ^r de Suilly, ſur la reddition de ſesđ charges que j'ay prié faire paſſer vers vous au ſ^r de Veyras. Ceſte forte attainte auđ ſ^r de Suilly a eſtonné ceux de la religion. Mais l'envoy de monſ^r de La Noue à Geneve pour les ſecourir en cas d'un ſiège les a un peu resjouÿ. On aſſeure que la Royne leur fournira des forces ſi beſoin eſt. La nouvelle de Vallance pour le regard de ce qu'on diſoit monſ^r d'Eſdiguieres avoir chaſſé le ſ^r du Paſſage ſe trouve fauſſe et eſt à propos afin qu'on ne diſe ceux de la religion remuer les premiers. Le comte Erneſt baſtard de Mansfeld s'eſtoit préſenté pour rentrer en ceſte ville, avec promeſſe de ſe retirer dans dix jours, mais le ſieur de Bonouvrier command^t pour le ſervice du Roy luy a refuſé.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de febvrier 1611.

LXII.

Metz, 28 février 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... nos nouvelles ſont conformes aux vôtres pour ce qui concerne le ſiège de Geneve, qu'on tient en France pour conclu. Toutes fois on eſtime que le duc de Savoye y penſera bien avant que de l'entreprendre, parce que la Royne y a envoyé monſ^r de La Noue, et faict entendre qu'elle en enverroit encore beaucoup d'autres po^r la conſerver, meſme qu'eſtant en la protection du Roy, ſon intention eſt de ſavoir duđ duc, s'il veult declairer la guerre, ou ce qu'il a de volonté pour ſuyvant ſa reponſe le traicter et agir avec luy. Vous aurez ſceu m^rs Chaſteauneuf, preſident Janin et de Toul, avoir le maniement des finances, en la place de m^r de Suilly, et advoir pour adjoints les ſ^rs Arnault, Maupiou et d'Atichÿ, qui conduiront le tout ſous l'auctorité de la Royne, qui s'eſt declarée chef de ſes finances..... Mr de Suilly eſt entierement hors de cour, et il y a apparence qu'il n'y rentrera pas aiſement.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de febvrier 1611.

LXIII.

Metz, 3 mars 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous ai eſcrit le dernier du mois paſſé par un honneſte hom̃e qui ſe diſoit appartenir à monſ^r Achatius Baron de Dona. La nouvelle du ſiège de Geneve continue, et du ſecours que promet la Royne, ſoubs le commandement de m^r le duc de Bouillon qui a fait advertir des gentilshom̃es de ceſte ville, qui ſont de ſa compagnie de gendarmes, de ſe tenir prets dans peu de jours. Monſ^r de La Noüe doibt eſtre entré dans leđ Geneve de la parte de ſađ ma^té avec quelques compagnies de chevaux legers. En attendant une recharge, monſieur Deſdiguieres d'ail-

leurs a promis ne point abandonner la cauſe, ains de la bien ſoutenir et maintenir moyennant la grâce de Dieu. C'eſt de quoy les eſprits ſe repaiſſent preſentem^t en France. Les princes du ſang s'étant remis en leur debvoir de reſpect et obeiſſance, ſur la menace que leur a fait le prevoſt des marchands de Paris de ne les point eſpargner meſme, s'ils ne ſe contiennent en obeiſſance qu'ils doibvent à leurs ma^tés qui ont pour garde humaine plus de cent mille hom̃es, ſans autres frais que d'un bon viſage. Dieu par ſa grace veuille benir ces moyens, et conſerver contre tous les meſchants et leurs deſſeins leurs majeſtés, et vous donner, à qui je baiſe bien humblement les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 de mars 1611.

LXIV.

Hanau, 5 mars.... — *A Monſieur Böcklé, ſtettmaiſtre de la ville, etc.*

MONSIEUR, vous avez pris trop de peine de me faire une ſi bonne lettre qui eſt la voſtre eſcrite le 16 du paſſé. Je n'ay rien que je vous puiſſe rendre, vous ſcavez les confuſions de Boheme qui ſont horribles et qui apprennent aux bonnes villes à ſe garder pour ne tomber entre les mains de ceſte race ſans foy et ſans loy. Nous ſommes en un très dangereux ſciecle d'autant qu'il n'y a point de chef ſoubs lequel on ſe puiſſe rallier. Et com̃e il faut travailler à ſe maintenir et aſſeurer par une forte et ferme union et conjonction avec ceux qui craignent Dieu et ayant l'eſprit occupé d'une ſainte creance, ne ſont pas capables de trahiſons, leſquels je crains autant en l'armée du Roy Mathias com̃e je fais au ſecours de Geneve. Si j'apprends quelque choſe digne de vous je vous en donnerai avis. J'attends m^r Branthe et par luy des nouvelles de Saxe, dont nous n'avons rien de certain. Et vous baiſant les mains, etc.

BONGARS.

De Hanaw le 5 de mars.

LXV.

Metz, 26 mars 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... pour les nouvelles de France, elles ne ſont pas ſort mauvaiſes ſuivant la ſaiſon. Nos grands machent et ruminent leur ambition, mais elle ne peut eſclorre, Dieu les retient. La nouvelle du ſiège de Geneve ſe refroidit, et croit on l'armée de Savoye eſtre à autre intention. Le duc de Piedmont ayant envoyé exprès ambaſſadeur extraordinaire au Roy po^r^ l'aſſurer qu'il n'a aucun deſſeing d'attaquer Geneve, ni aucune place de la France. La demoiſelle qui eſtoit priſonnière a eſté confrontée à la marquiſe de Verneuille et à la demoiſelle du Tillet, puis après avoir fait reparation a eſté relachée la vie ſaufve. Elle avoit auſſi enveloppé monſ^r^ d'Eſpernon en ceſte occaſion, mais elle s'en eſt dédit. Et n'a pas voulu la cour du parlem^t^ faire ce tort aud ſeig^r^ de la confronter avec elle, encore qu'il s'y ſoit offert, ſes actions paſſées l'ont aſſez juſtifiée. Le Baron de Lutz a eſté envoyé ſur la frontière par la Royne po^r^ ramaſſer des trouppes qui y ſont pour ſe tenir ſur ſa garde. Monſ^r^ le Grand debvoit ſuivre en ſon gouvernement po^r^ faire le ſemblable. Monſ^r^ d'Alincourt filz de monſieur de Villeroy eſt party de Paris le 7 de ce mois po^r^ aller en ſon gouvernement en chef à Lyon, la Royne luy ayant donné, et recompenſé monſ^r^ de Vendoſme d'une autre pièce. Monſ^r^ de Bouillon doibt eſtre ceſte ſepmaine à Sedan eſtant parti de la cour le 21 de ce mois. On veut dire la Royne lui avoir fait preſent de cent mille eſcus, tout fraichement, auſſi a-t-il fort dignem^t^ ſervi ſa ma^té^ en ces dernières occurrences.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de mars 1611.

LXVI.

Genève, 7 mai 1611. — *Sans ſuſcription ni ſignature.*
(Paraît être une copie du temps.)

MONSIEUR, le premier ſyndique eſt allé trouver monſ^r le Grand et le baron de Luz à Verſois avec meſſ^rs de Soubize, de La Noüe, et de Bethunes, en intention de les accompagner en ceſte ville. Mais monſ^r le Grand n'y ait voulu venir, quoique par diverſes foix on l'en ait prié. Nous ne ſavons ni ne pouvons comprendre à quel deſſein il tient une ſi grande cavallerie et infanterie en la terre de Gex, ſans que ceux de ceſte ville qui y ont des biens ſoient exempts des charges pour l'entretien de ladite armée, ce qui du temps du duc n'avoit jamais eſté faict. Oultre qu'il a avec ſoy un nombre de preſtres accompagnez de l'Eveſque prétendu de Geneve, pour eſtablir la meſſe en territoire de Gex. Et à ces fins led Eveſque a eſté appellé po^r benir, comme ils parlent, les eſgliſes. Ce qu'on trouve bien eſtrange que perſonne ne déſirant la meſſe, ils la veulent ainſy eſtablir, meſme à la ſimple requeſte d'un ſeul qui l'y veult avoir. Quelqu'inſtante priere qu'on ait fait aud ſieur le Grand de ne perſeder telles choſes, ce qu'il ne veult faire ſe ſervant de ce que la volonté du feu Roy eſtoit telle de donner l'interim et permettre libre exercice des deux religions à un chacun. Je ne vous diray que ces meſſ^rs ont d'aultres deſſeins, s'ils les pouvoient exécuter, mais Dieu eſt pardeſſus tout. Les deſſeins du duc de Savoye nous ſont encore inconnus, quoyque le bruit coure qu'il déſarme, ce que ne croyons encore, attendu que meſſ^rs des cantons de Suiſſe n'ont pas heu meilleure reſponſe que monſ^r de Barrault. Nous attendons de jour à autre le retour de monſ^r de la Varenne qui eſt allé trouver le duc de Savoye de la part de la Royne pour luy faire entendre à bon eſcient qu'il aye à déſarmer, et par meſme moyen ramener toutes les troupes françoiſes ſous peine d'eſtre tenus po^r coupables de crime de leze majeſté. Le temps nous en ſera veoir les effects.

Vous ſcavez la tranſlation de l'aſſemblée de ceux de la Religion

à Saumur pour leur ſeureté. Les 4 compagnies que monſr d'Eſpernon a mené en Angouleme et l'empriſonnement de douze ou quinze conſeillers en la cour de Provence, et des gentilshomes de ces quartiers là affectionnez au bien de la France, ſur quoy l'on decerne commiſſaires en cour de parlement de Paris, donne de l'ombrage beaucoup. Dieu veuille garder la pauvre France des malheurs provenants de l'alchimie jeſuitique.

A Geneve du 7 may 1611.

Extraits de lettres de Monſieur de Bongars eſcrites à Veyras.

(Il y a date du mois ſans date d'année, ce qui ſe trouve comunemt dans toutes les lettres dudit Bongars.)

LXVII.

1re.

Vous direz à monſr le ſtetmaiſtre Böcklé de ma part qu'au beau temps on ſe doibt préparer de ce qui eſt néceſſaire pour ſupporter le mauvais. En temps de paix ſe preparer à la guerre. Dieu a donné du relache à l'Alſace, ils ſe debvroient à ceſte heure pourveoir des moyens de pouſſer la guerre, et de renvoyer les hotes qui les voudroient venir viſiter tels que ceux qu'ils ont eu nagueres. Je les prie d'y penſer. Tout ce qui ſe fait à Prague ne vault rien et Savoye non plus. La bonté de l'Alſace eſt une amorce, et les comoditez de leur ville un puiſſant attraict. Le party des gens de bien eſt laſche et de peu d'haleine. Je luy en diray ce qui m'en ſemble lorſque j'aurai l'honneur de le veoir. Cependt je luy baiſe humblemt les mains.

LXVIII.

2e.

10 may, de Genève.

C'eſt choſe incroyable de la prompte diligence qu'on a apporté à la fortification de ñre ville, et qu'en ſi peu de temps on ayt

advancé un ſi grand ouvrage, et tel qu'à peine un grand Roy n'en euſt ſceu faire davantage, et ſe continuera ce travail juſques à l'entière perfection de tous les endroits de la ville po^r l'aſſeurer contre un ſiège, encore que de pñt ñre ennemy commence à retirer ſes cornes et à congedier ſes troupes, à la reiterée ſollicitation de la Royne, et par l'entremiſe de monſeig^r de la Varenne, qui eſt encor en Piemont, et n'en doibt bouger qu'il n'ait vu licencier toutes les troupes, de là venir en Savoye, po^r faire de meſme de celles qui ſont à l'entour de nous, ſuyvant l'advis qu'il nous en a donné. Dieu veuille que ce ſoit à bon eſcient, et ſans feincte. Nous craignons fort que la France ne couve quelques grands malheurs. L'aſſemblée qui ſe doibt tenir à Saumur en eſclorra quelque choſe, et verra on qui feront les vrays et naturels Françoys amys de la paix et du repos public.

LXIX.

3e.

14 *may* 1611.

Monſieur le preſident de Colli s'en retourne à Prague, et tous les autres Electeurs y envoyent auſſy po^r tenir la main à la paſte. Le Roy d'Hongrie et les Bohemiens ſont trop longs, et donnent occaſion de contreminer leurs deſſeins. L'on a envoyé commiſſaires po^r licencier les Paſſawiens qui ſont à Budweis en nombre de cinq mille, et le ſ^r de Roſenberg fourniſt en partie l'argent, c'eſt pourquoi nous avons caſſé toutes nos troupes au hault Palatinat. Les Eſtats de Laüſſnitz en Sileſie qui ont oppoſés quelques difficultés aux formalités de l'Election ſont contentés, en ſorte que l'on croit que le couronnement ne ſe differera plus. En Boheme ne ſont encore aſſoupis les troubles. L'Empereur ſouſtenu par les électeurs ſemble faire du difficile pour l'abſolution du ſerment de fidelité. L'on eſtime auſſi que les Paſſawiens ſont ſouſtenus par quelques princes de l'Empire. Et dict on que monſeig^r le prince d'Anhalt a offert ſon ſervice et les forces qui

ſont au hault Palatinat po^r les chaſſer. Hanniwald et Hegenmuller ont confeſſé que leur deſſein tendoit entierement à la ruyne de tous ceux de la religion, po^r reduire toutes les eſcoles et univerſitez à la papauté. Le duc de Neubourg prend grande peine de perſuader la France, l'Angleterre et les Eſtats de ne ratifier l'accord entre les princes. L'on tient qu'en bref quelques princes de la religion ſe doibvent aſſembler à Mulhauſen po^r accorder les landgraves de Heſſen, Saxe et Brandebourg qui ſe ſont reconciliez par l'entremiſe desd landgraves..... L'on eſtime auſſy qu'à Naumbourg ſe tiendra une journée de tous les princes proteſtans. Dieu veuille qu'ils s'entendent bien, leurs pretentions par écrit les déſuniſſent fort.

LXX.

4e.

15 *may.*

Monſieur de la Warennes eſt encore à Turin et n'en doibt bouger que l'armée du duc ne ſoit congediée tout à fait, mais l'on ne s'y fie gueres, car il ſemble que l'on ait découvert quelque entrepriſe ſur les perſonnes de monſ^r le mareſchal Deſdiguieres, et de monſ^r de Boiſſe gouverneur de la citadelle de Bourg en Breſſe. Ce ſciècle eſt plein de perfidies et de trahiſons.

LXXI.

Metz, 11 juin 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, j'ai bien receu celle qu'il vous pleut m'eſcrire le 25e du mois paſſé à v̄re ſtyle, et vous remercie de vos nouvelles po^r leſquelles je ne puis que vous envoyer préſentement que les maudits crimes de ſortilege qui vous ſeront deſcouverts par les papiers cy joints que je vous ſupplie humblement, Monſieur, ne communiquer qu'à ceux que vous recognoiſtrez plus ſecrets,

parce que celuy qui les a envoyé m'a impoſé ceſte loix, eſtant honteux des monſtres qui naiſſent maintenant en France, d'où nous n'avons encore rien de nouveau de la journée de Saumur, où l'aſſemblée de Chaſtelrault a eſté transferée. On croit que ce qui ſe doibt po^r^ aſſeurer les perſonnes de leurs maj^tés^ ſera bien agité; le banniſſement des Jeſuites n'y ſera oublié, la queſtion des dixmes, que ceux de la religion payent à l'Eſgliſe romaine, po^r^ en eſtre dechargés; et quelques villes d'aſſeurance outre celles qu'ils ont. Meſſ^rs^ de Condé, d'Eſpernon, duc de Guiſe ſont encore en leur gouvern^t^, attendant quelques je ne ſcaÿ quoy, par les entreprinſes du duc de Savoye. Leurs maj^tés^ ſont retournées à Fontainebleau po^r^ y eſtre juſqu'à la St Jean. Monſieur de Vaudemont avoit fait tirer des priſons un habit^t^ de Belville proche de Toul qui avoit eſté condamné par le préſident de ceſte ville, po^r^ avoir attenté aux armories de ſa maj^té^. La Royne s'en eſt fort offenſée et luy a eſcrit de bonne ancre, il s'excuſe ſur ce que ledĩ ſ^r^ préſident a cognu du crime ſans luÿ en avoir communiqué, eſtant gouverneur du lieu de Belville, dépendant du diocèſe de Toul. Nous attendons dans peu de jours meſſ^rs^ le comte de Candalle et ſon frere, filz de monſieur d'Eſpernon qui doibvent paſſer par v̄re ville.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 11 de Juin 1611.

LXXII.

Metz (sans date). — *A Monſieur Bōcklé, ſtätmeiſter de Strasbourg.*

MONSIEUR, nous regardons coṁe le reſte de la France, quels ſeront les fruicts de l'aſſemblée de Saumur, que nous tenons encor unie po^r^ adviſer et ſe réſoudre ſur les reſponſes faittes aux caÿers p̄ntés à la Royne de ſa parte. Ce ſont pluſieurs affaires accumulées, de grande importance, et de longue halaine auquel s'il n'eſt bien pourvu à l'entrée, il ſeroit difficile après d'y remedier. On croit ſa majeſté avoir accordé les principaux points et plus

neceſſaires conformes à l'édict de Nantes. Mais je croy que l'on demandera aſſeurance pour en faire jouyr reellement. Encor qu'il ſemble dure de recevoir loix du ſubject, et que ſa majeſté déſire qu'on ſe fie en elle, comme en une princeſſe véritable. Toutefois parce qu'on ne ſcait pas quand ſe pourra permettre ou faire une pareille aſſemblée, maintenant qu'elle eſt, il faut qu'elle ne ſoit infructueuſe aux gens de bien. Le procès de ces aſſaſſins de volonté à Orleans eſt inſtruit, et tenons qu'ils ne feront plus de pareille allarme. Les filz de monſr d'Eſpernon qui ſont allés en Picardie n'ont pas encor eſté à la cour, mais on excuſe cela par l'abſence de monſr leur pere, qui deſire de les preſenter au Roy. Monſr le prince de Condé ne fait que tourner aux environs de Saumur pour tousjours veiller ſur la contenance de lad aſſemblée. Mais on eſpère que lui ni aultres n'auront aucun ſubject vallable de s'offenſer de ſes déportemens. On veut dire que le gouverneur de Xainte eſt ſaiſy par comandement de la Royne, pour avoir dict qu'il ne recognoiſſoit perſonne dans la place qu'il tenoit que celuy qui luy avoit mis; tels diſcours ſont trop avantageux contre le ſervice du Roy, qui pourra cauſer quelque juſtice exemplaire, ſi à ñre accoutumée on ne ſe relache à la grâce où la rigueur de la juſtice eſt plus néceſſaire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz (sans date).

LXXIII.

Metz, 1er septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... en me moyennant par vre courtoiſie et bienveillance la ſome portée en l'une d'icelles en conſidération des ſervices por le rembourſt des arrerages à meſſrs de vre ville, c'eſt à la verité une faveur du tout ineſperée, et à laquelle je n'euſſe oſé penſer. Neantmoins puiſqu'il plaiſt à mesd Seigrs de me gratifier de ce don gratuit duquel vous m'eſcrivez, j'eſpère les en remercier en temps opportun, ſi vous l'avez por agreable. Et à

l'avenir me faciliter ſi bien l'affection du ñre eſchev^n et principaux du magiſtrat, que dans la prochaine année (moyennant Dieu) je feray trouver un expedient, po^r acquitter la ſoñe capitale, ou plus grande partie d'icelle au contentement de mesd Seigneurs : Et ce avec tant de dextérité que rien ne ſemblera tendre à aultre bien que de l'affranchiſſement particulier de ñre eſtat. Nos nouvelles retombent ſur l'aſſemblée de Saumur, qu'on dit ſe voulloir tranſporter à la Rochelle, ſi leurs maj^tés ne leur baille bonne reſponſe ſur les cahiers généraux. Ce ſera bien fait de tenir ferme à cette aſſemblée. Car ce qui ne s'obtiendra pas à ceſte fois, malaiſement ſe pourra-t-il obtenir à l'advenir. Mad^me la princeſſe de Condé eſt au chemin de la cour, qui fait croire que monſeigneur le prince ſuyvra de près. Po^r lad ſoñe qu'il plaiſt à mesd ſeig^rs de Strasbourg me doñer, parce qu'en France on n'uſe point de chaiſnes d'or, s'il leur plaiſe les faire bailler à quelqu'un ayant charge de moy de les recevoir, je ne le tiendrai à moins d'obligation ſoit en ducats ou autres eſpeces d'or tel qu'il leur plaira, de quoy je m'eſclairciray plus particulierement par mes ſubſequentes, vous baiſant très humblement les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de ſeptembre 1611.

LXXIV.

Metz, 17 septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... nos nouvelles ſont qu'enfin les eſprits les plus remis et enclins à la paix de l'aſſemblée de Saumur l'ont emporté ſur les plus remuants et ont acquieſſé à la vollonté de leurs majeſtés quoyqu'un peu à regret. Monſ^r de Bouillon y a beaucoup aidé; on l'attend à la cour, mais à peine s'y trouvera-t-il, je croy qu'il prendra le chemin de Sedan pour y eſtre au temps des couches de mad^me ſa feme. Monſ^r ñre préſident eſt party

de ceſte ville du jour d'hyer por s'en aller par commandement de ſa majté à Aix la Chapelle, et veoir s'il y a moyen de pacifier leurs differents. Je vous baiſe les mains.....

A Metz ce 17 de ſeptembre 1611.

DE FLAVIGNY.

LXXV.

21 septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, tandis que le meſſager Jonas a déliberé de ſon voyage, me ſont arrivées nouvelles certaines de la réſolution et depart de l'aſſemblée de Saumur, au contentement de la Royne, par le choix de ſix députés, deſquels ſa mate en a nommé deux, les ſieurs de Rouvray Villarmont, et de La Miletiere advocat de Poitou. Les autres quatre ont eſté eleus par lad aſſemblée, ſcavoir meſſrs de Montbrun de Dauphiné, de Breteuille de Normandie, Manial advocat au parlemt de Bordeaux, et Boiſſeul, qui enſemblement avec la Royne et ſon conſeil détermineront toutes les difficultés qui pourroient reſter, ſa mate n'ayant voullu rendre la reſponſe aux demandes de lad aſſemblée, que premierement elle ne fuſt reſoulte au pouvoir donné auxd députés en ſon nom. Come vous voierez plus à plain par la copie de la lettre desd de l'aſſemblée cy joincte, n'ayant por le pnt autres nouvelles dignes de vous qui me fera clorre ce mot par mes très humbles baiſemains et prierai Dieu, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de ſeptembre 1611.

LXXVI.

Metz, 2 octobre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... pour le moyen de me faire tenir ce qu'il a pleu à mesd ſeigrs de m'ordonner de preſent, je ne ſcay pas un

meilleur expedient ſinon de le confier à monſr Graviſſet, ſi d'adventure il paſſoit par ceſte ville, en allant à Paris ſur la fin de ce mois. Toutefois, monſieur, que cela ſe fit ſi modeſtement et ſecretement, et coſme ſi c'eſtoit por envoyer à quelque gentilhoſme ou aultre à Sedan et non coſme de la liberalité de mes ſeigrs qui me pourroit rendre ſuſpect en des bonnes affaires. De nouvelles nous n'en avons pas d'aultres ſinon qu'on tient le marquis d'Ancre avoir finalement obtenu du ſr de Boeſſe le gouvernement de la citadelle de Bourg en Breſſe, et ce moyennant quatre cents mille livres de Roy. On dit qu'il eſpie l'occaſion d'avoir encore Callais, et le Lyonnois, qui me fait craindre que l'humeur françoiſe ne puiſſe ſupporter longtemps ſes déportemens, et ne ſe mette à une autre extremité. D'ailleurs, les Jeſuites eſtant les conducteurs de ñre Roy me baillent de la terreur. Nos députés ſont en exercice avec la Royne, mais ce n'eſt pas une affaire d'un jour. Monſr de Bouillon a emporté le nom de pacifique et croy on qu'il a retenu les plus échauffés de l'aſſemblée de Saumur en leur debvoir qu'ils vouloient outrepaſſer.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 d'octobre 1611.

LXXVII.

Metz, 20 octobre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour nouvelles nous avons celles de la mort de monſieur le duc de Mayenne, regretté en France pour avoir bien fait depuis qu'il s'eſtoit departy de la ligue. Monſieur de Farnacque a auſſi pris le meſme train, et eſt decedé depuis peu. La Royne tâche de contenter ceux de la religion, en gros, mais on s'offenſe contre monſr de Suilly, qui doibt avoir trop parlé en l'aſſemblée de Saumur, on luy fera ſentir bon. Monſieur le comte de Soiſſons luy veult mal à oultrance, et s'efforce de le ruiner. Il a pris la qualité de directeur de l'artillerie de France, por ſuppri-

mer celle du marquis de Rofny fon filz general de lad artillerie. Il a mefme fait deporter un cap^ne^ nomé Brayart du gouvernem^t^ d'Alençon, parce que il en avoit efté pourvu par le moyen dud fieur de Suilly, po^r^ monfeigneur le Duc de Wirtenberg, qui fera maintenant à en nommer un autre, po^r^ eftre advoué dud feig^r^ comte de Soiffons, come gouverneur général de cefte province. Monfieur Defdiguieres doibt bientoft fe trouver à la cour po^r^ faire la paix dud fieur de Suilly, contre lequel chacun crie maintenant. La Royne accompagnant le Roy à Fontainebleau attend la princeffe de Lorraine dans le 25e de ce mois. Les finances fe fondent plus que du vivant de ñre grand Roy, le m^is^ d'Anchre ne demande que par millions, il a fait demande de trois millions à une fois, mais il a efté rebuté, et monf^r^ de Villeroy s'en eftant meflé, a efté quelques femaines fans eftre appellé au confeil; tout cela eft r'abillé par le moyen de monf^r^ le chancellier. Le comte de Soiffons ploye fous led m^is^ po^r^ en mieux valloir. Monf^r^ André Paul confeiller de S. A. de Heydelberg, eft repaffé cejourd'huy retournant de la cour avec contentement ayant obtenu po^r^ madame l'Electrice une fome notable, qui eft une partie de celle que fa maj^té^ defuncte luy avoit promife en faveur de mariage, j'entends qu'elle eft de cent mille livres payables en quatre ans, et fe continueroit le payement des 40 mille livres qui fe payent chacun an en déduction de ce qui eft deu par la couronne de France au prince Palatin. Je vous baife bien humblem^t^ les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 d'octobre 1611.

LXXVIII.

Metz, 27 décembre 1611. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, les trois lettres qu'il vous a pleu fier à monf^r^ de Veyras po^r^ moy m'ont efté fidelement rendues, avec la lettre de meff^rs^ vos treizes, laquelle depuis je luy ay remis en main,

po^r la prefenter à monf^r ñre mre Efchevin le jour de Noël mefme chez lequel je l'accompagnay, et chez meff^rs Praillon, St Jure, Maguin, Du Bois, pro^rs du corps de ñre magiftrat, mefme chez m^r Jolly procureur general du Roy, qui a beaucoup de pouvoir fur led mre efchevin, et tous ceux de ñre fenat, qui a baillé refponfe aud fieur de Veyras, non telle qu'il heut bien voullu, la bienfeance luy comandant de faire prompte reftitution de ce qu'il eft deu tant à vre academie, hofpital, et ailleurs, mais telle qu'il peut po^r maintenant. C'eft qu'on acquittera foigneufement à la prochaine foire de St Jean, la rente de 900 tant de florins, et que dans l'autre St Jean, on fera le plus de fond que faire fe pourra, po^r acquitter le tier des dix huit mille deux cents florins, fi faire fe peut en aucune façon avec la rente qui en fera efcheue. Et po^r le furplus on en redimera la ville le plus tot qu'on pourra.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 de decembre 1611.

LXXIX.

Metz, 3 janvier 1612. — *A Monfieur Böcklé, ftätmeifter à Strasbourg.*

MONSIEUR,... Vattan eft miferable, ayant fait le fol mal à propos contre les forces du Roy en endurant deux ou trois vollées de canons, il s'eft rendu à difcretion, mais à tard, on luy a faict veoir la perte de trente des fiens à des gibets, et croit on qu'il fera décapité. On a jà donné la confifcation de fes biens, fauf à la revocquer. La cour fe groffit fort. Et fi on affeure y avoir des plus grands qui querellent monf^r le Chancellier; je crains qu'on ne bouleverfe tout après avoir bien marchandé. Dieu par fa grâce veuille divertir tous les orages qui nous menacent! Je vous baife les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3e de l'an 1612.

LXXX

Metz, 16 janvier 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... vous aurez ſceu d'ailleurs, coſme les Jeſuites ont perdu leurs procès contre l'univerſité de Paris, en ſorte qu'il a eſté d par arreſt de la cour de parlement, qu'ils ne pourront faire aucun acte collegiale au college de Clermont ny ailleurs, ains ſe conformeront à l'arreſt obtenu po^r leur rappel de ban; par le plaidoyé de l'advocat de partie adverſe a eſté montré plus clair que le jour qu'ils eſtoient les vrays aſſaſſins des roys. Et par leurs libvres ont eſté convaincus de tenir des erreurs des Arriens, Manichiens et Pelagiens, bref ils ont eſté extremement bien frottés par l'advocat du Roy nomé Servin. En ſorte que la cour s'eſt réſervée de faire droit cy apres ſur les autres points propoſés, ouſtre le fait de lad univerſité. Vattan a eſté pendu, bruſlé et ſes cendres jettées en la Sainne, il ſervira d'exemple aux maladviſés. Le fils unique de monſ^r le préſident Jannin a eſté tué en ſortant d'un logis d'une courtiſane, après avoir tué un gentilhomme de la Royne Margueritte qui l'avoit attendu à la ſortie, ſon corps a eſté enterré ſans ſolennités po^r avoir eſté attaqué, et l'autre a eſté pendu par les pieds après ſa mort. Monſieur le duc d'Eſpernon eſt arrivé à Paris le 2 de ce mois, le jour de l'exécution dud Vattan. Monſieur Deſdiguieres y eſtoit attendu avec bonne compagnie des ſiens. La cour eſt fort enflée des gouverneurs des provinces qui y ſont arrivés, et veut on dire que les eſtats de France ſe tiendront au printemps, la Royne a fait approcher ſes gardes, et ſi on fait recognoiſtre tous ceux qui entrent dans Paris, ce qui ne s'eſt fait juſque à p̃nt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 16 de janvier 1612.

LXXXI

Metz, 8 février 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous écris par ñre dernier chartier, po^r^ accuſer la reception de vos lettres et des trois cents florins commis à l'un de noz marchands, dont je vous remercie encor très humblement, et vous ſupplie croire qu'ils me ſerviront du fort memento, po^r^ m'employer à venir à chef, moyennant la grâce de Dieu, du rachat du principal, coñe j'ai promis à meſſeig^rs^ de voſtre ville. Il n'y a que la patience à en attendre le temps propre et opportun. On nous dit po^r^ nouvelle que le Roy ſe promet par mariage avec la fille d'Eſpaigne, et que l'aiſné d'Eſpaigne ſe promet à l'aiſnée de France. Meſme que le duc de Mayenne ſera envoyé en Eſpaigne pour approuver ce qui s'en traicte. Je n'en crois rien encor, n'en ayant point de nouvelles de mes amis. On nous dit monſieur d'Eſpernon debvoir eſtre icy, dans deux mois. Mais cela eſt incertain, il eſt travaillé de monſ^r^ de Candalle ſon fils aiſné qui luy demande partage du bien de ſa feu mere. Il s'en eſt allé à Orléans ſans avoir pris congé de ſon père. Chaſque maiſon a ſon fleau. Monſieur de Villeroy ſe porte bien, Dieu mercy. Il a eſté malade à l'extremité. La France heut trop perdu à ce ſeigneur. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de febvrier 1612.

LXXXII

Metz, 28 mai 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour nouvelles on nous aſſeure les princes du ſang eſtre préſentem^t^ à Dreux, et ne vouloir entendre à retourner à la cour, po^r^ ſe ſentir offenſés de n'avoir heu aucune coñunication de noz mariages, ſur leſquels on a dit qu'ils ont

fait un manifeste, par lequel ils déclarent à la France, qu'ils se déchargent des maux qui arriveront à la France pour cause desdits mariages. Aucuns tiennent que la Royne envoyera monsieur de Villeroy vers lesd princes pour leur rendre raison desd mariages. Mais j'ay peur que les discours dud Villeroy ny d'autres ne profiteront de rien. Le voyage de monsr d'Espernon en ceste ville est différé vers le mois de septembre à cause des varietés de ñre cour. On a voullu dire la faulte de monsr de Rohan faicte à St Jean d'Angely, en deposant le maistre des bourgeois et en mettant un autre à sa place à sa vollonté, avoir esté rabillée, mais il n'y a rien de l'asseuré, et crains qu'il n'y aye de la liaison avec la mesintelligence desdits princes. A la Magdelaine prochaine, après qu'on aura relaissé de nouveau les fermes de la ville, je disposeray à mon possible ñre magistrat à entendre à entrer au payement d'une bonne partie du principal deu à v̄re ville, sinon pour le Noël prochain, au moins à la St Jean en un an, Dieu aydant. J'ay fait delivrer au grand doyen de ceste ville, com̄e chef de nôtre Évesché (jusque à ce que le sr de Verneuille ou autre sera establÿ), la lettre que messrs de vostre ville avoient escrit à monsr le cardinal de Givry desjà mort huict jours auparavant. Mais je n'ay pu avoir encore la response à cause de mon indisposition.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de maye 1612.

LXXXIII

Metz, 28 juin 1612. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour nouvelles de France vous aurez sceu le retour des princes de Condé et Soissons drès le premier de ce mois à Paris, et le 5 suivant à Fontainebleau où leurs majtés les attendoient pour les recepvoir. Ils ont signé les mariages de France et d'Espaigne *mediantibus illis*. Et a esté Spinola traicté depuis à Paris par le prince de Condé. Le duc de Mayenne fait voille pour aller en Espaigne porter les traictés desd mariages,

et les confirmer au nom de leurs majeſtés et desd princes. Le comte de Paſtrana envoyé de la part d'Eſpaigne doibt bientôt arriver à la cour pour faire le ſemblable que led duc de Mayenne doibt faire en Eſpaigne. Le comte de Hanaw eſtoit à Fontainebleau le 10 de ce mois retourné d'Angleterre, où il a traicté le mariage de monſieur l'Électeur Palatin avec la princeſſe. Monſieur de Bouillon qui y eſtoit en meme temps, et qui eſt preſentem^t à la cour y a beaucoup ſervy.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 juin 1612.

Se trouvent pluſieurs lettres de divers qui avertiſſent qu'il ſe trame un coup de main par un nommé la Ramée et quelques centaines d'hommes courageux et aventuriers pour ſe rendre maiſtre par ſurpriſe de la ville de Strasbourg. Ils prétendent que ce ſeroit par l'inſtigation de ſ^r Leopold Évesque qui ſeroit bien aiſe de commander ſon eveſché dans ſa ville principale, et inſinuent que le pape et l'Empereur ne le verroient pas d'un mauvais œuil.

LXXXIV

Metz, 20 juillet 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nous eſtant informé ſans dire le ſubject tant de monſ^r ñre préſident qui ne faiſoit qu'arriver retournant de Verdun que d'autres, ſcavoir ſon greffier et gens de ſa ſuite, nous avons appris au vraÿ que l'aſſemblée qui y eſtoit, n'eſtoit à autre fin que pour faire apprehender pluſieurs voleurs et courreurs qui eſtoient ez environs dud Verdun. Entre leſquels il s'eſt trouvé cinq gentilshoms qui ont leurs maiſons des champs près de la ville, qui ſont apprehendés avec les 7 principaux capitaines qui eſtoient à Julliers, et leſquels ne ſachant à quoy s'employer, ſe ſont mis à voller. On tient qu'il y en a près de vingt quatre priſonniers, et que leur troupe eſtoit bien de quarante, les prevoſts des mareſchaux des lieux voiſins ſont enſemble po^r attrapper le ſurplus. Pour le regard de l'entrepriſe que ſcavez, je la tiens pour

rompue moyennant la grâce de Dieu, tant par la bonne garde qui ſe fait en v̄re ville que par l'expulſion des gents de la farinne de la *Jambe de bois,* parce que depuis trois jours ſeulement celuy que je vous ay nom̄é Bonaventure eſt revenu en ceſte ville tout honteux ce ſemble. La mauvaiſe volonté de v̄re voiſin n'eſt pas pourtant ſatisfaite, et il ne faut douter qu'il cherche avec les ſiens tout ce qu'il pourra pour nuire. C'eſt pourquoy il ſera beſoin de veiller ſur eux diligemment, et ſur la nobleſſe lorraine adherante entierem^t^ aud̄ voiſin, duquel je prie Dieu de tout mon cœur voulloir preſerver v̄re république, et de tous autres inconvenients qui la pourroient menacer. Leurs maj^tés^ doibvent eſtre preſentem^t^ à Paris, où on attend le comte de Paſtrana qui eſt envoyé d'Eſpaigne po^r^ pareils compliments que le duc de Mayenne en Eſpaigne. Après quoy on veut reſveiller l'affaire de monſ^r^ de Rohan po^r^ toujours brouiller les affaires, ſi la Royne par ſa prudence n'empeſche la continuation.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20e de juillet 1612.

LXXXV

Metz, 27 juillet 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... vous aurez ci joint une petite declaration des eſgliſes de France : à Lutzembourg et Treves on com̄ence à eſtre touchés de la contagion, Dieu veuille nous preſerver com̄e voiſins. . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 de juillet 1612.

LXXXVI

Metz, 18 août 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je me ſuis enquis fort particulierem^t^ du capitaine Paul de l'ouverture que pouvoit luy avoir fait le ſoldat

de fortune que vous y denomẽz du deſſein et entrepriſe que ſcavez. A quoy il m'a fait reſponſe n'avoir appris autre choſe de luy, ſinon ces mots que la Ramée avoit une entrepriſe au nom de ſon maiſtre ſur la meilleure ville d'Allemaigne, bien munie et bien murée, riche ſurtout. Et qu'à ceſte occaſion il y avoit jà quinze capitaines des meilleurs et mieux experimentés qui ſe puiſſent trouver ny en France ny en Lorraine, po^r l'execution, avec les compagnons que chacun leveroit de ſon coſté. Et veut on dire que ces volleurs des environs de Verdun, entre leſquels eſtoient des capitaines plus fameux qui avoient ſervy dans Julliers debvoient eſtre de la partie, et que le tout debvoit faire 1500 homẽs. Dieu par ſa grâce veuille rompre ce deſſeing, ou ce qui pourroit en reſter. On m'a eſcrit de Heÿdelberg, Leopold y debvoir paſſer, et y eſt depuis deux jours qu'il eſtoit à Nancy, c'eſt ſa mere nourrice et vache à lait, ſoubs l'eſperance de ceder v̄re Eveſché, et ne crains point qu'il ſe forge aucun deſſeing contre v̄re repos, sinon en ces conferences de Lorraine, ſur leſquelles je veilleray à mon poſſible et vous ſupplieray po^r le repos de v̄re republique vous en ſouvenir.... Vous aurez jà ſeu comẽ il a pleu à Dieu de retirer à ſoy monſ^r de Bongars dans Paris, après avoir eſté malade 5 jours d'un mal d'eſtomac. Il eſtoit ſur ſon partement po^r l'Allemaigne, qu'il cheriſſoit plus que ſa propre patrie : c'eſt une perte très grande que font ſes amis et le publicque. Le prince de Condé eſt arrivé à Paris le 9 de ce moys au contentement de leurs maj^tés, ayant fait obeir ceux de Bordeaux, et appaiſé la querelle de m^rs de Roquelaure et de Barrault, et executer les vollontés de leurs maj^tés en tout ce qui eſtoit de l'élection de nouveaux Jurats, qui ſont le magiſtrat du pays. Le duc de Paſtrana eſt arrivé le dimanche 12 de ce mois, comẽ ambaſſadeur, on tient qu'il ſera très bien reçu, comẽ a eſté le duc de Mayenne en Eſpaigne..... Vous aurez ſceu monſ^r de Puyſieux avoir eſté envoyé en Eſpaigne, depuis led duc de Mayenne, et tient on que ç'a eſté pour radouber quelque legereté françoiſe comiſe par ceux de la ſuite dud duc, deſquels il y en a heu 20 ou 30 tués ſur la place par les Eſpagnols,

qui ont été de la livrée, et contraints au tumulte de se sauver dans une eglise plus prochaine, après s'estre mocqués de nos François. C'est le chaud et le froid, qui compatissent malaisem^t^ ensemble.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'oust 1612.

LXXXVII

Metz, 21 octobre 1612. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... le sieur Gattinoy Lorrain a esté en ceste ville depuis 15 jours en ça, où il a asseuré quelques gens de commandemens po^r^ le printemps, en outre un nomé Capitaine Provençal, grand petardié et coureur de vaches, sans condition maintenant et prenant pretexte de remuer po^r^ Mülheim, c'est l'ordinaire aux gens de ceste estoffe d'avoir plus^rs^ entreprises à une fois sur les bras, afin que si l'une ne succede, que l'autre reussisse. On a icy mené grand bruit d'une entreprise du tailleur du Roy nomé Montauban, de deux cordeliers portugais, d'un carme françois, d'un gentilhome françois et autres qu'on disoit avoir desseing de tuer le Roy et la Royne par magie et enchantements, mesme que mons^r^ Le Grand qui debvoit estre de la partie avec mons^r^ de Terme son frère s'estant voullus excuser envers la Royne, que sa maj^té^ leur avoit fait response qu'ils feroient bien de s'en justifier. Mais tout cela s'attiedit, un capitaine des gardes du Roy ayant heu comandement de retenir un soldat de sa compagnie à peine d'en respondre, luy ayant dit qu'il ne s'esloigna point, demanda pourquoy avec aigreur, qui fut cause que le capitaine, mestant la main à son espée, le poursuivit po^r^ le frapper, ce que voyant le soldat s'ensuit, et jetta dans la riviere de Seine près du Loupvre, et craignant led capitaine n'en pouvoir rendre compte à la Royne come il lui estoit comandé s'écria qu'on le retint qu'il avoit voullu tuer le Roy, ce qui esmeut tellem^t^ le peuple, que plusieurs se jetèrent

dans lad riviere à corps perdu et rattraperent led ſoldat pour le mettre es mains de ſon capitaine come ils firent.... Monſr de Rohan empire ſes affaires et celles de ceux de la religion qui ſont vers St Jean d'Angely. Monſieur d'Eſdiguieres eſt retourné mal content de la cour, por luy avoir eſté refuſée la qualité de duc et pair de France. Monſr d'Eſpernon meſnage por mr ſon filz puiſnay le marquis de La Valette le gouvernemt de ceſte ville, il y a des grands de la cour, qui envieux de ſa bonne fortune le traverſent en ceſte pourſuite, toutefois on croit que ſes longs ſervices conſidérés luy feront obtenir ſa demande . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 d'octobre 1612.

LXXXVIII

Metz, 12 novembre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé.*

MONSIEUR,... maintenant vous aurez por nouvelles, le decès de monſr le comte de Soiſſon, troiſieme prince du ſang, après les enfans du Roÿ. Il s'eſtoit retiré en Briÿ, en une ſienne maiſon appellée Blandy, mal content du refus de la place appellée Quillebœuf, qu'il avoit demandé à la Royne. Il eſt mort de maladie, le penultieme du mois paſſé. Il laiſſe deux fils et une fille, à ce que je puis apprendre; c'eſt tousjours autant de la diminution de la maiſon de Bourbon, qui fera dreſſer les cornes à celle de Guyſe, qui ſe ſert jà de l'alliance de monſr le prince de Contÿ, aiſné dud feu ſr comte. Des priſonniers deſquels vous aurez ouÿ parler, on n'en dit rien de certain, ſinon qu'ils ſont examinés avec ſoin par mrs de la cour de parlemt de Paris. On a voullu dire Montauban qui eſtoit tailleur du Roy, avoir eſté mis en liberté par arreſt, et qu'il avoit donné 4000 eſcus por affranchir des pauvres priſonniers por debtes..... Monſr de Bouillon eſt de rechef en cour, monſr d'Eſpernon y eſt auſſy mieux de ſa ſanté, il a envoyé quérir des armes qu'il avoit fait faire en ceſte ville de proviſion. Aucuns

tiennent que c'eſt po^r envoyer en ſa maiſon en Cadillac, aultres ailleurs. On nous dit ceux de Mulheim ne ſe plus fortifier, et avoir retiré leur batteau de guerre qu'ils tenoient ſur le Rhin, meſme les princes poſſedants avoir interjetté appel du mandement impérial pour la demolition duď Mülheim. La contagion qui eſtoit au duché de Lutzembourg ceſſe grâce à Dieu. S. A. de Lorraine doibt eſtre preſentem^t à Bar, po^r éviter le mal qui menaçoit en la ville neufve de Nancy. Meſſ^rs les Baillifs de Nancy, Haraucourt de Magnieres, général de l'artillerie de Lorraine, le ſ^r de Mayanne, et mad^me de Marcouſſaÿ ſont morts en huict ou dix jours auď Nancy et lieux voiſins, le premier de vieilleſſe, les autres de fiebvre; le prince perd beaucoup aux conſeils de ces gentilshomẽs là.... On ne fait plus de punition des duels en France, qui eſt un nouveau mal.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de novembre 1612.

LXXXIX

Metz, 22 décembre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... on nous aſſeure bien qu'au pays de Liege il ſe fabrique des armes po^r dix huit mille homẽs de pied et trois mille chevaux, deſquels monſ^r de Nevers doibt eſtre le chef, et que l'Eſpaignol, qui veut faire valloir ſon ancienne protection de Julliers, veut être de la partie, en faveur du duc de Saxe, mais je crois que tous feront taire leurs armes, au bruit de celles du comte Maurice et des ſiens. Pour les levées qui doibvent ſe faire en Lorraine ſur la frontière de France et au duché de Lutzembourg, nous n'en apprenons rien du tout, et ſi j'euſſe recognu quelqu'apparence, je n'euſſe manqué d'envoyer homẽ aſſeuré en chacun de ces quartiers po^r en rapporter nouvelles..... Ce qui me fait bien eſperer c'eſt qu'en Lorraine ils ont perdu les plus grands entrepreneurs d'entre eux, le ſ^r de Haraucourt de Maignières

mort de maladie depuis 7 ſemaines en ça, un bel eſprit, mais eſpaignoliſé et penſionnaire de l'archiduc Leopold, et le ſr de Mayanne de pareille humeur. Il n'y a plus que le capitaine Gattinoÿ qui a de l'ambition aſſez, mais gueres de creance; d'ailleurs on aſſure monſr de Waudemont vouloir faire un voyage en France où il trainera bonne partie de la nobleſſe de Lorraine. Icy les deux compagnies des gardes du Roy ſe preparent à retourner à Paris, d'où nous en attendons deux autres meſmes des gardes, qui prendront leur place dans 15 jours au plus. Le capitaine de Montigny et le ſr comandeur en ſont les chefs. Monſr du Pleſſÿ Mornaÿ que noz catholiques romains ont publié eſtre mort, a dejà fait deux voyages de la part de leurs majtés vers monſr de Rohan, et ſont les affaires en meilleurs termes que cÿ devant. Ceux de La Rochelle ſe ſont offenſés de ce que la Royne voulloit mettre un autre gouverneur dans une place nomée d'Aiguemorte tenue par ceulx de la Religion, et ont prié leurs majtés de ne le point changer, puiſque le Roy deffunct l'avoit eſtably, ſi ce n'eſtoit qu'il ſe fut meſpris au ſervice qu'il doibt à ſa charge. A quoy auſſi les habitans de ladite place ſe ſont joints, et declairé n'en pouvoir recevoir un autre. Monſr Deſdiguieres eſtant ſorty de la cour mal content, de ce que la cour de parlement l'avoit refuſé le tittre et qualité de duc et pair de France, a tant fait par ſes amis que la Royne nonobſtant led refus, veut contre l'intention de lad cour, que led ſeigneur ſoit qualifié de ladite qualité de duc et pair de France, rendant par ce moyen plus grandes aud ſeigr, qui a moyenné des promeſſes de mariage entre le filz de monſr de Crequÿ ſon gendre, et une des filles de monſr le duc de Bouillon. Vous avez ſeu come en l'eſpace de 12 jours monſr de Soiſſons a été emporté d'une fiebvre violente, en ſa maiſon de Blandÿ en Briÿ, et s'eſt trouvé le corps tout couvert de pourpre après ſa mort, qui fait croire qu'il a eſté empoiſonné avec les grands et forts vomiſſements qu'il a ſouffert durant ſa maladie. La Royne en a montré beaucoup de deuil, et a gratifié monſr le prince d'Anguien ſon aiſné de ſes principales charges et oultre ce de cent mille livres de penſion annuelle. C'eſt une grande

perte à la France, ſpecialement por les gens de bien, parce qu'il ſervoit de barre à la maiſon de Guyſe, qui comence à ſe renforcer. Mr de Villeroy ſeul pivot de la France préſentemt ſe vieillit fort, et a mis ez mains de monſr de Puyſieulx ſon gendre les affaires des princes d'Allemaigne, ſurchargé des autres du Royaume.... Vous aurez ſeu les particularités de la mort du prince de Galles, devenu malade d'une fiebvre double tiers drès le 6 du mois paſſé, et s'eſtant fait continue l'a emporté le 16 après. C'eſt un appuy de la chreſtienneté ſuivant le monde, mais il faut voulloir ce qui plaiſt au ſouverain Dieu. Monſr l'Électeur Palatin ſervira de conſolation au Roy et à la Royne d'Angleterre par ſa preſence, les articles de ſon mariage eſtoient jà ſignés et accordés avant lad mort, qui fera differer les ſolemnités, ſeulement, encor qu'aucuns aient craint la rupture du tout, parce que le Royaume tombe en quenouille come on dit. Et n'y a qu'un filz de dix ans entre deux.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 de décembre 1612.

XC

Metz, 28 décembre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... de Paris on eſcrit qu'en faiſant ouverture du corps du prince de Galles, il ne s'eſt rencontré aucune partie d'icelluy tachée de poiſon, ce qui a ſervi de grande conſolation au père, recognoiſſant que Dieu ſeul l'avoit touché..... Le bon traictement comencé à Monſeigr l'Électeur Palatin ſe continue, et eſt careſſé de meſme ſorte par la jeune princeſſe partie principale, et du Roy et de la Royne de la Grande Bretaigne, toutes choſes demeurantes coÿes et ſans brouiller, nonobſtant ceſte mort. Mais en ñre France tout y eſt balancé par l'eſperance et la crainte. Les gens de bien déſirent tous que l'affaire de monſr de

Rohan (que toutes les Eſgliſes de France approuvent maintenant) ſe compoſe doucement, et les mechants ſoufflent à la guerre contre lesdites eſgliſes. Il y a gents en pied de parte et d'autre. Et crains les ſouffle-guerres de Jeſuites, et le deſir de vengeance du ſieur de Rhoſnÿ avec refus de nous faire jouyr du fruict de l'Édict de Nantes, qui échauffe les notres de par delà. On aſſeure que depuys peu il s'eſt bruſlé un libvret d'un Jeſuiſte de Cologne nomé Scropius, qui approuve le parricide commis en la perſonne de Henry le Grand, por avoir favoriſé come il dit les heretiques, et maintient par iceluy Ravaillac, ce diable incarné, debvoir eſtre canoniſé, qui eſt autant que voulloir canoniſer les diables. La cour de parlement de Paris s'eſt contenté de le faire bruſler, mais il faudroit demander l'aucteur au magiſtrat ſoubs lequel il vit, por le punir de la peine prononcée contre ſon libvre, et à faucte de le repreſenter, en uſer come on trouveroit meilleur. Monſr de Bouillon eſt tousjours à la cour qui travaille à la conciliation de l'affaire predicte de monſr de Rohan, mais depuÿs la journée de Chaſtellerault, il eſt aucunement ſuſpect aux deux parties, ſcavoir à la Royne et aux eſgliſes. Nous attendons dans la prochaine ſemaine deux auſtres compagnies des gardes du Roy, les ſieurs de Montigny et Campagnot en ſont les capitnes en chef.....

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 28 de décembre 1612.

XCI

Metz, 1er janvier 1613. — *A Monſr de Böcklé, ſtätmeiſter de Strasbourg.*

MONSIEUR, nous n'avons rien appris depuis de la France que la bonne ſanté de leurs majeſtés qu'on dit ſe préparer por faire un voyage à Bayonne, por faire au mois d'apvril prochain l'eſchange des filles de France et d'Eſpaigne, lequel je prie Dieu voulloir benir et tourner le tout au bien de la couronne de

France, on ne dit pas encore le nombre des compagnies ny des ſeig^rs qui ſeront de la partie. Je croÿ que monſ^r d'Eſpernon ñre gouverneur ſera des premiers à cauſe de ſa grande auctorité et de ſa qualité de collonel général de l'infanterie françoiſe. Les députés de ñre Éveſché demeurent encor à venir, et n'avons point de réſolution de leur oppoſition. On nous aſſeure ceux de la religion en Poittou ſe remuer, ce qui eſt fort à improuver s'ils n'en ont des grands ſubjects. Peut eſtre ſe mettent ils en allarme à cauſe desdits preparatifs pour led voyage de Bayonne. Comme font les princes unies des levées qui ſe doibvent faire en Lorraine et Bourgogne, et pays de la Franche Comté. Nous en avons ſceu ſeulem^t la nouvelle avant hyer, qu'un gentilhomme lorrain nommé le ſ^r de Nubecourt a prié un jeune homme de courage, qui eſt de ñre ville et s'appelle Delennes, ſe trouver près de luy po^r y recevoir honneſtes appointemens; je croys que la levée ſe fera au nom des ducs de Baviere et Neubourg, et veut on aſſeurer que c'eſt po^r ſe jetter dans le Palatinat, s'ils trouvent leur coup à propos, toutefois. Il eſt bon que chacun prenne garde à ſoÿ, ſpecialement les voiſins, parce qu'on fait ſouvent des feintes en pareille affaire. Si je puis apprendre qu'on penſe à v̄re reſpublique d'autant qu'on dit Leopold eſtre de lad meſlée, je ne manqueray à vous en eſcrire promptement.....

DE FLAVIGNY.

De Metz ce premier de l'an 1613.

XCII

Metz, 14 janvier 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour ce qui eſt des nouvelles de France, j'ay appris tout recentement, leurs majeſtés eſtre en deuil de la mort de monſ^r le duc de Mantoue, et avoir heu à deſplaiſir que le chevalier de Guyſe, qui eſt le plus jeune des filz du feu duc de Guyſe, ayant rencontré le baron de Lutz la veille des Roys en-

viron ſur le midy, et l'ayant fait deſcendre de ſon caroſſe en plaine rue dans Paris, après eſtre deſcendu de ſon cheval, luy dit quelques paroles, puys les eſpées tirées ledt baron fut tué ; il avoit paſſé 50 ans. Le filz et autres ſiens parents ſe ſont jettés aux pieds de leurs mat^tés^ po^r^ demander juſtice, po^r^ laquelle adminiſtrer information a eſté faite de leur comandem^t^ et le tout renvoyé à la cour de parlem^t^. Ledt chev^r^ s'eſt retiré en l'hoſtel de Guyſe. On veut dire que le lendemain de ladite querelle, le prince de Joinville ſon frère en heut une autre avec un ſeig^r^ de la cour, et que dans Paris il y avoit un ſi grand tumulte, qu'on croioit tout déſordre et combuſtion. Ces querelles particulieres ne tendent qu'à en dreſſer une publicque, et ſemble que nous ſoyons à la veille, ſi Dieu par ſa miſéricorde ne divertit le coup. Le ſubject de la querelle dudt chev^r^ eſt qu'il pretendoit ledit baron avoir dit en compagnie, qu'il heut bien peu divertir la mort du feu duc de Guyſe père dudt chevalier, mais que pour ne deſplaire à Henry 3 ſon maiſtre, il n'avoit oſé l'empecher. Telle ſorte de gens ne manquent jamays de pretextes, et ſoient vrays ou faux ils les font trouver bons. Dieu par ſa grâce veuille preſerver les ſiens du naufrage menacé. Lequel je prie de tout mon cœur après vous avoir baiſé les mains. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14e de janvier 1613.

P. S. — M. le duc d'Épernon eſtant mieulx de ſa ſanté promet de nous venir voir à ce mois de mars prochain.

XCIII

Metz, 30 janvier 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nous avons eu nouvelle depuis de la grace que le chevalier de Guyſe a obtenu de la mort du baron de Luce, le duc de Guyſe et ſes alliés ayant encore fait les fachés

de ne l'avoir pluſtôt obtenue. Monſr de Bethune parent de monſr de Suilly a auſſi eſté tué par un pauvre gentilhoſme à deux lieues de Paris, s'eſtant rencontrés vollontairemt. Le ſubget de leur querelle eſtoit que led ſieur de Bethune luy ayant promis ſon enſeigne collonel, ſans qu'il l'eut recherché, l'avoit depuys donné à un autre ſans luy en parler, ce que led gentilhoſme prit à mépris, et l'a depuys recherché de luy en faire la raiſon. Le ſieur baron de Courte Mer eſt pourveu de l'eſtat dud Bethune. Le Reingraff doibt auſſy eſtre tué du marquis d'Eſpiné; monſieur de Waudemont eſt party de Nancy ſont dix jours por aller trouver l'Éveſque de Cologne, et l'accompagner à Liège coſme on dit. Il a quelques 50 gentilshoſmes por ſon train, et fait compte de deſpenſer par jour deux cent quarante eſcus. Il y a apparence qu'il y a de la prattique en ces quartiers là por travailler les bons. Aucuns eſtiment qu'il fait ce voyage por obtenir la coadjutorie de Cologne por ſon filz. Je croy qu'il paſſera juſque vers l'archiduc Albert, por machiner quelque invention d'inquieter les gens de bien. Je ne me puis appercevoir d'aucune levée par deçà, encor qu'on die l'archiduc Leopold avoir charge de l'Empereur de vexer le marquis de Dourlach..... Le Roy a envoyé une déclaration de ſa volonté à ceux de La Rochelle ſur les différents ſurvenus à St Jean d'Angeli et autres villes de la Religion, on ne ſcait encore leur reſponſe. Monſr d'Eſpernon continue à voulloir venir en ceſte ville au mois de mars prochain, qui me fait ſonger à l'ordre que je dois tenir por faire parvenir au rembourſemt de meſſrs de vre ville, tant à cauſe des frais et preſents qu'il faudra pour ſon entrée et du ſieur de la Vallette ſon filz, que pour autres deſpens extraordinaires.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce pénultième de janvier 1613.

XCIV

Metz, 1er février 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... (Il eſt dit que mr d'Eſpernon venant fin de mars ne reſtera pas plus de 6 ſemaines, et cela à ſon retour en France). Por nouvelles nous avons advis aſſeuré de la cour que l'affaire des Égliſes de France en général, et celle de monſr de Rohan en particulier eſt accomodée, qui eſt à la verité un grand bien por toute la France, qui redondra meſme à l'advantage de la ville de Geneve, qu'on nous dit eſtre troublée par la malice du Savoÿard, qui doibt avoir fait pendre à Turin deux ſindics, por avoir aſſiſté au jugemt de Du Terrail. La reſolution duď accord s'eſt paſſé à La Rochelle, et ont eſté porteurs de ceſte nouvelle deux gentilshomẽs envoyés de la part duď ſeigr de Rohan à leurs majtés. Monſr de Montigny l'un des capitaines des gardes du Roÿ nouvellemt venu en ceſte ville, n'a pas laiſſé de congedier 17 ſoldats de ſa compagnie après la monſtre faiſte, por ce qu'ils ſont de la religion, qui fait veoir clairement le peu de bien qu'on veult aux noſtres. Monſr Du Pleſſys a fort travaillé à ceſt accomodement, et y a acquis de l'honneur de part et d'autre. Le chr de Guyſe a eu ſa grâce le 8me jour après la mort du baron de Luz, ſans la demander, elle n'eſt enterinée par la cour de parlement, et croit on qu'il ne ſe mettra en eſtat, c'eſt à dire qu'il n'entrera en priſon à cauſe de ſa qualité de prince eſtranger. Je crains fort l'audace et preſomption de ceſte maiſon, qui ſe ſervira de ñre malheur, ſi Dieu n'a pitié de nous, parce qu'il n'y a point de grand en France por reſiſter à leur temerité. Le duc de Guyſe aiſné de leur maiſon fut trouver monſr le mareſchal de Bouillon le lendemain du meurtre comis. Et eſtant entré luy 30me durant le diſner dudit ſr mareſchal, qui n'eſtoit que luy dixieme, luy parla fort bruſquement, ſur ce qu'enquis de la Royne, ce qu'elle feroit de la requeſte preſentée par les fils et parens duď baron demandant juſtice, fut reſpondu par leď ſeigr mareſchal, qu'on ne

debvoit refuſer la juſtice à perſonne, et que le renvoÿ de la requeſte fut fait à la cour de parlement. Il fallut parler bien gratieuſem^t par led mareſchal qui depuys a envoyé querir trente homes à Sedan, armés chacun de deux piſtolets, ſoubs la permiſſion que la Royne luy a donné de dreſſer ſa compagnie de gendarmes.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de febvrier 1613.

XCV.

Metz, 25 février 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR... (On n'apprend rien, dit-il, de ce qui touche à attenter à la ſecureté de la ville de Strasbourg.) Pour les nouvelles de France, vous aurez ſeu qu'après la grâce du chlr de Guyſe po^r avoir tué le baron de Luz, il fut recherché par ſon fils par un juſte reſſentiment de la mort de ſon père, de luy en faire la raiſon. Ce que ledit chlr accepta auſſitôt. Et venus aux mains, led chlr, après avoir reçu un coup à l'eſpaulle, et un autre au petit ventre ſans danger de mort neantmoins, il tua led filz dud baron, en duel, et le ſecond dud baron filz ſe ſauva auſſitôt de viteſſe après avoir bleſſé celuy qui accompagnait led chlr. Du depuys on a eſcrit du 13 de ce mois de Paris, monſieur de Chaſtillon avoir auſſy eſté tué, mais on ne dict pas les particularités, mais bien que la Royne, po^r retenir ces rages et fureurs à ſe perdre ainſi l'un l'autre, a intention de renvoyer la cognoiſſance de ce meurtre par devant m^rs de parlement, qui en uſeront plus ſerieuſement que meſſ^rs les mareſchaux de France, qui ne s'accordent pas bien en ceſte difficulté, aucuns voullant que les duels puiſſent avoir lieu, autres que les aggreſſeurs ſoient punis ſévèrement. Vous ſcaurez auſſi que le duc de Savoye, depuis la mort du duc de Mantoue décédé depuis peu, fait eſtat d'entreprendre

ſur led duché, et à ceſte occaſion, le Roy a deſpêché un courrier exprès vers l'Empereur qui depuys peu eſt paſſé par Nancy. Ce deſſeing dud duc de Savoye pourra retarder ſes pretentions contre le pays de Vaulx ; nous n'apprenons encore rien du retour de monſr le duc de Waudemont du pays de Liège, où il ne manquera pas de braſſer encor quelques parties au prejudice des gens de bien, ſi Dieu ne le retient avec d'autres. Pour l'egard de vre député duquel je vous ai eſcrit, me ſemble qu'il eſt beſoin de differer à cauſe du voyage de M. le duc d'Eſpernon, parce qu'on ſe diſpoſe à une grande deſpenſe por ſa reception, tant por faire des donations à mr le marquis de la Valette ſon fils, que por les parrades et autres préparatifs, qui epuiſeront la recepte du Receveur de la ville....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de febvrier 1613.

XCVI.

Metz, 28 mars 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, j'ai bien receu vre derniere lettre comiſe à ce porteur, et vous remercie humblement de vos nouvelles y contenues, et m'esbahis fort que les princes papiſtes aſſemblés à Franckfort ont oſé demander qu'elle ſe joignit à leur ligue, à laquelle ils ont penſé attirer la Royne, por quitter toutes les anciennes alliances et correſpondances des princes unis. Cela en vain, come le reſte de leurs deliberations, qui a eſté cauſe qu'ils ont promis de ſe retrouver au meſme lieu le $\frac{7}{17}$ du prochain. Toutes ces pratiques n'ont d'autres buts qu'une guerre civile de laquelle Dieu veuille garder l'Allemaigne, parce qu'en telles occurrences les plus mechants ont tousjours le deſſus. Monſr de Waudemont eſt de retour de Liège, ſont quinze jours ou trois ſemaines. Il a voullu prattiquer un mariage à l'Eveſque de

Cologne, afin que la maiſon de Bavières ne demeure ſans héritiers, et ne retourne au Palatinat. On ne ſcait encore ce qui en ſera. Il ne deſire que de pourveoir ſon fils de l'eveſché; on tient le Rheingraff avoir eſté en v̄re ville. Telle ſorte de gens qui dependent d'Auſtriche et de Lorraine ſont ſuſpects, toutesfois nous ne pouvons rien deſcouvrir par deçà, prejudiciable à l'aſſeurance de v̄re ville..... Bonadvanture eſt icy preſentem^t^, mais pour n'y demeurer longtemps. Il accompagne ſouvent des capitaines ou autres gents de commandemens venants de Lorraine po^r^ achepter des armes en ceſte ville. Nous attendions incontinent après Paſques monſ^r^ d'Eſpernon, mais monſ^r^ le marquis de la Valette ſon fils eſtant tombé ſoubz un cheval depuys peu de jours, et de ceſte cheutte diſlocqué la cheville de la jambe, et rompu l'os de la meſme jambe quatre doigts au deſſus de lad̄ cheville, le retardera encor po^r^ deux ou trois mois. On ne laiſſe pas d'avoir fait de grands frais, pour lad̄ venue, qui croiſteront par le retardement. Entre autres deſpenſes on a achepté à Anvers par hom̄es envoyés exprès, po^r^ deux mille eſcus piſtolles de tapiſſeries, po^r^ garnir quelques ſalles et chambres, puys on prepare un coche magnificque avec ſix cavalles des plus belles, qui reviendront à 1500 v ſol. Il ſe fera mille autres deſpenſes qui eſpuiſeront les deniers publicques, de ſorte que nous irons en egreviſſant en nos affaires, qui ſembloient ſe redreſſer par affranchiſſement. Il y a tousjours des meſcontentements en ñre cour, ſpecialement de monſ^r^ le prince de Condé contre le marquis d'Anchre. On tient que la maiſon de Guÿſe pouſſe fort à fomenter ce meſcontentem^t^, et eſt bien ayſe d'aigrir la Royne contre led̄ prince po^r^ eſtre en meilleur odeur. Le capitaine Ruberpré, lieuten^t^ à Amyens po^r^ ledit marquis d'Anchre, refuſe de le recognoiſtre po^r^ ſon gouverneur en chef, qui fait prendre occaſion aud̄ marquis de faire un voyage aud̄ Amyens, afin de s'y faire recognoiſtre de volonté ou de force.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mars 1613.

XCVII.

Metz, 25 avril 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour le rembourſement de vos meſſieurs, il ſemble que la ſaiſon ſoit du tout impropre po^r le preſent po^r les raiſons mentionnées en mes précédentes, et que d'ailleurs, il ſe trouve certains brouillons parmy nous, qui par un deſir de nouveauté ſoubz ombre de tel quel meſcontentem^t mal pris de quelque arreſt rendu icy par le m̃re Eſchevin et ſes conſeilliers, tendent à renverſer ñre privilege, qui eſt de ne reſpondre ailleurs que par dev^t ledit m̃re eſchevin en dernier reſſort, et voudroient nous tirer par appel au conſeil privé du Roÿ, qui eſt directement contre ledĩ privilege, po^r lequel conſerver, on ſe diſpoſe à faire un voyage en cour, avec grans frais, parce qu'on envoiera de la nobleſſe, clergé, et tiers Eſtat, de chacun deux perſonnes à cauſe de la diverſité des religions, avec quelque ſuite. Et encore que par ces empêchements ledĩ rembourſement ſoit retardé, neantmoins il eſt d'autant advancé, que ſitôt que Dieu nous ſera la grâce d'avoir quelque reſpit, qu'incontinent on taſchera de ſatisfaire à tant de réitérées promeſſes, faittes à vosd̃ meſſieurs. Nous avons eſté esbahis de la priſe de la Ramée, et com̃e on dit maintenant de l'exécution d'iceluy. C'eſt un bien inopiné po^r ceux qui le craignaient juſtement. Nous attendons tousjours la venue de m^r d'Eſpernon et du m^is de la Valette ſon fils.... Nos meilleures nouvelles ſont la bonne ſanté de leurs maj^tés et l'aſſoupiſſem^t des riottes contre ceulx de la religion. Monſ^r de Bouillon eſt encore à Sedan où il ſe fait purger. Nous apprenons monſeig^r le prince palatin debvoir retourner d'Angleterre par la France, et croyons qu'il paſſera par cette ville, où mond̃ ſieur d'Eſpernon a mandé qu'on le reçoive com̃e la p̃ſonne du Roy meſme, s'il ne peut eſtre icy avant ſon arrivée.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 d'apvril 1613.

XCVIII.

Metz, 1er mai 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 25 du mois paſſé par le meſſager Jonas, ceſte occaſion m'appreſte le moyen de vous eſcrire ce que j'ai appris depuis : ſcavoir, monſeigr le prince de Condé s'eſtre retiré de rechef malcontent de la cour, et fait un voyage en Berry, d'où on croit il ne retournera ſitôt. La Royne a eſté indiſpoſée, qui a retardé la vollonté qu'elle avoit d'aller à Fontainebleau. Le cardinal de Joyeuſe eſt de retour de Rome, pluſieurs ſeigrs ont eſté au devant de luy por le bienvenier. La maiſon de Guyſe et tous ceux qui luy appartient ſe font paroiſtre néceſſaire, pendant les bouffées de jeuneſſe duĉ ſeigr prince de Condé, qu'on aimera mieux loing que pres. Le temps de la minorité de nos Roys eſt ſubject à mille et mille incomodités tant por le public des gens de bien, que por les particuliers, parce que les grands s'efforcent de faire leurs affaires en telle ſaiſon. Nous roulons touſjours ſur la venue de mr d'Eſpernon et le mis de la Valette ſon fils. C'eſt une malaiſée départie d'un courtiſan parfaict, et d'une cour. Vous aurez ci-joint le règlement des habits, et deffenſe des clincants et autres ſuperfluités.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de maye 1613.

XCIX.

Metz, 22 mai 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... ſi nos députés jà només por aller en cour ſont retenus, et a mr d'Eſpernon rompu ſon voyage, ſoubz la promeſſe de divertir le conſeil du Roy de nous troubler en nos privileges. Auſſy eſt la cour trop empechée à deliberer ſur la guerre commencée au Montferrat par le Savoyars, qu'on dit néant-

moins eſtre preſte à ſe décider par un accord propoſé par le pape, autrem^t m^r le mareſchal d'Eſdiguieres s'en debvoit meſler, et ſe jetter dans la Savoye po^r divertir. Le m^is d'Ancre n'eſt plus ſi bien avec la Royne qu'il eſtoit. Monſ^r le prince de Condé en ſe retirant de la cour a attrappé les deniers que ledt marquis voulloit envoyer à Amÿens po^r les aſſeurer, on tient que la ſoñe eſt de quatre cent mille eſcus, il luy a mis ſus qu'il les voulloit mener en Italie. La maiſon de Guyſe lui a dreſſé ceſte partie, en jouant au boutte hors. On tient le chv^r de Guiſe eſtre trop bien venu. C'eſt un moyen pour accroiſtre nos maux, ſi Dieu n'a pitié de ſon pauvre peuple. Les eſpargnes de ñre gñt Roy ſont bien éventées par un mauvais ménage, durant un calme; ſi la tormente nous accueilloit tant ſoit peu, nous ne ſcaurions de quel bois faire fleches. On nous avoit donné l'alarme coñe ſi monſ^r le prince palatin fut eſté tout près de nous. Mais à ce que je puys apprendre il n'eſt encore partÿ d'Angleterre à cauſe que les vents n'ont eſté favorables, et ſi il prendra le chemin de Hollande. J'eſpère moyennant Dieu, faire un voyage en cour de France au coñencem^t du moys prochain po^r l'eſpace d'un moys ou 6 ſepmaines.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 de may 1613.

C.

Metz, 1er juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... monſ^r le mareſchal de Bouillon eſt retourné à la cour depuys dix jours en çà, po^r eſmouvoir monſ^r le prince de Condé à retourner en icelle cour, coñe nous tenons qu'il aura fait à la ſuaſion dudt ſeig^r de Bouillon, qui avec les autres adviſent ſur la guerre commencée par le duc de Savoye, qui depuis peu a pris un chaſteau, au Montferrat appellé Montcalve, qui met en armes les François, po^r l'alliance de la Royne. Le Gouverneur de

Milan doibt faire auſſy des levées, ainſi le monde ſe reveillera un petit. Po^r la nouvelle de l'argent du m^is d'Ancre, on la tient controuvée, ou on la cache, parce qu'elle importe à la reputation du prince de Condé, et auſſy au meſnage de la Royne.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de jun 1613.

CI.

Metz, 13 juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... ce que je puys vous dire des ñres eſt que drès le premier de ce mois on m'eſcrit de Paris que le Roy et la Roÿne ont reſolu de ne point abandonner le duc de Mantoue, ains le voulloir ſecourir contre le duc de Savoye. Et ce en ces termes, icy continue le bruit des progrès du duc de Savoye contre celuy de Mantoue, à quoy leurs ma^tés prennent réſolution de s'oppoſer, d'y apporter la puiſſance qu'elles ont en mains pluſtot que de laiſſer opprimer le premier, qui a l'honneur de leur appartenir, et alterer quant et quant la tranquilité publique coñe a fait ledt duc de Savoye par ſes mouvements,... etc. Voilà ce que je puis apprendre po^r ce qui regarde ceſte guerre. Mais on m'aſſeure que l'Empereur fait auſſy des levées aux frais de l'Eſpaignol et aux frais de luy même, coñe po^r il dit aſſeurer ſa frontière contre le Turc. Je croiroye pluſtot po^r faire quelque effort contre Mülem, puis que l'Eſpaignol y contribue ſes deniers. Nous n'avons point de nouvelles certaines que monſ^r le prince de Condé ſoit arrivé à la cour. Encor que la Royne l'ait prié pluſieurs fois, il remet tousjours ſa venue au lendemain. Son Alteſſe de Lorraine a eu advis d'un garnement qui avoit deſſeing d'attenter contre ſa vie. Et à ceſte occaſion a envoyé aux lieux voiſins po^r advertir s'il ſe trouvoit, po^r l'arreſter en le ſignalant de ſa taille, des marques du viſage, et du poiſle. Il s'en eſt trouvé un en ceſte ville, approchant

fort lesd marques, de forte qu'eftant es prifons publicques, il a efté demandé par fad Alteffe, et envoyé avec quelques archers de fes gardes, envoyés icy exprès por le garder et mener à Nancy.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 de jun 1613.

CII.

Metz, 17 juin 1613. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, vous ayant efcrit l'adjoincte par provifion, il m'a efté impoffible de vous l'envoyer pluftôt qu'avec la prefente, qui fera por vous particularifer les commiffions que le Roy a jà donné por fecourir le duc de Mantoue, favoir à mr le marefchal d'Efdiguieres, de faire levée de 1200 homes de pieds et quinze cent chevaux, à mr Le Grand autres deux mille homes de piedz, et eft la cour prefentement à Paris por faire emologuer l'Edict des greffes de France, por tirer de l'argent por fournir à ce fecours. L'on ne nous dit plus rien du voyage de monfr d'Efpernon por cefte ville, ces dernieres affaires font que la cour a befoin de fa préfence. Monfr le prince de Condé eft por l'affeuré de retour, et fon mecontentement levé por ce coup, fauf à bientôt recommencer. Monfr de Vandome fait auffi le malcontent, mais il n'eft pas de pareil effect que de l'autre, l'importance en eft bien difproportionnée. C'eft tout ce que je puis ajouter por cefte fois.....

A Metz ce 17 de jun 1613.

DE FLAVIGNY.

CIII.

Metz, 24 juin 1613. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nonobftant que le pape face femblant de procurer une trefve entre les ducs de Savoye et Mantoue, fi

eſt-ce que les levées commencées en France continuent, et fait-on eſtat que le chv^r de Guyſe, et le m^is de la Valette fils ſecond de monſ^r d'Eſpernon ſe doibvent jetter dans Caſal. Monſ^r le mareſchal d'Eſdiguieres fera auſſi ſes troupes, po^r ſe jetter dans la Savoie, ainſi les choſes s'échauffent pluſtôt que ſe refroidir. Dieu par ſa grâce veuille qu'au lieu de faire la guerre à l'eſtranger, nous ne nous la procurions à nous meſme, et ſemble que cela prenne le chemin, par la diviſion de nos grands, qui ne penſent qu'à eulx meſme, et ne voyent point que le mal public entre tousjours par les portes des particuliers. Ce qui me donne le plus d'apprehenſion c'eſt que le Roy d'Eſpaigne le fait ouyr par ſon gouverneur de Milan, ſcavoir que ſi les François entrent en Italie, qu'il veult eſtre de la partie, et demande cependant les places contentieuſes en deſpot, po^r les rendre à qui elles appartiendront, ou pluſtot po^r les retenir po^r ſoy meſme. Il en tient jà quelques-unes. Mrs de la Cour du parlem^t de Paris ont refuſé d'emologuer un nouveau Edict, po^r tirer de l'argent de tous les greffes de France. On croit que le Roy et ſon conſeil ne laiſſera pas de paſſer oultre, po^r en avoir de quoy faire la guerre. Car les grandes eſpargnes ſont bien eventées.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de jung 1613.

CIV.

Metz, 8 juillet 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, v̄re lettre commiſe à Jonas m'a eſté rendue le 6 de ce mois à ñre ſtyle, et vous remercie bien humblement de vos nouvelles qui ſont fort à déſirer po^r le bien et repos qu'apporteroit l'accord du duc de Saxe avec les princes poſſedants, mais j'ay peur que l'Empereur et le Roy d'Eſpaigne n'empechent tant qu'ils pourront le d̄ accord, afin d'entretenir tousjours en deſunion

ledit duc de Saxe, d'avec les autres, por s'en mieulx servir, aux occasions qui s'offriront à leurs intentions et desseing. Icy on nous asseure depuis dix jours en çà, et ceste nouvelle continue, que la guerre de Mantoue est appaisée, par l'entremise du pape et la menace de l'Espagnol de déclarer la guerre au duc de Savoye s'il estoit cause que les François entrassent en Italie. Et ay advis du 2 de ce mois d'un secretaire d'Estat de France, que le mauvais estat des affaires du duc de Mantoue semble faire veoir apparence d'accomodement à celles qui passent entre luÿ et le duc de Savoye. Ce sont ses mots, ne remarquant encor les moyens d'accord que je prie Dieu ne redouter au detriment de Geneve, n'y d'autres gens de biens. Icy est arrivé le 4 de ce moys, à huict heures du soir, qu'un secrétaire d'estat de S. A. de Lorraine nomé Fornié estant en une hostellerie publicque, fut assailly (estant jà à table) avec un autre deputé de S. A. de Lorraine appellé Baillivÿ, et un capitaine enseigne de cette ville avec 4 ou 5 des principaux bourgeois d'icy, de dix sept soldats, qui avec leurs espées avoient tous des batons, et s'estant glissés doucement où estoit led Fornié avec sad compagnie, se saisirent incontinent de quelques espées et pistollets, qui estoient en la chambre, puis ayant demandé après led Fornié qui avoit eu querelle avec un nomé Bertel, commencèrent à frapper sur led Fornié et sa compagnie, outrageusem^t, tant à coups de batons qu'à coups d'espées, et après les avoir fort blessés, spécialem^t led Fornié, se retirèrent. Monsr de Bonouvrier, lieut^t de mons^r d'Espernon en ce gouvernement, a fait tenir toutes nos portes fermées fors une, l'espace de deux jours et demy, afin de faire la recherche plus exacte desd soldats. Mais il ne s'en est trouvé qu'un seul qui s'estoit caché sur un toict. Led Bertel aucteur de la querelle est detenu prisonnier en ceste ville. Monsr le baron d'Ancerville, principal mignon de la cour de Lorraine, est arrivé icy le 7 de ce mois accompagné de cinquante chevaux. Le capitaine Campagnol l'entretient à merveille afin de diminuer la peine auxd dix sept soldats qui sont tous de sa compagnie. Mais mons^r le duc de Lorraine offensé dud Bertel, de ce qu'au mepris

d'un accord fait en ſa preſence et par ſon entremiſe avec leđ Fornié, il a encore recherché la vengeance, demande la juſtice à monđ ſieur Bonouvrier duđ Bertel. Le temps nous apprendra quelle elle ſera.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 jullet 1613.

CV.

Metz, 6 août 1613. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... à une petite lieue de ceſte ville nous avons en un village nomé Moulins, l'un des filz du comte d'Auvergne, depuys un moys en ça logé en un chaſteau dependant duđ village. On luy fait faire une diette fort auſtère, ſcavoir qu'on ne luy donne qu'un pain de trois ſols par jour, et environ un pot d'eau, cependant qu'aucuns gentilshomes de ſa ſuite font bonne chere et ſe traictent magnificquem^t^, le Roy leur ayant ordonné dix mille eſcus po^r^ faire ce voyage à douze ou quinze gentilshomes et quelques homes de ſervice. D'un deſquels gentilshomes s'eſt faict plaincte ce jourd'huy en juſtice, et eſt accuſé d'avoir viollé la feme d'un payſant duđ village, et fait violler par après par trois lacquais, acte merveilleuſem^t^ indigne du nom de gentilhome. Il eſt apprehendé et crois que punition ne luy manquera pas, ce ſont monſtres en nature que Dieu laiſſe po^r^ un temps. La forme que tiennent les ſ^rs^ Electeurs catholiques à ſe voulloir trouver à la diete Imperiale, me fait croire qu'ils ont quelque intention de controller les princes unis, et n'oublieront point de demander la reunion des biens eccleſiaſtiques, bien aiſes d'occuper les eſprits leſđ deig^rs^ princes afin qu'ils ne penſent à autres affaires.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'aouſt 1613.

CVI.

Metz, 5 septembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour ce qui eſt de la vie et diette auſtere du jeune comte d'Auvergne qui eſt à un village tout près de nous, je tiens que c'eſt à cauſe d'une melancolie qui le poſſede, et non por autre ſubject ou forme de priſon. Nous entendons bien un bruict ſourd de quelques brouilleries en cour, mais on n'en publie pas la cauſe. Monſr le prince de Condé a heu quelques priſes de paroles avec monſr d'Eſpernon, juſques à luy objecter qu'il faiſoit le petit Roy (comme on dit), ſur quoy mond ſieur d'Eſpernon doibt avoir repondu qu'il avoit advis que mond ſeigr prince attentoit à ſa vie, et iceluy prince replicqué que ce qu'il vivoit encor luy debvoit faire croire le contraire; voilà ce qu'on dit de ceſte querelle. Au ſurplus mond ſeigr prince eſt devenu malade à Paris, et eſt atteint d'une fiebvre continue et perilleuſe, de ſorte que madame de la Trimouille qui debvoit bientôt ſe trouver à Sedan, por ſe joindre à madame de Bouillon, et venir enſemble au xv de ce mois à Heydelberg honorer madame la princeſſe nouvelle Electrice, a retardé ſon voyage.... Monſr le duc de Nevers eſt paſſé à demy lieue de ceſte ville ſans y entrer ſont huit jours; il eſt incomodé. Quelques uns des ſiens couchèrent en ceſte ville, mais il ſe rendit au village de Moulin où eſt led jeune comte d'Auvergne mallade. Monſr le duc de Bouillon eſt en cour retourné de Sedan par réitéré comandemt de la Royne. Icy le ſr Lieut de gouverneur nous a interdit la vente de nos vins aux voiſins por crainte qu'il ait que ceſte vendeange prochaine n'emplira pas beaucoup nos tonneaux. Il craint à la vérité que nous n'en ayons peu et qu'il ne ſoit guere bon. J'ay eſté veoir le ſr capitne Paul l'Allemant, et ſalué affectueuſemt de vre part en luy monſtrant vre lettre, et la recommandation pour la recherche de beaux œillets, nous chercherons enſemblemt et ſéparement et

ferons en ſorte qu'au premier voyage de Jonas, il ſera chargé des plus beaux. Po^r ce qui eſt des voſtres qui ſe ſont ainſi ouverts, les jardiniers diſent que vous uſez de terre trop graſſe, et qui tient du ſalpetre, meſme que vous les laiſſez ſans leur oſter la multitude des boutons et les chaſtrer qu'ils appellent, et où il ſe trouve douze ou quinze boutons, les reduire à 3 ou 4. Et qu'ordinairement po^r les faire venir à une perfection, il faut (ſauf tout reſpect) uſer de fiente de vache fraiche, au deſſoubz et au deſſus en les plantant dans les pots de terre, et mettre de la terre qui ſe trouve dans des vieilles eaux pourries avec la meilleure terre noire qui ſe peut trouver. J'eſpere vous envoyer demain quelques uns par led Jonas des plus beaux que j'ay pu trouver, ſcavoir des menus gris que les jardiniers appellent gros et larges. Depuys la preſente commencée on m'a aſſeuré monſ^r le prince de Condé ſe bien porter, et madame de la Trimouille qui eſt ſa tante eſt arrivée à Sedan po^r le voyage de Heydelberg avec Mme de Bouillon, meſme qu'il s'eſt formé deux partis depuys les propos tenus entre mond seig^r prince et monſ^r d'Eſpernon. Que monſ^r de Bouillon, monſ^r du Mayne, quoique parens de la maiſon de Guyſe, monſ^r de Nevers, monſ^r de Vendome et pluſieurs autres ſeig^rs tiennent celuy de mond ſeig^r prince. Meſſ^rs de Guyſe avec meſſ^rs les enfants de mond ſieur d'Eſpernon et pluſ^rs capit^nes, celuy dudit ſieur d'Eſpernon, et que dans 4 ou 5 jours ce ſera fait ou failly, c'eſt-à-dire ceſte querelle ſe terminera par l'entremiſe du Roy, la Royne et leur conſeil, ou bien par armes.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5 de ſeptembre 1613.

CVII.

Metz, 5 septembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... il s'eſt imprimé un petit libvret au Pont à Mouſſon ſorty de la boutticle des Jeſuittes, intitulé *Fuitte hon-*

teuſe, ſur ce que les miniſtres du marquis d'Anſpach ne peurent s'accorder de l'ordre qu'ils tiendroient à diſputer contre Gontier et les ſiens. Je n'en ay peu recouvrer un ſeul exemplaire. Il ſe trouve auſſi une excommunication contre un jeune homme nommé Ferier, qui a eſté un excellent orateur, et tenu qualité de miniſtre en la ville de Niſmes. Les Eſgliſes de France crient fort contre monſr le mareſchal d'Eſdiguieres à cauſe d'une dame qu'il tient, et s'en ſert comme d'une concubine. Me ſemble avoir oublié de vous dire en ma précédente, monſr d'Eſpernon s'eſtre reconcilié avec monſr de Candale ſon fils aiſné, meſme qu'il a mandé des principaux capitaines de ceſte garniſon por s'en ſervir à demeſler la querelle dont je vous ai eſcrit, ſi tant eſt qu'on vienne à ceſte extremité; entre autres, un capitaine des gardes du Roy nommé Campagnol, le capitaine des chevaux-legers de ceſte ville nommé la Garde, les capitaines Bonnefoy et Villame, et quelques chevaux-legers des meilleurs, qui ſont partis, ſont dix jours. Le Magiſtrat d'icy a envoyé en cour un de leur corps, por demander la liberté du commerce de nos vins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 ſeptembre 1613.

CVIII.

Metz, 28 octobre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour ce que madame vre chère eſpouſe deſireroit d'envoyer quelques ſingularitez de vos quartiers à ma feme, en eſchange des œuillets, je l'en remercie très humblemt avec ma meſnagère, et prie qu'elle n'en prenne aucun ſoing, la choſe ne le meritant, et eſtant de ſi peu de valeur. Mais au contraire, elle ſupplie avec moy, ſi elle a vollonté d'avoir quelques belles ſerviettes de nos quartiers ou nappes (parce que les François meſme les plus curieux en font eſtat), qu'il luy plaiſe le mander, et nous ne faudrons d'en faire faire por les luy envoyer. Au ſur-

plus nous avons por nouvelles monſr d'Eſpernon avoir finalement obtenu congé de la Royne por trois ſepmaines, de nous venir veoir et meſtre monſr le mis ſon fils en poſſeſſion du gouvernemt de ĩre ville ; toutefois ſon voyage a eſté reculé depuis et remis por l'indiſpoſition de monſr et de madame frère et ſœur du Roy, mallades de la petite verolle. Nous ne laiſſons pas de faire force preparatifs pour ſa venue. Monſr le comte de Candale ſon fils aiſné n'eſt pas encore de retour d'Italie, comẽ on nous avoit dit, ny bien reconcilié avec ſon père. Cette deſunion des freires n'apportera rien de bon à la conſervation de leur maiſon.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 d'octobre 1613.

CIX.

Metz, 26 novembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, j'euſſe bien déſiré reſpondre pluſtôt à la queſtion qu'il vous a plu me faire par v̄re lettre du 11e du paſſé à v̄re ſtyle, et vous donner advis de l'arrivée de monſieur d'Eſpernon, et de monſr de la Vallette ſon ſecond fils, mais il m'a eſté impoſſible faulte de commodité, et vous ſupplie humblement m'en excuſer. J'ai bien eſté ſur train d'envoyer homẽ expres, toutefois je me ſuis retenu de peur de faillir. Pour le premier point, je vous dirai Jacque Jocquet n'avoir point abuſé meſſeigneurs de v̄re ville, en propoſant qu'il a communiqué les ſecrets qu'il appelle au Roy deffunct d'heureuſe memoire, parce que lors meſme qu'il pleut à ſa majté de l'entendre, j'eſtoie à Fontainebleau, mais elle en fit ſi peu de compte, qu'elle ne luy fit ordonner que trois cents livres d'argent, qui vallent cent eſcus. Et croy, à ce que j'en puys ſcavoir, que le pr ſecret de faire du pain eſt, ſauf tous reſpects, qu'il entend avec les excrements de l'homẽ par je ne ſcais quel moyen ſechés, en faire forme de pain, qui eſt choſe ſalle, et ay memoire qu'on en fit ſi peu d'eſtat qu'on tourna cela en riſée, et ne daigna m'en informer croyant ne le mériter. Pour la qualité

duď Jocquet, elle eſt telle qu'il a autrefois tenu boutticle et fait eſtat de marchandiſe, mais ſoit qu'il ait eſté trompé de ceux à qui il avoit vendu, ou qu'il n'euſt bien pris garde à ſoy, il fut contraint faire ceſſion de biens; depuis il s'eſt entretenu du bien de ſa feme et veſcu come il a pu, par invention tel qu'il a peu. Le bonhome eſt preſentement fort malade d'une fiebvre lente, et eſt en danger de tomber en hydropiſie. Por ce qui eſt de ſes autres ſecrets, je n'en ay rien appris que par le papier qu'il vous a pleu m'envoyer et crois n'eſtre pas grand'choſe.

Monſieur d'Eſpernon arriva en ceſte ville le 7 de ce mois le matin, et ſe contenta que meſſrs de la juſtice, clergé et nobleſſe luy furent au devant por le ſaluer à demy lieue de la ville, où l'ayant mené, il ſe mit l'après diſnée en une maiſon bourgeoiſe en lieu advantageux, por veoir l'entrée magnifique de monď ſieur de la Valette ſon fils qui fut telle, qu'eſtant lesď de la juſtice, nobleſſe et clergé venus juſque près d'un village où il avoit diſné, diſtant d'une petite lieue de la ville, ils le ſaluèrent avec harangues de perſonnes publicques, et le bienvenièrent fort humblement, puis approchant plus près de la ville, fut receu d'une compagnie de cent bourgeois des plus riches, tous bien montés et bien armés, de trois cents jeunes homes non mariés habillés de blanc et noir, coulleurs de la ville, et armés de picques et arquebuſes, de quatre mille bourgeois ou environ tous bien armés, conduits par centeniers, et finalement de trois mille païſans des mieux aguerris tirés du pays metzain, receu, près de la porte de ſon entrée, des compagnies de la garniſon, et luy fut offert un dez ou ciel de toiſle d'argent et velour noir, chamarré de clincant d'argent, et porté par quatre de la juſtice, devant luy, juſques près du portal de l'Egliſe cathedrale, où il fit ſa deſcente por eſtre receu des preſtres et chanoines et faire le ſerment d'uſer fidelement du gouvernement por le ſervice du Roy. Les rues eſtoient tapiſſées de toutes parts, force armoiries et portiques à l'antique à ſon honneur. Le lendemain on luÿ fit preſent d'un caroſſe enrichy de broderie, tiré de quatre cavalles griſes, et d'une

autre enharnichée d'une ſelle de velour incarnat toute couverte de clincant, ladite cavalle fort prompte à la courſe et bien dreſſée à toutes brides; à monſ^r d'Eſpernon, on bailla de preſent une riche tapiſſerie, douze pièces de vin pour ſon train, de l'avoinne po^r ſes chevaulx; on fit auſſi des dons à ſes officiers, bref on n'obmit rien po^r luy bailler contentement. Monſ^r le prince de Joinville les vint veoir, accompagné du baron d'Ancerville, le 13 de ce mois, et fut ſurpris led prince, ainſi qu'il penſoit ſe coucher en la chambre que monſeign^r d'Eſpernon luy avoit cédé, du feu qui ſe mit au deſſus de ſadite chambre par le default d'une cheminée; il ſe retira auſſitôt ſans aucun danger, et ne dura led feu que deux heures, ſcavoir depuys huict heures du ſoir juſque à dix heures. Le lendemain on fit force feux artificiels dans la citadelle où on avait donné à ſouper aud prince Joinville, et baron d'Ancerville, filz naturel de deffunct cardinal de Guyſe, et aux entrées des uns et des autres, pluſieurs vollées et coups de canons par honneur. Mesd ſ^rs d'Eſpernon et la Valette ont depuis eſté veoir à Nancy, et demeuré un jour et demy po^r entretenir le prince de Lorraine. On dit que Leopold y eſtoit, mais je ne le puys croire. Ils ſont de retour maintenant. Monſ^r d'Eſpernon deſire faire joindre ceux de la ville de Vyc au gouvernement metzain, avec autres places dependantes de l'Eveſché de Metz, mais ceux de Vyc et les adminiſtrateurs dudit Eveſché s'en excuſent, offrant ne prendre autre protection que celle du Roy. En cas qu'ils y ſoient contraints, il voudroit qu'ils franchiſſent le mot, mais ils n'en ſont pas preſſés, de ſorte qu'on les menace du droit canon et d'un ſiège. Je croy que ſa ma^té ne permettera que les choſes s'aigriſſent davantage, et pourvoirra de bonne aux remontrances desd de l'Eveſché; toutefois cela eſt encore incertain. Cela ſe verra par la ſuite. De France nous n'avons rien. Madame Chreſtienne, ſeconde ſœur du Roy, a eſté fort malade d'une dyſſenterie et comence à ſe mieux porter.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de novembre 1613.

[illegible]

DE FLAVIGNY.

A [illegible]

P. S. — Depuys que je vous ai eſcrit l'adjoincte, j'ay receu advis aſſeuré monſ^r le comte de Candalle eſtre demeuré à Orleans, juſques à autres mandemens de m^r d'Eſpernon ſon père, parce qu'il ne veut pas qu'il aille en cour, que premierem^t il n'y ſoit luy même. La mort du mareſchal de Jarnac eſt auſſy aſſeurée, et ſon eſtat de mareſchal donné au m^is d'Ancre. La lieutenance du gouvernement de Normandie donnée à monſ^r le duc de Montbaſon, ſoubz l'autorité de la Royne, qui s'eſt reſervé le gouvernem^t en chef. Je vous baiſe, de rechef, très humblement les mains.

CXI.

Metz, 9 décembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... pour ce qui ſe paſſe par deçà, eſt que monſ^r d'Eſpernon ayant receu oppoſition de ceux de Vyc et autres lieux de ñre Eveſché contre ſon eſperance, en ce qu'il les a ſemond de ſe ranger à l'obeiſſance du Roy po^r dependre du gouvernement metzin. Il a eſcrit à leurs maj^tés et repreſenté ſes raiſons par un ſien ſecretaire nomé Des Jardins, qu'il a envoyé en cour, come auſſy les adminiſtrateurs dud Eveſché ont envoyé de leur coſté des gens po^r y reſpondre et repreſenter leurs raiſons; le chancellier de l'Eveſché en eſt l'un, et croyons icy que tout ſe paſſera par un bon accord que leurs majeſtés y apporteront par leur prudence, ſans qu'on en vienne aux mains. Nous n'avons rien davantage po^r le p̃nt, qui me fait finir.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 décembre 1613.

CXII.

Metz, 20 décembre 1613. — *A Monsieur Jean Philippe Becklé, etc.*

MONSIEUR,... celle qu'il vous pleut m'escrire les 28 et 29 du passé à ẽre style me furent hyer rendues par ce messager avec les deux serviettes que j'avois envoyé po^r monstre. Il s'en fait encor des plus belles, et assez bon prix, sçavoir une douzaine de la longueur d'une albs et demy, de ñre mesure chacune, et une belle nappe de deux plats de fin fillet, coustent environ seize ou dix sept escus de ñre monnoye, l'escu à cinq francs qui vallent quatre testons de Lorraine. Si en cela ou chose pareille, je puis vous rendre quelque service, je m'y emploieray fort vollontiers, et vous supplie humblement, Monsieur, de ne me point espargner, ny vous soucier de ce peu que j'ay employé aux œillets envoyés par Jonas, cela ne merite le souvenir. Pour ce qui est de noz nouvelles, on a crié icy l'archiduc Leopold avoir esté à Nancy, en mesme temps que mons^r le duc d'Espernon y fust veoir S. A., mesme que l'archevesque de Cologne y avoit esté, mais cela s'est trouvé faux; on a voullu dire aussi qu'il se debvoit faire levée ez environs dud Nancy de mille chevaulx, de quoy nous ne pouvons rien apprendre d'asseuré, et debvoient estre dediés po^r servir au jeune marié duc de Bavière, le duc de Neubourg, qui se prepare d'aller en Julliers avec sa mère; le printemps approchant nous rendra plus sages. Sad A. fachée que ñre evesché soit sortie de dessoubs ses ailes, conforte ceux de Vyc et autres dud Evesché à ne point consentir à une bonne correspondance et voisinance avec ñre ville en cas de nécessité, et voudroient vivre en neutralité, y escheans, ou estre libres de se ranger soubz qui ils trouveroient mieulx, et à ceste occasion ont envoyé des députés à leurs majestés, lesquelles à mon advis les gaigneront à ce debvoir, par doux moyens, sans qu'il en faille venir aux mains. Monsr d'Espernon a aussy envoyé de sa part, et croit que son intention sera

ſuivie, eſtant conforme à la commiſſion qu'il en ait de leurs maj^és^. Monſ^r^ le comte de Sarbrick, qui poſſède quelques places dudit eveſché en fief, s'eſt déjà declairé, à monđ ſeig^r^ d'Eſpernon, qui a envoyé le ſ^r^ Joly procureur du Roy, qu'il acquieſſeroit à la vollonté de leursđ majeſtés. Po^r^ ce regard, encor que ſađ A. de Lorraine, et lesđ de Vyc ayant taché de le divertir de ceſte bonne volonté. Et le ſ^r^ Durant qui avoit eſcrit auđ ſ^r^ comte avec quelque paſſion, ſa lettre ayant eſté interceptée et veue par monđ ſeig^r^ d'Eſpernon, fut premierem^t^ envoyé en la citadelle po^r^ y coucher une nuict, et le lendemain mis ez priſons de ceſte ville, où il eſt encor preſentement. C'eſt impreudence de contrôler les actions des grands, ſpecialem^t^ de ceulx qui ont nos vies et noz honneurs en main : il vaudroit mieulx leur parler à eulx meſmes que de decouper leurs vies devant autruy. Leđ Durant eſt pariſien, et s'eſt marié en ceſte ville depuis quinze ans en çà, il a autrefois eſté fort bien voullu de monđ ſeig^r^ d'Eſpernon, duquel il a depuis mal parlé : cela l'a offenſé, et ne s'y eſt fié depuis, il a eſté longtemps à Heydelberg, et depuis conſeiller de Deux Ponts; ſađ lettre en ſubſtance ſembloit voulloir divertir monđ ſ^r^ comte à ne point acquieſcer à ce que monđ ſ^r^ d'Eſpernon luy requerroit po^r^ lesđ places tenues en fief de ñre Eveſché, d'où on tire que c'eſt deſſervir au Roy, et crime de lœſe ma^té^. L'iſſue monſtrera coměnt telle faulte (qui eſt grande à la verité, mais non faicte en temps de guerre ouverte) doibt eſtre appellée. Po^r^ la tradition de la fille de France et de celle d'Eſpaigne, po^r^ eſtre nourries à la volonté chacune de ſon prince et mary qui doibvent eſtre, les preparatifs ſe font de longue main, mais ce n'eſt pas choſe preſte : lorſqu'il y aura de l'advancé je vous en donneray advis, vous ſuppliant me departir des voſtres de voz quartiers.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 decembre 1613.

CXIII.

Metz, 7 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... soyez tousjours ſur vos gardes po^r les ſurpriſes, parce qu'il n'y a aucune apparence qu'on vous attaque jamais à forces ouvertes; que ſi le capit^ne Paul l'Allemand apprent des nouvelles plus certaines desd̃ levees ou autres, il m'a aſſeuré qu'il vous eſcriroit par noz marchants allant vers vous, de ſorte que ſi je n'apprends davantage, je remetteray à ce qu'il vous en dira. Je veilleray neantmoins de mon coſté..... Tout eſt fort tranquille par deçà, grâce à Dieu, et croyons que monſ^r le duc d'Eſpernon ñre gouverneur emportera plus ſur ceux de ñre Eveſché par douceur que par force; les deputés ne ſont pas encor de retour de Paris. Cependant la Royne preſſe le retour de mond̃ ſeig^r parce que ſa preſence luy eſt neceſſaire po^r les preparatifs du voyage de Bayonne. Il a ce jourd'huy deſpeſché deux de ſes gentilshom̃es vers ſa maj^té po^r l'aſſeurer de ſon retour dans la fin de ce mois. Ils doibvent aller à La Fleche, où eſt monſ^r le comte de Candale ſon fils aiſné qui s'en ira à Fontenay, et delà à Paris, mais il attendra mond̃ ſeig^r d'Eſpernon ſon père aud̃ Fontenay, po^r faire leur entrée aud̃ Paris de compagnie. Monſ^r le comte de Sarbrick a envoyé monſ^r le comte Louy ſon aiſné en ceſte ville, po^r bienvenier mond̃ ſeig^r d'Eſpernon et monſ^r le marquis ſon filz. Il a eſté fort bien receu, et ſi c'eſtoit aux p^rs jours de leur arrivée, j'euſſe creu conſeiller à propos à meſſeig^rs de v̄re ville de leur envoyer icy quelqu'un de leur part po^r les bienvenier de leur part, et leur congratuler l'heureux eſtabliſſem^t de mond̃ ſeig^r le marq^is en ce gouvernem^t. Ils ont procédé à la creation de la juſtice; doibvent demain preſter ſerment les nouveaux treizes, et le jour ſuivant le maiſtre eſchevin et ſes conſeillers. Mr de Bouillon eſt retourné à la cour et doibt aller à Bordeaux faire des preparatifs po^r le voyage de Bayonne.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de l'an 1614.

CXIV.

Metz, 9 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... nous n'avons autres nouvelles, ſinon que je voudrais vous ſupplier humblement, ſi cela ne vous eſt importun, que je puiſſe ſcavoir par v̄re moyen à la p^re occaſion, les noms des princes unis et des villes unies de vos quartiers, à charge que je ne le communiqueray à perſonne. Nous eſperions et deſirions que monſ^r le duc d'Eſpernon eſt demeuré encore quelques mois en ceſte ville, parce que ſa préſence rend chacun en ſon debvoir, et ne voyons qu'une concorde et bonne correſpondance entre la bourgeoiſie et la garniſon, mais nous craignons que le Roy ne le mande bien toſt, pour vacquer aux plus grandes affaires du Royaume, et il y a grande apparence qu'il partira d'icy dans dix ou douze jours, à ñre regret certes, po^r les cauſes predites; toutefois nous eſperons le veoir au printemps, ſi les affaires du Royaume lui permettent en quelque ſorte, pendant quoy il pourveoira à ñre ſeureté et repos. On n'entend rien davantage de levées qui ſe doibvent faire, la rigueur de la ſaiſon retient encor chacun à couvers.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 de janvier 1614.

CXV.

Metz, 20 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous ai eſcrit les 7 et 9 de ce mois par un de nos marchants, et depuis appris que ce bruit de levée de gens de guerre en Lorraine eſt derivé d'une querelle particulière d'un gentilhom̄e Lorrain nom̄é Bauvay, (je ne connais pas de gentilhom̄e de ce nom, je penſe que ce doit être Bouvet) lequel ayant repudié ſa fem̄e po^r avoir recognu trop de familiarité d'un jeune

gentilhoſme appellé Chamblé, cela en a fait naiſtre pluſieurs, les frères duď Chamblé embraſſants ſon party, avec ſes alliés, et au reciproque les alliés duď Bauvay, le ſien, de ſorte qu'ils ſont plus de cinquante gentilshoſmes avec leurs ſerviteurs, qui ne recherchent que l'occaſion et le moyen de ſe battre en duel. Leď Chamblé po^r^ lequel la querelle eſt née, a commencé à ſe battre luy deuxieme, ſur les terres de la ville de Toul, contre le fils du ſ^r^ de Vannes, gouverneur duď Toul. Et après qu'ils ont eſté bleſſés tous deux, n'ayant pas plus de dix-huit ans chacun, ils ont accouru à leurs ſeconds plus aagés, qui, eſchauffés et à cheval, eſtoient en danger de leurs vies. Il y en a deux en ceſte ville, de la maiſon de Gournais, qui attendent le temps propice pour ſe rencontrer. S. A. de Lorraine et la juſtice de Nancy s'emploient à faire ceſſer ceſte rage, de s'entretuer mal à propos. Monſeig^r^ le duc d'Eſpernon partit du jour d'hyer avec monſ^r^ le m^is^ de la Valette ſon fils. Ils uſeront de la plus grande diligence que faire ſe pourra po^r^ ſe rendre bien toſt à la cour après avoir paſſé à Fontenay po^r^ joindre monſ^r^ le comte de Candale ſon aiſné, parce que la Royne les déſire, ſpécialem^t^ monď ſ^r^ duc, po^r^ entendre aux finances et au voyage de Bayonne, s'il ſe continue, les Pariſiens ne voulant permettre que ſa ma^té^ s'éloigne tant du cœur du Royaume. On nous aſſeure que la ville de Callais a receu de grandes pertes d'hoſmes et de biens par le reflus de la mer, qui a rompu quelques digues et ravagé ce que elle a rencontré. Le ſieur Durant qui eſtoit priſonnier eſt deſchargé de ſes gardes, à charge de ſe repreſenter devant ſa ma^té^ dans un mois. Nos adminiſtrateurs d'Eveſché demeurent d'accord avec monď ſ^r^ d'Eſpernon, et la forme duď accord entre eulx ſeulem^t^ et ſans publication.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de janvier 1614.

CXVI.

Metz, 23 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... ce que nous avons eſt l'empriſonnem^t d'un forgeur de calandriers détenu à Paris, po^r avoir eſcrit dans ſon almanach, que dans le mois d'aouſt prochain, le prince de Condé ſerait Roy de France, et par conſequent veut inferer la perte de ñre Roy, dont Dieu par ſa grâce veuille preſerver. Ceſte pronoſtication peut eſtre à deux ententes, l'une contre ſa ma^té en tant qu'il ne peut arriver ſans un grand déſaſtre à la France, l'autre po^r rendre odieux led prince de Condé. Dieu par ſa miſericorde veuille détourner tous les malheurs qui pourroient arriver à la France, led pronoſtiqueur courra fortune de paſſer par les pendants. Et n'ayant aucune autre nouvelle..... etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 janvier 1614.

P. S. J'oubliois de vous dire le pauvre Jacques Jocquet duquel vous m'avez eſcrit cy devant, eſtre decedé depuis 8 jours d'hydropiſie.

CXVII

Metz, 19 février 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... je me perſuade neantmoins que vous aurez jà entendu quelque bruit des meſcontentemens des grands de la cour, à cauſe du mariage du Roy, qu'ils diſent eſtre en minorité, devant laquelle ils pretendent ne debvoir eſtre celebré. Et ſemble que les affaires ſoient diſpoſées à changer le deſſeing de la Royne po^r ce qui eſt du voyage de Bayonne ou Bordeaux, et croit-on qu'on le remettera à la prochaine année; toutesfois leurs ma^tés ont envoyé m^r le duc de Vantadour et monſ^r de Boiſſiſe, un des principaux conſeillers d'Eſtat, vers m^r le prince de Condé, qui

s'eſt retiré mal content en ſon chaſteau en Berry, nomé Chaſteauroux. Monſr du Maynne qui eſt catholique R. et qui eut l'honneur d'eſtre envoyé en Eſpaigne por traicter dud mariage, eſt auſſy au rang des malcontens. Monſr de Bouillon, monſr de Nevers et autres ſeigrs ſe ſont retirés en leurs gouvernements, de ſorte que monſr de Guyſe et ceux de ſa maiſon, monſr d'Eſpernon, ñre gouverneur, et quelques autres ſeigrs ſont demeurés près de leurs matés. On fait tout ce qui ſe peut por lever led meſcontentement. Dieu ſeul y peut remedier. De vous dire ſur quoy il eſt fondé, c'eſt un ſecret ou pluſrs que je confeſſe ignorer. Il ſe fait des levées de quelques compies en pays de Treves. Il y en a déjà quatre de toutes preſtes; nous ne ſcavons au vray ſi c'eſt por le jeune prince de Neubourg, ou por l'archiduc Leopold. On nous a dit monſr Beme, gouvernr de St Dyſyé, avoir eſté mis hors par mond ſr de Nevers, et qu'il avoit voullu dejetter le gouverneur de Challons. Ce bruit ceſſe et crois n'eſtre veritable, parce que ce ſeroit ſe déclarer trop ouvertemt; mais on eſt aſſeuré que de longue main led duc de Nevers fait grand amas d'armes.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de febvrier 1614.

CXVIII.

Metz, 22 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... je vous envoye ce meſſager exprès por vous advertir des levées qui ſe font en Lorraine, leſquelles en apparence ſont por le ſervice du Roy, mais parce que je veois fort haſter ceux qui ont pris ce party, il me ſemble qu'il ſera à propos que meſſeigneurs de vre ville ſoient ſur leur garde, attendu qu'il ne ſe fait encor aucune levée en France, de la part du Roy, et que lesd Lorrains haſtent ceulx de nos quartiers qui ſe ſont envollés, come s'il falloit marcher drès maintenant. Et par fois en attendant une proye, s'il s'en rencontre une autre on ne la fuye point. Nous

tenons por aſſeuré monſr le mis de Vaudemont faire levée d'une compagnie d'ordonnance, qui ſera de cent maiſtres et quelques deux cents ſoldats à cheval, et de trois mille hoñes de pied. Monſieur de Crehange le jeune a charge de 500 chevaux, monſr de Waudemont d'un regimt de gents de pied; tout cela ne peult nuire à gents advertis et ſur leurs gardes. Mais les ſurpriſes ſont dangereuſes, et ſi on prend ſouvent tout autre chemin qu'on a dit. Pour les affaires de France, c'eſt la verité qu'elles ne ſont pas encore bien reminſes, mais la Royne ayant envoyé monſr le préſident de Thou à Maizières por conferer avec monſr le prince de Condé et autres princes et ſeigrs qui ſont en ces quartiers là, toutes choſes ſurſoient juſques à ce qu'on en voye l'iſſue. On nous dit monſr le prince d'Orange eſtre à Sedan, mais nous ne ſommes pas aſſeurés ſi c'eſt luy, ou monſr le comte Henry ſon frère. Monſr le duc de Nevers qui a pris la citadelle de Maizieres, fait quelques levées du coſté de Liège, qu'il fera ſervir au deſſeing commun desd princes, ſi le Conſeil du Roy ne trouve un expédient por pacifier le tout. On croit que la Royne, en remettant les mariages et donnant aſſeurance auxd princes d'une aſſemblée des eſtats de France libre et aſſeurée, pourra arreſter le cours de ces bouttades. Vous ſcavez coñe monſr le duc de Wandome s'eſt ſauvé des priſons, où il eſtoit detenu, en changeant d'habits d'un ſien page, après avoir ſoupé avec ſa feñe, avec laquelle il diſoit voulloir parler familierement et non en preſence d'un des gardes qui luÿ reſtoit. Le mis d'Anchre s'eſt retiré dans la citadelle d'Amiens. On veut dire monſr le comte de Mongomery s'eſtre emparé de St Malo, mais je n'en puis rien croire, parce qu'il faudroit avoir de l'intelligence avec les autres villes de la religion, qu'on aſſeure, et le crois, avoir envoyé vers leurs matés por les prier de bien adviſer à l'alliance qu'elles veullent contracter avec l'Eſpaignol, et ont declairé les deputés d'icelles qu'elles ne la pouvoient approuver coñe eſtant contraire au repos et ſeureté des bons François. Si donc ſa mate ne ſurſeoit le mariage du Roy juſque à ſa majorité, auquel temps s'il approuve ſond mariage avec l'Eſpaignol, ils auront patience,

mais on fait entendre au cas de denÿ de lad̃ reminſe, qu'ils ne differeront guières des malcontents; ceulx de Paris meſme ne veullent permettre que le Roy ſorte hors de leur ville, ſans bien ſcavoir comment et où on le veut mener. Je vous envoye une copie de la lettre de monſeig^r le prince de Condé, n'en ayant peu recouvrir une imprimée. Il a auſſy eſcrit à la cour de parlem^t de Paris, et à monſ^r d'Eſpernon qui ne conſeille nullement à la Royne de faire la guerre, de ſorte qu'on n'y entendra point ſi ce n'eſt à l'extrémité, les villes meſmes voullants la paix. Voilà, Monſieur, ce que je puis apprendre de l'eſtat preſent de ñre France.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de mars 1614.

CXIX.

Metz, 25 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... ce meſſager retournant po^r ſes affaires en voz quartiers me preſtant l'occaſion de vous envoyer la lettre de monſ^r le prince de Condé imprimée, avec quelques lr̃es de meſſieurs de la cour de parlement de Paris, à monſ^r le prince de Conty, et d'une de monſ^r de Nevers à la Royne avec la reſponſe de ſa ma^té à lad̃ lettre dud̃ ſ^r prince, par laquelle vous veoirez à mon petit jugem^t des reparties bien ſerrées, et qui doibvent donner à penſer aud̃ prince et les ſiens, avant que de paſſer plus outre, le principal blaſme de ceſte action retombant ſur monſ^r le duc de Bouillon, s'il n'a de quoy à bien parer. Monſ^r le preſident de Thou eſt retourné en cour, et ne ſcait on encore les fruicts de ſon voyage à Sedan, tant y a qu'on tient qu'ils ne ſe ſont peu accorder du lieu où ſe doibvent tenir les eſtats, ny du temps, la Royne offrant les faire tenir à Rheims ou Challons, eulx demandant qu'ils ſoient tenus à Tours ou ès environs. Et ſur ces diſputes et controverſes, le regim^t de monſ^r de Waubecourt s'advance vers Tilly ſur Meuſe, qui eſt le rendez-vous des troupes du Roy. Du

jo^r d'hyer eſt ſortie de ceſte ville une compagnie de 50 chevaux legers ou carabins, po^r ſe rendre au meſme lieu. Monſeig^r de Waudemont fait auſſy ſa compagnie de 200 chevaux m̃res, qui feront pres de 500 chevaux, monſ^r de Marcouſſay doibt eſtre ſon lieuten^t, monſ^r le baron de Crehange ne demeurera pas auſſy en arrière, les 6000 Suiſſes doibvent auſſy eſtre ſur pied. On aſſeure icy les cours de parlem^t de la France avoir toutes envoyé vers ſa ma^té po^r l'aſſeurer de leur ſervice. Les deputés des villes ont fait de meſme po^r la plus parte, de ſorte qu'encor que les gouverneurs ou lieuten^ts des villes voudroient ſe mouvoir, ſi eſt-ce que le peuple n'en voullant manger, ils demeureront court, et leurs efforts vains. Tout ce que je crains le plus c'eſt ceulx de la religion au pays de Languedock et lieux voiſins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 mars 1614.

CXX.

Metz, 26 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, depuis ma lettre d'aultre part eſcrite, me ſont venues nouvelles aſſeurées, monſeig^r le prince de Condé ſe debvoir bientoſt trouver à Soiſſons avec monſ^r le duc de Nevers et autres ſeig^rs tenant leur party, où la Royne doibt envoyer ſes deputés po^r entendre à une pacification, et dit on que mond ſeig^r prince dit tout haut ne voulloir entendre à aucune pacification, ſi le mariage du Roy n'eſt remis et differé, que le m^is d'Ancre ne ſoit dépoſé de ſon eſtat de mareſchal de France et de ſes gouvernem^ts, que monſ^r le chancellier ne ſe departe de ſa charge, et que les affaires d'Eſtat ne ſoient veues et recogneues par les mareſchaux de France et autres ſeig^rs; bref à ſon dire, il veut donner la loix et ne la recevoir, et ne laiſſe pas de donner com̃iſſions et argent; le ſieur de Chamblé, gentilhom̃e Lorrain, a receu avec pluſieurs autres gentilshom̃es l'argent d'advance avec

comiſſion, et ſont eſtat de faire 20,000 homes. Dieu par ſa grâce veuille apaiſer tout.. ...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 mars 1614.

CXXI.

Metz, 6 mai 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, vous ayant eſcrit le 8 de ce mois paſſé par un meſſager de vre ville, nous n'avons rien heu depuys, come nous n'avons pas encor preſentemt qui nous aſſeure d'un raccomodemt des meſcontentemts des princes. Et tantoſt on nous aſſeure d'une paix, et à l'inſtant d'une facheuſe guerre; ce qui fait encor eſperer, c'eſt que la conference de Soiſſons n'eſt pas encor finie, et ſont eſté trouver leurs mates les frs duc de Vantadour, beau-frère de monſr le prince de Condé, et le preſident Janin, ſur les derniers articles et plus difficiles à réſoudre. Et por leſquelles peu s'en a fallu, que tout n'aye eſté rompu, ſcavoir ſur la forme de l'aſſeurance des eſtats libres, et la demande de Chaſteau-Trompette, et de deux autres qu'on ne m'a ſeu nomer, que mond ſeigr demande por ſa retraite, de ſorte que la Royne, fachée de telles demandes, a retenu lesd frs de Vantadour et Janin, et a renvoyé deux autres deputés por tirer reſolution finale, de ſorte qu'on eſt au mot de paix ou guerre. Monſr de Nevers eſt malade d'une fiebvre, et a monſeigr de Bouillon tout le fardeau ſur les épaules, qui amoindrira la condition de leur accord s'ils y parviennent. Les forces du Roy ont comandement d'advancer, et celles des princes ſe fortifient tous les jours. Neantmoins la partie n'eſt pas égalle, celle de ſa mate come plus juſte eſtant plus forte auſſy. Nous ſcaurons dans peu de jours aſſeuremt ce qui en ſera, et vous en donneray advis.....

DE FLAVIGNY.

AMetz ce 6 de may 1614.

CXXII.

Metz, 5 juillet 1614. — *A Monſieur Junta, chancellier de la ville et République de Strasbourg.*

MONSIEUR, je demeure encor en la facherie et déplaiſir que j'ay receu de la mort de feu monſieur le ſtätmeiſter Böcklé, tant po^r la grande perte que fait v̄re Republique, que po^r celle que font tous ſes amis en particulier. Mais puiſque la condition de tous les hommes eſt telle, il faut acquieſcer à la vollonté du m̄re Souverain, et nous preparer à l'heure qu'il luy plaira nous appeller. Attendant laquelle, je vous ſupplieray humblement d'aſſeurer meſſeigneurs de v̄re ville de la continuation de mon affection à leur très humble ſervice, ſoit po^r les advertir des entrepriſes et mauvais deſſeins qu'on pourroit avoir contre v̄re ville, ou po^r acheminer en ſon temps le payement des ſom̄es capitales qui luy ſont deues, et tel autre ſervice que la ſaiſon et diverſité des temps me pourront produire. J'ay fait part au ſieur de Veyras de nos nouvelles de ces quartiers, et vous diray ſeulement en gros que les affaires de n̄re cour ne ſont pas tellement pacifiées, qu'il n'y ait grand ſujet d'apprehenſion de guerre po^r l'advenir. La raiſon eſt que les partis ſont tout formés, et l'ambition de parte et d'autre s'augmente pluſtôt que de diminuer. L'un a les finances et l'auctoriſation en main, l'autre des hom̄es et peu d'argent; à peine ſe pourra contenir le tout en eſtat deu, juſques à la pretendue tenue des eſtats généraulx. Il fault remettre le tout en Dieu. Mon^ſr de Haraucourt, filz de mon^ſr le gouverneur de Nancy, paſſa avant hyer par ceſte ville, après avoir emprunté argent po^r ſon voyage, po^r aller congratuler le duc de Neubourg de ſa revolte, de la part de ſon alteſſe de Lorraine, qui conſeille de s'accorder, offre neantmoins des hom̄es, au cas qu'il n'y puiſſe parvenir à ce qu'on nous dit. J'ay laiſſé deux ans et demy à vous envoyer mes parties et à de-

CXXIV.

Metz, 4 avril 1615. — *A Messeigrs les ammeister et treize du conseil d'Estat de la ville de Strasbourg.*

MESSEIGNEURS.... (le commencement comme la lettre précédente qui est du même jour), j'ay creu estre de mon debvoir de vous en donner advis, messeignrs, parce qu'on ne peult scavoir leur rendez-vous, qu'ils tiennent si secret qu'il est impossible d'en pouvoir cognoistre la vérité. Quoy que ce soit, nous tenons monsr de Waudemont avoir quelque negoce important à demesler avec Leopold, qui doibt encore avoir été à Nancy depuys peu, et qu'il a de grandes promesses de s'entr'aider à quelque desseing incognu; c'est pourquoi, messeigrs, et vous me pardonnerez s'il vous plaist, si je parle avec liberté, il semble que vous debvriez faire choix de quelque prince auquel vous puissiez vous confier, et duquel vous auriez secours, qui parust dès à pnt, tant por desfendre l'approche de vre pont du Rhin que por vous conforter au dedans de vre ville. Il est plus à propos de s'armer de bonne heure lorsque ceux mesme qui ne doibvent avoir aucun subjet de crainte sont sur leurs gardes, que de trop tarder. St Rivant, come on dit, est allé vers St Claude avec ses dix compagnies, mais personne ne dit les y avoir veues. On a fait défense en Lorraine de s'armer, mais en effect monsieur de Waudemont arme bien fort, et seront ses gens prets au premier mot du guet. On nous crie icy monsieur de Montigny et monsr de Villedoné son frere s'estre mis aux gages du duc de Savoye contre l'Espaignol; de ces messrs l'un est lieutt de gouverneur en ceste ville, l'autre capitne en chef à Verdun. On leur promet de beaux appointemens, mais en effect, on ne scait pas bien quelle sorte de guerre ce peult estre, veu que depuys tant de temps que les deux armées sont près l'une de l'autre, il ne s'est veu aucun acte d'hostilité qui mérite, et semble que cela attende autre chose.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4 d'apvril 1615.

CXXV.

Metz, 10 avril 1615. — *A Monſieur Joſeph Junta, etc.*

MONSIEUR, cecy eſt por vous dire qu'on nous continue la nouvelle que monſr de Vaudemont arme fort ſecretement por eſtre preſt au premier mot qui ſera convenu avec ſes adherans d'Italie. On eſcrit le Roy d'Eſpaigne faire une ſi puiſſante armée qu'il y a peu d'apparence qu'il en veuille ſeulemt au duc de Savoye lequel eſt en trefve avec luy, et croit on qu'il y a pluſtot ſecrette intelligence entre eulx qu'autrement, parce que depuis le temps que ledt duc eſt armé, il debvroit avoir fait d'autres exploits, ſi tant eſtoit que ce fut ſans faintiſe, n'ayant deu attendre qu'il ſe fut fortifié comme il a fait. Monſr de Bouillon eſt encor à la cour avec les autres princes qui luy eſtoient joincts. Monſr de Vaudemont ſe fait encor ouyr, et c'eſt à craindre qu'ils ne braſſent encor quelque nouvelle pratique. Le ſurplus de nos nouvelles, je les ay eſcrit à vos meſſieurs.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'apvril 1615.

CXXVI.

Metz, 10 avril 1615. — *A Meſſeigrs les ammeiſter et treize de la République de Strasbourg.*

MESSEIGNEURS,... icy nous attendons la fin des reſponſes aux cahiers des eſtats généraux, et le retour du chevalier de Sillery envoyé en Eſpaigne de longtemps por veoir ce qui ſe fera des mariages de ñre Roy, et de madame ſa ſœur. Monſieur ñre lieutenant de gouverneur depuis trois jours en ça, a fait ſortir de la ville deux notables bourgeois de la religion, et ne leur a pas voulu dire la cauſe. Il les a prié de ſortir por un peu de temps,

et croit on qu'il a quelques ſoupçons ſur eulx. La ſuite fera veoir ce qui en eſt du ſurplus.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'apvril 1615.

CXXVII.

Metz 10 février 1616. — *A Monſieur Städlin, preſentement ammeiſter de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR,.... vous m'avez infiniment obligé en daignant m'eſcrire du 23 du mois paſſé por accuſer la reception de ma précédente et me teſmoigner en ce votre bonne volonté en mon endroit. J'eſpère que je ne m'en rendrai indigne, ains que je vous donneray toute ſorte de contentement, tant por le très humble ſervice que je dois de longtemps à vre république, que por celuy que je vous ſuis obligé en vre particulier. Et por ſatisfaire à vre requiſition, Monſieur, vous aurez cy joinct des extraicts de lettres qui vous feront veoir une grande partie de l'eſtat de la France, à quoy j'adjoutteray ſeulement la nouvelle que nous avons d'une ſurſeance d'armes por ce mois entier, afin de plus commodement parvenir à une paix par le moyen du traicté de Loudun, et qu'encor que monſieur de Nevers ſoit dénommé entre ceux qui traictent, ſi eſt ce qu'on ne laiſſe pas de faire des levées por luy en la Champaigne, qui me fait croire qu'il y aura bien à advantager mrs les princes, ſi on veut avoir la paix, qu'on dit eſtre fort déſirée par nre jeune Royne et ceulx qui la gouvernent, qui s'efforcent de luy faire attribuer l'honneur privativement à la Royne mère, qui por quelques haynes particulières ne la deſiroit pas encor. Le chancellier et les ſiens courrent fortune de deſcheoir beaucoup de leur auctorité, et juſtement por en avoir abuſé trop longtemps. Nous ſomes incertains ſi le Roy eſt demeuré à Tours où il arriva le 25 du paſſé, ou s'il s'eſt advancé vers Paris, nous croyons toutesfois qu'il y ſera arreſté por tant mieulx entendre

au traicté de paix qui ſe tient à Loudun. J'ay eu un extreme deplaiſir en apprenant le décès de monſieur Junta, et n'y a perſonne que j'aye tant regretté de mes amis après feu monſ^r le Stätmeiſter Böcklé, mais il faut acquieſſer à la volonté de ñre createur ſans aucun murmure, ce qui me conſole avec les defaults de ñre ſiècle. Au ſurplus, Monſ^r, je ſeray fort content de ſcavoir cy après à qui je m'adreſſeray de voz meſſieurs po^r mes lettres, afin de tant mieux ſervir au rang et auctorité que Dieu vous a donné en v̄re republique, et ne rien negliger de ce qui concernera ſon très humble ſervice.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de febvrier 1616.

Nouvelles de France pour Monſ^r Chriſtophe Ständlin, de p^nt ammeiſter de la ville et République de Strasbourg.

I. Extrait de lettres de Poitiers du 15 de janvier 1616.

On parle doubteuſement du ſubject de la diſgrace du commandeur de Sillery, frère de monſ^r le chancellier : aucuns que ce n'eſt pas à bon eſcient, mais une feincte à autre deſſein, que le temps deſcouvrira : autres qu'elle ſera ſuivie bientoſt d'autres, et qu'ayant commencé par le commandeur, on continuera juſque au dernier de la maiſon de Sillery, ce qui facilitera le traicté de paix tant déſiré d'un chacun. Le jeune de Lorme, medecin, a eu auſſy ſon ſac, non ſeulement coñe un des aucteurs de la chanſon ſur l'air de celle des pelerins de St Jacques, là où ſont repreſentées aſſez naifvement les incoñodités de ñre retour depuys Bordeaux juſques à la Rochefoucault, avec promeſſe de la continuer po^r ce qui reſte à faire du voyage, mais po^r un plus mauvais ſubject, tendant à ſemer de la zizanie et mauvais meſnage entre noz Roynes, en reculant les uns, po^r avancer les autres derniers venus. Nous coñençons à ſentir de l'incommodité de ceſte grande et vaſte ville, notamment po^r les vivres des chevaux, rares

et chers au poſſible. Il y a auſſi forces mallades tant de ceux de la cour que de l'armée. On y a la confirmation du changement de religion pour le comte de Candale, et qu'il a fait ſa déclaration et profeſſion de foy à la reformée à Neirac, où il a fait auſſi la Cene. Ce qui tourne à deſplaiſir extreme à monſieur ſon père, qui eſt po^r^ en mourir de regret. On nous aſſeure auſſi la desfaitte du comte de Lauzun par le duc de Rohan et que luy et monſ^r^ de la Force font partie de ce qu'ils veullent en la haute Guyenne. Nous avons icy tous les chefs et principaux hom̃es de com̃andemens de l'armée, grandement diminuée et debandée. Auſſy n'en aura-t-on plus beſoin, s'il plaiſt à Dieu, qui nous donnera la paix, combien qu'on y prevoye des grandes difficultés.

Par une lettre d'Orleans datée du 21 dud̃ mois, vous verrez par l'extraict d'une lettre de la cour du 15e, ce qu'on m'en a mandé. J'apprends d'ailleurs que la Royne mère commence jà à s'appercevoir que l'auctorité de la jeune Royne n'eſt pas po^r^ conſerver la ſienne longuement com̃e elle eſt; on verra au vent de la cour quels ſeront les plus fins, les Eſpaignols ou les Florentins. J'entends que ceulx de la Religion ſe portent vivement à la paix, meſme avec relache de leurs demandes, que l'aſſemblée de Nymes ſe tranſporte à Ste Foy, autres diſent à la Rochelle, po^r^ eſtre plus proche du traicté, et y avoir part. Cependant on doubte plus qu'onques de l'intention de monſieur de Vendoſme, vers lequel a eſté envoyé de la cour monſ^r^ de Vyc po^r^ tâcher de s'en aſſeurer....

II. Lettres de Chaſtelleraut du 23 de janvier.

Meſſieurs l'ambaſſadeur de la Grand Bretaigne, le duc de Nevers, mareſchal de Briſſac, et de Villeroy ont trouvé icy leurs majeſtés revenans de Fontenay où s'eſt faitte la prem^re^ action po^r^ parvenir à la conference propoſée po^r^ un traicté de paix, et ayant raporté les articles par eulx accordés et ſignés, ſoubz le bon plaiſir du Roy. La traicte depuis Poittiers icy nous a eſté ſi

rude, qu'il eſt mort par chemin plus de 30 perſonnes. Ce qui nous faict faire icy un peu de ſejour, avant que Tours, po^r nous mettre mieulx à couvert de l'injure du temps, qui eſt extraordinaire. On a advis que monſ^r de Rohan s'eſt jà mis en chemin pour ſe trouver à la conference qui ſe fera à Loudun, où ſe doibvent auſſy trouver meſdames la comteſſe de Soiſſons et de Longueville. Dieu en veuille benir les deliberations et l'iſſue, car on en a encor plus beſoin qu'il n'apparoit juſques icy.....

CXXVIII.

Metz, 25 février 1616. — *A Monſ^r Jean Simon de Brünbach, ſtätmeiſter de la ville de Straſbourg.*

MONSIEUR,..... et vous dirai po^r nouvelles de la France, que nous avons icy advis certain que le 29e du mois paſſé le Roy eſtant allé à Amboiſe po^r mettre en liberté le ſ^r preſident du Jay, le conſeil s'eſtant aſſemblé chez la Royne mère où ſe trouvoit M. le comte de Soiſſons po^r luy faire la reverence eſtant de nouveau arrivé, le planché du lieu où ils eſtoient fondit, hormis une petite partie ou eſtoit ſa majeſté et meſſ^rs le chancellier et preſident Jeannin qui ſeuls demeurèrent debout, tous les autres eſtant tombez ſans grand mal. Mondit ſeig^r comte en fut retiré de la preſſe couvert de poudre ſans aucune bleſſure. Meſſieurs d'Eſpernon et de Villeroy, le premier, bleſſé à un coſté, doibt avoir heu une coſte rompue, l'autre n'euſt qu'une eſgrattinure à l'oreille. La nuict du meſme jo^r la moittié du pont St Michel fut emportée par les eaux, et 4 maiſons de celuÿ au Change du coſté de l'arſenal, ne s'y eſtant toutesfois perdu qu'une ſervante mais grand partie de leurs moyens. En la meſme nuict, au faubourg St Marceau fondirent trois maiſons et pluſieurs perſonnes furent accablées ſoubz la ruÿne. Et dit on de plus qu'il y a heu plus de vingt cinq mille hom̃es de morts des deux armées, qui monſtre ouvertement le bon Dieu eſtre grandem^t irrité contre la

nation françoiſe, y ayant une eſpece de malladie incognue qui court, qui entraine les hom̃es au tombeau en vingt quatre heures, par une fiebvre chaude et violante, qui les emporte et ſortent hors des corps morts pluſieurs grands vers par tous les conduits du corps, ſcavoir par le nez, la bouche, les oreilles, etc... qui eſt choſe entièrement eſpouvantable, et deſplorable tout enſemble, et qui contraindra leurs maj^tés^ et m^rs^ les princes à entendre à une paix. Le Roy ayant envoyé à ceſt effect à Loudun, outre meſſ^rs^ de Briſſac et de Villeroy, m^rs^ de Thou, de Vyc et de Pontchartrain Phelipaut, de ſorte qu'on tient que ces m^rs^ là vacquent inceſſament à ce traicté, et y a grande apparence que l'advantage ſera grand du coſté des princes parce que la Royne mère en a jà diſgratié pluſieurs de ceux à qui ils en veullent po^r^ les contenter. Monſeigneur le duc d'Eſpernon, faché de veoir un ſi grand déſordre, s'eſt retiré vers Angouleme, ſi toſt qu'il a eſté guarri de ſa bleſſure. Monſ^r^ de Nevers qui avoit dix mille hom̃es de pied au pays d'Auxerre les a congediés, n'ayant gardé que dix ſoldats de chaque compagnie po^r^ mettre en garniſon en ſes places; qui fait tant plus eſperer la paix. Ne reſte que monſ^r^ de Vandoſme armé qui marche vers Nantes avec 12 m. hom̃es par leſquels il ſe veut eſtablir dans ſon gouvernement, contre le gré de ſa majeſté, qui fait qu'on prepare 12 canons à Paris po^r^ ſuivre m^r^ de Guÿſe qui le doibt attaquer, ſi monſ^r^ de Boiſſan dauphin ne le ramene au bon chemin de ſervice de ſa majeſté. Voilà tout ce que je vous puis dire de noz facheuſes occurrences. Leurs maj^tés^ ſont encor à Tours où le planché ſe fondit,et n'en partiront po^r^ Paris que ce ne ſoit fait ou failly du traicté de paix. Je vous heuſſe vollontier envoyé le beſoigné du procureur de Schüman ſur les deffauts obtenus, mais le chartier m'ayant ſurpris ce matin, ne m'en a donné aucun loiſir, qui me fera clore la preſente.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de febvrier 1616.

CXXIX.

Metz, 7 mars 1616. — *A Monſr Jean Simon de Brünbach, ſtätmeiſter de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR,.... pour ce qui eſt de noz nouvelles, la conference de Loudun a eſté remiſe au 17 du paſſé. Et croyons eſtre bien advancé maintenant, toutesfois nous ne ſomes pas ſans grandes apprehenſions d'une rupture deſaggreable et ſans fruict por les obſtacles qui s'y rencontrent, ſi Dieu, par ſon infinie bonté et de grâce ſur noz péchés, ne les ſurmonte, dont je le ſupplie très humblement. On ne doubte plus que mr le prince ne ſoit bien avec mr de Vandoſme. Pour l'aſſemblée de meſſieurs de la religion à Nymes, elle eſt transferée par brevet du Roy à la Rochelle, et ſont paſſés à Orleans mrs leurs deputés le 14 dud mois paſſé, por ſe rendre à la Conference. Les noms deſquels ſont mrs de Berteville, de Rouvray, Champeaux, des Bordes, et la Nouaille. Por ce qui eſt de nos occurrences de deça, monſr de Bonouvrier, lieut de gouverneur, eſt fort incomodé en ſa ſanté par douleurs de reins.... Les gens de bien en ſont marris parce qu'il eſt perſonnage agé et aiſé qui n'exige rien, et ſe comporte doucement avec nous, à qui on fait entendre monſr le duc de Lorraine faire levée du dixième home en ſon pays, ou pluſtot monſr le comte de Vaudemont ſon frère, ſans qu'on ſache ſi c'eſt por ſe preparer à la guerre de France, au cas qu'on ne parvienne à une paix. On m'a dit l'archiduc Leopold avoir voullu placer des Jeſuites dans vre ville, à quoy meſſeigrs de vre ville ſemblent ſe debvoir oppoſer courageuſement, por l'importance que vous ſcavez mieulx que moy. Monſr le duc d'Eſpernon et monſr de la Valette, ſon fils, ſont allés à Loſches et au Limoſin, ce n'eſt pas ſans meſcontentement de ce qui ſe paſſe en la cour de France, pour les déſordres qui s'y rencontrent.

DE FLAVIGNY.

A Metz, 7 de mars 1616.

CXXX.

Metz, 21 mars 1616. — *A Monſr Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... pour vous dire, Monſieur, avec plus de liberté (puiſque feu Monſieur le ſtätmeiſter Böcklé eſtoit vre beau-frère), qu'il n'y a pas de mort après celle de feu Roy Henry le grand que j'aye plus regretté que la ſienne tant por la bonté de ſa nature, que por ſa cognoiſſance particuliere que j'avois en ceſte ville, lorſqu'il fut envoyé de meſſrs de voſtre ville vers le Roy, le ſr Junta l'accompagnant. Et m'eſtime très heureux de ce que meſſrs de vre ville vous ont choiſy por la continuation de la correſpondance que je leur dois, eſperant ne rien faire qui vous puiſſe deſplaire... Je ſuis fort heureux de ce que l'archiduc Leopold s'eſcuſe de n'avoir voullu introduire les Jeſuites dans le prioré de vre Jeune St Pierre, mais je croy en effect que c'eſt qu'il n'y a peu parvenir. Dieu par ſa grace vous veuille preſerver de l'approchement de telle ſorte de gens, qui reſſemblent au ſerpent morſondu du païſant, qui ſe font trop ſentir quand ils ſont eſchauffés. Pour noz nouvelles de la France, on m'a eſcrit de deux endroits de Paris, le 7 de ce mois, la paix avoir eſté conclue à Loudun le 4 dud mois, et le Roy debvoir partir de Tours led 7 por retourner à Paris, mais nre meſſager ordinaire arrivé du jour d'hyer dit le contraire, ains que la trefve eſt prolongée ſeulemt por 12 jours... Le plus difficile à accorder, come on dit, c'eſt la demande de monſr de Vandoſme et celle de monſr de Longueville, chacun demandant leurs gouvernemts que le feu Roy leur avoit donné. Au dernier on offre le gouvernemt de Normandie por celuy de Picardie, et quatre cents mille eſcus, leſquels il refuſe; à l'autre on luy pnte une partie de la Bretaigne à gouverner, qui me fait avoir de l'apprehenſion que les malcontents ne ſe joignent à l'Eſpaignol, qui tachera de proffiter de nos diviſions, ſi Dieu ne l'empeche.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de mars 1616.

CXXXI.

Metz, 28 mars 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... ceulx de Lorraine arment auſſi et font tenir prêts leurs gents du pais po^r leur milice; la pluſparte ſe fournit d'armes et de cuiraſſes dans ceſte ville en tant qu'on en permet la ſortie. C'eſt po^r ſe reſveiller les eſprits les uns les autres. On veut dire que le Roy d'Eſpaigne recherchoit po^r ſon fils puiſnay la fille de Lorraine en mariage; ce ſeroit nous barricader de tous coſtés. Je veux croire que monſ^r le comte de Vaudemont n'y entendra jamais, parce que ce ſeroit ſa ſupreſſion et des ſiens. Je vous ay eſcrit ma dernière le 21 du courant.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mars 1616.

CXXXII.

Metz, 25 avril 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,..... le marquis d'Anchre eſt ſorti le 10 de ce mois hors de Paris par la longue galerie du Loupvre, un après ſouper, et s'eſt mis avec ſa feme dans un caroſſe aux Tuilleries po^r retourner à Amiens. Il avoit voulu ſortir trois jours auparavant, ſcavoir le ſamedi avant Paques par la porte de Buſſy, mais les gardes ayant trouvé des armes dans ſon caroſſe, il fut contraint de ſe retirer dedans le Loupvre, parce qu'il y a défenſe à ceux qui rentrent et ſortent de Paris de ne point avoir d'armes. On dit que monſ^r de Luynes eſt dans la ville dudit Amyens po^r y commander de la part du Roy, mais ce ſont nouvelles incertaines. Outre que la priſe de la ville de Tartas par m^r le c^te de Gramont durant la treve a preſque rompu tout ce qui eſtoit traité à Loudun, m^r de la Force s'en eſtant voulu reſſentir, mais on

tient que la ſaiſie de la ville ſe fera, et ainſi que les affaires ainſi allongées ſe radouberont.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 25 de mois de apvril 1616.

P. S. Monsieur, j'oubliois de vous dire qu'avant le partem^t de m^r d'Anchre et de ſa feme on a affiché dans Paris pluſieurs placars, portant qu'il les falloit aſſommer ou jetter dans la rivière, come eſtant cauſe principale des maulx de la France.

CXXXIII.

Metz, 17 mai 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... j'apprends que m^r de Bonouvrier, ñre lieut^t de gouverneur, ſuivant ce commandement qu'il avoit eu du Roy, par ſes patentes venues par la poſte, avoit fait auſſitoſt, qui fut le mercredi onzième du courrant, fait publier par les carfours et lieux accoutumés, que ſa maj^té avoit donné la paix à ſes peuples, et que les troupes eſtrangères eſtoient congediées, et que la nobleſſe et autres gens de commandement ſe retiroient. De ſorte que nous ne doubtons plus à ceſte heure de ceſte paix tant deſirée, mais la croyons aſſeurée, de façon que monſeig^r le prince de Condé a preſentem^t la garde et principale conduite du Roy et du Royaume, et tenons po^r aſſeuré que le Roy et la Royne regente ſont de p̃nt à Fontainebleau, accompagnés duď ſeig^r prince et de la plus grande partie des ſeig^rs qui luy adhèrent, et que la Royne mère eſt allée à Paris, po^r appaiſer les Pariſiens qui font de grandes plaintes et doleances de la longue abſence de la Cour. Pour noz nouvelles de deçà nous tenons que le prince d'Eſpaigne, fils aîné du Roy, ſe vient rendre en Brabant, en la place des archiducs après leur mort, et dit on que l'archiduc Albert a quelques eſperances d'eſtre choiſy po^r Roy des Romains, que le c^te de Bucois fait deſcendre l'armée de Milan en Allemaigne, po^r aſſiſter celle

que le c^te^ Henry de Berg a touſte preſte. Les Lorrains arment auſſy et lèvent le 10e hom̃e de leur pays, qui fait croire qu'il y a du deſſeing qu'on veut faire eſclore de force, ſi on ne peut de volonté, et eſt bien beſoin que meſſeig^rs^ les princes d'Allemaigne et les bonnes villes et places ſoient ſur leurs gardes. On dit la ville d'Aix eſtre fort mal traictée, qu'elle n'a aucun exercice de religion et fort travaillée de l'Eſpaignol, qui la poſſede ſoubz le maſque du nom de l'Empereur.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de maye 1616.

CXXXIV.

Metz, 21 mai 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, depuis ma precedente du 6 de ce mois, j'ai receu nouvelle aſſeurée de Paris que monſ^r^ le chancelier a remis les ſeaux ès mains du Roy le 2e du p̃nt, et s'eſt retiré en ſa maiſon de Berny, que monſieur du Vair à qui ſa maj^té^ doibt avoir baillé la qualité de garde des ſeaux, ou com̃e aultres diſent de chancellier, eſt desjà logé au logis de m^r^ de Maupeou près de la Monnaye à Paris, que le Roy et la Royne ſont à Fontainebleau po^r^ peu de jours, po^r^ venir à Paris, où la Royne mère eſt desjà, et où les princes reconciliés ſe doibvent rendre en peu de temps. Cependt que monſ^r^ le prince de Condé ſe remettera en convaleſcence po^r^ ſe trouver en cour, et y tenir le rang qui luÿ appartient. Il eſt encore au chaſteau de Chinon, qui luy a eſté baillé po^r^ ſeureté de l'execution du traicté. Le mareſchal d'Anchre demeure Lieutenant de la Roÿne mère en Picardie, à laquelle m^r^ de Longeville a cedé le gouvernem^t^ po^r^ celuy de Normandie, qu'on luy donne avec deux places de ſeureté qu'il choiſira de quatre, ſcavoir du Havre de Grâce, Diep, Can, et le Pont de Larche. La citadelle d'Amiens ſera donnée en garde à un gentilhom̃e françois, nom̃é le ſieur de Luynes, le commandeur de Sillery et Bullion

ſont diſgraciés, et retirez en leurs maiſons des champs. Monſr le duc d'Eſpernon doibt licentier les trouppes qu'il a mis en garniſon. Mr de Suilly raura l'adminiſtration des finances, avec monſr le preſident Jannin, et ſeront aſſiſtés de meſſrs de Guyſe et du Maynne.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 21 de maye 1616.

CXXXV.

Metz, 28 juin 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,.... pour noz nouvelles, on n'attend plus que l'edit de pacification par les chambres des comptes de Paris, celle du parlemt eſtant jà faitte ſans modification. Monſr de Bouillon eſt encor à la cour, qui attend la venue de monſr le prince et de monſr de Longeville, ſur le commencemt du mois prochain afin de mettre ordre à beaucoup de deffaults aux affaires. Ce ſera à eux de ſe bien donner de garde dans ceſte grande ville pendt leur ſejour. Vous aurez ſceu comẽ par commandement du Roy, le ſieur de Beauvot a eſté tiré des priſons, où il eſtoit detenu por fauſſe monnoÿe, monſr de Vitry l'ayant tiré hors par force; de quoy mrs de la Cour du parlement ont fait de grandes plaintes à ſa majté, et l'ont eſté trouver en robbes pour l'eſmouvoir à ne plus ſouffrir que pareil tort leur ſoit faict. Ledt ſieur de Beauvot eſt un gentilhomẽ qui eſt gendre du gouverneur de Nancy, bien apparenté, et riche de 20 mille lbs de rente, qui ne ſcavoit comẽt ſe deſgager de ſa deſpenſe faite durant ces drs mouvements, ſinon en faiſant grand nombre de faux doublons. On tient que les prières de ſon alteſſe de Lorraine luy ont beaucoup ſervy. Il ſe fait beaucoup de changemens en France, pluſieurs cédent leurs charges et offices à d'aultres par meſcontentement, entre autres Monſr de Puyſieulx ſe demet de ſa charge de ſecretaire d'eſtat, volontairement.... Le mis d'Anchre a preſque eſté bruſlé en ſa

maiſon de Paris, et a eſté contraint de ſe ſauver de viteſſe dans le Loupvre, et ce po^r^ avoir fait battre demeſurement le bourgeois qui avoit occupé le ſieur de Beauvot, et cauſé ſa priſe. Il a eſté contraint de repreſenter au peuple de Paris qui le preſſoit, les deux lacquais deſquels il s'eſtoit ſervy po^r^ faire battre leď bourgeois.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de juin 1616.

CXXXV.

Metz, 17 juillet 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... m^r^ le Cte d'Auvergne a finallement eſté mis en liberté abſolue, après de grands ſermens qu'on luy a fait preſter d'eſtre fidele au Roy, et de ne ſe point venger de ſa priſon. Le m^is^ d'Ancre eſt en fort mauvaiſe odeur aux Pariſiens, depuis qu'il a fait poignarder un jeune homme, cordonnier de ſon eſtat, lequel à la garde d'une porte l'avoit fait retourner dans Paris, ne l'ayant voullu laiſſer ſortir avec armes durant ces derniers mouvem^ts^, ce qu'il a voullu venger depuis un mois en ça, et y a employé deux de ſes homes, qui ont eſté apprehendés et pendus po^r^ appaiſer le peuple qui ne ſe tient pas ſatisfait, ains menace de ſe ruer ſur leď m^is^ d'Ancre. Le Roy et la Royne regnante, avec la Royne mère, ſe ſont rendus à St Germain, et y demeureront quelque temps juſques à ce que ceſte fureur populaire ſoit arreſtée. Monſeigneur le prince de Condé n'eſt pas à la cour, et ne ſcait on le temps qu'il y viendra. Il a eſté prendre poſſeſſion de la tour de Bourges, et de ce qui depend du duché de Berry. Monſieur de Longeville jouyra finalement de ſon gouvernement de Picardie, la nobleſſe n'en ayant point voullu d'autre. Ici on a retiré des mains du receveur provincial un nomé le ſ^r^ de La Grange, filz d'un docteur médecin à ceſte ville, qui avoit été apprehendé par leď prevoſt et mené à Verdun, où eſtoit un faux monnoyeur qui ac-

cuſoit led La Grange d'avoir fabriqué des fauſſes piſtoles, et autres eſpèces auſſy bien que luy : led faux monnoyeur a eſté pendu à Verdun, et led La Grange ramené en ceſte ville, où il a eſté redemandé de meſſrs les treizes de ceſte ville qui ſont les juges ordinaires, auxquels led prevoſt l'a rendu après pluſieurs conteſtations de part et d'autre. On a envoyé des députés de ceſte ville en cour por avoir raiſon d'un nomé Valladié qui eſtoit abbé en l'une de nos abbayes, et qui s'eſt eſlevé contre le magiſtrat, et fait un libel diffamatoire qu'il a publié ; on eſpère que le Roy nous en deſchargera à cauſe de ſa mauvaiſe vie, qui tend plus à ſedition qu'autrement. Outre ceux que je vous ai dit cy deſſus eſtre diſgraciés de la cour, on nome encore monſieur de Souvray, celuy qui eſtoit por gouverneur du Roy, et le fr de Liencourt qui a autrefois commandé en ceſte ville, en qualité de lieutt du Roy dans la ville. Bref il ſemble que l'on veuille faire un nouveau monde. Monſr le duc d'Eſpernon eſtoit à Coignac, il y a quelques jours. Il fait eſtat de ſe rendre à Cadillac, et de là à Thouloufe.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de jullet 1616.

CXXXVII.

Metz, 5 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... il ſe murmure fort des levées qui ſe font de toutes parts. Mais je ne vois perſonne qui die en avoir veu beaucoup enſemble, et ſe font ſi ſourdement et ſi inſenſiblemt qu'à merveille, le tout pour ſurprendre, et croy que meſſeigrs de vre ville feront fort bien de ſe tenir ſur leurs gardes, come auſſi le marquiſat de Baden, et Francfort que je tiens à la devotion de l'Eſpaigne, puiſqu'ils y ont receu des Jeſuites, come on nous aſſeure. Ce qu'on nous dit de Bourgoinne eſt que le comte de Bucquois

eſt arrivé à Bruxelles, et fait renforcer toutes les compagnies des garniſons, et raſſemble tout ce qu'il peut de gens de guerre po^r monter le Rhin, comme ils diſent. Monſ^r de Waudemont arme auſſi de ſon coſté, qui me fait croire que c'eſt encor un coup d'eſſay de la ligue papiſtique. En France monſ^r le prince de Condé eſtoit attendu à la cour, et y debvoit arriver le 25 ou le 28 du paſſé, m^r le prince d'Orange et m^r l'archeveſque de Bourges en ayant raporté la nouvelle au Roy, quelques jours auparavant; toutes fois n'en ſommes aſſeurés. Encor que les plus grandes affaires du Royaume ſoient ſuſpendues po^r ſon abſence, monſ^r de Longeville jouyt de ſon gouvernem^t de Picardie, fors de la Citadelle d'Amyens, qui eſt la meilleure pièce, laquelle le m^is d'Ancre tient encor, nonobſtant qu'il aye pris poſſeſſion du gouvernement de Normandie, et du chaſteau de Caen, qui monſtre appertement qu'il n'a vollonté de quitter la France, s'il n'y eſt forcé par Dieu ou par les hommes. Y ayant pluſtôt apparence de quelque autre nouveau mouvem^t autant ou plus dangereux que le premier, que d'une aſſeurée paix en France, chacun deſirant mettre ſes affaires en ordre parmy ces déſordres.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1616.

CXXXVIII.

Metz, 5 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,.... depuis que j'ay eu fermé mon pacquet cy joint, eſt arrivé ñre ordinaire de Paris qui m'a apporté des lettres certifiantes monſ^r le prince de Condé eſtre arrivé à la cour le 27 du paſſé par la poſte à cinq heures du ſoir, accompagné de peu de gentilshommes, qui ne faiſoient avec ceux qui allèrent au devant de luy que 300 chevaulx. Il deſcendit au Loupvre, et fut receu par la Royne mere en ſon grand cabinet, fort favorablement, et le Roy, qui eſtoit lors au jardin des Tuileries, en revint tout

courrant par la gallerie, ſur l'avis qu'il euſt de l'arrivée de mond ſeig^r prince, que ſa maj^té embraſſa bras deſſus bras deſſoubs et teſmoigna beaucoup d'aiſe de ſa venue. De là il alla ſouper chez Mme la comteſſe de Soiſſons, et pluſ^rs des grands de la cour l'allèrent trouver, et le lendemain tous allèrent chez lui, où depuis il a ſi grande abondance de caroſſes, qu'à peine peut on approcher la porte. Dieu veuille que la ſuitte de ceſte entrevue ſoit ſemblable, et que les remedes convenables aux deſordres et confuſion du Royaume ſoient bientoſt appliqués. Monſieur le milord de Haÿ, ambaſſadeur extraordinaire de la Grande Bretaigne, debvoit arriver à Paris le d^r du paſſé, fort accompagné, et doibt eſtre logé et defraié par le Roy en l'hoſtel de feu la Royne Margueritte, qu'on a meublé magnificquem^t à ceſt effet. Je croy que c'eſt po^r la recherche de ñre ſeconde fille de France po^r le prince d'Angleterre. Dieu par ſa bonté veuille appaiſer ſon ire envers les peuples françois, auxquels ſa majeſté a fait deffenſe de ne point prendre les armes po^r qui que ce ſoit, à cauſe de la grande inſtance qu'en a fait l'ambaſſadeur d'Eſpaigne, qui par ce moyen monſtre qu'ils ont peur qu'on ne ſecoure le duc de Savoye, comme on fera, nonobſtant lesd deffenſes qui n'ont pas encor eſté publiées par les rues et carrefours. Je vous baiſe de rechef très-humb^t les mains et prie Dieu, Monſ^r, qu'il vous conſerve très heureuſem^t et longuem^t, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1616, en grande haſte.

CXXXIX.

Metz, 16 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... Monſeig^r le prince de Condé eſt toujours à la cour et travaille avec les autres princes et ſeig^rs de la cour, joincts à ſa majeſté, à eſtablir un nouveau conſeil privé, du moins le renouveller et changer, ce qui pourra eſtre achevé à l'heure

que je parle, parce qu'on tenoit que ce feroit jà fait la fepmaine paffée. Et ainfy le confeil affermy, on vacquera aux affaires du public et des particuliers, eftant la caufe qui a retardé les autres affaires jufqu'à prefent. Le m^is^ d'Ancre avoit demandé huit cent mille francs pour fes dommages et intereftz d'avoir quitté la citadelle d'Amyens, et po^r^ les poudres et munitions de guerre qu'il y avoit fait conduire, et les avoit obtenus du confeil ancien, mais le f^r^ du Vair chancellier n'a voullu permettre l'application du fceau Royal et a rejetté les patentes obtenues. On croit que le confeil lui accordera deux ou trois cent mille lb en faveur de la Royne mère..... La m^ise^ fa feme eft très malade, et come on dit en danger de mort... On fe plaint beaucoup auffy dans cefte ville et lieux voifins, des maladies de cefte faifon, come diffenterie et fiebvres chaudes, et à cefte occafion on deffend l'ufage des mellons, concombres et femblables fruicts. Mais le meilleur c'eft la garde et confervation que le bon Dieu nous donne.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 16 d'aouft 1616.

CXL.

Metz, 19 septembre 1616. — *A Monfieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... come les affaires font en plus mauvais eftat que jamais, fi le bon Dieu n'y pourveoit, ce feroit fuperflu de vous dire les mêmes chofes, feulement j'adjouteray une copie de la déclaration des princes, laquelle je n'ay eu loifir de lire et reveoir avant que de l'envoyer, et qu'on veult dire monf^r^ de Suilly eftre un des delateurs de monf^r^ le prince de Condé, du moins il en eft foupçonné. Vous baifant fur ce très humblem^t^ les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 19 de feptembre 1616.

CXLI.

Metz, 10 octobre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, j'ai bien receu par le meſſager Jonas p̃nt porteur v̄re lettre du 16 du paſſé, fort content que Meſſeigneurs de v̄re ville et vous ayez eu po^r agréable mes precedentes. Et combien que, lors de la retention de Monſeig^r le prince, les affaires ſembloient tellement aigries qu'on n'attendoit autre choſe qu'une plus grande confuſion qu'auparavant, ſi eſt-ce qu'on en eſt ſur le point d'une bonne paix, comme on aſſeure, par une conférence tenue à Soiſſons, monſieur le duc de Guyſe ayant jà eſté à la cour tant po^r ſon chef que po^r les autres princes et ſeign^rs avec leſquels on tombera d'accord par le moyen de pluſ^rs mariages : ſcavoir que monſ^r le duc de Soiſſons, fils de deffunct monſ^r le comte de Soiſſons, aura en mariage la 3me ſœur du Roy, monſ^r du Maynne la fille de monſieur le duc de Montpenſier, qui eſtoit promiſe à monſieur le duc d'Orleans frère du Roy de p̃nt. monſeig^r le duc de Guyſe aura l'eſtat de conneſtable, monſ^r de Bouillon demeurera à Sedan ſans ſe bouger, ſans danger d'eſtre attaqué de toutes parts. Mondit ſeign^r le prince eſt à la Baſtille où il a eſté conduit une nuict par bon nombre des gardes du Roy, et tient on qu'on n'eſt pas preſt de luy faire ſon procès ſuivant la requiſition desd̄ princes, ny auſſi de le remettre en liberté.....

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre eſcritte eſt arrivé un gentilhom̃e de la cour qui eſt de ma cognoiſſance, qui m'a aſſeuré toutes choſes pacifiées, et que monſieur de Guyſe, monſ^r le cardinal ſon frère, ſont à la cour fort bien venus, que Mrs du Maynne et les autres princes, contre leſquels il y avoit déclaration faitte par le Roy que ſi dans quinze jours ils ne retournoient près ſa majeſté qu'ils eſtoient déclairés criminels de læse ma^té, ont prié ſa ma^té de pouvoir ſe retirer en leurs maiſons po^r l'eſpace de trois ans ſans que lad̄ déclaration puiſſe opérer contre eux po^r led̄ crime, ce qui leur a eſté accordé, et Dieu veuille qu'ils ſoient

autant de temps à repos! Le marquis d'Ancre s'est retiré po^r contenter un peu le peuple.

DE FLAVIGNY.

Metz ce [illegible] octobre [illegible].

CXLII.

Metz, 24 octobre 1616. — *A Monsieur Jean Simon de Brunbach, etc.*

MONSIEUR, ... pour noz occurrences, elles sont telles que noz princes se sont retirés chacun chez soy depuys la detention de M. le prince de Condé en la Bastille. Je ne scay si au printemps ils feront semblant de se remuer de nouveau, ou s'ils seront une fois arrestés en leurs desseins. Monsr de Boussisse n'a pas esté sitôt de retour de Soissons qu'arrivé à Paris sa ma^té l'a envoyé à la Rochelle, où il se fait des actes d'hostilité de la part des Rochelois, et de celle de mons^r d'Espernon, gouverneur de ces quartiers là. Surger, petite place, a esté prise par lesd̃ Rochelois et reprise par led̃ sieur com̃e on dit, et les pauvres gens de dedans maltraictés. Rochefort, mignon de mondit seig^r le prince, s'estant retiré dans le chasteau de Chinon, place bien forte, a composé à la som̃e de 30000 lb̃. avec ceux qui le vouloient assieger de la parte du Roy; on dit que lesd̃ Rochelois ne sont pas bien d'accord de ce qu'ils doibvent faire durant ces dangers, qui fait doubter que M^r d'Espernon ne cessera point au p^r mandement de sa ma^te po^r proffiter en quelque sorte de leur division avant que s'arrester. Messrs de Rohan et de Soubisse frères lèvent des gens po^r secourir lesd̃ Rochelois, qui emploieront tous leurs amis po^r se bien deffendre. Bref il semble que ceste année soit fatale po^r donner moyens aux remuans de vexer en toute sorte les gens de bien. M. de Bouillon est à Sedan, et mons^r de Nevers vers Maizieres, qui se tient prest po^r y refuser garnison, de la part du Roy, que mons^r de Pralline y voulloit mettre.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 24 octobre 1616.

CXLIII.

Metz, 7 novembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... il n'y a point de changement en mieulx depuis en la France, tout y eſtant fort confus et mainé par la faveur du marq^is d'Ancre, qui eſt mieulx à la cour que jamais, tous ſes oppoſans en eſtant hors. Monſ^r de Guyſe et ſes frères, qu'on diſoit ſe voulloir retirer, font joug avec le reſte, et po^r empeſcher Mrs de Nevers et de Bouillon, on envoye ſix mille Suiſſes à la frontière de la France du coſté de Chalons, qui fait croire que les ſeig^rs ne pourront porter ces deffiances, et ſe remettront ſur pied de rechef, qui ſera un nouveau mal pire que le premier en apparence. Cependant l'Eſpaignol fait ſes affaires du coſté de Veniſe à cauſe de la mort d'un des premiers d'entre eulx, nommé Pompeio ce me ſemble, et non moins de la Savoye, où on s'eſt très bien battu. Toutesfois on aſſeure monſieur d'Eſdiguyères armer de rechef, et qu'il ſecourra le duc à bon eſcient ce coup icy. Nous ne ſcavons ce que Mr de Boiſſiſſe, envoyé par ſa ma^té vers monſ^r d'Eſpernon ñre gouverneur et les Rochelois, aura profité ; on tient qu'il aura beaucoup de peine d'arreſter le tout. Icy nous roullons à l'accoutumé.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 7 de novembre 1616.

CXLIV.

Metz, 14 décembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... pour noz occurrences, elles ſont toujours d'un même fil, et tendent pluſtot au mal qu'au bien, le m^is d'Ancre faiſant tout ce qu'il veut en France, et creant et depoſant les officiers principaux de la couronne coñe bon luy ſemble.

Monſ^r du Vair, qui avoit eſté appellé po^r ſes vertus et mérites à la charge de garde des ſceaux, a eſté prié de s'en deporter, et luy ait on redemandé lesd ſceaulx, par les perſonnes de Mrs de la Force et de Lomenie ſecretaire d'Eſtat, qui les leur a rendus fort vollontairement ſans promeſſe d'autre recompenſe; il a ſeulement prié d'eſtre dit au Roy qu'il n'avoit pas recherché lad charge, ains qu'il avoit receu trois divers mandemens de ſa ma^té avant que de l'avoir accepté, mais puiſqu'il luy plaiſoit les retirer de ſes mains, qu'ils eſtoient ſiens, et les rendoit vollontier, avec prieres à Dieu qu'il luy pleut donner bon conſeil à ſa ma^té, comme fort neceſſaire au bien de ſon ſervice. On tient que la cauſe de ceſte dépoſition eſt qu'il n'a voullu ſceller des donations immenſes de la Royne mère faittes au m^is d'Ancre en recompenſe d'Amyens et de Perrone, et autres qu'on ne ſcait pas, qui toutesfois tournent plus à l'honneur dud ſieur du Vair qu'à ſon blaſme. M. de Montigny, lieut^t gouverneur de ceſte ville et preſentem^t mareſchal de France, s'eſt retiré de la cour po^r avoir eſté baffoué dud m^is d'Ancre, parce que un ſien nepveu tenoit le party des princes. Monſ^r le duc de Nevers a remis ès mains de l'exempt des gardes envoyé vers luy par ſa ma^té la maiſon forte de Mr de la Vieville, gouverneur de Rheims, après l'avoir vuidée des grains qui y eſtoient et ſervoient de magaſin au pays. Mais on aſſeure que cela a eſté avec des paroles aigres contre la Royne mère, ſcavoir qu'il eſtoit ſerviteur du Roy, et ſon très humble ſubject, et ſe recognoiſtroit tel toute ſa vie, mais qu'il ne le ſeroit jamais de la Royne mère, et ne la verroit qu'en peinture, de quoy lad Royne fit plaincte au Conſeil d'Eſtat, po^r en avoir la raiſon; à laquelle plainte led conſeil demeura muet, n'euſt eſté Mr de Guyſe qui dit que la Compagnie eſtoit preſte de recevoir les commandemens de ſa ma^té, toutesfois on a dit depuis que mond ſieur duc de Nevers s'eſt explicqué, et que la Royne mère s'eſt adoucie. Monſ^r Mangot qui eſtoit ſecretaire d'Eſtat en la place de Mr de Villeroy eſt mis en la place de mond ſieur du Vair et le ſieur Eveſque de Luſſon, eſtimé très mauvais et deſloyal François, en celle dud ſ^r Mangot,

de ſorte que nous avons toutes les occaſions de prier Dieu po^r la conſervation du Roy et du Royaume. Monſ^r le ſtätmeiſter Sturm ne m'eſtoit cogneu que de reputation, et par un voyage qu'il fit en ceſte ville po^r des deniers deus à v̄re republicque, mais je regrette neanmoins ſa mort, comẽe d'un bon ſeig^r et père de la patrie. Pour ce qui eſt de la reunion de M^r le duc de Nemours avec M^r le duc de Savoye, on nous la publie auſſi par deçà, mais nous ne ſcavons quand il eſt jour avec cette eſpèce de gens, car tantoſt ils ſont amis, tantoſt ennemis, et eſt à craindre que ce ne ſoit jeu joué entre l'Eſpaigne et Savoye, po^r avoir ſans ſoupſon une armée tousjours prête.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 14 de décembre 1616.

CXLV.

Metz, 27 décembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, je vous eſcris ce mot po^r accompagner la reſponſe de Mrs de la Rochelle au manifeſte de monſ^r d'Eſpernon, et po^r vous dire qu'il ſemble que la France ſe brouille de jo^r à autre davantage, chacun preparant ſes armes po^r le printemps. On aſſeure l'Eveſque de Luſſon debvoir eſtre ſeul ſecretaire d'Eſtat et des commandements de ſa ma^té et que les autres trois luy quitteront la place; peut eſtre eſt-ce qu'il eſt plus Eſpaignol qu'aucuns d'eulx. Monſ^r le comte de Schonberg attend de longtemps ſa deſpêche de la cour po^r paſſer par Nancy, et ſemondre monſeigneur de Vaudemont à ſe tenir preſt; il doibt auſſi paſſer par v̄re ville, mais je ne ſais à quelle fin, et de là aller à Heydelberg, et ailleurs vers les princes d'Allemaigne po^r donner couleur à tout ce qui ſe fait de nouveau. M^r le prince n'eſt plus en la garde de M^r le mareſchal de Temines, mais en celle de M^r d'Ancre qui a mis ſon frère le chevalier Coudiere; voilà à peu près comẽt

ſe gouvernent les affaires p̃ntes. Leſquelles vous m'excuſerez ſi je ne vous les explique plus longues, tant po^r la haſte de ce porteur que po^r mon indiſpoſition.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 décembre 1616.

CXLVI.

Metz, 28 janvier 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... icy nous ſommes entre l'eſperance et la crainte et panchons plus ſur la dernière, parce qu'on ne parle que de guerre. Monſieur de Pralline ayant pris Ste Manhou depuis quelques ſepmaines en ça, a commandement du Roy de faire la guerre à M^r le duc de Nevers, qui a pris priſonnier le grand prevoſt de Champaigne qui, à ce qu'on dit, avoit volonté et pouvoir de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Sa ma^té envoye encor ſix compagnies de ſes gardes auď ſeig^r Pralline et du canon, po^r attaquer de vive force ledit ſeig^r duc, ſoit à Rethel ou ailleurs, et y a ordonnance du Roy auď ſeig^r duc de ſe rendre dans quinzaine à la cour po^r reſpondre ſur certains faits portés en laď ordonnance, alias et à faulte de comparoiſtre, eſt declairé criminel de læſe majeſté. D'ailleurs on tient po^r aſſeuré monſ^r le duc du Maynne avoir arreſté et fait ſaiſir un hom̃e à Soiſſons auquel il a fait faire le procès par le procureur du Roy duď Soiſſons, et a envoyé leď procès à ſa ma^té qui ne contient autre choſe qu'une confeſſion duď hom̃e qu'il avoit charge du prevoſt de Paris nom̃é Defuncti de tuer leď ſeig^r duc du Maynne; bref il ſemble qu'on veuille ſe ſervir de la peau du renard, puiſque celle du lyon n'a pu deſconfire ces princes juſque icy. Monſ^r de Bouillon ne ſe meut point à ce qu'on dit; pour la cour elle eſt conduite par le mareſchal d'Ancre qui commande abſolument à tous et partout, et ne ſcait on combien cela durera, encor que les gens de bien ſont bien

laſſés de telle ſorte de gouvernement. Sa fille à laquelle il promettoit huict cent mille eſcus en mariage à qui l'eſpouſeroit eſt décedée ſont environ trois ſepmaines. Nous craignons par deçà le paſſage de quelques troupes de reitres, et toutesfois nous nous preparons à les éloigner de nous le plus que nous pourrons.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de janvier 1617.

CXLVII.

Metz, 26 février 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, je vous ai eſcrit ma dernière le 28 du paſſé. Les affaires de France ſemblent en leur premier deſordre, et y a apparence que la guerre ſe recommencera, monſ^r le duc de Guyſe eſtant party de Paris le 16 de ce mois, po^r aller commander à l'armée qui ſe dreſſe en Champaigne, pour executer la declaration du Roy publiée le 13 du courant en la cour du parlement de Paris, tant contre Mr de Nevers déclairé criminel de læſe ma^té que contre ceulx qui luy preſteront du ſecours. On ne dit pas encore que Mr de Bouillon ſe remue, mais on tient qu'il ne demeurera pas derrière. On entretient monſ^r de Longeville par le moyen de ſa mère qui eſt à la cour. Monſ^r d'Arguian cy devant ñre lieut^t de gouverneur, preſentement dans la ville de Calais, tient, comme on aſſeure, po^r les princes. Bref le mal croit pluſtot que de diminuer, et ſe rend la Royne mère moins agreable au peuple qu'elle accroit les faveurs au m^is d'Ancre, qui eſt odieux à tout le monde par ſon audace et les trop grands bienfaits qu'il reçoit continuellement de ſa ma^té.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 26 de febvrier 1617.

CXLVIII.

Metz, 5 avril 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, on a tant marchandé à nous remettre dans la guerre, que nous y ſomes tout plongés. Vous veoirez cy joint la declaration du Roy po^r la confiſcation des biens des princes declairés rebelles, et ſcaurez d'ailleurs meſme qu'on ſe bat fort bien devant Chaſteau Porcin, où on dit monſ^r de Waubecourt avoir eſté tué, toutesfois la nouvelle ne ſe ſuit pas bien. Mr de Bouillon a pris priſonnier, du moins ſes gents, un gentilhome à Cerge, maiſon forte dependante du Verdunois, declairant par ce moyen ceulx de Verdun de guerre, po^r avoir fait publier dans leur ville, come on a fait en celle cy, la première declaration de ſa ma^té contre les^d princes. Nous attendons jour après autre les gents de guerre que M^r le comte de Nanteuil a levés en voz cartiers ou de Francfort, et ſeront ſur le pays de l'Eveſché les Reitres et les Landtzkenetz ſur le pais metzin, juſques à ce qu'ils ayent fait monſtre, qu'on dit debvoir eſtre dans trois ſepmaines. Ils manquent d'armes qu'ils eſpèrent recouvrer en Lorraine et en ce pays. On dit M^r le ſieur de Bouillon attendre de jour en jour deux mille chevaux et deux mille homes de piedz de M^rs les eſtats; vous en ſcaurez plus que nous. Pour les aultres princes, on tient qu'ils ſe mettront ſur la deffenſive, come luy attendront qu'on les aſſiège, come on aſſeure que ſa ma^té aſſiègera Soiſſons dans peu de jours et que tout y eſt diſpoſé. Le mareſchal d'Ancre accroit ſon auctorité de plus en plus, et n'y a rien qu'il n'attente; on dit que depuis peu de jours, il a poignardé un page du Roy dans le Loupvre, po^r avoir fait un faulx rapport contre luy, come il p̃tend, ou uſé de termes advantageux. On tient po^r certain qu'il y a un tiers party formé en France compoſé de meſſ^rs d'Eſpernon, d'Eſdiguieres, de Longeville, l'admiral Le Grand, et autres ſeig^rs qui improuvent fort la façon de vivre du mareſchal d'Ancre,

et ſon autorité ſi abſolue, et qu'on veut la conſerver par la perte des vies et biens des ſubjets du Roy. Dieu par ſa grâce veuille remedier à de ſi grands maulx qui menacent la France, et appaiſer les eſprits des grands au contentem^t du Roy et à la conſervation de ſa couronne!

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'apvril 1617.

CXLIX.

Metz, 7 avril 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... pour nos occurrences, on nous aſſeure de la reddition du Chaſteau Porcin, à condition que ceulx qui eſtoient dedans ſortiroient bague ſauve, mais ne porteront les armes po^r les princes trois mois entiers. On croit que le camp ſe mettra devant Retel, et ainſi que l'on continuera à aſſieger ce qui appartient à Mr de Nevers. Le Roy n'eſt pas ſorti de Paris comme on diſoit po^r aller aſſieger Soiſſons, mais on remet tous les jours au lendemain. Mr de Bouillon attend le ſecours que M^rs les eſtats luy donnent de deux mille chevaux et deux mille hommes de pied. Cependant il eſt ſur ſes gardes, et ne ſcait on ſi on voudra aſſieger Sedan.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 7 d'apvril 1617.

CL.

Metz, 4 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, j'eſcrivy à Meſſeigneurs de v̄re ville et à vous par un de voz meſſagers le 18 du mois paſſé (*ſtylo novo*). Nous avons eu nouvelles depuys que le Roy avoit retenu les 4 mille Landſknets de monſ^r de Schonberg à ſa ſolde, et les avoit envoyés en

Lorraine et les bons ſubjets du pays en ſont ſi deſplaiſants qu'il ne ſe peut exprimer. Et veut on dire que parmi ces divorſes, le Roy d'Eſpaigne a envoyé ſon ambaſſadeur auď ſeig^r duc, pour demander ſadite fille aiſnée po^r ſon fils puiſnay, qui eſt à la verité un dangereux et pernicieux deſſeing, non ſeulement po^r la Lorraine, mais po^r tout le voiſinage. Po^r y parvenir leď Roy d'Eſpaigne promet les Païs Bas et la baſſe Bourgoinne à ſonď filz, et aſſaiſonne ces offres de tant de promeſſes envers les principaulx de Lorraine, qu'ils ſont bien empêchés à ſe parer et refuſer. Dieu par ſa grace y veuille bien pourveoir! La Conchine, ſortilege, d'intelligence dedans et dehors du Royaume contre le ſervice du Roy, debvoit eſtre pendue et bruſlée, et ſon feu marry tiré en effigie à quatre chevaux en hayne de ſa memoire abominable. L'Eveſque de Luſſon, cy devant ſecretaire d'Eſtat, et un nom̃é Pericart, ambaſſadeur à Bruxelles, debvoient eſtre appellés à trois briefs jours, po^r reſpondre aux charges dont laď Conchine les accuſe. L'Eveſque de Chartres par une incroyable indiſcretion a publié des prières neceſſaires en ſon Eveſché, po^r la proſperité de la Royne mère, ſes deſſeings et de ceux qui adheroient au m^is d'Ancre, depuis la mort infame duď mareſchal meſme, qui fait bien veoir qu'il y a encore du feu ſoubz ceſte braiſe; monſ^r le mareſchal de Bouillon a envoyé ſon fils aiſné à la cour, mais n'eſt pas encore preſt de s'y trouver en perſonne. Les Landsknets duď ſ^r de Schonberg ſont fort advancés du coſté du Lyonnois, eſtant bien de beſoin que le ſecours ſe haſte po^r empêcher la priſe de Werſeille, d'où on nous dit qu'il s'eſt fait une ſortie qui a emporté près de quinze cents Eſpaignols entre leſquels y avoit pluſieurs hom̃es de commandement. Excuſez, je vous en ſupplie humblement, Monſieur, ſi je ne vous eſcris plus ſouvent, ñre pauvre Jonas ne vit plus po^r vous aller veoir. Je vous baiſe en ceſt endroit très humblem^t les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 4 de jullet 1617.

[illegible]

[illegible] Lorraine, qui est dans la Lorraine à 4 petites lieues d'icy, [illegible] revenus et valeur, qui a donné occasion [illegible] Roy de luy refuser, s'excusant sur ce que l'abbé [illegible], qui a demandé cet échange, n'a pas demandé

permiſſion à ſa ma^té d'en traicter, meſme qu'eſtant accuſé de pluſieurs crimes, ſur leſquels il a offert de ſe juſtifier et reſpondre pardevant la 4e chambre des enquêtes à Paris, il ſe doibt premierement purger, que de traicter de ſes benefices. Pour les autres articles, on eſtime qu'ils conſiſtent en demande de trois cent mille l^tz deues ſur la maiſon de ville de Paris, et ſoixante mille l^bz po^r ſes gages et appointemens de gouverneur en chef des villes de Toul et Verdun, deues de deux ou trois années. Ce qui luy a eſté refuſé quant à p^ñt, po^r les grandes ſurcharges du Royaume. Et revenant encor en Lorraine ſera indubitablement plus en peine de veoir que monſ^r le duc de Lorraine, ſon frère, attribue tous les jours plus d'auctorité et de creance au^d comte de Boullay, baſtard de la maiſon de Guyſe, voullant abſolument que le^d comte de Boullay eſpouſe la fille du^d ſeig^r de Waudemont ſans luy donner aſſeurance bien ferme que ſon fils eſpouſera la fille de ſa^d A., laquelle on dit eſtre encor recherchée de monſ^r le duc de Guyſe po^r ſon fils qui n'a pas encor trois ans, qui eſt une grande diſparité d'âge. Monſg^r le prince de Condé n'eſt pas encor en liberté, ſa ma^té a eſté de retour de Fontainebleau à Paris, et de Paris eſt allée à St Germain en Laye. On dit la ville de Verſeil eſtre fort preſſée du camp Eſpaignol, mais que ſa ma^té inſiſte fort que ſon ſecours le puiſſe ayder, et detourner le Roy d'Eſpaigne d'avancer ſi avant en Piedmont. Les Landsknets de monſ^r de Schonberg ſont fort advancés, et près de Savoye. La Conchine vit encor, et n'eſt pas exécutée, on eſtime que c'eſt pour la confronter avec ſes complices. Le fils aiſné de M^r le mareſchal de Bouillon eſt parti de Sedan depuys peu de jours po^r aller trouver ſa ma^té et faire les excuſes de monſ^r ſon père. Il ſe parle de faire quelques compagnies en ces cartiers tant de cheval que de pieds po^r la Savoye, mais rien de l'argent pour les payer.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 10 de jullet 1617.

CLII.

Metz, 17 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, depuis ma lettre du 10 de ce mois, m'eſt venue la nouvelle que la vefve du mareſchal d'Ancre appellée Leonore Galligaÿ a eſté exécutée publicquement en la place de Greves, par arreſt de la cour de parlem^t de Paris, après avoir eſté convaincue de crime de leze majeſté divine et humaine; la forme de ſon ſupplice a eſté qu'elle a eſté décapitée et ſon corps bruſlé le 8 du p̃nt mois, entre ſept et huict heures du ſoir aux flambeaux, ayant faict une prolixe remonſtrance au peuple de ſes faultes avant ſon exécution, qu'elle a ſupportée avec un grand courage et virilement. Je vous envoye la copie du dictum de l'arreſt afin que vous en faſſiez parte à Meſſeigneurs de v̄re ville s'il vous plaiſt. Le Roy eſt allé à St Germain en Laÿe depuis dix ou douze jours durant leſquels il a fait venir par deux fois ſon conſeil, pour adviſer ſur la paix de Savoÿe propoſée par l'Eſpaignol, ſur ce qu'il a cognu ſa ma^té eſtre entierem^t portée à ſecourir le duc. Sad ma^te n'a laiſſé de faire advancer ſon ſecours, afin que l'Eſpaignol ne le trompe par telles paroles, et cependant s'empare de Verſeil, par ſon ſiége, ſans puis après la voulloir rendre. Les Landsknets de Mr de Schonberg au nombre de 4000, et les Suiſſes du Roy en pareil nombre, ſont preſentement en Savoye. Monſ^r d'Eſdiguieres qui avoit charge de s'y trouver en meſme temps ne ſera demeuré derrière, avec ſix cents chevaux po^r le moins, et 6000 h^es de piedz. Dieu leur faſſe la grâce de bien faire! Monſg^r l'Electeur palatin eſt paſſé près de ceſte ville le 14 de ce mois, luy huictieme ſeulement. Et a fait prendre des chevaux de louage icy, par un de ſes gentilshom̃es, po^r aller à Sedan veoir monſ^r le duc de Bouillon, quelques gentilshom̃es des ſiens l'ont ſuivy en petit nombre, ſeulem^t de 5 ou 6. Si cela ſe fait avec beaucoup de hazard par un ſi grand prince envié de toutes parts, à cauſe de la religion, ſans neceſſité neantmoins, je le remets au jugem^t de ceux qui ont

plus d'intelligence des affaires du monde que moy. Le fils de mond ſieur duc de Bouillon a eſté quelques jours à la cour, puis a demandé permiſſion à ſa ma^té^ d'aller veoir madame ſa mère qui eſt en Tourraine. Meſſ^rs^ de Luyne, de Vitry, de Vandoſme ſont les favoris de la cour qñt à preſent. Monſ^r^ le duc du Maynnes y a auſſi ſa bonne part.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de jullet 1617.

Arreſt. Veu par la cour de procès criminel faict à la requeſte du procureur général du Roy à l'encontre de Leonora Galligaÿ, vefve de Conchino Conchini jadis mareſchal de France, priſonniere en la conciergerie du Palais, accuſée de crime de leze ma^té^ divine et humaine, information, interrogatoire, confeſſion, dénégations, confrontation de teſmoins, lettres miſſives, par elle recogneus et tout ce que le procureur général requiert, ouye et interrogée par ladicte cour ladite accuſée ſur les cas à elle impoſez, et tout conſidéré, ladite cour a déclaré ladd Galligaÿ attaincte et convaincue des crimes de leze ma^té^ divine et humaine. Pour reparation deſquels la condamna et condamne avoir la teſte tranchée ſur un eſchaffaud qui po^r^ ceſt effect ſera dreſſé en la place de la Greve, et ſon corps bruſlé et mis en cendres, et a declaré, et declare tous et un chacun ſes biens meubles et immeubles généralem^t^ quelconques, en quelque lieu qu'ils ſoient, acquis et confiſquez au Roy. Fait en parlem^t^ le ſamedy huictieſme jour de juillet 1617. — Exécuté le meſme jour après midy.

CLIII.

Metz, 29 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,..... pour nos occurrences, on nous aſſeure la cour ſe groſſir tous les jours, et les gents de bien eſtre plus au

large que cy devant. Le Roy continue à aſſiſter le duc de Savoye, et fera qu'il aura moyen de rendre ſa condition meilleure en traictant la paix, ou que l'Eſpaignol aura moins d'avantage ſur luy. Dieu par ſa grâce veuille accroiſtre le nombre de ſes bons ſerviteurs po^r continuer ſes faveurs et aſſiſtances auď duc. En Bretaigne il s'eſt fait un nouveau mouvement depuis peu, par un gentilhoſme qui s'eſt ſaiſy d'un fort chaſteau; ce mouvement ſera toſt arreſté s'il n'y a quelque plus grand qui s'en meſle, qui ne ſe decouvre encor; ſa maj^té a fait preparer ſix compagnies de gents de pieds po^r envoyer en ce cartier, et en a baillé la conduite à monſ^r de Wandoſme coſme on dit. En Lorraine la nobleſſe ſe prepare à la guerre, et viennent à la file en ceſte ville ſe fournir d'armes et chevaux, en ſorte que nos ouvriers n'y peuvent fournir, on ne ſcait pas bien au vray le ſubject de ces preparatifs, ſi ce n'eſt po^r contenter le comte de Boullay, po^r l'aſſeurer contre monſieur de Waudemont, qui eſt demeſurement faché de la donation que S. A. de Lorraine a fait audit comte de la ville de Marſal, qui eſt une des meilleures places de toute la Lorraine; ou bien ſi c'eſt que l'on craigne que monď ſieur de Wandoſme ſe remue (aſſiſté de ſa ma^té) de ce qu'on ne le veult payer du marquiſat de Nomeny, vendu à ſaď alteſſe, moyennant une fort grande ſoſme de deniers qui n'eſt encor acquittée po^r la plus grande partie, encor que le terme ſoit echu ; qu'eſt tout ce que je vous puis dire.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 29 de jullet 1617.

P. S. Monsieur, j'oubliois de vous dire M^r l'Electeur Palatin retournant de Sedan eſtre repaſſé à une petite lieue de ñre ville sur les 9 h^res du ſoir, le 26 de ce mois, et avoir paſſé une lieue au dela de Courcelles po^r y coucher la nuict, avec ſon train de 9 perſonnes ſeulement.

CLIV.

Metz, 5 août 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, pour ne laiſſer retourner à vuide ce meſſager, j'ay penſé vous debvoir envoyer le libvret cy joinct po^r^ lequel les ſ^rs^ miniſtres de l'Egliſe de Paris, qui l'ont pñté au Roy, ont eſté en grand peine, la Cour de parlement ayant voullu proceder contre eux extraordinairem^t^ coñe s'ils euſſent coñis quelque crime. Mais ſa ma^té^ a arreſté toute leur procedure par l'evocation de la cauſe à ſon conſeil d'Eſtat, et eſt ceſte querelle appaiſée. En Cour on attend monſ^r^ d'Eſpernon que ſa ma^té^ a envoyé querir par le ſieur de Montigny, cap^tne^ des gardes. En Lorraine ſon Alteſſe continue à faire ſes levées, ſcavoir de quatre mille hoñes de piedz et 500 chevaulx ñ^tres^, auxquels il baille cent francs de gages par an à chacun, les affranchit de toute taille et impoſts, et leur baille les premieres armes, et po^r^ chef et general le comte de Boullay, qui par ce moyen s'aſſeure contre les armes de monſ^r^ de Waudemont, fait des amys par les capitaines qui ſeront ſoubz luy, principaux de la cour de Lorraine, lesd 500 chevaux eſtant diviſés en 10 compagnies de 50 hoñes ñ^tres^ chacune, qui ſeront obligés chacun d'avoir un hoñe à cheval avec ſoy. On dit que c'eſt po^r^ la conſervation du pays et la milice. Le temps en fera veoir la preuve. On dit po^r^ certain qu'il s'eſt mené en peu de jours 36 chars chargés d'armes du chaſteau de Viviers à Hautton Chaſtel. On en mène encore d'autres tous les jours. A Paris il s'eſt pris un jeune hoñe qui ſe dit de Pont à Mouſſon, qui a confeſſé avoir vollonté de tuer le Roy, et eſtant à l'examen, a faict le fol, en ſorte que ces maudits aſſaſſins ne pouvant jouyr de leur deſſein, trouvent tousjours des portes derriere. Monſ^r^ le prince de Condé eſt tousjours priſonnier, il a madame la princeſſe près de ſoy, laquelle on dit eſtre enceinte.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1617.

CLV.

Metz, 25 septembre 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... pour ce qui eſt de noz occurrences, on nous aſſeure depuis quinze jours qu'il ſe levoit au pays des archiducs juſque à 9000 h^es de piedz et douze cents chevaux qui doibvent venir par Lutzembourg et Thionville et contre-monter vers Saverne, et de là ſe rendre à la place de monſtre, à une petite journée de chemin près de vous. Mais la nouvelle que nous avons de France de la paix faitte des Venitiens avec l'archiduc Ferdinand, et qu'on travaille à achever le traicté de paix de Savoye, a fait croire que lesd levées feroient interrompues. Ce que neantmoins ſe voit abuſif, car à ce que nous apprenons, il paſſe tous les jours grand nombre de gens de piedz po^r ſe rendre aud lieu de la monſtre, et a M^r ñre lieut^t de gouvern^r de bons avis que lesdz 1200 homes doibvent bientôt ſuivre, de quoy j'ay creu vous debvoir l'advis par ceſt home exprès que je vous envoye, croyant que meſſeig^rs de v̄re ville ne l'auront deſagreable, ne ſachant où viſent leſdites trouppes ny quels deſſeins ont leurs chefs. Pour ce qui eſt de la cour de France, tout n'y eſt pas au mieux. Monſg^r le prince de Condé ayant eſté ſoupſonné de s'eſtre voullu ſauver de la Baſtille par le moyen de quelques ſoldats de ſes gardes et d'un chirurgien, a eſté mis hors de lad Baſtille le 16e de ce mois, et envoyé dans le chaſteau du Bois de Vincennes; d'ailleurs un gentilhome nomé le ſ^r de Gÿen, qu'on dit eſtre de la religion, s'eſtant deſcouvert à un ſoldat des gardes du Roy, que Mr de Vandoſme avoit volonté d'empoiſonner le Roy, led ſ^r de Wandoſme adverty par led ſoldat a demandé à ſa ma^té que led gentilhome et le ſoldat ſoient empriſonnés afin que deue information ſoit faicte de leur accuſation, ce qui a eſté fait, et ne ſait on encor qui ſuivra de ceſte procedure, mais le trouble paroit pluſtôt que l'éclairciſſement des affaires. Monſieur de Montigny, mareſchal de France et ñre lieut^t

de gouverneur de la ville, eſt mort depuys trois ſemaines en ça, ſon fils eſtoit pourvu de ſa charge en ſon vivant, et au dernier voyage de Mr d'Eſpernon en ceſte ville. On aſſeure monſieur d'Arguian ſon frère, gouverneur de Calais, eſtre auſſi mort de malladie. Son Alteſſe de Lorraine a fait faire monſtre à trois cents hoſmes de chevaux, bien montés et bien armés, et à deux mille hoſmes de piedz de la milice de ſon pays. Elle dit n'eſtre à d'autres fins que por divertir les courſes des paſſages de gents de guerre, qui vont et viennent par ſon pays.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 25 de ſeptembre 1617.

CLVI.

Metz, 19 janvier 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,..... pour noz occurrences du pñt, le Roy eſt retourné de Rouen et arrivé heureuſemt à Paris le 5e de ce mois (ſtyle nouv.). Tous les notables qui eſtoient auđ Rouen ſont à Paris por mettre en ordre ce qui a eſté arreſté en l'aſſemblée, et eſperons en peu de jours en veoir quelques edits ſpecifiant tous les articles conclus, que je tacheray de vous envoyer incontinent que j'en auray des exemplaires. Monſr d'Eſpernon eſt à la cour, mieulx veu de ſa majeſté qu'à ſon arrivée à St Germain. Le ſr de Campanoille, gouvernr de Boulloigne, a faict place par ſon deu à un gentilhoſme noſmé le ſr de Mün, favory dudit ſeigr d'Eſpernon coſme eſtoit l'autre. Mr de Campanoille, ſon frère puiſnay, a eſté gratifié du nom de capitaine en chef ez gardes du Roy, de laquelle il eſtoit le lieut; ainſi la bonne fortune qui a tousjours accompagné leđ ſieur d'Eſpernon ſemble luy continuer ſon bon viſage. Pour ce qui eſt des articles arreſtés à l'aſſemblée des notables, on en parle avec grande incertitude, on noſme entre autres l'abolition de la polette, qui eſtoit un droit aux hr̃ges de ceux qui avoient achepté des eſtats et n'en avoient diſpoſé durant leurs

vies, ſi avant que de mourir trois mois auparavant ils avoient cédé au Roy le revenu desd trois mois, qui leur debvoit eſtre payé po^r leurs appointemens et gages, de pouvoir vendre leſdits eſtats. Les ſurvivances obtenues cy devant abolies, les penſions auſſi, afin que ſa majeſté aye à diſpoſer des eſtats et charges de ſon Royaume, car autrement il faudrait que le Roy contre ſa volonté permit que les meilleures charges et eſtats de ſon Royaume fuſſent occupés par perſonnes qui n'auroient encor rendu aucun ſervice à ſa ma^té ou qui ſeroient incapables de les exercer. Nous tenons le traicté de paix de Savoye auſſi peu aſſeuré que celuy de Weſel, et que Verſeil et Weſel ſe rendront auſſi peu l'un que l'autre; c'eſt pourquoy on parle d'un voyage du Roy en Dauphiné po^r eſtre tout près de Savoye, et po^r donner du ſecours, ſa ma^té s'eſtant engagée de promeſſe envers le duc de faire rendre Verſeil et faire ſatisfaire aux autres articles du traicté, lorſqu'il a fait poſer les armes aud duc. Nous n'avons point d'autres lieut^ts de Roy en la place de feu monſ^r de Bonouvrier. Monſ^r d'Eſpernon promet nous venir veoir vers la Paſque prochaine, et nous en eſtablir un de la part de ſa ma^té. On a parlé icy de la detention de Mr de Vitry, de quelques duels faits à Rouen, mais tout cela s'eſt trouvé faux; mad^e la princeſſe de Condé a eſté accouchée d'un fils au bois de Vincennes; mais l'enfant n'ayant eſté porté ſon terme s'eſt trouvé mort, et a mis la mère en extrême danger de ſa vie. Je vous baiſe très humblem^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 19 de janvier 1618.

CLVII.

Metz, 28 janvier 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... pour noz occurrences, nous tenons que ce traicté de paix de Savoye prendra le chemin de celuy de Weſel, et qu'ils s'effectueront auſſy peu l'un que l'autre. Le Roy de France

qui avoit fait caſſer les compagnies des chevaux legers de la Royne mère, de monſ^r ſon fr̃e et quelques regim^ts, a fait ſuſpendre lad̃ caſſation po^r trois mois juſques à ce qu'on voye quel pied prendra led̃ traicté de Savoye, d'où on attend une legation du duc po^r implorer nouveau ſecours et, com̃e on dit, demander l'alliance de France po^r l'aiſné du pays. Les empêchemens retardent la déclaration publicque des reſolutions prinſes par ſa ma^té et les notables aſſemblés à Rouen, laquelle je tacheray de vous envoyer incontinent qu'elle ſera en lumiere. Le prince de Lorraine a eſté recherché d'alliance par les Roys de France et d'Eſpaigne, le prem^r po^r ſon frère, l'autre po^r ſon puiſnay, ſecond fils d'Eſpaigne; on s'eſt excuſé ſur la minorité et peu d'aage de la fille de Lorraine, et ſi, com̃e on aſſeure, monſ^r le m^is de Waudemont n'eſt pas bien aſſeuré que ſon fils aiſné l'emporte. Le comte de Boullay doibt faire un voyage en France po^r S. A. de Lorraine, mais on ne ſait à quelle fin. Meſſieurs Maguin et Praillon, ſ^rs treize en la juſtice de ceſte ville, le premier qui eſt filz du ſieur maiſtre Eſchevin de p̃nt, l'autre filz d'un qui a eu l'honneur de l'eſtre l'eſpace de dix ou douze ans de ſuitte, ſont députés du corps de la juſtice po^r en faire un autre en voz cartiers, et ſcavoir au vray le ſubjet po^r lequel meſſieurs de ṽre magiſtrat ont fait mettre en arreſt le ſieur Philemon L'Eſpingal, changeur de ceſte ville, afin de luy donner ayde et confort po^r la raiſon et la juſtice, et que la bonne voiſinance et correſpondance entre ṽre republique et ñre ville n'en reçoivent aucune alteration. Led̃ ſ^r L'Eſpingal a une belle et forte alliance en ceſte ville, et bon nombre d'amis, qui tous recevront et participeront à la douceur du traictement que meſſeigneurs de ṽre ville luy feront, eſtant un moyen po^r s'obliger de ſervices et d'affection les plus notables de la ville d'icy.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de janvier 1618.

CLVIII.

Metz, 28 juin 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, je vous demande bien humble pardon en v̄re particulier et vous ſupplie de preſenter mes très humbles excuſes à meſſeig^rs du conſeil privé de v̄re Republicque de ce que je n'ay fait aucune reſponſe à v̄re d^re lr̄e, concernant l'aff^e du ſieur L'Eſpingal, changeur de ceſte ville. Les grandes incommodités que j'ai receu en ma ſanté (qui eſt encor mal affermie) en ont eſté les vrayes cauſes. Tant y a que v̄re procédure tenue à l'endroit dud changeur n'a eſté improuvée par les gents de bien, non paſſionnées ny parents, ains pluſtôt tenue po^r moderée, et ſcay que monſeig^r le duc d'Eſpernon ñre gouverneur a fort tancé les ſieurs Maguin et Praillon qui furent envoyés vers meſſeig^rs de v̄re ville po^r en excuſer la faulte, et ont eſté hors du magiſtrat au d^r changement de juſtice fait les 16 et 17 du mois paſſé, non po^r ce ſubject ſeul, mais po^r avoir trop favoriſé le ſieur comte de Schönberg et ſes trouppes, lorſqu'ils eſtoient en ñre ville et païs. Aud changement de juſtice le ſieur Fabert, f^t de Moullin, a eſté eſtably po^r m^re eſchevin par mond ſeigneur duc ñre gouverneur, qui a voullu auſſi me remettre du Conſeil dud ñre Eſchevin en la charge de treize, nonobſtant mes excuſes d'indiſpoſition, et ay eſté contraint de l'accepter pour ne luy deſplaire. Il fait eſtat de demeurer quelques mois en ceſte ville avec meſſ^rs le m^is de la Valette et l'archeveque de Thoulouſe, ſes enfants. Monſieur le comte de Boullay, accompagné des principaux comtes et barons, et gentilshomes de Lorraine, les ont eſté veoir la veille de la St Jean à ñre ſtyle, et y ont demeuré au nombre de cent, tant maiſtres que ſerviteurs, juſques à l'après diſnée du lendemain de ladite St Jean, excepté monſieur le comte Rheingraff, qui partit avec ſon train le jour de ladite St Jean après diner po^r aller coucher au Pont à Mouſſon, après toutesfois avoir joué avec ladite nobleſſe

de Lorraine à un jeu nomé le picquet, qui eſt un jeu de dez et avoir gagné près de quinze cents piſtolles, ou doublons d'Eſpaigne. Ledit ſieur comte de Boullay fut receu magnifiquement de mond ſieur duc et de meſſieurs ſes filz, come envoyé de la part de ſon alte de Lorraine. Et fuſt traicté la veille de la St Jean au ſoupper, et le jour ſuivant à la table de mond fr duc, et mis au deſſus, et logé au quartier de monſr le mis de la Valette, qui luy ceda, et luy fuſt offert de donner le mot aux chefs de la garniſon, ce qu'il refuſa. Le lendemain le magiſtrat le traicta le plus magnificquemt qu'il peut au pallais de la ville, avec ſadite nobleſſe, mond ſeigr duc d'Eſpernon et meſſrs ſes fils l'accompagnants au diſner, où on eſperoit avoir des ſaulmons de vre bonne ville, mais noz meſſagers rapportèrent que le debors du Rhein avoit empêché qu'ils n'en peurent trouver. Nous avons advis de la cour de la reddition de Verſeil, et que le nouveau gouverneur de Milan n'a voullu entrer en ſon gouvernement, que ce qui eſtoit promis du temps de ſon devancier au duc de Savoye ne fut effectué. Monſr de Luyne demeure encor le favory du Roy. Monſr du Maynne eſt fort gratifié ſoit pour s'oppoſer aux deſſeings des autres princes, qui cy devant avoient eſté joincts avec luy, ou por ſe ſervir de luy en autre occaſion. Sa mate luy a faict preſent à deux fois, de cent mille eſcus, et luy a baillé le gouvernemt de Guyenne. Pour ce qui me regarde, Monſieur, en ce qui eſt de mon indiſpoſition, je crains de vous faire peine de vous en plus parler, mon mal de deſcente de boyau eſtant trop envielly por en eſperer la gueriſon entière. Et ſuis honteux de demander aucune recognoiſſance de meſſeigrs por ne leur avoir ſervy la plus parte du temps. Je ſuis preſque à la fin du partage qui m'eſt eſcheu depuis cinq ſepmaines en ça, par le treſpas de feu le ſieur Rollin mon beau pere, qui reviendra à près de 30,000 florins d'or en ma parte. Aſſez de bien, Dieu mercy, s'il luy plaiſoit de grâce m'accorder la ſanté.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de juin 1618. Style nouveau.

CLIX.

Metz, 14 juillet 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... tout ce que je vous pourray dire ſera le retour de monſeig^r le duc d'Eſpernon ñre gouverneur, et de monſ^r le m^is de la Valette ſon filz, de leur voyage de Nancy, où ayant eſté veoir monſieur le prince de Lorraine, ils ont eſté fort bien et courtoiſement receus, et a duré leď voyage cinq jours en tout, depuis le 8 du p̃nt juſque au 13e. Monſ^r le comte de Boullay avoit eſté precedemment en ceſte ville avec pluſieurs des principaux de Lorraine, viſiter monď ſeig^r ñre gouv^r comme vous aurez jà ſceu. Tout tourne ſur les mouvemens de Bohême, qu'on fera ſervir à une guerre de religion ſelon l'apparence, veu qu'en meſme temps monſeig^r l'Electeur Palatin s'eſt porté à la demolition d'Odenheim. On eſcrit de France qu'un nomé Marſilac, cy devant grand mignon de m^r le prince de Condé, et un ſecretaire de la Royne regnante ſont conſtitués priſonniers; le ſubject ne s'en dit pas encor. Les ſ^rs commiſſaires envoyés en Béarn de la part du Roy ont receu des mocqueries; l'un deſquels ſe nommant Regnard, on a attaché une peau de regnard à ſa porte. Vous avez à vous donner garde de l'archiduc Leopold, qui braſſe quelque menée, ayant mandé tous ſes vaſſaux et confidants drès le 25 du mois de maÿ d^r paſſé, comme vous aurez bien ſceu. Pour le fait du ſ^r changeur de ceſte ville, j'entens qu'il pretend que l'on luy a faict tort. Il emploiera ſes amis po^r le faire cognoiſtre à monſeig^r ñre gouverneur, mais tres prudent qu'il eſt, il n'entreprendra pas ſa deffenſe ſinon avec très grand et juſte ſubject, c'eſt pourquoy me ſemble que, ſi l'aff^re ſe pourſuit, que ce ſera à propos de luy repreſenter tout au long le ſubject de la procedure tenue contre leď ſ^r changeur.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 14 de juillet 1618.

P. S. — Monſieur, je vous ſupplie ne me rien reſpondre ſur le fait du ſ^r changeur, lorſqu'il vous plaira m'eſcrire.

CLX.

Metz, 14 août 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, j'ay differé juſques à p̃nt de reſpondre à v̄re lettre du IXe du mois paſſé, partie faulte de commodité, partie auſſi po^r avoir attendu le partement de ce meſſager qui eſt chargé de reſponſe de monſeig^r le duc d'Eſpernon ñre gouverneur, et de meſſeig^rs du magiſtrat de ceſte ville, aux lettres de meſſieurs de v̄re Sénat, ſur le fait de l'Eſpingal changeur, mond̄ ſeig^r ayant voullu faire exacte perquiſition des promeſſes faictes par les ſ^rs Maguin et Praillon au nom dudit magiſtrat de ceſte ville, avant que d'envoyer ſad̄ reſponſe, et ce po^r avoir reccognu que leſdits Maguin et Praillon deſavouaient le principal de ce que voſdits meſſieurs eſcrivoient audit ſeig^r, ſcavoir que ſitoſt qu'ils ſeroient par deçà qu'ils feroient ratifier et approuver leur beſoigne et promeſſes par mond̄ ſeig^r gouverneur, ou ceulx qui commanderoient cy après en ſon nom po^r le ſervice du Roy, ſitoſt que meſſieurs de v̄red̄ Senat eſcriroient par deçà; ce qu'ils ont denÿé formellement meſme par eſcrit, duquel mond̄ ſeig^r et ce magiſtrat vous envoyent bien vidime, afin que vous cognoiſſiez qu'il ne tient pas à luy que mesd̄ ſieurs de v̄re Republique n'ayent toute ſorte de ſatisfaction, m'ayant fait l'honneur de me dire en particulier, ſachant combien j'affectionne le bien de leur ſervice, que ſi jamais il pouvoit rendre quelque teſmoignage de ſon affection à v̄re ville, qu'il y emploieroit vollontier tout ſon credit et celuy de ſes amis, po^r l'honneur que luy et les ſiens avoient receu de meſſieurs de v̄re magiſtrat, qu'il n'oublieroit jamais, ains tacheroit de s'en revancher par toutes les occaſions qui s'en preſenteroient, qu'il rechercheroit toute ſa vie. Ce ſera à mesd̄z ſieurs de v̄re Senat à veoir s'ils ont po^r juſtifier les promeſſes qu'ils aſſeurent leur eſtre faittes par lesd̄z Maguin et Praillon au nom qu'ils eſtoient envoyés, afin que

mond ſeig^r leur en faſſe la raiſon. Po^r noz autres occurrences, vous aurez ſceu qu'un certain Durant a eſté roué, et deux frères Italiens pendus à Paris, po^r avoir eſcrit un libel contre l'honneur de ñre Roy. Il ſe parle d'un parent de Ravaillac trouvé encor ſur le chemin de St Germain et pris ſur des propos avantageux et de menace contre la vie de ſa ma^té. Dieu par ſa grâce veuille arreſter la rage de pareils aſſaſſins. En ceſte ville le 8 du préſent mois le feu s'eſtant mis en une abbaye dans laquelle les principaux ornements ont eſté bruſlés et conſumés, un moynne (qu'on croit avoir mis led feu par inadvertance ou ſciemment, ne ſachant lequel), s'eſtant jetté au bas d'un grenier eſlevé de 60 pieds environ ſe rompit un bras et un coſté de ſorte qu'il mourut auſſitôt..... Mond ſeig^r ñre gouverneur paſſe icy le temps avec monſ^r le marquis et Mme de Ste Gloſſine ſa fille; monſ^r l'Eveſque de Thouloufe eſt party depuis peu po^r aller à la cour.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 14 d'aouſt 1618.

CLXI.

Metz, 21 août 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... pour noz occurrences, je croy que ſi meſſeigneurs de v̄re ville demandent raiſon de la mauvaiſe procedure de L'Eſpingal et adherens à mond ſeig^r ñre gouverneur qu'il ne deniera point parce que non pas une fois, mais pluſieurs, il m'a dit honorer infiniment v̄re republicque, et que po^r les courtoiſies receues tant en ſa perſonne, qu'en celle de meſſ^rs ſes filz, qu'il vous avoit de l'obligation, et qu'il ſeroit bien aiſe de le teſmoigner par tous les bons offices qu'il vous pourra rendre. A Paris il y a fort grand nombre de priſonniers dans la Baſtille, gentilshom̄es de qualité, qui ont decélé des merveilles à ce qu'on dit, qui eſtoient contre le ſervice de ſa ma^té et nom̄é des grands ſeig^rs que le Roy

a deffendu d'eſcrire dans les regiſtres du greffe. On fait le procès à Barbin, Marſilac ne s'eſt pu developper, bref, le mal de la France n'eſt pas eſtouffé.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 août 1618.

CLXII.

Metz, 12 octobre 1618. — *A Monsieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,..... pour noz occurrences de pñt, vous aurez ſceu que le Roy a eſté à Monceau, Willer-Coſtray, et à Soiſſons po^r^ eſtablir monſ^r^ de Luyne au gouvernement duđ Soiſſons, meſme que Sa Ma^té^ fait eſtat de retourner par Rheims, et retourner auđ Monceau, où meſſ^rs^ le chancelier et le garde des ſceaux l'attendent, ayant demandé leur congé, le premier po^r^ ſe retirer en quelque ſienne maiſon, l'autre en une eveſché que Sa Ma^té^ luy a donné, qui fait aſſez cognoiſtre aux gents de bien que ces ſeigneurs-là prévoyent quelques orages dont la France eſt menacée, qu'ils déſirent d'éviter par leur prévoiance : auſſi certes en ont-ils grand ſubject, tant parce que on a fait avoir au cardinal de Rez la qualité de chef du conſeil à la diminution de l'honneur qu'appartient auđ chancelier, que pour ce qu'on a introduict au Conſeil privé de Sađ Ma^té^ un certain jeſuitte appellé père Arnault, qui avec ſes ſemblables ne fait que corner la guerre contre les Biernois, qui ne veullent conſentir que leurs diſmes cy devant accordées po^r^ l'entretenement de leurs miniſtres ſoient baillées aux curés et autres eccléſiaſtiques. Monſ^r^ de Maupeou, qui eſt ſeul du conſeil privé du Roy, de la religion, a receu commandement de ſe deporter de ſa charge, ou bien d'aller à la meſſe. Icy nous ſomes à l'accouſtumée. Monſieur le duc d'Eſpernon et meſſ^rs^ de

la Valette et de Thoulouſe, ſes fils, ſont encor en ceſte ville et y a apparence qu'ils n'en bougeront ceſt hyver.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 12 d'octobre 1618.

CLXIII.

Nancy, 17 juillet 1619. — *A Mouſr l'ammeiſtre Peter Storck, conſr d'eſtat et ammeiſtre de la ville de Strasbourg.*

MONSIEUR, je n'ay point voullu faire ce tort à monſieur Bernard de le laiſſer partir ſans l'advis de ce qui ſe paſſe en ces quartiers et ailleurs de ma cognoiſſance. Le ſieur comte de Boullay partit hier à huict heures du ſoir, accompagné de Monſieur d'Anglure, Gattinoy, et d'autres gentilshomes, en poſte por aller coucher à St Nicolas, et de là en vre ville à la ſeconde giſte. Son train eſtoit jà paſſé ſont près de 15 jours. En France, Sa Mate eſt allée à Amboyſe por donner plus de place à la Royne mère d'aller à Angers. L'entrevue eſtant entièrement hors d'eſpérance por ceſte fois, monſr le duc du Maynne eſt attendu à Paris, d'où on eſcrit que Sad Mate a confirmé par lettres et envoy d'un gentilhome exprès, l'aſſurance de la liberté de monſr le prince de Condé, qui pourra arreſter l'autre mouvement, dont on eſtoit menacé. Icy vous aurez copie d'une lettre eſcrite à monſr d'Eſpernon, qui monſtre l'eſtat de ceſte affaire. Excepté que l'on ne peut encor obtenir à Metz la reſtitution des armes aux bourgeois, ce qui les aigrit fort, ſachant la volonté de Sa Mate eſtre qu'elles ſoient rendues, qu'eſt tout ce que je vous puis dire préſentemt.

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 17 de juillet 1619.

CLXIV.

Nancy, 21 août 1619. — *A Monſr l'ammeiſtre Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, Je ne vous ay point eſcrit depuis celle que je vous eſcrivis par le ſr Bernard, parce que ès affaires de la France il y a eu peu de changement, le Roy eſtant demeuré à Tours juſque à pñt, qu'on dit que Sa Mate retournera bienſtôt por aller à Fontainebleau, où la Royne mère ſe doibt auſſy acheminer. Toutesfois que cet avis vienne des plus grands de la cour, ſi eſt-ce que je ne le tiens pas por certain, ſi je n'apperçoy d'autres marques et enſeignes plus aſſeurées. On nous a auſſy repeu de l'envoy que Sa Mate feroit de deux régiments, ou pluſtôt de douze compagnies de gentz de piedz tirées des régiments de monſr Cadenet, frère de monſr de Luynes, et de monſr de Waubecourt, et de trois cents chevaux tirés de la compagnie de Monſr frère du Roy, por entrer dans la ville de Metz, mais ce ne ſont que diſcours, parce que Sa Mate envoye premièremt le ſr de Mareſcot aud Metz, por faire reſtituer les armes aux bourgeois, remplacer les poudres, ſalpêtres, canons et autres machines de guerre qui eſtoient dans la ville, et qui ont eſté menées à la Citadelle durant ce dernier mouvement. Quoy faict, Sa Mate pourra envoyer de nouvelles compagnies en la place des autres. Mais l'exécution de ces deux points ſera malaiſée à obtenir du ſr marquis de la Valette, qui, por ne lâcher que ce qu'il trouvera bon, s'eſt lancé dans la citadelle, où il tient bon nombre de ſoldats por s'y maintenir. Vous aurez ſceu led ſieur de Luyne avoir obtenu du Roy le commandemt et gouvernement général de la Picardie, moyennant celuy de Normandie baillé en échange à monſr de Longeville. Monſr le mareſchal d'Ornano a eu quelque picque avec led ſieur de Luynes, mais on tient que Sa Mate l'a contenté par de belles charges qu'elle luy a baillé en eſchange. Cela fait, Sa Mate continue à chercher les moyens de veoir la Royne ſa mère,

et lui perſuader que ſon appuy doibt eſtre préféré à celuy de Mr d'Eſpernon, meſmẽ luy offre toute ſorte de contentement, tant par monſieur le prince major de Savoye que par monſr de Montbaſon, beau-père dud ſr de Luynes, ce qui accroiſt la deſfiance, et ne fait lad Royne mère ſinon gaigner le temps. Quant à la liberté de monſieur le prince de Condé, elle eſt prominſe comẽ on dit, mais non preſte à effectuer, de pœur qu'il ne ſe faſſe quelque autre mouvemt nouveau des princes qui luy adheroient, et n'eſt beſoin que tant de mouvements ſe préſentent en meſme temps. Dieu veuille appaiſer ceux de vos quartiers, por leſquels augmenter on dit que le mis Spinola arme; le baron de Longÿ doibt eſtre de la p̃tie. Je vous baiſe très humblement les mains et prie Dieu, etc...

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 21 d'aouſt 1619.

CLXV.

Nancy, 8 septembre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, ammeiſter de la ville et République de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je me confie de tant en meſſieurs Bernard et Dauphin, que les lettres que je vous ay cy devant envoyées par leur moyen vous auront bien eſté rendues, encor que voz très grandes affres en ces temps fâcheux ne vous ayent donné aucun loiſir de reſponſe, et en ceſte aſſeurance, je leur adreſſe la p̃nte, por vous advertir le ſieur de Mareſcot, commiſſaire du Roy, eſtre party en poſte du Pont-à-Mouſſon, ce jour d'hyer ſur les 4 heures du matin, por ſe rendre à Metz entre ſept et huit heures du matin du meſme jour, et repréſenter tant au ſr mis de la Valette, ce qui eſt des commandements du Roy, qu'aux bourgeois et habitans de lad ville, ſoit por la reſtitution des armes, que Sa Mate preſſe plus que jamais, que por reſtablir les poudres et ſalpêtres et canons qui ont eſté tranſportés de lad ville dans la citadelle, de

quoy nous eſperons veoir les effects dans peu de jours, l'intention de ſa ma^té^ eſt auſſy que les bourgeois qui ont eſté chaſſés de lad ville, ſoit par animoſité ou autrement, ſoient remis en leurs maiſons et réintégrés de leurs pertes; à ceſte occaſion, les ſieurs Maguin, Lagrange, Geoffroy, Grand-Bernard, Le Cocque, et quelques autres ſont aud Pont attendants le mandem^t^ dudit ſ^r^ de Mareſcot po^r^ entrer dans lad ville. Pour moy, je fais eſtat de ſéjourner encor quelques huict ou dix jours en ceſte ville, juſque à ce que le plus eſpais de la nuée ſoit paſſé et que je puiſſe rentrer avec plus de ſeureté. Quant aux nouvelles de la France, la Royne mère debvoit veoir le Roy ſon filz, le lundi du 2 courant. Le ſ^r^ de Luynes avoit eſté receu trois jours auparavant, ſavoir le penultième du paſſé, au nombre des ducs et pairs de France, et ſe nommera cy après duc de Luynes, encor que le comté de Maillé qu'il a achepté ſoit érigé en duché, et non ſa maiſon de Luynes. Ce ſera un accroiſſem^t^ d'envie contre luy, et lui pourra cauſer pluſtôt du malheur qu'autrement, la Royne mère luy voullant desjà mal de mort d'ailleurs, et tous les princes et ducs de France, ou peu s'en fault, parce qu'ils ſont tous reculés à ſon occaſion. Après ladite entrevue, Sa Ma^té^ doibt retourner vers Paris, ſi la contagion ne l'en divertit, auquel cas la cour ſe tiendra à Fontainebleau, non toutesfois po^r^ longtemps, comme on croit, qu'eſt tout ce que vous aurez de moy po^r^ cette fois.

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 8 de ſeptembre 1619.

CLXVI.

Metz, 10 octobre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous demande bien humble pardon de ne vous avoir donné pluſtôt advis de mon retour en ceſte ville : par commandem^t^ du Roy, je m'y ſuis rendu le 24 du mois paſſé, et

crois que tous les abſents, exceptés deux ou trois, ſont rentrés, et eſt par ce moyen ſatisfait à la vollonté de Sa Ma^té^ po^r^ ce point. Pour ce qui eſt de la reſtitution des armes, il y eſt ſatisfait juſque là que la plus grande partie eſt rendue, le magiſtrat meſme a receu les ſiennes, ſauf quelques-uns qui volontairement ont baillé quittance ſans en eſtre recherchés; le ſurplus ſe fait rendre par monſieur Mareſcot, et de jour à autre y en a moins à rendre, par ſa diligence, et les choſes ſe remettent tellement, que ceux que le peuple a craint cy devant, le craignent maintenant. Sa Ma^té^ eſt rapprochée de Paris, toutesfois la contagion empeſchera qu'elle n'y faſſe ſi toſt ſa rentrée. On aſſeure que de Chartres, où elle arriva le 26 du mois paſſé, elle eſt allée à Compiènes, et qu'elle doibt aller de là à Amiens mettre le ſ^r^ de Luynes en poſſeſſion de ſon gouvernement. Toutesfois cela eſt incertain, la cour n'ayant point encor de réſolution du lieu où elle hyvernera. Monſ^r^ le comte de Lude eſt décédé, et Mad^me^ de Geſvre. On parle de la liberté de M^r^ le prince, mais avec peu de fondement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 octobre 1619.

CLXVII.

Metz, 22 octobre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, il n'eſt beſoin de vous excuſer envers celuy qui a plus de ſubject d'excuſer en v̄re endroit, mais j'attribue cela à v̄re bonté, et honnore et reſpecte le choix que meſſeigneurs de v̄re république ont fait de v̄re p̄ſonne po^r^ m'eſcrire et reſpondre depuys le décès de feu monſeigneur le ſtätmeiſter de Brunbach. Dieu par ſa bonté faſſe que je puiſſe vous ſervir longtemps en ceſte action, au contentem^t^ de mesd̄ ſeig^rs^ et au v̄re, et que les affaires ſoient pluſtôt diſpoſées à la paix qu'à la guerre. Pour ce qui eſt de v̄re eſcripture et cognoiſſance de la langue françoiſe, je

la veois fort entière et nette, et comprens fort bien ce qu'il vous a pleu m'eſcrire par la v̄re du 4 du p̄nt à v̄re ſtyle. Mais ſi vous aimez mieux m'eſcrire en allemand, com̄e faiſoient feux meſſeigneurs les ſtätmeiſters Böcklé et de Brünbach, je le laiſſe à v̄re option po^r v̄re ſoullagem^t, m'eſtant indifferentes po^r l'intelligence, mais les titres et qualités des perſonnes malaiſées en langue germanique. Au principal j'ay de l'obligation à meſſg^rs de v̄re ville qu'ils reçoivent mes lettres avec contentement, qui me fera continuer la fidelité que j'ay à leur ſervice, de tous temps, et ne manqueray en cas de beſoin de vous bailler advis par hom̄e exprès des trouppes qui ſe feront çà et là, en ces temps facheux et perilleux. Pour les levées dont on parle tant ſpecialement po^r l'Eſpaigne, je tiens qu'on les retardera juſques au printemps, et qu'on tâchera pendant l'hyver de traicter, mais tout cela en fraude. C'eſt pourquoy je loue infiniment la réſolution prinſe par monſ^gr le prince Palatin d'accepter nettement et franchem^t la couronne de Bohême, car il oſte par ce moyen autant de forces à ſes ennemis, qui luy euſſent courru ſus, po^r la religion, ſi la cauſe d'Eſtat eut ceſſé, et en tous cas ne peult moins que de rendre ſa condition meilleure, en partageant ce que ſes anceſtres ont tenu ſeuls, qui eſt l'Empire. Nous vivons icy plus tranquillement, Dieu merçy, depuis l'arrivée de monſ^r Mareſcot, qui advance pied à pied à la reddition des armes, ſur des p̄ſonnes qui avoient accouſtumé ne céder à aucun; il a encor p̄ñtem^t cinq cents qu'arquebuſes que mouſquets à diſtribuer aux bourgeois, incontinent que le gros de la vendange ſera paſſé, et quelques ſix cents eſpées. Ce jourd'huy arrivent en ceſte ville deux nouvelles compagnies que Sa Ma^té y a envoyé po^r faire la garde du principal corps de garde, qui eſt en la place devant l'eſgliſe; les chefs ſont Eſcoſſais, l'un deſquels ſe nomme Lafarfouillière, qui faict conjecturer que Sa Ma^té en envoyera encor quelques autres en peu de jours. La cour eſt à Compiegne où Sad Ma^té fera encor quelque ſéjour, po^r venir vers Rheims com̄e aucuns diſent, et de là à Chalons, mais les événements des affaires changent ſouvent pareilles réſolutions de voyages, on a

voullu mesme dire qu'elle pourra venir jusque en ceste ville, ce que je ne puis croire jusqu'à p̃nt. On escrit du 15 du p̃nt de Paris, que monsieur le comte de Courtenay a esté mis hors de la Bastille le 14 du courrant, et que la liberté de Mr le prince de Condé semble estre sur son point, mais je ne la puis encor croire, non plus que beaucoup d'autres. La Royne mère ne bouge de son gouvernement d'Angers, et Mr d'Espernon d'Angoulesme, Xaintes, etc., attendant qu'il obtienne son retour de deçà, ce qui sera difficile. Pour les levées de Lorraine, s'il s'en fait cy après, elles ne seront guières grandes, parce que ce qui estoit de meilleur a esté emporté par la guerre de Bohême.....

P.-S. — Monsieur, depuis ma lettre fermée, j'ay appris de la bouche de monsieur Marescot qu'il avoit nouvelle de la cour, que monseignr le prince de Condé debvoit estre mis en liberté en peu de jours, qui doibvent estre passés.

Votre très affectionné serviteur que vous cognoissez.

A Metz ce 22 d'octobre 1619

CLXVIII.

Metz, 21 décembre 1619. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, il y a près de deux mois que j'ay intermis à vous escrire, p̃tie desquels j'ay esté grièvement mallade et detenu au lict, d'une fiebvre chaude qui m'a causé des grandes inquiétudes et osté le sommeil presque l'espace de quinze jours, de sorte que mes amis me tenoient plustôt au nombre des morts que des vivants; toutesfois Dieu, par sa bonté infinie et sa toute puissance, m'ayant regardé en sa miséricorde, lorsque j'estois delaissé de chacun, me renvoya un peu de repos, qui me donna courage de quitter le lict, et après la chambre, en m'accompagnant de mes meilleurs amis por me fortifier et resjouir, qui m'a peu à peu for-

tifié, et me donne maintenant le moyen, par la mesme grâce de Dieu, de vacquer à mes affres comme auparavant. Mais parce que j'entends qu'aucuns de ceste ville se sont advancés à discourir des accidents et des abcès de mon affliction, et qu'en ce faisant par calomnies, envie ou autrement, se sont licentiés au delà de la vérité, et publié que le bon Dieu m'avoit affligé mesme jusques au trouble d'esprit et à l'abandon de ma religion, ce qui seroit venu aux oreilles de messeigns de vre ville, dont j'ay receu un extrême desplaisir, je vous supplie très humblement, Monsieur, de croire et en asseurer mesd seigns que ce sont inventions malheureuses, et que je n'ay esté ny au mouttié, come on parle, moins encor à la messe, come on a publié, et que si cela se trouve, je me déclaire moy mesme incapable de toutes charges publicques et de l'amitié de mes plus chers amis. Bien est il vray, et je croy que de là le peuple malicieux a vomy quelques calomnies sur moy, qu'ayant veu à Nancy une seule fois le sr de Dardaine avec monsieur le procureur du Roy de ceste ville, par manière de visite, estant arrivé au plus fort de ma maladie en ceste ville, et sur ce que monsieur de Marescot, qui m'avoit esté veoir, luy dict mon indisposition, qu'une après disné il me vint veoir, et avec luy quelques-uns des siens qui me parlèrent de religion, et incommodé que j'estois à l'extrémité, tirèrent quelques propos de moy, qu'ils creurent à leur advantage, et de là m'envoyèrent le lendemain une sorte de moinnes, por tirer de ma faiblesse ce qu'ils n'eussent peu en ma santé. Mais par la grâce de Dieu, messrs Ferry et le Goullon, ministres et pasteurs de nre esglise, m'estant venu veoir peu après, me consolèrent de la sorte que mon esprit estant fortifié, mon repos me revint, et lesd gens du sieur Dardaine, lieuten^t d'évesque de Metz, ne parurent plus, voyant qu'ils ne proffiteroient rien sur moy. Voilà, Monsieur, au naïf la vérité nue, que je confesse librement, por arrester le surplus des calomnies qui m'ont esté improperées, et vous demande pardon, Monsieur, de vous avoir tant entretenu sur ce sujet. Pour noz occurrences, monsieur de Marescot a tellement travaillé, que les armes sont rendues

abſolument aux bourgeois; celles qui ſe rendront, les poudres, ſalpetres et pièces de fontes qui eſtoient en ceſte ville, ſont auſſi reſtablies, et doibt venir le ſr Hillaire, commiſſaire de l'artillerie por le Roy, por les receveoir dans peu de jours. Sa Mate eſt à Paris et toute ſa cour, on croit qu'elle créera des chevalliers du St Eſprit en bon nombre le pr jor de l'an prochain. Il ſe parle auſſi de quelques levées de monſeigneur le prince de Condé, mais fort froidemt. Toutesfois, je croy que ce ſera por le Roy, qui voyant tous les voiſins s'armer ne peut moins que de ſe tenir ſur ſes gardes, et veut-on eſtimer qu'il approchera la frontière au printemps, avant lequel j'eſpère en avoir plus certain advis dont je vous feray parte, Dieu aidant. J'ay eſté fort marry qu'au plus fort de ma malladie et en vre abſence, mon clerc aye envoyé mes parties, à mon inſceu, ayant tousjours accouſtumé d'adjoutter une lettre pour accompagnement à meſdites parties; c'eſt pourquoy, Monſieur, je vous ſupplie humblement de m'excuſer envers meſſeigneurs de vre ville, et de prendre parte à mesd excuſes, vous baiſant en ceſt endroit très humblement les mains en qualité, Monſieur, de vre très humble et très affectionné ſerviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce XXI de decemb. 1619.

CLXIX.

Metz, 1er janvier 1620. — *A Monſieur Peter Sterck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit ce 21 du paſſé ſtyle nouveau, par un chartier de ceſte ville, afin de lever les calomnies qu'on a publiées contre moy ſans ſubject vallable. Cecy eſt por vous bailler advis que par l'adreſſe et le bon ordre que monſieur de Mareſcot a reſtably en ce lieu, que nous vivons plus tranquillement qu'on n'a fait le reſte de l'année, les armes eſtant rendues aux bourgeois, non exactement une par une, mais tant que

faire. C'eſt peu, po^r le contentement du peuple; les poudres et ſalpetres qui avoient eſté tranſportés de la ville en la citadelle, ont auſſi eſté reſtitués po^r la plus grande partie, ce qui en reſte a eſté redemandé par leđ ſ^r Mareſcot au nom du Roy au contenu de l'inventaire repreſenté par le ſ^r Hillaire, commiſſaire de l'artillerie, qui eſt retourné depuis peu de la cour de France; bref, on ne parle plus icy mainten^t que de bien ſervir ſa ma^té, laquelle a eſcrit une lettre à M. le m^is de la Vallette, et au magiſtrat d'icy une autre, de meſme ſubſtance, c'eſt aſſavoir que ſon intention eſt que la creation de la juſtice ſoit encor differée po^r quelque temps, et ce, ſans doubte, afin que leđ ſ^r de la Vallette ne procede point à lađ creation, qui eſcheoit le 7e de ce mois, voullant, coſ̃me il eſt facile de conjecturer, venir ſur le printemps en ceſte ville et faire ce renouvellement de ſa main, et mettre une meilleure pollice parmi nous. Lađ lettre eſcrite au magiſtrat fut délivrée au m̃re Eſchevin par leđ ſieur Mareſcot dans la citadelle, leđ ſieur m^is de la Vallette p̃nt, et tous les treize et conſeillers y aſſiſtants, le dimanche d^r 29 du paſſé, avec une admonition verballe tant đuđ ſ^r de la Vallette que đuđ ſ^r de Mareſcot, à ſe conformer à la vollonté de ſađ ma^té, à quoy fut reſpondu qu'on n'avoit autre deſſeing. On continue à dire que monſ^r le prince de Condé a commiſſion du Roy de faire levée de trente mille hom̃es po^r ſon ſervice; icy ny ſoldats ny chefs n'ont receu aucun argent du Roy, depuis que monſ^r d'Eſpernon en eſt ſorty, on baille eſpérance de quatre mois de monſtre dans peu de jours, mais cela eſt incertain. Je vous baiſe les mains très humblem^t et vous ſupplie me voulloir conſerver ez bonnes grâces de meſſeig^rs de v̄re ville, et maintenir ez voſtres, nonobſtant tout ce qui ſe pourroit dire contre moy par mes malveillants, demeurant, Monſieur, votre très humble et affectionné ſerviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1620, que je vous ſouhaite très heureux.

CLXX.

Metz, 8 janvier 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, vous m'avez infiniment obligé par v̄re lettre du 17 du paſſé de m'advertir de ce qui s'eſt dict de moy mal à propos, tant à meſſeig^rs^ les treize de v̄re ville qu'à Nuremberg, de quoy je me fuſſe plus esbahy ſi je ne m'euſſe repreſenté, non ſeulem^t^ que d'une ville à l'autre on expoſe ordinairement les affaires en contre ſens, mais d'un logis contigu, veoir en un meſme logis; c'eſt pourquoy je me ſuis propoſé de laiſſer couller la calomnie et m'appuyer entierement ſur la vérité qui ſe manifeſtera aſſez par ſoy cy après: vous ſuppliant humblement, Monſieur, de voulloir faire le ſemblable et de prier mesd̄ ſeig^rs^ de v̄re ville, en mon nom, de ne précipiter leur ſage jugement ſur les ſiniſtres rapports qui leur ont eſté faicts, juſques à ce qu'ils ſoient confirmés ou enervés (com̄e ils ſeront) par la propre verité. Pour noz occurrences, la journée qui ſe tient à Loudun, par les deputés de ceux de la religion, n'eſtant encor rompue, rend les eſprits curieux, inquietés, et ne ſcavent qu'en eſperer: toutesfois les gents de bien eſtiment que ce grand corps ne reſpirera que le ſervice du Roy. La ceremonie des chevalliers du S^t^ Eſprit eſt remiſe à quinzaine après l'an nouveau, et peut eſtre à une autre année, ſelon que l'occaſion s'en preſentera, le nombre d'iceulx paſſant meſure, et leurs vollontés differentes, les uns deſireux d'y parvenir, et les autres s'en excuſant, entre leſquels monſ^r^ de Guyſe et monſ^r^ de Nevers ſont nom̄és. Icy nous eſperons tous les jours un meilleur ordre, mais eſtant le ſ^r^ comte de Boullay arrivé le 4 de ce mois entre dix et onze heures du matin, avec les ſ^rs^ de Chamblé et Gattinoÿ et quelques autres, qui venoient veoir M. le m^is^ de la Vallette, qui ont agité les bourgeois pendant ñre facheux mouvement, et qu'un certain nom̄é La Serre de pareille farine eſtoit arrivé de Vyc à meſme heure. J'omets qu'on aſſeuroit

qu'ils feroient fuivis de quelques foldats qui entreroient dans la citadelle; cela efmeut tellement lesd bourgeois, que chacun commença à préparer fes armes et fit cognoiftre qu'ils n'eftoient plus por endurer qu'on les defarma, tant par leurs propos, contenances que par leurs actions mefmes, ayant tiré par leurs feneftres et devant leurs portes plus de 500 coups d'harquebufes et moufquets, entre trois heures que led fieur comte de Boullay et les fiens demeurèrent en cefte ville, por monftrer qu'ils eftoient fur leurs gardes. Led La Serre eft party cejourd'huy comme on dit, non fans avoir efté hué et moqué de 3 ou 4 femmes, qui luy dirent des injures le premr jour de fa venue, ayant efté fi ofé que de fe pourmener par les rues plus marchandes de la ville, feul et comme par bravade. Le fieur de la Grange eftoit foupfonné d'avoir une efpece de corps de garde en fon logis, qui donnoit ombrage à M. le mis de la Valette, mais Mr de Marefcot y eftant allé veoir hyer foir inopinement, il n'y trouva que cinq jeunes hommes, qui font de la fuite dud La Grange, celuy qui a efté longtemps prifonnier à la citadelle, et de ce vous jugez, Monfieur, aifement, que nous nous deffions de la garnifon, et elle de nous au réciproque. Monfr le baron de Dona eft paffé icy por aller à Sedan veoir monfr de Bouillon de la parte du Roy de Boheme fon mtre. Il doibt aller trouver nre Roy et de là aller en Angleterre. Monfr de la Villarnoult, qui va porter la nouvelle de la naiffance d'un fils bohemien à fon Roy, eft paffé icy deux jours après par la pofte, fçavoir le 5 de ce mois, por aller trouver fa mate et luy en annoncer la nouvelle. Je vous ay efcrit le pr de la pnte année.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de janvier 1620.

CLXXI.

Metz, 7 février 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, voſtre lettre du 5 du paſſé m'a eſté rendue le penultieme du même mois à ñre ſtyle, avec les 79 florins d'or qu'il vous pleut coñettre au ſieur Jean Pillon, de l'envoy deſquels et du ſoin qu'il vous a pleu en prendre je vous remercie bien humblement, et vous ſupplie, Monſieur, voulloir daigner remercier de ma parte meſſeign^rs de v̄re ville à ceſte occaſion, et les aſſeurer de mon affection à leur très humble ſervice, meſme que pour l'avenir, moyennant la grâce de Dieu, ma ſanté continuant, je me rendray plus diligent à vous eſcrire et ne manqueray de vous bailler advis de ce que j'apprendray qui pourroit préjudicier au bien et repos de v̄re Republicque, coñe des nouvelles que j'eſtimeray dignes de vous. Po^r le pñt, nous tenons icÿ po^r certain que monſieur le mareſchal Deſdiguieres eſt à la cour, et que le Roy luy a fait un fort bel accueil, meſme que ſa ma^té a déſiré avoir ſon advis ſur les articles demandés par les deputés de m^rs de l'aſſemblée de Loudun, avant que leur faire reſponſe, laquelle nous attendons dans peu de jours, et l'acceptation deſdits députés, ou leur retour vers laď aſſemblée, du contentement ou meſcontentement de laquelle deſpendent le repos ou nouveau mouvem^t de la France, ſi Dieu par ſa bonté n'y pourveoit, à cauſe du maltalent de noz grands qui ont peine de ſupporter davantage l'excès de la bonne fortune de monſieur de Luynes et de ſes frēs et alliés. On a parlé ſerieuſement au Conſeil d'Eſtat de ſa ma^té d'un ſecours po^r Ferdinand, et on a fait ſemblant d'y entendre, mais la continuation de laď aſſemblée, et noz affaires de deçà (j'omets que leď ſieur de Luynes et les ſiens font plus de profit en paix qu'en guerre), a rompu ceſte propoſition, et tenons po^r aſſeuré que ſa ma^té s'interpoſera pluſtot po^r eſtre mediateur d'une paix, que de ſe meſler po^r l'un ou l'autre party, aucuns croyent toutesfois

que ſa ma^té n'empêchera pas qu'aucuns de ſa nobleſſe ne ſe portent à tel party qu'ils voudront choiſir, mais cela ſe juſtifiera mieux par les effects qui s'en enſuivront cy après, que par les diſcours qu'on en met en avant à ceſte heure. Monſieur de Bouillon po^r certain fait une compagnie de cent m^tres de cavallerie; il a fait élection po^r capitaine d'un nomé Barthelemin Schmitt, et d'un nomé L'Empereur pour ſon lieutenant qui doibt avoir des reittres du marquis d'Anſpach: tous lesd cent maiſtres ſeront només et choiſis par mond ſeig^r duc de Bouillon meſme, et y ſera entrer pluſieurs bons ſoldats de ſes gardes. Monſieur de Waubecourt et autres capitaines qui avoient des gents de guerre po^r le ſervice de ſa ma^té durant ñre mouvem^t, ont eſté payés de leurs appointements, et ont mandement de ſe tenir preſts au premier advis qui leur ſera donné. Monſieur le comte de Boullay eſt retourné malcontent de la cour de France, po^r n'avoir ſa ma^té eu pour aggreable ſes eſtroites amitiés et correſpondances avec M^r le m^is de la Valette, et à cauſe de ñre mouvement paſſé que ſadite ma^té a peine d'oublier....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1620.

P.-S. — Monſieur, je vous ai eſcrit le penultieſme de janvier d^r paſſé par un bourgeois marchant ſargier de ceſte ville. Les papiſtes diſent que mondit ſieur d'Eſdiguières ſe rendra de leur coſté, afin que le pape autoriſe ſon d^r mariage pour legitimer ſes enffans du ſecond lict, et come diſent quelques-uns, po^r avoir la qualité de conneſtable, ce que je ne puis me perſuader, ſi ce n'eſt po^r ſupprimer celle de colonel général de France ou du moins diminuer ſon autorité.

CLXXII.

Metz, 14 février 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, vous auriez juſte ſubject de m'imputer à negligence ſi je laiſſois paſſer le ſr Bernard ſans vous eſcrire; cecy ſera donc pour vous dire que la Royne de France a eſté fort malade d'une fiebvre chaude, juſque là qu'on lui a applicqué des pigeons ſur la teſte por diminuer ſa grande chaleur, et ne ſçait on aſſeurement quelle ſera l'iſſue de ceſte malladie. On a fait courir un bruit en Lorraine que le Roy avoit eſté avec nombre de prelats en la Chapelle de Bourbon por rendre grâce à Dieu du péril paſſé, mais nous avons nouvelles plus recentes qui n'en font point de mention. Pour l'aſſemblée de Loudun, elle n'eſt pas rompue et ne ſcait on ce qui s'en enſuivra, on veult dire que ſa mate a un peu rudoié lesd députés, en ces mots et termes : « Je vous ai faict entendre mes intentions par le ſr Let que je vous ay envoyé, puiſque vous ne demandez que les meſmes articles que cy devant, vous ne rapporterez autre choſe, ſinon que je veux que vous obéiſſiez ». On tient toutesfois que rien ne s'aigrira pourtant, et que finallemt l'aſſemblée ſe diſſoudra ſi ſa mate ne baille ſecours à Ferdinand, auquel cas on ne ſe pourra contenir. Ceux qui croient veoir plus clair tiennent por aſſeuré que ſa mate ne baillera ſecours aux uns ny aux autres, et por juſtifier ceſte opinion ils alleguent l'ordonnance de ſa mate de ne prendre party pour qui ce ſoit à peine de la vie, laquelle ordonnance a eſté envoyée par le Roy à Mr le mis de la Valette et a eſté publiée et enregiſtrée au ſiège preſidial de ceſte ville, à la reqte du procureur général du Roy, monſieur de Mareſcot aſſiſtant por ſa mate autoriſant la publication. D'icy on mène des ſalpetres à Verdun par commandement du Roy, et s'en emmeneront pluſieurs chars drès demain, qui ſuivront d'autres, qu'on a mené de Verdun à Chalons por faire des poudres : c'eſt que ſa mate veut aſſeurer la frontière. Je vous baiſe humblemt les mains....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 febvrier 1620. *Stylo novo.*

CLXXIII.

Metz, 19 mars 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour nos occurrences de p̃nt, il ne ſe parle icy que des paſſages des gents de guerre, tant po^r le Roy de Bohême que po^r l'Empereur. La compagnie des cent m̃res que monſieur le mareſchal de Bouillon envoye à ſa ma^té de Bohême, eſtant jà paſſée po^r la plus grande partie vers Lautern, les troupes po^r ledit Empereur paſſent jo^rs après autres po^r ſe rendre à Saverne et de là en Elſas s'il n'y a empêchement, et ſe promettent de paſſer par Briſack de vollonté ou de force, eſtant le ſeul paſſage qui leur reſte. Une grande partie s'aſſemble en Lorraine, monſieur le duc de Crouÿ fait 400 chevaux, monſieur de Haraucourt, filz du gouverneur de Nancy, qui a jà eſté en la guerre de Bohême doibt faire avec Mr de Marcouſſay deux mille hom̃es de pieds et 500 chevaulx po^r le duc de Baviere. Monſ^r le comte Rheingrave a accepté la charge de lieut^t general de l'archid. Leopold, en Elſace, com̃e on dit, et doibt fournir quelques trois mille hom̃es de pieds et avoir ſoin de la milice du pays. Les d̃ trouppes du duc de Crouÿ et autres cy deſſus doibvent ſeulement paſſer par l'Elſace, ſoubz la faveur du d̃ Leopold, lequel a envoyé un ambaſſadeur près du Roy de France, po^r ſupplier ſa ma^té de ſecourir l'Empereur en ceſte guerre qui eſt de religion et po^r la foy catholicque com̃e ils la qualifient. Mais ſad̃ ma^té luy a promis l'intervention de ſon auctorité po^r les mettre d'accord, diſant qu'à l'Empereur, il eſt obligé à cauſe d'alliance et proximité de l'ayder, et aux princes unis, à cauſe d'ancieñe amitié et confœderation, et que ſi l'Empereur fut venu en un autre temps, que ceulx de la religion ne l'euſſent inquiété com̃e ils font, qu'il n'euſt manqué à luy fournir prompt ſecours, mais qu'eſtant en danger d'une guerre inteſtine en ſon royaume, qu'il étoit obligé de ſe conſerver ſoi-meſme, qui fait croire que ſa ma^té ne s'entremettra de ceſte guerre que par le bon bout, et ne nuira à ſes anciens amis. Au

ſurplus on tient que ſad̃ ma^té ſe pourra acheminer en ces quartiers peu après Paſques ou devant, et tient on po^r certain que ſes troupes ſe prep̃rent comẽ vous voierez, s'il vous plaiſt, par le billet cy enclos. Icy s'eſt publié un arreſt du Roy en faveur de ceux qui ont eſté priſonniers en ceſte ville durant ñre mouvem^t, par lequel ils ont eſté déclarés à tort et tortionnairement empriſonnés et abſoubz de tout ce dont on les accuſoit. La publication s'eſt faitte le 17 de ce mois en l'audience préſidiale à laquelle aſſiſtoient plus de 200 perſonnes, qui du contentement qu'ils en reçurent, après avoir remercié le Roy et les juges de ſa bonne juſtice, demandèrent à crier vive le Roy, et à l'inſtant eſclatèrent des cris de rejouiſſance. Je vous euſſe pluſtot baillé cet advis, veoir par homẽ exprès, mais j'ay creu ce chartier plus aſſeuré, et vous baiſant les mains très humblement, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de mars 1620.

CLXXIV.

Metz, 17 avril 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 4 du p̃nt par ce porteur qui m'a fait entendre avoir perdu mes lettres, et celles du filz de monſ^r le docteur Mieg, qui m'en a baillé d'autres cy joinctes; j'ay eſté fort marry de ceſte perte qu'il dit eſtre arrivée par force et vollerie de 3 ou 4 coquins. Qui ſera la cauſe que les nouvelles que je vous avois eſcrit po^r lors ſeront envieillies et auront changé de nom; quant à celles de p̃nt les troupes du Roy ſont advancées près de nous, ſans que nous ſachions encore le chemin qu'elles choiſiront, ou à quoy ſa ma^té les veut employer; le duc de Maynne eſt party de la cour po^r ſe rendre en ſon gouvernement, ſont quelques quinze jours; ce partement s'eſt fait ſans permiſſion de ſad̃ ma^té, qui a baillé à penſer à M^rs du conſeil, à quoy ceſte retraite buttoit, et ſemble que ſa ma^té veuille encor retourner

vers Tours, po^r arrester les prattiques d'Angoulesme. Le sieur de Luynes et les siens sont fort enviés par les princes et craignent les gents de bien que cela ne serve de pretexte aux brouillons, de causer une guerre civile, dont Dieu par sa grâce nous veuille p̃server. L'assemblée de Loudun est séparée, contente des articles accordés par le Roy, mais la Royne mère et lesd̃ princes ne sont de mesme, fachés d'un accroissement excessif de la grandeur desd̃ de la faveur. Les deux ambassades po^r l'archiduc Ferdinand et le Roy de Bohême doibvent passer icy, et tout près, incontinent après ceste Pasques. Les sieurs ducs d'Angoulesme, alias comte d'Auvergne, et le sieur de Preaux, conseiller d'État, sont commis po^r servir au premier, et Mr de Bethune et Mr de Rosier au second. Monsr de Marescot est rappelé par le Roy, et y a apparance qu'il ne tardera guières à nous laisser. En Lorraine, les levées de Monsr de Vaudemont, qui sont de 3,000 hom̃es de pieds et de 500 chevaux s'achèvent. M^r le comte de Boullay en veut estre, aussi toutesfois on doubte si sa troupe demeurera dans le pays : tout cela doibt aller trouver le duc de Bavière, général de l'union catholique. Il monte du costé de la Bourgoinne, sçavoir du costé de Lutzembourg et Thionville, quelques six mille hommes de pied et quinze cents chevaulx, qui se doibvent assembler à la frontière du pays d'Elsace, vers Tannes, po^r plus facilem^t pouvoir forcer le passage de Brisac com̃e ils se promettent : qu'est tout ce que je vous puis dire p̃ntem^t, et vous baisant bien humblement les mains, je vous prie me tenir, Monsieur, vostre très humble serviteur.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 d'apvril 1620.

CLXXV.

Metz, 1er mai 1620. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... pour ce qui est de nos occurrences, est arrivé en ceste ville le 27 dud̃ mois passé, entre sept et huict heures du

matin, que plusieurs femes de soldats, porteurs de sacs, et autres telles gens de peu, avec des homes de mesme etoffe, se seroient esmeus sur un bruict qui s'est semé parmi eulx, sans qu'on sache encor l'aucteur, que des marchands de Thionville et de Lutzembourg avoient enlevé grande quantité de bled, pour le mener aux trouppes qui s'assembloient por l'Espaignol, et que par ce moyen la ville et le pays seroit desourny de bled et causeroit une cherté; qu'il en falloit pnter reqte au gouverneur por empecher encor la sortie d'un batteau chargé de bled, et que si on lui refusoit la justice, qu'il falloit se jetter dans led batteau et distribuer lesd bleds plustôt que de le laisser emmener à nre ancien ennemy. Les paroles ainsi dites, ils accoururent environ six cents tant homes que femes vers led batteau, se jettèrent dans l'eau jusques à la ceinture, et distribuerent le bled dud batteau sans compte ny mesure au premier venu, puis led bled ainsi emporté, ou la plus grande partie, sçavoir les 300 qtes d'icy, qui peut estre la charge de six vingt forts homes, tant qu'ils sçauroient porter, encor pas loing; sans que partie de messrs les treizes qui y allèrent, ny les capitaines qui s'y trouvèrent, fussent ouys dud populaire, ains menaçoit de tuer ceux qui s'opposeroient à coups de pierres, de haches et tels bastons de desfense; puis lassés de demeurer tant en un lieu, s'animèrent contre un musnier de la ville sur certains propos qu'ils pretendoient avoir esté prononcés au mépris du peuple, sçavoir qu'il leur feroit manger de la tourte (qui est un pain de cheneveuse après que l'huille en est tirée), et qu'avant la St Jean il leur vendroit la qte de bled vingt francs. Sans sçavoir si ces paroles estoient vrayes ou fausses, ils accoururent vers le moullin, rompirent les portes et fenestres avec les barreaux de fer, puis jettèrent quantité de meubles dans la riviere et ouvrirent la porte de la cave dud musnier, burent partie du vin, l'autre ils l'emportèrent avec leurs chappeaux, manteaux, etc., et le reste l'espandirent par la cave; et en mesme temps les autres cherchoient le musnier por l'assommer ou noyer, mais Dieu voullut qu'un sieur treize s'advisa, por leur arracher des mains, de le faire menner pri-

ſonnier en la maiſon de ville par un ſergent et de promettre auď peuple de le faire chaſtier : encore n'eſtoit-il pas content, ains l'euſt vollontier arraché des mains de la juſtice po^r le déchirer en pièces, et demandoient d'aller encore en un autre moullin duď muſnier po^r tout degaſter, meſme d'aller fourrager les maiſons des meilleurs bourgeois. Mais Dieu voullut qu'on s'adviſa de faire un cry public à ce que chacun s'euſt à retirer à peine de la vie, et furent les carabins armés par la ville accompagnant M^r le Gouverneur po^r arreſter tout ce tumulte et quelques gents de pieds. Le lendemain, on mit un bourgeois priſonnier, ſoubz couleur de le confronter avec leď muſnier qu'il accuſoit de quelque faulte, un autre y fut mis le lendemain po^r avoir dit qu'on le tireroit des priſons de force ſi on le retenoit encor priſonnier. Bref, nous avons eu une très grande apprehenſion, et ne ſomes pas encor fort aſſeurés. Meſſ^rs les ambaſſadeurs po^r aller trouver l'Empereur et le Roy de Bohême doibvent eſtre partis p̃ntem^t de Paris po^r s'advancer de deçà. Monſ^r de Mareſcot eſt party d'icy le 20 du paſſé, M^r le duc du Mainne eſt encor en ſon gouvernement, qui s'eſt excuſé envers ſa ma^té de s'eſtre retiré ſans congé, et en a demandé pardon au Roy par deux diverſes lettres. Pour ce qui eſt des levées de Lorraine, on aſſeure monſ^r de Marcouſſey, lieut^t de Mr de Vaudemont, eſtre advancé avec ſes trois mille homes de pied et 500 chevaux. Mais on veut dire qu'on l'a contremandé juſqu'à autre mandement, ſoit po^r ſe joindre avec le baron d'Anholt qu'on aſſeure paſſer près de nous avec 3,000 homes de pied et 1,500 chevaux, et le duc de Crouÿ avec 500 chevaux pour faire un gros et paſſer ſoit par Briſack ou autrem^t : qu'eſt tout ce que je puis vous en dire preſentement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de maye 1620.

CLXXVI.

Metz, 28 mai 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, depuis ma derniere qui eſtoit du 6 de ce mois, que je confiai à ce chartier, je receu commandement du Roy d'aller trouver monſeig^r le duc d'Angouleſme et Mrs de Bethune et de Preaux, à Nancy, où j'ai été les 18 et 19 du courant, po^r les veoir et obeir à ce qui eſtoit de ma charge, laquelle me rappelant par deçà, me fit prendre l'occaſion de prendre mon congé et de rebrouſſer chemin. Mais avant ce j'appris qu'ils avoient vollonté de paſſer par v̄re bonne ville, et de là s'advancer à une journée qui ſe debvoit tenir à Hellebrun, meſme que toutes les armes que Mr de Marcouſſay attendoit des Païs Bas po^r ſes gents n'eſtoient encor arrivées auď Nancy, où neantmoins ſe debvoient mener le 20e du p̄nt trente deux chariots chargés, et en attendoit-on encor d'autres, et croyoit-on que ledit Marcouſſay partiroit bientôt après, ayant receu l'argent po^r faire la monſtre, et commandement de partir au pluſtôt. Quant auď ſieur duc et ces autres ſieurs ambaſſadeurs de France, ils ont eſté logés en l'enclos de l'hoſtel du duc de Lorraine, ſçavoir le ſ^r de Bethune près du ſeig^r duc d'Angouleſme, et le ſieur de Preaux en un quartier à part. Le filz dudit duc eſt de la troupe qu'on dit eſtre de 400 bouches pour le moins, et leď ambaſſade fort magnifique. Icy nous attendons jour après autre nouvelle de France, et croyons que ſa ma^té mettra quelque ordre à noz meſintelligences, encore qu'on veuille dire que les déportemens de la Royne mère dans Angers, Pont de See et autres places l'invitent à faire voyage à Tours. Elle a couru la bague le 17 de ce mois en la place Royale de Paris, et emporté le prix entre vingt quatre des meilleurs genſdarmes de ſa cour, donnant preuve par là de ſon adreſſe et affection au meſtier, et laiſſant un contentement extreme à tous les ſpectateurs: qu'eſt tout ce que je vous puis dire preſentement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mai 1620.

P. S. — Monſieur, ſi vous jugiez qu'il y euſt du danger dans v̄re ville, je vous ſupplie très humblement d'advertir le ſieur Jean Dauphin po^r renvoyer mon filz par deçà, ce que j'eſpère toutesfois ne debvoir eſtre neceſſaire, Dieu aydant.

CLXXVII.

Metz, 11 juin 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... les affaires de France ſont tenues en balance par des meſintelligences qu'on fomente entre le Roy et la Royne mère, ſoubz pretexte des qualifications extraordinaires que ſa ma^té continue envers M^rs de la faveur, nonobſtant le meſcontentement des princes et du commun, et fait que perſonne n'oſe entreprendre. L'affaire de Loudun n'eſt encore achevée dans tous ſes points, toutesfois on en eſt preſque au bout. Icy nous ſom̃es touſjours de meſme, tantoſt on envoye une compagnie de la part du Roy, puis on la rechange par une autre. Le ſieur chevalier de la Valette, frère naturel de M^r le marquis, retourna hier ſoir à la cour; on ne peult encor ſçavoir ce qu'il a profité de ſon voyage, cependant M^r le commandeur de Fromigieres qui eſtoit lieut^t de gouverneur dans la citadelle a vendu ſon eſtat de capitaine en chef des gardes du Roy 22 mille eſcus, puis eſt allé trouver monſ^r d'Eſpernon à Angouleſme, et de là doibt aller veoir les autres chevaliers de la commanderie à ce qu'on aſſeure, qui fait croire qu'il quittera ſa lieutenance de lad̃ citadelle. Monſ^r de Borſſel, gentilhom̃e de monſeigneur le prince d'Anhalt, eſt repaſſé icy le 6 du courant et allé en poſte à la cour de France : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̃ſent^t.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 11 de juin 1620.

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre achevée d'autre part, j'ay appris qu'on prepare des munitions vers Harville et Molotte,

et à Novelonpont, et qu'il paſſera dans peu de jours huict ou dix mille hom̃es eſpagnols vers Eſtain et ès terres communes, et doibvent paſſer en trois troupes qui ſont deſtinées pour mettre en garniſon ès villes des Pays Bas deſpendant de l'Eſpaigne.

CLXXVIII.

Metz, 14 août 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, j'ai reçu v̄re recepiſſé du 27 de jullet dernier, et eſt bien raiſonnable que j'attende le retour de ces m^rs qui ſont aux eaux acides, puiſqu'ils ont ſeuls la cognoiſſance de ce que j'ay receu et de mes acquits. Pour ce qui eſt de l'armée de Spinola, elle eſt ſur le point d'eſtre formée et d'eſtre conduite par ſon chef. Mais d'aſſeurer où elle butte, il n'eſt encor ſceu en ce quartier bien qu'elle eſt deſcendue vers Treves et Cologne pour ſe rallier en un gros, lequel nous craignons en quelque ſorte, puiſque le corps de la France le redoubte, toutesfois on tient qu'il eſt aux eſcoutes po^r veoir ſi ce mouvement françoy eſt aſſez fort pour lui ſervir de ſubjet po^r nous quereller, et diſpoſer ſelon ce ſon deſſeing. Or par la grâce de Dieu, les affaires du Roy ſont tellement ſolides et fermes, qu'il eſt formidable à ces ſubjects meſcognoiſſants. Son armée eſt de plus de ſoixante mille hom̃es bien ſouldoyés à ce qu'on dit. Il attaque Pont de Saÿ, et fait eſtat d'attaquer Angers, puis Angouleſme, la Roine mère n'ayant point de force proportionnée à celle de ſa ma^té à laquelle chacun ſe ſubmet com̃e à ſon Roy legitime; et néanmoins on dit que ſadite ma^té offre de recevoir la Royne ſa mere et lui rendre toutes ſortes de bons offices. Mon^ſr du Maynne l'a aſſeuré ne voulloir luy deſſervir et ne ſe meut point. Mr de la Trimouille et Mr de Longueville ployent et ſe rangent à leur debvoir et au ſervice deu à ſa ma^té, qui fait croire que moyennant la grâce de Dieu, le ſoleil fera

finallement descendre les brumes et obscurités de ce temps et nous esclairera à pur et à plain sans empeschement ni voilles quelconques.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 d'aoust 1620.

CLXXIX.

Metz, 19 août 1620. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay escrit le xiiij de ce mois soubz la couverte du sieur Jean Dauphin, et fait parte de noz occurrences de lors qui sont encor changées en mieux, grâces à Dieu, le Roy ayant repris la ville de la Flèche de laquelle la Royne mère s'estoit saisie, repris Angers et poursuivi si magnifiquement les troupes de sadite mère dans Pont de See, encor qu'ils eussent fait rompre le pont dudit Pont de See, qu'il y a eu jusques au nombre de sept à huict cents hom̃es tués, entre lesquels plusieurs gentilshom̃es se sont trouvés, un nom̃é mons^r des Marés, filz de madame de Suilly, du party de la Royne mère, le baron de St Aignan, chef de la cavalerie de ladite Royne fort blessé et prisonnier et tost après mis en liberté par la bonté de sa ma^té com̃e plusieurs autres; le duc de Retz, durant mesme qu'on traictoit d'un accord avec lad̃ Royne, fut blessé d'une picque dans le bras; lad̃ Royne après avoir esté à Brissac, tout près de Pont de See, suit sa ma^té qui lui a accordé six cent mille lb. po^r payer les fraiz soutenus en ce moment. Le sieur de Nerestan est blessé à mort, qui tenoit le party du Roy, lequel en ceste meslée avoit le harnois sur le dos et l'espée au poing, et a tenu la cuirasse l'espace de seize heures continues. Ainsi lad̃ Royne estant maintenant près du Roy son filz, envoye ses postes partout avec lettres po^r induire ses partisans à obeir. Monsr le duc de Nevers advance son avant-garde tout près de nous po^r veoir si le s^r marq^is cassera ses gents com̃e il est voullu

par le traicté fait avec lad R. mère; le comte Rheingraff eſt deſjà congedié par le Roy à ce qu'on aſſeure et payé d'un mois plus qu'il n'a ſervy. Nos bourgeois, priſonniers par commandem^t^ dud marq^is^, ont eſté mis en liberté hier après diſné, au nombre de ſix, l'un deſquels a eſté renvoyé priſonnier po^r^ avoir parlé aud marq^is^ peu reſpectueuſement. Pour ce qui eſt de l'armée de Spinola, elle eſt encor ès environs de Couvelance et tâche de ſe remplir au lieu de la place Monſtère, ſi ce n'eſtoit qu'ils attendent encore quelques Neapolitains qu'on dit eſtre de 4,000. Mr du Maynne a auſſi fait le mauvais et a rencontré le regiment de monſ^r^ de Boës qui luy a tenu teſte, en temps opportun, ſçavoir au temps meſme qu'il debvoit joindre les troupes de lad Royne mère, bref il ne ſe peut dire qu'aucun Roy, ny autre ſeigneur abſolu aye plus fait en ſi peu de temps que le ñre, à qui Dieu veuille donner les grâces et les ans de Neſtor. La Royne mère a fait congedier 3,000 Liegeois qu'elle avoit aſſeuré.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce mercredi 19 d'aouſt 1620.

P. S. — J'oubliois de vous dire que les deux de Vandoſmes ſe ſauvèrent à la nage en ce combat, le Roy les voyant, auxquels on dit qu'il eſcria : Tournés teſtes, filz de putain; en un mot on n'a jamais veu gents ſi eſtonniés q̃ les partiſans de lad Royne.

CLXXX.

Metz, 8 septembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... j'ay eſtimé ne debvoir perdre neantmoins l'occaſion de vous advertir que meſſeig^rs^ de v̄re ville doibvent bien eſtre ſur leur garde en ces temps perilleux. Et ſi tant eſt que Spinola entreprenne ſur Francfort, que tout ce qui pourra ſervir à ſa deffenſe ne ſoit obmis, parce qu'on tient po^r^ certain que le

deſſeing d'Eſpaigne eſt ſur les villes duđ Francfort, Strasbourg et Metz, c'eſt pourquoy c'eſt à un chacun en particulier de veiller po^r ſoy, et de prier Dieu qu'il luy plaiſe veiller po^r tous. Quant à ñre France, elle ſemble ſe remettre mieux par la grâce de Dieu, depuis que le Roy a retiré la Royne ſa mère près de ſoy, et a fait paroiſtre qu'il n'eſtoit plus enffant, comme les princes et autres qui eſperoient partager ſon royaume, le declamoient, mais neantmoins la ſeureté n'eſt pas abſolue et ſomes encor en crainte. Le Cardinal de Guyſe partit hier ſur une heure après midy avec le reſte de ſon train, le principal eſtant party ſous ſix jours. Il eſt retourné malade dans un brancart, n'ayant peu ſupporter la fatigue ſeulement d'une litière; il s'en va à Joinville, et de là à l'abbaye de Clugny, ne ſachant autrem^t où ſe retirer. M^r le comte de Boullay nous viſita hier et ne ſont que 6 jours, qui nous fait craindre des nouvelles pratticques. Dieu nous pſerve et tous les gents de bien, et vous baille, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de ſeptembre 1620.

CLXXXI.

Metz, 14 septembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ce n'eſt pas ſans un extreſme deſplaiſir que nous entendons icy le Pallatinat eſtre furieuſement attaqué par Spinola et s'eſtre jà lancé dans Kreutznach, et qu'il va aſſieger Heidelberg avec 18 pièces de canons, et ce pendant que l'armée preparée par les princes ne s'oppoſe pas courageuſement à ces deſſeins et ſelon la juſtice de la cauſe. En France les affaires tendent à la paix par la bonté de Dieu et le courage de ñre Roy, que je prie la divine bonté de conſerver. Il eſtoit encore à Poitiers le 6 de ce mois, mais à ce que appris d'une deſpêche de monſ^r de Puyſieulx, premier ſecretaire d'eſtat, il voulloit aller vers Bordeaux avec ſon armée, po^r compoſer les differens des ſieurs du Maynne

et mareſchal de Temines. La Royne mère eſt encor à Briſſac et non à Tours; elle s'excuſe ſur ſon indiſpoſition, mais je croy qu'en quel eſtat qu'elle puiſſe être qu'on voudra qu'elle s'y achemine. Monſr le cardinal de Guyſe eſt party d'icy le 7 de ce mois dans un brancart à cauſe d'une fiebvre qu'il a gaigné en ceſte ville; toutes les compagnies extraordinaires ſont preſque parties d'icy grâce à Dieu, lequel je ſupplie très humblement vous conſerver heureuſt en ces temps facheux et perilleux.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xiiij de ſeptembre 1620.

CLXXXII.

Metz, 6 octobre 1620. — *A Meſſeigneurs du Sénat et conſeil privé de la ville et Republique de Strasbourg.*

MESSEIGNEURS, n'ayant receu de longtemps aucune reponſe à celles que j'ay eſcrit à monſieur l'ammeiſter Peter Storck, ſoit à cauſe de ſes grandes affaires publicques ou de ſon abſence, j'ay eſtimé que vous n'auriez deſagreable ſi faiſois ce mot, et l'adreſſois directement à vous, pour vous donner advis que le Roy ayant pardonné à monſr le duc du Maynne la priſe des armes contre ſon ſervice, après avoir ployé le genouil en terre et demandé pardon à ſa mate, et reduict Mr d'Eſpernon à le venir trouver avec les ſubmiſſions requiſes entre Coignac et St Jean d'Angely, meſme contenté et contentement de mrs de la Religion en ſes païs de Bearn, por les decimes, donné ordre à Bordeaux et tiré le gouverneur du chaſteau de Blaye proche dud Bordeaux, por en eſtablir un autre nomé le duc de Lutzembourg, qui eſt frère à Mr de Luynes, il rebrouſſe chemin et retourne vers Paris, où la Royne regnante l'attend desja, et la Royne mère doibt venir, et croit on qu'après bien peu de ſejour audit Paris ſa mate pourra ſe venir pourmener en noz quartiers et y eſtablir un bon ordre por l'advenir, qu'eſt ce dont nous prions Dieu de cœur et d'affec-

tion..... Et qu'il lui plaiſe, Meſſieurs, de decharger et delivrer l'Allemaigne des armes d'Eſpaigne et de garantir voſtre Republique de toutes ſortes de perils et dangers.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'octobre 1620.

CLXXXIII.

Metz, 10 novembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, sans vous obliger à aucune reſponſe, les affaires de v̄re Republique vous en diſpenſant aſſez en ceſte ſaiſon, j'ay creu vous debvoir l'advis du rapprochem^t du Roy vers Paris, ayant achevé en Bearn ce qu'il deſiroit, quoyque un peu plus vigoureuſem^t qu'on n'eſperoit, à cauſe de la deſobéiſſance de ceux du pays. Sa ma^té eſtoit arrivée à Blaye drès le 26e du paſſé, et s'advance vers Paris, où aucuns princes et grands de la cour la doibvent trouver, et où on luy prepare une ſuperbe entrée comme on dit. M^r le m^is de la Valette, en obeiſſant à ſes commandements, la va finallement trouver où elle ſera, et à ceſt effect eſt party ce matin à 7 heures luy 4me en poſte. Son train eſtant party drès le 28 du paſſé, qui monſtre que les affaires ſont fort changées. En attendant, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de novembre 1620.

CLXXXIV.

Metz, 15 décembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ai eſcrit ma dernière le xe du paſſé et adreſſé mes lettres à meſſ^rs Bernard et Dauphin, en l'abſence l'un de l'autre, depuis à cauſe de la malice des chemins, et que je n'ay eu grand ſubject de vous interrompre en voz très grandes aff^es.

Je me ſuis retenu et differé juſques à p̃nt, que vous ſçavez le Roy eſtre revenu de Bearn et lieux plus eſloignés de ſon royaume, où on dit qu'il y a du meſcontentement à cauſe des nouveautés introduites, et que ceux de la Rochelle ſe fortifient craignant d'eſtre viſités, y ayant jà une déclaration de S. M. contre ceux qui y ont eſté aſſemblés, en telle ſorte qu'on craint l'iſſue et veut on dire que ſa ma^té^ voudroit n'avoir comencé et advancé ſi avant ceſte recherche. La cour s'accroit de jour à autre ſans toutesfois que monſeig^r^ le comte de Soiſſons ſoit retourné, malcontent qu'il eſt des choſes paſſées, ſcavoir de ne plus donner la ſerviette à ſa ma^té^ come premier prince du ſang, monſ^r^ le prince de Condé ayant repris ſa place, et de ce qu'il eſperoit ſe marier à la fille de France qui reſte encor. M^r^ le m^is^ de la Valette eſt près du Roy, mais demande de ſe retirer et aller veoir M^r^ d'Eſpernon, ſon père, en Angouleſme. Le m^is^ de Mouÿ eſt paſſé ces jours d^rs^ par ceſte ville retournant de l'armée de Spinola avec quelques 50 chevaux qu'il menne en Lorraine, attendant le printemps. Nous ſomes en extreſme ſoin que deviendra l'affaire du Roy de Bohême, qu'on nous dit avoir quitté Prague à cauſe des prattiques des preſtres, après avoir perdu une bataille dans le parque de la d̃ ville : qu'eſt tout ce que je vous puis dire preſentement.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 de décembre 1620.

CXXXV.

Metz, 1er janvier 1621. — *A Meſſeigneurs les ammeister et treize du Sénat de la ville et republique de Strasbourg.*

MESSEIGNEURS, encore que je ſoye bien aſſeuré que vous avez un très grand ſoin de vous conſerver et maintenir en la longue liberté que vous vous avez acquiſe par votre courage et

longue experience à manier votre republicque, ſi eſt ce que le long temps que je vous ay ſervy et l'affection que je vous dois, et continueray le reſte de mes jours s'il vous plaiſt, me porte à vous ſupplier très humblem^t^ d'en avoir encor plus de ſoin durant la foire prochaine, eſtant indubitable que le Spinola tâchera par toutes les voyes de vous travailler. Pour à quoy obvier vous vous aſſeurerez, s'il vous plaiſt, ſurtout des capitaines et chefs qui commandent à v̄re garniſon, et tâcherez tant que faire ſe peut de bien tenir unis voz bourgeois en ce que vous déſirez d'eulx, qu'il ſera beſoin de leur exprimer de bouche, afin qu'ils ſoient tous d'une conſtante volonté, que s'il s'en trouve de contraires advis, le plus expédient ſera de les induire par douceur à celuy du commun, et ainſi fermer la porte aux diviſions qui de tout temps ont cauſé les ruines des royaumes et republicques. Surtout, meſſeigneurs, et je vous en ſupplie très humblem^t^, n'engagez en façon que ce ſoit, tant qu'il vous ſera poſſible, v̄re précieuſe et chère liberté, ny à l'Empereur ny à ceux qui dépendent de luy. La domination d'Eſpaigne eſt trop cruelle, violente et inſolente et po^r^ mieulx continuer v̄re heureuſe liberté, prenez bien garde, s'il vous plaiſt, que les fortifications de dehors de v̄re ville ne ſoient de trop de gardes, et que, ce que Dieu ne veuille, l'ennemy s'en ſaiſiſſant ne vous faſſe double peine, ſurtout défiez-vous de v̄re Eveſque com̄e plus prochain : qu'eſt ce que mon zele et l'affection que j'ay à v̄re très humble ſervice m'ont dicté en ce ſiècle dangereux, que je vous ſupplie avoir po^r^ aggréable com̄e de celuy qui ſera le reſte de ſes ans, Meſſeigneurs, v̄re très humble et obéiſſ^t^ ſervit^r^.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1621 (*que je prie Dieu de vous donner très heureux*).

CLXXXVI.

Metz, 1er janvier 1621. — *A Monſieur Peter Storck, ammeiſter.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le xve du paſſé par le moyen d'un pauvre paſſementier et par avant ſoubz la couverte des ſrs Bernard et Jean Dauphin : cecy eſt por accompagner un mot que j'eſcris à meſſeignrs de vre ville, que je ſupplie eſtre pris de bonne parte et attribué à l'affection que j'ay au bien de leur ſervice. Pour noz nouvelles de la cour, on s'efforce par toutes voyes à porter le Roy à faire la guerre à ceulx de la religion, por pouvoir tant mieux proffitter de noz malheurs et en vivant en confuſion en tirer des eſclats de la ruine commune; cela ſe maine par quelques jeſuittes et autres formés ſur leur moulle, qui poſſedent meſſrs de la faveur, leſquels neantmoins ils voudroient enlacer dans le mal, afin que ſa mate en ruinant ſoy et ſes ſubjects ne peult eſtre utile en aucune façon à ſes amis et confédérés. A ceſt effect, un huiſſier de la cour de parlemt a eſté à la Rochelle por déclairer ceux de l'aſſemblée criminels de læſe mate; mais leſd de la Rochelle l'ont renvoyé ſans luy faire aucun mal, chargé d'une reſponſe portant ces mots : que ſa mate leur ayant cy devant promis de faire ſuivre certains articles accordés qui neantmoins n'ont encor eſté effectués, qu'ils ne ſe tiennent por criminels, puiſque les ſix mois dans leſquels il y debvoit eſtre ſatisfait ſont expirés, après leſquels ſa mate avoit concedé de bouche de ſe raſſembler de nouveau, s'il y avoit du manquement, comme il ſe retrouve et comme vous voirez s'il vous plaiſt plus à plain par la copie d'une lettre de Mr Dupleſſis cy joincte. Au ſurplus, nous tenons le Roy retourné de Calais à Paris por veoir s'il pourra rompre un arreſt rendu par meſſrs de la cour de parlemt contre ceulx qui rentreront dans le droit de pollette, que ſa mate a voullu remettre ſus por avoir de l'argent et à ceſte occaſion l'avoit reſtablÿ et ordonné que ceulx qui voudroient entrer advançaſſent por cinq ans; mais lad

cour de parlem^t^ par arreſt ſouverain de toutes les chambres a deſclairé deſcheus d'honneur et d'eſtat tous ceulx qui y rentreront et commandé au procureur general du Roy d'informer du mauvais meſnage des deniers royaux, et d'où peut provenir ce deffault de deniers, qui arreſtera, comme on eſpère, l'ardeur de ceux qui en veullent tant à ceux de la religion, avec la fortification d'hommes et d'autres munitions que font ceux de la Rochelle, s'ils ſe voyent forcés. Monſ^r^ de la Trimouille et autres ſeig^rs^ de marque y ſont entrés, partie des ſoldats des gardes du Roy qui eſtoient de la religion ont quitté leurs compagnies et ne ſçait on pas bien ce que Dieu fera de ces animoſités. Les malcontents ſont aux eſcouttes et s'il ſe fait quelque choſe contre les Rochelois, ils ſeront bien aiſes de s'en meſler, afin que la faveur en aye à dos et qu'ils ſe puiſſent repentir des bienfaits du Roy, en quelque ſorte, ſans qu'ils en ſoient entierement forclos; voilà où le malheur de ce ſiècle porte le monde. Monſ^r^ le m^is^ de la Valette ſuit encor le Roy qui doibt avoir mandé monſieur d'Eſdiguieres po^r^ le faire conneſtable s'il ſe fait papiſte, mais on dict qu'il a faict reſponſe que ſon manteau eſtoit trop uſé po^r^ eſtre retourné. Sa ma^té^ de ſa nature eſt d'une incroyable bonté, mais la faveur exceſſive en abuſe, à quoy m^rs^ de parlem^t^ ſemblent voulloir ſe faire entendre par oppoſition, ayant refuſé abſolum^t^ de recevoir le ſ^r^ Brant, l'un des frères de Mr de Luynes, po^r^ duc et pair de France : la néceſſité fera enfin ce que l'ordre et la police debvroit par ſoy. Je vous importuneray, Monſieur, puiſqu'il vous a pleu m'en donner la hardieſſe par vos lettres, de la prière que je vous fais de voulloir ordonner s'il vous plaiſt que le ſ^r^ Jean Pillon p̃nt porteur puiſſe toucher en mon nom po^r^ mon honnoraire d'un an et demye eſchue à ce Noël 1620, la ſomme de 36 florins d'or, dont vous aurez la quittance ci jointe.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1621.

CLXXXVII.

Metz, 10 janvier 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... on nous a fait entendre icy que vos jardiniers, deſquelz vous avez grand nombre, s'eſmouvoient contre autres de voz bourgeois d'autres meſtiers, qui m'a fait croire que je n'offenſeroie mesd ſeigrs ſi je les prioie por le bien et repos comun d'y prendre garde, la diviſion eſtant tousjours mère nourrice de tous autres malheurs et la correſpondance et bonne intelligence d'une ville la terreur de ſes ennemis..... Pour ce qui eſt de noz nouvelles de deçà, on dit que le comte de Boullay, par permiſſion de ſon Alt. de Lorraine, fait des levées de douze cents chevaux, le mis de Mouy, qui jà a eſté avec Spinola, de 4,000 homes de pieds, qu'eſt ce qui ſe dit de la Lorraine: de la France, ſa mate a eſté juſqu'à Calais, por y ſejourner juſque au retour de Mr de Cadenet, l'un des frères de Mr de Luynes, que ſa mate avoit envoyé vers le Roy d'Angleterre por traicter come on aſſeure du mariage de la fille de France avec le fils dud Roy, et auſſi por divertir qu'il ne ſecourt les Rochelois au cas que S. M. leur faſſe la guerre come rebels à ce qu'on pretent, mais j'eſpère que cela ira en fumée ſi la malice des jeſuites ne l'emporte par deſſus le bon conſeil du Roy, qu'on dit eſtre marry de ce qu'au Navarrin on a fait pendre, par juſtice de guerre, douze ou quinze bourgeois, accuſés d'avoir voullu avec leurs concitoyens entreprendre de tuer la garniſon que le Roy y a mis depuys peu, parce que ceulx de Caſtres et les Rochelois ſe ſont offenſés que les juges de Pau où eſt le parlemt n'en ont eu cognoiſſance et ont lesd de Caſtres arreſté quelques chanoines qui ſont parmy eux, parce que les gents du Roy avoient retenu aucuns de la religion qui alloient à l'aſſemblée de la Rochelle, laquelle s'accroit tous les jours, por adviſer aux affres de tout le corps des gentz de bien eſpars en pluſieurs lieux de la France. Et dit on pour certain que

ſi monſr d'Eſdiguières accepte la charge de conneſtable qui luy eſt offerte en allant à la meſſe, que la reſolution eſt toute priſe de faire la guerre aux Rochelois et puys aux autres, le Roy ou pluſtôt ſon conſeil ne voullant plus ouÿr parler de laiſſer les villes d'aſſeurance qu'ils ont toujours eu et tiennent encor à p̃nt. Monſr du Moullin, miniſtre à Paris, par conſeil de ſes amis s'eſt retiré à Sedan; pluſieurs le ſuivront ſy les affaires ne ſe changent bientoſt en mieulx. En Lorraine on tient que le cte de Boullay faict levée de 2,000 hom̃es de pieds, avec les 1,200 chev. dont j'ai fait mention plus haut, c'eſt-à-dire de tout ce qu'il pourra pour jouer à pis faire avec les autres. Dieu par ſa bonté y veuille pourveoir et vous donner, Monſieur, en ce contentemt très heureuſe et longue vie....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de janvier 1621.

P. S. On aſſeure que le Roy eſt p̃ntemt de retour de Calais et en ſa ville de Paris.

CLXXXVIII.

Metz, 11 février 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour ce qui eſt de noz occurrences, l'aſſemblée de la Rochelle tient encore de p̃nt, et ne voit on pas au vray com̃ent ou par quelle voye elle ſe rompera, le Roy voullant qu'elle ſe ſepare entierement, et que chacun ſe retire en ſa province, mais les apprets de guerre que ſa mate fait la retient ſerrée et eſt cauſe que chacun eſt ſur ſes gardes : toutesfois on eſpère que le tout ſe terminera avec douceur et paix, puiſque ſa mate ſe rend entremetteur de pacifier les autres com̃e ſont Betlehem Gabor, etc., par ſes ambaſſadeurs, et qu'elle ne peut mieux que de la conſerver à ſes peuples : toutesfois rien n'en eſt aſſeuré,

[illegible]

[illegible] de France. [illegible] S. M. [illegible] des grandes [illegible] Dieu par [illegible]

[illegible]

DE FLAVIGNY.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Lorrains de 3,000 [illegible] de Boullay doibt [illegible] repos de vre ville, come [illegible] vous en adver- [illegible] leur envie estant

extreſme contré vous, et aſſeure on que leđ Leopold a grand nombre d'homes du coſté de Ste Marie aux mines, qui n'attendent que d'eſtre employés avec les autres, leđ comte de Boullay et ſes cap^tnes^ ayant touché argent venu d'Anvers, po^r^ leurs levées. La France eſt encor en ſuſpend de l'iſſue de l'aſſemblée de la Rochelle, Mr de Rohan s'excuſant et ne voullant aller en cour. Monſ^r^ de Favas, general des Egliſes, y eſt encor, et rabbat les coups plus dangereux; M^r^ le m^is^ de Waudemont traicte de ſes gouvernem^ts^ de Toul et Verdun avec Mr de Lutzembourg, l'un des frères de Mr de Luynes, qu'on veult dire s'eſtre meſnagé la qualité de conneſtable refuſée par M^r^ d'Eſdiguières. Le printemps mettra au jour les plus ſecrettes intentions, qui ne ſeront jamais que très bonnes de la parte du Roy envers ſes ſubjets, mais on craint que les mauvais conſeils ne les tordent.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xij de febvrier 1621.

CXC.

Metz, 19 février 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, voyant que les Lorrains continuent à haſter la levée qu'ils font de trois mille homes de pieds et de cinq cents chevaux, j'ai cru vous en debvoir reiterer l'advis d'autant plus qu'ils precipitent fort leurđ levée, faiſant eſtat de ſe rendre à Tannes dans le huictième du mois prochain, pour advancer incontinent au lieu qu'ils eſpèrent attaquer avant meſme qu'on s'en puiſſe doubter; on craint po^r^ v̄re bonne ville et po^r^ la Suiſſe, ne ſachant au vray où ils buttent avec Léopold. Ils donnent d'entrée à des pietres ſoldats douze et quinze eſcus en ceſte ville, et promettent à des tambours vingt eſcus, qui teſmoigne leur avidité à avoir des gents, meſme de peu. Il y a icy deux chefs, l'un s'appelle Rachecourt, l'autre Gournay de Secourt, qui envoyent ceux qu'ils lèvent ſur leurs villages, po^r^ vivre juſque auđ huictième jour

du prochain mois : on veut dire qu'il n'y a que cent mille teſtons arrivés à Nancy po^r faire la^d levée ; de France on croit que tout s'appaiſera quoy qu'on en puiſſe dire au contraire ; et n'y a rien de certain de l'eſtat de conneſtable, les uns le croyant po^r mon^ſr d'Eſdiguières, et les autres à Mr de Luynes, qu'on dit voulloir porter le Roy à la guerre contre les Rochelois : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̃ntem^t....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de ſebvrier 1621.

CXCI.

Metz, 9 mars 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... j'eſpère que vous avez receu de bonne parte l'advis que je vous ay donné des levées de Lorraine, qui ſont complètes p̃ntem^t et commencent à marcher, ceux de la garniſon d'icy et les bourgeois, avec quelques capitaines enſeignes qui ont receu argent, eſtant jà partis de ceſte ville les 5me, 6me et 7me de ce mois po^r joindre les autres proche de Nancy, où le comte de Boullay, qui en eſt le chef, raſſemble juſques à 3,000 hom̃es de piedz et 500 chevaux, po^r ſe joindre avec v̄re Eveſque, près de Baſle com̃e on dit, et de là attenter où ils ont deſſeing, qu'on ne peut deſcouvrir ; c'eſt pourquoy il eſt très neceſſaire que les gents de bien ſoient ſur leurs gardes, et qu'on veille qu'il n'y aye intelligence, dans et dehors, vous ſuppliant, Monſieur, de rechef, de ne rien eſpargner po^r la ſeureté de v̄re ville et pays. Po^r le payement de^sd 3,000 hom̃es, etc., on aſſeure que le^d comte de Boullay a receu 14 mille albertus d'avance, leſquels ne ſuffiſant pas, la ducheſſe de Lorraine a envoyé de ſes joyaux en ceſte ville, et a tiré ſur iceux 80 mille teſtons de preſts, qui fourniront au deffault de^sd albertus. Po^r l'eſtat de France, la crainte qu'on aura d'eſchauffer les malcontents fera que ceux de la religion ſeront plus doucement traités ; on veut dire que ceux du

Navarrin ont tué leur gouverneur et jetté la garnison hors de la Bearn, qui feroit une hardie entreprise; nous attendons tous les jours nouvelle certaine de ce qui en est. Vous remerciant humblem^t de voz nouvelles contenues en vre l^re du 22 du passé, etc...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 de mars 1621.

P. S. — Monsieur, j'avoie oublié de vous dire que le comte de Marcoussay a esté tué en duel le 6e de ce mois par le s^r Danderny, gentilhome lorrain, qui a receu un grand coup d'espée dud comte au travers du corps, avant que de l'avoir offensé; led duel fut près des portes de Nancy.

CXCII.

Metz, 14 septembre 1621. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ai donné advis le premier du courrant de l'estat du siège de Montauban, qui dure encor, et y a fait entrer mons^r de Rohan, en plein midy, à la vue de l'armée du Roy, quelques trois cents homes, de douze cents qu'il y pensoit jetter, y ayant eu plusieurs desd douze cents tués et blessés, et fait on estat de 400 avec les prisonniers. Mond s^r de Rohan estoit à St Anthonin, petite villotte voisine dudit Montauban qui n'est encor fort pressée, la demye lune, qui a esté reprise estant demeurée aux assiégés, et les assiegeants ont été maltraictés d'une mine qui a rejailly contre eux, tellement qu'on ne sçait encor quelle issue aura ce siège, durant lequel mons^r le duc de Suilly tâche de traicter d'une paix po^r le general, et non po^r lad ville seulement. Vous aurez jà sceu come le 26 du passé ceux de Paris, du moins la populace et quelques huict cents escolliers attaquèrent si furieusem^t ceulx de la religion qui estoient allés au presche d'après disner qu'il y en a eu environ 25 de tués, tant d'une religion que d'autre, entre lesquels il y eut une pauvre vieille dam^lle qui ne voullant

pas ſe mettre à genouil devant un effigie d'une vierge Marie, fut eſtranglée et deſchirée malheureuſem^t à l'entrée des portes du Paris. On a mis depuis un ſi bon ordre que rien depuys n'a branſlé, et aurez cy joinct l'arreſt rendu ſur ceſte eſmotion. Les gents du Roy ont auſſi affecté dix mille livres des deniers de ſa ma^té pour rebaſtir le temple que des portefaix ont bruſlé en meſme temps, afin que l'egliſe de Paris ſe remette ſus. On a voullu dire que ceux de Bordeaux et de Soiſſons avoient auſſi fort maltraicté ceux de la religion qui eſtoient en leur ville, et avoient tué juſques aux enfants, mais ceſte mauvaiſe nouvelle n'a point été confirmée, Dieu mercy. La ſource de ceſte mutinerie vient d'un hom̃e qui avoit ſervi feu Mr du Maynne qui donna au travers du corps d'un de la religion qu'il cognoiſſoit et fut ſuivy d'autres gens de pareille eſtoffe à ce pernicieux deſſein; deux crocheteurs ont eſté pendus drès le lendemain et deux fouettés, et y en a encor pluſieurs priſonniers. Votre lettre du 24 du paſſé ne m'a eſté rendue que le 5e du préſent, et vous remercie humblement de voz advis, ſpécialement de l'accroiſſem^t des privilèges de v̄re Academie et du nombre et affluence d'eſtudiants : Dieu veuille que ceſte ſecurité vous dure, et que l'Eſpaignol qui ſe fait v̄re voiſin de tout près ne vous baille occaſion de penſer à autres affaires plus facheuſes. Chacun s'eſtonne en ces quartiers, com̃e ſi peu de gents et en ſi peu de temps, ſe ſont ſaiſis de tant de places du bas Palatinat; les pauvres fugitifs de ces lieux là paſſent tous les jours près de nos portes, qui eſt choſe pitoiable à veoir. M^r le m^is de la Valette eſt p̃ſentem^t à Paris, mal guarry de la bleſſure qu'il receut à Clerac, on diſt que le Roy l'a mandé com̃e pluſieurs autres gouverneurs. En Lorraine, il ſe fait des levées de 4,000^hs de piedz et deux mille chevaux pour le ſ^r de St Rivan, nouveau comte de Marcouſſay, po^r aller en Savoye à ce qui s'en dit; le comte Rheingraff eſt de la partie moyennant qu'on luy fourniſſe de l'argent qui y eſt bien court. Je vous baiſe très reſpectueuſem^t les mains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de ſeptembre 1621.

CXCIII.

Metz, 30 septembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 14 de ce mois et donné advis de ce qui ſe paſſoit en France, qui eſt de plus en plus malmeſnée par le conſeil du Père Arnoult le jeſuitte qui eſt exempt de controlle de feu monſ^r du Vair qui eſtoit garde des ſceaux, et de celuy de monſieur de Seaus l'un des ſecretaires d'Eſtat, qui eſt mort de maladie au camp de Montauban, depuys peu de jours, fort regretté de toute la cour. Monſieur le duc du Maynne après y avoir perdu le m^is de Themine, monſieur de Valency, lieut^t duď ſeigneur duc, et le m^is de la Frette, deux jeunes ſeig^rs appelés les Valencez, y ont eſté dangereuſement bleſſés; le duc du Maynne, en voulant montrer au duc de Guyſe et à monſ^r de Schomberg, qui l'eſtoient venu veoir, les tranchées qu'il avoit fait pour dreſſer un cavallier, a eſté tué d'un coup de mouſquet, ayant eſté miré, comme on dit, par quelques mouſquetaires, avec des lunettes de Hollande; les comtes de Gramont et de Cramail, qui avoient deux régiments chacun de quinze cents hommes, ont eſté deffaits par les aſſiégés le meſme jour de leur arrivée dans l'armée du Roy, comme auſſi le ſieur de Loppes, ancien capitaine de chevaux legers, a eſté tué en attaquant ſoubz la charge du duc d'Angouleſme le m^is de Malauze qui a perdu près de 1,500 hommes qu'il eſperoit joindre à Mr de Rohan qui tâche, avec 6,000 h^s qu'il ait, de ſecourir Montauban, ſi leď ſ^r d'Angouleſme, qui luy va au devant ne ce divertit, ce qu'on croit qu'il ne pourra, po^r le grand nombre du Languedoc et du Dauphiné qui ſe joignent avec luy, le ſieur de Mazières, gouverneur duď Montauban, et pluſieurs bons bourgeois et ſoldats de laď ville. Monſ^r le vicomte de Doncaſtre n'a encor eu audience du Roy à cauſe de ſa maladie, de laquelle il commence à ſe mieux porter; monſ^r le prince de Condé eſt fait père d'un beau filz que ſa feme luy a produit. Monſ^r, frère

du Roy, qui a eſté en grand danger de la petite verole, ſe porte bien, Dieu mercy; la Royne d'Eſpaigne eſt accouchée d'une fille bien haſardeuſem^t^. La populace de Paris, aigrie de la mort duđ duc du Maynne, a redoublé ſes murmures contre ceulx de la religion et a penſé les perdre, mais Dieu l'a retenu par le bon ordre obſervé dans lađ ville. On a voullu dire le ſieur de Sigot, cy devant ſecretaire de monſ^r^ de Luynes, avoir obtenu la charge de monđ ſieur de Seaus, mais il eſt certain que monſ^r^ de Geſvres, ſon père, en a eſté repourveu po^r^ en uſer coſme il trouvera expédient. On dit pour certain que Spinola a envoyé des gents de guerre près de Julliers qui ſe remparent po^r^ puis après l'approcher de plus près, et qu'ayant eu quelque deſſeing ſur l'eſcluſe, qu'eſtant découvert, Spinola auroit perdu grand nombre d'hoſmes, par une digue cachée de ceux de lađ eſcluſe. Je vous baiſe humblem^t^ les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de ſeptembre 1621.

Suit la liſte de ceux qui ont eſté tués à Montauban voulant gaigner une demye lune laquelle fut gaignée et auſſy toſt quittée

TUÉS.

— Le m^is^ de Temines, Carbon, Lafrete, deux Valence, Cheni, comte du Riberac, c^te^ de Rabas. Trois gendarmes de Mr du Mainne. Poullie, deux gentilshoſmes gaſcons, capitaine, lieut^t^, enſeignes, ſergens et autres ſoldats. (Quelques uns priſonniers de l'ennemi tués de ſang froid.)

BLESSÉS.

— Combalet, chevalier de Valence, baron de Valence, et Michel Cornete, deux gentilshoſmes qui ſont au cardinal de la Valette, comte de Staire et pluſ^rs^ aultres, tant de bleſſés que de tués 107.

GENS DU COTÉ DE L'ENNEMI.

— Le c^te^ de Boulefranc, ſ^r^ de Marche, qui commandoit ce quartier là, tué avec 50 des ſiens, deux gentilshoſmes de Mr de la Force, emportés d'un coup de canon, avec 20 ou 30 habit^ts^ de la ville.

TUÉS AVANT LE COMBAT.

— Le comte de Frafque, d'une arquebufade dans les rheins, Lefpinelle, ingénieur domeftique de Mr de Maullac.

— Quantité de poudres où le feu s'eft mis qui a bruflé deux capuffins et le mis de Villars.

RENCONTRE DE Mr LE DUC D'ANGOULESME.

— On parle de 200, les aultres difent 400, qui ont efté taillés en pièces avec deux mille homes qui ont efté defarmés, et qui ont promis et juré de ne jamais porter les armes contre le fervice du Roy, deux pièces de canons qu'ils menoient avec eulx prifes. Ils marchoient por aller joindre Mr de Rohan, ils eftoient conduits par le mis de Malose, et fon beau-frère. Et ama tous deux prifonniers du duc d'Angoulefme.

CXCIV.

Metz, 7 novembre 1621. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, le porteur m'a fidellemt rendu vre lettre du 13 du mois paffé, avec les gazettes qui y eftoient enclofes, dont je vous remercie humblement, et vous envoye en efchange une copie d'arreft donné à la Cour de parlemt de Paris, fur l'embrafement arrivé du Pont au change et du Pont marchant, par l'inadvertance d'une fervante qui laiffa tomber du feu en la maifon d'un efcrivain où elle fervoit, fur led Pont au marchant qui a efté entièrement bruflé, avec ledit Pont au change et quelques maifons aux deux bouts desd ponts. Ce qui a fait efmouvoir les muttins défireux de meurtres et volleries, d'en accufer en gros ceux de la religion, come fi en haine de ce qui s'eft paffé cy devant contre eux, ils avoient efté aucteurs dud embrafement; mais la vérité ayant prevallu à leurs mauvais deffeins, led arreft a efté prononcé à leur defcharge, come vous verrez au long s'il vous plaift. Pour ce qui eft des levées de Lorraine, on ne fçait au vray où elles s'affemblent, mais fur l'approche du comte Ernft, ils font femblant d'avoir peur de fes trouppes et publient qu'il a demandé paffage par la Lorraine por avoir fubject de faire plus grande levée

ſans ſoupçon. Mais il eſt certain qu'il ne s'y trouve plus guère de chefs et gens qui ſachent que c'eſt de guerre, à cauſe de pluſieurs levées précédentes, tant po^r la Bavière que po^r les Pays Bas, et y a apparence que ce qui s'eſt levé et ſe levera eſt pluſtôt po^r la France que po^r autre lieu, ſi donc n'eſt po^r remplir les compagnies du prince de Phalzbourg qu'on dit eſtre extreſm^t deſgarnies, tant la maladie en a tué devant Julliers, d'où on dit le ſiège eſtre levé; quant à celuy de Montauban il dure encor, et y a eu une ſortie le 20 du paſſé, qui en a perdu pluſieurs du devant, entre autres pluſieurs chefs des gardes du Roy. Mr de Pontchartrin y eſt auſſi demeuré de maladie, qui eſt le ſecond ſecretaire d'eſtat, et une grande perte que fait ſa ma^té en tant de bons et fidèles ſerviteurs dedans et dehors. Monſ^r le commandeur de Fromigères a receu advis, recentement, que toutes les deffenſes de dehors de lad ville ſont emportées, qu'il ne reſte que la muraille nue, toutesfois on doubte de cet avis, et croy que led ſiège eſt encor po^r durer ſi ſa ma^té n'entend à un accommodem^t, qui eſt très difficile. Monſ^r de la Trimouille a eſté trouver monſ^r le duc de Bouillon à Sedan luy quatrième; on veult auſſi dire Mr de Nevers eſtre malcontent, et que M^r le prince de Condé l'eſt allé trouver à Charleville, près de Maizières, et qu'il ſe forme un tiers party contre la faveur; cela depend de l'evenement du ſiège dud Montauban, lequel reuſſiſſant fera taire tout le monde, mais s'il arrivoit que l'armée du Roy par maladie ou autrem^t fut contrainte de ſe retirer ſans l'emporter, le meſcontentement de pluſieurs eſclateroit contre lad faveur po^r avoir porté ſa ma^té à une guerre ſi hazardeuſe. Le comte de Suſle qui alloit trouver Mr de Rohan a eſté pris priſonnier par des payſans et menné à Grenoble en Dauphiné. Icy il ſemble parmy tant de brouilleries de toutes parts, qu'on ſe veuille tenir ſur ſes gardes, et à ce ſubject on fait armer partie de noz païſans et autres, po^r la garde du pays. Je vous baiſe humb^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de novembre 1621.

CXCV.

Metz, 14 décembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... les nouvelles que nous avons por le pnt ſont que les Lorrains allarmés de l'approche du comte Ernſt, qu'ils diſoient voulloir paſſer en France, ont convoqué ban et arrière-ban, et commandé à tous ceux qui peuvent porter armes, de ſe tenir preſts; toutesfois remettant un peu de leur feu, il a eſté propoſé aux nobles de fournir cinq cents teſtons chacun et qu'on les déchargeroit d'aller à la guerre, ce que la pluſpart a refuſé, ſachant qu'on tireroit leur argent et qu'on ne laiſſeroit de les faire ſervir au beſoin. Le bruict que le comte avoit vollonté de ſe joindre avec ceux de la religion de France eſt venu juſques aux oreilles du Roy qui, ayant de bons advis contraires, n'en a fait que rire. Come ce ſoit, nous ſommes en peine icy du lieu où il eſt et coment il paſſera ſon hyver; toutesfois la créance de ceux qui ſçavent en quelque ſorte l'eſtat du Palatinat, eſt qu'il y demeurera por reſiſter à dom Cordua. Le ſiège de Montauban a eſté levé à cauſe des grandes maladies et mauvaiſe ſaiſon; on dit qu'il y en a un autre à Monthurt, proche de Toulouſe, nonobſtant toutes contrariétés de ſaiſon, qui teſmoigne qu'il y a bien du feu allumé; d'ailleurs tout s'arme auſſi au Languedoc, depuis que le Roy ſe retire et doibt eſtre à ce Noël à Paris, où le conſeil doibt adviſer des moyens d'une paix ou d'une plus forte guerre, qui eſt en apparence plus à craindre, quoy qu'on dit que le père Arnould ſoit diſgracié, attendu que le père Goutier ou Jouffrant a pris la place; la Royne mère et Royne régnante ſont à Paris. Mr des Couſtures a eſté arreſté icy dans la citadelle; le ſubject ne ſe ſçait pas bien que par ceux qui l'ont arreſté. Sa mate en eſt advertie, qui en uſera et ordonnera ſelon ſon bon plaiſir. Je vous baiſe bien humblemt les mains, et ſuis, Monſieur, voſtre très humble, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de decembre 1621.

CXCVI.

Metz, 28 décembre 1621. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay escrit ma derniere le 14 de ce mois; depuis on asseure la reddition de Monheur, sçavoir que les gents de guerre et les femes et filles sortiroient bagues saufves, et les biens des habitants demeureroient au pillage, leur vie saufve, toutesfois on n'en sçait pas encor bien les particularités, sinon que le Roy estoit fort indigné du meurtre comis en la personne de monsr de Boisse qui en estoit le gouverneur, qui peut avoir causé plus de rigueur. Sa mate n'est pas preste neantmoins à se rendre si tost à Paris, Mr le Connestable estant malade come on dit, et Mr de Bassompiere. La Roine regnante y est arrivée drès le 13 du pnt, et espere on que sad mate y arrivera vers les Rois; elle faict faire nouvelle levée de 12 m. homes de pieds et de 500 chevaux, qui fait cognoistre que les affes ne sont prestes ny disposées à une paix ains à plus forte guerre, si Dieu n'a pitié de son peuple, les courages s'animant de plus en plus au lieu de s'adoucir, l'assemblée de la Rochelle durant encor, et monsr de Soubzbise ayant pris Royan par escalade à ce qu'on asseure. La Lorraine fait des levées por soy, sçavoir jusques à 6000 homes de piedz et quinze cents chevaux, et permet qu'on lève por la Savoye et por Mansfeld, en quoy je ne puis rien cognoistre, puisqu'ils se deffient tant dudit Mansfeld, si ce n'est qu'ils veullent tesmoigner leur neutralité. Mr des Coutures est encor retenu en ceste ville attendant la response du Roy: lad retention a esté faitte sur un advis, donné de Lorraine, qu'il voulloit aller por ceux de la religion.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de decembre 1621.

CXCVII.

Metz, 28 décembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous envoye deux lettres de monſ^r le Conneſtable qui teſmoignent aſſez que les affaires ne ſe preparent à une paix ains à une plus forte guerre, ſi Dieu par ſa bonté n'y pourveoit; vous aurez auſſi un petit eſtat de ma deſpenſe de ceſte année 1621.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de décembre 1621.

CXCVIII.

Metz, 1er janvier 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, depuis le 28 du mois paſſé q̃ je vous eſcrivis par noz premiers marchants, et envoya deux lettres de monſ^r le Conneſtable, par l'une deſquelles il ſe vantoit d'avoir eſté exempt ſeul avec le Roy de la contagion du pourpre, on a icy receu nouvelle certaine, que ledd ſ^r Conneſtable, après avoir été malade 12 jours de ladd maladie, qu'il en eſt mort; ſa ma^té l'a veu au commencement de ladd maladie, mais non au temps que ledd pourpre a paru, en ayant eſté empeſchée par ſes médecins et autres bons ſerviteurs. Les gouvernements qu'il poſſédoit des bienfaits du Roy ont eſté continués tous à ſes enffants par patente de ſa ma^té, ſauf à changer cy après. Monſ^r de Montbazon, beau-père dudd ſ^r Conneſtable, doibt avoir la garde noble deſdits enffants. Cependant les plus habiles courtiſans s'efforcent de prendre la place de ceſte faveur exceſſive, et entre tous un nomé d'Eſplan y pretend la meilleure parte. Mais ſi ſa ma^té retourne de Bordeaux à Paris, come on eſpere qu'elle fera dans le 15 du p̃nt, ſelon que

le vieil conſeil adviſera, on eſpère une bonne paix, moyennant que ceulx de la Rochelle et Montauban faſſent des ſubmiſſions requiſes en tels cas, ce qui pourra eſtre diſpoſé par la prudence duď ancien conſeil, qui n'a jamais approuvé les guerres paſſées, que noz Lorrains par leur vanité voudroient bien continuer, encor qu'ils ayent envoyé monſieur de Marcheville vers le comte Ernſt, plus por veoir ſa contenance et recognoiſtre ſes troupes qu'autrement. Vous aurez icy une copie de lettre duď conneſtable, qui teſmoigne combien il eſtoit affectionné à la Société des jeſuites. Avec laď copie m'a eſté eſcrit que leď conneſtable eſt mort à Longueville près de Monſieur, et que ſa maladie ayant commencé le 2 du paſſé a fini le 15 : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̃ntement, après vous avoir adverty de vous donner de garde de Leopold et de noz Lorrains durant v̄re foire. Je vous baiſe bien humblemt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de janvier 1622.

CXCIX.

Metz, 10 janvier 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ayant receu v̄re lettre du 21 du mois paſſé, avant le partement de monſr le capitaine Paul l'Allemand, me ſemble que ce ſeroit une faulte irreparable de le laiſſer aller vers vous ſans reſponſe, qui ſera por vous remercier humblement de la parte qu'il vous a pleu me donner de voz nouvelles, puis por vous dire qu'en Lorraine ils teſmoignent avoir accord avec le comte de Mansfeld, en le tenant en neutralité, com̃e on dit que le ſieur de Marcheville de la parte du prince l'a propoſé et obtenu duď comte, ſi tant eſt qu'on ſe puiſſe fier à ce que leſď Lorrains diſent, ayant eſté ſi impudents de publier juſque à Paris, qu'il s'étoit fait un maſſacre de ceux de la religion dans ceſte ville

(dont Dieu nous garde par ſa bonté) et de coſter le jour coſme on m'eſcrit, ſçavoir le 17 du paſſé. Coſme ce ſoit, ils ont bon nombre de gents de guerre enſemble qu'ils tiennent près des ſalines, ſans ſçavoir où ils les veuillent employer. De France j'ay nouvelle du premier de l'an, que le Roy a fait Mr de Vyc garde des ſceaux, à la recommandation de M^r le duc de Lutzembourg, l'un des frères de M^r le conneſtable, que Mr de Bois Dauphin eſt mort, qui eſtoit mareſchal de France, et que M^r de Baſſompiere pourra obtenir la place, que monſieur de Schonberg et cardinal de Retz pretend à s'eſtablir dans la faveur, et leđ ſ^r de Lutzembourg et Cadevet d'autre coſté, mais que l'inclination de ſa ma^té ſe porte plus aux derniers. Sađ ma^té eſt encor à Bordeaux, et ſi on ne l'attend que le xxime du preſent à Paris, encor eſt-il incertain, parce que M^r le duc d'Angouleſme qui eſt demeuré ez environs de Montauban a fort incommodé les lieux voiſins, les ayant bruſlés et ſe promet de faire flechir lađ ville par la diviſion des ſoldats qui ſont dedans et des bourgeois; de plus on mande que ceux de la Rochelle et de Montauban ont envoyé leurs deputés vers ſađ ma^té po^r s'humilier et uſer de toutes les ſubmiſſions neceſſaires à la paix, ce qui pourra retarder le voyage de ſađ ma^té ſi elle y eſt portée par les favoris, ce qui eſt douteux, parce que tels ſeig^rs eſpèrent leur grandeur plus par les confuſions que par l'ordre: toutesfois Dieu eſt par deſſus tous, auquel, je prie de tout mon cœur, etc....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de janvier 1622.

CC.

Sans date. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, excuſez, je vous prie, ſi je vous dis, que ce n'eſt pas de gloire ou vanité que j'eſcrive po^r mon nom de Flavigny: feu mon père et ſes anceſtres, qui ont eu l'honneur d'eſtre

alliés aux anciennes maiſons de nobleſſe, n'ont jamais eſcrit autrement leurs noms, et pourroit arriver que voz lettres tombants en main de quelque perſonne qui ne me cognoiſteroit les rendroit à d'autres. Excuſez, je vous ſupplie, Monſieur, ma liberté à vous advertir.

CCI.

Metz, 7 février 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je fais reſponſe à meſſeigneurs de v̄re ville que je vous ſupplie humblem^t^ avoir po^r^ recommandée : je deſirerois eſtre ſur un meilleur ſubject que d'un congé, mais puiſqu'ils jugent le bien de leurs affaires le requerir, ainſi j'y acquieſce volontier. Encor que je ne ſois hors de ſoupſon que quelque malveillant, après 25 ans de ſervices rendus le plus fidellement qu'il m'a eſté poſſible, leur aye fait quelque ſiniſtre rapport qui me cauſe ceſte diſgrace ſachant bien ne leur avoir deſſervy en effect ny de vollonté. C'eſt pourquoy je ne laiſſeray à rechercher toutes les occaſions et moyens de leur continuer mon très humble ſervice, ſans deſir ny eſpoir de reſcompenſe, ſpecialem^t^ au rembourſement de ce qui eſt deu par ceſte ville à la v̄re et à v̄re hoſpital, comme je le promets à meſdits ſeign^rs^ et ſçay les voyes pour y parvenir, ſitôt qu'il plaira à Dieu nous redonner la paix, à laquelle nous croyons que tous les principaux de la cour porteront le Roy, qui arriva à Paris le 27 du mois paſſé avec grande compagnie de ſeig^rs^ et deſcendit à Noſtre Dame, et de là s'en alla au Louvre où les Roynes le receurent avec beaucoup de resjouiſſance et de contentement. Et croit on que dans peu de jours après que ſa ma^te^ aura entendu les députés de la Rochelle et de Montauban, on ſçaura le cours que prendront les affaires, ſad ma^te^ ayant fait convoquer tous les gouverneurs des provinces, et autres ſeig^rs^ les plus ſignalés po^r^ y adviſer meurement, la Cour eſtant entierem^t^

changée depuys la mort du conneſtable, ſes frères eſtant diſgraciés et meſſrs de Schonberg et cardinal de Retz avec monſr de Vyc, garde des ſceaux, les plus favoriſés. Je vous remercie humblement du ſoin qu'il vous a pleu prendre, tant por la gratification que mesd ſeigrs de vre ville m'ont envoyée avec ce qui eſtoit por les ports de lettres, et vous ſupplie vous ſervir de moy en eſchange. La mauvaiſe rencontre qu'a fait le capitne Paul luy a encor eſté favorable ſelon le hazard, et eſt le principal qu'on ne l'a offenſé en ſon corps, dont ſes amys de deçà ont eſté fort resjouis. Monſr de Bonnecourt eſt à demye lieue de ceſte ville, et part demain avec les ſieurs de Batilly, la Grange et Cheriſy, avec ce qu'ils ont peu ramaſſer de ſoldats, qui ſont environ deux cents homes de ces quartiers cy, pour aller trouver le comte Mansfeld. En Lorraine il ſe fait trois regiments, et quelque mille chevaux, ſans qu'on ſache où le prince les veut employer. Julliers eſt tenu pour rendu par compoſition. J'eſcris à mesd ſeignrs de vre ville de me permettre de continuer à les ſervir le reſte de ma vie, meſme ſans recognoiſſance annuelle, ſeulemt por l'honneur, afin que mes malveillants ne m'accuſent d'avoir malverſé en ma charge. Je le tiendray à la faveur de leur eſcrire par occaſion, et ſervir gratuitement, come je ſers vollontier le Roy de Bohême ſereniſſime Electeur Palatin. Je vous ſupplie les diſpoſer à ce conſentemt et me tenir, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1622.

CCII.

Metz, 10 février 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, pour parvenir à l'eſtat de la promeſſe que j'ay faict à meſſeigneurs de vre ville, par ma reſponſe du 7 de ce mois, à leur lettre du 11e du paſſé, ſtyle vieil, je vous aſſeure avoir parlé

à partie de ceux qui manient les deniers de la recepte de ceſte ville, et ſpecialement au recepveur, qui fuſt le dernier porteur de la rente deue à vre republicque et hoſpital, qui bien affectionnés méritoirem^t à vred ville, po^r les faveurs que nous en avons tous receues, trouvent expédient que mesd ſeig^rs de vre magiſtrat, pour entrée, eſcrivent par occaſion d'un de voz marchants ou meſſagers venant par deçà, et non expreſſement po^r entrée, et qu'ils leur ramentevoient que, contre et au préjudice de la dernière promeſſe faicte par noz deputés de payer et acquitter tous les ans la rente deue à vred ville et hoſpital, ſont paſſés cinq ans qu'on a manqué contre la foy publicque à y ſatisfaire, ce qui eſt d'autant plus incommode que depuys quelques années en çà, à cauſe des levées qui ſe ſont faictes en vre voiſinage, vous avez eſté obligés à faire de très grands frais po^r vre ſeureté, et qu'encor preſent^t n'en eſtes pas encor exempts. Ces raiſons et autres meilleures qu'il plairoit à mesd ſeig^rs de vre magiſtrat repreſenter dans une lettre adreſſante à monſ^r nre mre Eſchevin et grand conſeil, pourroit amenner à chef le payement desd arrerages, puys par degrés au capit^l de vre deu. Et ſi une première lettre ne ſuffit, il ſera beſoin de reiterer ſouvent la meſme demande, et l'emporter par importunité. Ce que ne ſuccedant, y a encor des plus preſſants moyens po^r en chevir. Au ſurplus led recepveur m'a dit confidentement qu'à ſon dernier voyage il fut malmenné par ceux qui gardoient la porte de vre ville, par laquelle il entra, ſes piſtolets oſtés, et les lettres qu'il porta deſdaignées, ce que j'ay rejetté ſur ceux qui eſtoient po^r lors en charge, et que vre public n'en pouvoit n'y debvoit patir : qu'eſt tout ce que je vous puis dire pntem^t.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce x^e de febvrier 1622.

CCIII.

Metz, 23 février 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... cecy eſt pour vous ſupplier humblement de me continuer la faveur de voz bonnes grâces, et d'excuſer ſi contre mon intention j'ay laiſſé gliſſer quelque mot en mes lettres qui vous pourroit avoir deſpleu, de quoy j'auroy un extreſme regret, et oultre ce je vous aſſeure que ſi ſa ma^té^ donne la paix à ſes ſubjets, comme elle en eſt priée des Roynes, des plus anciens de ſes conſeils et de tout le peuple de Paris, qui ne proffite que de la preſence de ſa ma^té^, que moyennant la grâce de Dieu, je porteray tellem^t^ ceux qui manient les deniers publics de ceſte ville à payer ce qui eſt deu à la v̄re et à v̄re hoſpital, ſuivant ce que je vous ay promis cy devant, que vous en aurez du contentem^t^ que je vous ſouhaite.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de febvrier 1622.

CCIV.

Metz, 14 mars 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je ne puis m'abſtenir de vous eſcrire, l'occaſion s'en preſentant; ſur le point qu'on eſperoit la paix en France, eſt arrivée la nouvelle de la repriſe de la ville de Cleirac par monſ^r^ de la Force qui a deffait près de ſix à ſept cents homes qui y eſtoient en garniſon, et y a eu un jeſuite tué à la chaude. Montflancquin, qui eſt une autre petite place, a eſté repriſe en meſme temps, et ſi monſieur de Soubzbiſe a fait un riche buttin aux Sables de Dollonne, qui eſt un grand bourg proche de Royan, dans lequel il a tiré force navires, grande quantité de graine et 56,000 eſcus des habitans qui ſe ſont racheptés du ſac et peril de ſe perdre

avec leurs femes et enffants. Le Roy eſt fort irrité de ces advantages de mesd ſieurs de la Force et Soubzbiſe, et croit on qu'il en advancera pluſtôt ſon voyage vers Cleirac meſme, en quittant celuy de Lyon. Monſr du Hagen, gentilhome de marque, eſt allé trouver monſieur le duc d'Eſdiguieres par permiſſion de ſa mate por veoir s'il y a encor eſperance d'accommodement, laquelle defaillant tout ſemble butter aux extremités, dont Dieu nous veuille garder. Meſſieurs le chancelier, preſident Jannin et autres anciens conſeillers de la Couronne crient tant qu'ils peuvent à la paix, mais les derniers coups des ſieurs de Soubzbiſe et la Force emportent la pièce, et ſemblent oſter toute eſpérance. Mr le duc d'Eſpernon s'eſt remis dans le chaſteau de Xaincte, après avoir tiré doucement le ſieur de Perne qui y eſtoit, de la part du Roy, ſoubz couleur qu'il craignoit que ceux de la religion ne s'en ſaiſiſſent; à Paris le general des cordeliers, qui eſt de Gennes, ayant voullu faire changer d'habits lesdz cordeliers, a cauſé une ſi grande diviſion entre eux que 5 ou 6 ſont demeurés ſur la place. Et led general eſt gardé nuict et jour au monaſtère par un exempt des gardes et quelques gents du grand prevoſt: bref le temporel et ſpirituel eſt en confuſion, et ne veoit on pas l'ordre qu'on y ſçauroit eſtablir ſi Dieu par ſa bonté ne le met en évidence. Je l'en prie de tout mon cœur et qu'il vous conſerve très heureuſemt et longuement. Je vous baiſe bien humblemt les mains et ſuis, Monſieur, vre très humble et très affectionné ſerviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz le 14 de mars 1622.

CCV.

Metz, 23 mars 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, j'ay bien receu vre lettre du premier de ce mois avec celle qu'il a pleu à meſſeigrs de vre ville de m'eſcrire pour reſponſe à mes precedentes, et demeure entierement con-

tent et ſatisfaict par l'aſſeurance que j'ay de l'une et l'autre, que mon honneur n'eſt aucunement engagé ; ains que les fréquents advis que mesd ſeigneurs ont d'ailleurs, et l'exceſſif remont des eſpeces, ſpecialem^t des florins d'or, qu'il leur a pleu à la vérité me donner drès que je ſuis entré à leur ſervice, ſont trouvés en eſtre la cauſe, qui ceſſera par la forme que je leur ay demandée, en ſorte que l'honneur de la continuation de mondit ſervice ne ceſſant point, j'acheveray le plus fidelem^t qu'il me ſera poſſible, et ſelon ce, s'il leur plaiſt, ils me gratifieront parfois de telle récompenſe qu'ils jugeront par raiſon, ſans autrement en eſtre obligé que de vollonté, qui eſt autrement l'eſſence de leur intention, à ce que je puis colliger par leurd reſponſe. Au ſurplus, Monſieur, je vous remercie bien humblem^t de voz nouvelles que je ſouhaite ſe changer en mieux po^r ce qui vous regarde. Et me ſemble à mon petit jugement que vous debvez vous deſcharger du plus grand nombre de payſans que vous pourrez, tant po^r faire ceſſer la maladie qui règne parmy vous que po^r arreſter la cherté des vivres. Et po^r eſchange de vosd nouvelles, celles que nous avons de France ſont que le Roy debvoit partir de Paris le xxie du courrant po^r aller à Orleans, et de là à Bourges, d'où ſa ma^té prendra ſon chemin vers le Poitou ou Lyon, ſelon qu'elle jugera plus néceſſaire. En attendant eſt arrivée aud Paris la nouvelle d'une rencontre bien dure entre aucuns de la nobleſſe de Poitou. Le ſieur de la Roche Baritteau avec 150 maiſtres et quelques 300 mouſquetaires voullant empêcher le paſſage au ſ^r de la Houdriere, la Creſſonniere et autres qui voulloient ſe joindre avec monſ^r de Soubize, ſe ſont ſi courageuſem^t attaqués et battus qu'il en eſt demeuré pluſieurs ſur la place, et combien que ces derniers ayent eu l'advantage, le champ leur eſtant demeuré, et le chef de party contraire priſonnier, ils ont neantmoins faict grande perte par la mort dudit ſieur la Creſſonniere, ſon filz aiſné et d'autres cavalliers et gentilshomes de marcque. Monſ^r le duc de Rohan a eſté fort malade à Montp^er cinq jours entiers, qui a faict courir un bruict dans Paris de ſa mort, mais on croit qu'il

eſt mieux preſentem^t de ſa ſanté. Aux environs de Vyc, Eveſché de Metz, ſe trouve le regim^t levé par M^r le comte de Schonberg po^r le Roy et a monſ^r de Bonnecourt charge de le tenir preſt et aſſigner la monſtre. Ceux de Thionville ſont ſur leur garde, et veillent nuict et jour extraordinairement, ſans qu'on en ſache encor le ſubject. Je vous baiſe bien humblem^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de mars 1622.

CCVI.

Metz, 18 avril 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... ceſte cy eſt po^r vous dire que meſſ^rs de Rohan et d'Eſdiguieres ſont encor au Pont S^t Eſprit, le dernier de la parte du Roy, et le premier de celle des eſgliſes de France, pour adviſer d'un expedient pour retrouver la paix dans nos meſintelligences, deſquelles noz maux nous rendent honteux, et ſemblent les Roynes et meſſeig^rs du conſeil eſtre portés entierem^t à une paix et reconciliation d'aff^es; M^r d'Eſdiguieres meſme, qui a gouſté des p^res miſeres, ſemble y encliner et ſe laſſer des courvées dont on le charge, qui m'en fait bien eſperer, outre qu'il eſt offenſé de quelques propos tenus contre luy par M^r le prince de Condé, qui pourront le divertir de retourner à la cour : nonobſtant quoy Mr de Schonberg a tantoſt ſon regiment de 3,000 hom̃es complet ez environs de Vyc, au lieu dit à la Grande Beſange, et fait eſtat de le faire advancer en peu de jours, après qu'il ſera armé. Icy on nous veult introduire des jeſuites ſoubz couleur d'un collège, nous nous y oppoſons de tout ñre pouvoir et avons demandé l'adjonction des papiſtes, qui delibèrent s'ils nous la veullent accorder. On a parlé d'un voyage du Roy en Bretaigne po^r s'oppoſer aux deſſeins de Mr de Soubzbiſe et recouvrer les

Sables d'Olonne, mais depuis on eſcrit qu'il ira à Tours pour adviſer à la paix ou de la guerre avec le conſeil. Je vous baiſe humblem^t^ les mains....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1622.

CCVII.

Metz, 7 mai 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... je ne ſçaurois vous donner des meilleures nouvelles que celles d'une eſpérée paix en France, en ſorte que le Roy meſme n'a pas ſeulement dict, mais eſcrit aux gouverneurs des provinces, notamment à monſieur le commandeur qu'il trouvoit les articles de ceux de la religion raiſonnables, deſquels toutesfois il en a rayé quelques unes et adjoutté d'autres, et renvoyé ainſi le ſ^r^ de Bullion qui les avoit apportées vers meſſ^rs^ les ducs de Rohan et d'Eſdiguieres; et en attendant en peu de temps la reſolution, que nous croyons icy debvoir eſtre de la paix, ſa ma^té^ d'elle meſme y portant ſon inclination, la Royne mère (qui a eſté fort mallade) et m^rs^ du Conſeil d'Eſtat encor davantage, et n'y a que M^r^ le prince de Condé, qui ne reſpire que la guerre, comme eſtant ſa grandeur, et advantage là où en temps de paix on n'a l'œuil que ſur ſad ma^té^. Mr Dardaine par permiſſion de monſ^r^ le commandeur a mis en poſſeſſion d'un college d'icy les jeſuites, nonobſtant les oppoſitions de ceux de la religion, qui ont eſté fort grandes. Les ſ^rs^ Bachelé et du Bach ſont envoyés de la parte du corps desd de la religion, po^r^ aller trouver ſa ma^té^ et luy repreſenter l'importance de ceſte reception, mais l'eſtat des affaires ne nous donne poinct de ſubject d'en avoir grande raddreſſe, neantmoins po^r^ ñre deſcharge, nous avons creu le debvoir ainſi faire. Sa ma^té^ eſt devant Royan ſi elle n'eſt jà rendue, aucuns diſent qu'elle ſe deffent courageuſem^t^. La perte

de Mr de Soubzbiſe qui s'eſt retiré dans la Rochelle n'eſt moindre de 2,000 hom̃es et mille priſonniers, le reſte a eſté mis en deſroutte, qui eſt une grandiſſime perte por ceulx de la religion. Et laquelle arrivée avant que les articles fuſſent reſpondues, il eſt à craindre qu'elles ne le ſoient plus rigoureuſemt. Les Lorrains qui avoient garniſons du coſté de Rahon les ont congediées, et avant ce les avoient offertes au Roy qui les avoit refuſées. On eſcrit auſſy que ſa mate a congedié aucuns de ſes domeſtiques qui eſtoient de la religion, n'ayant voullu aller à la meſſe, com̃e on aſſeure que faict Mr Bernigant; il fault attendre le Boitteux ſur ce ſubject, car il ſembleroit qu'on voullut rompre avec nous tout à faict, attendu que cy devant on n'a conjoinct la religion avec la rebellion, et mets encor en doubte ceſte nouvelle, ſur laquelle, après vous avoir dit que l'arrivée du Roy de Bohême en ſon pays patrimonial et la deffaite de Tilly nous a icy un peu redreſſé de celle de Mr de Soubzbiſe, je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de may 1622.

CCVIII.

Metz, 21 mai 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je me ſuis enquis d'une plus prompte com̃odité por reſpondre à v̄re lettre du 22e du paſſé, mais n'en trouvant point, com̃e vous ſçavez qu'elles ſont très difficilles, j'ay eſté contrainct de me ſervir de la p̄nte ſeulement. Et por ſatisfaire au premier point de v̄red lettre, me ſemble encor que ces facheux temps ayent bien ſurchargé ceſte ville de debtes, que monſieur v̄re ammeiſter qui eſt en charge ceſte année avec meſſieurs vos treize doibvent eſcrire non ſeulement à monſr ñre m̄re Eſchevin, treize et conſeil, mais auſſi à monſieur le commandeur de Fromigères, qui commande en l'abſence de monſr le duc

d'Espernon en ceste ville et citadelle, et ce ez termes que je vous escriray, ou approchant que vous aurez cy joints, et après avoir entré en lice continuer à escrire et presser souvent sur le mesme subject sans s'en departir, non toutesfois qu'il soit besoin de faire mention de moy en vozdittes lettres, mais que vous vous asseuriés que je ne laisseray de faire mon debvoir envers ceux qui peuvent advancer et parfaire ceste affaire. Po^r ce qui est d'une gratification, come je l'ay reminse cy devant à la discretion de voz messieurs, je la remets encor, et au jugement qu'ils feront de mes humbles services. Po^r ce qui est du siège de Haguenau, que l'archid. Leopold pretend de commencer, j'espère que la mauvaise rencontre de Tilly depuis l'arrivée du prince Palatin luy en fera perdre la vollonté, et que vous aurez le passage des vivres ci après plus libre que vous n'avez eu : cependant po^r obvier à la cherté desd vivres me semble que vous pourriez peu à peu faire sortir partie des paysans que vous avez receu en grand nombre en v̄re ville, et vous en descharger à cause mesme des maladies qu'ils se procurent par leur façon de vivre. Quant à noz occurrences, le Roy est devant Royan qu'il a assiégé fort rudement, depuys que le lieut^t de la Mothe St Surrin a esté poignardé par mons^r de Pavas, qui y est entré au point d'un traicté que led la Mothe estoit prest d'effectuer. C'est assavoir qu'en rendant le baron de St Surrin son frère aisné, et quelques autres de ses parents qui avoient esté pris à la desroutte de mons^r de Soubzbise, et autres conditions qu'il rendroit ledit Royan à sa ma^té, laquelle indignée du deffault dud traicté, ne veut plus ouïr parler d'un traicté de paix, ains fait battre furieusem^t led Royan de grand nombre de canons, et sont desjà plusieurs gentilshomes de marque et de courage demeurés sur la place, surtout des gents du Roy. Monsr de Rohan d'ailleurs doibt avoir battu les gents de mons^r de Montmorency. Monsr d'Esdiguieres demeure encor à couvert, et ne paroist po^r l'un ny l'autre party. Monsr le prince de Phalzbourg a offert ses services à sa ma^té laquelle ne les a voullu accepter, attendu que, l'année passée, il prit le party de Spinola, sans en

avoir eſcrit premièrem^t à ſad ma^té, qui fait que je crains qu'il ne reprenne le party dud Spinola, ou autre de la maiſon d'Autriche. Le regim^t de monſ^r de Schonberg eſt ez environs de Thoul preſt à marcher ſitoſt qu'il aura toutes ſes armes, qui ſera bientoſt. Le duc d'Alluine, filz de mond ſieur de Schonberg, eſt aud Thoul depuys 15 jours en ça, po^r le conduire en France. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xxj de maye 1622.

CCIX.

Metz, 14 juin 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je ne vous ay point eſcrit depuis le XXI du mois paſſé, ſachant combien le temps vous eſt precieux en ceſte ſaiſon remplie de guerre et de rumeurs. Cecy eſt po^r vous dire que j'attens en patience ce qu'il vous plaira de reſpondre à madite lettre, afin que je puiſſe rendre quelque ſervice à meſſeig^rs de v̄re ville en ce dont j'ay faict mention, et pour nouvelles que le Roy, ayant repris Tonnins et Cleirac, a depuis baillé à monſ^r de la Force un eſtat de mareſchal de France avec deux cent mille eſcus en récompenſe de ſes autres eſtats perdus, moyennant quoy il a rendu Ste Foy et quelques autres places qu'il avoit en main, qui fait qu'on ne ſe promet pas une pareille reſiſtance de Montauban comme cy devant, ſi ſa ma^té reprend la volonté de la battre de nouveau, ainſi qu'on le dit, ce qui fera pœur à la Rochelle meſme, attendu que monſieur de Rohan eſt en traicté, et y a apparence qu'il ne voudra reſiſter ſeul à ce qui luy ſera propoſé, M^r d'Eſdiguieres s'eſtant mis à couvert, et Mr de Bouillon n'eſtant preſt po^r ſe mouvoir ſeul : voilà po^r la France. En Lorraine les trouppes qui eſtoient levées par S. A. de Lorraine, ſont congediées, le Roy de France et le duc de Bavière

les ayant refusées. 16 compagnies d'infanterie de Haultbourgignons passèrent avant hier à une lieue de nous por aller à Lutzembourg, et de là à Spinola. Et est leur nombre de 15 à 1600 homes, encor qu'aucuns les die de 2000 homes, qui sont pour joindre les garnisons de Thionville, Lutzembourg, Monmedy et autres villes frontieres, et se rendre vers Spinola por luy servir, et donner le moyen au comte Henry de Berg de monter au Palatinat, si l'opposition n'est bien forte. Royan est de longtemps rendu, par composition; monsr de Rhony, alias de Suilly et son fils suivent le Roy, peu de noblesse faict le contraire. Le regimt de Mr de Schonberg qui est de 3000 homes de pied a fait monstre il y a 8 jours à Wichery, et debvoit partir le lendemain et faire trois lieues le jour, s'acheminant vers Dijon : qu'est tout ce que je vous peux dire à pnt, après vous avoir baisé humbt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de juin 1622.

CCX.

Metz, 2 juillet 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je voudrois avoir un meilleur subject por vous entretenir, que la continuation de noz troubles de France qui portent toutes les affaires aux extremités come celles de voz quartiers, et semble que le mal soit universel dans la chrestienneté. Le Roy a depuys peu pris Negrepelice par force, et fait tout mettre au fil de l'espée, excepté quelques filles et femes; St Anthonin qui est une autre petite ville auprès est assiegée et est en danger d'estre traictée de mesme ne pouvant longtemps resister à un camp royal. Sa mté est allée au Languedoc, et d'ailleurs fait serrer tant que faire se peut la Rochelle et incommoder Montauban. Mais ny l'une ny l'autre ne sont prestes à se rendre, et qui pis est, les affaires s'aigrissent tellement qu'il y a moins d'ap-

parence de paix que jamais. En Lorraine on a congedié les gentz qu'on avoit ſur pied; et maintenant le ſieur de Gattinoy fait ſemblant de raſſembler un regiment des meilleurs ſoldats congediés, ſans qu'on ſache où S. A. de Lorraine le veuille employer: qu'eſt ce dont je vous puis donner advis preſentem^t, vous baiſant bien humblement les mains, et demeure conſtam̃ent, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 de jullet 1622.

CCXI.

Metz, 6 août 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, j'ai bien receu par le meſſager v̄re lettre du XI du mois paſſé avec les billets qui eſtoient joints, et vous remercie bien humblement de la parte qu'il vous a pleu me donner de voz nouvelles, et des affaires de v̄re ville, eſcolle et hoſpital dont je me ſerviray en temps opportun, et tâcheray de vous en donner contentement, ſi toſt que faire ſe pourra, ceſte ſaiſon n'eſtant nullement propre po^r y parvenir. Celle lorſque je vous ay eſcrit eſtoit encor meilleure, et ainſi l'ai je appris des principaux de ce magiſtrat. La raiſon eſt que l'entrée du c^te Mansfeld eſtonne tellement le monde de deçà, et encore plus celuy du Verdunois et lieux voiſins, qu'il ne ſe parle d'autre choſe, et des moyens po^r le repouſſer, et employe chacune ville ce qu'elle a po^r ſa deffenſe et fortification. Meſſ^rs les ducs de Nevers et d'Angouleſme arment puiſſam^t po^r reſiſter et empêcher l'entrée en France s'il fait tant que de s'y preſenter, car on tient qu'il ſera contraint de ſe jetter du coſté de la baſſe Bourgoinne, où meſme le baron de Tilly doibt ſuivre, ſi noz nouvelles ſont veritables. De ſorte qu'il eſt beſoin d'avoir encor patience. Mais ſi dans un mois les choſes ſe rendent plus tranquilles, j'eſtime qu'une lettre à M^rs de ñre magiſtrat po^r entrer pourroit ſervir. Quant aux avis de France,

ſa ma^té^ continue tousjours ſa poincte, et ne ſçait on quand ny comẽt on pourra parvenir à une paix. On a dit et eſcrit M^r^ d'Eſdiguières avoir receu l'eſpée de conneſtable en abjurant la religion, mais on n'en ſçait encor la vérité. Nous avons craint que le paſſage dudit Mansfeld ne nous apportaſt plus d'incommodité en ñre moiſſon qu'il n'a fait, dont nous avons à remercier le bon Dieu...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'aouſt 1622.

P. S. — Monſieur, j'avois oublié de vous dire monſeig^r^ de la Valette ñre gouv^r^ eſtre arrivé le 3 de ce mois au grand contentement de tout le peuple.

CCXII.

Metz, 13 août 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 6 de ce mois, par un de voz meſſagers, cecy eſt pour vous donner advis, les trouppes de dom Cordua, que nous tenons eſtre de neuf mille homẽs, paſſées du jour d'hier la Mouſelle, du coſté vers Thionville, après avoir trainé quatre ou cinq jours à l'entour de ceſte ville; aucuns y ont entré, autres ont eſté refuſés. Ils ont un peu effleuré la liſière de ñre petit pays, mais, grâces à Dieu, le mal n'en eſt pas grand. Il peut avoir quelques deux mille chevaux et ſept mille homẽs de piedz, deſquels il s'en débande pluſieurs, et s'en vont en Lorraine où il ſe fait des levées. Le c^te^ de Mansfeld a eſté fort menacé, mais je croy qu'ilz ne lui feront rien, ains qu'on les mettra en garniſon une partie, l'autre on l'emploiera à groſſir l'armée de Spinola qui eſt bien empeſché à son ſiège de Bergopſom. Ledt comte eſt avec ſon armée ez environs de Mouzon et Verdun et ne paſſe pas outre; on veut dire qu'il a eſté incomodé d'une carnoſité, autres d'une apoſtume en l'aine, qui eſt percée, et ce

doibt être guarry. Le Roy a envoyé vers luy po^r empêcher qu'il n'entre en France et fait on des troupes partout po^r s'oppofer vigoureufem^t à le repouffer s'il l'entreprent, ce que je croy qu'il ne fera pas, puifqu'il a donné tant de loifir po^r fe deffendre. Montpellier n'eft pas encor affiégé, auffi font les challeurs fi grandes en ces pays là qu'il eft malaifé de les fupporter p̃ntem^t. On ne dit encor rien de ce que M^r d'Efdiguières a fait depuys qu'il eft fait conneftable. Ç'a efté pour gaigner d'un coup la province du Dauphiné, qu'on lui a fait prefent de la charge en changeant fa religion. Monf^r le m^is de la Valette eft party de cefte ville le 7 de ce mois, que le corps de la ville lui a quitté une partie de 16,000 efcus de Roy qu'il avoit emprunté durant ñre premier mouvem^t. Cela s'eft fait en confideration de fon mariage avec Mad^le de Verneuille, fœur naturelle de fa ma^té. Po^r ce que vous fçavez, je vous en efcriray à la prem^re occafion.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 d'aouft 1622.

CCXIII.

Metz, 30 août 1622. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay efcrit ma dernière le XIII de ce mois par commodité. Cecy eft po^r vous dire le Roy de Bohême, le c^te de Mansfeld et duc de Brunewic avoir depuys, fçavoir le XX du courrant, pris une autre refolution qu'on n'eftimoit, quitté Mouzon et Sedan et advancé avec leur armée retranchée jufques au Chefne Pouilleux qui eft dans la Champaigne ou bien près, puis rebrouffé chemin vers l'Artois, et acheminé depuys en Hollande, et ce après avoir un accord avec fa ma^té vers lequel le Roy de Bohême et adjoints ont envoyé un gentilhomme nomé le f^r du Pont Blagny po^r reprefenter ce qui eft de leur intention, et cependant on tient qu'ils font p̃ntem^t en Hollande ou bien près, ayant laiffé

leurs plus gros canons dans Sedan et brullé gñde partie de leurs chariots po^r^ se servir à monter leur infanterie sur les chevaux qui estoient employés à trainer lesd chariots et mener lesd canons; ainsy po^r^ plus hastivement passer, ils ont retenu seulm^t^ six petites pièces de canons et le moins de chariots qu'ils ont peu, puis, en toute diligence, enfoncé leur chemin vers la Hollande. Et quelques 600 chevaux qui esperoient passer par la Lorraine et avoient demandé le passage comme on dit, en ont perdu quelques 80, et 25 prisonniers à ce que se vantent les Lorrains, entre Jamets et Stenay, en un lieu appelé Juvigny. Icy, monseign^r^ le m^is^ de la Valette est arrivé du jour d'hier, sur les dix heures du matin, et ce po^r^ empescher que les gens du baron d'Anhalt appelés par monseig^r^ de Waudemont po^r^ le service du Roy, ne fassent quelque degast sur ce pays, en passant. On nous dit qu'ils sont à trois ou quatre journées de nous, et que led seig^r^ de Waudemont les fait advancer afin de les faire entrer dans la France encor que messeig^rs^ le chancelier et conseil privé de sa ma^té^ n'en avoient plus de besoin. Toutesfois nous esperons qu'il viendra un commandem^t^ de sad ma^té^ avant qu'ils entrent dans ñredit pays. Po^r^ ce qui est de l'affaire de v̄re ville, hospital et academie, vous jugez assez le temps estre impertinent et hors de comodité d'y parvenir p̄ntem^t^, mais je n'en desespère pas pour l'avenir, si Dieu nous baille la paix en France, ce que nous n'osons esperer de p̄sent, encor qu'on die M^r^ d'Esdiguieres, nouveau connestable, la desirer et s'y employer. Vous aurez sceu Lunelle prise par composition et Sommiers. On parle que sa ma^té^ approche Montpellier, et La Rochelle estre pressée du costé de la terre, la mer leur estant encor favorable : qu'est ce que je vous puys dire po^r^ ceste fois...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 30 aoust 1622.

CCXIV.

Metz, 5 septembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, le changement qui ſe fait en la juſtice de ceſte ville, cejourd'huy et demain par commandement de monſ^r le duc de la Valette ñre gouvern^r, ſera la cauſe que je ne vous feray la p̃nte ſi longue, et vous ſupplie humblem^t eſtre excuſé. Le baron d'Anholt qui avoit parolle de Mr de Waudemont po^r entrer dans la France, ſoubz l'autorité du Roy et à ſa ſolde, ſi le c^te Mansfeld n'euſt rebrouſſé chemin coñe il a fait, paſſe p̃ntem^t près de ñre petit pays ſans y entrer, ayant receu un remerciment de ſa ma^té qu'il n'a eu guières aggreable, et deſcent vers Treves et Collogne avec 1500 chevaux et 3000 hoñes de piedz, qui euſſent fourragé ñredit petit pays ſi mondit ſeig^r de la Valette n'en euſt eſcrit à mond ſeig^r de Waudemont, et envoyé pluſieurs gentilshoñes pour l'en divertir. Ainſi, grâce à Dieu, nous avons faict belle eſchappée des armées de Mansfeld et de dom Gonzales et de ces d^res trouppes, qu'aucuns des Lorrains qui eſtoient levés accompagneront, eſtant congediés de leur prince, après qu'il leur a permis de rançonner ſes pauvres ſubjects, l'un de 20, l'autre de 30 teſtons et plus, chacun ſelon ſa portée, et degaſté leurs petites proviſions de grains pour l'hyver. Sa ma^té continue la guerre dans le Languedoc, et a pris Lunelle et Sommiers, et croit on qu'elle aſſiegera Montpellier, toutesfois M^r le conneſtable ſe porte à la paix coñe on dit, et n'eſt encor près de ſadite ma^té. Ledit comte de Mansfeld doibt eſtre arrivé dans la Flandre après une rencontre de dom Cordua, qu'on aſſeure avoir perdu pluſieurs chefs ; on verra toſt le profit que tirera le duc Maurice d'Orange de ceſte conjonction, ſi ce ſera po^r faire lever le ſiege de Bergopſon ou autre effect. La Rochelle ſe trouve fort ſerrée du coſté de la terre et incommodée d'un cavallier qui bat leurs baſtions en ruine. Le principal temple a perdu ſa couverture, mais il a auſſitôt eſté rem-

ply de terre por y mettre du canon et faire une contre batterie. Par mer, un ingenieur nomé Pompea demande grande quantité de fer et de bois por boucher les ports et dit pouvoir le faire en peu de temps. Dieu, par sa grâce, nous donne une boñe paix.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5 de septembre 1622.

P. S. — Monsieur, on asseure fort que les pauvres messagers de vre ville qui voulloient aller à Sedan ont esté tués à leur retour par les païsants, qui ne recognoissent plus personne.

CCXV.

Metz, 14 septembre 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... je me promets que vous aurez receu par Georges, le chartier, soubz la couverte de monsr Lingelshem, celle que je vous escrivis le 6e de ce mois. Ce qui se passe mainten en ces quartiers, est que depuis quatre jours en ça le baron d'Anholt et les siens ont passé près de ceste ville sans nous meffaire, et prennent le train de la basse Bourgoinne et de Treves por joindre dom Cordua, et ensemble l'armée de Spinola. Pour ce qui est du passage du cte de Mansfeld, on l'asseure fort courageux, sçavoir qu'ez environs de Fleury, près de Namur, il fut affronté par les gents dudit dom Cordua, par escopetries sur le soir, sans grand effect, et que le lendemain sur les cinq heures du matin, il descendit dans la plaine à la teste de son armée, rangée en bataille, puis fit attaquer celle dud Cordua de toutes parts, en sorte que led Cordua perdit toute sa cavallerie, son argent et bagage, les principaux de ses chefs, et furent nombrés entre les morts jusques à 2,000 h. et au moins 1500 des blessés, et des gents dud comte, sçavoir de son infanterie, environ 1500, et des chefs blessés le duc de Brunewic et le duc de Wenimar, qu'on veut dire estre

mort depuis, et que le comte Henry de Berg a affronté le comte de Mansfeld et l'a maltraicté, ce qui ne se sçait pas encor icy au vray. Mais bien que le reste de l'armée dudit Mansfeld est avec Mr le duc Maurice d'Orange. Du siège de Bergopson, on en parle diversement; neantmoins on espère qu'il se levera ou qu'on fera tout ce qui se peut por le faire lever. La paix de France n'est asseurée, et les articles proposés ont esté rayés. Montpellier se voulloit rendre en demolissant partie de ses fortifications. Sa mate por ne tesmoigner quelque foiblesse de courage veut qu'elles soient toutes desmolies : ainsi rien ne s'achevera por ce regard ; Mr de Rohan neantmoins est fort foible pour les secourir. Icy, monsr de la Vallette est prest de retourner en cour, s'il n'arrive autre chose pour l'en détourner.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de septembre 1622.

CCXVI.

Metz, 20 septembre 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, vre lettre du 2 de ce mois m'a esté bien rendue et vous remercie humblemt de voz nouvelles que j'eusse bien desiré estre meilleures. Mais il semble qu'en quelque endroit qu'on se puisse tourner qu'on n'aye pour object que des malheurs de guerre, malladie ou autre fleau, le bon Dieu tesmoignant son ire par tout envers les homes qui doibvent flechir et s'humilier plus qu'ils ne font por l'appaiser. Icy la dissenterie et fiebvre chaude en emportent beaucoup. Le traicté de paix proposé et arresté en France est rompu, et la ville de Montpellier est assiegée furieusement. Sa mate estant grandement fachée de la perte de Mr de Momorency, duc d'Alluine, filz de M. de Schomberg, de l'aisné de M. de Monbason et autres seigrs de marque, qui s'estant advancés durant le traicté de leurs gents come on asseure, la nou-

velle n'eſtant encor deſcouverte abſolument, monſ^r de Champigny, conſeiller d'Eſtat de ſad majeſté, a eſté en ceſte ville venant de Nancy po^r accorder avec Mr de Waudemont po^r les gents qu'il devoit fournir à ſa ma^té, et eſt retourné le lendemain de ſon arrivée. Mr de Vic qui eſtoit garde des ſceaux eſt mort de diſſenterie, et pourra bien arriver que led ſ^r de Champigny luy ſuccedera à ſa charge. M^r le duc de Lavalette eſt party le 18 de ce mois po^r aller en cour, après qu'il a recognu que nous eſtions ſans danger, et avons beaucoup de ſubject de nous louer de ſes faveurs. Po^r un ſiège de Sedan, nous ne l'eſtimons point po^r ceſte année, qui eſt trop courte. Le Roy de Boheme y eſt encor. M^r le duc de Nevers a mis ſes gents en garniſon en p̃tie et congedié le reſte. Le Cte de Mansfeld et duc de Brunſwic ſont paſſés heureuſem^t en Hollande et ont desfait Gonzalès et la plus grande partie de ſes gentz ſans gñde perte. Les Eſpaignols meſmes ſont contraincts de louer ſon courage et adreſſe, et eſpère-t-on qu'il ſoullagera fort les eſtats de Hollande au ſiège de Bergopſon....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de ſeptembre 1622.

CCXVII.

7 octobre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je voudroie vous pouvoir donner des bonnes nouvelles de ces quartiers au lieu des fâcheuſes qu'on reçoit des v̄res, dont je ſuis très deſplaiſant. Mais il ſemble que le mal ſoit univerſel, et que le bon Dieu veuille demonſtrer ſon indignation ſur tous les humains. Icy la maladie de diſſenterie augmente grandem^t et en ſont morts : monſ^r Joly, procureur du Roy en ceſte ville, et le ſ^r Joly, con^er de monſieur le m̄re Eſchevin, ſon frère, deux jours près l'un de l'autre, pluſieurs autres gents d'honneur les ſuivent, ſpecialement des feṁes et grand nombre d'enfans, et

outre cela le bled et le vin ſont fort chers, ce qui afflige fort les gents de meſtier qui ne gaignent rien en ceſte ſaiſon. En France, le ſiege de Montpellier continue et a fait ſa ma^té^ advancer cinq à ſix mille hom̃es de piedz qui eſtoient en Champaigne po^r^ groſſir ſon armée qui ſe diminue par la maladie des ſoldats et les continuelles ſorties que font ceux dud̃ Montpellier, qui ont fait entrer dans leur ville près de mille hom̃es des Sevénes, c'eſt à dire de ceux qui ſervent à tirer le ſel des roches et ſont employés à le cuire, et y aura encor bien de la peine à venir à bout dud̃ ſiège, auſſi bien que de celuy de la Rochelle, qui n'eſt plus ſi preſſée qu'elle eſtoit ; bref, c'eſt une longue guerre que celle de la France, s'il ne ſe trouve un expedient par quelque bon François po^r^ la terminer, com̃e on tient que M^r^ le Conneſtable y eſt bien porté et n'a autre but que d'y induire ſa ma^té^ près de laquelle il n'eſt encor, à cauſe de quelque different qu'il a avec M^r^ le prince de Condé. Mr de Bouillon eſt entierement deſchairgé des gents de guerre qui eſtoient près de Sedan. Il a paru avec 300 chevaux et deux mille hom̃es de piedz en campagne, juſque à la portée de canon, près des gents de M^r^ le duc de Nevers et de Mr de Waubecourt, et leur a fait demander s'ils luy en voulloient et ſi c'eſtoit par commandement du Roy qu'ils approchoient ſon païs de ſi près, ou ſi c'eſtoit d'eulx meſmes : à quoy mesd̃ ſ^rs^ de Nevers et Waubecourt luy ont fait faire reſponſe qu'ils n'eſtoient po^r^ luy faire deſplaiſir ny aux ſiens, et n'en avoient le commandem^t^ de ſa ma^té^ ; que po^r^ eulx ils eſtoient ſes ſerviteurs, et que ſi quelques ſoldats s'eſtoient advancés de prendre une poulle ſur ſon pays, qu'ils en feroient rendre deux ; et deux jours après ſont partis po^r^ aller joindre l'armée de devant Montpellier. Et de ce ſont environ 12 jours. Pour ce que je vous ay eſcrit par ma précédente touchant la ſeureté de v̄re Republicque, je vous ſupplie le prendre en bonne parte, ne deſirant rien tant que ſon propre bien, et à ce ſubject je vous ſupplie humblement m'excuſer ſi je vous advertis par ce mot de bien prendre garde que v̄re Eveſque n'aye des intelligences avec quelqu'un qui vous puiſſe nuire. Monſ^r^ de Mont-

brun et autres ſeig^rs de Nimes ont pris priſonnier l'abbé d'Aumale, légat du pape en Avignon, et quelque ſuperintendant des finances avec autres ſeign^rs de marque, qu'on eſtime debvoir bailler plus de cent mille eſcus de rançon. Le Roy n'a point quitté leđ ſiège de Montpellier com̃e on diſoit pour aller à Lyon, mais eſt logé à une lieue duđ Montpellier. Si durant ce temps fâcheux je vous puis ſervir ou à aucuns des ṽres, je vous ſupplie, Monſieur, ne pas m'eſpargner et uſer de moy librement, eſtant po^r tousjours, Monſieur, ṽre bien humble et très affectionné ſervit^r.

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé, ce 7 octobre 1622.

CCXVIII.

Metz, 22 octobre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu le 19e de ce mois celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le 4e à ṽre ſtyle, et ſuivant icelle, je me ſuis tranſporté à l'hoſtelerie du Rhindsfuss de ceſte ville, rep̃nté à l'hoſteſſe la cauſe de la vieilleſſe et caducité de l'hoſte que j'avoie chargé de retirer deux boëttes de meſſagers de Strasbourg qui les avoient laiſſé en ſa maiſon voulant faire voyage en Lorraine..... Le duc de Brunſwic eſt guarry de ſa bleſſure et non encor en eſtat de monter à cheval. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 d'octobre 1622.

CCXIX.

Metz, 6 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... je vous diray que tous les advis que nous avons, tant de la Flandre que de Hollande et meſme de la France

portent que le comte de Mansfeld se prépare por retourner en Allemaigne et y hyverner, et me persuade qu'il pourra se jetter du costé de Collogne et Trèves, tandis que les mres vont à la journée de Ratisbonne, toutesfois on asseure qu'il prendra le chemin de l'Evesché de Paterborn avec le duc de Brunswic qui commence à monter à cheval : qu'est ce qui s'en dit en gros pour le pnt, remettant à vous dire ce que son approche de plus près occasionnera. Pour ce qui est de la paix en France, nous la tenons icy por asseurée sans que nous sachions les particularités des articles. Sa mate a escrit à Mr le commandeur le 14 du passé, qu'elle voulloit donner la paix à ses peuples s'ils faisoient ce qu'ils promettoient. Mr le Connestable y a apporté son mieux, encor que Mr le prince de Condé aye souvent dit qu'il ne viendroit retrouver le Roy. Ledit sr Connestable debvoit entrer dans Montpellier avec une compagnie des gardes du Roy, le 15 dud mois passé, et le 16 qui estoit le lendemain sa mate y debvoit faire son entrée, toutes les nouvelles fortifications des villes de la religion se debvoient raser et six principales villes debvoient leur servir de seureté avec la jouyssance de l'Edict de janvier. Ce qui se dit par conjecture, mais por asseuré on tient la paix conclue, et Mr le Connestable destiné por aller desfendre la Waltolline avec les Suisses. Mond seigr prince de Condé, malcontent de veoir sa mate disposée à la paix, doibt estre party le 13 octobre por faire un voyage à Rome et de là à la Dame de Lorette. Dieu, par sa bonté, veuille bien lever les empechemens d'un si bon œuvre et nous donne sa paix pour vous la procurer en vos quartiers.

P. S. — Monsieur, je vous supplie excuser ces interlignes, c'est por y placer la confirmation de la paix, que nous avons icy de Paris et de la cour, sçavoir que sa mate, en vtu du traicté d'icelle, est entrée dans Montpellier le 19 du passé, à son contentement, et conformément aud traicté qu'elle debvoit faire son entrée à Nimes et puis passer par Marseil, por aller à Lion trouver les Roynes et les menner à Paris, Mr le prince de Condé continuant

ſon voyage vers Rome et à la Dame de Lorette. Qu'eſt ce que je viens d'apprendre tout à ceſte heure par une lettre datée du 29 octobre de Paris et des advis envoyés à Mr le commandeur de Fromigères conformes à icelle.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 de novembre 1622.

CCXX.

Metz, 15 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, c'eſt choſe quaſi incroyable que le contentement des gents de bien de la France, de l'une et l'autre religion de ce qu'il a pleu au Roy de donner la paix à ceux qui luy ont demandée. En telle ſorte que ſa mate ne fait aucune diſtinction de ſes ſubjects por la religion, ains les tient en ſa garde et tuition, comme ſi la guerre n'eſtoit advenue, proteſtant n'avoir declairé la guerre qu'à la deſobeiſſance qui luy eſtoit faitte et non à la religion, de quoy les mauvais François qui en voulloient plus à la religion qu'à lad deſobeiſſance teſmoignent avoir du deſplaiſir de ladite paix, de quoy le plus grand nombre ne fera guère d'eſtat, et faudra en deſpit d'eulx faire bonne mine à la fin. Je vous envoye copie de la ſubmiſſion de laquelle ont uſé ceux qui eſtoient députés par les de la religion, et en oultre l'ordonnance de ſa mate à ce que tout ce qui s'eſt paſſé ſoit aſſoupy avec une deffaitte imaginaire de quelques vaiſſeaux de la Rochelle, eſtant icelle fort ſuſpecte comme venant du ſtyle d'un eſcuier de Mr le duc de Guyſe. En attendant que les lettres non imprimées confirment ou infirment led combat, n'adjouttons foy aud imprimé qu'en tant que de raiſon. Je vous ay eſcrit le 6 du courant par Georges le chartier, et dit ce qu'on tient icy du retour du Cte de Mansfeld en Allemaigne, qu'eſt la meſme choſe qu'on continue preſentemt ſans ſçavoir au vray où il eſt, et s'il eſt advancé vers Trèves ou autrement. Une choſe afflige icy grandement les gents de bien, ſçavoir

la prise de Manheim, et la crainte de celle de Frankendal; au surplus on tient que le prince major de Savoye doibt venir trouver sa mate à Lion sur le commencemt du mois prochain, et là, aviser au secours de la Valtolline et des Suisses qui y doibvent envoyer leurs ambassadeurs aussi bien que les Venitiens. Qu'est ce que je vous puis dire de p̃nt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 de novembre 1622.

(Cette pièce, adressée au Roi, est sans date et en copie de l'époque.)

SIRE, nous sommes envoiés de toutes les Eglises reformées de France et souveraineté de Bearn pour en leur nom très humblemt demander la paix à v̄re mate. Nos cœurs humiliés plus que noz corps se jettent à ses pieds, Sire, pour la lui demander, et la supplier très humblemt de croire que les faux bruits qu'on a semés parmy nous, des desseins de v̄re mate contre ñre religion nous ont jettés aux malheurs où nous sommes. — Ce n'est pas que nous veuillons changer de nom au mal, nous nous confessons coulpables. C'est pourquoy nous nous presentons à V. M. pour lui demander pardon et la supplier très humblement de nous recevoir en sa grâce et, à l'exemple de Dieu duquel elle est l'image, avoir esgard à nos infirmités et donner quelque chose à la crainte que nous avons tous eue de veoir la liberté de nos consciences opprimée. — Que tant plus v̄re mate nous trouvera coulpables tant plus aussi trouvera elle de place por emploier sa clemence. — Henry le Grand père de v̄re mate s'est servi de nous, s'est fié en nous et nous a aimez; nous la supplions très humblement que comme heritière de ses royales vertus, elle le soit aussi de la bonne volonté qu'il a eue pour nous, et ne nous distinguer désormais de ses autres sujets que par les services que nous lui rendrons. Car c'est de là, Sire, que nous pretendons faire voir à v̄re mate que nuls ne peuvent estre plus que nous vos très humbles, très obéissants et très fideles sujets et serviteurs.

CCXXI.

28 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... la paix ayant eſté vérifiée en cour de Parlement de Thoulouſe et de Bordeaux, et depuis en celle de Paris, le 19 de ce mois, monſieur le Conneſtable eſt encor à Montpellier où l'on demollit partie des nouvelles fortifications, monſ^r le duc de Rohan eſt près du Roy qui doibt eſtre à Lion près des Roynes, et croit on que ſa ma^té ſera bientoſt à Paris. Monſieur le prince de Joinville, frère de M^r le duc de Guyſe, qui avoit eſpouſé la veuve de feu monſ^r le Conneſtable, a grandem^t contribué à la perfection du traicté de la d̃ paix,. . . . . mais on tient que l'honneur d'une ſi belle action ne luy a gueres duré, et qu'il eſt mort en Avignon de la maladie du pourpre, et c'eſt ce qui ſe peut dire p̃ntem^t de l'eſtat de la France. Pour ce qui eſt des Païs bas on aſſeure l'infante d'Eſpaigne eſtre grandement portée à la paix, et tâcher par toutes voies de venir à un accord avec M^rs les eſtats qui, à ce qu'on dit, ont baillé toute ſorte de contentement au comte de Mansfeld, qui ſelon les advis que nous avons de Trèves, eſt dans la Weſtphalie et a paſſé le Rhin avec trois mille chevaux et ſix mille hom̃es de pied, et fait encor levée de douze mille hom̃es aux deſpens des d̃ ſrs eſtats, com̃e on dit, et par ce moyen aura une belle armée, que le comte Henry de Berg et dom Gonzales doibvent ſuivre partout com̃e l'ombre le corps. On nous dit l'Eveſque de Collogne mort à Munich, ce que vous ſçaurez mieux que nous, en eſtant plus près. On a envoyé des deputés du magiſtrat de ceſte ville vers S. A. de Lorraine afin qu'en vertu du traicté que nous avons avec luy po^r la liberté du commerce, tant de bled qu'autres marchandiſes, ſubſiſte. Elle a accordé que nous puiſſions tirer de ſes païs les revenus de grains que nous y avons librement et quittement; mais n'a encor permis le commerce des chairs, ſuifs, et autres telles danrées, non

plus qu'on amène de deçà des grains de ſes païs, juſques à ce que la viſite ſoit faite par ſes officiers de la quantité des grains qui ſont en ſond païs, por ſçavoir juſques où il ſe relâchera, à quoi on ne peut acquieſſer et ſi dans peu de jours il ne conſent à ñre juſte requiſition, comme on eſpère, la plaincte ſe fera à ſa mate por y pourveoir. Au ſurplus, Monſieur, je ſuis infiniment en peine por la ſeureté de vre bonne ville, et tant plus je penſe à vous donner quelque bon advis por y contribuer, tant plus je me trouve empeché, ne voyant de moyen que celuy que je vous ay propoſé cy-devant, ſi le malheur du temps continue : tous les autres eſtant trop foibles por ſe conſerver eux-meſmes, et vous ſupplie humblement d'y bien penſer avant qu'il arrive pis et que la force du mal ne ſurmonte le bien, dont Dieu vous veuille préſerver! Vous ſçavez la ville de Geneſve avoit été grandemt vexée par le duc de Savoie, mais que depuys qu'elle s'eſt jettée entre les bras de ſa mate par une ſimple protection que le repos et la tranquillité les a accompagnés, et ſont ſans aucune crainte, ſoubz le nom du Roy; et vous prie d'y bien penſer avec vos meſſieurs, et ſi je puis apporter quelque ſervice à leur contentement et au vre, ne me point eſpargner. Cecy vous puis-je dire avec vérité que je ne ſuis ſollicité d'aucun endroit de vous ouvrir ce ſubject là que par le propre deſir que j'ay à vre ſervice, por vre plus douce conſervation en cas de beſoin, auquel ſeulement, et non autrement je vous conſeille, neantmoins n'attendez l'extrémité. On nous aſſeure que l'Eſpaignol envoye dix cornettes sur le païs du comte de Sarbricken por y hyverner, et demeurer 3 ou 4 mois, et que Mr le duc de Deux-Ponts eſt prié de recevoir des gents du général Tilly dans Bergſaber, veoir dans Deux-Ponts. Dieu par ſa grâce veuille pourveoir à toutes ces miſères et autres qui nous menacent, et après vous avoir ſupplié de prendre de bonne part le pñt advis, et de croire que mon affection au bien du ſervice de vre republique me l'arrache du cœur, je vous baiſe les mains....

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé le 28 de novembre 1622.

CCXXII.

Metz, 21 décembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 28 du mois paſſé, et croy que ma lettre vous aura eſté bien rendue, depuys laquelle il ne ſe parle icy que de la paix de France, le Roy voullant qu'elle ſoit inviolablement gardée. Sa ma^té^ a eſté à Grenoble, ville capitale du Dauphiné, et a changé quelques gouverneurs en laď province, préſent et conſentant monſ^r^ d'Eſdiguières qui ſuit ſaď ma^té^ partout, auſſi bien que monſ^r^ le duc d'Eſpernon. Mr de Chevreuſe, ou prince de Joinville, qu'on diſoit eſtre mort, ſe porte bien, et continue à rendre des bons offices à ceux de la religion, eſtant joinct auď ſeig^r^ d'Eſdiguières, conneſtable de France. M. le prince de Condé n'eſt encor de retour de ſon voyage d'Italie, il ſe dit que ſon train a eſté galoppé par les bannis du pays. M^r^ le duc de Savoye a eſté veoir ſa ma^té^ en Avignon, po^r^ prendre réſolution d'aſſiſter la Valtolline, et de plus y a ordre d'une ſoṁe de deniers notable, envoyée aux Suiſſes par ſaď ma^té^ po^r^ s'en ayder, tandis que laď Valtolline ſe redemandera en vertu d'un traicté fait par M^r^ de Baſſonpiere à Madrid par commandem^t^ du Roy, qu'on attent à Paris ſur la fin de ce mois, ou commencem^t^ du prochain, après qu'il aura eſté à Lion où on luy préparoit une entrée magnifique, coṁe on fera à Paris, où M^r^ le duc de la Valette doibt eſtre dès à pṁt près de mademoiſelle de Verneuille, ſa maitreſſe, qu'on aſſeure bientôt debvoir eſpouſer. Il ſe dit auſſi M^r^ le prince d'Orange avoir failly une entrepriſe ſur Anvers et Bruxelles, et le comte de Mansfeld avoir bien battu les gens du baron d'Anholt et de dom Gonzales, et que Tilly a laiſſé Frankendal po^r^ aller hyverner plus commodem^t^ ailleurs, qui me fait eſperer que vous eſtes maintenant en repos de ce coſté là, dont je ſuis très joyeux, et de ce que vous eſperez tenir v̄re foire à ce qu'on en diſt. Au ſurplus M^r^ le duc de Lorraine tient ferme à ne voulloir rien laiſ-

ſer ſortir de ſes pays pour comercer avec ceux de ceſte ville. Et ne s'apporte icy aucun vivre du coſté de lad Lorraine, non pas meſme du bled, qui eſt la cauſe qu'on le tient plus cher, et que les pauvres gens ſont plus incommodés. Je vous baiſe les mains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 décembre 1622.

CCXXIII.

Metz, 28 décembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... n'avons pas grande nouvelle à préſent, que la ſuitte de la paix en France, le Roy eſtant ès environs de Nevers et Montargis, por s'approcher doucement de Paris, où ſa mate pourra arriver au commencement de l'année prochaine ou au plus tard aux Roÿs, s'eſtant abouchée avec le duc de Savoye, et en la viſite du prince de Piedmont et de Madame ſa ſœur en la ville de Lyon. Mr le prince de Condé n'eſt pas encore de retour de ſon voyage d'Italie, ſur lequel il ſe fait divers diſcours, deſquels la preuve ſe fera en ſon temps. On en a fait ici d'extravagants ſur une ptendue rencontre du baron d'Anholt, dom Cordua et comte de Mansfeld, qu'on trouve maintenant eſtre vains, et croit on que ledit baron d'Anholt a paſſé le Rhein bien loing de la Weſtphalie, où eſt de préſent ledit ſr comte, ce que vous pouvez mieux ſçavoir que moÿ. Monſr le Conneſtable et monſr de Chevreuſe ſont tousjours près de ſa majeſté, et s'efforcent à lever les empêchemens qui pourroient eſtre donnés à l'obſervation des articles de la paix, ayant fait oſter toutes les fortiſications faites par les gens du Roÿ contre ceux de la ville de la Rochelle, qui ont au réciproque deſmolly celles qu'ils ci avoient faittes au dehors de leur ville por leurs deffenses. Mr le comte de la Roche-

foucaut debvoit recevoir ſa ma^té^ aud Montargis en paſſant et lui donner le plaiſir de la chaſſe : qu'eſt tout ce que je vous puis dire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz, ce 28 de décembre 1622.

CCXXIV.

Metz, 19 janvier 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... je me réjouis de ce que le baron de Tilly s'eſt retiré de voz contrées. Pour ce qui eſt de nos occurrences, on aſſeure que la paix s'affermit en France de plus en plus, et que ſa ma^té^ po^r^ la mieux entretenir, a deſchargé la ville de Montpellier des compagnies qui y eſtoient, puys ordonné par brevet que le fort de devant la Rochelle fût raſé, ce qui bannira la guerre de la France po^r^ un temps, les ſubjets du Roy ſe réuniſſants. Au ſurplus ſa ma^té^ eſt encor à Fontainebleau attendant l'entrée des Roynes dans Paris, où elles ſe debvoient trouver le 20 de ce mois et ſa ma^té^ y debvoit eſtre reçue d'une entrée ſolennelle po^r^ y toſt après deploier le gros des affaires. Vous avez ſceu la priſe de Phaffenbrüt par faute de bois, tellement que ceulx qui la deffendoient ſont morts de froidure po^r^ la pluſparte, et dit on n'en eſtre ſortis que 25 ou 30, avec compoſition honorable. M^r^ le commandeur eſt retenu de la goutte, autrem^t^ il eſtoit preſt de partir po^r^ aller trouver ſa ma^té^ : qu'eſt tout ce que vous aurez de moÿ po^r^ ceſte heure, avec mes bien humbles baiſemains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de janvier 1623.

CCXXV.

Metz, 22 janvier 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, eſtant fruſtré de la faveur de voz lettres depuis quelques ſepmaines en çà, je ne ſçay ſi, preſſé du partem^t de quelque meſſager ou autre, il m'eſt échappé quelques mots qui vous ayent offenſé, dont j'auroie un extrême regret po^r eſtre entierement hors de ma vollonté, qui ne ſera jamais que po^r vous bien et fidellement ſervir, comme je croÿ faire en vous advertiſſant que M^r le duc de Lorraine ne ſe veut relacher en aucune ſorte à l'endroit de ceſte ville et païs po^r le commerce accoutumé des bleds, ſuifs et autres telles marchandiſes, qui me fait craindre avec beaucoup de gents de bien, que les réſerves qu'il fait ne ſont ſeulement po^r ſon pays, mais à autre fin, et Dieu veuille que ce ne ſoit po^r favoriſer l'arch. Leopold en quelque deſſein contre vous, ſoubz l'eſpérance d'une coadjutorie promiſe au fils puiſnay de M^r le comte de Waudemont de v̄re eveſché, ou quelque autre pareille occaſion. C'eſt pourquoy je vous prie y prendre bien garde, oultre l'alliance de Bavière grandement ſuſpecte, et penſer s'il vous plaiſt à ce que je vous ay eſcrit cy devant po^r la ſeureté, dont j'ay faict mention, ſi tant eſt que vous jugiez qu'il en ſoit beſoin. Au demeurant, le Roy a fait ſon entrée à Paris le dixième de ce mois, aux flambeaux, et n'y a demeuré qu'un jour comme on aſſeure, puis s'eſt acheminé vers Amiens en Picardie po^r mettre monſ^r de Montbaſon en poſſeſſion de la citadelle et Mr de Longeville du gouvernement de lad̄ Picardie; autres diſent ſa ma^té n'eſtre encore partie dud̄ Paris. En attendant à toute heure le meſſager ordinaire d'icy, po^r en ſçavoir la vérité, auſſi bien que nous ſavons po^r certain que les gentilshomes miniſtres et autres qui eſtoient dans la Rochelle declarés criminels de læſe ma^té ſont préſentem^t abſoubz et retirez en leurs maiſons deſchargés dud̄ crime, en ſorte que tout tend à la confirmation de la paix, je ſuis, Monſieur, etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 janvier 1623.

CCXXVI.

Metz, 7 février 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ce porteur ne m'ayant rien rendu de vre parte, m'a donné neantmoins le moyen de le charger d'un pacquet et d'une lettre de monſr de Ste Catherine, receus ſéparément l'un de l'autre, ſans avoir eu l'occaſion de vous les faire tenir pluſtôt, tant noz meſſagers et marchants prennent peu le chemin de voz quartiers, d'où nous ſomes icy grandement en peine por l'iſſue de la journée de Ratisbonne qu'on aſſeure eſtre rompue, ſans que le duc de Saxe et Electeur de Brandebourg s'y ſoient trouvés, qui ſeroit un grand affaire, s'il eſtoit bien menagé, et led duc de Saxe bien détaché de la maiſon d'Auſtriche, qui ſe deffiant de luy tant ſoit peu ne luy pardonnera point, ſi elle trouve ſon advantage; qui eſt un ſubject por y bien penſer par luy et les ſiens, et ne point tarder à ſe tenir ſur ſes gardes. Por ce qui eſt de nos occurrences, la Royne mère eſt à pnt bien veue et bien voullue du Roy, et y a apparence que les affaires tourneront à la paix du Royaume et à la manutention des alliés et confédérés d'iceluy. Mr le prince de Condé et Mr de Schonberg favoriſent la continuation d'une guerre civile, n'eſtant pas bien venus; le pr eſt attendu à la cour le 8 du pnt et l'autre eſt envoyé à Nanteuil drès le 20e du paſſé, avec meſcontentemt de ſa mate. Tous les intendans des finances ont commandement dud 20e de ſe tenir en leurs maiſons, et monſr de Beaumarché a commandement du Roy d'exercer par comiſſion, et en attendant qu'autrement ſoit ordonné, la charge de mond ſieur de Schonberg, qui eſtoit de ſuperintendant des finances; bref, il y a un grand changement en ired cour, et ſommes attendant tous les jours à en apprendre la ſuitte, laquelle je ne manqueray à vous faire ſçavoir en ſon temps. Icy monſr de Saulny, mre Echevin, et pluſieurs du magiſtrat, nobleſſe et clergé ſe préparent à partir cejourd'hui pour aller en cour afin de faire donner

un ordre à quelques abus qui ſe commettent en la juridiction, et remettre le public en meilleur eſtat. Dieu leur donne le bien faire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1623.

CCXXVII.

Metz, 7 février 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le 14 du paſſé à v̄re ſtyle m'a eſté bien rendue, et n'eſtoit beſoin d'excuſes en voz précédentes..... Je vous diraÿ po^r nouvelle, le ſ^r de Schonberg eſtre diſgratié et avoir receu commandement du Roÿ de ſortir de Paris le 20 du mois paſſé, en ſorte que le meſme jour ayant tâché de prendre congé de ſa ma^té pour aller en ſa maiſon de Nanteuil où il luy eſtoit commandé de ſe tenir juſques à autre mandement, il luy fut refuſé de veoir nÿ parler à ſad̄ ma^té, qui, le meſme jour, fit faire commandement à tous les intendans des finances de ne ſortir de leurs maiſons juſques à autre commandement, et led̄ ſ^r de Schonberg ſortit de Paris entre cinq et ſix heures du ſoir, et à pareille heure mourut monſieur de Comartin, garde des ſceaux. M^r le prince de Condé eſtoit attendu po^r le huitième du p̄nt mois à la cour, de ſon voyage d'Italie. Mais on ne ſçait ſi les changements ne l'en divertiront point, la Royne mère eſtant p̄ntem^t en auctorité. Il ſe dit auſſi que Mr de Sully reprendra ſa ſuperintendance des finances. Et neantmoins monſieur de Beaumarché eſt commis po^r exercer la charge de ſuperintendant, juſqu'à ce qu'autrement en ſoit ordonné. Le fort de devant la Rochelle n'eſt pas encor demollÿ, ny la ville de Montpellier deſchargée de ſa garniſon. Ce qui donne encor de la deffiance à ceux de la religion. Mais M^r le Conneſtable et monſ^r de Chevreuſe et autres ſeig^rs de grande auctorité s'efforcent à faire obſerver les effects de l'edict fait

en faveur desd. de la religion et d'entretenir les alliés et confédérés du Royaume contre tous et envers tous. Dieu par sa bonté y veuille mettre la bonne main et par pitié et miséricorde donner au monde, quoyqu'indigne, une bonne paix.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1623.

CCXXVIII.

Metz, 17 février 1623. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... j'apprends (de Paris) les thresoriers avoir la chasse et n'estre hors d'appréhension d'une recherche. Mr de Champigny, ancien conseiller d'Estat, doibt avoir l'estat de controlleur général desd threforiers. Mr de Schonberg toujours disgratié, Mr le prince de Condé encor absent de la cour, qui fait qu'on doubte s'il y apportera du changement à son arrivée. Dieu veuille que ce soit en mieux! Le fort devt la Rochelle, non encor demolly, et la garnison de Montpellier, non encor ostée, met le monde un peu aux escouttes et fait doubter de la fermeté de la paix, toutesfois les choses passées me font croire que malaisément on rentrera aux drs malheurs, por avoir esté trop cuisants. L'événement ne peut venir des homes, et le fault attendre de Dieu, tel qu'il luy plaira l'envoyer. Mrs nos deputés de ceste ville, au nombre de sept, por aller trouver sa mate sont partis le huictième de ce mois. C'est un excès arrivé parce que le clergé a voullu avoir deux des siens, aussi bien que la noblesse et deux du magistrat outre le mre Eschevin. Les gens de bien ont receu un extrême desplaisir de la perte de la Valtoline, celle des Suisses est à craindre, et par degré de leurs voisins. Ce sont malheurs inespérés qui se voyent tous les jours.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 de febvrier 1623.

CCXXIX.

Metz, 24 mars 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je viens d'apprendre une nouvelle toute contraire à celle que nous avions de voz quartiers, ſçavoir que le prince de Galles a paſſé par Paris en habit incognu, et de là eſt allé en Eſpaigne po^r^ accomplir ſon mariage avec la fille du Roy du païs, ce qui a rendu esbahy bien du monde, attendu que le Roy de la Grande Bretaigne haſarde grandement ſon fils et ſon Eſtat par ceſte voye en laiſſant de ſes pays le plus précieux joyaux qu'il aye. M^r^ le duc de Rohan s'eſtant auſſi haſardé dans Montpellier po^r^ faire eſtablir un conſul à ſa vollonté, a eſté un peu retenu par celuy qui comande po^r^ ſa ma^té^, mais incontinent mis en liberté par commandement du Roy, afin de teſmoigner qu'il veut maintenir la paix donnée à ſon peuple. Il ſe parle d'un voyage en Picardie, puis de celuy de Touraine ; on verra par l'effect celuy qui prevaudra. M^r^ le duc de Bouillon a eſté fort malade de ſa colique graveleuſe, qui l'a fait rappeler ſon fils, le prince de Sedan, de la cour. Il a teſmoigné ne ſe voulloir deffaire par eſchange ny autrement dudit Sedan, ainſi tout eſt demeuré imparfait. M^r^ le prince de Condé n'eſt encor à la cour, l'affaire de la Valtolline renvoyée par l'Eſpaignol au pape, mais le Roy de France ne l'approuve pas : ainſi ſi elle ne ſe rend bientoſt, on verra ſa ma^té^ en campagne pour le faire faire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 mars 1623.

CCXXX.

Metz, 31 mars 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... pour les noſtres, elles ſont telles que noz deputés envoyés vers ſa ma^té^ ne ſont encor de retour, mais promettent par leurs d^res^ lettres devoir eſtre icy dans dix ou douze jours, deſquels il y en a la moittié des eſcoullés, et eſperant rapporter contentement de leur voyage. Saď ma^té^ eſt de p̃nt à St-Germain en Laye et n'en retournera qu'après Paſque, ſelon l'opinion de quelques-uns. Cependant on tâche d'affermir et cimenter la paix le mieux qu'on peut, en aydant aux alliés d'argent et d'hom̃es, les f^rs^ Eſtats ayant depuis peu touché quatre cent mille eſcus à la ſourdine po^r^ entretenir leur guerre. Les Suiſſes doibvent auſſi avoir receu une ſom̃e notable po^r^ ſe deffendre contre les incurſions d'Eſpaigne, et auront encor des hom̃es po^r^ les ſoulager. M^r^ le prince de Condé n'eſt encor de retour à la cour. Il s'excuſe ſur ſon indiſpoſition et ſe tient en Limoge en une ſienne maiſon. On eſtime qu'il a pœur d'eſtre recherché des finances mal adminiſtrées durant la guerre paſſée. Pour ce qui eſt de l'advis que je vous ay donné par mes précédentes, c'eſt la vérité, Monſieur, que mon intention n'eſt pas de vous diſtraire, en particulier ny autrement, de continuer en la forme que vous avez d'eſtroite obſervation en v̄re bonne ville. Mais en cas de preſſante néceſſité, avant que tomber en pareils malheurs à ceux de la ville de Heydelberg, que meſſeig^rs^ de v̄re ville, après meure déliberation ſe fuſſent couverts, avec toute v̄re bonne ville, de la protection dont j'ay parlé, ce que je croioie pouvoir eſtre un vraye moyen po^r^ vous redimer d'une miriade de vexations, tant de l'archiduc Leopold que de l'approche du duc de Bavieres, qu'on eſtime debvoir venir tenir ſa cour à Heydelberg. Deſquelles incommodités ſi vous jugez vous pouvoir bien garantir, *taceo nec verbullum unicum*

essero. Mais deux puissants voisins tels qu'ils sont enflés de plusieurs nouvelles conquestes sont plus à craindre qu'à aimer. Et si les seig^rs Electeurs de Saxe et Brandebourg avec les autres princes protestants ne se fortifient et opposent courageusem^t avec les bonnes villes joinctes à eux, le comte de Mansfeld n'estant plus aydé d'Angleterre, comme il n'y a plus d'apparence, la liberté de la Germanie, vre chère patrie, sera réduitte à une moleste servitude, dont je prie Dieu de tout mon cœur la voulloir conserver, et vous, Monsieur, de prendre en bonne parte mon advis, qui, *bona fide*, n'a autre but que vre bien, lequel vous sçaurez bien distinguer avec mes autres bons seig^rs de vre ville.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de mars 1623.

CCXXXI.

Metz, 18 avril 1623. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, celle qu'il vous a pleu m'escrire le 2 de ce mois m'a esté bien rendue, et vous remercie humblement de vos nouvelles, entre lesquelles me semble impossible celle que la ligue d'Espaigne promet de fournir à l'entretenement de cent mille homes, l'espace de 4 ans, po^r le service de l'Empereur, et n'en faudroit pas la moittié si les seig^rs princes protestants et villes adjoinctes, ne prennent plus une ferme resolution pour l'advenir po^r leur conservation, et n'employent plus courageusement ce que Dieu leur a departy de comodités po^r la manutention de la religion, vies et biens temporelles, et croy qu'en cela il n'y a plus de vanterie que d'effects pour espouvanter le monde, et neantmoins puisque l'Empereur se retire à Prague po^r un temps, et dès maintenant l'Impératrice à Vienne, cela tesmoigne une grande sécurité pour son regard et qu'il redoubte bien peu ce qui se

pourroit attenter contre ſon Eſtat. Veoire qu'il ſe confie à l'archiduc Leopold, ſon frère, en ce qui touche les frontières, puiſqu'il l'a receu avec tant de ſubmiſſion, qui eſt un acte contraire à ce qui eſt de ſa ma^té^ impériale, ſinon en cas de néceſſité. Pour ce qui eſt de la France, elle eſt plus en contenance de paix que cy-devant, encor qu'on aye voullu porter le Roy aux extrémités de la guerre, mais comme c'eſt un prince bening, il a entièrement rebuté ceux qui le voulloient jetter à la continuation de la guerre civile, et envoyé deux gentilshommes des ſiens po^r^ faire demollir le fort devant la Rochelle, après qu'il leur ſera apparu que leurs fortifications ſeront oſtées, meſme po^r^ retirer la garniſon de dedans Montpellier, afin que tout ſon royaume demeure tranquille, et qu'il puiſſe tant plus facilement ſecourir les alliés de ſon royaume, entre leſquels meſſ^rs^ des Eſtats de Hollande ont jà reſſenti des faveurs de ſa ma^té^, et ont receu 600,000 livres de Roy, ſur 1,200,000 livres qu'on leur doibt fournir dans ceſte année, et croy qu'à l'advenir ſa ma^té^ ſe ſerrera encor de plus près à la conſervation de ſes alliés, que par cy devant, à cauſe du grand avantage que prend l'Eſpaigne de toutes parts, qui n'eſt pas un préjudice particulier, mais général à tous princes et proteſtants chreſtiens. Icy nous avons bien veiné noz ſept depputés retournés de la cour, po^r^ avoir rapporté ce qu'ils ont demandé à ſa ma^té^ pour la pluſpart, et avons tous les ſubjects du monde de nous contenter du bon traictement que nous recevons de ſad ma^té^ comme benignement protegés, et n'avons aucune plaincte de taille ny d'impoſt pour n'y eſtre ſubjects, ains ſeulement de quelque ſurcharge de garniſon qui nous eſt compenſée par l'argent que ſa ma^té^ envoye annuellement po^r^ la paier qui demeure dans la ville, et tourne au proffit de chacun en particulier. Monſieur le prince de Condé eſt attendu à la cour dans peu de jours, ſa ma^té^ eſt encor à Fontainebleau d'où on verra quelle routte elle prendra dans peu de temps.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1623.

P. S. — Monſieur, j'avois oublié à vous dire la mort de M^r le duc de Bouillon qu'on nous a celée icy longtemps; c'eſt une perte indicible au public.

P. S. — Monſieur, l'envoy des comres de l'Empereur vers vous, po^r demander les biens de ceux qui ſe ſont réfugiés en vre ville, après avoir ſervy le Roy de Bohême, leur prince naturel, n'eſt autre choſe qu'une querelle d'Allemant come on dit, ou adjournement de diſpute, et l'approche de Tilly de Francfort, un plus grand danger duquel il ſera beſoin de vous donner bien de garde et de bon heure. Dieu vous en faſſe la grâce et vous conſerve heureuſement à vre Republique.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1623.

CCXXXII.

Metz, 30 avril 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, la nouvelle de paix en France ſe continue, et tenons icy que tous les forts et empeſchements ſont levés, en ſorte que l'on ne parle que de rendre grâce à Dieu d'un ſi grand bien, et de tâcher d'en jouyr. Le nouveau prince de Sedan doibt auſſi avoir contentement du Roy, en ce qu'il l'a repris en ſa particulière protection avec promeſſe de ne l'inquiéter en ſes terres, mais de luy entretenir les appointem^ts de feu M^r le duc de Bouillon, ſon père, et luy gratifier en toutes ſortes cy après, meſme en la ſolde de quelques gens de guerre, qu'il tient po^r la garde de ſa place, qui monſtre que ſa ma^té recognoit que la douceur envers ſes ſubjects luy apportera plus de repos et de contentement que la rigueur de la guerre. Elle eſt encor à Fontainebleau, ou à Paris, et n'y a apparence qu'elle s'en eſloigne ſitôt. M^rs nos députés ſont retournés de la cour avec ſatisfaction, en ſorte qu'il ne ſera

besoin d'y retourner sitost. La cherté des bleds et vins se diminue, grâce à Dieu, et est le pauvre peuple soulagé d'un tiers de lad cherté. Nous sommes fort desplaisants en ceste ville de veoir que la d^re^ pièce du Palatinat suive les autres, et ce qui redouble ce desplaisir est que c'est de l'adveu du Roy d'Angl^re^ qui debvroit l'empêcher par toutes voyes, ce qui seroit plus à admirer, s'il avoit fait autrement cy-devant; on doubte fort po^r^ Marbourg et pays de Hessen, puisque M^rs^ les Electeurs de Saxe et Brandebourg sont si long à se ressoudre à une juste deffense. Dieu par sa bonté leur veuille renforcer leur courage po^r^ resister courageusem^t^ à ceux qui les veullent asservir et vous conserve.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier d'apvril 1623.

CCXXXIII.

Metz, 19 mai 1623. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, en attendant le partement de v̄re messager qui m'a rendu celle qu'il vous a pleu m'escrire le 4 de ce mois, je vous diray po^r^ response que po^r^ l'alliance et confœderation du Roy de France avec le duc de Savoye et Seig^rie^ de Venise, elle ne peut estre que très utile au public, en tant que c'est pour empescher que le Roy d'Espaigne ne se prevalle de la Valtolline contre l'Italie, et finallement contre la France mesme et la Savoye; et à l'egard du comte de Mansfeld advoué et receu à la solde de sa ma^té^, si cela est, dont je doubte encor, c'est une curiosité d'un grand Roy, de se servir des plus courageux et plus braves chefs qui se peuvent rencontrer. Ainsi en faisoit le Roy Henry le Grand, son père de glorieuse memoire, qui prit Mr de Waubecourt à sa solde, après son retour de Hongrie et autres, de pœur que ses ennemis ne s'en servissent contre luy. Quant à l'estat des villes de Wourms, Speir et Wimpst, je les déplore de toute mon affection,

et ſuis marry de leur condition onéreuſe, d'autant plus qu'on ne leur tient promeſſe, ce qui doibt ſervir d'exemple à d'autres por ne ſe trop confier avec ceux qu'ils traittent. Et prie Dieu, Monſieur, que vre bonne patrie ne ſoit deceüe, et que de bonheur vous pourvoie! Et eſt facille à juger que vos ennemis ne chomeront pas à vous vexer et traverſer de toutes les ſortes, puyſqu'ils vous dreſſent une querelle d'Allemand come on dit, ſur la charité et pitié que vous avez eü de voz pauvres voiſins du Palatinat affligés et exulés de leur pays, qui eſt une impieté qui ſe trouve avec pluſieurs autres en ceux qui portent lès armes : *juxta illud nulla fides pietasque viris qui caſtra ſequuntur*, et crains fort que vous voyant ſans eſpoir d'être ſecourus, le baron de Tilly n'avance ſon armée vers voz quartiers, qui ſeroit ſuivie de celle de l'archiduc Leopold, ce que vous debvez prévenir, ce me ſemble, par le moyen de la protection propoſée, laquelle, ſi vous tardez trop, ne pourroit vous eſtre utillement accordée, parce que ſi ſa maté occupe ſes gents ailleurs, il ſeroit trop tard d'implorer ſon ayde; ce que je vous dy, Monſieur, de pareille affection que je le diroie por ma propre patrie, ſi elle eſtoit auſſi dangereuſement menacée que vre bonne ville, et eſt beſoin aux maladies extrêmes de ſe ſervir de remèdes extrêmes, et qui plus eſt ordinairement, la promptitude y eſt neceſſaire : *ſiquidem principiis obſtandum, alias ſero medicina paratur, cum mala per longas convaluere moras*. Je croy à la vérité que ſi tous voz concitoyens eſtoient de pareil courage que vous, que l'on ne ſçauroit remporter d'avantage ſur vre ville, mais après de ſi longues fatigues et ſi continues, ſe veoir attaqué de toutes parts, les infirmes s'esbranlent les premiers, les autres ſuivent après, et finallement la confuſion et la crainte vient à ſe meſler, qui eſt la ruine et perte des lieux les plus aſſeurés. Pour ce qui eſt de la paix de France, encor que le fort devant la Rochelle ne ſoit demolly, ſi eſt ce qu'on eſpère qu'elle ſubſiſtera, parce qu'il ne tient qu'à ceulx de dedans de ſatisfaire à ce qu'ils doibvent par traicté, et incontinent la demolition ſera faitte. Mr le Conneſtable appelle tous ſes plus anciens capitaines et

ſemble les voulloir employer po^r la Valtolline, ſa ma^té ayant requis que les forts nouvellement baſtis ſoient demollis, d'ailleurs que la fortification du fort de Graveline ceſſe ſuivant le traicté de Vervin.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de mai 1623.

P. S. — Monſieur, je vous puis aſſeurer que ſi meſſ^rs de v̄re ville ſe diſpoſoient à quelque forme de protection, qu'on l'accepteroit telle qu'ils voudroient et ſeriez par ce moyen à couvert de tous les dangers deſquels vous eſtes menacés. Dieu vous donne bon conſeil.

CCXXXIV.

Metz, 19 mai 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... et croy que ce ſeroit temérité de vous propoſer et à M^rs de v̄re bonne ville une protection, ſi les dangers que vous avez tous preſts et près ne vous menaçoient de pluſieurs endroits, meſme ſi une meſme reſolution, affection et courage ſe pouvoit trouver en toute v̄re bourgeoiſie qu'elle ſe trouve en vous et mesd̄ ſeig^rs de v̄re ville. Mais il eſt ſi malaiſé que l'arch. Léopold n'aÿe ſes intelligences parmy un ſi grand peuple, qu'un ſi grand peuple ſoit entierement compoſé de meſme vollonté et courage, et que vous puiſſiez eſtre ſecourus, ſi toſt ny ſi bien que vous deſireriez, ſi vous eſtiez attaqués, qu'il me ſemble qu'il ſeroit à propos de recognoiſtre comment vous pourriez entrer en pourparler po^r lad̄ protection, et ſoubz quelles conditions, pluſtôt que tomber dans un mal ſans reſſources; *ſiquidem ex malis neceſſariis minus eſt eligendum.* Voilà, Monſieur, ce que j'ay à adjoutter à mad̄ lettre, et que ſa ma^té de France eſt reſolue de s'oppoſer courageuſem^t aux deſſeins d'Eſpaigne, qu'elle veoit butter

à une entiere ſubverſion d'autres Eſtats, pour affermir le ſien, et qu'en France, chacun s'anime por s'oppoſer courageuſement à cette monſtrueuſe grandeur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de may 1623.

CCXXXV.

Metz, 24 juillet 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... c'eſt à la vérité une affaire très importante que celle dont je vous ay eſcrit, c'eſt pourquoy elle mérite bien d'eſtre digerée de longue main, mais ſi l'eſtat de voz voiſins eût continué, comme il avoit commencé, vous euſſiez eu peu de loiſir por prendre une bonne reſolution, tant y a, Monſieur, que je demeure fort content que vous eſtes en beaucoup meilleure condition que cy devant et n'avez aucun detourbier de gentz de guerre, et vous ſupplie de prendre en bonne parte ce que je vous aye eſcrit ſur le meſme ſubject, l'affection que je dois au bien de vre reſpublicque m'ayant porté à vous eſcrire avec la liberté que j'aye faict, ſelon que le temps et la ſaiſon m'y convioit. Pour ce qui eſt de noz nouvelles de deçà, on a commencé drès hyer au Pont à Mouſſon, une cérémonie qui doibt durer trois jours, qui eſt por ſolemniſer la canoniſation de père Ignace, patron des Jéſuites, pluſieurs curieux d'icy y ſont allés, qui en rapporteront le modelle. De France, monſieur le comte de Vaudemont ſuit encor la cour; on dit que c'eſt por mieux valloir de l'hérédité de feu la Royne Margueritte et autres prétentions cognues à peu de gentz. Le Roy eſtoit encor le 15 de ce mois à St-Germain en Laye, à cauſe de la contagion qui eſt à Paris, aucuns diſent que ſa majeſté prendra le large du coſté de Tours, ſi lad contagion continue, autres qu'il viendra à Monceaux; les effects en feront voir ce qui en ſera. Mr le prince

n'eſt encor à la cour, le mécontentem^t n'eſt pas amorty, on parle diverſement de la Rochelle et du fort de devant. Dans un mois au plus, on verra les réſolutions qui ſe prendront po^r ou contre. Mes dernières lettres de la cour portoient que la tranquillité publique continuoit.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de jullet 1623.

CCXXXVI.

Metz, 10 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... je ne doute nullement que le rehauſſem^t des monnoyes ne vous faſſe beaucoup de peine, parce que ne les ayant rehauſſé en ceſte ville que proportionnellem^t à noz voiſins de Lorraine, et bien moins qu'en voz quartiers, ſi eſt ce que nous recognoiſſons que toute la perte tombe ſur les rentiers et non ſur le commun peuple, duquel on ne peut tirer ſervice qu'au quadruple de ce qu'il gaignoit les autres fois, et la meſme plaincte que vous faittes de la ſechereſſe eſt auſſi en ce lieu où neantmoins nous eſperons abondance de bledz, parce qu'ils eſtoient formés dans l'eſpÿ avant lad ſechereſſe, mais fort peu de menus grains, et craignons que la contagion qui a aſſailly pluſieurs villages de Lorraine, et un des ñres, à une petite lieue de la ville, ne nous viſite, dont Dieu par ſa bonté nous preſerve! Pour ce qui eſt de la rencontre du duc Chriſtian Halberſtat avec Tilly, on en raconte icy diverſement, que nous avons peine d'en tenir la vérité, neantmoins conſtat que led ſeig^r duc a eu de l'avantage ſur ſes ennemis, que je prie Dieu luy livrer en ſes mains po^r ſa gloire. Ledit advantage a pleu grandement aux bons François, et ſpecialem^t au Roy qui recognoit maintenant combien il importe à ſon Eſtat que la maiſon d'Autriche ne ſurmonte et ſupprime ſes bons confœ-

derés et alliés d'Allemaigne, et à ceſte occaſion a plus de vollonté de les bien aſſiſter qu'au pardevant. Sa ma^té^ eſtoit encor à St-Germain le 3 de ce mois, preſte neantmoins d'aller à Montceaux, parce que la contagion croiſt à Paris, et veut on dire qu'il y a deux maiſons infectées auď St-Germain. Vous aurez jà ſceu l'incendie arrivée au Pont à Mouſſon dans l'eſgliſe et bibliotheque des Jeſuittes ſans qu'on en ſache la ſource; aucuns la veulent prendre d'eulx meſmes, parce qu'ils n'avoient encor rendu des tapiſſeries et autres hardes précieuſes qui venoient du prince et de pluſieurs particuliers auxquels elles ſont perdues, autres plus ſuperſtitieux l'attribuent au feu St-Anthoine et diſent que leď S^t^, irrité qu'on a fait tant de cérémonies po^r^ St Ignace au lieu qui luy avoit eſté voué paravant, qu'en haine de ce il a envoyé ſon feu à la cime du clocher desď Jeſuittes, afin qu'on n'en accuſe perſonne; cela eſt une ſuperſtition, et eſt l'autre opinion plus vrayſemblable. Po^r^ ce qui eſt de la Rochelle, les deputés d'icelle ville ont eſté remercier ſa ma^té^ de ce qu'elle avoit déclairé n'avoir commandé à M^r^ le duc de Guyſe de ſe jetter dans l'iſle de Rez, ains, ſuivant le dire duď ſ^r^ duc, eſt arrivé que par un vent contraire, les navires du Roy ont eſté jettés dans ladite iſle, d'où les Rochellois conjecturoient qu'il y avoit intelligence dans leurď ville, de quoy on s'eſt lavé le mieux qu'on a peu, et a eſté depuys peu leď duc à la cour : qu'eſt ce que je vous puis dire pour nouvelles, vous baiſant les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'aouſt 1623.

CCXXXVII.

Metz, 19 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit du 10 de ce mois, et ne ſe paſſe rien icy de mérite. La ſechereſſe continue, et n'avons point

de pluÿes qui ne ſoient accompagnées de greelles et foudres fâcheux, tant le bon Dieu eſt irrité contre nous, qu'il daigne toutesfois encor preſerver de la contagion en ceſte ville, où ceux de la religion ſont en grand ſoin de ſçavoir la vérité de ce qui ſe dit du duc Chriſtian et de ſon armée, qu'on aſſeure eſtre entierement deffaitte par Tilly, qui a attiré led duc au combat, en ſorte que ſon infanterie ne pouvant ſecourir ſa cavallerie, qu'il avoit trop avancée, l'une et l'autre doibt avoir eſté deffaitte, reſervé huict ou dix enſeignes de cavalerie, avec leſquelles led duc ſe doibt avoir retiré, après avoir perdu ſeize pièces de canons et deux mortiers, qui ſeroit une deffaitte importante et dangereuſe, et qui anéantiroit les forces du comte de Mansfeld qui n'eſtoient encor joinctes. Dieu par ſa bonté veuille qu'il n'en ſoit comme on nous publie de pluſieurs endroits; au ſurplus le Roy a eſté à Monceaux où il a peu demeuré, et eſt la pluſpart du temps à St-Germain, et va et vient aud Monceaux, avec ſa cour racourſie, à cauſe que ces lieux ne ſont ſi logeables qu'à Fontainebleau.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 d'aouſt 1623.

CCXXXVIII.

Metz, 31 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, vre lettre du 24 de ce mois que ce meſſager m'a rendue pour reſponſe à mes dernières m'a fort eſclaircy de ce qui eſt de la deffaitte de l'infanterie du duc Chriſtian de Brunſwic, dont je vous remercie humblem^t^. Et du papier imprimé qui eſtoit joinct, c'eſt un mauvais ordre parmy les nres, qu'avant meſme qu'on aye approché l'ennemy, on publie la victoire contre luy, ou au contraire il ne ſe contente de ces vanteries, mais en effect et ſans bruit, nous rabbat ſouvent nre caquet : cela arrive que nous ne recognoiſſons pas bien nos faultes, et n'en demandons point

le pardon à Dieu, qui nous envoye des afflictions po^r nous corriger. Ainſi ne regardons que le ſecours humain qu'il abbat en peu d'heures, afin que nous ayons ñre entier recours à luy, qui ſeul peut nous conſerver. Pour ce qui eſt de l'advis donné aux ſ^rs Eſtats d'eſtre bien ſur leur garde, cela eſt bien général, et eſt certain qu'ils en ont grand beſoin, mais comme gents bien experts à ſupporter et repouſſer les incurſions d'Eſpaigne; ils s'en ſçauront bien deffendre moyennant la faveur et grâce de Dieu. Quant au paſſage du comte Mansfeld par la Lorraine, je tiens cela imaginaire et ſeulement afin que les Lorrains, ſelon leur couſtume, ayent occaſion de faire des levées po^r ruiner leur propre pays, et peut être pour envoyer quelques compagnies en Bavière. A Paris la contagion y continue, et neantmoins M. le duc de la Valette y eſt encor et ſa feme, qui eſt fort enceincte. Sa ma^té eſt encor à St-Germain, et paſſe ſon temps à la chaſſe, allant parfois à Monceau. Il ne ſe dit rien de la cour, qui ne ſoit advantageux pour les princes proteſtants, et les ſ^rs Eſtats, que ſa ma^té n'abandonnera point, et a plus de bonne affection et inclination de les ayder que jamais, en laiſſant ſes ſubjects de la religion en paix; laquelle je prie Dieu voulloir donner à toute la chreſtienté po^r empeſcher les progrès dangereux de la Turquie, et vous baiſe humblem^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier d'aouſt 1623.

CCXXXIX.

Metz, 25 septembre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je voudroie avoir des meilleures nouvelles de ces quartiers que ne ſont celles du public de toute ṽre Germanie, mais il ſemble que le bon Dieu veuille accabler de maux les plus grands Eſtats du monde po^r abbaiſſer leur orgueil, et leur monſtrer qu'ils ne ſont que par luy. Le Roy eſt tousjours à St-Germain avec

la Royne regnante, et n'en bougeront qu'après que Paris ſera repurgé des mauvais airs par les gelées que la ſaiſon produira. Sa ma^té^ a eu à grand deſplaiſir la deffaitte du duc Chriſtian de Brunſwic, voyant que par la foibleſſe des autres princes d'Allemaigne un ſi grand corps eſt ébellé, et ſans réſiſtance vallable. On eſpère que le prince d'Orange pourra faire quelque air digne de ſoi po^r^ un peu rabbattre la ſuperbité d'Eſpaigne. Mais cela eſt encor *in fatis*, il ne tiendra pas à ſa ma^té^ de l'encourager et de l'ayder de tout ce qui ſe pourra, ayant de nouveau ordonné de fournir gratuitement à M^rs^ les Eſtats juſques à autres ſix cent mille livres de Roy, pour ſubvenir aux frais de la guerre, et croy qu'on fournira encor des hom̃es, moyennant qu'on les traicte mieulx qu'ils n'ont eſté dans les trouppes du comte de Mansfeld et duc de Brunſwic. Ici la Lorraine nous fatigue tousjours par l'interdiction de l'entrée de leurs bleds dans ñre ville et pays. Et y a cent teſtons d'amende à celuy ou ceulx qui contreviendront ; toutesfois le bled eſt deſcheu d'un eſcu par quarte, attendu l'abondance que Dieu nous en a donné dans le pays. Il ſe dit que led̃ ſ^r^ duc de Lorraine a fait faire lesd̃ deffenſes, afin d'en pouvoir envoyer au duc de Baviere ſon frère, et qu'il en envoye en effect, ce que vous pouvez mieux ſçavoir que nous parce qu'il fault paſſer par voz quartiers, d'où on nous dit, et principalement les papiſtes, qu'en v̄re bonne ville il eſt tombé du ſang du ciel, preſque en tous les endroits, et qu'il a commencé à tomber dans la maiſon d'un miniſtre, où le ſang eſtoit plus abondant. Ce que neantmoins je ne puys croire, et tiens que c'eſt une invention po^r^ tousjours deſcrier l'Évangille. Si toutesfois ceſte nouvelle eſt vraye en partie, dont je vous ſupplie humblem^t^ eſtre eſclaircy par celle qu'il vous plaira m'eſcrire, je prie Dieu de tout mon cœur voulloir détourner du général et du particulier les dangereux effects de ce prodige, et conſerver de plus en plus v̄re bonne ville en ſon luſtre et ſplendeur : ſur quoy je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de ſeptembre 1623.

CCXL.

Metz, 21 octobre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, v̄re lettre du 2 de ce mois me fut hier rendue dans le fort de noz vendanges, qui ſont plus abondantes deux fois que l'année paſſée, et le vin plus cher d'un tiers que l'année précédente, tant le monde eſt dereglé en toutes choſes : com̄e il a eſté à ſemer la nouvelle d'une pluye de ſang arrivée en vos quartiers, et des bouillies trouvées meſlées de gouttes de ſang en quelques maiſons particulières, de l'eſclairciſſement de laquelle nouvelle je vous remercie humblem^t et demeure fort content que le prodige ne ſoit tel qu'on l'a icy repreſenté, mais bien en peine de ce que vous ne pouvez recouvrir des grains à volonté. Encor qu'on nous aye aſſeuré que M^r le duc de Lorraine avoit accordé depuis peu à meſſeig^rs de v̄re ville, juſques à la concurrence de deux mille réſaux de bled, à achepter et tranſporter de ſes paÿs, et eſt le plus grand mal po^r voz quartiers que l'Elſace eſt deſgarnie et deſpourveue, contre ſon accoutumée. Po^r ce qui eſt de la France, le Roy eſt encor à St-Germain en Laÿe avec les deux Roynes, et n'en bougeront qu'au commencem^t du mois prochain, encor qu'on dit que depuis peu dans St-Germain meſme, il y aye eu deux maiſons infectées de la contagion qui ceſſe dans led Paris. A ce qu'on aſſeure, ſad ma^té a auſſi donné toute ſorte de contentement au ſynode national de ceux de la religion tenu à Charenton, ayant donné 40,000 livres pour les frais d'iceluy en bonnes aſſignations, outre les preſents faits à des particuliers po^r les allées et venues en cour, et s'eſt finy led Synode au contentem^t de ſa ma^té qui a donné à ſes peuples par tout le royaume une paix abſolue, à ce que les d^rs avis de la cour font mention. Pour ce qui eſt des courſes de B. Gabor et de ſes adjoincts, cela ne peut beaucoup nuire au party de l'empereur, parce qu'en peu de

temps il faudra qu'ils ſe retirent. Et neantmoins il fault que la rage des Impérialiſtes ſoit grande, qu'ils augmentent leur perſécution pluſtôt que de la diminuer contre les Evangeliſtes. Dieu ſeul y peult remédier.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 d'octobre 1623.

CCXLI.

Metz, 23 novembre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, il y a ſi longtemps que je n'ay receu de voz lettres que ſi je ne ſçavoie vos grandes affaires vous en pouvoir divertir, j'auroie pœur que ce ne fût vre ſanté, veu qu'on nous aſſeure par deçà. Bet. Gabor avoir deffait une grande partie de l'armée de l'empereur, bruſlé beaucoup de chaſteaux et maiſons fortes de ceux qui ont mis à mort pluſieurs Évangeliſtes de Prague, et forcé le général Tilly à envoyer le fort de ſon armée au ſecours dud Empereur. Icy on continue encor par la grâce de Dieu la bonne nouvelle de paix et par toute la France, le Roy ſe trouvant maintenant dans Paris, où M^r le duc d'Eſpernon le doibt venir trouver au milieu du mois prochain, venant veoir par un meſme voyage ſa nouvelle belle-fille, et M^r le duc de la Valette ſon fils qui a eſté grandement mallade, d'une fiebvre continue de laquelle il eſt preſentem^t guarry. Nous avons eu trois ou quatre maiſons touchées de la peſte, par l'indiſcrétion de ceux qui ont eſté veoir les mallades de ceſte maladie en un village dépendant de ceſte ville, à une petite lieue d'icy, où ſont morts plus de ſix vingt corps tant petits que grands. On a mis hors de ceſte d ville tous ceux qui eſtoient infectés ès d maiſons et les vallides auſſi, de pœur qu'ils ne gattaſſent le reſte. On eſpère que la froidure pnte fera tout ceſſer ce mal ſi Dieu plaiſt. Je ne ſçay ce que vous tenez du mariage

d'Angleterre, mais on aſſeure icy les articles d'iceluy avoir eſté accordés, depuys le retour du prince de Galles au païs et cour de ſon père. Dieu veuille qu'il en arrive plus de bien qu'on n'en eſpère.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de novembre 1623.

CCXLII.

Metz, 25 décembre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... ce qui ſe dit à preſent par deçà eſt que, le comte Mansfeld et Halberſtat ayant à pñt laiſſé la Friſe, ceux de Trèves et Collogne en ont pris l'alarme croyant qu'il les veuille venir veoir. En Lorraine on nous a voullu ſeurer du contentement de la deffaitte de Montenegro et des ſiens, en mettant en avant que Tilly s'eſtoit emparé de Caſſel, ce qu'on a trouvé inventé depuys. A Paris M^r le duc d'Epernon eſt venu veoir ſa belle-fille la ducheſſe de Verneuille, et par meſme moyen recevoir les commandements du Roy, qui a congedié depuis 15 jours en ça les regimens de Ballany, Marcheville, et autres extraordinaires, pour monſtrer qu'il n'a vollonté de continuer la guerre dans ſon royaume, ains pluſtôt y conſerver la paix et repos public. Monſieur de Puyſieulx, premier ſecretaire d'Eſtat de ſa ma^té, eſt fort incommodé en ſa ſanté, d'une fiebvre quarte. En Lorraine on a voullu faire quelques levées pour Bavières, mais l'argent manquant a tout arreſté. Je vous baiſe humblem^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 décembre 1623.

CCXLIII.

Metz, 2 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, il me tarde grandem^t que je ne reçois plus aucune de voz lettres. J'attribue cela à voz grandes affaires que vous avez eu à v̄re foire de Noël et à celles que vous avez d'ordinaire po^r v̄re republicque. Icy, il y a du murmure de ñre clergé qui a des héritages dans la Lorraine, pour ce qu'en conſidération d'iceux le duc de Lorraine leur demande quelque argent po^r fournir aux frais de la guerre, qui fait croire qu'il y aura quelque remue meſnage en ladd Lorraine, qui fait amas de deniers où qu'elle peut po^r ſe fournir de chevaux et d'armes. En France ſa ma^té a donné les ſceaux à M^r d'Aligre, conſeiller de la cour. M^r le Chancellier les eût encor vollontier gardés, mais il n'y a eu moyen de s'en deſdire. On croit que ſa ma^té feroit un voyage vers Tours, po^r aller recommencer la guerre du coſté de Montauban et la Rochelle, mais le Roy ayant reduit les compagnies ordinaires des garniſons à 35 hom̄es, et fait congédier les régim^ts extraordinaires, le deſſein ſemble eſtre rompu. M^r le duc d'Eſpernon eſt encor à la cour, et ne ſçait on aſſeurement s'il viendra par deçà com̄e il s'étoit propoſé. Monſ^r Viginé eſt allé trouver M^r le prince de Condé à Bourges po^r le faire retourner à la cour, on ne ſçait ſi ſon voyage proffitera. Il y a force compagnies Eſpaignolles qui ſont dans le pays de Liège, et tâchent d'entrer dans la ville dudd Liège, po^r ſe tenir en garniſon, mais on refuſe, et s'excuſent les principaux ſur leur privilège de n'en avoir jamais eu, meſme qu'elle depend de l'Eveſque de Cologne; mais nonobſtant toutes excuſes ils p̄tendent y entrer de force ou vollonté, et ainſi accroiſtre les limites du Roy d'Eſpaigne, qui ſont jà trop grandes, et ne tendent qu'à ſupprimer et ſubjuger le reſte du monde, dont Dieu le gardera s'il luy plaiſt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 de febvrier 1624.

CCXLIV.

Metz, 7 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 3 de ce mois, et n'ay rien appris depuys oultre ce que je vous ay dit, ſinon que le fils du comte Henry de Berg, paſſant hier par ceſte ville, eſt allé faire partie de ſon Carnavalle à Nancy luy cinquième, et peut eſtre traicter de quelque affaire de guerre, Mr le duc de Lorraine faiſant nouvelle levée ſur le clergé de ſon pays, et ceux qui ont des terres ou héritages dans ſon duché, par permiſſion du Pape, qui teſmoigne qu'il n'eſtre éloigné de la ligne Papiſtique. De la ville de Liège, il s'eſcrit de Sedan, que l'offre de ſe mettre en la protection du Roy de France, ſur la crainte qu'elle a eu qu'ayant laiſſé entrer des Hollandois qui avoient deſſeing de ſe ſaiſir de quelques Eſpaignols qui eſtoient en une hoſtellerie, et qui s'eſtant bien deffendus ont tué partie desd Hollandois entreprenants, et qui avoient mis le feu dans lad hoſtellerie, elle ne ſoit mal traictée par des garniſons eſpaignolles, qui y veullent entrer de la part de leur Roy. En France tout eſt calme, Dieu mercy, et dit on que la Roine eſt enceinte, qui ſeroit un bon affaire. Mr le duc d'Eſpernon eſt encor à la cour, Mr le commandeur de Fromigères, lieutenant de la citadelle, fait eſtat de s'y en aller à ce careſme. Mr le préſident de ceſte ville promet d'en revenir bientoſt, et ne parle-t-on plus du voyage de mond ſeigr d'Eſpernon par deçà, où le capitaine Paul l'Allemant ſe plainct grandement de ce que M. Heller et un autre ſeigr de vre bonne ville, luy ayant promis, à ſon partement, de luy faire païer encor ſa penſion de quatre cents florins por une année, avant que le congédier tout à fait, il a receu neantmoins une froide reſponſe verballe par le sr Jean Pillon, marchant, de quoy j'ay eſtimé vous debvoir ceſte advis, come très humble ſerviteur de Meſſeigrs du Sénat de vre ville....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1624.

CCXLV.

Metz, 14 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... je vous congratule de tout mon affection du mariage de M^r^ v̄re fils, et prie Dieu vous en donner toute ſorte de joye et contentement enſemble à toute v̄re noble famille. Pour ce qui eſt de l'ordre que Meſſeig^rs^ de v̄re republicque donnent au prix des vivres, coṁe ils ont fait au taxe des eſpèces d'or et d'argent, c'eſt une affaire malaiſée au poſſible, et la crainte que nous avons icy d'y rencontrer trop de difficultés, nous retient encore au p̄^r^ rehauſſement, c'eſt aſſavoir le doublon à raiſon de quinze francs et demi de Lorraine un peu plus, l'eſcu ſol à huict francs lorrain, le reixdaller à cinq francs lorrain, et ſic de *caretis*, et ainſi nous roullons en ce moyen et non exorbitant rehauſſement, de peur que par le rabais desd̄ eſpèces, nous ne faſſions murmurer le pauvre peuple, qui achepte le bled et vin bien cher, juſques à ce que par une bonne et aſſeurée paix, on puiſſe plus commodement faire led̄ rabbais. Quant à la grande neceſſité de laquelle vous m'eſcrivez eſtre viſitée v̄re academie, de laquelle vous avez ſoin coṁe l'un des f^rs^ adminiſtrateurs, cela à la vérité eſt grandement à plaindre et conſiderer; et ſi lorſque je vous adverty qu'il y avoit moyen d'en tirer quelque partie, vous euſſiez voullu entamer l'affaire par les voyes que je vous avoie déclaré, je tiens que vous y euſſiez profitté, parce qu'on eût cherché des inventions qu'on a trouvé po^r^ d'autres affaires, et en fuſſiez bien advancé. Mais ſi j'ay bien retenu, le rehauſſement desd̄ eſpèces vous divertit d'en faire la pourſuite : coṁe ce ſoit, tant plus vous attendrez à en faire pourſuittes, tant moins vous profitterez, et me ſemble qu'il ſeroit à propos que meſſeig^rs^ de v̄re ſénat en eſcrivent à ñre magiſtrat, non ſeulem^t^ une fois, mais pluſieurs, afin que par importunité on emporte ce qu'autrem^t^ il ſera très difficile d'obtenir quoyque juſte et raiſonnable, à cauſe du mauvais temps paſſé, qui

nous a grandement defvoyé, auſſi bien que noz voiſins, encor que par la grâce de Dieu nous ayons eſté eſpargnés à regard d'eulx. Ainſi, Monſieur, ſi meſſeign^rs de v̄re ſenat eſcrivent, que ce ſoit par perſonne qui puiſſe parler, et faire reſonner v̄re juſte demande..... Pour ce qui eſt des nouvelles de France, il eſt certain que depuys la réception de M^r d'Aligre en la charge de garde des ſceaux, M^r le chancellier de Sillery a receu commandement du Roy de ſe juſtifier ſur pluſieurs plainctes données contre luy, ou bien de ſe retirer en ſa maiſon hors de Paris, ce qu'il a choiſy, et eſt allé en une ſienne maiſon des champs, com̄e a fait auſſi monſ^r de Puyſieulx ſon fils, qui a receu pareil mandement, et eſt ce changement arrivé depuys huict jours en ça, qui en pourra peut eſtre cauſer d'autres, dont Dieu nous preſerve. M^r le duc d'Epernon ſuit encor la cour, et eſt incertain s'il viendra par deçà, ou retournera en ſon gouvernement de Guyenne.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de febvrier 1624.

CCXLVI.

Metz, 7 mars 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je ne vous ay point eſcrit depuis le XIVe du mois paſſé, n'ayant eu autres nouvelles de France, ſinon que le Roy veut que monſieur le Chancellier et Mr de Puyſieux, ſon fils, ſe juſtifient de ce qu'on les accuſe, ou bien qu'on leur faſſe leur procès, ſur quoy interviennent leurs parents et amis po^r interceder po^r eux, et adoucir le mal geré ou entendu, et ainſi ceſte affaire ſe traicte de long; les threſoriers auſſi, et ceux qui manient les finances du Roy ſont recherchés de leurs comptes, et y a apparence que ceux qui auront malverſé ne ſeront eſpargnés. Il y a eu un pauvre hom̄e de la religion qui eſtoit du Pouſſin qui a eſté priſonnier et accuſé d'avoir voullu attenter à la vie de la

ſacrée perſonne de ſa ma^té^. Et luy a eſté pñtée une lettre durant ſa detention, coñe ſi meſſ^rs^ de la Rochelle luy euſſent eſcrit po^r^ attenter non-ſeulem^t^ au Roy, mais meſme à Monſ^r^ frere du Roy, ce qui a eſtonné tellement le monde qu'on ne ſçavoit coñent appaiſer le Roy, Père Sigeran Jéſuitte ayant pñté à ſa ma^té^ lad̃ lettre, faulſe et feincte; mais Dieu a voullu que la méchanceté a eſté deſcouverte, et le clerc copiſte pendu par ſon col; les principaux inſtigateurs ſe ſçavent, mais ne ſe decelent point. C'eſtoit une inſigne méchanceté po^r^ porter le Roy à voulloir mal à ceux de la religion auxquels ſa ma^té^ en veut et voudra moins à l'avenir, puiſqu'il voit que la calomnie eſt ſi forte contre eux. Pour ce qui eſt de la rente de v̄re ville et academie, ſi vous n'en voulez faire autre pourſuitte par deçà, il ne fault qu'advertir noz marchants venants à voz foires que vous uſerez du droit d'arreſt qui vous eſt acquis, s'il n'y eſt pourvu par le magiſtrat d'icy, qu'eſt le meilleur advis qu'on vous puiſſe donner.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de mars 1624.

CCXLVII.

Metz, 14 mars 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... aucuns diſent que le Roy vient bientoſt à Sedan, c'eſt à dire vers la Paſque, po^r^ plus facilement conforter la ville de Liège, ſi elle en a beſoin, eſtant ainſi dud̃ Sedan plus prochain dud̃ Liège. On aſſeure les Hollandois avoir jetté bon nombre d'hoñes dans led̃ Liège, qui doivent empeſcher l'entrée des Heſpaignols dans led̃ païs. Père Sigeran Jeſuitte a eu un commandement de ſe retirer de la cour, po^r^ eſtre averré d'avoir trop contribué à la lettre ſuppoſée contre ceux de la religion, qui, gráces à Dieu, ſont mieux voullus que cy devant, depuis lad̃ ſuppoſition deſcouverte, parce que le Roy a recognu qu'on en veut

plus à ſon Eſtat qu'à la religion, et que defaiſant ceux de lad religion il conſumeroit partie de ſoy-même, veoir la plus aſſeurée contre l'Eſpaignol, qui n'a aultre intention que de faire occuper ſa ma^té à ſe perdre en la perte de ſes propres ſubjets de l'une et l'autre religion, tandis qu'il s'efforce de s'approprier l'Allemagne qui eſt diviſée, abandonnée des ſiens propres et de ſes voiſins. Je n'oſe vous congratuler du voiſinage que vous veut procurer l'archiduc Leopold, en ſe défaiſant de ſon eveſché de Strasbourg, ès mains du fils aiſné de l'Empereur : c'eſt une plus grande eſpine que la précédente, s'il ſe fait une fois maieur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de mars 1624.

CCXLVIII.

Metz, 26 juin 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ma dernière lettre a eſté du 21 de ce mois par le meſſager de v̄re ville, depuis lequel jour nous n'avons eu autre occupation qu'à adviſer à la réception et entrée de madame la ducheſſe de la Valette, monſeig^r le duc ſon mary ayant bien voullu que tout l'honneur luy en demeure, ayant receu de longtemps l'honneur de la ſienne. Elle a donc été telle le jour d'hier, que mad dame eſtant en ceſte ville, en eſt ſortie à demy lieu ſeulement, en une maiſon champeſtre nom̄ée Brady, à l'entour de laquelle qui eſt campagne, ſe ſont trouvés deux mille cinq cents hom̄es de pied bien armés, la pluſpart bourgeois, et le ſurplus payſans; puis trois cents cavaliers, cent armés et couverts de toutes parts, et les autres armés de cuiraſſes ſeulement et le reſte en carabines avec les piſtolets et caſaques, et outre ce quatre cents enffants armés de petites harquebuſes et petites piques, couverts d'habits des couleurs de mad dame, et conduits par 4 capitaines.

A l'entrée de l'une des portes de lad̃ ville s'eſt trouvée une jeune fille dans un petit chariot conduit par un cheval po^r^ préſenter les clefs de la ville à lad̃ dame, puis près de lad̃ porte près de la fontaine de l'hoſpital, une pyramide ornée de beaux tableaux, ſpecialement de ceux de M^r^ le duc de la Valette et de mad̃ dame, et d'autres rep̃tant l'élement de l'eau, quelques cent pas après en une place près St-Simplice, une autre pyramide fort eſlevée rep̃ſentant la terre, ornée de pluſieurs peinctures des rochers à coſliere, couverts de leurs dépendances, et accompagnée d'un autre chariot dans lequel eſtoit un gros hom̃e rep̃tant la terre et ſes fruits, et en avançant vers la place près de la grande eſgliſe, en un canton de rue s'eſtoit placée une autre pyramide ornée de peintures rep̃ſentant le ciel et avec icelle un Jupiter avec ſa foudre dans un chariot com̃e dit eſt, et tout près de lad̃ eſgliſe, une quatrième pyramide repréſentant le feu avec belles peintures, et un chariot orné de meſme aux autres ſelon l'élement, puis toutes autres ſortes d'honneur, com̃e à une fille naturelle du Roy Henry le grand légitimée: neantmoins, le magiſtrat meſme com̃it quatre perſonnages des plus anciens po^r^ porter le dez, qui luy fut offert po^r^ ſe couvrir en cas de pluye ou ſoleil trop ardent, et luy fit l'honneur de ſuivre ſa littière en l'accompagnant, après luy avoir offert toutes ſortes de ſervices po^r^ la ville. De France nous n'avons rien que le parlem^t^ des ambaſſadeurs de m^rs^ les Eſtats avec contentement, ceux d'Angleterre n'ont achevé, et le comte Manſfeld eſt encor à ſuivre la cour ſans qu'il aye veu le Roy; les Roynes par curioſité l'ont voullu veoir en allant à la chaſſe, ſans qu'il s'en ſoit apperçu.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de jun 1624.

CCXLIX.

24 août 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour le p̃nt, je vous diray monſ^r le marquis de la Vieville qui avoit l'adminiſtration des deniers royaux en France avoir eſté conſtitué priſonnier dans le chaſteau d'Amboyſe po^r avoir abuſé desd̃ deniers, com̃e on aſſeure, retardé le mariage d'Ang^re qu'on tient po^r conclu maintenant, et avoir deſobligé le Roy en diverſes ſortes. Le ſieur de Beaumarché, ſon gendre, détenu po^r pareille malverſation. Et M^r le duc de Suilly reſtably dans ſes charges et bienvenu en cour. On en eſpère bien parce que ledd̃ ſieur de Suilly eſt fort adroit et bien verſé dans les finances. M^r le Conneſtable continue à aſſembler ſes forces, et dit on Mr de Guyſe et d'Angouleſme eſtre preſts au premier commandem^t de ſa ma^té. Icy monſ^r et madame de Lavalette paſſent leur temps, l'un à la chaſſe, l'autre à viſiter le monde, et laſſés de ceſte vie, ſemblent voulloir bientoſt retourner en cour. On a rabaiſſé les eſpèces par deçà, et mis un peu plus hault qu'en Lorraine. Le peuple en a fort crié au commencem^t, maintenant il y eſt accouſtumé. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé ce 24 d'aouſt 1624.

CCL.

Metz, 21 novembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... les trouppes du Roy eſtant approchées de nous à demy lieue de la ville ſans ſçavoir à quoy on les veut occuper nous donnent tant à penſer que nous n'avons pas ſubject de nous divertir ailleurs. Monſ^r de Marillac, mareſchal de camp desd̃ trouppes, et qui leur com̃ande juſques à ce que ſa ma^té or-

donne un autre chef, eſt cejourd'huy après midy entré en ceſte ville, où il a eſté bien receu par Mr de Fromigères qui commande en l'abſence de Mrs les ducs d'Eſpernon et de la Valette; il vient pour conférer de ce qu'il a en commandement, et doibt faire faire monſtre à ſes gents dans deux ou trois jours, l'argent eſtant icy; il eſt ſeigr de bonne façon, aagé de cinquante ans, et commande à toute ceſte armée compoſée de 12 régimts de gens de pied, le moindre eſtant de 1200 homes, aucuns eſtant de deux mille, autres de 1500, autres de dix huict cents et de deux mille cinq cents, qui doibt eſtre celuy de monſr de Buſſy d'Amboyſe, viel régimt et de reputation auſſi bien que le colonel. Ceux qui ſont près de nous n'ont des payſans que le logement, l'huile et le ſel, et un peu de bois, et payent le ſurplus de ce qui leur eſt néceſſaire pour leur vivre. Il s'eſt fait des recreues dans ceſte ville, ès compagnies qui dependent des regimts deſtinés à marcher, come celuy de Piedmont. Pour le mariage d'Angleterre quoyqu'un peu differé, il ne laiſſe d'eſtre en bons termes por la France, Dieu mercy, quoyque die le party contraire. L'examen des threſoriers n'eſt pas encor fait, aucuns ſortent de la France crainte d'eſtre mal traictés, d'autres s'accuſent eux-mêmes, un ſeul s'eſtant déféré d'avoir gaigné vingt mille eſcus ſur un ſeul party. Sa mté les menace d'une chambre ardente, qui eſt un ancien eſtabliſſement por chaſtier pareilles piperies. Cela leur fait offrir entre eulx ſix millions de libvres, que l'on ne veut accepter. J'accepteray touſjours vos commandemts.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de novembre 1624.

CCLI.

Metz, 3 décembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... et vous diray por nouvelles de ꝑſent, monſieur de Marillac, mareſchal de camp et armée du Roÿ près de

Metz, Thoul et Verdun, eſtre retourné en cour avec Mr de Longueval et quelques ſiens gentilshomes por recevoir ordre de ce qu'ils doivent faire de leurs trouppes, qui ſont parties en trois ou quatre villages du pays metzain, ſçavoir un regiment ſeul qui paye le pain, vin et chair, le logement, l'huille et le ſel avec le bois luy eſtant fournys par les payſans, les autres regiments ſont dans les eveſchés de Thoul et Verdun, et parmy la Champaigne; led ſeigr de Marillac commande à tous juſques à ce que le Roy aye nomé un autre chef, et ſr des Couſtures a la qualité d'ayde de mareſchal de camp, c'eſt à dire qu'il commande en ſon abſence. Led ſeigr mareſchal a eſté ici drès le 21 du paſſé juſque au 23, a recognu ñre citadelle à ſes munitions, puis eſt allé à Nancy où on dit qu'il a veu un ambaſſadeur de l'Empereur avec lequel il n'a conferé (que j'aye appris) por n'en avoir charge, ains après avoir veu le prince de Lorraine, eſt retourné à Verdun, d'où il eſt party depuys por aller à Paris, où il s'eſt fait des feux de joye, l'eſpace de trois jours de ſuitte en ſigne de rejouiſſance du mariage d'Anglre accordé et confœderation et ligue entre la France, l'Angleterre, Savoye et Veniſe, conclue et arreſtée, et eſpère, Dieu aydant, que ceſt accord arreſtera les conqueſtes et progrès d'Eſpaigne. Madame ſœur du Roy doibt bientoſt partir por aller aud Angleterre, et s'en font tous les préparatifs; cependant nous apprenons Mansfeld avoir eſté en très grand danger de la vie, la tourmente ayant ouvert ſon batteau ſur mer, en retournant de Hollande en Angleterre, en ſorte que pluſieurs de ſes gentilhomes et pſonnes de marque ont fait leur ſepulcre dans les ondes de la mer, qui eſt un facheux accident, et n'y a eu que led Mansfeld ſauvé dans une chalouppe ou petit batteau avec cinq des ſiens, le reſte eſtant allé à fond. Par ce que nous apprenons de Sedan, qui ont nouvelle de Hollande, qui dient Spinola n'avoir pas encor fait tirer un coup de canon devant Breda, ains avoir deſſeing de l'affamer. On aſſeure auſſi la ville de Lima eſtre priſe par les Hollandois dans le Portugal....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 decembre 1624.

CCLII.

Metz, 14 décembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... je vous ay cy devant eſcrit, vous ſuppliant humblem^t de croire auſſi que mon intention n'a eſté qu'au bien du ſervice de meſſeigneurs de v̄re ville, com̄e je n'auray jamais autre but, meſme en ce qui regarde le rembourſement de ce qui leur eſt deü, et po^r ceſt effect en aye parlé en particulier au ſ^r Fabert, maintenant ñre m̄re eſchevin, qui, à la verité, a trouvé la procédure très impertinente de ſon devancier de n'avoir tenu la main qu'on reſponde avec hoñeur aux dernières lettres de mesd̄ ſeig^rs et eſpère le remettre ſur ce diſcours..... La concluſion du mariage d'Angleterre, toute aſſeurée fera veoir à ce printemps quelle contrée elles voudront ſuivre. Mr de la Ville au Clers, ſecretaire d'Eſtat, eſt allé aud̄ Angleterre po^r veoir l'ordre qu'on tiendra à la reception de madame ſœur du Roy, et la forme qui s'obſervera po^r la perfection et conſommation dudit mariage. M^r le prince de Chevreuſe, frère de monſieur le duc de Guſe, ancien ſeig^r de la cour, aura l'honneur de conduire mad̄ dame ſœur du Roy juſque en Angleterre; c'eſt un ſeig^r fort riche et qui veut paroiſtre, et à cet effect fait des préparatifs très ſomptueux. Dieu par ſa bonté veuille faire que ce ſoit po^r le bonheur de la chreſtienté!....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de decembre 1624.

CCLIII.

Metz, 10 mars 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... Monſ^r de la Verdin, filz d'un mareſchal de France, ayant voullu deffendre un ſien cocher qui avoit viollé une fille, et tirer des mains des ſergents de juſtice, a eſté

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CCLVI.

Metz, 12 juin 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour nouvelles je ne puys vous dire des meilleures po^r le pñt, que la conduite de la Royne d'Angleterre par le Roy ſon f^re juſques à Amiens, aucuns diſent à Boulloigne, ſont huict jours et plus ; ſa m^té l'accompagne avec un très grand nombre de caroſſes et de gents, et puys retourne à Compiegne. Elle eſt portée dans une littière de velours cramoiſy rouge couverte de broderies d'or et le ſurplus de meſme, de ſorte qu'il ne s'eſt jamais vu rien de ſi exquis ny ſumptueux que ſon train. Le m^is de Buguingan a eſté le dernier qui l'eſt venu quérir, et a preſſé ſon partem^t. C'eſt une jolie princeſſe et bien ſage, aagée ſeulem^t de 15 à 16 ans. Dieu la veuille benir et ſon mariage. Le légat du pape eſt encor à Paris. Il a eu audience et propoſé trois points de la part de ſon m̃re, l'un de faire la paix en Italie, l'autre de ne faire la guerre en Eſpaigne, et le 3e de pourveoir à ce que le Royaume ſoit nettoïé d'heretiques qui ſe remuent ; le Roy luy a reſpondu à ces trois points, ſçavoir qu'il aydoit le duc de Savoie ſon frère, qu'il ne faiſoit la guerre à l'Eſpaigne, mais vouloit ravoir ce qui lui eſtoit deu et qui avoit eſté promis à ſon feu père, et à luy, ſçavoir la Valtolline libre ; po^r le 3e que l'héréſie dont il parloit n'eſtoit ſi nuiſible à la France qu'il eſtimoit, et que le Roy ſon père les avoit ſupportés, et lorſqu'il avoit voullu leur faire la guerre, qu'il avoit fait plus de perte que de gain. Bref, on ſe laſſe de luy, ayant huict mille eſcus à deſpendre des bienfaits du Roy, toutes les ſepmaines, et croit on qu'il ira bientôt en Eſpaigne. Il s'eſt tenu une aſſemblée de gents d'egliſe dans Paris à l'inſeu de ſa m^té qui s'en eſt fort offenſée ; elle eſtoit près du Louvre, les cardinaux de Richelieu et la Vallette n'en ont voullu eſtre.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de jun 1625.

[illegible]

[illegible]

[illegible] ce qui [illegible] à mon advis, et retourneront à la cour rendre [illegible] à autres fins, et pour [illegible] le duc d'Angoulesme en cas de besoin. Sa [illegible] de sa conduite de la Royne d'Angl^re, sa sœur, [illegible] à Fontainebleau, où le legat du pape doibt encor estre ouy, et doibt on luy rendre resolution sur les demandes qu'on ne sçait pas bien à p^ñt, mais neantmoins on croit qu'il suadera la paix entre les deux Roys s'il peut, encor que son m^re soit armé, et qu'il se soit empare de la maison des Colonnes qui sont Espaignols, et fortifié la^d maison. La prise de Breda nous desplaist grandement, et voyons une gloire estouffée et cachée en l'Espaignol qui nous la garde bonne s'il n'est empêché. Le secours a esté envoyé trop tard, Dieu veuille arrester là dessus et nous garde de pis ; ce qui m'en fait doubter est que ceux qui se doibvent unir po^r éviter leur ruine semblent se diviser eux mesmes avant qu'on le requière.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de jun 1625.

CCLVIII.

Metz, 7 juillet 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... le légat du pape a fait ſemblant de s'en aller en Eſpaigne, mais ñre clergé idolâtre l'a encor retenu, ſe voullant ſervir de ſon organe po^r porter le Roy à une guerre inteſtine, à quoy contribue grandem^t le comte de Gondemar, arrivé en cour en qualité d'ambaſſadeur d'Eſpaigne extraordinaire, ſoit po^r donner courage aux penſionnaires de ſon Roy, à porter le monde à lad̃ guerre civile, ou qu'il veuille tromper la France, com̃e il a tâché l'Angl^re. Le fait eſt plauſible à un grand Roy, à qui on propoſe des ſubjects rebelles armés contre luy, et qui luy font leur réquiſition à main armée, de s'oppoſer à leurs armes et les perdre avant qu'ils ſe ſouſtraient de ſon obeiſſance, et attirent d'autres à leurs mauvaiſes vollontés. Neantmoins ſa ma^te a donné ſauf-conduit aux dépputés de La Rochelle, de Montauban et de Montpellier, qui ſont tous arrivés en cour, et ne reſte que ceux de Caſtres qu'on attend, et diſent aucuns le degaſt devant led̃ Montauban eſtre differé, juſque à ce que la conference qu'ils auront ſoit achevée, les d^rs venus aſſeurent le degaſt devant led̃ Montauban eſtre jà fait, et Mrs de Rohan et Soubzbiſe eſtre ſur la Garonne et ès environs de Montauban qui vangent led̃ deſgaſt, ce qui aigrira grandem^t ſa m^té contre ceux de la religion, et les mettra en̂ très mauvaiſe odeur, ſi Dieu n'y pourveoit. M^r le Bret, conſeiller d'Eſtat de ſad̃ ma^té, avec les ſieurs de l'Horme et du Puy, ſes adj^ts en commiſſion, ſont partis de ceſte ville le jeudy d^r, troiſieme de ce mois, et ſe doibvent rendre bientoſt en cour qui eſt de p̃nt à Fontainebleau ; on les a gratieuſement receus et logés, et après tout cela, après nous avoir recognus, ont teſmoigné qu'ils nous ſeront garents de ñre affection au ſervice du Roy, auquel ils en feront fidel rapport. Et ne nous ont inquietés en quoy que ce ſoit, ains au contraire demandé ſi on faiſoit breche

peut davantage. Je me ſuis logé en un village proche de la baſſe Bourgoinne avec partie de ma famille l'eſpace de 3 ſepmaines, puis redoubtant quelques courſes de Bourguignons me ſuis retiré au cœur du pays metzain, en un village médiocre appelé Vernÿ, dans lequel j'ay le droit de f^ric^ po^r^ la moitié hautte, moyenne et baſſe, ſans laquelle je n'euſſe oſé me préſenter dans led village, qui m'euſt refuſé l'entrée po^r^ la crainte de s'infecter. De ſorte que nous ne manquons pas auſſi bien de dangers en ces quartiers auſſi bien qu'ez autres....

DE FLAVIGNY.

A Verny ce 10 de ſeptembre 1625.

CCLX.

Metz, 25 novembre 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... la maladie ceſſe à pñt, Dieu mercy, et ſe trouvent fort peu de gents qui en ſoient affligés, ſe paſſant des journées ſans qu'aucun ſoit attainct du mal, et croions qu'avec la froidure l'air ſe purifiera, et que Dieu nous garantira à l'advenir, s'il luy plaiſt. Nous le ſomes desjà par ſa bonté de quelques gents de guerre qui eſtoient dans ñre petit pays, qui ſoubz le nom d'amis ne laiſſoient de manger noz poulles et eſclaircir le nombre de noz moutons et autre beſtail..... Les Rochellois et ceux de Montauban ſont fort menacés et par bruit commun doibvent bientoſt eſtre attaqués, au moins ne tiendra il pas aux jeſuittes qui ont fait gliſſer un libvret ſoubz le chevet du Roy, led libvret portant en langue latine qu'il eſtoit loiſible de dejetter les rois de leurs thrones ſitoſt qu'ils ſe portoient à deffendre les hérétiques. Ceſte thèſe miſe à deſſein po^r^ arreſter ſa ma^té^ et l'empêcher de ſecourir les princes d'Allemaigne ſes confœdérés, et donner loiſir à la maiſon d'Autriche qu'ils favoriſent tant de continuer ſes progrès dans led pays. Il faut veoir ce qui en réuſſira, et ſi ſa ma^té^ ſe portera à contenter ces eſprits inquiets....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de novembre 1625.

CCLXI.

Metz, 17 janvier 1626. — *A Monſieur Peter Storck, Regirender Ammeiſter de la Ville et République de Strasbourg.*

MONSIEUR, je ſais que v̄re changement de juſtice de laquelle vous eſtes à p̄nt le chef vous a apporté beaucoup de diverſions. Je vous congratulle de tout mon cœur de v̄re qualité réitérée de *Regirender ammeiſter,* et prie Dieu de pareille affection que tous bons et heureux ſuccès vous arrivent et à meſſ^rs de v̄re republicque en ceſte nouvelle année, en laquelle celle de ceſte ville s'eſt auſſi renouvellée les XIIIJ^e et XVe du p̄nt mois, et ſuis entré par ce moyen en la 25e année de ma réception en icelle, dont je rends grâce à Dieu de bon cœur. Pour m̄re Eſchevin nous avons le ſ^r Floze, hom̄e de bien, qui s'eût vollontier excuſé po^r ſon grand aage, mais ſa bonne vie parlant d'elle meſme l'a mis en ſon degré, et eſpère que ſon meſnage produira du ſoullagement au public.... Pour ce qui eſt des nouvelles de France, elles ſont encore en ſuſpens, ſi la guerre ſe fera contre ceux de la religion qui ſe reſolvent à mourir ſi on les preſſe trop eſtroitement, qui fait qu'on eſpère quelque douceur et modération.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 de janvier 1626.

CCLXII.

Metz, 10 février 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, à la première vue de celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le XXIJ du paſſé, j'ay eſté très marry d'avoir appris ma congratulation pour la charge de *Regirender ammeiſter* n'avoir ſorty effect en v̄re endroit, parce qu'on ne ſçavoit aſſez deſirer de bien et d'honneur à des perſonnes de voſtre mérite, qui ordinai-

rement ſe nourriſſent dans le contentement qu'ils reçoivent au juſte et loyal exercice de leur charge, toutesfois ayant recognu que c'eſtoit por vous repoſer et por diminuer du grand travail que telles charges trainent avec elles, joinct que celuy d'entrer d'ordinaire dans vre conſeil eſt encor bien plus de ſoings, j'ay jugé que vous aviez beaucoup de raiſons de chercher vre ſoullagemt et tranquilité d'eſprit en un ſi belle aage que Dieu vous a donné, lequel je prie de tout mon cœur vous voulloir accroiſtre et fortifier de plus en plus à vre contentemt.... Icy Mgr le duc de la Valette, au nom du Roy, a fait choix d'un vrai homme de bien, qui vous paſſe en aage de deux ans, por maiſtre Eſchevin, appelé le fr Floſe, qui n'a manqué de s'excuſer ſans qu'on aye voullu accepter ny recevoir ſes excuſes, ſa preudhomie et bonne renommée l'ayant fait preſſer *volens nolens* de ſervir au public, et quoique ſa charge ſoit très onéreuſe, ſi eſt ce que ſes amis et les vœux publics luy accroiſſent ſon courage, et n'a eſté ſi bien de ſa ſanté à beaucoup près qu'il eſt maintenant, ſe ſoullageant par ſes lieutenants deſquels je ſuis le ſecond, ſans neantmoins que je me prevalle de ceſt honneur ny autre, n'eſtant que vanité du monde; ains approchant de l'aage ſexagenaire, il eſt temps d'ores en ça que je penſe plus à ce qui eſt du ciel qu'à ces ombres de la terre, et vous ſupplie humblemt, Monſieur, de ne vous mettre en ſoing de mes qualités, je n'en affecte point davantage que celles qui viennent de ma famille et mon ordinaire, n'en pouvant avoir de plus honorables à cauſe de l'ancienneté de mad famille.... Et à l'egard de noz nouvelles de France, elles ſont fort doubteuſes, et ſi on nous publie tantoſt la paix, tantoſt la guerre, n'y ayant encor rien de reſolu, parce qu'on attend le fr de Buguingan por arreſter ce qui en doibt eſtre; les jeſuites là deſſus fulminent et ont de nouveau publié un meſchant libvre qui a eſté bruſlé de la main du bourreau; aucuns en doibvent eſtre priſonniers, por avoir par icelüy grandement offenſé le cardinal de Richelieu, en le qualifiant heretique et fauteur d'iceux, por ne conclure aſſez tôt la guerre contre les huguenots, qui ont pris le Pouſſin qui eſt une bonne place

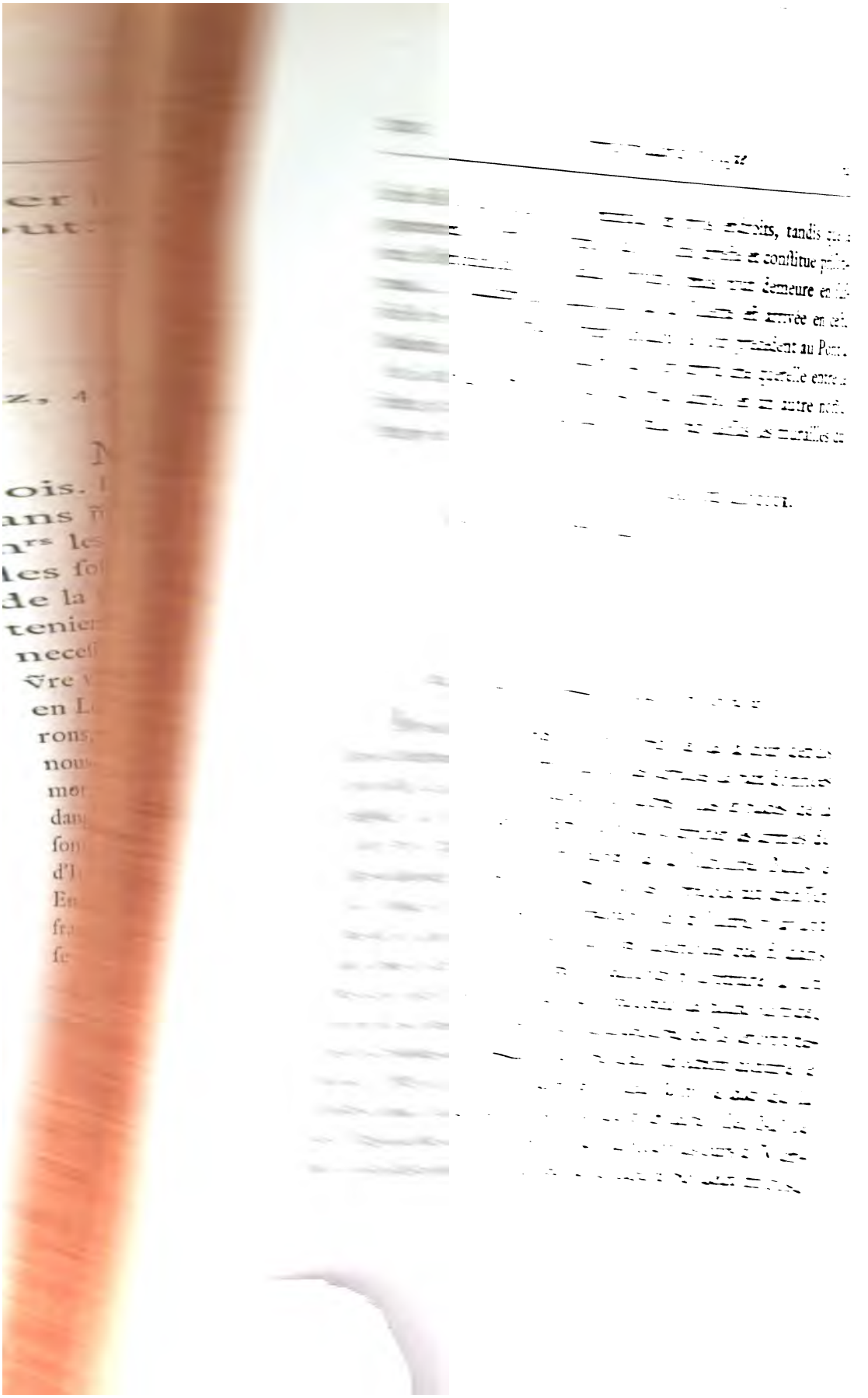

ne ſont que quatre à cinq jours. On attend ſous peu de jours commandem^t de la groſſir ou congedier tout à fait, ſi la paix ſe fait entre les deux Roys, ce que je n'eſtime pas encor eſtre preſt, et vous baiſe les mains.

J. DE MANCOUR.

A Metz ce penultieme de mars 1626.

CCLXIV.

Metz, 21 avril 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... de France, je vous envoye les articles de la paix faitte avec ceux de la religion, et icelles verifiées à la cour de parlem^t. L'armée qu'on diſoit eſtre toute preſte po^r ſe jetter au Palatinat, eſt bien mal preſte, et à peine commencée que l'on ſache par deçà, mais po^r cela la paix n'eſt point avec l'Eſpaigne. Et ſi les conditions de la Valtolline ne ſe ſavent encor au vray, il ſemble que la diſette d'argent et des vivres doibve arreſter les deſſeings de tous les grands. M^r le duc d'Angouleſme eſt encor ſuivant la cour à Paris, Mr de Marillac y debvoit aller bientoſt. Les régimen^ts qui ſont en ces quartiers gaſtent tout contre l'intention de ſa ma^té. La citadelle de Verdun s'en va eſtre achevée po^r la deffenſe, à Thoul ne ſe fera qu'un fort. M^r le duc de la Valette ne bouge de ce lieu avec mad. la ducheſſe ſon épouſe. La Royne regnante leur a envoyé à chacun un beau diamant po^r eſtrenne par un de ſes gentilshomes, le prix du moindre doit eſtre de neuf mille lb de Roy. La vente des grains que vous faites à vos voiſins eſt une bonne œuvre et charité louable, mais come prudents vous ſçavez bien en reſerver ſuffiſamment po^r vre uſage. Eſtant ainſi qu'on tâche ſouvent de deſgarnir des pareilles places à la vre po^r s'en ſervir et leur nuire plus aiſem^t... Mr de Marillac eſt en cour et party de Verdun depuys le lendemain de Paſques. Il n'eſt jà beſoin de changer aucune choſe en la

ſuperſcription des lettres que vous me voudrez eſcrire, ma plus belle qualité eſt de mon nom propre, qui eſt de mon ancienne famille, des Flavigny; le reſte n'eſt qu'acceſſoire.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 avril 1626.

CCLXV.

Metz, 26 mai 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour nos nouvelles que vous aurez jà eu d'ailleurs, le mareſchal d'Ornano et ſes deux frères ſont rendus priſonniers à la Baſtille, et les ſieurs de Hagen et de Modène avec eux. C'eſt por des affaires qu'on tient eſtre de grande conſéquence, qui ne ſe jugera que par l'événement, qui rendra ſçavans les plus curieux. La paix faitte avec ceux de la Rochelle et toutes les autres villes de la religion ſubſiſte, Dieu mercy; la ville du Pouzin, qui eſt une bonne place ſur le Rhoſne, du coſté du Vivarez, eſt exceptée et s'opiniaſtre ſeule contre le Roy, qui eſt un mauvais exemple aux autres qui ne l'imiteront à ce qu'on eſtime. Un nommé Briſſon, qui y commande, eſt ſoupſonné ſeul d'en eſtre l'auteur, qui luy pourra eſtre cher compté. On a voullu dire que depuy l'empriſonnemt des deſnomés cy-devant, certains ſeigrs de qualité obſervent exactement les contenances et actions de Monſr frère du Roy; ſi cela eſt, la défiance n'eſt pas petite, et Dieu veuille qu'elle ne dure pas longtemps entre les pſonnes ſacrées, ce qui pourra arriver, parce qu'on dit que mond ſeigr frère de ſa mate de ſon propre mouvemt a decellé quelque choſe de grand à ſad mate, qui a cauſé lad capture. Mr le duc d'Angouleſme eſt abſent de Verdun avec Mr de Marillac, il en doibt retourner bientoſt quelqu'un pour faire faire monſtre à l'armée de ceſte frontière, qui l'a bien mangée nonobſtant le paiement. Et oultre ce mal ordinaire quatre ou cinq villages de vignobles ont

eſté entièremt degaſtés par la greſle dimanche dernier ſur le ſoir, en ſorte qu'il n'y a apparence de pouvoir vendanger ceſte année ès d villages, ſçavoir Novian, Donat, Anecy, Ars, Cornÿ, Joeÿ en partie, qui eſt une gñde verge de Dieu, les payſans eſtant au deſeſpoir.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de may 1626.

Ici s'arrête la série des lettres adressées de Metz par M. de Flavigny au magistrat de Strasbourg. Il n'existe aux archives de cette ville aucune suite à cette correspondance pour toute l'importante période qui s'étend de 1626 à 1679 et qui est remplie par la principale phase de la guerre de Trente ans et par les négociations qui en ont été la conséquence jusqu'à la paix de Nimègue. Cette grande et fâcheuse lacune doit-elle s'expliquer par les préoccupations plus directes que ces temps troublés créaient dans son voisinage immédiat à la république strasbourgeoise, destinée à devenir le dernier enjeu de la longue lutte dont l'Alsace elle-même fut à la fois et un des principaux théâtres et le prix? doit-elle s'expliquer par la perte accidentelle ou intentionnelle de quelques-unes des liasses qui composaient la collection? C'est ce que nous ne saurions dire, mais en tout cas pareille lacune est profondément regrettable, eu égard à l'intérêt exceptionnel que présentent les événements de l'époque à laquelle elle s'applique.

Ce n'est qu'à partir de 1679 et plus spécialement de 1681 jusqu'en juin 1683, c'est-à-dire après que Strasbourg fut devenue française, qu'on retrouve, dans les documents conservés aux archives municipales et soigneusement classés par M. Brucker, le savant et consciencieux archiviste qui en a la garde depuis de longues années, une seconde mais trop courte série de lettres adressées au magistrat de la ville par M. Jalon, qui remplissait alors pour elle à Metz l'emploi d'agent diplomatique et d'informateur occupé au commencement du même siècle par M. de Flavigny.

Cette seconde série, que nous donnons ci-après, est peut-être, comme on le verra, plus abondante encore que la précédente en détails intéressants et variés sur les événements et les bruits du jour et particulièrement sur les nouvelles de la cour de France.

CCLXVI.

Saint-Germain, 18 février 1679. — *A Monſieur Guntzer, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je vous aÿ mandé par ma dernière que le Roy d'Angleterre avoit caſſé ſon parlement, qu'il avoit arreſté et reſſerré le Mylord Montaigu, et que le Mylord Duras avoit été dangereuſement bleſſé. Celle-cy vous dira que vendredy dernier on regalla les envoyez de l'Electeur de Brandenbourg chez le chambellan par l'ordre de ſa majeſté qui les feſtiva à la royalle. Ils ont apporté un blanc ſigne de leur maiſtre pour conclure leur paix avec la Suède aux conditions qu'il plaira au Roy. L'on a reſpondu aux ambaſſadeurs de Hollande que l'on n'eſtoit pas d'advis de leur donner les rangs et places d'ambaſſadeurs coſme on faict aux ambaſſadeurs des Roys et autres ſouverains. Ils ſont retournez chez eulx pour ſçavoir de leurs maiſtres le rang qu'ils pretendent qu'ils doivent tenir en ceſte cour.

L'on eſcript à la Reyne par les lettres d'Eſpagne pour luy donner advis que le duc de los Balbazes, grand d'Eſpagne, eſt en chemin pour venir demander mad^lle^ en mariage pour le Roy ſon maiſtre, et on la prie de vouloir concourrir à ceſte alliance pour le bien et l'union des deux cours.

L'on ne doute plus icy que Monſeigneur le Dauphin n'eſpouſe la fille du duc de Baviere, et l'on croit que la choſe eſt conclue, et qu'elle ſe pourra faire au voyage que le Roy va faire pendant le printemps.

L'on dit icy que l'Eſpagne eſt reſolue de declarer la guerre au Portugal, et qu'elle coſmence à armer. Le grand chancelier d'Angleterre eſt en chemin pour venir icy demander du ſecours contre les parlementaires qui ſe ſont raſſemblez contre les volontez du Roy, apprès les avoir caſcés, qui a faict grand bruict en Angleterre, et qui a obligé le Roy à prendre ſes aſſeurances et à demander ñre ſecours. Et voilà ce qu'on appelle icy de grandes nouvelles.

JALON.

A St-Germain le 18 febvrier 1679.

CCLXVII.

Metz, 11 octobre 1681. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je ne doute pas que le changement qui eſt arrivé en voſtre Republique ne vous touche beaucoup, et que les commencements ne vous en ſemblent rudes et difficiles à ſupporter, mais les gens ſages comme vous eſtes dans vre Republique ont accouſtumé de ſe ſoubmettre patiemment aux ordres de la providence divine qui conduict ſagement touttes choſes, et les fait aboutir à ſa gloire et à noſtre ſalut. Ce changement nous a fort eſtonnez et touchez en même temps plus que je ne vous le ſçaurois dire, mais je n'ai oſé vous en teſmoigner tous mes ſentiments, ſçachant que monſeigneur de Louvois arreſtoit tous vos courriers et que les lettres pouvoyent eſtre veües; je vous aſſeure pourtant qu'à bien conſiderer les choſes, il y a de quoy vous conſoler dans ce malheur. Car vous avez obtenu par la capitulation tout ce que vous pouviez raiſonnablement ſouhaiter. Ayant peu d'apparence que voſtre égliſe cathedrale, et vos canons et armes vous puſſent demeurer, il y auroit eu meſme quelque inconvenient à craindre pour vous, ſi on vous euſt laiſſé vos canons et vos armes, à cauſe qu'en ce cas on auroit veillé avec beaucoup plus de ſoin et d'exactitude ſur voſtre conduicte, et ſur le moindre ſoubçon on auroit pu vous jetter quelque crocq en jambe, pour vous reduire en un plus mauvais eſtat que vous n'eſtes. Pour moy, je ſouhaiterois fort que noſtre condition fuſt pareille à la voſtre. Et nous nous eſtimerions bien heureux ſi elle eſtoit telle, mais il faut que chacun ſe contente de celle à laquelle il a plu à Dieu le reduire, pourveu qu'il y puiſſe trouver le repos de ſa conſcience; j'aurois bien ſouhaitté de recepvoir de voſtre part des nouvelles de toutes les particularités de ce qui s'eſt paſſé en ce changement. Mais je ſais que vous avez eu trop d'affaires ſur les bras, et que l'eſtonnement et la conſternation ne vous permettoyent pas de ſonger à donner des avis ſemblables à vos

amys, mais à preſent que l'orage eſt un peu appaiſé, et que la tempeſte eſt un peu calmée, je crois que vous le pouvez mieux faire. Je m'étonne que le dernier courrier qui eſt arrivé icy de Strasbourg ne m'ait pas apporté aucune nouvelle de voſtre part. Je croy pourtant que l'on ne nous empeſchera pas de continuer noſtre petit comerce d'amitié, et que la converſation que nous ne pouvons pas avoir par la preſence des uns des autres, ne nous ſera pas déniée par lettres, et j'attends ſur ce voſtre penſée. Cependant je vous diray que l'on dit icy que vous avez deputté vers ſa ma^té^ pour l'aſſurer de voſtre ſoubmiſſion et fidelité à ſon ſervice. En quoy je trouve que vous avez très-ſagement faict et prudemment, de taſcher d'acquerir l'affection de ce grand Roy qui vous peuſt eſtre fort utile dans la ſuite. Et come c'eſt un prince accort et obligeant, je ne doute point que vous ne le trouviez favorable. On croiſt icy qu'il eſt preſentem^t^ party de Vitry avec la Reyne et toute la cour pour paſſer en Alſace. On eſcript de Paris du 4 de ce mois, que le courrier que ſa majeſté a depeſché de Vitry eſt arrivé le 3 à 8 heures du matin chez M^r^ le chancelier. Et luy porta la nouvelle de voſtre capitulation qui rejouit fort tous ceux qui ſe trouvèrent préſents, où l'on conta l'affaire un peu d'autre manniere qu'elle ne s'eſt paſſée, car on dit que dans ce temps il y avoit une foire franche à Strasbourg, qu'on y avoit laiſſé entrer quantité de marchands et tous les plus riches de l'Allemagne, et qu'en ſuitte on avoit inveſty la ville, et que l'on s'eſtoit ſaiſi de tous les dehors, ſur quoy ils avoyent demandés de capituler, et permiſſion d'en eſcrire à l'Empereur, ce qui leur avoit eſté accordé, et qu'on croyoit que le Roy n'en demeureroit pas là, et qu'on parloit de villes très conſidérables. Ces meſmes lettres portent que le mercredy ſuivant, 8 de ce mois, l'aſſemblée du clergé ſe devoit ouvrir aux Auguſtins, que dans la première ſcéance on y eſliroit les preſidents, les comiſſaires, les promoteurs et ſecretaires, qu'on parle fort de l'accomodement de Caſal, et qu'on avoit payé la garniſon allemande qui y eſtoit, et qu'on y devoit entrer ce jour-là 4 du mois, ou le lundy ſuivant,

que Mr de Cattinat en ſera gouverneur, et qu'on parle auſſi de Genève pour les trouppes du Dauphiné. Je ne vois pas qu'on parle plus du ſiège de Savonne.

JALON.

A Metz ce xj octobre 1681.

CCLXVIII.

Metz, 13 janvier 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je croy qu'à préſent mon fils vous aura rendu ſes très humbles reſpect et les miens coſme ie le luy avois recomandé, car j'apprens qu'il eſt arrivé heureuſement à Strasbourg. Et on mande icy que le débordement du Rhyn avec les pluyes continuelles ont faict de grands domages aux fortifications de voſtre nouvelle citadelle et au fort que l'on conſtruict à Keel. On nous faict icy un conte que j'ay peine à croire, c'eſt qu'on a nouvelle d'Allemagne que près de Franckfort il eſt tombé dans le Meyn une pierre venant du ciel laquelle eſt d'une prodigieuſe groſſeur, ſur laquelle ſont eſcriptes en lettres d'or quelques parolles qu'on ne peut bien lire ny explicquer à cauſe qu'on ne peut pas bien les voir dans l'eau, qu'on a employé des ouvriers pour la tirer de l'eau, mais qu'on n'a pu en venir à bout ; ſur quoy on fait diverſes ſpéculations, que ie croy touttes inutilles parce que ie ne croy pas la choſe veritable, vous le devez ſçavoir mieux que nous. Il a paſſé icy dimanche dernier un tambour qui avoit les yeux bandés, choſe fort extraordinaire en temps de paix ; on croit qu'il venoit de Luxembourg pour parler à Mr le comte de Biſſy, mais coſme il eſt préſentement à Nancy, on a faict paſſer ce tambour au travers la ville pour le faire ſortir par la porte St-Thiebault et luy faire tenir la routte de Nancy, mais nous avons trouvé eſtrange qu'on luy ait bandé les yeux, puiſqu'il n'y a aucune guerre declarée avec les Eſpagnols. On mande de Paris que le Parlement a faict remonſtrance au Roy ſur le ſubject de l'acceptation que ſa mate a

faict de la Regalle aux conditions que le clergé de France luy a propoſées, et que ces Meſſieurs qui cognoiſſent parfaictement les droicts du Royaume l'ont ſupplié de conſidérer qu'il devoit tenir ce droict de regalle coṁe un droit attaché à ſa couronne et non pas par indult ou conceſſion eccléſiaſtique ; que l'on croit pourtant l'affaire terminée à Rome et qu'on ne doute pas que Mr l'archeveſque de Rheims ne ſoit faict cardinal à la première promotion qui ſe fera.

Par une autre lettre eſcripte de Paris par un des vallets de chambre de Monſeigr le marquis de Louvois, il mande que Mr Bazin, cy devant noſtre intendant, eſt arrivé à Paris, qu'on le tient au cul et aux chauſſes, et qu'il ſera bien habile hoṁe s'il les en tire ſaines et nettes.

Voicy encor, Monſieur, l'extraict d'une lettre qu'un de mes amys a receu de Menin ou Menène en Flandres du jour d'hyer ; elle eſt du 3 du préſent mois, dont voicy les termes :

« Vous ſçavez ſans doute, Monſieur, que les trouppes du Roy ont faict une courſe dans les pays appartenans au Roy d'Eſpagne, et que l'on a pris dans la chaſtellenie d'Ipre et aux environs de Dixmuyde, grande quantité de chevaux et de vaches et grand nombre de baillifs et d'autres perſonnes qu'on a pris priſonniers. Depuis ma lettre eſcripte il eſt arrivé un ordre de meiner leſdits priſonniers à l'Iſle, et le bruit court qu'on leur fera faire un beaucoup plus long voyage, parceque le gouverneur ne peut pas payer les ſoṁes que l'on demande pour la courſe et pour l'indemnité de ce qu'ils ont faict à nos trouppes. Touttes les apparences de guerre ſont grandes, l'on coṁence desjà à augmenter l'infanterie et on augmentera auſſy la cavallerie, il y doibt arriver icy deux bataillons, il y en a desjà trois. Et on a ordre de travailler aux fortifications de ceſte place en toutte diligence, et on en fera aſſeurément une des plus belles places de France. On parle fort icy de prendre Luxembourg, mais vous en ſçavez plus de nouvelles que nous. »

Ce ſont les propres termes de ceſte lettre qui ſe eſt d'une perſonne fort intelligente et fort ſpirituelle.

J'attens voſtre reſponce ſur ce que je vous ay mandé touchant nos ports de lettres et la penſion du Sr Schaeüber pour deux mois ; ce pauvre garçon eſt fort incomodé depuis quelque temps et préſentement il eſt encor allicté, qui a des foibleſſes fort fréquentes qui le réduiſent en un eſtat qui fait pitié ; il a eſté ſeigné et purgé, et on le traicte auſſy ſoigneuſement que s'il eſtoit un de mes enfans, vous pouvez vous aſſeurer que rien ne luy deffaudra. Je vous recomande mon cadet pour la petite affaire qu'il a pour ſon tonneau de poudre. On me vient d'apprendre que nos François ont emporté une place ſur les Turcs, on n'a pu m'en dire le nom et la contrée, mais on m'a aſſeuré que le grand Viſir ayant fait plainte à l'ambaſſadeur de France de ceſte priſe, et luy en ayant demandé la raiſon il luy a reſpondu fièrement que le Roy ſon maiſtre ne rendoit raiſon à perſonne de ce qu'il faict, et n'en devoit rendre compte qu'à Dieu ſeul. Je vous recommande, Monſr, mes petits intéreſts pour ce qui regarde les ports de lettres et la gratification ordinaire de Meſſieurs de Strasbourg, ie ſçai qu'à préſent vous pouvez tout. Je ſuis tousjours avec tout reſpect et ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz ce 13 de janvier 1682.

CCLXIX.

Metz, 3 février 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, come je voy ſouvent Mr Ravaux, procureur général du Roy en la chambre royalle eſtablie en ceſte ville, à cauſe de foy et homage que j'ay eſté obligé de rendre en lad chambre et du dénombrem^t et adveu qu'il me faut fournir enſuitte pour une petite terre et ſeigneurie que je poſſède en fief au pays meſſin, ces jours paſſés, après avoir parlé de mes affaires, il me parla des affaires d'Allemagne et m'en demanda des nou-

velles; je luy fis part de celle que j'avois receu de Mr Wildermouth, enſuitte il me dit qu'il m'en vouloit apprendre, et me dit qu'il avoit deffenſe expreſſe de la cour de pourſuivre aucune aſſignation pour réunion et aultre matière de la chambre royalle, juſqu'à ce que les affaires de l'aſſemblée de Francfort ſeroyent terminées. Et afin que vous en puiſſiez parler avec plus de certitude et en eſcrire à vos correſpondants, je vous veux montrer la lettre que Mr de Louvois m'a eſcripte ſur ce ſubject et vous la faire lire. Et eſtant entré en ſon cabinet, il en rapporta une lettre de mondit ſeigneur de Louvois. Elle eſt datée de St-Germain du 25 janvier, et porte qu'on a faict diverſes plaintes au Roy, de la part des électeurs de Cologne, Mayance et Treves, et autres, de ce que, contre la parolle donnée par le Roy de faire ceſſer touttes les actions de ſes chambres royalles auſſytoſt que les deputtés ſeroyent aſſemblés à Franckfort pour la conférence, on n'avoit pas laiſſé de pourſuivre en pluſieurs lieux d'Allemagne, les aſſignations et autres exploits de la part deſdittes chambres, quoyqu'on l'euſt adverty diverſes fois de ne plus faire aucune procédure. C'eſt pourquoy il l'advertiſſoit de rechef que la volonté du Roy eſtoit que la chambre royalle ceſſât toute pourſuitte du coſté de l'Allemagne, etc.... Dans ce moment Mr le Laboureur, advocat général au parlemt, eſtant entré pour rendre viſite à Mr Ravaux, je me retiray et Mr Ravaux me conduiſant me dit à l'oreille ſur la porte : Eſcrivez les choſes que je vous ai dittes à Strasbourg, et vous pouvez adjouter en confidence que les chambres royalles ne dureront plus guères..... Le père Maimbourg a quitté la ſociété des Jeſuittes; le pape l'ayant ainſi deſiré, et le Roy le luy ayant enfin permis, lequel luy donne une penſion annuelle de cinq cent eſcus et oultre de 1000 eſcus pour chacun livre qu'il fera.....

JALON.

A Metz le 3 de febvrier 1682.

CCLXX.

Metz, 28 février 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ſi les nouvelles que l'on a dittes avant hyer ſont véritablem^t^, je ne doute pas que vous ne les trouviez bien eſtranges et extraordinaires. C'eſt que le Roy de Suède, de Danemarck et M^r^ l'Electeur de Brandebourg ont faict alliance avec noſtre Roy : c'eſt ce dont Mr de Givry m'aſſeuroit coſme de choſe ſeure, parce qu'ayant beaucoup de peine à le croire, je luy diſois qu'il n'y avoit guères d'apparence que M^r^ l'Electeur de Brandebourg eſtant un des principaux membres de l'Empire, il vouluſt ſe bander contre ſa patrie et faire une ligue contre ledict Empire. Coſme nous conteſtions ſur ce ſubject, entra une perſonne de qualité qui venoit de la cour, laquelle, après avoir ſalué Mr de Givry, et qu'il luy euſt appris le ſubject de noſtre conteſtation, le perſonnage aſſeura que ceſte alliance eſtoit très véritable..... Pour moÿ, je ne puis croire que ceſte alliance ſoit autre que pour tenir ces deux Roys et ceſt Electeur dans une neutralité pour ne ſe meſler de la guerre d'entre noſtre Roy et la maiſon d'Auſtriche, ſi d'adventure il arrivoit rupture entre la France, l'Empereur et l'Eſpagne..... J'ai vu aujourd'huy Mr de Givry qui m'a dit que pour l'alliance de Danemarck et de Brandenbourg avec la France c'eſtoit choſe très conſtante et aſſeurée, mais que pour la Suède elle n'en eſtoit pas.... On mande de Paris que le noſmé Maillard, auditeur des comptes, a été decapité à Paris depuys peu de jours, tant pour empoiſonnement que pour avoir trempé dans une conjuration contre la perſonne de ſa majeſté... Il faut avouer que ñre France eſt malheureuſe que de nourrir et eſlever dans ſon ſein des perſonnes ſi exécrables que d'entreprendre ſur la vie de leur Roy, qui eſt l'admiration du ſiècle, et qui eſt aimé et reſpecté par les nations eſtrangères.

Je ne ſais ſi vous connaiſſez M^r^ le duc de Laferté, qui eſt notre

gouverneur : c'eſt un jeune ſeigneur qui eſt d'une taille hautte et advantageuſe, mais qui eſtoit cy-devant ſi groſſe et puiſſante qu'elle ſembloit devoir devenir monſtrueuſe. Ce ſeigneur eſtoit le plus débauché et profane qui fuſt en France, et ceſte débauche alloit juſques à l'impieté et à la cruauté, ce qui l'avoit mis avec quelques autres ſeigneurs dans la diſgrâce du Roy. Ceux qui viennent de la cour diſent que ce n'eſt plus luy, et qu'il eſt tellement changé qu'on ne le recognoiſt plus, car premièrement c'eſt le ſeigneur le mieux faict de toute la cour. Il a perdu ſa groſſeur et eſt à préſent fort greſle et deſlié et d'une taille très bien proportionnée, et pour les mœurs il eſt encor plus changé, car il eſt fort réglé et d'une conduicte modérée et tout à faict eſloignée des excès et de débauche, ce qui a tellement plu au Roy, qu'il l'a pris en amitié, de ſorte que préſentement il ne bouge d'auprès de ſa perſonne et de celle de monſeigneur le Dauphin. Toute la cour admire ceſte métamorphoſe qui eſt ſans doute fort advantageuſe pour luy et pour ſon gouvernement. Vous ſçavez ſans doute que l'on preſſe toujours Luxembourg par un blocus fort exact, qui n'a pu empêcher pourtant qu'on n'y ait faict entrer ſecretement ſeize perſonnes portant chacune cinq cent piſtolles.... Au ſurplus le Roy a choiſy ſur le roolle des eſchevins qui avoient eſté choiſis icy par les électeurs només par noſtre peuple, le 1er de ce mois, ſeulem^t trois nouveaux eſchevins, tous catholiques, de ſorte que ceux qui ſont de la religion ſont encore exclus ceſte année, et peut-être pour longtemps. Monſeigneur de Louvois a reſpondu à ceulx qui le ſollicitoyent d'y admettre quelques religionnaires : Le Roy ne le veult pas. On croit pourtant que ce grand miniſtre ne le faict pas que par politique, à cauſe qu'il pourſuit un chapeau de cardinal pour M^r l'archeveſque de Rheims, ſon frère. Et que hors de cela il n'eſt pas trop mal intentionné pour ceulx de ñre party... Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur,

JALON.

A Metz ce 28 de febvrier 1682.

CCLXXI.

Metz, 3 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je ne ſçay ſi vous ne ſçavez desjà que le fort chaſteau d'Aremberg ſçitué entre Collogne et Trèves, eſloigné de la rive gauche du Rhyn en tirant vers le pays de Limbourg, a eſté enfin pris par Mr de Bertillac, brigadier, qui l'avoit aſſiégé par ordre du Roy, comme dépendant de ſa ſouveraineté. Sa Majeſté a faict rendre à la princeſſe d'Aremberg non-ſeulement tous les meubles et autres choſes qui ſe ſont trouvées dans ce chaſteau, mais auſſy tout ce qui s'eſt trouvé ès villages circonvoiſins qui en dépendent, et réparer tous les dommages que les ſoldats avoyent faict èsdits villages pendant le ſiége, et a faict rendre encor à ladite princeſſe tout le domaine et propriété de ceſte terre avec tous les revenus d'icelle, ſe contentant de la ſouveraineté et des murailles du chaſteau, à cauſe de ſa force et ſçituation advantageuſe. Mr de Monbron a eſcript à Mr de Lambert, gouverneur du comté de Chiny, et lui donne advis qu'il eſt ſorty de Namur ſeize officiers avec chacun 500 piſtolles qu'ils ont deſſein de jetter dans Luxembourg, où il y a grande néceſſité d'argent, ce qui cauſe la déſertion d'une grande quantité de ſoldats de ceſte garniſon, que meſme les Eſpagnols ont faict couler et entrer dans ceſte place environ 35 ou 40 ſoldats de recreües fort ſecrètement, pour remplacer les déſertions qui s'y font tous les jours pour le deffault de beaucoup de choſes ; ſurquoy Mr le comte de Biſſy et Mr de Lambert ont faict redoubler les gardes du camp, et on a envoyé un renfort de mille chevaux et de mille fantaſſins pour empeſcher que leſdits ſeize officiers n'entrent dans la place avec leur argent, et chercher dans les bois où ils ſe ſont mis à couvert, pour taſcher de les attraper et de proffiter des 8,000 piſtolles dont ils ſont chargés, car juſques icy ils n'ont ſçeu paſſer, quoy qu'on ait publié icy le contraire. On eſcript de Paris du 23 du

mois paſſé que le 21 dudit mois on a couppé le poing et la teſte au ſieur Maillard, maiſtre des comptes ou auditeur d'iceux, tant pour le crime d'empoiſoñement, que pour avoir trempé dans une conjuration contre la perſonne du Roy, ce que ie croy vous avoir desjà mandé. Que l'on parle fort à Paris que l'on envoye la Reyne mère d'Eſpagne ès Pays-Bas avec une de ſes creatures pour y comander en la place du prince de Parme, lequel pourſuit tousjours et faict touttes les ſollicitations poſſibles par tous ſes amys à la cour d'Eſpagne pour ſortir de ce gouvernement. Que noſtre Roy à créé pour cinq millions de rentes à la maiſon de ville de Paris à raiſon du denier vingt. Que Monſr le mareſchal de Navailles a receu des lettres de Hollande par leſquelles on luy mande qu'il eſt pery plus de cent mille perſonnes par les inondations, vents et tempeſtes, qui ſont arrivés en ces pays là au mois de janvier dernier, et qu'il y a eu pour plus de 50 millions de pertes dans ces provinces là. Que les François ont fait perte à Dunkerque pour plus de 3 millions, et qu'à Calais il y a eu un baſtion emporté, et pluſieurs autres ouvrages des fortifications, que meſme le port a eſté fort endomagé et preſques tout remply, ce qui couſtera beaucoup à réparer. Que Mr du Queſne a ordre de venir au plus toſt pour faire la guerre aux corſaires d'Alger qui font tous les jours des priſes conſidérables tant ſur nous que ſur les Anglois et autres puiſſances; que ledt ſr du Queſne n'attendoit que ceſt ordre pour mettre les fers au feu, et réprimer l'inſolence des Algériens. Qu'à Paris on dit qu'il n'y a plus que pour 3 ſemaines de vivres dans Luxembourg, et que Namur n'eſt pas mieux. Mais ces Meſſrs n'en ſçavent pas tant de nouvelles que nous, et je vous en ay mandé le veritable eſtat par mes précédentes.

On debitte icy chez nos comandans et cela paſſe chez eux pour choſe certaine, que noſtre Roy ayant eſté prié par le Roy d'Angleterre de fixer une fois ſes prétentions contre l'Eſpagne, et de vouloir le recepvoir pour médiateur en ceſte affaire, ce que noſtre Roy ayant agréé, enfin il y a eu un traicté conclud par le moyen dudit Roy d'Angleterre, par lequel traicté le Roy d'Eſpagne a cédé

au Roy la ville et tout le pays de Luxembourg, moyeñant laquelle ceſſion le Roy a renoncé à touttes ſes prétentions contre l'Eſpagnol, et a donné ſa parolle royalle au Roy d'Angleterre que pendant la vie du Roy d'Eſpagne il ne luy demandera jamais rien. Si ce traicté eſt véritable, coñe on l'aſſeure, il y a apparence qu'il n'y aura point de guerre, et que les affaires d'Allemagne ſe pourront auſſy accoñoder, le Roy voullant bien céder touttes les prétentions qu'il pourroit avoir ſur l'empire pourveu qu'on luy laiſſe ce dont il eſt en poſſeſſion. Voicy un rondeau dont on m'a faict part ſur le mot *Coiffé :*

D'un frocq bien raffiné
Et reveſtu d'un doyené,
Qu'il luy doñe bien de quoy frire,
Frère René devient meſſire
Et vit coñe un déterminé ;
Un prélat en biens fortuné
Soubs ſon bonnet enluminé
En devient, s'il faut ainſy dire,
Coiffé.

Ce n'eſt pas que frère René
D'aucun mérite ſoit orné,
Qu'il ſoit docte ou qu'il ſçache eſcrire,
Ou qu'il diſe le mot pour rire :
Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né
Coiffé.

Je ſuis tousjours avec un reſpect inviolable, Monſieur, votre très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz ce 3 de mars 1682.

CCLXXII.

Metz, 7 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, depuis mes dernières je n'ay pas appris grandes nouvelles, à cauſe de quelques incomodités qui me ſont ſurvenues et qui m'ont empeſché de ſortir, ſeulement j'ay appris que les lettres de Paris confirment par ce dernier ordinaire le bruict qui couroit chez nos commandans, que le Roy d'Angleterre avoit moyenné un traicté avec l'Eſpagne par lequel le Roy d'Eſpagne cédoit à noſtre Roy la ville et le pays de Luxembourg, moyeñant quoy le Roy quitte et abandonne touttes les prétentions qu'il avoit contre luy ; car on mande de Paris du premier jour de ce mois que la ville de Luxembourg ſera delivrée au Roy par la médiation du Roy d'Angleterre, et qu'on travaille préſentement à ſon évacuation. On adjouſte que dix ingénieurs habillés en mattelots ſont allés à Nieuport et à Oſtende accompagnés de quantité de véritables mattelots pour retirer et mettre à flotte les deux vaiſſeaux du Roy que la tempeſte y a jettés et coullés à fonds, et que ces Meſſieurs pourront bien peut-eſtre travailler à prendre pluſtot le plan de ces deux places, et à en remarquer les deffaultx qu'à remettre en mer leſditz vaiſſeaux. Que le grand baſtion de Dunkerque a eſté emporté par la tempeſte et une partie des fortifications ruinée et le port comblé, et que Meſſieurs les Hollandois n'en font point de mention dans le récit qu'ils ont publié des domages que la tempeſte a fait en ces pays là, pour ne pas offencer ceux qui y prennent intéreſt, et que de vingt ans ces gens là ne remettront leur pays en l'eſtat qu'il eſtoit avant la tempeſte.

Icy on a faict un deſtachement d'un bataillon du régiment de Sault qui eſtoit en garniſon en ceſte ville, pour aller border la Moſelle avec d'autres trouppes depuis Metz juſques à Trèves, et ſe poſter ſur tous les guez de la rivière affin d'empeſcher que rien ne paſſe pour le pays de Luxembourg.

Mr de Charuel, noſtre intendant, n'eſt point icy, il n'eſt point auſſy à Nancy, et on dit qu'il eſt allé de Nancy à Verdun, où il a ordre de la cour de renouveller le maiſtre eſchevin et les eſchevins de l'hoſtel de ville.

Le bruict eſt grand icy que Mr le mareſchal de Créquy y vient et qu'il ſera icy dans peu de jours.

On mande de Paris qu'on a voulu faire ſigner au Roy une déclarãon ou édict contre ceux de la religion reff. par laquelle il eſtoit deffendu à nos miniſtres, ſoubs de groſſes peines et amendes, d'eſpouſer ny marrier aucune fille de la religion qui n'ait atteint et paſſé l'aage de 40 ans, et cela à deux fins, l'une pour empeſcher nos filles ou feṁes de produire lignée, attendu qu'après ceſt aage les feṁes n'engendrent guère, l'autre c'eſt affin que les filles, ſe faſchans et deſgouſtans d'eſtre ſi longtemps ſans pouvoir eſtre mariées, cela les obligeaſt à changer de religion pour l'eſtre, ou à faire quelque autre folle, mais que le Roy a refuſé de ſigner ceſt édict. Je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz ce 7 de mars 1682.

CCLXXIII.

Metz, 10 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, nous attendions icy dimanche dernier l'arrivée de Mr le mareſchal de Créquy, et noſtre cavallerie avec les gardes de Mr noſtre gouverneur eſtoient allés au devant, mais nous avons eu advis qu'il eſt venu en droicture à Longwy, où il vint coucher dimanche dernier au lieu de venir icy. L'on aſſeure qu'il viendra à Thionville et qu'il y ſéjournera en attendant l'arrivée et l'aſſemblée des trouppes qui ſont en marche pour venir en deçà; on mande que toutte la maiſon du Roy eſt partie, et que les grenadiers à cheval, les gardes du corps et les régiments des gardes françoiſes et ſuiſſes ſeront bientoſt icy ou à Longwy; il paſſe meſme

icy preſques tous les jours des trouppes qui ſuivent la meſme routte : dimanche dernier un bataillon du régiment d'Orléans y vint loger, qui y a repoſé un jour et n'en doibt partir qu'aujourd'huy. On ne dit pas encor hautement à quel deſſein ſe faict tout ce grand mouvement, mais chacun croit que c'eſt pour le ſiége de Luxembourg. L'on avoit mandé de Paris que le Roy avoit accepté la médiation du Roy d'Angleterre qui s'eſtoit entremis d'accomoder l'affaire ſur la prétention que Sa Majeſté avoit ſur le comté d'Aloſt en vertu des traictez de Munſter et de Nimègue, et qu'en conſéquence de ceſte acceptation, ce Roy avoit eſté d'advis que le Roy ſe contentaſt de la ceſſion que le Roy d'Eſpagne luy feroit de la ville et duché de Luxembourg, moyennant quoy il renonceroit à touttes ſes prétentions contre l'Eſpagne : il faut bien que le Roy d'Eſpagne n'ait pas voulu accepter le party que le Roy d'Angleterre avoit propoſé, puiſque le Roy ſe porte à aſſiéger ouvertement Luxembourg come on croit, car on mande de Paris que l'on convertit le blocus de ceſte place en un ſiége formel, que le Roy eſt party, mais qu'on ne ſçait pas encor quelle routte il prendra, que les uns diſent qu'il tirera vers Genève, et les autres vers l'Allemagne, que de toutte la gendarmerie et des trouppes de la maiſon du Roy il ne reſtera que deux compagnies des gardes pour la garde de la Reyne, et que touttes ces trouppes marchent vers nos quartiers. On adjouſte que les Eſpagnols font un grand convoy de 8,000 homes pour jetter dans Luxembourg, et qu'on aſſeure que dans ce nombre il y a bien des Hollandois meſlez ; que le Roy a délivré plus de 60 comiſſions pour lever des trouppes, et que l'on augmente la cavallerie qui eſt ſur pied de 15 homes par chacune compagnie ; que Monſeig^r le marquis de Louvois eſt party ſans qu'on ſçache quelle routte il a pris. Qu'on dit que Mr de Machaux va eſtre intendant des trois éveſchez en la place de Mr Bazin duquel on n'eſt point ſatisfaict, et que le Roy a dit aud^t Mr Machaux qu'il l'envoyoit pour ſouſtenir la gloire de Dieu et pour ſon ſervice affin de reſtablir bien des choſes mal faictes... Je vous envoye coppie d'une lettre de Dunkerque qui vous fera voir les déſordres

qu'a caufé la tempefte en ces pays là. Je fuis toujours avec un refpect inviolable, Monfieur, votre très humble et très obeiffant ferviteur.

JALON.

« Dunkerque, le 20 febvrier 1682.

« Voicy des nouvelles d'icy et des dégafts que le vent et les eaux ont fait fur nos coftes ; le mal a comencé par Calais dont la ville baffe a efté noyée jufques à trois pieds de hauteur. A Dunkerque on n'y a jamais veu la mer fi haute pouffée par un vent du nord, les digues n'en ont pas efté rompues, come fauffem' l'a publié le gazettier de Hollande, mais l'eau eftoit fi haute qu'elle paffoit par deffus, ce qui a caufé la ruine d'un baftion qui eft nomé le baftion d'Eftrades, dont l'angle eft tombé et plus de 20 pieds de murailles dans la courtine, la guérite qui eftoit de pierre a efté enlevée par les vents et la fentinelle auffy à plus de dix pieds dans le foffé, où ce pauvre malheureux a efté efcrazé et en eft mort. Le vent et la mer ont enlevé noftre pont de comunicaon qui alloit du falcinage jufques au Risban, c'eftoit un pont pour paffer les ouvriers. Cinq vaiffeaux ont péry au port fans qu'il ait efté poffible de les fecourir. Deux vaiffeaux du Roy tout chargés de bombes, grenades et carcaffes, l'un appelé la *Vipère* et l'autre la *Mignone*, furent fort maltraictez à la rade le 1er. La *Vipère* n'a point eu de mal, il eft demeuré ferme fur fes anchres, mais le 2 rompit fes anchres et fes chables à la veüe de toutte la ville, nous vifmes de deffus noftre terraffe trois fois le vaiffeau perdu, les mattelots tirèrent affin qu'on allaft à eux, mais il fut impoffible, il alla à la mercy de la mer et des vents jufques à Nieuport où il s'eft enfoncé et crevé en jettant le pont à bas ; on l'a racomodé et on l'attend ceste femaine avec deux autres qu'on achève dont l'un s'appelera la *Bombarde* et l'autre *Sans Quartier*, qui ne ferviront que pour tirer des bombes. On efprouve tous les jours icy des mortiers faictz de nouvelle façon qu'on a ameiné de Douay, ils portent les bombes jufques à

1,200 toiſes, c'eſt à dire plus loing que le canon qui ne va que 900 toiſes. Les quatre vaiſſeaux doivent partir avant la my careſme; les ordres ſont icy, Mr Serpo et Mr de Comble, frère de l'ingénieur, comande les deux bombardiers, 6 mortiers ſur chaque baſtiment. A Oſtende touttes les fortificaõns ont eſté endommagées, mais ce qui eſt de plus faſcheux, c'eſt qu'ils ont veu périr un gros vaiſſeau de guerre chargé de trouppes, il y avoit 1,500 Italiens et 500 Anglois; on le croit perdu et abiſmé, car depuis quinze jours on a trouvé ſur le bord de l'eau entre Nieuport et nous cinq ou ſix corps qu'on a recognu pour eſtre anglois. Depuis Anvers juſques à Blanquefort tout eſtoit inondé, les habitans et leurs beſtiaux ont eſté ſurpris et noyez, plus de 300 maiſons abbatues par le vent entre Gand et Anvers; les nouvelles fortificaõns du pas de Gand touttes ruinées, un baſtion emporté. Narden et une autre petitte ville ſur la mer d'Amſterdam ont eſté noyées juſque au premier eſtage, plus de mil perſonnes y ont péry. A Amſterdam ç'a eſté une déſolation générale, l'eau y eſtoit partout, tous les magazins ſont perdus puiſque pendant trois jours que l'eau y a demeuré les caves ſe ſont remplies enſemble les magaſins dont les marchandiſes ont eſté ruinées. On mande à Mr noſtre intendant qu'il y a dans Amſterdam ſeule une perte de plus de 8 millions, et dans la Hollande de plus de 30 millions de perte. Des vaiſſeaux qui ont péry dans noſtre port, il y en avoit deux chargez de fromages de Hollande qui venoyent de Fliſſingue, et deux autres chargez de charbon et de hoüille qui venoyent de Portſmouth en Angleterre, et le cinquième venoit de Roüen, chargé de toilles qui alloit en Eſpagne; il n'y a eu qu'une partie des homes qui ſe ſoyent ſauvez, car s'eſtans mis dans des petittes chalouppes croyans gaigner le port ils ont péris à noſtre veüe, ſans qu'on ait pu les ſecourir : dix ou douze mattelots s'eſtant ſauvez en hault d'un maſt, on y fut avec un gros baſtiment qui y penſa périr, on rameina ces pauvres malheureux qui de là hault avoyent veu périr tous leurs compagnons. »

CCLXXIV.

Metz, 14 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'eſcrire du 9 de ce mois, et ay eſté bien aiſe d'en recepvoir de voſtre part. Je vous remercie très humblement de vos nouvelles, en eſchange deſquelles ie vous dirai que Mr le mareſchal de Créquy eſtant arrivé le 7 de ce mois à Longwy, touttes les trouppes de la maiſon du Roy avec les gardes françoiſes et ſuiſſes ſont en marche pour venir en deçà, et on mande de Paris du 7 de ce mois qu'elles viennent en diligence pour empeſcher le ſecours et le convoy que le prince d'Orange veut jetter dans Luxembourg. Lequel ayant ramaſſé tout ce qu'il a pu de trouppes, tant eſpagnolles qu'hollandoiſes et angloiſes, a promis de faire paſſer ce ſecours dans laditte place, et l'on mande que l'on ne doubte plus à Paris de la guerre avec l'Eſpagne, mais celuy qui eſcript adjouſte que pour luy il n'en croit rien ; il mande auſſy que le Roy doibt partir dans cinq ou ſix jours, ce qui ſurprend bien des gens qui ne s'y attendoient point et qui ne s'eſtoyent point préparez à ce voyage ; que tous les généraux ſont només pour ceſte campagne ; que Mr le mareſchal de Schomberg doibt aller à Caſal, Mr de Navaille en Catalogne, Meſſieurs les mareſchaux d'Humières et de l'Eſtrade agiront en Flandre, et Mr le mareſchal de Créquy en nos quartiers ; que tous les officiers refformez de cavallerie ont ordre de ſe rendre en cour pour y recepvoir des comiſſions ; que Sa Majeſté leur doñe quattre cent piſtolles à chacun capitaine pour faire trente cavalliers, et qu'ils ont de la peine à ſe réſoudre à faire leurs compagnies pour ce prix, croyans qu'il y faudra mettre beaucoup du leur ; que Mr du Queſne fait des merveilles dans l'Archipel, mais on ne ſpécifie pas ce que c'eſt que ces merveilles ; que M. Raffis qui a entrepris la fourniture des munitions, eſt à Paris, et qu'il dit n'avoir aucun ordre, de ſorte qu'on ne peut rien dire de poſitif ny de ſeur

ſinon que les trouppes marchent ; d'autre coſté il eſt certain que tous les gouverneurs de provinces et des places ont ordre de ſe rendre inceſſamment dans ſon gouvernement, et d'y tenir touttes choſes preſtes et en bon eſtat, ce qui marque quelque deſſein important : le temps pourra nous en rendre plus ſçavans. Mr le mareſchal de Créquy, qui eſt preſentement à Thionville, dit qu'il n'eſt venu que pour s'oppoſer à ceux qui veullent troubler la paix publique.

On vient de me dire une nouvelle laquelle ie n'oſerois vous aſſeurer eſtre véritable ; ſi elle l'eſt, peut eſtre en ſçaurez vous quelque choſe. C'eſt que ces jours paſſez le Roy allant viſiter Madame la Dauphine luy dit qu'il venoit de recepvoir une nouvelle qui lui faiſoit gaigner plus de 300 mil livres de rente, et ceſte princeſſe lui ayant temoigné qu'elle en avoit bien de la joye, lui dit : Sire, pourrions nous apprendre qui a faict gaigner ceſte ſoſme à voſtre Majeſté ? — Ouy, dit le Roy, c'eſt voſtre frère le duc de Bavière, car ie ſuis adverty qu'il a tourné caſaque et a pris le party de l'empereur, ce qui me faict gaigner les cent mil eſcus que ie lui payois tous les ans. Ceſte princeſſe fut fort ſurpriſe de ce diſcours. S'il eſt véritable ou non vous en devez, à mon advis, ſçavoir quelque choſe ; je n'y garantis rien. Je ſuis toujours avec une paſſion très grande et reſpectueuſe, Monſieur, votre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz ce 14 de mars 1682.

CCLXXV.

Metz, 31 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je ne ſçaurois vous dire grandes nouvelles attendu le grand traccas et tabuz dans lequel nous ſoſmes à cauſe du paſſage des trouppes qui viennent du pays de Luxembourg, en

ſorte que le jour de Paſques il y avoit dans ceſte ville plus de quatorze bataillons entiers, à la grande foulle et oppreſſion de noſtre bourgeoiſie, et ſi les jours ſuivans n'ont pas eſté moins incomodes : on nous faict eſpérer que dès demãi ou apprès demain nous ſerons tout à fait quittes de ce paſſage, il y reſtera pourtant icy bien des trouppes, car on a faict monter icy hyer une très grande et forte garde. On aſſeure à préſent tout de bon que la levée du blocus de Luxembourg ne s'eſt faicte que par une pure généroſité du Roy, lequel ayant ſçeu que la maiſon d'Auſtriche, qui luy eſt ennemye de temps immémorial, eſtoit attacquée et aſſaillie par les Turcs du coſté de la Hongrie, leſquels ſont les ennemys jurez de tous les chreſtiens, il n'a pas voulu proffiter de l'advantage que luy offroit ceſte occaſion contre ceſte maiſon, non ſeulement par la priſe de Luxembourg qu'il avoit attacqué et qui ſe trouvoit en eſtat de ne pas tenir longtemps, mais par d'autres entrepriſes qu'il pouroit faire ſur les Pays-Bas et en Italie contre ceſte couronne d'Eſpagne, pendant que touttes les forces de l'empereur et de l'empire ſeroient occupées à ſe deffendre contre les Turcs et hors d'eſtat de donner ſecours à l'Eſpagne, au lieu dis-je de ſe prévalloir de ceſt advantage, il a tout à coup faict retirer touttes ſes trouppes du pays de Luxembourg ſans aucune néceſſité, et les a renvoyées chacun en ſon quartier par une généroſité qui n'a point d'exemple en ce ſiècle cy : et non ſeulement cela, mais il a faict auſſy offrir à l'Empereur tel ſecours de trouppes qu'il lui plaira ; on croit pourtant qu'il n'acceptera que ſix mil homẽs de nos trouppes, un plus grand nombre ne ſervant qu'à luy donner tous les jours ombrage, et au lieu de pouſſer ſa poincte le Roy a faict dire au prince de Chimay, gouverneur de Luxembourg, qu'il luy laiſſoit toute entière la liberté de ſa ville, et qu'il alloit lever le blocus d'icelle. On ne ſçauroit diſconvenir, Monſieur, que ce ne ſoit là un acte de généroſité peu comune dans un ſiècle auſſy corrompu qu'eſt celuy où nous vivons. On raconte auſſy que le Roy, le jour précédent celuy de la réſolũon qu'il prit de faire lever ce blocus, avoit envoyé un courrier exprès à M^r le mareſchal de Créquy pour luy ordonner de preſſer

la réduction de Luxembourg le plus promptement que faire se pourroit, et cela en termes fort pressants, de sorte que Sa Majesté elle mesme s'estonnant d'un changement si subit, dit tout hault en disnant que le mareschal de Créquy seroit sans doute bien estonné et surpris d'un changement si estrange et une si grande contrarieté d'ordres : Et asseurément, dit il, je prévoy qu'il lira plus de quattre fois mes dernieres lettres et ordres, avant que de se pouvoir figurer qu'elles sont véritables. Nous attendons de jour à autre la venue de Mr le mareschal de Créquÿ qui ne doibt venir icy que touttes les trouppes de ceste confusion ne soyent passées, on croit que les dernières d'icelles arriveront icy aujourd'huy et demain. Au surplus ce qui est cause que ie ne puis apprendre beaucoup de nouvelles, c'est que j'ay une incommodité qui m'empesche de sortir du logis, c'est que j'ay un mal sur l'espaulle gauche depuis le deffault des costes jusques aux reins par derrière qui me cause des douleurs si grandes et si aiguës que je suis contrainct de me leuer de mon lict pour passer la nuict dans une chaise sans pouvoir reposer un seul moment, il y a un mois tout entier que ceste insomnie me tient qui me cause une douleur si grande et si aiguë que je ne souffrirois pas davantage si j'estois sur une roüe ou dans la question criminelle. Les médecins m'ont traicté de leurs remèdes ordinaires, seignées, purgations et lavements, tout cela n'a point amoindry ny diminué mon mal, et je souffre toujours les mesmes douleurs, enfin mon mal est le plus capricieux et le plus fantasque de tous les maux; mais je ne m'apperçoy pas qu'au lieu de nouvelles je vous raconte mes maux, je vous en demande excuse, c'est pour me soulager que j'en donne la cognoissance à un bon amy. Je suis tousjours avec toutte sorte de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

JALON.

A Metz ce 31 de mars 1662.

CCLXXVI.

Metz, 4 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,..... le Roy eſt extremement ſatisfait de ſon clergé qui a temoigné avoir des ſentimens véritablement françois et conformes aux libertez de l'Eſgliſe gallicane par ſes decrets et déclaration, par leſquels ceſte aſſemblée a déclaré que le pape n'a aucun pouvoir ſur le temporel des Roys, que ſon authorité eſt au deſſous de celle du concile, qu'il ne peut diſpenſer les ſubjects des princes et des Roys du ſerment de fidelité qu'ils ont preſté à leurs ſouverains, que leurs décrets et ordonnances ne ſont point infaillibles, ſi elles ne ſont confirmées et authoriſées par l'Egliſe aſſemblée en concile, touttes leſquelles propoſitions ont eſté cy-devant tenues pour hérétiques. Auſſy ſa majeſté a faict un édict ſur ce ſubject qui ordonne que ceſte déclaration du clergé ſera regiſtrée et vérifiée en tous les parlemens du Royaume et dans tous les baillages, ſénéchauſſées, univerſitez et facultez de théologie et de droict canon, veut que ceſte doctrine ſoit enſeignée par tous ſes ſubjects et par les eſtrangers qui enſeignent dans les colléges et ſéminaires du Royaume, que tous ceux qui ſeront à l'advenir choiſis pour enſeigner la théologie, et le droict canon ez univerſitez, tant ſéculiers que réguliers, ayent à ſoubſcrire ceſte déclaration et à s'obliger de l'obſerver et entretenir, et d'en fournir les actes et greffes deſdittes facultez, que dans tous les colléges et maiſons où il y aura pluſieurs profeſſeurs, l'un ſera chargé d'enſeigner tous les ans le contenu de ladite déclaration, et s'il n'y a qu'un ſeul profeſſeur, il ſera obligé de l'enſeigner et dicter à ſes eſcoliers de trois années l'une, que perſonne ne ſera reçu à l'advenir au doctorat ou aux licenſes de théologie ou du droict canon qu'apprès avoir ſouſtenu ceſte doctrine par des thèſes dont ils feront apparoitre à ceux qui ont charge de conférer ces grades ez univerſitez. Si vous deſirez avoir coppie de

ceſt edict, je vous l'envoyeray quand il aura eſté enregiſtré en ñre parlem^t, ce qui n'a pas encor eſté faict. Je ſuis avec mon reſpect ordinaire, Monſieur,..... etc.

JALON.

A Metz ce 4 d'apvril 1682.

CCLXXVII.

Metz, 11 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je vous ai mandé cy-devant qu'on debvoit mardy dernier publier et enregiſtrer en ñre parlem^t trois édicts ou déclarations de ſa majeſté, ſçavoir le premier touchant les malades de la religion réformée que le Roy vouloit eſtre visitez à l'agonie par les lieutenants généraux et curez des lieux, pour apprendre de leur bouche s'ils vouloyent mourir de ladite religion ou ſe faire catholique, ſans qu'il fuſt permis à aucun de la religion d'eſtre dans la chambre du malade lorſqu'on luy feroit ces queſtions, et le malade ſes reſponſes; le ſecond touchant les enfants de 7 ans de ladite religion que bon leur ſemblera et d'embraſſer la religion catholique; le troiſième touchant l'advis et ſentiment du clergé de France, en ce qui concerne la puiſſance eccleſiaſtique et celle du pape. Ces trois edicts furent effectivement publiez et regiſtrez au parlement le jour ſuſdit, mais après la lecture des deux premiers, M^r le premier Préſident prononça hautement que ſa majeſté vouloit et ordonnoit qu'ils n'euſſent lieu que pour Sedan et non pas pour Metz, ordonnant qu'à l'égard des malades on en uſaſt comme de couſtume ſans que les lieutenant général ny curé les viſitaſſent s'ils ny eſtoient appelés. Et pour ce qui eſt des enfants, que les maſles n'auroient la liberté de choiſir une religion qu'à l'aage de 14 ans accomplis, et les femelles à 12 ans. Ces reſtrictions prononcées ſuivant l'intention du Roy nous ont tiré icy d'une très grande perplexité, où l'apprehenſion de la ſuitte fâcheuſe de ces édicts nous avoit jettez, et nous avons bien ſubject de rendre

grâce à Dieu d'avoir ainſy conduict et dirigé l'eſprit du Roy, pour nous faire éviter ce malheur. Jeudy dernier nos trois ordres, le clergé, la nobleſſe et le tiers eſtat ont eſté aſſemblez pour déliberer d'une affaire de très grande importance. C'eſt qu'on a remarqué que le paſſage des troupes et les logemens d'icelles ont tellem^t accablé le pauvre peuple, que, ne pouvant plus ſupporter ceſte charge, ils déſertent tous les uns après les autres, de ſorte que la ville ſe trouve diminuée depuis fort peu de temps de plus de 1000 à 1200 meſnages. Il y a plus de 800 maiſons vuides et fermées, et nos paroiſſes ſont conſidérablement diminuées d'habitans, de ſorte que pour empeſcher cette déſertion on a propoſé de baſtir des caſernes po^r loger les officiers et les ſoldats. Ceſte matière a eſté fort débattue, et enfin il a eſté réſolu qu'on en baſtiroit ſi ſa majeſté le trouvoit bon, à laquelle on a donné advis de ceſte réſolution priſe ſoubs ſon bon plaiſir. Après que l'on ſçaura ſon intention, on cherchera les moyens de faire un fonds pour ceſte conſtruction.

On eſcript de Paris du 1er jour de ce mois, qu'après que le Roy euſt envoyé ſes ordres po^r lever le blocus de Luxembourg, il receut des lettres de l'Empereur, du Roy d'Angleterre et du Roy d'Eſpagne pour le prier de le faire. Celles de l'Empereur portoyent qu'il s'eſtonnoit comment en temps de paix il tenoit une ville blocquée et ſe diſpoſoit à l'emporter de force, ſans dire pourquoy il le faiſoit, que cela ne ſe pouvoit exécuter ſans rompre la paix. Et qu'il l'exhortoit à conſidérer que la chreſtieneté eſtoit menacée de la guerre avec les Turcs qui faiſoient approcher touttes leurs trouppes du coſté de la Hongrie, ſuppliant ſa majeſté d'y faire reflexion. Le Roy d'Angleterre mandoit qu'il apprenoit que le Turc approchoit de la Hongrie avec toutes ſes forces et menaçoit la chreſtieneté, en ſorte que tous les princes chreſtiens avoyent ſubject de ramaſſer es leurs pour s'oppoſer à ceſt ennemy commun..... Le Roy d'Eſpagne luy mandoit qu'il s'eſtonnoit comment ſa ma^té attaquoit une de ſes places et vouloit l'emporter de force, ſans dire pourquoy et ſans déclarer la guerre, qu'il la prioit de luy dire en vertu de quoy

elle demandoit Luxembourg. Et que dès auſſytoſt qu'elle lui feroit paroiſtre un tittre par lequel ceſte ville luy appartenoit, en meſme temps et ſans guerre il la luy céderoit de bonne grâce, c'eſt de quoy il la prioit de ne pas rompre la paix dans un temps où elle eſt ſi néceſſaire. Le Roy dit au Conſeil qu'il avoit receu toutes ces lettres, mais que l'affaire eſtoit faicte, que le blocus eſtoit levé, et qu'il avoit renvoyé toutes ſes trouppes en leur quartier, dont il croyoit que tous les princes ſeroient bien aiſe. Et même qu'il offroit à l'Empereur des trouppes et de l'argent pour s'oppoſer aux Turcs.

JALON.

Metz, le 11 d'apvril 1682.

CCLXXVIII.

Metz, 14 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... je vous diray que deux perſonnes de qualité ont dit icy en bon lieu que l'on mandoit de Paris que le Roy d'Eſpagne eſtoit enfin réſolu à céder au Roy Luxembourg et tout le pays qui en dépend, et qu'on attendoit les ordres p^r en aller prendre poſſeſſion. Mais qu'on croyoit que toutes les fortifications en devoient eſtre démolies, et meſme que le Roy ne pourra pas les relever, ny en faire d'aultres au meſme lieu, mais qu'il en pourra faire partout ailleurs, et ce n'eſt pas une affaire pour le Roy de faire une place toute neufve. J'ai pourtant veu une lettre de Paris qui dit tout le contraire, que le Roy d'Eſpagne ſe mocque de nous.

JALON.

Metz, ce 14 d'apvril 1682.

CCLXXIX.

Metz, 19 mai 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... le Roy a ordonné le reſtabliſſem^t du pont de Mouzon, qui a eſté démolly il y a longtemps juſqu'aux fondemens. M. le Tuillier, ingénieur, eſt allé le viſiter pour recognoiſtre s'il reſte quelque choſe des pilaſtres, et s'il n'en reſte rien, on en fondera de nouvelles. Et quand elles ſeront reſtablies on y eſtendra des pièces de bois, pour parachever le pont. Le Roy veult avoir là ſon paſſage, et n'eſtoit les grandes eaux on y travailleroit dès à préſent.

On dit que le gouverneur de Luxembourg faict demollir ſa place, du moins les fortifications d'icelle. Mais nous ne tenons pas ces nouvelles indubitables.....

JALON.

A Metz, le 19 de may 1682.

CCLXXX.

Metz, 30 juin 1682. —*A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... on nous eſcript de Paris du 24 de ce mois, qu'il y a quattre docteurs de Sorbonne qui ſont exiléz et releguéz à Quimper-Corantin en Bretagne pour avoir parlé trop librem^t et trop hault contre la déclaration du clergé de France touchant la puiſſance eccleſiaſtique. Ces exilés ſont Mrs Bouché, curé de St-Nicolas de Chardonnet, conſin germain du Père Fulgence Bourgeois, récollet; Mr Chamillard, grand vicaire de monſeig^r l'archeveſque de Paris; Mr du Mont et un autre dont on a oublié le nom; on adjoute que cela eſt bien glorieux à ces meſſieurs les exilés d'eſtre perſécutés pour juſtice, et pour avoir ſoutenu le droict de l'Egliſe. On adjouſte encore que l'on a formé quatre camps en

Flandre, et qu'on y a envoyé 10 récollets de la province d'Artois pour servir dans les̃ camps. En ces pays-cy on a formé aussy quattre camps depuys ceste ville jusqu'au Rhin. C'est à savoir le premier à Marche en Famine, dans le comté de Chiny, qui est commandé par M^r le marquis de Lambert. Le second sur la Sarre, commandé par M^r le Mis de Boufflers. Le troisième à Landau, com̃andé par M^r le baron de Montclar. Et le 4e près de Montbelliard, je ne sais par qui il sera com̃andé. On travaille à grande force à Thionville tant à revestir les dehors de la place, et à faire les contreescarpes et glacis, qu'à rehausser les murailles des bastions et des courtines du corps de la place, qui sont de bricques, n'estant revestues qu'à la moitié et environ à 2 toises au-dessus de l'eau du fossé, on les achève d'un rehaussement revêtu de bricques jusqu'à la hauteur des terrasses qui sont derrière et on y ajouste un parapet de pierres de taille qui est un très bel ouvrage. Les trois grands corps de logis de casernes que l'on a faict audict Thionville pour loger les trouppes et le bastiment pour loger le gouverneur sont achevés. Il n'y a rien de plus beau ny de plus magnifique que lesdittes casernes et le̜ bastiment. Un capitaine de cavallerie qui est venu icy avant hier de Fribourg nous asseure que l'on démolit les fortifications de cette place. (Et que cela signifioit paix avec l'empire.).....

JALON.

Metz, ce 30 juin 1682.

CCLXXXI.

Metz, 14 juillet 1682. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je vous ay mandé par l'ordinaire de samedy dernier que Madame la Dauphine estoit heureusement accouchée d'un prince; ceste nouvelle estoit venue icy le jeudy précédent par le courrier de Paris qui avoit apporté une lettre à M. Malchar,

marchant banquier, de la part de Mr Clerc, un des principaux banquiers de Paris qui a des grandes affaires et correſpondances avec la cour, pour laquelle il faict des changes tous les ans pour plus de cinq à ſix millions; il avoit coullé un billet dans ſa lettre apprès qu'elle avoit eſté cachettée, par lequel il mandoit que depuis ſa lettre fermée il eſtoit arrivé un courrier de Verſailles qui avoit apporté la nouvelle que Madame la Dauphine eſtoit heureuſement accouchée d'un prince le lundy 6 juillet apprès midy, et que toutte la cour en eſtoit dans une joÿe inconcevable. Une autre lettre venue par le meſme courrier de la part du ſr Cornille qui a eſté icy threſorier ou payeur de la garniſon, lequel a eſcript la meſme choſe au ſieur Breton ſon parent, de Paris dudit jour 6 juillet, et ce bruict a eſté ſi grand à Metz que meſme le paſteur qui preſchoit dans notre égliſe le vendredy, 10 de ce mois, rendit grâces à Dieu dans ſes prières, de ce qu'il luy avoit pleu donner à la France ce nouveau prince dans la maiſon royalle, pour la bénédiction duquel il fit des vœux à Dieu; cependant ceſte nouvelle ſi importante et ſi advantageuſe à la France n'a point eu de ſuitte, ce qui faict croire qu'il n'en eſt encor rien; ſeulement on eſpère que ceſte princeſſe ſera bientoſt délivrée, et on augure que ce pourra eſtre d'un prince à cauſe qu'on la voit fort gaye, et en parfaicte ſanté. J'ay receu lettres de Mr le comte de Buſſy Rabutin qui me mande de Paris du 7 de ce mois, que le Roy et toutte la maiſon royalle ſe portent bien Dieu mercy, et que Madame la Dauphine promet une heureuſe couche par ſa bonne ſanté, et qu'elle en eſt tantoſt ſur le point. Que le Roy a ſéparé l'aſſemblée du clergé, que les affaires de Rome s'accomoderont, qu'on avoit ces jours paſſéz exilé quelques docteurs de Sorbonne dont les advis n'avoyent pas plu à la cour, et qu'on croit pourtant qu'ils ſeront bientoſt rappeléz. Qu'il eſt revenu un François de Conſtantinople, lequel a dit au Roy qu'il avoit veu dans le chaſteau des Sept-Tours Mr le duc de Beaufort avec une grande barbe blanche, mais qu'on croit que c'eſt un menteur.

A propos de ces docteurs de Sorbonne exiléz, on dit que ces

docteurs ayans donné leurs advis en faveur de Rome et par iceluy condamné la déclaration du clergé de France ſur le ſubject de la puiſſance eccleſiaſtique, le recteur de la Sorbonne et les principaux docteurs furent mandéz au Parlement, où ils furent griefvement reprimandéz pour avoir dégénéré de la vertu de leurs anceſtres et prédéceſſeurs, qui s'eſtoyent tousjours vigoureuſement oppoſéz à touttes les entrepriſes de Rome, tant ſur le temporel de nos Roys que ſur les libertéz de l'Égliſe gallicañe dont ils avoyent laiſſé des beaux monumens dans l'hiſtoire, que s'ils ne changeoyent de conduicte, on ne manqueroit pas de les redreſſer et de les chaſtier exemplairement, et qu'enſuite on en exila quelques-uns; mais on dit à préſent que tout eſt appaiſé et je vous ay mandé cy devant que le Pape avoit accordé quinze jours au cardinal d'Eſtrée avant que de prononcer l'anathème et excomũnication contre Mr l'archeveſque de Paris et ceux qui ont aſſiſté à l'aſſemblée du clergé; j'ay peine à concepvoir comẽt ceſte affaire pourra s'accomõder, car de croire que le Pape veuille jamais rien relaſcher de ſes droicts, cela ne tombera jamais dans mon imagination, et d'autre coſté le Roy ayant faict publier par toutte la France la déclaration du clergé et ordonné par un edict ſolennel qui a eſté ſignifié dans touttes les maiſons religieuſes, couvens, colleges, univerſitéz et lieux où l'on dogmatiſe, avec comãdement d'enſeigner ceſte doctrine ſur des grandes peines, je croy que cela dérogeroit à la gloire de ſa Majeſté de s'en deſdire et de caſſer ſon edict, et je ne croy point auſſy qu'il le faſſe. Au ſurplus je vous envoye les dernières nouvelles qu'on a receu icy de Liege du 2 de ce mois. Je ſuis tousjours avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 14 juillet 1682.

CCLXXXII.

Metz, 18 juillet 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, les nouvelles eſtans extremement rares en ce pays cy hors celles qui nous viennent d'Allemagne, je vous diray ſeulement que quelques perſonnages dignes de croyance venus de Luxembourg depuis peu de jours, nous diſent des merveilles de leurs rodomontades eſpagnolles, ils diſent qu'ils eſpèrent d'eſtre dans peu de jours poſſeſſeurs de la ville de Metz et de tout le pays meſſin, coſ̃me auſſy de Thionville et de toute ſa prevoſté, et qu'on fera rendre au duc de Lorraine tout ſon pays, avec tous les revenus depuis le jour que le Roy s'en eſt emparé. Ces Meſſieurs rapportent ſérieuſement qu'il eſt certain que les quattre régimens italiens qui y ont eſté en garniſon tout l'hyver dernier, en ſont ſortis, et qu'on y a faict entrer cinq autres régimens, dont il y en a un d'Eſpagnols naturels qui eſt très beau et bien complet, dans lequel on a faict entrer quantité d'officiers de très boñe mine, Eſpagnols, leſquels dans les reveües ſe mettent au rang des ſimples fantaſſins, pour coſ̃mander au deffault des officiers en pied, et ſe ſignaler dans la place en cas de ſiège. Ils diſent auſſy que les fortifications de ceſte place ſont parfaictement belles, très bonnes et fort meurtrières, et difficilles à attacquer, de ſorte qu'en cas d'attacque on s'y peut facilement deffendre, et faire beaucoup de doſ̃mage aux attacquans; ils adjouſtent une choſe qui nous a faict rire, et qui ſent ſa rodomontade eſpagnolle, c'eſt que M^r le prince de Chimay, gouverneur de la ville et du pays de Luxembourg, a laiſſé croiſtre ſa barbe, qui eſt desjà grande coſ̃me celle d'un viel capucin et qu'il a proteſté qu'il ne la fera pas coupper ny raſer que tous les François ne ſoyent ſortis du comté de Chiny; ce que l'on trouve bien ridicule attendu l'eſtat des choſes, qui font juger qu'il y a bien peu d'apparence à voir réuſſir ſon ſouhait. Mr de Givry a receu une lettre de M^r de

la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière en date du 7 juillet 1682, de Munich, par laquelle il luy mande que les troupes de l'empereur au nombre juſtement de cinq mille hom̃es paſſent préſentement ſur les terres de Bavière pour entrer dans le Tirol, qu'elles ſont en fort bon eſtat, ainſy que ceux qui les ont veües luy en eſcrivent de Saltzbourg où elles ont paſſé ; que le comte de Lobkowitz, nouveau miniſtre de l'empereur, y eſt arrivé le vendredy précédent, qu'il a eu audience de ſon Alteſſe de Bavière le ſamedy ſuivant à Schleisheim où eſt préſentement ſon Alteſſe de Bavière, et que ledit miniſtre y eſt encor retourné le lendemain, que ce miniſtre luy a dit qu'il feroit peu de ſéjour à Munich, et qu'il n'y venoit qu'en paſſant, qu'il n'a pas voulu accepter l'hoſtel des ambaſſadeurs qui luy a eſté offert, et que c'eſt peut eſtre parce qu'il n'y a pas bien longtemps qu'il y a demeuré quattre mois, qu'il s'eſt logé chez le réſident de l'empereur; que s'eſtant informé du ſubject de ſa venue, on luy a dit qu'il venoit demander la jonction des trouppes que M^r l'Électeur de Bavière eſt obligé de fournir avec celles des autres cercles de l'empire, et pour luy demander auſſy quelques autres trouppes pour la Hongrie en cas de beſoing ; il adjouſte qu'il pourra peut eſtre cy apprès pénétrer ce que ce miniſtre a plus à négotier en lad^e cour de Bavière dont il ne manquera pas d'informer mondit ſieur de Givry. Que le comte de Waldeck eſt party de Vienne où il a obtenu la qualité de général lieutenant des armées de l'empereur, et finalement il adjouſte que beaucoup de trouppes de l'empereur marchent du coſté de la Hongrie et par un poſt datum, ceſt ambaſſadeur adjouſte de ſa propre main ces mots : « En vous eſcrivant, Monſieur, j'apprens que M^r l'Électeur de Bavière donne le paſſage par ſes eſtats à cinq mil chevaux de l'empereur qui ſeront bientoſt proche d'Augsbourg. » De ſorte que voilà dix mil hom̃es que l'empereur envoye vers les villes frontières et vers la Suabe pour les garantir de tous inſults. Il y a bien des gens pourtant qui croyent que tout cela va vers l'Italie pour Caſal; le temps nous apprendra ce qui en eſt. M^r l'eveſque de Strasbourg arriva hyer icy ſur les

ſept heures du matin, il s'eſt logé chez Mr Morel, conr de la cour de Parlement; s'il avoit faict doñer advis de ſa venüe à Mr le Maiſtre eſchevin on luy auroit ſans doute faict préparer un logis ſelon ſa dignité; nous ne ſçavons encor quand il partira pour continuer ſon voyage. Il y a desjà icy pluſieurs jeunes gentilshoñes qui ſont arrivéz icy de devers Tournay et Douay et autres lieux de Flandres pour apprendre leurs exercices; il y en a déjà plus de 120 qui ſont dans noſtre citadelle ſoubs la direction de Mr de Morton, qui leur a faict payer à chacun 5 journées de leurs gages; il n'a pas eſté permis à aucun jeune gentilhoñe de ces pays-cy d'y entrer, on a eſté obligé de les envoyer tous à Tournay, au lieu que ceux de Tournay et d'autres lieux de Flandres viennent icy; je croyois qu'il en viendroit icy quelques uns de Strasbourg, mais je n'ay pas appris qu'il en ſoit encor venu aucun. Je ſuis avec mon reſpect ordinaire, etc.

JALON.

A Metz, le 18 juillet 1682.

CCLXXXIII.

Metz, 15 août 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je croy que vous aurez receu celles que je vous ay eſcript mardy dernier touchant le départ de Mr de Courtemaux, depuis lequel temps on a receu icy lettres de Paris du 20 de ce mois par leſquelles on nous marque les grandes réjouiſſances qui ſe ſont faictes pour la naiſſance du fils de Monſeigr le Dauphin; que touttes les boutiques ont eſté fermées pendant trois jours entiers, et que tous les habitans avoyent dreſſé des tables couvertes de viandes dans les rues, chacun à l'endroit de ſon logis, et deffoncé des tonneaux de vin pour faire boire tous ceulx qui paſſoient à la ſanté du Roy, de monſeigr le Dauphin, et de monſeigr le duc de Bourgogne ſon fils, que le caroſſe de Mr l'archeveſque de Paris fut arreſté proche la porte de la Conférence, et qu'on l'obligea à

boire lesd ſantés, qu'on en fiſt de meſme à tous les caroſſes qui paſſèrent, et même à celui de Mr le premier préſident de Paris qui fuſt obligé de boire comme les autres. J'ay receu une lettre de Mr le comte de Buſſy Rabutin, lequel, comme vous ſçavez, a eſté reſtably ez bonne grâce du Roy, et demeure préſentem' à Paris et va ſouvent à la cour. Il me mande du meſme jour 10 de ce mois que ce jeune prince eſt venu au monde le jeudy 6 du mois à 10 heures 6 minutes du ſoir, après que Madame la dauphine euſt été dans de très grandes douleurs depuys le mercredy 5 aouſt, que le Roy la plaignant ſur les maux qu'elle avoit ſoufferts, elle lui dit qu'elle tenoit touttes ſes peines et ſouffrances pour bien employées puiſqu'elle avoit pu faire quelque choſe qui lui avoit pleu. Qu'auſſitôt que ce prince fuſt né, le Roy en ayant eſté adverty, il le nomma duc de Bourgogne, et a ordonné quand on parlera de luy, qu'on le nomaſt monſeigr tout court, et monſeigr ſon père monſeigr le dauphin pour le diſtinguer. Il adjouſta qu'il n'eſt pas imaginable combien le Roy, la Reyne, toutte la maiſon royalle et tous les courtiſans en ont témoigné de joye. Mais que la ville de Paris et tous les habitans d'icelle les ont tous paſſés par les marques extraordinaires et publicques qu'ils ont données de leurs réjouiſſances qui ont duré pluſieurs jours. Que le Roy a faict donner cent mille livres à la ville de Paris pour délivrer les priſonniers pour debtes, et a ordonné deux cent mille livres pour la délivrance des priſonniers dans le reſte du royaume, je ne ſais ſi on aura penſé à délivrer le ſr Ferriet, capitaine au régiment d'Auvergne. J'ai eſcript à Paris pour taſcher d'en apprendre quelque choſe, et pour voir s'il y aura moyen de touſcher quelque choſe pour l'argent qu'il doibt à mon cadet, comme vous le ſçavez; pour moy je feray bien aiſe que le miſérable ſoit mis en liberté. Ceſte action de charité eſt digne d'un grand Roy. On a chanté le *Te Deum* à Paris avec une affluence de peuple incroyable, le Roy allant à l'eſgliſe Noſtre-Dame avec toute la cour, la foulle y eſtoit ſi grande qu'on ne pouvoit paſſer. Mr le duc de la Feuillade faiſant ſa charge précédoit ſa majeſté et taſchoit de faire place, criant haultement : Place! place au grand

papa! ce qui fit rire le Roy de bon courage. On receut hyer icy les ordres pour chanter icy le *Te Deum* et faire les feux de joye, po^r la naiſſance du fils de monſeig^r le dauphin. Il y a eu deux lettres circulaires adreſſées l'une à M^r noſtre eveſque, et l'autre à M^r Le Roy, noſtre comandant. Je n'ay pas veu leſdittes lettres, mais on dict qu'elles ſont parfaitem^t bien faites. Je croys qu'on les fera imprimer icy. Si cela eſt, je vous en enverroy une copie. En ſuitte de ces lettres on a pris l'heure pour chanter le *Te Deum* aujourd'huy ſur les quatre heures du ſoir, au retour de la proceſſion ſolennelle qui ſe faict pour la feſte de l'Aſſomption de Noſtre-Dame, enſuitte on fera trois deſcharges de toute l'artillerie de la ville et de la citadelle, comme auſſy de toutte la mouſquetterie que nous avons icy de gens de guerre. Et il eſt ordonné à tous les habitans de faire des feux de joye devant leurs maiſons. Nous allons avoir icy deux mil jeunes gentilshommes pour eſtre inſtruits dans ñre citadelle à touttes ſortes d'exercices militaires. A la vérité ils ne demeureront pas tous icy, car on vous en envoyera une partie pour eſtre auſſy inſtruits dans votre citadelle; il y en a déjà icy bien douze cents, et on attend qu'ils ſoyent tous venus pour en faire le partage et vous en envoyer voſtre part. Il y a pluſieurs maiſtres deſtinés pour les enſeigner à lire, eſcrire, à faire les exercices des armes, et pour les mathématiques, c'eſt un eccleſiaſtique qui doibt leur enſeigner. Et come il a eſcript depuys peu à Monſeig^r de Louvoys affin qu'il luy plaiſe donner ordre d'achepter des compas, des plumes, du papier et des inſtrumens pour chacun des eſcoliers, Mr Louvois luy a faict reſponce par le dernier ordinaire, et luy mande qu'il ſera icy dans peu de jours, et qu'il donnera ordre luymeſme pour l'achapt de tout ce qui ſera néceſſaire pour l'inſtruction de ceſte jeuneſſe, de ſorte que l'on eſpère de voir bientôt icy ce ſeigneur, et je ne doute point qu'il ne paſſe auſſy juſqu'à vous. Je ſuis avec beaucoup de reſpect votre très humble et obéiſſ^t ſervit^r.

JALON.

A Metz, ce 15 aouſt 1682.

CCLXXXIV.

Metz, 22 août 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... j'apprends que Mr le marquis de Courtemaux eſt logé chez vous pour quelque temps; c'eſt une grande marque de faveur que vous donne monſeigneur de Louvois, laquelle il refuſe à tous les comandans et lieuts de Roy de place où il paſſe. Je croys que vous ne ſerez pas marry d'apprendre les particularitéz des couches de Madame la dauphine, telles qu'un récollet du monaſtère des Récollets de Verſailles les a mandées icy à un de ſes amys, et j'ay cru qu'il eſtoit important de n'y rien changer, c'eſt pourquoy je vous la donne mot à mot.

« De Verſailles le 8 aouſt 1682.

« Je vous donnay hier advis à la haſte, monſieur, des couches de madame la dauphine qui cauſe une joye très grande dans tout le royaume. Et je croy que vous ne ſerez pas marry d'en apprendre toutes les particularités. Mardy à minuit ceſte princeſſe ſe trouva mal, et demanda le Roy croyant accoucher; le Roy y paſſa le reſte de la nuict, et à quatre heures du matin, il entendit la meſſe et puis ſe retira. Le mercredy ſe paſſa dans les douleurs qui furent grandes et violentes; le Roy coucha dans l'antichambre, et les douleurs continuèrent le jeudy tout le jour; ſur les quattre heures du ſoir, l'enfant ſe preſenta pour ſortir, mais un bouillon qu'elle avoit pris un peu auparavant luy cauſa un vomiſſement, et l'enfant remonta. On s'eſtonna fort de ceſt accident et on la ſaigna promptemt, et en meſme temps on vint advertir chez nous d'advancer l'heure de noſtre ſalut qui ſe diſoit tous les jours pour elle à 5 heures du matin. Et dans la chapelle du chaſteau on fit la meſme choſe, et toute la cour, dans une grande conſternation, aſſiſta à la benediction du St-Sacrement. Après quoy on rapporta au Roy qu'elle ſe

chagrinoit; il alla auſſitôt pour la conſoler, elle luy dit qu'elle ne ſe ſoucioit pas de ſa perſonne, pourveu qu'elle donnaſt un prince au Roy, ſur quoy il luy reſpondit qu'elle n'euſt point à s'attriſter, qu'il auroit autant de joye d'une fille que d'un garçon. Sur les dix heures du ſoir le meſme jour, tout le monde eſtant dans la dernière affliction pour la mère et pour l'enfant, l'on vint advertir le Roy qu'il fiſt advertir les princes et les princeſſes qui ſe rendirent dans l'antichambre; à dix heures un quart et cinq minutes l'enfant ſortit heureuſement. Et après eſtre lavé, il fut préſenté au Roy qui l'apporta dans l'antichambre, et cria : C'eſt un garçon, c'eſt un prince, après quoy le Roy embraſſa les princes et les princeſſes. Et la nouvelle ſe reſpandit par tout le chaſteau et dans la ville au ſon des trompettes, des tymballes et au bruict du canon du Canal, tous les bourgeois à l'envie l'un de l'autre firent des feux devant leurs maiſons, et crioyent : Vive le duc de Bourgogne! Le lendemain l'on deffonça quantité de tonneaux de vin dans la cour du chaſteau, et le ſoir on fit des feux de joye dans touttes les places. On ne ſçauroit exprimer la joye qui paroiſt dans le viſage du Roi et de la Reyne. Noſtre Reverend Père Gardien les a eſté feliciter, et a eſté favorablem^t^ receu partout et a veu le petit prince qui eſt un bon gros garçon et qui prognoſtique qu'il ſera ſuivi d'autres avec le temps. Madame la dauphine ſe porte parfaitem^t^ bien. L'ordre de la cour eſt préſentem^t^ : le Roy, monſ^r^ le dauphin, monſeigneur tout court, et dans les eſcripts on adjouſtera le duc de Bourgogne, Monſieur, monſieur le prince tout court qui eſt ſon fils, lequel on appelle encore le duc de Chartres, juſqu'à ce qu'il ait ſa maiſon faicte, M^r^ le prince de Condé, et monſ^r^ le duc d'Anguyen ſon fils, qu'on n'appellera plus comme on faiſoit cy-devant M^r^ le duc tout court. »

Au reſte on nous envoye tous les jours des nouvelles trouppes de cavallerie, de dragons et d'autres, on attend jour ſur autre l'arrivée de deux bataillons des gardes françoiſes qu'on dit debvoir demeurer icy en quartier d'hyver. On appréhende

extrêmement ce logem[t], à cauſe que ces trouppes ſont fort libertines, et qu'elles uſent trop inſolemẽnt de leur qualité, ſans que l'on oſe s'en plaindre. Il arrive auſſy tous les jours de la jeune nobleſſe de toutes les provinces de la France, il y en a déjà icy près de 2500, et l'on dit qu'il en viendra encor bien autant pour eſtre partagées, dit-on, entre Metz, Strasbourg, Briſac et Fribourg. Et comẽ noſtre citadelle en eſt déjà toute remplie, on loge à préſent dans la ville ceux qui arrivent, et ce dans les paroiſſes les plus proches de la citadelle. On faict faire exercice tous les jours à une partie d'iceux ſur noſtre eſplanade. Il y en a quantité qui ſont très bien faits, et il y en a beaucoup qui ſont de la religion réformée. Il y a bien des gens qui croyent qu'on ne les y a receus que dans le deſſein de les pervertir et l'on croiſt en avoir d'autant plus de facilité qu'eſtant comẽ ils ſeront fort éloignés de leurs parens, perſonne ne pourra leur inſpirer aucune raiſon pour les affermir et les faire perſeverer dans la vraye religion. Pour moy, je trouve que les parens ont bien haſardé ces pauvres enfans que de les expoſer à ceſte tentation, pour moy je ne voudrois pas y expoſer les miens, quelle que fortune qu'il y ait à eſpérer pour eux. Le 19 de ce mois Mr de Boufflers (le marquis) eſt party d'icy en poſte pour retourner à Paris; tout ſon train, qui eſt fort grand et leſte, compoſé de 17 mulets et de quantité de chariots et de charretiers, ſortit d'icy dès cinq heures du matin ledit jour pour retourner en France. Le camp ſur la Sarre eſt levé.....

JALON.

Metz, ce 22 aouſt 1682.

CCLXXXV.

Metz, 25 août 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... il arrive icy à tous momens quantité de nouvelles troupes qui y demeurent juſqu'à nouvel ordre, nous avons depuys peu de jours plus de 50 compagnies de dragons, hyer

[illegible] Vous [illegible] bourgeoisie [illegible] de [illegible] d'une methode [illegible] des maisons, [illegible] mais encor [illegible] effecti- [illegible] Et ce qui [illegible] c'est [illegible] retirent ailleurs, [illegible] qui sont les [illegible] de nos principaux [illegible] deniers qu'en [illegible] aimant mieux [illegible] que de souffrir plus [illegible] par des gens qui, quoy [illegible] entre eux que des coquins [illegible] J'ay toujours [illegible] que pour les cor- [illegible] y employe desja [illegible] et triple les heures [illegible] au presche, [illegible] destinees, on leur [illegible] et on les met par punition [illegible] Il y en a deja quelques- [illegible] et les plus constans [illegible] sans succomber. Car quoy que [illegible] a leur pere qu'on les retire, on ne croit [illegible] Car on dit hautem^t qu'ils sont au

Roy, et que les pères n'en peuvent plus diſpoſer. C'eſt pourtant une choſe bien cruelle, mais nous ſomes à préſent ſur un pied à tout ſouffrir. Je ſuis, Monſieur, avec tout le reſpect imaginable votre très humble et très obéiſſant ſervit^r^.

JALON.

A Metz, ce 25 août 1682.

CCLXXXVI.

Metz, 5 ſeptembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, on eſcript icy de Verſaille que ſitoſt que le Roy aura receu advis que Monſeig^r^ le marquis de Louvois ſera arrivé à Strasbourg, il partira de Verſaille pour Chambor pour y paſſer trois ſemaines à la chaſſe et autres divertiſſemens, que de là la cour viendra à Fontainebleau pour y eſtre le reſte de la belle ſaiſon.

Que madame la Dauphine ſe porte admirablement bien, auſſy bien que Monſeigneur le duc de Bourgogne.

Que pendant que la cour ne ſera pas à Verſailles, on y travaillera fortement aux appartemens nouveaux que l'on a faicts pour loger Monſeigneur le Dauphin, et on achevera la belle gallerie qui reſpond ſur le grand jardin où on faict les plus belles peintures du monde.

Qu'on croit que la cour paſſera l'hyver audit Verſailles tant à cauſe que la pluſpart des logemens y ſeront achevéz, que parce que les augmentations qu'on faict au chaſteau de St-Germain ne pourront pas eſtre achevées pour ceſte ſaiſon.

On a nouvelles que Mr du Queſne a receu et joinct les trois eſcadres qui le devoyent venir trouver, et qu'il eſt préſentement devant Alger, on attend avec impatience d'apprendre ce qu'il aura faict devant ceſte place.

Tous les beaux eſprits ont préſenté au Roy et à Monſeig^r^ le

Dauphin plusieurs belles pièces en vers et en prose sur l'heureuse naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, on croit que cy apprès on en fera part au public.

Comme les affaires de Rome sont accomodées à la satisfaction du Roy et du Pape, on ne redoute pas que sa sainteté ne fasse dans peu une promotion de cardinaux, et on croit que Messieurs les évesques de Meaux et de Grenoble y auront bonne part, le premier parce qu'il est très bien dans l'esprit du Roy, et le second parce qu'il est aussy fort bien dans l'esprit du Pape.

Depuis quelques jours on voit icy une comette, entre le nord et le couchant dont la queüe n'est pas si grande que celle de l'annee passee, je ne doute point que vous ne la voyiez aussy à Strasbourg, et nous n'avons point icy d'astrologues qui nous en puissent designer les influences, vous en aurez peut estre plustost que nous qui vous en feront une plus exacte description.

J'ay receu celle qu'il vous a plu m'escrire du 31 du mois passé avec le panegiric de Mr Obrecht; c'est une pièce que j'estime beaucoup et que l'on a trouvé merveilleuse, je vous rends mille graces de m'en avoir faict part, je ne doute point qu'on ne l'ait faict imprimer en ces beaux charactères pour la présenter au Roy, et certes elle le mérite bien, et je ne doute point qu'il n'en fasse autant et plus d'estat que de quantité d'autres pièces qu'on luy a présenté sur ce subject, d'autant plus qu'elle vient d'une ville célèbre come la vostre qui depuis peu s'est mise volontairement soubs son obéissance. Mr de Givry a receu une lettre de Mr de la Haye, ambassadr du Roy à Munich, du 28 aoust dernier par laquelle il luy mande que l'Électeur de Bavière a faict préparer un opera, des carousels et quantité de feux d'artifices pour faire paroistre publiquement la joye qu'il a de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine et de la naissance du duc de Bourgogne; il adjouste qu'il ne se parle plus du passage par la Bavière des cinq mil chevaux ny des trois mil homes de pied de l'Empereur, pour lequel le comte de Lobkowitz estoit venu en Bavière dernièrement, qu'il est certain que ledit comte n'estant pas party

content de ladite cour, il a fait des grandes plaintes de ce qu'on n'a pas voulu accorder le paſſage pour les 5000 chevaux là où il l'avoit demandé de la part de l'Empereur, et qu'ayant ſollicité Mr l'Électeur de Bavière à ce qu'il vouluſt régaller en ſon eſtat les premiers cinq mil hom̃es de pied que l'Empereur a faict paſſer en Bavière pour entrer dans le Tyrol, com̃e avoit faict Mr l'éveſque de Saltzbourg lorſqu'ils avoyent paſſé ſur ſes eſtats, il en avoit eſté refuſé ; il mande auſſy qu'on a receu à Munich une très faſcheuſe nouvelle pour toutte la chreſtienneté, c'eſt à ſçavoir que le Baſſa de Bude avoit marché à la teſte de 20 mil hom̃es avec 8 pièces de campagne, 4 de batterie et quelques mortiers, qu'il avoit attacqué et pris Onach, et de là ayant marché vers Patach il l'avoit auſſy attacqué et pris, et qu'en ſuitte il eſtoit venu joindre l'armée de Techely au ſiège de Caſchau, et qu'on croyoit qu'ils avoyent auſſy pris ladite ville. Et de plus que deux mil houzards, qui eſtoit preſque tout ce qui reſtoit de ceux qu'avoit l'Empereur, s'eſtoyent jetté tout d'un coup parmy les rebelles de Hongrie; ayant envoyé à Mr de Givry coppie de la lettre qu'on en a receu de Vienne, laquelle eſt du 20 aouſt, de ſorte que les choſes eſtans ainſy il y a apparence que l'Empereur jettera tout ce qu'il a de forces de ce coſté là pour les oppoſer aux Turcs qui vrayſemblablement ne ſont pas venus juſque-là avec un ſi grand appareil, pour faire la paix ou une trefve com̃e l'Empereur s'eſt flatté juſques icy qu'il l'obtiendroit.

Je viens de recepvoir encor une de vos lettres du 2 de ce mois; je vous ſuis bien obligé de la peine que vous prenez de m'eſcrire ſouvent et de vos nouvelles, je vous en rends mille graces, on a deſtiné de vous envoyer à Strasbourg pluſieurs jeunes gentilshom̃es de la Religion qui ſont de la province de Dauphiné, leſquels en ont faict grande inſtance à Mr de Morton qui enfin le leur a accordé. Je ſuis avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 5 ſeptembre 1682.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Et [illegible] dans la re- [illegible] ce qui [illegible] pour leur voyage pour [illegible] qu'ils [illegible] point gen- [illegible] et a pris le chemin de [illegible] c'est tout ce [illegible] Je vous ay mande cy-devant

qu'on avoit eſtably un impoſt ſur le vin, ce qui eſt très véritable, mais on aſſeure que monſeig^r de Louvois a deſtourné ce coup, ayant faict cognoiſtre au Roy que c'eſtoit la ruine abſolue de ceſte ville et du pays, lequel eſtant de grand uſage pour les trouppes du Roy qu'on faict paſſer ès pays eſtrangers, ſi on le ruynoit, les trouppes ne pourroyent plus loger ny ſubſiſter. Enfin nous lui avons ceſte obligation, que non ſeulement il a ſauvé ce pays-cy de la ruine inévitable que nous auroit cauſé ceſt impoſt, mais qu'il a meſme garantÿ ceux de la religion réformée de ceſte ville que les édicts et déclarations que l'on a faict à Sedan et autres lieux contre les proteſtans n'ont point de lieu en ceſte ville.....

JALON.

Metz, ce 8 ſeptembre 1682.

CCLXXXVIII.

Metz, 15 septembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, c'eſt une choſe eſtrange de la quantité de cadets et jeunes gentilshomẽs qui nous viennent tous les jours de touttes parts, tout en fourmille icy, et on ne ſçauroit paſſer dans les rues ny ès places qu'on ne les rencontre par bandes comẽ des étourneaux; vendredy dernier on en comptoit déjà deux mil trois cent trente-ſix, depuys lequel temps le nombre en eſt fort augmenté. Car en un ſeul jour il en eſt venu 750. Et s'il en vient tous les jours de nouveaux, on les loge icy ſix à ſix en chaſcune maiſon, et la pluſpart des maiſons des paroiſſes St-Martin, St-Jean, St-Vicq, St-Victor, St-Gengouſt et St-Jacques en ſont remplies. Cela eſt une marque bien certaine de la pauvreté de noſtre nobleſſe françoiſe qui n'a pas le moyen de nourrir et eſlever ſes enfans dans le rang qu'ils doibvent tenir, eſtant réduict à les envoyer ainſi au haſard, eſloignez de leur patrie, ſoubz la direction de gens qu'ils ne cognoiſſent pas, moyeñant 10 ſols par jour; le plus grand

avantage qu'en eſpèrent les pères, c'eſt que ſi leurs enfans ſe gouvernent bien ils pourront les voir un jour dans l'employ des charges militaires ès trouppes du Roy, car il eſt réſolu abſolument qu'apprès le dernier jour de ceſte année, on ne donnera plus aucune charge dans les trouppes qu'à ceux qu'on tirera de l'eſcole de ceſte jeune nobleſſe. C'eſt ce dont monſ^r de Louvois nous a aſſeurés icy, lorſqu'il a eſté à Saar-Louis.

JALON.

Metz, 15 de ſeptembre 1682.

CCLXXXIX.

Metz, 29 septembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, nous avons receu icy nouvelles de Paris du 19 de ce mois qui portoyent que le Roy partiroit ſans faute de Verſailles le mardy 22 du courant, qu'il iroit coucher à Montfort et le lendemain à Chartres, où toutte la cour ſe diſpoſoit, et principalement le Roy et la Reyne, à rendre leurs vœux et dévotions à la Vierge, avec des grands préſens, pour recognoiſſance de l'accouchement heureux de Madame la Dauphine et la naiſſance de Monſeigneur le duc de Bourgogne, que de Chartres ſa Majeſté renvoyeroit touttes les dames avec la Reyne pour retourner à Verſailles, et y tenir compagnie à Monſeigneur et à Madame la Dauphine, que néantmoins la Reyne a plaidé ſa cauſe elle meſme, ne voulant point quitter le Roy, dont elle a ce qu'elle a ſouhaitté depuis longtemps, que ce voyage fera beaucoup plus long que l'on ne penſe, attendu qu'on tient que le Roy va à Caſal, Verceil et Turin où l'on aſſeure que Mr de Stoup eſt entré avec deux mil Suiſſes, qui ſont maiſtres de la citadelle. Que Meſſieurs de Genève ont pris l'allarme au bruict de ce voyage et ont envoyé dans la Suiſſe tout ce qu'ils avoyent de plus précieux, eſtans aſſeuréz que ſa Majeſté a pris tranſport de tous les droicts

que tant le duc que Madame de Savoye, et Mr l'évesque de Genève ont ou peuvent avoir sur ceste république, de sorte que l'on croit que revenant de Casal, sa Majesté ira à Genève, pour sçavoir ce que ces Messieurs de Genève prétendent faire sur le subject desdits droicts, et s'ils ne veullent point l'en mettre en possession aussy bien que l'évesque de son évesché. Que de là sa Majesté viendra en nos quartiers pour somer les Espagnols à luy donner l'équivallant du comté d'Alost avec le revenu d'iceluy depuis le temps de la paix; que monseigneur le chancelier a esté très dangereusement malade, mais qu'à présent il est sans fiebvre, que son grand aage a donné subject de craindre à monseigneur de Louvois, lequel estoit arrivé à Paris le 18 en poste, d'où après avoir veu monseigneur son père, il estoit party avec sa diligence ordinaire pour Versailles. Pour dire vray je tiens les nouvelles de ces lettres à l'esgard de Genève et des Espagnols pour fort incertaines, et je croy qu'elles viennent de la boutique de quelques moines, qui parlent de ces choses et en forgent des nouvelles conformes à leurs souhaits; je fais bien plus de fonds sur celles que Mr de Givry a receu de Paris tant de madame son épouse que d'autres qui portent que le Roy partit de Versailles le mardy 22, et qu'il alla coucher à Chartres où il séjourna le lendemain 23 à cause que la Reyne y voulut faire ses dévotions, que le jour suivant il arriva à Chambort, que monseigneur le chancelier est entièrement guerry, qu'il luy estoit resté une petite toux que le remède de l'Anglois luy a osté. Qu'on escript de la cour que jamais il n'estoit paru tant de joye sur le visage du Roy qu'il en témoigna à monseigr le marquis de Louvois à son retour de Strasbourg, que sa Majesté l'embrassa quattre ou cinq fois, luy disant qu'il lui avoit faict bien du plaisir de revenir, qu'il estoit persuadé que son service luy touchoit plus que ses propres intérests ny ceux de sa famille, que c'estoit ce qui l'avoit obligé de luy envoyer dix courriers de suitte pour l'obliger à revenir à cause de la maladie de Mr le chancelier, qui se portoit Dieu mercy tout à faict bien; au surplus Mr de Givry estime que les trouppes qui

ſont icy en très grand nombre en partiront bientoſt pour aller en leurs quartiers d'hyver. Il arriva encor icy vendredy et ſamedy dernier grand nombre de gentilshomes cadets, ce qui incomode fort nos bourgeois avec leſquels ils vivent fort inſolement, la citadelle en eſt remplie, et ceux qui arrivent tous les jours on les loge dans la ville, et ces cadets font grand domage à nos vignes, car ils y vont en trouppes come des eſtourneaux, et ſe deffendent contre les fortriers et gardes des vignes qui taſchent de les chaſſer; on dit icy que nous allons avoir la guerre avec la Suède, et que le Roy de Suède ayant appris que nous avons fait ligue contre luy avec le Roy de Dannemarck et l'Électeur de Brandenbourg, il a renvoyé nos ambaſſadeurs et que Mr Bazin que le Roy y avoit envoyé depuis peu revient avec Mr de Feuquières. Je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 29 ſeptembre 1682.

CCXC.

Metz, 24 octobre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je n'ay rien préſentement qui mérite de vous eſtre mandé, n'ayant veu aucunes nouvelles de Paris ny de Fontainebleau depuis noſtre courrier de mardy dernier. On croit que préſentement le Roy et toutte la cour eſt arrivée à Fontainebleau où elle reſtera quelque temps; je ne vous aurois point eſcript dans la ſterilité où je ſuis de nouvelles, n'eſtoit que je croy qu'il faut eſtre relligieux d'entretenir le comerce de nouvelles; tout ce que je puis vous dire eſt que nous ſomes icy accabléz du paſſage des trouppes, qui ne ceſſent point d'y arriver à tous momens, et ne ſe paſſe point un ſeul jour qu'il n'y en arrive de nouvelles ſoit de cavallerie, de dragons ou d'infanterie qui vont les unes du coſté

de Longwuy, les autres vers le comté de Chiny, les autres vers Saarlouys, et les autres vers la Lorraine et l'Alſace; on a auſſy mis en quartier des trouppes de cavallerie en tous nos villages du pays meſſin, et dans ceux de l'éveſché de Metz qui eſt une charge bien grande pour nos pauvres villages, qui ſont desjà aſſez accabléz d'ailleurs : il n'y a guère de village qui ne ſoit chargé de la nourriture et de la ſubſiſtance de cinq ou ſix cavalliers, en ce non compris le tour du baſton, qui couſte ſouvent davantage aux pauvres payſans que le reſte, eſtans intimidéz par eux, et ne deſirans que la paix ils ayment mieux qu'il leur en couſte que d'avoir des querelles et demeſléz. On fit paſſer avant hyer une voicture d'argent à Saarlouys, à laquelle on donna icy eſcorte de cavallerie de noſtre garniſon. Nous attendons aujourd'huy et demain l'arrivée des gendarmes et des chevaux légers de la Reyne qui, comme on nous aſſeure, ne demeureront icy qu'un jour, qui eſt un bonheur pour nous, car nous craignions fort qu'ils ne reſtent icy en garniſon, ces trouppes privilégiées eſtans pour l'ordinaire fort inſolentes et difficilles à contenter.

Mr de Givry a receu mercredy dernier des lettres de Mr de la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière, lequel ne luy mande autre choſe ſinon que M^r l'Electeur de Bavière a aſſemblé touttes ſes trouppes le XIe jour de ce mois, à une demye lieue de la ville de Munich, où il en a faict faire la reveüe qui s'eſt trouvé monter à douze mille homes, ſçavoir : 8,700 homes de pied, 2,500 chevaux et 7 à 800 dragons, que ces trouppes ſont belles, les homes en ſont bien faits et bien taillés, bien couverts et bien armés, mais que ces trouppes eſtans nouvelles pour la pluſpart, elles ne peuvent pas eſtre préſentem^t de grande exécution, et qu'il faut du temps pour les inſtruire et agguerrir; il ne mande rien des affaires de Hongrie, et nous n'en apprenons nulle part, que de celles qui nous viennent de Strasbourg. Nous avons eſté icy fort occupéz depuis quelques jours pour nos vendanges qui continuent toujours en aſſez grande abondance, en quelques lieux, mais en d'autres fort médiocrement, la greſle en ayant beaucoup gaſté, et

le pis eſt que là où la greſle a paſſé, les vins ne vaudront rien, à cauſe que tout le feuillage eſtant tombé et ſeché, le raiſin qui eſt reſté n'a pû parvenir à maturité, et les autres vignes où la greſle n'a point touché n'ont produict que du vin bien vert et fier, avec peu de force, de ſorte que les vins vieux ſeront fort recerchéz. Je ſuis avec une paſſion reſpectueuſe et toutte ſoubmiſe, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

J'ay pris la liberté, Monſieur, de vous eſcrire, en ayant eſté prié par un de mes bons amys, pour vous ſupplier d'avoir la bonté de parler à Mr d'Aunois qui eſt dans la muſique de Mr l'éveſque de Strasbourg pour la cathédralle, affin que ſi dans ceſte muſiq̃ il entre une baſſe de violle, ledit ſieur d'Aunois faſſe en ſorte que Mr Huraut, qui ſert à la muſique de Verdun et qui eſt de ſa cognoiſſance, y puiſſe eſtre receu; il joüe fort bien de ceſt inſtrument, et à livre ouvert; et on m'aſſeure qu'il eſt fort propre et fort capable pour ceſte muſique : j'attens voſtre reſponſe ſur ce ſubject s'il vous plaiſt.

A Metz, le 24 octobre 1682.

CCXCI.

Metz, 27 octobre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a plu m'eſcrire du 24 de ce mois, avec les nouvelles qui y ſont contenües, dont je vous rends mille graces. Je croy que vous ſçavez aſſez les difficultéz que Meſſieurs de Liège ont avec leur éveſque, Mr l'archeveſque de Cologne, leſquelles trainent depuis fort longtemps; le Roy pour favoriſer ceſt Electeur, duquel il pourra avoir beſoing pour quelques autres affaires, s'eſt entremis pour taſcher de terminer ces difficultés et faire ceſſer le divorce qui eſt entre ces peuples et

leur évesque, il leur a envoyé Mr de la Raudière pour les disposer à donner à ce prince la satisfaction qu'il désire, sans que pourtant ils cèdent rien de leurs droicts et privilèges, il leur a escript sur ce subject par ledit Sr de la Raudiere qui, en leur donnant ces lettres, leur a faict une petite exhortation; je vous envoye coppie tant de la lettre du Roy que du discours que Mr de la Raudière a faict à messieurs les magistrats de Liège sur ce subject. Nous somes toujours fort stériles en nouvelles, je vous diray seulement que ceux qui viennent de Paris nous asseurent que l'on y a arresté et constitué prisonnier à la Bastille un homme de la maison de Mr le comte de Mansfeld qui l'a laissé ou envoyé à Paris pour quelques affaires, et qui y attendoit son arrivée lorsqu'il y passera pour son ambassade d'Espagne; cest arrest a esté faict pour représaille de la détention du Sr du Fayet, prétendu escuyer et domestique de Mr de Seppeville, ambassadeur du Roy à Vienne, lequel a esté non seulement arresté et constitué prisonnier, accusé d'avoir entretenu des espions, et eu des pratiques et intelligences secrettes contre les intérests de l'Empereur et de l'empire, mais qu'on luy a donné aussy la question, pour lui faire confesser, par la violence des tourmens, des choses ausquelles il n'a possible jamais pensé; quoy qu'il en soit il y a apparence que, si l'on continue à Vienne ces sortes de procédures contre les sujects du Roy, on en fera de mesme en France contre ceux de l'empire, et cela pourra fomenter des aigreurs et des divisions d'esprit qui ne pourront jamais produire que du mal. Depuis quelques jours, le bruict est grand icy que l'Empereur traicte avec Teckely, et qu'il lui cède la moitié du royaume de Hongrie pour en jouir par luy en toutte propriété, à charge qu'il luy en fera homage et qu'il recognoistra l'Empereur pour souverain de ceste moitié : c'est chose pourtant que je ne sçaurois croire, n'y ayant aucune apparence, ny que l'Empereur veuille faire ceste bresche à un royaume qui luy est héréditaire, ny aussy que Teckely veuille se contenter de la cession de la moitié d'un royaume dont la totalité luy est cédée par le grand seigneur qui l'en a faict duc, à charge de le rellever de

luy. On mande de Paris du 22 de ce mois que Mr du Quesne est arrivé à la cour, où le Roy luy avoit mandé de se rendre pour adviser avec luy aux moyens nécessaires pour faire le siège d'Alger au mois de mars prochain qui est la belle saison en ces pays là, tant pour les vaisseaux que pour les gallères et galliottes que l'on bastit à Toulon pour ce subject; on mande aussy que toutte la maison du Roy est aux environs de Paris. Il court icy un bruict que touttes les trouppes de cavallerie qui sortent d'Alsace et de plusieurs autres lieux, au lieu de prendre la routte de Flandre comme l'on disoit, en passant par la Bourgogne, qu'elles vont touttes en Italie et se camper soubs Pignerol, et qu'il y a quantité d'autres trouppes qui y fillent de divers autres endroits du royaume, et que le duc de Savoye a cédé et vendu son duché de Savoye au Roy avec touttes les dépendances d'iceluy; c'est une affaire merveilleusement importante, et sur laquelle on ne manquera pas de former bien des difficultés, si elle est véritable, ce que j'ay bien de la peine à croire. On asseure que le Roy a faict sçavoir au Roy d'Angleterre que si, déans la fin du mois de novembre, on ne luy donne satisfaction sur ses prétentions qu'il a sur le comté d'Aloft, en ce cas après ce terme expiré, il ne manquera pas de cercher luy mesme les moyens de tirer satisfaction par touttes les voyes qu'il trouvera convenables, que le Roy d'Angleterre en suitte de cest advis travaille sérieusement à disposer les Espagnols à doñer au Roy la satisfaction qu'il désire, mais je croy que les Espagnols en useront comme ils ont accoustumé de faire et qu'ils ne se rendront qu'à l'extrémité. Je suis avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

JALON.

J'attens vostre response sur le suject de la musique dont je vous ay prié de vouloir parler à Mr d'Aulnois.

A Metz, le 27 octobre 1682.

CCXCII.

Metz, 31 octobre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, il faut que je vous advoüe franchement que je n'ay jamais eſté empeſché au point que je le ſuis à trouver de quoy fournir noſtre comerce ordinaire de nouvelles, car il ne nous en vient point du tout ny de Paris ny de la cour, où l'on ne ſonge qu'à dançer et à faire des bals, ballets, des opéra, et autres ſemblables paſſetemps. On a caſſé et congedié la pluſpart des chevaux de l'artillerie, ce qui eſt une grande marque qu'on ne veut rien entreprendre ceſt hyver, nonobſtant les grands bruicts qui ont couru, qu'on avoit de grands deſſeins non ſeulement du coſté de la Flandre, mais auſſy du coſté de l'Italie. En ce pays-cy on ne voit autre choſe que des paſſages continuels de trouppes, il ne ſe paſſe pas un ſeul jour qu'on ne voye entrer en ceſte ville, tantoſt deux, tantoſt trois et quattre régimens de cavallerie et de dragons, qui vont et viennent, les uns tirans vers Thionville et Longwuy, les autres vers Saarlouys, et les autres vers Verdun, Toul et Nancy, et ſurtout il en paſſe une très grande quantité pour le comté de Chiny, ce qui a faict croire à pluſieurs que c'eſtoyent des préparatifs qui ſe faiſoyent pour Luxembourg, mais je n'y voy pas grande apparence. On avoit publié icy que l'affaire d'Alger avoit très mal réuſſy, que nos bombes n'avoyent rien faict qui vaille, que ceſte place n'avoit eſté que très peu endomagée, mais à préſent on a icy des relations très amples de ce qui s'y eſt paſſé, qui juſtifient bien le contraire de tous ces bruicts. Car premièrement, elles portent que l'on avoit creu en France qu'Alger n'eſtoit compoſée que de maiſons faictes de parois et de bois, où les bombes mettroyent aiſément le feu partout; c'eſt pourtant ce qui ne s'eſt point trouvé, car, au contraire, touttes les maiſons ſont baſties à chaux et à ſable de pure pierre et bonne maſſonerie, et meſme les chambres n'ont ny poutres ny ſolivaux ny planches, elles ſont touttes voultées partout, et c'eſt ce qui a

produict la plus grande ruine, car là où les bombes ont tombé elles ont percé et ruiné touttes ces voultes et accablé touttes les perſonnes qui ſe ſont rencontrées ès dittes maiſons; et ſurtout on rapporte que la plus grande perte qui s'eſt faicte ç'a eſté dans leur moſquée qui eſtoit un très grand baſtiment, où il y avoit un grand nombre de monde aſſemblé, car quelques bombes eſtans tombées ſur ce moſquée, il a eſté entièrement ruiné, et touttes les ruines ont accablé tout le monde qui y eſtoit ſans qu'il en ſoit eſchappé aucun. On rapporte encor que les Algériens ont faict leur poſſible pour s'accorder avec nos François, mais on n'a voulu entendre à aucun accomodement autrement qu'en ſe rendant au Roy, ce qu'ils n'ont voulu faire, ſeulement ils vouloyent un traicté de paix, et demeurer pyrates, ce qu'on n'a pas voulu ſouffrir, de ſorte que le Roy a réſolu d'y renvoyer ſes vaiſſeaux, gallères et galliottes au printemps prochain, pour quoy il a faict venir à la cour Mr du Queſne pour adviſer aux moyens de réduire ceſte place au printemps prochain, et pour faire les préparatifs néceſſaires pour ce deſſein. Nos cadets qui ſont deſtinés pour Longwuy ne ſont point encor partys d'icy pour s'y rendre, mais ils doibvent partir demain au plus tard, ſi ce n'eſt que le mauvais temps les en empeſche, une partie d'iceux devoyent partir dès hyer, mais les grandes pluyes qu'il a faict les en ont empeſchés. Mr de Givry a receu lettres de Mr de la Haye, de Munich, du 21 de ce mois, lequel mande que les trouppes de Bavière ſont encor aſſemblées et campées proche de Munich, qu'on a faict conſtruire un fort de terre, compoſé de quattre baſtions, où on a mis du canon, qu'on attacque ce fort dans les formes, et qu'on a faict des lignes de circonvallation, qu'on y a ouvert la tranchée, et eſlevé des batteries, que ledit jour 21 le fort ſe devoit rendre après tous les combats et réſiſtances et qu'on croyoit que le vendredy ou ſamedy ſuivant, 24 de ce mois, touttes les trouppes de ce camp s'en retourneroyent vers les meſmes quartiers d'où elles eſtoyent venues, qu'on avoit publié que M^r le comte de Waldeck, qui eſt à Würtzbourg, viendroit à Munich veoir ce petit exercice,

mais qu'il s'en eſt excuſé, ſur ce qu'il raſſemble les trouppes de Franconie et de Veteravie pour les faire marcher en Schaube, ou ſur les terres de Mr l'Electeur de Mayance, et que peut eſtre ce ſont des bruits ſans fondement. Que les affaires de Hongrie vont toujours très mal, et qu'il ne paroiſt pas que l'armée de l'Empereur veuille ou oſe rien entreprendre. Pour finir, voicy un épigrame qu'on a envoyé à un de mes amys, faict ſur la naiſſance de monſeigneur le duc de Bourgogne :

ÉPIGRAME AU ROY

Grand prince, eſt-il un advantage
Pareil à la proſpérité
Qui vient de vous donner le gage
D'une heureuſe poſtérité?
Sy ce beau lys tient de ſa tyge,
Sa gloire ira juſqu'au prodige,
Tous les roys en feront jaloux :
Mais malgré ce que vault le père
Et le mérite de ſa mère,
Plaiſe au Ciel qu'il tienne de vous!

Je ſuis, Monſieur, avec tout le reſpect imaginable, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 31 octobre 1682.

CCXCIII.

Metz, 3 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu celle qu'il vous a plu m'eſcrire du 31 du mois paſſé, je vous rends grâces très humbles non ſeulement des nouvelles qui y ſont contenues, mais de ce que vous voulez bien prendre la peine de vous entremettre envers Mr le

grand vicaire pour faire obtenir une place de baſſe violle dans la muſique de la grande égliſe de monſeigr l'évêſque de Strasbourg en faveur d'un de nos amys, qui vous en ſera obligé; j'eſtoys en peine d'avoir eſté quelque temps ſans avoir reſponſe de voſtre part ſur ce ſubject, et je craignois que mes lettres n'euſſent eſté perdues, mais j'ay eſté bien aiſe de voir que vous les ayez receues et que vous ayez la bonté de vouloir bien vous charger du ſoing de vous informer s'il y aura moyen de réuſſir en ceſte affaire. On mande icy de Sedan que Mr l'archeveſque de Rheims avoit témoigné avoir intention d'y faire un voyage, ſur laquelle nouvelle Meſſieurs de la relligion eſtoyent fort allarméz ſcachant que ce prélat a beaucoup de pouvoir et de crédit et qu'il eſt fort zeelé pour les converſions dont on faict aujourd'huy tant de bruict et que juſque icy on l'a recognu fort contraire à ceux de noſtre profeſſion; on a cru qu'il ne venoit pas à Sedan ſans quelque grand deſſein d'attenter quelque choſe importante contre les libertez des pauvres proteſtans, mais du depuis ces pauvres gens ont eſté un peu remis et raſſeurés de leur crainte par l'aſſeurance que Mr de Terme, qui comande préſentement à Sedan, leur a donné qu'ils n'ont rien à craindre de ce coſté là et que ce prélat luy a eſcript qu'il ne faiſoit pas ce voyage pour leur mal faire, ny attenter aucune choſe contre leurs libertés et qu'au contraire il n'a deſſein de leur procurer que tout bien, le priant d'en aſſeurer ceux de la religion refformée, qui ont eſté tout conſolés d'entendre ces aſſeurances. On croit qu'il vient pour publier au conſiſtoire de Sedan la prétendue exhortation paſtoralle que Meſſieurs du clergé de France ont faict imprimer en latin et en françois pour exhorter ceux de noſtre religion à retourner à l'égliſe romaine, come elle a eſté publiée à Charenton, et on aſſeure que nous avons l'obligation à ſa majeſté de ce qu'il a témoigné vouloir que ceſt eſcript fuſt publié ſeulement dans tous les conſiſtoires de nos égliſes, et non point dans nos aſſemblées, et que cela ſe faſſe avec toutte douceur et modération, et on adjouſte qu'il s'eſt faict entendre qu'il a eſté fort ſatisfaict de la manière ſoubmiſe et reſpec-

tueuſe que Mr Claude et le conſiſtoire de Charenton ont receu la propoſition que Mr de Menars, intendant, leur fit de ſa part ſur ce ſubject. On mande de Paris du 29 du mois paſſé qu'on a arreſté le père du Breüil, célèbre et fameux père de l'Oratoire, lequel eſt directeur de la conſcience de Madame de Longueville, et que Mr de la Renie a arreſté auſſy le ſacriſtain de l'hoſpital de Sainct Denys, auquel on adreſſoit des gros ballots qui n'eſtoyent remplis que de livres du janſéniſme, tous leſquels livres ont eſté pris, et ledit ſacriſtain conduict à la Baſtille, que c'eſt un hom̃e qui eſtoit tous les jours chez les Bénédictins de ladite abbaye de St Denys, et que cela pourra bien faire tort à ces bons pères. Car le Roy prend fort à cœur la ruine et deſtruction du janſéniſme. On mande auſſy que Mr Des Mareſts, beau-frère de Mr de Colbert, eſt décédé, et que les pères Jéſuittes ont enfin obtenu permiſſion du Roy de s'eſtablir dans la ville de Troye en Champagne, laquelle choſe ces pères de la ſocieté pourſuivent avec grande chaleur depuis plus de 40 ans ſans que jamais ils l'ayent pu obtenir, les magiſtrats et habitans de ladt ville s'eſtans tousjours fortement oppoſés à ceſt eſtabliſſement, et par là vous pouvez juger du grand crédit qu'ont à préſent ces pères dans noſtre France auſſy bien qu'ailleurs. On mande auſſy de Paris qu'on craint le ſiège de Luxembourg, à quoy pourtant je ne croy pas que l'on ſonge préſentement, mais je croy que ce bruict n'eſt fondé que ſur le grand nombre de trouppes que l'on ſçait qui paſſent icy à tous momens. Nos gentilshom̃es cadets ne ſont point encor partis pour Longwuy, mais on aſſeure qu'ils partiront demain; je croy qu'on a faict ſcrupule de les faire partir par le mauvais temps qu'il a fait la ſemaine paſſée, eſtans obligés de faire ce chemin à pied depuis Thionville. Je ſuis avec toutte ſorte de ſoubmiſſion et de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 3 novembre 1682.

CCXCIV.

Metz, 22 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,.... touttes les nouvelles que je puys vous dire, c'eſt qu'un de mes amys qui m'eſt venu voir m'a communiqué des nouvelles qu'il a receu de Verſailles du 12 de ce mois, il mande que le Roy y arrivera ſans faute le lundy, 16 du mois, et que l'on faict eſtat de s'y bien divertir ceſt hyver, que les grands appartemens du Roy ſeront ouverts et illuminez trois jours de la ſemaine pendant leſquels il y aura la chambre où la Royne joüera, et dans touttes les autres chambres, il y aura touttes ſortes de jeux innocens, ſçavoir de billard, de trou-madame, de jeu d'oye, de cupidon, de cartes pour les courtiſans, à la réſerve du jeu de la baſſette dont le Roy ne veut ouyr parler. Et à tous ces trois jours, il y aura grande et ſuperbe collation par chacun jour, les trois autres jours de la ſemaine, il y aura comédie ou bien opera, et le ſamedy il y aura grand bal qui ſera ſuivy de medianox, c'eſt-à-dire d'une ſuperbe collation de viande et de fruicts et confitures qui ne ſe préſentera qu'après minuit; que pendant les trois jours que les grands appartemens du Roy ſeront ouverts, il y aura auſſy muſique de touttes ſortes d'inſtrumens et de voix. Ceſte lettre adjoute que monſ^r le duc de Bourgogne eſt dans une très parfaite ſanté, qu'il rit tousjours, qu'il a une nourrice admirable, qui eſt fort enjouée, et qui nourrit ce prince-là à merveille.....

JALON.

Metz, ce 22 novembre 1682.

CCXCV.

Metz, 24 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu celles dont il vous a plu m'honorer du 21 de ce mois, et j'ay eſté bien ſurpris d'y apprendre voſtre

indiſpoſition, le cœur m'en préſageoit quelque choſe; je ſouhaitte qu'elle ſoit tout à fait paſſée, et que vous jouiſſiez à l'advenir d'une ſanté parfaicte. Je vous rends grâces très humbles de vos nouvelles, je ſouhaitterois bien de vous en pouvoir rendre d'auſſy ſeures que ſont les voſtres, mais coſme je ne puis ſortir du logis, ma fluxion continuant tousjours à me travailler, je ne puis rien apprendre que ce qu'on vient me dire au logis. Le bruict eſt grand icy que l'on ſe va brouiller tout de bon avec l'Eſpagne, et que le Roy, apprès avoir exercé ſa patience longtemps, veut enfin avoir raiſon de ſes prétentions ſur le comté d'Aloſt. Il y a gens icy qui ont lettres de la cour qui aſſeurent que le Roy en partira bien toſt, on eſt incertain pourtant s'il viendra en deçà, ou s'il prendra la routte de Flandres; il a couru un bruict que les gardes du corps et toutte la maiſon du Roy venoit en deçà, mais je croy la choſe encore incertaine, quoy que la plus part des gens veuillent croire qu'on en veut à Luxembourg; on aſſeure que le Roy a refuſé de proroger le terme qu'il a donné aux Eſpagnols pour la fin de ce mois, ce qui s'accorde avec ce que vous m'en mandez : c'eſt une choſe toutte certaine que quantité de trouppes marchent de divers endroicts de ce royaume vers la Flandre, et que nos fuſeliers, bombardiers et cannoñiers qui ſont partys d'icy il y a quelques jours ont pris ceſte meſme routte et qu'ils ont leur rendez-vous à Douay, coſme ont auſſy la plus part des trouppes qui ſont en marche. La ſemaine paſſée deux régimens de trouppes d'infanterie eſpagnolle ou vallonnes ont paſſé à travers du comté de Chiny et ſont entrées dans Luxembourg, ce qui eſt une marque que ces gens-là craignent d'eſtre attacqués et qu'ils ſe préparent à la deffenſe. Ils rencontrèrent dans leur marche Mr de Lambert accompagné d'une bonne trouppe de cavallerie, lequel les arreſta et leur demanda qui vive, d'où ils venoyent et où ils alloyent. Ils reſpondirent vive Eſpagne, qu'ils venoyent de Namur et alloyent à Luxembourg. On leur demanda pourquoy ils paſſoyent ſur les terres du Roy ſans permiſſion, ils reſpondirent que s'ils avoyent paſſé ſur des terres de réunion, ils ne s'y eſtoyent arreſtés nulle

part, ny entrés dans aucun village ny pris quoy que ce ſoit, portant leurs vivres avec eux, et que ſi on prétendoit les empeſcher de paſſer et d'entrer dans Luxembourg ils eſtoyent preſts de s'ouvrir le paſſage avec les armes et de combattre ceux qui les voudroyent empeſcher; ſur quoy nos François, ayant conſulté par enſemble ce qu'ils devoyent faire, ils conſidérèrent qu'ils n'avoyent aucun ordre de combattre les Eſpagnols en cas qu'ils viennent à les rencontrer, et qu'un tel combat ſeroit une rupture de guerre qui ne ſe devoit faire ſans un ordre exprès et précis, joinct auſſy que n'ayans point d'infanterie avec eux, ils n'eſtoyent point en eſtat de leur empeſcher le paſſage. C'eſt pourquoy ils les ont laiſſé paſſer et ont envoyé un courrier exprès à la cour pour en doñer advis. Au ſurplus je vous rends grâces très humbles de la peine que vous avez priſe de parler à Mr le grand vicaire touchant noſtre muſicien, lequel avec l'amy qui m'en a eſcript attendent la reſponſe avec impattience, et cependant ils vous baiſent très humblement les mains et ſe recoñandent à vos bonnes grâces, coñe je fay auſſy qui ſuis avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 24 novembre 1682.

CCXCVI.

Metz, 28 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR (Il parle de sa santé et chagrins qui s'augmentent beaucoup sous le poids de l'âge de 76 ans)..., monſr le Dauphin a eſté indiſpoſé pour avoir mangé des marrons glacés, mais il va mieux.....

JALON.

Metz, ce 28 novembre 1682.

CCXCVII.

Metz, 1er décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je n'ay point eu de vos nouvelles par ce dernier courrier, ce qui me chagrine, car noſtre amy de Verdun me preſſe pour avoir nouvelle pour ſon muſicien ; ſi donc vous avez quelque reſponſe de Mr le grand doyen ſur la propoſition que vous m'avez mandé luy avoir faicte, faictes-moy la grâce de me la faire ſçavoir affin d'eſtre deſchargé de ceſte coميſſion ; pour des nouvelles je ne puis mieux vous en dire qu'en vous donnant icy coppie de certaine lettre d'un capitaine de cavallerie de l'armée qui eſt en Savoye, laquelle on m'a comميuniquée :

« De Turin, le 6 novembre 1682.

« Nous ſomميes ſoixante compagnies de cavallerie dans les eſtats de ſon Alteſſe de Savoye, et 32 compagnies de dragons, la cavallerie eſt compoſée des régimens ſçavoir du Royal, du Rouſſillon, du chevallier duc de Grillon, du Saulçay et de Schomberg, chacun desdits régimens eſtant de douze compagnies. Les régimens dragons ſont celuy de Barbeſiere, du chevallier de Teſſé, de Fimarcon et de Chevilly, chacun régiment de huict compagnies. Et ſans y comprendre les régimens d'Arnolphini cavallerie qui eſt à Pignerol, ni celuy de dragons de la Lande qui eſt à Caſal. Il y a encore cinq régimens de cavallerie en Dauphiné et en Provence qui ſont à portée pour nous joindre en cas de beſoing, ce que je ne croy pas ſi toſt pour les ſemeſtres qu'on a envoyé en ces pays-cy pour le tiers des officiers qui ſont partys le premier jour de ce mois. Les Milanois ont eſté un peu allarméz au comميencement de noſtre arrivée qui ſurprit tout le monde ; car Mr l'intendant n'en a eſté adverty que le 30 ſeptembre, qu'il y arriva ſix compagnies de noſtre régiment à Pignerol, les ordres ne furent expédiés à la cour que le 21e. Il y a grande apparence de guerre,

j'en feray le premier adverty come eftant le plus advancé vers le Milanois. J'ay le plaifir de voir paffer les gens de ce pays-là dans mon quartier, les curieux me demandent des nouvelles de la guerre, et je leur en fay à ma mode. Tous les coches de Rome et de Milan s'arreftent à mon logis, je paffe le temps à raifoner avec les uns et les autres. J'ay efté mis icy fans les ordres de Mr de la Trouffe qui eft noftre général, ny fans ordre de la cour de Savoye, mais bien par le choix de Mr le chevalier duc. S'il y arrive quelque chofe, je me donneray l'honeur de vous le faire fçavoir. Je fuis, etc. Signé : La Motthe ».

De Paris on efcript qu'on croit que le Roy fera tomber fes pretentions fur l'Italie pour ne pas effaroucher les Hollandois ny le Roy d'Angleterre. Que fi la maifon d'Auftriche nous attacque ailleurs vous verrez bien toft la guerre à Luxembourg et à Namur ; que le Roy a gagné dans la dernière guerre deux mil cinq cent pièces de canon, et on adjoufte que le Roy a des équippages d'artillerie à Brifach et à Strasbourg pour le Rhyn, à Maifière et à Charleville pour la Meufe, à Tournay pour l'Efcault, à Pignerol pour l'Italie, à Perpignan pour l'Efpagne et à Befançon pour la Franche Comté.

« De Verfailles, le 21 novembre 1682.

« Depuis que le Roy eft arrivé icy, il a veu Mr le comte de Vermandois dans fon cabinet, où il eft entré feul avec Mr de la Lucarne fon précepteur; le prince fe jetta aux pieds du Roy, et luy demanda pardon, etc. Le Roy luy parla en père et apprès une inftruction férieufe et digne de luy, il luy dit : Il ne faut plus parler de tout ce qui s'eft paffé, mais il n'y faut plus auffy retourner. Et de fuite fa majefté ordonna à Mr de la Luccarne d'ameiner le prince à fon lever, ce qui a efté executé, fi bien que voilà ce jeune prince remis et reftably en grâce près de fa Majefté. La femaine

prochaine on ouvrira le grand appartement du Roy, qui eſt une merveille. Je ſuis, etc. Signé : l'abbé de Fouques. »

Nous ſomes icy fort en peine touchant l'eſtat des affaires d'Allemagne, car Mr du Harlay, l'un des plénipotentiaires du Roy à Franckfort, a reſcript à Mr de Givry que le Roy n'a point voulu proroger le terme qu'il avoit donné pour la fin du mois paſſé, et qu'il leur a ordonné de quitter ce lieu, de ſorte qu'ils ſont réſolus de partir ceſte ſemaine de Franckfort; cela eſtant je voy les choſes en grand danger de guerre avec la France, et d'ailleurs le Turc eſt puiſſant en Hongrie où il faict hyverner deux cent mil homes pour eſtre preſts à agir au printemps, et je ne voy point que l'empereur ſoit en eſtat de réſiſter à ceſte puiſſance, de ſorte que je voy l'Allemagne en grand danger. Dieu veuille pourvoir et remédier à ces malheurs que l'empereur à mon advis a attiré mal à propos par la rigueur qu'il a exercée contre les meſcontens. Je ſuis avec tout reſpect et ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

Metz, ce 1er décembre 1682.

CCXCVIII.

Metz, 12 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu celles qu'il vous a plu m'eſcrire du 9 de ce mois, et je vous ſuis bien obligé du ſoing que vous prenez de me donner de vos nouvelles. Lorſque le jeune home dont vous m'eſcrivez ſera venu, nous verrons ce qu'il y aura moyen de faire pour luy et je m'y employeray de tout mon pouvoir; depuis le temps que vous m'en avez eſcript cy devant, je me ſuis informé partout ſi on pourroit trouver quelque lieu pour le collocquer, mais on rencontre préſentement ſi peu d'occaſions, que juſques icy je n'ay pû trouver aucun lieu; lorſqu'il ſera icy peut eſtre

ſerons-nous plus heureux, et je m'y employeray avec joye, puiſqu'il s'agit d'une recomandation de voſtre part; je vous rends grâces très humbles de vos nouvelles. Icy nous en avons fort peu, le bruict avoit couru qu'on avoit démoly le temple de Niſmes, mais nous avons nouvelles qu'à la vérité on en a bouché touttes les portes affin qu'on n'y puiſſe pas entrer, mais on ne l'a pas démoly, ce qui faict eſpérer qu'avec le temps l'exercice y pourra eſtre reſtably. Ces pauvres gens avoyent envoyé des députtés à la cour pour préſenter au Roy quelques requeſtes et ſupplications pour ſe juſtifier de pluſieurs choſes qu'on leur avoit impoſées calomnieuſement, mais le bruict court qu'on les a conſtitués priſonniers, je n'ay pû apprendre pour quel ſubject. On eſcript de St Germain que le Roy a faict faire la reveüe d'une partie des trouppes de ſa maiſon le premier jour de ce mois dans la plaine de Houille, et qu'elles ſe ſont trouvées fort leſtes et en bel equippage; celuy qui eſcript mande qu'il les a veu paſſer et entre autres les grenadiers à cheval, leſquels ont très grande mine; qu'au retour de ceſte reveüe le Roy paſſa à St Germain ſans s'arrêſter, avec la Reyne, Monſeigneur et Madame la Dauphine, et qu'ils allèrent voir la merveilleuſe machine à laquelle on travaille, laquelle par deux tuyaux faict monter l'eau quatre cent ſoixante pieds de hault, et que de là elle va par un aqueduc ſur la grotte de Verſaille; que ceſte machine n'eſt pas encor achevée et qu'il n'y a encor que cinq roües achevées de quatorze qu'il y en doibt avoir, et huict tuyaux par où les eaux monteront. Je ſuis toujours avec tout le reſpect que je vous doibs, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 12 décembre 1682.

CCXCIX.

Metz, 15 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, nous n'avons receu aucunes nouvelles ny de voſtre part, ny de celle de Mr Wildermouth ce voyage, ce qui a ſurpris Mr de Givry et moy qui avions accouſtumé d'en recepvoir le dimanche, à quoy le ſr de Wildermouth n'avoit point encor manqué; nous craignons que ce changement ne vienne de celuy du nouvel eſtabliſſement de courriers qui doibvent venir de Paris icy tous les jours, coſme de Strasbourg auſſy; ce qui ne nous advancera guère poúr noſtre coſmerce de lettres, puiſqu'à grand peine pouvez vous, non plus que le ſr Wildermouth, eſcrire une fois la ſemaine et moy deux, c'eſt aſſçavoir le mardy et le ſamedy, encor la pluſpart du temps ſuis-je bien empeſché d'y fournir faute de matière, je ne laiſſeray pas pourtant de continuer. Meſſieurs de St-Romain et de Harlay, plénipotentiaires de France à la conférence de Franckfort, ſont arrivéz icy hier au ſoir, je ne vous ſçaurois dire encor quel ſéjour ils y feront, je ſçay bien que Mr le Roy, Mr de Givry et Mr le premier préſident ont deſſein de les traicter, ce qui va à deux ou trois jours. Nous n'avons aucunes autres nouvelles de la cour ſinon que l'on continue toujours les jeux, divertiſſemens et réjouiſſances dont nous vous avons parlé cy devant, ce qui n'empeſche pas que le roy ne ſonge aux affaires de la guerre et qu'il ne prépare touttes choſes tant du coſté des Pays-Bas que de l'Allemagne. Il a faict partir depuis peu Mr le comte de Roye qui s'en va en Dannemarck pour coſmander l'armée de ce roy qui a demandé un général à noſtre monarque. Mr de Givry a receu des lettres de Mr de Servigny, ſon frère, qui luy eſcript de Bouillon, et luy envoye coppie d'une lettre qu'il a receüe de Bruxelles, qui porte que le courrier d'Eſpagne leur eſt arrivé le 29 novembre dernier, que le roy d'Eſpagne a eſté indiſpoſé pendant quelques jours, mais qu'à préſent il eſt guerry;

qu'à Madrid il est arrivé cent quarante mulets qui sont chargéz de barres et de lingots d'argent des Indes, venans de Cadix, qu'il auroit esté mieux qu'on les eust envoyez à Bruxelles où ils en ont grand besoing, mais qu'ils esperent qu'on leur en envoyera une partie par des remises. Qu'un ministre estranger qui est audit Madrid leur mande que l'Espagne ne veut pas changer de sentiment, qu'elle veut bien admettre les bons offices du roy d'Angleterre, et un congréz pour un accommodement général d'entre les deux parties et leurs alliez respectifs et non pas autrement. Qu'ils croyent que Mr de Ronquillo, ambassadr d'Espagne à la cour d'Angleterre a receu, ou recepvra de jour à autre, l'ordre du roy son maistre pour faire cette declaration au roy d'Angleterre; que si cela s'accordoit, Collogne pourroit bien estre nommée pour le lieu du congréz. Mais que jusques icy la France n'y paroist aucunement disposée. Que le chevallier Godrick, envoyé d'Angleterre à la cour de Madrid, et qui en a esté relégué à deux ou trois lieües, n'est point encor réadmis dans sa fonction, et qu'au contraire il semble que les ministres dudt Madrid insistent qu'on le fasse absolument retirer; qu'on laisse à juger si cela va bien dans ceste conjoncture où le roy d'Espagne a besoing du ministère de celuy d'Angleterre. Que ledit sieur de Ronquillo a présenté un mémoire à sa majesté Britannique le 22 novembre, à ce qu'il lui plaise moyenner une prolongation du terme fixé par le roy de France, que ce mémoire n'est pas conceu en termes de prière ny de réquisition, mais en termes de circumlocution, et qu'on ne doute pas que cela s'accordera; mais cependant qu'à Bruxelles on n'en a encor rien appris de certain de Londres. Bien a-t-on eu nouvelles de Paris du 27 que le roy a accordé un mois de prolongation tant pour les affaires des Pays-Bas que pour celles de l'empire. C'est tout ce que contient ladite lettre de Bruxelles. Il y a deux ou trois jours qu'on a receu advis certain que l'on travaille à la démolition du temple des gens de la religion de Montpellier; on avoit esté adverty de bonne part quelques jours auparavant qu'on en avoit muré et bouché touttes les portes

et les advenues en ſorte qu'on n'y pouvoit entrer, ce qui eſtoit véritable, et cela faiſoit eſpérer que la choſe pourroit demeurer en ceſt eſtat juſques à ce qu'en un temps plus favorable on pourroit obtenir le reſtabliſſement de la liberté toutte entière. Mais du depuis on a changé d'advis et on démolit le temple réz pied réz terre. Je ſuis avec beaucoup de reſpect et de ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 15 décembre 1682.

CCC.

Metz, 26 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, depuis mes dernières du 22 de ce mois, nous n'avons pas appris icy grand choſe; on nous mande de Paris des nouvelles que je ne tiens pas fort ſeures, c'eſt aſſçavoir que Mr le duc de Savoye renonce au mariage de l'infante de Portugal, pour laquelle il n'a pû concevoir aucune inclination, et on adjouſte qu'il pourra eſpouſer Mademoiſelle, ſœur de la reyne d'Eſpagne; et qu'on donnera l'infante de Portugal à Monſeigr le prince de La Roche-ſur-Yon; cela s'accorde en quelque façon avec la nouvelle qui a couru la ſemaine paſſée, mais on adjouſte qu'au deffault de Mr le prince de La Roche-ſur-Yon, on pourra la faire eſpouſer à Mr le duc de Vermandois. Ce que je trouve de plus diſcordant avec les nouvelles et bruicts de la ſemaine paſſée, c'eſt qu'on ne parle point du mariage de l'électeur de Bavière avec Mademoiſelle, ſœur de la reyne d'Eſpagne, qui eſt à mon advis le mariage le plus important pour la France, en ce qu'il nous aſſeuroit ceſt electeur dans la conjoncture des affaires préſentes; mais que ceſte dernière nouvelle ſemble le marier en Italie, mais come la pluſpart des bruicts qui courent tous les jours ſont incertains et chan-

gent ſouvent, j'eſtime qu'il ne faut point s'y arreſter, d'autant moins que le bruict eſt grand en Allemagne que l'électeur de Bavière s'eſt abſolument déclaré pour l'empereur, ce que pourtant je ne croy point, et vous verrez par la teneur d'une lettre de Mr de la Haye, ambaſſadeur du roy à Munich, dont je feray mention cy apprès, qu'il n'y a aucune apparence que cela ſoit. Noſtre lettre de Paris adjouſte que Mr de Pomereuil, qui eſt prévoſt des marchans à Paris depuis huict ans, et qui eſtoit continué depuis peu pour trois autres années dans ceſt employ, a eſté caſſé et que Mr le préſident de Fourchy a eſté mis en ſa place. Que Mr du Harlay, cy devant plénipotentiaire à Franckfort, en eſtant revenu, il a eſté nomé à l'intendance de Normandie en la place de Mr le Blanc. Que le roy a faict doner main-forte aux catholiques de Montpellier pour ruiner le temple des religionaires dudit lieu, et que Mr de Noailles y a eſté en perſonne avec des trouppes et des archers qui ont travaillé à ladite démolition. Que dix mille homes de cavallerie ont marché en la Franche-Comté. Et que le bruict qui a couru que le père Hyacinte récollet avoit eſté eſtably commiſſaire en quelque lieu de la France, n'eſtoit qu'un faux bruict qui n'avoit aucun fondement.

Mr de Givry receut avant hyer une lettre de Mr de la Haye, ambaſſadeur du roy en Bavière, laquelle eſt dattée de Munich du 18 de ce moys, dont je rapporteray icy les propres termes, affin que vous jugiez s'il y a apparence que l'électeur de Bavière ſe ſoit déclaré en faveur de l'empereur, ce que ceſt ambaſſadeur ne manqueroit point de dire s'il en eſtoit quelque choſe; voicy les propres termes de ceſte lettre: « Je n'ay rien de particulier, Monſieur, à vous faire ſçavoir d'icy, où tout eſt en repos; il n'en eſt pas de meſme à Vienne, d'où l'on eſcript qu'il n'y a plus de paix à eſpérer avec les Turcs, et que tous les conſeillers et officiers de l'empereur ne ſongent plus qu'à ſauver de Vienne tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux. Ils prétendent meſme en faire ſortir l'empereur, qui a dépeſché aux électeurs et princes du Rhyn le baron de Wallentsdorff qui marche en toutte

diligence pour les inviter à ſe rendre à Ratisbonne en meſme temps que luy. On attend toujours icy le comte de Kaunitz de la part de l'empereur. Je ſuis, etc., ſigné : De la Haye. » Vous voyez que ceſte lettre ne parle en aucune manière que ceſt electeur ait faict ou traicté aucune alliance avec l'empereur. Quelques officiers ſont partys d'icy ſuivant l'ordre qu'ils en ont receu de Sa Majeſté pour aller du coſté d'Aremberg, le bruict court que c'eſt pour démolir et raſer ceſte place; nous en ſçaurons dans peu de jours la certitude. Je vous recomande toujours l'affaire de noſtre muſicien de baſſe de violle, qui attend avec impatience la reſponce ſur ſa propoſition. Je ſuis avec toutte ſoubmiſſion et reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 26 décembre 1682.

CCCI.

Metz, 29 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, on mande de Paris que Mr le comte de Lauzun eſt fort brouillé avec Mademoiſelle, que dans ceſte diviſion ce comte a affecté, par une généroſité employée à contre temps, de rendre à ceſte princeſſe tous les préſens et gratifications qu'elle luy a faicts cy devant pendant ſa grande fortune, et l'a meſme preſſée de les reprendre, mais elle s'en eſt fort offenſée, et a pris ceſt empreſſement à injure, refuſant abſolument de les reprendre. On eſcript icy de Bruxelles du 14 de ce mois que le courrier d'Eſpagne y eſtoit arrivé le ſamedy précédent, 12 du mois, lequel rapporte qu'on n'y veut plus abſolument ouyr parler de l'arbitrage, et qu'on ayme mieux tout riſquer, mais que bien y a-t-on réſolu d'eſtre contens d'admettre la médiation du roy d'Angleterre dans un congrès général où l'empereur et les autres alliéz des intereſſéz pourront intervenir et pas autrement. Que come

Mr de Ronquillo avoit envoyé un courrier à Madrid pour cela mesme, ce courrier luy est revenu avec une responce pareille en substance à ce que dessus, et que comẽ elle est en termes honnestes, cest ambassadeur en a donné coppie à sa majesté britannique le 5 du courant; qu'ainsy il ne faut plus parler d'arbitrage, et qu'on est présentement dans l'impatience de sçavoir ce que la France dira. Qué ce dernier courrier d'Espagne a apporté à Bruxelles des grosses remises, et des asseurances pour des autres qui viendront cy après, car on voit à Madrid que la France veut la guerre, et ils y sont résolus plus tost que de traiter séparément de leurs alliéz. Que le duc de Holstein a esté faict admiral de mer, que le conseiller Wacs a esté faict chancelier de Gueldres, que ce mesme courrier a apporté aussy un ordre précis du roy catholique de rendre en ferme et admodiation tous les droicts d'entrée de transit et de sortie des Pays-Bas espagnols. Que le marquis de Croisy et de la Fuente se sont escript l'un à l'autre d'un style hault au regard du passage des trouppes qui sont allées à Luxembourg, et celuy qui escript croit avoir remarqué que dans la lettre de l'Espagnol il s'est servi du mot d'usurpation. Qu'on a de nouveau insinué à Mr de Godrick, envoyé d'Angleterre à Madrid, de se retirer, mais qu'il n'a voulu defférer à ces insinuations, et qu'il a dit qu'il attendra plus tost l'extrémité. Par une autre lettre de Bruxelle, du 17 de décembre, on mande encor que l'Espagne ne veut pas traicter séparément. Que les lettres de Londres portent que le prince Robert est mort le 7, apres huict jours de maladie, que la cour d'Espagne en prendra le deuil aussy bien que celle de Bruxelles. Qu'on continue de dire que le duc de Savoye espousera la deuxième fille de Monsieur le duc d'Orléans, et que l'infante de Portugal espousera le prince de la Roche-sur-Yon, que ledit jour 17 on a affiché, dès le matin, à Bruxelle, une déclaration du roy catholique portant qu'au comẽcement du mois de mars prochain, on fera proclamer et adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le terme de trois ans, tous les droicts d'entrée, de transit et de sortie des Pays-Bas espagnols, et que

cela retranchera mille mangeries qui ſe faiſoyent aux deſpens du roy. Qu'on dit que le roy catholique, par le conſeil du marquis de los Balbazes, a réſolu de faire le meſme en Eſpagne, et dans tous ſes autres domaines, et qu'il en profitera de plus de vingt millions. C'eſt tout ce que je puis vous dire pour le préſent et que je ſuis toujours avec un profond reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſ^t ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 29 décembre 1682.

CCCII.

Metz, 2 janvier 1683. — *A Monſieur Gunizer, etc.*

MONSIEUR, je croy ne pouvoir mieux comencer ceſte lettre que par les ſouhaits et prières que je fay à Dieu de tout mon cœur, qu'il luy plaiſe vous donner et à tous les voſtres une bonne et heureuſe année, accompagnée de touttes ſortes de joye, de ſatisfaction et de bénédiction, et que ceſte année ſoyt ſuivie de pluſieurs autres qui ſoyent encor plus heureuſes et plus ſalutaires, tant pour vous que pour toutte voſtre honorable famille, et ſur touttes choſes, que voſtre ſanté vous ſoit non ſeulement continuée dans un eſtat parfaict et accomply, mais qu'elle vous ſoit auſſy augmentée pour pluſieurs années, et qu'enfin vous n'y trouviez que touttes ſortes de joyes et de ſatisfactions. Je croy que mon cadet aura l'honneur de vous voir bientoſt qui vous fera les meſmes ſouhaits de ma part. On mande de Paris que le roy a faict depuis peu un conſeil compoſé de ſix conſeillers d'Eſtat et de ſix maiſtres des requeſtes pour juger pluſieurs threſoriers, et des comis d'iceux qu'on a empriſonné et qu'on empriſonne tous les jours pour des malverſations qu'ils ont comis dans les finnances. Qu'en plain midy la voulte de la chappelle du vieux chaſteau de

St-Germain eſt tombée, ſans que perſonne en ait eſté bleſſé, ce qu'on eſtime eſtre une grande merveille. On adjouſte qu'on a changé preſque tous les intendans du royaume. On eſcript auſſy de Paris que le prince Charles de Lorraine eſt fort mal, et qu'on le tient pour mort. C'eſt un ſeigneur qui depuis quelque temps en ça a donné bien des allarmes touchant ſa vie, mais il en eſt toujours eſchappé; on mande encor de Paris, du 23 décembre, que tous les intendans ſont changéz, à la réſerve de deux, que Mr de Vertamont a refuſé une intendance, et que Mr de Melian aura celle de Normandie, que le temple de Montpellier a eſté razé en trois jours ſans bruict, qu'il y avoit 800 ouvriers, que Mr de Noaille a faict mettre d'abord quattre miniſtres en priſon pour avoir parlé trop hault, et que le 5e miniſtre eſtant venu apprès luy dire qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'adminiſtrer la parolle de Dieu à ſon trouppeau, et qu'il s'eſtoñoit qu'on les traiſtaſt de la ſorte, veu qu'il y avoit encor dix huict cent mille familles en France de leur religion, on l'envoya, pour récompenſe de ſa remonſtrance, dans la citadelle où il eſt détenu. Ce temple, qui a eſté démoly, eſtoit preſque auſſy grand que l'égliſe Noſtre-Dame de Paris. Qu'on parle d'en faire autant à Montauban et pour la meſme raiſon. Que Madame la mareſchale de Rochefort, à ce qu'on dit, eſt noñée à l'abbaye de Montmartre, et Madame de Harcourt pour coadjutrice. Que Mr de Fierville, gouverneur de Dieppe, eſt en peine parce que ſon ſecrétaire a donné des paſſeports à des gens de la religion pour ſortir du royaume, et finalement qu'on a arreſté encor pluſieurs coñis. On mande de Verſailles, du 25 décembre, que le bruict y court qu'il y aura, au mois de may prochain, un camp au long de la Saonne que le roy et Monſeigr le Dauphin coñanderont, et que pluſieurs perſonnes conjecturent de là qu'il pourroit bien y avoir quelque deſſein ſur le Milanois ou bien ſur Genève. Que le roy coñunia le 24 décembre et qu'il toucha enſuite plus de 300 malades, qu'il avoit déclaré ſix jours auparavant le mariage de Mr le comte de Soiſſons avec Mademoiſelle de Beauvais. On mande de Verdun, du 23 décembre, que

depuis huict ou dix jours il en eſt party pluſieurs charriots chargéz de manteaux du régiment d'infanterie des Dauphins, pour aller à Longwuy pour reveſtir les bataillons du meſme régiment qui ſont tant à Longwuy que dans le comté de Chiny. Que ce ſont des manteaux bleus que Mr le marquis d'Urelles avoit faict faire pour paroiſtre en reveüe, mais que coſme du depuis ils ont eſté trouvéz inutiles, on a jugé à propos de les faire ſervir pour des haults et des bas de chauſſes aux ſoldats, à quoy on prétend les employer préſentement; on adjouſte qu'il eſt arrivé à Verdun juſques à 90 ou cent affuſts de canon qu'on embarque ſur la Meuſe, et qu'on doibt conduire par eau juſques à Charleville. Qu'on laiſſe préſentement entrer dans Luxembourg touttes ſortes de danrées, et meſme de l'avoine et du foin. Que le roy faict achepter de l'avoine partout où l'on en peut rencontrer, pour nourrir et entretenir la nombreuſe cavallerie qui eſt dans le comté de Chiny. Au ſurplus, coſme l'année 1682 eſt expirée, je ſuis obligé de vous donner advis que les ports de lettres de ceſte année montent à 60 livres 15 deniers, cela eſt bien hault, mais vous en uſerez coſme il vous plaira; je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 2 janvier 1683.

CCCIII.

Metz, 19 janvier 1683. — *A Monſieur Gunlzer, etc.*

MONSIEUR, je coſmenceray par vous dire qu'il eſt grand bruict qu'on vous va donner un parlement, que pour ceſt effect qu'on prend tous les juges de la chambre de Breſſe qui ont eſté joincts à noſtre parlement il y a desjà quelques années; qu'on les deſtache de ce parlement, et qu'on les envoye à Strasbourg leur

donnant pour reſſort toutte l'Alſace; et que meſme on les faict finnancer, et comme il ne reſte pas icy des juges aſſez pour remplir les deux ſemeſtres, qu'il n'y aura plus de ſemeſtre icy et que les juges reſtans y ſeront toujours en exercice. Je vous donne ceſt advis parce que je croy qu'il importe beaucoup à voſtre ville, mais je vous ſupplie qu'on ne ſçache pas qu'il vient de moy, je ſçay que vous avez toutte la diſcrétion néceſſaire pour ces ſortes de choſes, c'eſt pourquoy je me confie en vous. On mande de Bouillon à Mr de Givry que les Liégeois font tousjours les mutins contre leur évesque et qu'on croit qu'à la fin il faudra que le grand maiſtre qui eſt le Roy s'en meſle tout de bon, pour les faire rentrer dans leur debvoir, il a desjà faict divers efforts pour cela, qui ſembloyent devoir avoir produict un bon effect, mais cela n'ayant pas réuſſy, on croit qu'il ſera néceſſaire de leur eſcrire de la part de ſa majeſté une lettre bien forte, ou meſme faire mouvoir quelques trouppes vers leur pays pour les mettre à la raiſon. Que Mr le marquis de Lambert eſt toujours du coſté d'Aremberg pour démollir ceſte forteresse et la raſer en ſorte qu'il n'y laiſſe pas de quoy y loger un hermite; qu'on parle encor de démolir quelques chaſteaux dans le comté de Chiny, mais on ne les nomme pas; que les ambaſſadeurs des Vénitiens qui ſont à la cour de France ont receu ordre de leur république de faire des plaintes au Roy contre l'intendant de France dont les domeſtiques ont non ſeulement fraudé leur doüane mais auſſy tué et bleſſé quelques-uns des officiers d'icelle, dont ils doibvent demander juſtice au Roy, ce qu'ayant faict ſa majeſté leur a reſpondu qu'il feroit informer de la mannière que les choſes ſe ſont paſſées, et qu'il leur en feroit bonne juſtice. On a auſſy eſcript à Mr de Givry que Meſſieurs les électeurs et princes de l'empire et ſurtout celuy de Mayance ont refuſé de ſe trouver ny à Prague ny à Ratisbonne, alléguans que le bien de leur eſtat ne leur permet point de s'en abſenter dans la conjoncture des affaires préſentes; que meſme il y alloit de la réputation de l'empereur et de l'empire que ſa Majeſté impérialle ne quittaſt point Vienne et que ce ſeroit

témoigner trop de peur des deſſeins des trouppes ottomañes. Que M^r le prince Charles de Lorraine eſt attendu à Vieñe pour aller comãnder en qualité de généraliſſime les armées de l'empereur en Hongrie, où les Turcs ſe propoſent à faire de grands ravages au printemps prochain. Que M^r le comte Albert de Caprara, frère du général de ce nom, qui eſt ambaſſad^r extraord^re de l'empereur à Porte, en eſt party pour s'en retourner à la cour de Vienne ſans avoir pû obtenir une audiance du grand ſeigneur. On parle diverſement de l'affaire des pauvres gens de Montpellier : les uns diſent que le Roy ayant recognu leur innocence, a mis en liberté les miniſtres qui avoyent eſté conſtitués priſonniers, et qu'il leur a faict marquer un lieu hors de la ville pour rebaſtir un temple; d'autres diſent qu'il n'eſt rien de tout cela; on ne ſçait qu'en croire, mais il eſt certain qu'on a faict grand tort à ces pauvres gens-là et qu'il peut eſtre que le Roy en a recognu quelque choſe, mais que par des reſſorts que l'on faict joüer on l'empeſche de le témoigner. Voicy ce dont on a accuſé ces pauvres gens. Un miniſtre de Montpellier s'eſtant laiſſé tenter par diverſes promeſſes a abandonné noſtre religion et a faict abjuration et donné eſpérance de faire révolter toutte ſa famille; ſa feme n'a jamais voulu ſe laiſſer perſuader et eſt demeurée ferme, auſſy bien que ſa fille aiſnée, et néantmoins il a faict entendre que ſa fille aiſnée avoit promis d'abjurer, et qu'elle avoit effectivem^t abjuré, ce qui n'eſt pas pourtant, car il eſt certain et cela a eſté averré du depuis qu'elle a toujours eſté au preſche, et meſme a comunié à la Ste Cène. On a faict entendre au Roy qu'après avoir abjuré elle avoit comunié; c'eſt ce qui a porté ſa majeſté à traicter ceſte pauvre égliſe avec tant de rigueur, préſuppoſant que ceſte fille avoit abjuré, ce qui ne ſe trouvera jamais, ny meſme qu'elle ait jamais doñé la moindre eſpérance ou parolle de changer de religion, ce que ſans doute le Roy a recognu du depuis quoy qu'on taſche de le luy cacher; on ne ſçait ce qui en arrivera, mais le bruict court que le Roy n'eſt plus animé ſur ceſte affaire au point qu'il l'eſtoit auparavant. Dieu

veuille luy deſſiller les yeux et luy faire cognoiſtre l'affection ſincère et l'obéiſſance reſpectueuſe que tous ſes ſubjects de la religion ont pour ſa perſoñe ſacrée, et faire ceſſer l'averſion qu'il a pour eux. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 19 janvier 1683.

CCCIV.

Metz, 2 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, il y a longtemps que je n'ay eu le bien de recevoir de vos nouvelles, et je ſerois inquiet touchant l'eſtat de voſtre ſanté, ſi je ne ſçavois que les grandes occupations que vous avez vous empeſchent de pouvoir ſonger à autre choſe. Nous avons icy ſi peu de nouvelles que nous ne ſçavons que mander. Il eſt arrivé une affliction très ſenſible à Mr le marquis de Freſeliere, lieutenant général de l'artillerie, c'eſt que ſon fils aiſné qui eſtoit en aâge et eſtat de faire et exercer ſa charge, et qui meſme en faiſoit desjà les fonctions en l'abſence de ſon père, et conjoinctement avec luy en ſa préſence, et auquel le Roy meſme avoit faict l'hoñeur de promettre qu'il l'en feroit pourvoir en ſurvivance, il a quitté ſon père depuis quelques jours et eſt allé à Paris à ſon inſçu pour s'aller jetter dans une religion. On ne ſçait pas encor quel ordre de religieux il aura choiſy, le père a envoyé apprès des gens très capables de le perſuader, mais quelques efforts que l'on ait faicts pour le démouvoir de ceſte réſolution, ils ont eſté inutiles, et le pauvre père demeure inconſolable quoy que tous les plus honneſtes gens de la ville s'efforcent de le conſoler par leurs viſites qu'on luy rend en foulle, mais on y profite peu, et il faudra que le temps qui ameine touttes choſes guériſſe enfin ceſte affliction, coñe il en a guéry beaucoup d'autres. Le bruict eſt tousjours plus grand icy que l'on donne le gouvernement de Caſal à Mr de Chamilly, voſtre gouverneur, et qu'en

eſchange on vous donne pour gouverneur Mr de Cattinat, gouverneur de Caſal, lequel depuis qu'il eſt dans ce gouvernement a preſque toujours eſté incomodé en ſa ſanté, et l'on aſſeure que touttes ſes incomoditéz ne luy viennent que de l'intempérie de l'air qui eſt trop chaud pour ſa complexion en ce pays-là, ce que le Roy ayant appris, come il conſidère beaucoup ce gentilhome, il a creu qu'il ſe porteroit mieux à Strasbourg, et que Mr de Chamilly ſe façonneroit mieux à l'air chaud de Caſal ; à la vérité ceſt eſchange vous fera perdre un honneſte home en Mr de Chamilly, mais vous pouvez vous aſſeurer que vous aurez auſſy un autre très honneſte home en Mr de Cattinat qui eſt un home d'ordre, le plus judicieux et le plus exact à chaſtier les ſoldats inſolens qui font tort aux bourgeois : et je croy que vous en aurez ſatisfaction. Au reſte le terme que le Roy avoit accordé aux impériaux et aux Eſpagnols pour ſe déterminer à accepter la paix qu'il leur avoit offerte eſtant expiré, tout le monde eſt dans l'attente et dans l'impatience d'apprendre ce que le Roy dira ſur la demande que font les eſtats de l'empire d'une prorogation dudit terme, pluſieurs eſtiment que le Roy n'accordera aucune prorogation, après tant de délays et de temps employé inutilement. Si vous apprenez quelque choſe de la reſponſe qu'aura faicte Mr de Verjus ſur la notification qu'on luy a faicte de ceſte propoſition des eſtats de l'empire, faictes-moy s'il vous plaiſt la grâce de m'en donner part. On parle tousjours d'un voyage que le Roy doibt entreprendre dans peu de jours vers Compiègne, il y a bien des gens qui croyent qu'il ira bien plus loing. Je ne ſçay ſi mon cadet eſt encor dans Strasbourg, ou s'il en eſt party ; s'il y eſt encor je vous conjure d'avoir la bonté de luy faire tenir la lettre cy joincte, ſinon faictes-moy s'il vous plaiſt la grâce de me la renvoyer dans le pacquet qu'il vous plaira de m'adreſſer de la part de la ville. Je ſuis avec tout le reſpect et humilité imaginable, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 2 février 1683.

CCCV.

Metz, 6 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,.... nous avons receu des lettres de Paris du 28 janvier dernier, qui portent qu'on tient pour aſſeuré l'accomodement de l'Empereur avec la France, et que par iceluy on abandonneroit au Roy tout ce qu'il poſſède en Alſace et meſme la ville et les deſpendances de Strasbourg en ſouveraineté, que le Roy d'Eſpagne luy cède auſſy la ville et duché de Luxembourg pour le comté d'Aloſt, qu'on dit que Mr le mareſchal de Schomberg et ſon fils commanderont le ſecours que le Roy donnera à l'Empereur contre les Turcs, que le Roy doibt aller à Compiègne au commencement du mois prochain, et de là à ſon camp de la Saonne, que Mr Duqueſne doibt aller bientoſt contre les Algériens et que l'on équippe ſa flotte pour ce ſubject, que l'on parle auſſy d'envoyer des vaiſſeaux de guerre aux Dardanelles, ce qui ſemble confirmer l'accomodemt de l'Empereur avec la France, puiſque les vaiſſeaux qu'on envoyera aux Dardanelles contre les Turcs feront diverſion de la guerre de Hongrie. J'ay receu auſſy lettre de Mr le comte de Buſſy Rabutin qui m'eſcrit de Bourgogne du 23 janvier de la cour que le Roy partira de Verſailles le 15 de febvrier pour Compiègne. Et que la Reyne ne ſera pas de ce voyage, que cela fait faire mille raiſonnemts, mais qu'il croit que les meilleurs ſont que la paix ou la guerre ſont très incertaines et qu'elles dépendent des eſgards que les impériaux auront pour les volontés du Roy, qu'il croit que je ſçay que Mr le duc du Vexin, filz de madame de Monteſpan, eſt mort, et que la cour en eſt en deuil, que Mr le duc de Noailles eſtoit malade à l'extrémité quand on luy a eſcript de Paris, ce qui le met fort en peine du ſuccès de ceſte maladie. Et il adjouſte qu'il ſe rendra à Paris pour le 15 de febvrier et que bientoſt après il eſpère faire juger le procès qu'il a contre Rivière, le raviſſeur de madame de Colligny, ſa fille, lequel

il eſpère de faire pendre..... Madame de Givry a mandé de Paris à Mr de Givry qu'il s'eſt fait un mariage très important à la cour où le Roy a aſſiſté, c'eſt celuy de Mr le mis de Crequy avec mademoiſelle d'Aumont, fille du mareſchal de ce nom, qui eſt petite-fille de Mr le chancelier et niepce de Mr de Louvois. Mr le chancelier luy donne cent mil eſcus en argent comptant et cinquante mil eſcus après ſon décès, dont on luy payera la rente dès à préſent. Mr le mareſchal de Crequy donne à ſon filz vingt mille livres de rente, le loge, le nourrit et l'entretient avec tout ſon train l'eſpace de douze ans entiers, ſçavoir le train de madame la marquiſe de Crequy compoſé de deux damoiſelles, d'une dame d'honneur, deux femes de chambre, un eſcuyer, un maiſtre d'hoſtel, un page, quatre lacquais, un cuiſinier, un caroſſe à ſix chevaux, un cocher, un poſtillon, deux pallefreniers, et deux porte-chaize. Et le train de Mr le mis compoſé de deux gentilshomes, un eſcuyer, un maiſtre d'hoſtel, un page, ſix laquais, un caroſſe à ſix chevaux, un cocher, un poſtillon, un cuiſinier, deux pallefreniers, et deux porteurs de chaize. Et outre ce huict chevaux de ſelle, pour lequel logement, nourriture et entretien, ledit marquis deſchargera ſon père de douze mil livres de rente ſur les 20 ci-deſſus, de ſorte qu'il luy en reſtera encore huict mil de rente. Mr de Givry témoigne avoir autant de joye de ce mariage, qu'il en avoit pour celuy de ſa fille, tant il prend à cœur ce qui touche Mr le duc de Crequy.....

JALON.

Metz, ce 6 febvrier 1683.

CCCVI.

Metz, 16 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, depuis mes dernières nous n'avons pas receu de nouvelles de France, et c'eſt un de nos plus grands eſtonnemens qu'il ne nous en vient plus preſques aucunes nouvelles

tant les choſes ſont ſecrettes en France; nous avons ſeulement nouvelle de Sedan et de Bouillon que tout accomodement d'entre ſon alteſſe électorale de Collogne et la ville de Liège eſt entièrement rompu et hors d'eſpérance de pouvoir réuſſir, et ceſte alteſſe a demandé du ſecours au Roy pour ſe maintenir dans ſes droicts, ce que l'on ne manquera pas de luy accorder très volontiers.

Mr le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas eſpagnols, a faict convocquer les eſtats de Flandres pour leur demander des ſomes d'argent conſidérables pour entretenir les trouppes; ſur quoy ces Meſſieurs des eſtats luy ont dit deux choſes, l'une qu'ils s'eſtonnoyent que le nombre des trouppes eſtoit ſi petit, qu'il n'eſtoit pas capable de les deffendre de leurs ennemys en cas qu'il y euſt guerre, l'autre que l'on avoit desjà tant levé d'argent ſur eux, et que cependant les trouppes qui ſont en petit nombre ſe plaignoyent de n'eſtre point payées, ce qui pourroit cauſer du déſordre. Le marquis de Grana leur a reſpondu premièrement, que les levées d'argent qu'on a faict ſur eux n'ont pas eſté ſuffiſantes pour payer les trouppes, beaucoup moins pour faire de nouvelles levées pour les deffendre. Secondement que le Roy d'Eſpagne s'eſtant eſpuiſé d'argent, et envoyé ſes meilleures trouppes pour le Milanois, où les François avoyent envoyé quantité de trouppes et formé de grands deſſeins, il luy avoit eſté impoſſible de laiſſer des trouppes davantage dans les Pays-Bas; que s'ils vouloyent des trouppes en plus grand nombre pour ſe deffendre ils en pouvoyent faire à leurs deſpens, que pour luy il n'eſtoit pas venu ès Pays-Bas dans le deſſein de s'y enrichir, qu'il y avoit apporté avec luy une ſome d'argent aſſez conſidérable et qu'il ne prétendoit pas en remporter davantage lorſqu'il s'en retourneroit en Eſpagne.

On attend icy aujourd'hui ou demain Mr Ravaux qui apporte quantité d'ordres de la cour, on croit que la plus part concernent la continuation de l'aſſemblée de la chambre royalle des réunions, et qu'on y travaillera inceſſamt. Si cela eſt, Meſſieurs de la diette

de Ratisbonne se réveilleront et procèderont peut-estre moins lentement aux négociations de la paix qu'on n'a faict cy devant. Je suis avec tout le respect possible, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

JALON.

A Metz, le 16 février 1683.

CCCVII.

Metz, 23 février 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,..... on publie que la paix est faite avec l'Espagne et que le Roy catholique abandonne au Roy Luxembourg; ce sont des gens de Namur qui en ont asseuré Mr de Servigny, qui en escript de Bouillon à Mr de Givry, son frère.... On mande de Paris que le cardinal Biechy a parlé si fort et si advantageusement en faveur du Roy dans le consistoire dernier, qu'il a porté le pape et les cardinaux à s'accomoder avec la France, et qu'en opinant il a dit qu'il n'estoit pas le temps à contester sur des vétilles, que le Roy estoit un prince glorieux qui travailloit fort à l'advancement de l'Esglise, que Rome avoit besoin du Roy et non pas luy de Rome, qu'il estoit le seul qui peust la deffendre dans le temps où nous somes. On adjouste qu'on tient l'accomodemt de l'empire, mais non pas celuy d'Espagne, qui ayme mieux se deffendre que de rien céder, que dix compagnies des gardes sont parties le 17 de ce mois, mais on ne sçait pas encor quelle routte elles ont prise, qu'il y a un arrest du conseil qui réunit aux hospitaux les revenus des esglises de la religion réformée, et ordonne que toutes les donations qui se font par testament ou autrement aux esglises ou aux pauvres de ladite religion seront portées auxdits hospitaux catholiques, à condition que ceux de lad religion seront receus ezd hospitaux come les catholiques, sans qu'on les puisse contraindre pour leur religion, qu'on

dit mesme que l'esglise de Charenton a plus de 50,000 livres de rente, ce qui est bien éloigné de la vérité; qu'il y a un autre arrest qui érige en tittre d'office la fonction des avocats, et qui permet aux créanciers de tous les juges, soyent président ou conseillers, de faire vendre leurs charges s'ils refusent de payer, ou s'ils se servent de leur pouvoir pour éluder les poursuites de leurs créanciers, à cause qu'on n'osoit cy devant les attaquer. Sinon le Roy s'en saisira et réduira leur charge à son domaine. Qu'on a découvert dans Tholoze une presse d'imprimerie chez des religieuses de ladite ville, où l'on imprimoit tous les escripts contre l'archevesque et messieurs du clergé, et qu'on leur faict leur procès..... Ces messieurs les officiers de Verdun qui viennent de Paris disent qu'on se divertit à merveille à Versailles, que le Roy visite les tables où l'on joue, sans qu'il permette qu'on se lève, ny qu'on luy fasse aucune cérémonie, qu'il se met indifféremment parmy les messrs et dames, joue avec eux sans façon, ou se contente de les voir jouer, se tenant debout derrière leur chaise, sans qu'il veuille qu'on se remue; qu'il y a des chambres où ceux qui jouent trouvent des fruicts, des confitures, des pièces de four et autres choses pour la collation, et que mesme il y a des petits fourneaux d'argent où l'on prend du caphé, du chaucolas, du thé et autres rafraichissemens.

JALON.

A Metz, ce 23 febvrier 1683.

CCCVIII.

Metz, 27 février 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR..... je croy que vous sçavez qu'à Rome, depuys que la Reyne de Suède Christine y est arrivée, le pape luy a tousjours faict délivrer une rente ou pension annuelle de douze mil escus; depuys quelques semaines le pape a résolu de luy oster ceste pension, et a pris pour prétexte que, s'estant obligé

de fournir à l'Empereur douze cent mil eſcus, qui eſt cent mil eſcus par mois, pour luy aider à faire la guerre contre les Turcs, il ne pouvoit continuer ceſte penſion à lad Reyne. Il donna comiſſion au cardinal Azolini de luy faire ſçavoir ceſte réſolution, et de luy en faire gouſter les raiſons. Le cardinal n'ayant oſé ſe haſarder de luy dire ceſte nouvelle de bouche, de peur de recepvoir quelque rebuffade, cognoiſſant l'humeur fière et libre de ceſte Reyne, il la luy eſcrivit par un billet qu'il luy envoya et ceſte Reyne, après avoir receu ce billet, luy a faict une reſponſe auſſy fière, généreuſe et ſpirituelle que l'on puiſſe imaginer, et ceſte reſponſe a eſté trouvée ſi bonne et ſi ſpirituelle qu'on l'a jugée digne d'eſtre envoyée en France; on en a envoyé une copie de Paris à monſ^r le premier préſident de noſtre parlem^t qui l'a communiquée à Mr de Givry. Et j'en ai pris auſſi copie pour vous, croyant que vous ne ſeriez pas fâché de voir ceſte pièce d'une Reyne qui a tant faict parler d'elle dans le monde. Au ſurplus on dit tousjours que le voyage du Roy pour Compiègne ſe fera le 5e jour du mois prochain, et que dès à préſent toutes choſes ſe préparent pour cela. On a envoyé de la cour des commiſſions à cinquante cadets de noſtre citadelle, pour lever chacun une compagnie d'infanterie, et l'on dit que l'on en a envoyé autant aux cadets de la citadelle de Cambray, je ne ſais ſi on n'en aura pas envoyé pour les cadets qui ſont chez vous, et on dit qu'on donne auſſy comiſſion à quantité d'officiers refformés pour faire des trouppes, et à pluſieurs autres qui en demandent : ce n'eſt pas marque de paix.....

JALON.

A Metz, ce 27 febvrier 1683.

Reſponſe de la Reyne de Suède au billet de M^r le cardinal Azolini.

Je vous puis aſſeurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde, je vous conjure par vous-meſme de me rendre ceſte juſtice. Dieu, qui cognoit le fonds de mon cœur,

ſçait que je ne vous ments point; les douze mil eſcus que le pape me donnoit eſtoyent l'unique tache de ma vie, et je les recevois de la main de Dieu, comme la plus grande mortification dont il pouvoit humilier mon orgueil; je voy bien que je ſuis entrée en grâce avec luy, puiſqu'il m'a faict ceſte juſtice, que de me l'oſter, ſi glorieuſem^t pour moy. Le ciel m'a récompenſée en ceſte occaſion du peu qu'il m'a inſpiré de faire pour luy, je renonce en ce monde à touttes autres récompenſes. Ceſte grâce que Dieu me faict me vault mille royaumes. Et je le prie de me préſerver de la vanité dont je ſuis tentée dans une ſi belle occaſion. Le ſeul regret que j'ay c'eſt qu'on n'ait pu m'oſter cent mil eſcus par mois. Cela ſeroit pour l'Empereur un ſecours digne d'un pape. Et j'aurois un peu plus de mérite de m'en resjouir, mais le pape ne m'oſte rien, il en prive des gents qui en ont plus beſoin que moy. Je vous prie de remercier M^r le cardinal Cibo et le pape de ma part, de la grâce qu'il me faict de me deſcharger de ceſte obligation. J'eſtois ſeule quand voſtre billet m'a eſté rendu, j'aurois ſouhaité dans ce moment que toute la terre peuſt voir dans le fonds de mon cœur la joye dont il m'a remplie, mais Dieu le ſçait et c'eſt aſſez, priez-le pour moy afin qu'il me préſerve de la vanité que me donnent les ſentiments qu'il m'inſpire, j'oſe dire qu'ils ſont dignes de luy, et qu'il m'a faict aujourd'huy une grâce qui eſt une des plus ſignalées dont il ait comblé ma vie.

Adieu.

CCCIX.

Metz, 9 mars 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je vous envoye cy joint le traicté faict par le grand Seigneur avec les Hongrois, par lequel il eſtablit le comte Teckely Roy de ceſte nation, et promet de l'y maintenir, et toutte ſa poſtérité, et en cas que ſa poſtérité vienne à desfaillir, il permet aux Hongrois de ſe choiſir tel Roy qu'ils voudront, promet

de les conſerver en tous leurs priviléges, libertés et immunités, et en cas que les Turcs viennent à prendre quelques places de celles qui reſtent à l'Empereur dans le Royaume, promet de les faire rendre audict Teckely. Ce traicté a eſté envoyé à Mr de Givry par Mr de Servigny, ſon frère, qui l'a receu de Liège, où il a des correſpondances ; il leur a eſté envoyé de Hollande, et il y a apparence qu'il leur eſt venu par la Pologne. Sans doute ceux de Vienne qui en ont nouvelle le cachent tant qu'ils peuvent à leurs peuples, et cela ſera peut-être cauſe qu'on ne vous l'envoyera pas de ces quartiers-là. Je reçois tout préſentemt la voſtre du 5 de ce mois qui me marque quelque choſe d'approchant de ceſte nouvelle puyſqu'elle porte que les Eſtats de la haute Hongrie ont faict foy et homage au comte Teckely, et que le grand Seigneur offre auxdits des conditions très avantageuſes..... Le Roy a donné et accordé enfin l'abbaye de Montmartre à madame de Haraucourt, qui eſt une religieuſe de ceſte abbaye, ce qu'il a faict à l'inſtante prière de monſr le grand duc et madme la ducheſſe de Toſcane, quoy que ſa majeſté ait eſté priée et ſollicitée par pluſieurs perſonnes de haute conſidération de la donner à d'autres, qu'il a tousjours refuſé, et meſme il l'avoit refuſée à ladt dame de Haraucourt, l'ayant trouvée d'abord trop jeune pour poſſéder ce bénéfice important, mais ce duc et ceſte ducheſſe l'ayant tellement preſſé pour faire réuſſir ceſte affaire, qu'il n'a pu leur refuſer. Le Roy envoye icy Mr d'Artagnan qui eſt, comme je croys, major du régimt des gardes, pour enſeigner icy à tous les officiers qui font faire l'exercice ſuivant l'intention du Roy, qui eſt qu'ils ſe conforment à la méthode de l'exercice du régimt des gardes, ceſt ordre eſt adreſſé à Mr de Morton, qui l'a desjà notifié à tous les officiers de ceſte garniſon affin que dès à préſent ils ſe diſpoſent à ſuivre les intentions du Roy, et qu'à l'arrivée de Mr d'Artagnan il les y trouve tous préparés..... Depuys quelques jours Mr de la Grillonnière, noſtre maiſtre eſchevin, eſt tombé malade ; ſa maladie eſt ſi empirée qu'on n'en eſpère plus rien.....

JALON.

Metz, ce 9 mars 1683.

CCCX.

Metz, 23 mars 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,.... on mande de Charlemont du 13 de ce mois que deux gentilshomẽs cadets qui eſtoient frères, ayant pris querelle un contre l'autre, ſe ſont battus en duel et ont eſté bleſſés l'un et l'autre légèrement, mais craignant d'eſtre punys, ils n'oſèrent retourner à Charlemont, et ſe ſauvèrent à Namur; le Roy en ayant eſté adverty, les y fit arreſter, et de ſuite les envoya redemander; on tint conſeil à Namur pour ſçavoir ſi on debvoit les rendre, et enfin il fuſt réſolu qu'on les rendroit, et qu'on les renvoyeroit à Charlemont ſoubz bonne et ſeure garde, ce qui fuſt exécuté; on a faict ſavoir au Roy leur retour, et qu'on attendoit les ordres pour ſçavoir de quelle manière on les traicteroit; le Roi a dict qu'il voulloit qu'on leur fit ſubir les peines portées par les ordonnances, de ſorte qu'ils ont été pendus tous deux. Il y avoit à Charlemont un troiſième frère de ces deux cadets, qui eſtoit auſſy de la compagnie de ces meſmes gentilshomẽs, lequel après ceſte exécution ignominieuſe de ſes deux frères, ne pouvant ſe réſoudre à demeurer plus longtemps dans le ſervice, auroit faict demander au Roy ſon congé, pour retourner vers ſes père et mère, pour les conſoler en ceſte diſgrâce, mais le Roy n'a pas voulu le luy accorder. Preſque un pareil exemple eſt arrivé à Metz, où deux gentilshomẽs cadets ayant eu difficulté ſe ſont auſſy battus en duel, et après quelques coups d'eſpée portés de part et d'autre, l'un d'eux a eſté bleſſé, et s'eſtant adviſés qu'ils pourroient eſtre pris et chaſtiés, ils ſe ſont ſauvez à Luxembourg, on leur a faict icy leur procès par contumace, et ils ont été condamnez à eſtre pendus en planchette, ce qui a eſté exécuté dans toutes les formes ſamedy dernier, dans les mêmes cérémonies et ſolemnitez comẽ s'ils euſſent eſté préſens: le bourreau, portant leur pourtraict en planchette, paſſa par toute la ville

accompagné du prévoſt, de ſon lieutenant et de tous ſes archers; en ceſt équipage ils ſont entrés dans la citadelle avec un grand nombre de peuple, là ou ſur les remparts qui ſont à la veue de la ville, on a pendu ces deux tableaux en planchette aux arbres qui ſont ſur leď rempart, pendant quoy tous les gentilshoměs cadets eſtoyent ſous les armes tout proche du lieu de l'exécution, afin que ceſt exemple les faſſe rendre ſages pour éviter pareille ignominie. Si le Roy envoyoit redemander ceux qui ſont à Luxembourg, on ne doubte point que les gouverneurs et gens de la ville oſaſſent refuſer de les rendre; mais ſi ces cadets ſont ſages, ils prendront exemple ſur ce qui eſt arrivé à Charlemont, et s'eſloigneront de Luxembourg en diligence, de peur d'y eſtre arrêtés et icy renvoyés pour y eſtre exécutés, mais quoy qu'il arrive, voilà des cadets pour toujours..... Il eſt certain qu'on n'a icy aucune nouvelle non plus que de l'élection d'un nouveau maiſtre eſchevin; on croyoit que Mr de Charuel, noſtre intendant, recepvroit la ſemaine dernière quelque ordre de la cour pour faire aſſembler nos paroiſſes pour ceſte élection, mais juſqu'icy il n'en a receu aucune.....

JALON.

A Metz, le 23 mars 1683.

CCCXI.

Paris, 7 avril 1683. — *A Monſieur Gunſzer, etc.*

MONSIEUR, on ſouſtient à préſent fortement en Sorbonne et en toutte l'Univerſité de Paris l'infaillibilité du pape, ce qui ne donne pas peu de tintouin et d'inquiétude à nos ſeigneurs les évesques et à meſſieurs du parlemt. Mr le curé de St-Pierre-aux-Beufs s'eſt faict admirer par ſa ſcience, et avec un fonds de piété admirable; et un abbé, dont je ne ſçay pas le nom, a dit qu'il avoit regret de n'avoir pas eſté du ſentimt des docteurs qui vont

contre l'infaillibilité du pape, et que s'il avoit eſté de ceſte opinion, qu'il ne tarderoit point à ſe rétracter, et qu'il en feroit gloire. De ſorte qu'une choſe qui eſtoit autrefois problématique eſt à préſent décidée en Sorbonne en faveur de l'infaillibilité du pape. On dit auſſi que Sa Sainteté veut accorder au Roy la Régalle, à l'excluſion néantmoins de l'éveſché de Pamiers. La Reyne et monſeigneur le dauphin font le careſme fort exactement. Le Roy doibt partir le 25 de may pour ſon camp de Chaalons ſur Saonne.....

(*Sans signature.*)

A Paris, le 7 apvril 1683.

CCCXII.

Metz, 10 avril 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... on eſcript de Paris du 4 de ce mois qu'on renouvelle les procédures touchant le crime abominable d'empoiſonnem^t, que M^r le duc de Larochefoucault en ayant eſté accuſé il a eſté arreſté, et qu'on a bruſlé à Paris depuys peu deux feſmes convaincues d'empoiſonnement. On mande auſcy que le Roy a faict faire juſtice d'un garde du corps qui avoit tiré l'eſpée et s'eſtoit battu en duel, lequel, nonobſtant les grandes ſollicitations que des perſonnes de qualité ont faictes pour taſcher de le ſauver et d'obtenir ſa grâce, a eſté pendu et eſtranglé. Le Roy s'eſt montré inexorable ſur ce poinct. Et quoyque les gardes du corps ayent faict grand bruict en ce rencontre, ſe plaignant de l'opprobre et de l'affront qu'on faiſoit à leur corps, jamais on n'a rien pu gagner ſur l'eſprit de ce monarque qui a toujours dit et proteſté avoir promis à Dieu qu'il ne pardonneroit à aucun duelliſte, quand ce ſeroit ſon propre frère. Ceſte fermeté de ce grand monarque a eſtonné bien des gens, qui ſeront contraincts de rengainer et de modérer leur courage et leurs reſſentimens, de peur d'encourir l'indignation et la diſgrâce de ſa majeſté et de crainte meſme de

perdre la vie. On a mesme encor exécuté en effigie un officier la semaine passée, qui estoit accusé d'être duelliste, et qui s'estoit absenté après coup.

JALON.

Metz, ce 10 apvril 1683.

CCCXIII.

Metz, 17 avril 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,... nostre chambre royalle travaille fort, elle a donné des commissions pour descouvrir les dépendances du comté d'Aspremont, qui a esté réuny il y a desjà plus d'une année; on asseure que ces dépendances comprennent beaucoup plus que la moitié de la Lorraine, que les ducs de Lorraine avoyent de longue main usurpé sur les comtes d'Aspremont, lesquels ont réclamé et agy en divers temps tant en France que dans l'empire pour estre réintégrés, ils ont mesme obtenu des arrêts tant en France qu'en Allemagne. Mais ceste maison de Lorraine s'est toujours trouvée si puissante et si fortement appuyée qu'ils n'en ont pu obtenir l'exécution.....

JALON.

Metz, ce 17 apvril 1683.

CCCXIV.

Metz, 20 avril 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, pendant ces jours de dévotion, tout ce que j'ay pû apprendre de nouvelles est contenu en deux lettres dont je vous envoye coppie, l'une de Paris du 7 que je ne croy pas trop seure en ce qui regarde l'opinion de la Sorbonne et de l'université de Paris touchant l'infaillibilité du pape, car je croy que ceste lettre vient de quelque ecclésiastiq, qui est contraire à Mes-

ſieurs les évesques, et conſéquemment partial et peu croyable. L'autre eſt de Munich de Mr de la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière, dont les nouvelles ſont bien ſeures. La nouvelle touchant noſtre maiſtre eſchevin eſt tenue auſſy pour véritable quoyque l'ordre de la cour n'en ſoit pas encor arrivé icy. On croit que la cauſe de ce retardement n'eſt que le voyage de Mr de Charuel, intendant, auquel l'ordre eſtant adreſſé, il faut attendre qu'il ſoit retourné de Verdun, Sedan et autres lieux où il eſt allé pour les affaires du Roy. Je ſuis toujours avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 20 april 1683.

CCCXV.

Metz, 27 avril 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, nous avons icy préſentement fort peu de nouvelles, mais en récompence nous commençons à avoir grande compagnie de trouppes qui nous arrivent tous les jours, et beaucoup plus grande que nous ne la ſçaurions ſouhaitter, les trouppes y marchent de tous les coſtés, et ceux qui viennent de Paris nous aſſeurent que la routte eſt toutte plaine de gens de guerre qui viennent en deçà. Le régiment de Lyonnois arriva icy ſamedy dernier où il y a deux bataillons chacun de huict compagnies, et dimanche arrivèrent auſſy icy les canonniers, bombardiers et fuſeliers; quantité d'autres trouppes ſont en marche pour venir icy, je ne ſçay ſi ces trouppes feront icy long ſéjour, l'ordre de ceux qui ſont arrivez porte d'y reſter juſques à nouvel ordre, et je croy que comme la pluſpart de ces trouppes ſont deſtinées pour le camp ſur la Sarre, elles reſteront icy juſques à ce qu'on pourra former ce camp, et que la cavallerie pourra y ſubſiſter : peut-eſtre

auſſy qu'on nous en laiſſera icy quelques-unes, coſme on a accouſtumé. Dix-huict compagnies du régiment des gardes françoiſes eſtoyent deſtinées pour venir icy, et on leur avoit coſmandé de ſe tenir preſts pour y marcher incontinent apprès les feſtes de Paſque, et ils s'y attendoyent bien. Mais l'ordre a eſté changé et au lieu de venir en ce pays on les a envoyéz en Flandre, et ils ſont partys de Paris le 21 de ce mois et ont pris la routte de Tournay. La cour ſe diſpoſe fort au voyage que le Roy veut faire au mois de may prochain vers le camp de la Saonne; il paſſera, coſme on aſſeure, par Nevers, par les deux Bourgognes, duché et comté, et de là il deſcendra en Alſace, dont il viſitera touttes les places et les fortifications; la reyne et les princeſſes et dames de la cour accompagneront le Roy, à la réſerve de Madame la Dauphine qui ne bougera à cauſe de ſa groſſeſſe, mais lorſque les dames ſeront venues juſques auprès de Pfaltzbourg, ſa majeſté leur fera prendre la droicte routte vers Metz où elles ſéjourneront douze ou quinze jours en attendant que ſa majeſté les vienne prendre, et le Roy prendra la routte difficile de Hombourg, Bitſche et autres places de ces lieux déſerts et arides, et apprès qu'il en aura veu les fortifications, il viendra icy prendre les dames, où l'on dit que ſon ſéjour ne ſera pas long, mais qu'il ſe haſtera pour retourner à Verſaille avec ſa cour. On n'a point encor receu d'ordre du Roy icy touchant noſtre maiſtre eſchevin, on croit pourtant que Mr de Charuel, noſtre intendant, en a reçeu un, et on s'eſtoſne que juſques icy, il n'en a donné aucun advis à Mr Poutet, ſon ſubdélégué, c'eſt ſans doute qu'eſtant en voyage pour des affaires importantes concernant l'eſtabliſſement des eſtappes dans toutte ſa généralité, il ne veut point quitter ny venir icy pour l'eſchevinage qu'il n'ait achevé toutte l'affaire, affin de n'y plus retourner, cela eſt pourtant bien ennuyeux pour Mr Poutet, qui a d'autant plus de ſubject de s'en eſtonner, qu'il ſçait que Mr Charuel luy veut du bien et que meſme il luy a procuré ceſt employ autant qu'il luy a eſté poſſible, de ſorte que s'il a receu les ordres de la cour, on ne doibt pas préſumer qu'il voulût les taire ou

cacher aud^t ſ^r Poutet, ny le laiſſer en peine, quoy qu'il en ſoit on doibt croire que l'affaire ne tardera pas longtemps à s'achever. Je ſuis tousjours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſ^t ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 27 april 1683.

CCCXVI.

Metz, 11 mai 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, vos dernières lettres, du 4 de ce mois, ſont ſi obligeantes pour moy que je ne puis me laſſer de les lire pour ma conſolation, et elles ne contribuent pas peu à me munir de patience et de conſtance pour ſupporter les maux et incomoditéz de mon rheumatiſme. Pour nouvelles, on a icy lettres de Verſailles, du 30 du mois paſſé, qui portent que M^r le marquis de Villars a eſté nomé pour aller rellever Mr de Mortangis en Dañemarck, et qu'on luy donne cinq mil livres par mois, 12,000 livres pour ſon aměublement, ſix mil livres de penſion, et qu'oultre ce on le faict conſeiller d'eſtat, et l'on mande qu'il doibt partir bientoſt pour faire ce voyage. Et que M^r le comte de Roye ſe prépare à partir la ſemaine prochaine pour le meſme voyage de Dañemarck. Vous ſçavez peut eſtre desjà que Mr de Navaille a eſté choiſy pour gouverneur de M^r le duc de Chartres, on luy donne quattre mille livres pour ſes appoinctemens de ceſt employ, et ce ſera le Roy qui le payera. Que l'on ſçaura bien toſt la deſtinée de Madem^lle de Laval, et qui ſera ſon digne mary, et que cela roulle entre les marquis d'Autefort, de Néelle et de Saulcourt, et que M^r le duc de La Feuillade en eſt le promoteur. Que M^r le duc de Rocheguyon va ſervir d'ayde de camp dans l'armée de M^r le duc de Villeroy ſur la Sarre, et que ſon frère de Liencourt portera le mouſquet dans le régiment du Roy. Que Monſeigneur le Dauphin ira en poſte joigner le Roy à Dijon. Que le mariage de

Mademoiſelle d'Alaigre eſt enfin conclu et arreſté et que c'eſt Monſ^r le marquis de Laverdin qui s'en eſt meſlé. Que c'eſt chez Mr Fioubet que Madame de Monteſpan a veu ſon fils le marquis d'Anchain, et que l'on attend le vieil Bellegarde pour le préſenter au Roy. Que Madem^lle d'Autefort eſpouſe Mr de Fournelle, gentilhoſme de Picardie, près de Chaunes. Que M^r d'Arboureril, lieutenant aux gardes, eſpouſe la fille de la feſme de Monſieur d'Artagnan. Que l'on parle fort du mariage du duc de Choiſeul avec Mademoiſelle de Piennes. Que le Roy a donné une penſion de quattre mil livres à Mad de Poïctier, et qu'il a agréé la démiſſion de ſon oncle de l'abbaÿe de Cheminon en faveur de ſon nepveu, qu'il a auſſy agréé la démiſſion du vieux abbé de la Cheſnaye, de ſes deux abbaÿes pour ſondit nepveu, et qu'il a donné une penſion de deux mil livres au comte de Benac, en veüe de ce qu'il s'eſt converty. Que Monſ^r de Bouillier eſt allé voir ſa ſœur qui eſt en Bavière, et que l'on croit que ſon voyage eſt fort miſtérieux.

Mr de la Haye, ambaſſad^r du Roy en Bavière, eſcript de Munich, du 28 apvril, que M^r l'Electeur de Bavière en eſt party le dimanche, 25 dud^t mois, en poſte après ſon diſner pour arriver le ſoir à Waſſerbourg, où il debvoit s'embarquer ſur la rivière d'Inn, qui entre dans le Danube à Paſſau, qu'il devoit eſtre ce jour-là 28 à dix lieues de Vienne, où le général des poſtes de l'Empereur l'attendoit avec des chevaux et caleſches de poſte, pour le conduire à Vienne ou à Luxembourg ſi l'Empereur y eſt. Que ceſt Electeur meine avec luy fort peu de monde et qu'il va coſme incognito. Que le prince de Waldeck eſt auſſy party de Munich, le 26 apvril, pour aller, à ce qu'il a dit, à une de ſes maiſons, que ſa venue en Bavière n'a encor rien produict de nouveau, ny faict faire aucun mouvement de trouppes, qu'on n'en faict point auſſy de nouvelles, et que cependant on ne laiſſe pas de dire qu'on en a le deſſein. Que ſi, à Vienne, on ne peut faire eſpouſer l'archiducheſſe à M^r l'Electeur de Bavière, qu'il pourra bien repaſſer par la Saxe pour y veoir une princeſſe de

ce nom, couſine de l'Électeur; qu'il dit qu'il ne veut point ſe marier ſans avoir veu auparavant ſi l'object luy plaiſt. Il arrive icy tous les jours des trouppes, tant de cavallerie que d'infanterie, et ſi l'on ne parle point encor de les faire partir, cela incomode extrêmement les habitans qui ſont contrains de les loger, et la ville eſt préſentement ſi plaine de gens de guerre, qu'à grand peine y en ſçauroit-on loger davantage. On apprend que Mr de Monchevreül, qui eſt préſentemt à la cour, ayant voulu monter à cheval, le mercredy 28 apvril, pour ſuivre Mr du Maine, ſon cheval eſtant ombrageux, il eut peur d'une taupinière et s'abattit ſoubs ſon homme, Mr de Monchevreuil en a eu le bras caſſé. On arme encor quattre vaiſſeaux et deux brûlots à Breſt, et l'on a retardé pour ce ſubject le deſpart de la flotte qui eſtoit à la rade. Mr le chevallier de Pas, qui eſt un des fils de Mr de Feuquière, gouverneur de Verdun, eſt préſentemt à Breſt où il eſt attaqué de la petite vairolle dont il eſt tout couvert, mais on mande qu'il eſt hors de péril. On mande de Verdun que le Roy a augmenté de mil livres la penſion de Mr de Villeneufve, lieutenant de Roy, de ſorte qu'à préſent ſa penſion eſt de mil eſcus, ce qu'aucun lieutenant de Roy n'a pû encor obtenir, eſtant le ſeul qui a une penſion auſſy forte. Et quand Mr le duc de Geſvre a remercié le Roy de ceſte gratification de la part de Mr de Villeneufve, le Roy luy a dict : je ſuis content de Villeneufve et de ſes ſervices, et je ſeray bien aiſe de l'obliger; c'eſt un diſcours bien advantageux pour Mr de Villeneufve auquel je prends grande part, car il eſt fort de mes amys et c'eſt un gentilhomme autant vertueux et obligeant qu'il s'en puiſſe trouver. Je ſuis tousjours avec un très profond reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 11 may 1683.

CCCXVII.

Metz, le 22 mai 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, on attend icy avec impatience l'arrivée de Mr le duc de Villeroy qui vient pour aller comander le camp sur la Sarre; il y a desjà quelques jours que le bruict couroit qu'il devoit arriver, mais ce bruict courut par une équivoque, à cause de l'arrivée de madame de Givry et de mademoiselle sa fille, qui ce jour-là arrivèrent avec une grande escorte de gens qui aucy eût esté au-devant d'elles, le peuple ayant creu que ce grand cortége estoit pour Mr de Villeroy. On dit qu'aussytôt qu'il sera arrivé icy, il disposera du départ des troupes qui y sont pour en former le camp sur la Sarre, ce sera un grand soulagement pour ceste ville qui est extrêmement foulée par le logemt d'un si grand nombre de trouppes.

Vous sçavez que mercredy dernier, entre 9 et 10 heures du matin, qui est le jour de nos prédications ordinaires, nostre temple estant remply de beaucoup de monde, Mr Poutet, subdélegué de Mr l'Intendant, et qui est aussy présentem: nostre maistre Eschevin, vint accompagné de deux vallets de ville, et s'estant présenté à la porte du temple, demanda de parler à Mr Ancillon, ministre, lequel en ayant esté adverty vint incontinent, et Mr Poutet l'advertit d'abord qu'il ne venoit point come maistre échevin, mais come subdélégué de Mr l'Intendant qui luy avoit donné ordre de les advertir qu'il désiroit dire quelque chose à leur consistoire de la part du Roy, et que pour cest effect, il les prioit de faire assembler leur consistoire au lieu où ils avoient accoustumé de s'assembler, et ce sur les cinq heures du soir de ce mesme jour. Mr Ancillon en advertit en mesme temps ses confrères, et de suite on donna parolle à Mr le subdélégué que la compagnie du consistoire ne manqueroit pas de s'assembler à l'heure qu'il désiroit, et on luy désigna le lieu où l'assemblée se feroit. Tout cela ne put pas se faire sans beaucoup de

tracas, ce qui mit en allarme la plufpart du peuple qui eftoit dans le temple, qui s'imagina que c'eftoit quelque nouveauté préjudiciable à nos libertés. L'heure de cinq eftant venue, la compagnie du confiftoire s'affembla, et quelque temps après elle euft avis que Mr l'Intendant eftoit arrivé avec fon fubdélégué et quelques autres officiers. Le confiftoire députta à l'inftant un miniftre et quelques anciens pour les recepvoir à la porte et pour les conduire en la falle de l'affemblée; cela fe fit avec beaucoup de civilité de part et d'autre; on plaça Mr l'Intendant au bout haut du bureau, vis-à-vis des miniftres, dans un fauteuil, et Mr le fubdélégué dans un autre fauteuil à la gauche de Mr l'intendant. Mr Moncenot, chanoine de la Cathédrale, qui repréfentoit Mr noftre Évefque, qui à caufe de fon indifpofition n'avoit pu s'y trouver en perfoñe, fut placé dans un autre fauteuil près de Mr le fubdélégué; il y avoit encore quelques jéfuittes et autres eccléfiaftiques qui furent placés de fuitte fur des chaifes. Après quelques cérémonies et desférance de civilité, Mr l'Intendant prit la parole et dit que fa majefté, dont le zèle et l'affection pour fes fubjects eftoyent tout à faict extraordinaires, ayant efté exhortée et priée par les prélats et eccléfiaftiques de l'affemblée du clergé de fon royaume de vouloir travailler à ramener dans l'Église les prétendus refformés qui s'en eftoient féparés et pour ceft effet de faire lire et publier dans leur confiftoire une lettre en forme d'exhortation paftorale que le clergé avoit faict dreffer à ceste fin, les affeurant de la part de fa majefté qu'ils ne fauroient faire chofe qui lui foit plus agréable, que de fe réunir avec fes autres fubjects dans une mefme religion; qu'en tous cas le Roy défiroit fçavoir pourquoy ils s'eftoient féparés de la religion catholique, et pour quelle raifon ils avoient faict un fchifme en l'Eglife et qu'ils en miffent les raifons par efcript. Enfuite Mr Moncenot prit la parole au nom de monfr l'Evefque, exagéra fort les obligations que nous avions à fa majefté, coñe à un bon père qui prenoit foin de noftre falut. Et de fuitte il procéda à la lecture de cette exhortation paftorale, tant en françois qu'en latin, après laquelle lecture, on en jetta quantité de copies fur le bureau, et le

miniſtre qui préſidoit en l'aſſemblée reſpondit à peu près en la meſme manière qu'avoit fait Mr Claude à Charenton, lorſqu'on y fuſt lire et publier lad exhortation paſtorale, et adreſſant ſa parole à Mr l'Intendant luy dit que nous recognoiſſions en luy le caractère de l'authorité royalle de noſtre monarque, laquelle authorité nous ſera toujours ſacrée, et en très grande vénération, et en la perſonne de Mr l'Intendant un mérite ſingulier et extraordinaire, qui le faict eſtimer de tout le monde. Pour monſeigneur l'Eveſque qui eſt repréſenté icy par Mr Moncenot pour nous lire un eſcript de meſſieurs de l'aſſemblée du clergé, nous regardons ces meſſieurs pour des perſonnes qui tiennent un rang très conſidérable dans l'Eſtat, et come des gens de grand mérite, mais pour l'eſcript, nous ne pouvons le regarder come un acte qui ſuppoſe que ces meſſieurs ayent aucune authorité ſur nous pour les choſes de foy, de religion ou de diſcipline, et que ſi ce qu'ils en font eſt par office de charité, nous y répondrons par des déſirs, par des vœux et par des prières à Dieu; qu'au ſurplus nous ſupplions très humblement monſeigr l'Intendant de vouloir s'aſſeurer des profonds reſpects que nous avons et aurons tousjours pour le ſacré nom de ſa majeſté et de noſtre zèle et fidélité inviolable pour ſon ſervice, auſſy bien que noſtre admiration pour ſes vertus heroïques, et pour les heureux ſuccés qu'il a plu à Dieu de luy donner. Que nous avons toujours eu ceſte confiance en ſa juſtice et en ſa bonté, qu'il ne nous voudra jamais obliger à faire rien contre noſtre conſcience, dont ſa majeſté ſçait bien que Dieu ſeul eſt le maiſtre, et qu'auſcy nous ne ceſſerons jamais nos vœux et nos prières pour la conſervation de ſa perſonne ſacrée, et pour la continuation de la gloire de ſon règne, et pour vous auſcy, monſeigr l'Intendant; pour ce qui eſt des raiſons de noſtre ſéparation d'avec l'Égliſe romaine, nos auteurs, qui en ont eſcript ſi amplement il y a longtemps, ont ſi bien faict voir les abus et les ſuperſtitions qui ſe ſont gliſſées inſenſiblement dans l'Égliſe romaine, qu'il nous a eſté impoſſible d'y demeurer ſans aller directement contre le comandement de Dieu, qui veut que nous le ſervions ſuivant l'ordonnance de ſa parole. En ſorte

que l'on ne peut doubter que meſſ[rs] du clergé n'en ſoyent ſuffiſamment inſtruits. Si neantmoins ſa majeſté déſire d'en veoir quelque choſe en abrégé, on luy en fera un mémoire qui l'en inſtruira ſuffiſamment. Après ceſte reſponſe, on converſa les uns avec les autres très civilement. Et peu après, M[r] l'Intendant s'eſtant levé pour ſe retirer, il fut reconduict et accompagné par nos miniſtres et par une partie de nos anciens juſqu'à ſon caroſſe, où on luy fit de grands remercimens ſur la manière obligeante avec laquelle il avoit exécuté la choſe. Vous ugez bien, Monſieur, par mon eſcripture et par mon ſtyle embarraſſé que les douleurs de mon rhumatiſme cauſent tout ce déſordre; je croy qu'à ceſte conſidération vous me ferez la grâce de m'excuſer et de croire que je ſuis avec autant de paſſion que de reſpect, Monſieur, votre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, ce 22 may 1683.

CCCXVIII.

Metz, 1er juin 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, vous m'avez beaucoup obligé de me donner de vos nouvelles, du 28 may dernier, je les ay receu avec beaucoup de ſatisfaction, et je vous rends mille grâces de la peine que vous avez bien voulu prendre de m'en faire part. Nos trouppes qui eſtoyent icy partent tous les jours et marchent vers le camp de la Sarre, on nous laiſſe icy pourtant trois bataillons pour travailler à nos fortifications, leſquels ne feront point de garde, on laiſſe ce fardeau aux pauvres bourgeois, qui feront bien fatiguéz pendant que les ſoldats dormiront chez eux à leur aiſe. Le bruict eſt grand icy qu'il y a eu grand bruict à Fribourg pour une trahiſon braſſée par des Allemands qui avoyent gaigné des ſoldats de la garniſon et devoyent entrer dans la ville à certaine heure, ce

qui a esté dit ou descouvert, et on s'est saisy des traistres; et comme je n'ay rien veu de tout cela dans les lettres de Strasbourg, j'ay peine à me persuader que ce bruict soit véritable, car vous seriez les premiers à en sçavoir des nouvelles. On raconte icy l'affaire en deux mannières : ceux qui veullent que ç'ait esté une trahison et une conspiration pour livrer la place aux Allemands, disent que deux cents soldats de la garnison avec plusieurs sergens s'estant entendus avec les Allemands avoyent promis de leur livrer la ville un certain jour, et d'y faire entrer autant de trouppes impérialles qu'ils désireroyent, qu'un des sergens du complot estant tombé malade, il auroit eu soing de sa conscience, et auroit révélé l'affaire à laquelle on a pourveu. En l'autre mannière, on soustient qu'il n'y a eu aucune trahison ny intelligence avec les impériaux, mais seulem^t un dessein, qui est si naturel aux soldats, qui est de déserter; deux cents d'entre eux, avec quelques sergens, se seroyent retirés le soir de la journée qu'ils avoyent prise entre eux, ce que le comandant ayant appris il auroit faict courre apprès, et on les auroit attrappés à quelques lieues de là, et iceux chargés pour les obliger à revenir, mais eux, dans leur opiniastreté, auroyent mis l'espée à la main et se seroyent deffendus vigoureusem^t; à la fin pourtant le plus grand nombre auroit surmonté le moindre, et on auroit rameiné les déserteurs à Fribourg, où on les auroit jugés et condamnés, une bonne partie d'iceux à la mort, et le reste aux gallères. On a envoyé icy le traicté de l'alliance faicte entre l'Empereur et le Roy de Pologne, mais c'est en langue latine; si vous en désirez une coppie, je vous en envoyeroy une, mais comme j'escris à présent avec beaucoup de peine, je n'ay pas pû en faire coppie pour ce voyage. Je suis toujours avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéiss^t serviteur.

JALON.

A Metz, le 1er juin 1683.

CCCXIX.

Metz, 7 juin 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,..... Icy nous n'avons plus d'autres trouppes que celles de trois bataillons qu'on nous a laiſſés pour travailler à nos fortifications, et come les gens-là ne font ny guet ny garde, tout cela va à la charge de noſtre pauvre peuple, qui ſera obligé de garder les ſoldats qui ſeront logés chez luy. On nous raconte icy une choſe merveilleuſe et extraordinaire du camp de Mr de Villeroy ſur Sarre, c'eſt que le duc eſtant allé à la chaſſe avec grand nombre d'officiers et de gens de qualité de ce camp, dans les grands bois qui ſont proches du camp, leurs chiens pouſſèrent quatre cerfs leſquels eſtant vivement pourſuivis et preſſés ſe ſeroyent enfin arreſtez près d'un grand rocher, et l'on voit paroiſtre au milieu d'eux un enfant de l'aage d'environ ſix à ſept ans, dont les chaſſeurs étonnés firent advertir Mr le duc de Villeroy, lequel demeura ſurpris de cette merveille; il fit eſcarter les cerfs qui ne quittèrent l'enfant qu'avec peine. L'on prit l'enfant et on le porta au logis de Mr de Villeroy, où il eſt nourry et entretenu. Et l'on remarqua que ces cerfs ayant veu emporter l'enfant, ils ſuivirent ceux qui le portoient et vinrent juſque dans le logis de Mr de Villeroy, qui ne vouluſt pas qu'on leur fit aucun mal, mais ſeulement les fit chaſſer dans les bois, et il y a grande apparence que ces cerfs nourriſſoyent ceſt enfant, et que c'eſtoit la raiſon qu'ils ne vouloient pas l'abandonner. Pour moy, j'ay peine à croire ceſte hiſtoire, et je m'imagine qu'il y a là bien des choſes fabuleuſes.

JALON.

A Metz, ce 7 juin 1683

CCCXX.

Metz, 12 juin 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR,... le mercredy 26 may toute la Sorbonne a donné au St-Siége de Rome toute l'authorité tant au-deſſus des conciles que pour l'infaillibilité et autres matières de foy, que M^r^ l'archeveſque en fuſt porter les nouvelles au Roy, qui en témoigne (à ce que l'on mande) beaucoup de joye et de ſatisfaction.

JALON.

A Metz, ce 12 juin 1683.

NOTES

Note 1.

P. 2. — *Jacques de Saint-Aubin.*

Jacques de Saint-Aubin, petit-fils d'un notaire apostolique de Metz, était un médecin distingué et un profond érudit. Il fut associé à Anuce Foës dans la publication des œuvres d'Hippocrate et se chargea particulièrement de la traduction des scholies de Palladius sur le livre des fractures. Médecin stipendié de la cité de Metz en 1579, il mourut en 1597, laissant inachevé un *Traité sur la peste,* qui fut publié l'année suivante chez Abraham Fabert, sous le titre de : *Nouveau Conseil et advis pour la préservation et guérison de la peste,* etc. La mémoire de J. de Saint-Aubin est justement honorée comme celle d'un des Messins les plus distingués de son temps.

Note 2..

P. 2 et suiv. (Lettres 2 à 12.) — *M. Hochfelder, syndic et secrétaire d'État.*

Paul Hochfelder, cousin du recteur de l'Académie Jean Sturm, était professeur à Strasbourg en 1575 L'année précédente, il avait fait partie d'une députation envoyée à l'empereur Maximilien II, à Vienne, où se trouvait alors Hubert Longuet, l'ami de Mélanchthon, du cardinal Du Bellay, de de Thou, et qui avait dû à Morvilliers, l'évêque d'Orléans, d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. Dans une lettre adressée de Vienne, le 31 décembre 1574, à Jean Sturm, Longuet écrivait : « Les orateurs que votre ville a envoyés ici ont fait si bien par leurs vertus et leurs talens que beaucoup de personnes ont de vous une bien plus haute opinion qu'auparavant... Je sais par des personnes dignes de foi que l'empereur a dit, après un discours

du docteur Hochfelder, qu'il n'avoit jamais entendu auparavant un orateur qui expofât avec tant d'habileté les détails des chofes dont il parle, et fans y mêler cependant des chofes inutiles ou qui pourroient paroître faftidieuses à l'auditeur... »

Note 3.

P. 2, 4, 6, etc. — *Nouveau ftyle..., à notre ftyle..., à votre ftyle...*

La réforme apportée en 1582 au calendrier par le pape Grégoire XIII, et qui fut adoptée sans difficulté par les pays catholiques, n'a été introduite à Strasbourg qu'en 1682. « Louis XIV avait ordonné dès 1681 l'introduction de l'almanach grégorien, mais le Magistrat fit des réclamations. Celles-ci n'ayant pas été accueillies, cette introduction fut effectuée par arrêté des Sénat et XXI du 11 février 1682, et il fut pris les mesures nécessaires pour une nouvelle fixation des jours de foires, des termes de baux, de l'entrée en service des domestiques et des jours de certaines solennités. » (Hermann, *Notices historiques sur la ville de Strasbourg*, I, p. 84 et 177-8, note 64.) La réforme grégorienne ne fut admise en Allemagne qu'en 1700, en Suisse en 1701, en Angleterre en 1752 et en Suède en 1753 ; elle n'a pas encore pénétré en Russie. — La différence entre les deux calendriers n'était primitivement que de dix jours (voy. p. 6, la date de la lettre V, où Jacques de Saint-Aubin rappelle l'anniversaire de l'attentat de Maurevert); elle s'accroît d'un jour bissextile par siècle.

Note 4.

P. 3 à 17, *passim*, etc. — *Jacques Bongars.*

Jacques Bongars, né à Orléans en 1546, mort en 1612, jurisconsulte, élève de Cujas, historien et critique latin érudit, conseiller et maître d'hôtel d'Henri IV tandis que ce dernier n'était encore que roi de Navarre; il consacra trente années de sa vie au service de ce prince qui lui confia en Allemagne de nombreuses et importantes missions, et, dans les derniers temps, le titre d'ambassadeur près les princes et États allemands. Il était à Rome en 1585 lorsque Sixte-Quint lança l'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, et se fit remarquer, dans son ardeur de calviniste, par la hardiesse de la réponse qu'il fit à cette sentence et le courage qu'il eut de la placarder lui-même à côté de la bulle, au *Campo dei Fiori*.

Pendant ses ambassades en Allemagne, de 1593 à 1609, Bongars résidait alternativement à Francfort, à Bâle, et le plus souvent à Strasbourg, où il avait étudié en 1571 [1] et où il revint une première fois en 1590, puis en 1592

[1] Dans une relation manuscrite d'un voyage fait en 1571 par Jean Geoffroy, marchand d'Orleans, on lit : « Sera pour mémoire que je trouvé à Strasbourg Jean Le Normant, Oraffe de Montdoré et Jacques Bongars, enfans d'Orléans, avec maître Chreftien Martin, leur précepteur, de nation flamande, lequel tenoit la confeffion des anabaptiftes, homme très-docte et paifible. » (Cité dans Colomiès, *Bibliothèque choisie*, Paris, 1731, p. 262.)

comme résident diplomatique. Il y comptait de nombreux amis et la plupart des lettres qu'on connaît de lui sont datées de cette ville ou de Paris. — Il logeait, à Strasbourg, chez Gravisset, orfèvre, dont le fils, qui paraît lui avoir servi de secrétaire, fut institué par lui légataire de ses livres, ouvrages et manuscrits.— C'est à Strasbourg aussi, où il était alors retenu par le service du roi, que Bongars dut se marier, au cours de l'hiver 1596-1597, à une demoiselle Odette Spifame de Chalonge, à laquelle il s'était fiancé à Paris; mais la jeune fille tomba malade et mourut peu de jours après l'avoir rejoint à Strasbourg sous la conduite de son frère. « Ainſi, écrivait Bongars, dans une lettre du 8 février 1597, Dieu a changé en un moment le comble de ma joye en un comble de douleur et il a voulu que je fuſſe veuf avant que d'avoir été marié. »

M. de Kentzinger a inséré dans ses *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg* (1818, tome I, p. 186-8) une lettre adressée de Strasbourg même, le 6 juillet 1596, par Bongars au Magistrat de cette ville sur les affaires politiques du temps, et *ib.*, p. 194-5 (1602). — (Consulter sur Bongars l'article que lui consacre le Dictionnaire de Bayle.)

Note 5.

P. 3 et *passim*. — *Mgr de Bouillon.*

Henry de La Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, né en 1555, devint prince de Sedan et duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de Lamarck, dernière héritière de ces domaines, mariage qu'il dut aux bontés du roi en 1591. Devenu veuf, il se remaria en 1595 avec Élisabeth de Nassau, protestante animée d'un zèle ardent pour sa religion. Les troubles de cette époque virent souvent Henry de La Tour dans le parti contraire au roi de France. Il passait pour le plus grand brouillon et le plus adroit politique de son temps. Il mourut en 1623, laissant deux fils, Frédéric-Maurice, époux d'Éléonore de Bergh, qui lui succéda, et l'illustre vicomte de Turenne.

Note 6.

P. 4. — *M. de Nevers.*

Louis de Gonzague, duc de Nevers, fils de Frédéric II, duc de Mantoue, était né en 1539. Il avait épousé Henriette de Clèves, héritière du duché de Nevers. Élevé à la cour de Henri II, il avait rendu les plus grands services, dans la diplomatie et dans la guerre, à son pays d'adoption. Il mourut à Nesle le 22 octobre 1595, par suite, dit-on, du chagrin que lui avaient fait éprouver les reproches de Henri IV au sujet de la prise de Cambrai par les Espagnols.

Note 7.

P. 4 et *passim*. — *Le Cardinal de Lorraine.*

Le cardinal Charles II de Lorraine, né en 1567, était le second fils du grand duc Charles III et de Claude de France, fille de Henri II. Il succéda au cardinal Louis de Guise sur le trône épiscopal de Metz en 1578 et en laissa l'administration à Antoine Fournier, évêque de Basilée et primicier de la cathédrale, déjà suffragant depuis 1575. Il reçut en 1591 le chapeau cardinalice et le titre de légat apostolique et, l'année suivante, l'évêché de Strasbourg.

Le cardinal de Lorraine était un prélat aussi éclairé que vertueux, mais une santé déplorable ne lui permettait pas de remplir les fonctions de ses grandes charges ecclésiastiques : d'affreuses douleurs dans les membres le rendaient presque complétement impotent. Il fit, le 25 août 1607, sa première entrée à Metz dont il était évêque depuis plus de trente ans. Sa réception fut des plus solennelles : un cortége composé de toutes les autorités et de la noblesse de Metz, où se trouvaient même plusieurs protestants, accompagnait la litière dans laquelle il était couché. Trois mois après, le 24 novembre, il mourut à Nancy, âgé de quarante ans, et reçut la sépulture dans l'église primatiale de cette ville.

Note 8.

P. 6 et *passim*. — *M. de Vaudemont.*

François de Vaudemont, né en 1572, était le troisième fils du grand duc Charles III et de Claude de France. De Christine de Salm, qu'il épousa en 1591, il eut deux fils, le duc Charles IV et le cardinal Nicolas-François. En 1624, après la mort de son frère, le bon duc Henry, mort sans héritiers mâles, il se fit reconnaître pour duc de Lorraine, mais abdiqua peu après en faveur de son fils Charles, époux de la princesse Nicole, sa cousine. Il mourut en 1632 au milieu des désastres qui avaient succédé aux règnes pacifiques et prospères de ses prédécesseurs.

Note 9.

P. 6. — *Le Procureur général Joly.*

Pierre Joly, un des plus illustres Messins de son temps, était fils d'un notaire de Metz et petit-fils d'un paysan aisé, maire de Frécourt. Il était doué de grands talents et d'une érudition singulière. Il avait rempli de modestes emplois de judicature lorsque le roi le nomma en 1592 son procureur général en la justice des Trois-Évêchés, création nouvelle qui préparait de loin l'établissement d'un parlement. En 1601, il fut compromis dans la fameuse conspiration imaginée par M. de Sobole (voy. les notes 18 et 21), emprisonné à la Citadelle, puis envoyé à Paris devant le Parlement, où son

innocence fut reconnue avec éclat. Il revint à Metz servir la cause française, à laquelle il était profondément dévoué et y termina sa carrière en 1622. Son frère et un de ses neveux moururent le même jour que lui, de la même épidémie. Il appartenait à la religion protestante.

Note 10.

P. 7, etc. — *De Flavigny.*

La famille de Jean de Flavigny n'était pas originaire du pays messin, elle venait de Picardie, mais il s'était fait à Metz une position considérable, tant par ses talents que par sa fortune et l'importance de l'alliance qu'il avait contractée en cette ville en épousant Mlle Rollin, fille du seigneur de Verny. Il faisait partie du Conseil des Treize (cf. le *P.-S.* de la lettre XXXVII) et possédait les seigneuries de La Horgne, Malroy, Mancourt (voy. lettres CCLXII-IV, *in fine*), Verny et Vigny. Il appartenait à la religion réformée. Ses fils paraissent avoir tous suivi la carrière des armes, car son nom, après lui, disparaît de la liste des emplois civils, tandis que des Flavigny, portant les titres de ses terres, sont capitaines aux régiments du Maine, de la Reine et de Romainville. Un de ses petits-fils fut reçu conseiller au Parlement de Metz en 1716. Cette famille est éteinte, au moins dans le pays messin.

Note 11.

P. 8. — *Sr Thomas de Créhange.*

Le baron Thomas de Créhange-Pittange, seigneur de Château-Brehain, était fils de Wirich de Créhange et d'une fille de la maison des Wildgraf-Rheingraf. De ses frères, l'aîné, Christophe, était bailli d'Allemagne, et le cadet, François, lieutenant-général pour le cardinal de Lorraine dans l'évêché de Strasbourg.

Créhange, sur la Nied allemande, canton de Faulquemont, était le siége d'une seigneurie de nom et d'armes, fief lorrain, relevant de la châtellenie de Fénestrange. Au xve siècle elle fut érigée en baronnie mouvante du duché de Lorraine, et en 1617, par l'empereur Mathias, en comté, terre immédiate d'empire dans le cercle du Haut-Rhin. Ce comté comprenait 17 châteaux et 40 seigneuries. Les seigneurs de Créhange ne cessèrent pas de jouer un rôle important dans les affaires de la Lorraine et de l'Empire. Cette illustre maison s'éteignit en 1724 dans celle des comtes de Wied-Runkel.

Note 12.

P. 8 et 12. — *Chartreuse de Strasbourg.*

En 1339, trois bourgeois établis à Strasbourg, Jean de Misnie, Gérard de Saxe et Wernher de Hesse, avaient, du consentement de l'évêque Berthold,

fondé une chartreuse aux environs de la ville, entre Königshoffen et Eckbolsheim, au lieudit : *Unserer Frauen Bühl* (colline Notre-Dame). Elle relevait de la Grande-Chartreuse du Dauphiné. Après que Strasbourg eut adopté la Réforme, le Magistrat de la ville aurait voulu supprimer le couvent, mais il n'avait osé le faire, pour ne pas mécontenter le roi de France, protecteur de l'ordre. En 1542, il se contenta de solliciter de François Ier le droit d'en nommer les administrateurs, afin, disait-il, d'empêcher la dilapidation des revenus du monastère par les religieux. — En 1590, la ville se croyant menacée dans sa sécurité par le voisinage de ce couvent, situé dans sa plus proche banlieue et dont les bâtiments étaient aisés à fortifier, s'adressa à Henri IV, lui offrant de lui remettre une dette de 42,000 fl. dont il était débiteur envers Strasbourg, et de lui consentir en outre un nouveau prêt de 18,000 fl., s'il voulait s'employer à obtenir la suppression et la démolition du monastère. Ces conditions furent acceptées par le vicomte de Turenne, ambassadeur du roi de France en Allemagne, sans qu'il eût consulté son souverain, et la démolition eut lieu aussitôt. Toutefois, le règlement de la question financière se prolongea longtemps : l'ordre des chartreux finit par être indemnisé, en 1601, sous forme d'une rente sur la gabelle de Normandie. L'acte de cession fut sanctionné par l'empereur d'Allemagne Rodolphe II, et la ville entra ainsi en possession définitive des terrains. (Voy. Friese, *Vaterländ. Geschichte,* II, 340-1 ; Spach, *Lettres sur les Archives départ. du Bas-Rhin,* lettre XXXIII ; Schœpflin, éd. Ravenez, V, p. 54-5 ; Piton, *Strasbourg illustré,* I, 233-4 ; cf. dans Kenzinger, *Docum. histor. tirés des Archives de Strasbourg,* I, p. 161-9, cinq lettres adressées de Dieppe, d'Alençon, de Gisors, de Compiègne et de Meaux, par Henri IV, au Magistrat de Strasbourg : 1589-1591.)

Note 13.

P. 8 et 10. — *Le roy donne sa sœur à Marquis du Pont...*

Henri de Lorraine, fils aîné du grand-duc Charles III, était né en 1563. Il porta le titre de marquis de Pont-à-Mousson jusqu'à son mariage, en 1599, et reçut alors celui de duc de Bar qu'il échangea contre celui de duc de Lorraine à la mort de son père. Il fut un des meilleurs princes de son temps.

L'ambition de sa maison et la politique de Henri IV avaient seules inspiré le projet de son mariage avec Catherine de Bourbon, plus âgée que lui de six ans, opiniâtrément attachée au calvinisme, et, de plus, portée vers le comte de Soissons par un sentiment des plus tendres. Vu la différence des religions et la parenté à un degré prohibé, il était nécessaire d'avoir des dispenses de Rome. Le pape les refusa avec une fermeté d'autant plus tenace que la princesse s'était refusée à les solliciter. Cependant, le 19 janvier 1599, l'archevêque de Rouen bénit le mariage dans le cabinet du roi en disant que les dispenses pontificales ne manqueraient pas de venir après coup ; mais elles

n'arrivèrent pas et Catherine mourut en 1604 avant d'avoir vu lever l'excommunication de son époux. Cette union, que tout au début semblait devoir rendre peu heureuse, fut remarquable par une parfaite et réciproque tendresse. La duchesse y trouva un réel bonheur, malgré les persistantes préventions des catholiques lorrains à son égard.

Note 14.

P. 9 et 10. — *Brederode.*

Pierre Corneille de Brederode, jurisconsulte hollandais, né à La Haye, fut longtemps ambassadeur des Provinces-Unies auprès des princes d'Allemagne. On ignore la date de sa mort, mais on connaît de lui plusieurs ouvrages publiés de 1588 à 1634. Celui qui parut à cette dernière date a été imprimé à Strasbourg sous le titre : *Analysis IV librorum Institutionum imperialum.*

Note 15.

P. 9. — *Madame d'Eſchelles.*

Marie de Lorraine, dernière fille de Claude II de Guise, duc d'Aumale, et de Louise de Brezé, était entrée en religion. Elle était abbesse de la célèbre abbaye de Chelles, près Paris, fondée par sainte Clotilde. Cette dignité devait être occupée après elle par Marie-Henriette de Bourbon, fille de Henri IV, et plus tard par Louise de Chartres, fille du Régent.

Note 16.

P. 10. — *On baptiſe au lieu où nous avions accoutumé...*

Le temple accordé aux calvinistes, à Metz, avait été supprimé en 1572, à la suite de la Saint-Barthélemy. En novembre 1576, le roi leur permit d'en rebâtir un rue de la Chèvre, mais ils durent le fermer dès le mois de février 1577. En 1591, l'exercice du culte leur fut de nouveau accordé dans la ville, et le temple de la rue de la Chèvre se rouvrit le 10 février. Sur les réclamations du clergé, il fut encore fermé dès le 2 avril. Par lettres patentes du roi, les réformés obtinrent un lieu de réunion dans le *Retranchement*, auquel fut substitué peu après, sur leur demande, un terrain situé rue Chambière, derrière les églises Saint-Livier et Saint-Georges. On y prêcha pour la première fois le 6 juillet 1597. (Cf. la note 108.)

Note 17.

P. 10, etc. — *M. de Mercure.*

Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, né en 1524, était le troisième fils du bon duc Antoine de Lorraine et de Renée de Bourbon. Après avoir

été évêque de Verdun et de Metz, il quitta en 1548 l'état ecclésiastique et reçut les titres de duc de Mercœur et de comte de Chaligny. De sa première femme, Marguerite d'Egmont, il eut Louise de Vaudemont, qui fut reine de France, et de la seconde, Anne de Savoie, un fils, Philippe-Emmanuel de Mercœur, dont il est ici question. Ce prince épousa Marie de Luxembourg et en eut une fille, Françoise. Il joua un rôle considérable dans les troubles de la Ligue. En 1598, il tenait encore la Bretagne, dont il rêvait la souveraineté, lorsque le roi se mit en marche pour la lui enlever. Le duc, obligé de se soumettre, alla exercer sa valeur contre les Turcs, en Hongrie, et y mourut en 1602.

Note 18.

P. 11. — *M. de Saubole.*

Roger de Comminges, seigneur de Sobole, vaillant homme de guerre, mais personnage violent et despotique, fut envoyé à Metz en 1588 comme commandant de la citadelle. Deux ans après, il fut commandant de la ville et lieutenant du gouverneur, le duc d'Épernon. Il ne tarda pas à exercer une véritable tyrannie sur les Messins, commit d'incroyables exactions, qu'il couvrait du prétexte de service du roi, et alla jusqu'à imaginer une conspiration dans laquelle il chercha à faire figurer tous les magistrats et bourgeois qui lui opposaient de la résistance. Les choses allèrent si loin que le duc d'Épernon dut intervenir et le destitua de sa charge. Il s'enferma dans la citadelle et refusa d'obéir; il fallut que Henri IV vînt lui-même à Metz en janvier 1603 pour rétablir l'ordre et arracher un peuple qu'il aimait des mains de ce détestable gouverneur.

Note 19.

P. 15. — *Le Prieur de Rutile.*

Rethel, à droite de la Moselle, canton de Sierck, était un magnifique monastère de chartreux sous le vocable de saint Sixte, autrefois occupé par des bénédictins, puis par des bénédictines de Trèves. Le duc Charles II de Lorraine y mit en 1432 des chartreux qui firent parvenir le couvent à un haut degré de prospérité.

Note 20.

P. 15, 127-132. — *Joseph Junta, premier secrétaire d'État, etc...*

Joseph Junth ou Junta (forme latinisée de son nom) était fils d'un bourgeois d'Ottrott. A sa mort, en 1616, son fils, né en 1601, lui succéda dans la charge de syndic de la ville, et fut lui-même élu ammeister régent en 1663 et en 1669.

Note 21.

P. 15 et 24. — *Nos prisonniers sont sortis de la citadelle...*

Les bourgeois les plus honorables de Metz, magistrats municipaux, ayant encouru la haine de Sobole, à la tyrannie duquel ils avaient cherché à s'opposer comme c'était leur devoir, furent accusés par lui d'avoir formé une conspiration pour livrer la ville de Metz au comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg. Les présidents Miron et Jeannin furent envoyés pour instruire cette affaire. Le procureur général Joly, l'ancien maître échevin Praillon, les conseillers Copperel, le Bonhomme et plusieurs autres furent emprisonnés à la citadelle et, après deux mois de captivité, envoyés à Paris sous la garde du prévôt des maréchaux. Après une sérieuse information, le Parlement proclama leur entière innocence. (Cf. à ce sujet un petit volume rarissime et d'un intérêt saisissant : *Discours de Bartholome Francesquin dit Journée,* petit in-4°, Cl. Ouliot, 1606.)

Note 22.

P. 15. — *M. notre maistre Eschevin.*

Le maître échevin de Metz en exercice pour l'année 1597 était Jacques Praillon, aman, qui, après avoir rempli ces fonctions de 1578 à 1581, les avait reprises en 1588 pour les conserver jusqu'en 1604, et devait les reprendre encore en 1604. Maître échevin sous le gouvernement tyrannique de M. de Sobole, il ne sut pas défendre assez vigoureusement les droits de ses concitoyens et fut de leur part l'objet de violentes attaques : mais il comprit ses torts, et parvint, par une conduite plus ferme, à rentrer en grâce auprès d'eux. Il mourut le 8 mai 1623.

Note 23.

P. 16. — *Philips d'allars ou quintes.* — P. 265. — *Rehaussement des monnaies.*

Le *Philippsthaler,* aussi appelé *Kœnigsthaler* (écu du roi ou écu de Philippe II), qui se subdivisait en *quintes* ou cinquièmes, était une des monnaies d'argent les plus répandues en Alsace à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Frappée au titre de 830 millièmes, sa valeur intrinsèque était d'un peu plus de 6 francs de notre monnaie, mais comme elle était couramment acceptée à Strasbourg sur le pied de 9 philippsthalers contre 10 reichsthalers ou écus d'empire, dont le taux équivalait à 5 fr. 80 c., celui de la première de ces monnaies ressortait à 6 fr. 44 c.

Divers passages des lettres de Flavigny font incidemment allusion à la crise monétaire qui sévissait dans toute l'Allemagne au début du XVIIe siècle. C'est l'époque du *billonnage* (*Klipper- und Wipperzeit*), où un agiotage

et une usure effrénés, amenés par la falsification des monnaies qu'encourageaient ou que pratiquaient ouvertement les princes à court d'argent et à bout de ressources, entraînèrent un énorme renchérissement qui n'a de comparable que la crise qui a sévi en France au temps de la dépréciation des assignats. Quelques exemples en donneront une idée. Le florin d'argent de Strasbourg, qui représentait encore en 1601 une valeur de 4 fr. 14 c., était tombé à 3 fr. 24 c. en 1619, à 2 fr. 48 c. six mois plus tard, à 1 fr. 16 c. à la fin de 1621, et n'était plus accepté que pour 97 cent. en juillet 1622. Vers la même époque, en février 1623, on fondit des *blancs* de Lorraine pour une valeur nominale de 100 florins : au lieu des 5 marcs d'argent fin qu'on aurait dû en retirer, on n'en recueillit que 5 onces : ces pièces n'avaient donc qu'un 30e de leur valeur. — Pour remédier à une situation aussi déplorable, il intervint entre divers États d'Allemagne une sorte de convention monétaire, qui fut introduite à Strasbourg par le règlement du 19 octobre 1623. C'est à cette mesure, alors en préparation, qu'il est fait allusion au commencement de la lettre du 10 août 1623 (page 265). [Voy. Friese, *Vaterländische Geschichte,* III, pages 45 et suiv. ; Hermann, *Notices historiques,* pages 67-68 et 161-166 ; Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace,* tome I, pages 387-393, 449-452, et *passim.*] — On se bornera à renvoyer à la table des pages 505 à 511 de ce dernier ouvrage, pour la détermination de la valeur des diverses autres monnaies (florins, batz, ducatons, etc., etc.) dont parle Flavigny, dans le cours de ses lettres. (Voy. pages 16, 30, 80, 186, 205, 274, etc.)

Note 24.

P. 17 à 126. — *Jean Philippe Bœcklé...*

Jean-Philippe Bœcklin ou Bœcklé, à qui sont adressées les lettres XV à CXXI, fut le 274e stettmeister. Élu pour la première fois à ces fonctions en 1594, il y fut successivement maintenu jusqu'en 1614, année de sa mort. — Les Bœcklin comptaient dès le XIVe siècle parmi les familles patriciennes d'Alsace : un Bœcklin était commandeur de l'ordre de Malte en 1374 ; un autre figure dans la liste des seigneurs ayant pris part, en 1390, à Strasbourg, à un tournoi. Selon Schœpflin, ils auraient reçu, en 1513, de l'empereur Maximilien Ier, le droit d'ajouter à leur nom celui de Bœcklinsau, d'une île alors située sur le Rhin, près de Kehl, et qui aurait disparu longtemps avant le XVIIIe siècle, où vivait Schoepflin. Mais il est prouvé que ce nom de Bœcklinsau appartenait déjà à la famille antérieurement au XVIe siècle.

Note 25.

P. 17. — *Il n'eſt jà beſoin que vous vous exerciez davantage en la langue françoiſe...* (Voy. aussi pages 25 et 178-9.)

Si Flavigny dit vrai et ne flagorne point, le stettmeister Böcklé faisait assurément exception de son temps. Jusqu'à une époque toute récente, la con-

naissance ou du moins l'usage du français est resté rare en Alsace, même dans les classes instruites. C'est la possession de cette langue qui a surtout contribué à faire de Güntzer et d'Obrecht les principaux négociateurs de la capitulation de 1681. (Voy. les notes 89 et 103.) — Lorsqu'en 1770, la future reine Marie-Antoinette traversa Strasbourg, comme fiancée du Dauphin, la Chambre des XIII délibéra que « on inviteroit M. l'avocat général Hold à haranguer Mme la Dauphine à ſon arrivée; qu'en outre MM. les chanceliers et ſcolarques de l'univerſité veilleront à adreſſer pareille invitation à un de MM. les profeſſeurs *qui ſache bien la langue françoiſe* ». Vers la même époque, en 1778, comme M. de Chaumont de la Galaizière, nouvellement nommé intendant d'Alsace, venait prendre possession de sa charge, l'huissier-introducteur du corps universitaire, ayant demandé qui il devait annoncer, reçut du recteur lui-même cette superbe réponse: « Annoncez le recteur magnifique et les quatre décans. » — La jolie comédie d'Arnold, *Der Pfingstmontag,* qui est contemporaine de cette période, donne une idée très-juste du faible degré d'avancement de la connaissance du français au sein de la bourgeoisie de Strasbourg, à la fin du siècle dernier. Jusqu'en 1808, cette langue n'était encore enseignée, au Gymnase de Strasbourg, que dans les quatre classes supérieures, c'est-à-dire à la façon du grec; à partir de 1810, on institua, à l'occasion des distributions de prix, des exercices publics de récitation d'une fable française. En 1850, une partie des cours du séminaire protestant se faisaient encore en latin ou en allemand, et ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que l'enseignement du français avait sérieusement pénétré dans les écoles. — Un arrêt du Conseil d'État du 30 janvier 1685, ordonnant qu'en Alsace toutes les procédures et actes publics devaient être à l'avenir rédigés en français, sous peine de nullité et de 500 livres d'amende, avait admis en faveur du Magistrat de Strasbourg et de la régence de Bouxwiller une exception qui fut maintenue jusqu'à la Révolution. En fait, il n'y a pas très-longtemps que les actes des corps délibérants dans les communes et paroisses rurales étaient encore rédigés en allemand, et jusqu'à l'occupation du pays par l'armée allemande, en 1870, les actes de l'autorité administrative et notamment ceux de la préfecture du Bas-Rhin ont toujours été portés à la connaissance du public par placards ou feuillets imprimés dans l'une et l'autre langue. C'était une nécessité à laquelle, d'autre part, les journaux de la Basse-Alsace n'ont jamais même tenté de se soustraire.

Note 26.

P. 18. — *Sieur Ratſenhauſen, votre couſin...*

Il est sans doute ici question de Samson Rathsamhausen zum Stein, marié en 1600 et mort en 1622. — Son aïeul avait épousé, à la fin du XVIe siècle, la fille de Ramstein, bailli de Barr, dont la mère était une Bœcklin de Bœcklinsau. — Les Rathsamhausen n'entrèrent au Magistrat de Strasbourg

que vers la fin du XVIIe siècle, en 1689, parmi les sénateurs nobles. Cette famille, une des plus anciennes, des plus puissantes et des plus nobles d'Alsace, se divisait en deux lignes, les Rathsamhausen zum Stein (de la Roche), dont le dernier descendant mâle, Christophe-Guillaume, mourut le 24 juin 1720, et les Rathsamhausen d'Ehenweyer, dont les deux principales branches, de Wibolsheim et d'Ehenweyer proprement dit, sont elles-mêmes éteintes ou fondues, par alliance, dans la noblesse de Bavière.

Dans la liste du cortége de l'évêque Guillaume III de Honstein, à son entrée solennelle à Strasbourg en 1507, on trouve les noms d'Ulrich, Samson et Georges de Rathsamhausen zum Stein, et, parmi la députation lorraine ayant figuré à la même solennité, un Bastien de Rathsamhausen.

Note 27.

P. 19. — *Docteur Loys, stipendié de cette ville.*

La ville de Metz possédait, antérieurement au décret de l'empereur Sigismond relatif à la même matière, un médecin *stipendié,* ayant la haute main sur les services charitables et hospitaliers, et inspecteur officiel de la santé publique. On a des preuves authentiques de l'existence de ce fonctionnaire dès les premières années du XVe siècle. En 1546 et 1547, c'était l'auteur de *Gargantua,* Rabelais en personne, qui occupait cet emploi. En 1561, il était confié à Anuce Foës, l'illustre traducteur d'Hippocrate, et en 1579, à Jacques de Saint-Aubin, l'auteur des premières lettres de cette *Correspondance.* (Cf. la notice intitulée *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz,* par M. Ch. Abel, Mém. de l'Académie de Metz, 1868-1869, p. 543.)

Note 28.

P. 19, etc. — *M. d'Arguian, frère de M. de Montigny.*

M. d'Arquien fut appelé au poste de commandant de la citadelle de Metz en 1603, lors de l'expulsion de Sobole. Le lieutenant-général nommé en même temps au gouvernement du pays messin, M. de Liancourt, fit échange en 1606 de cette dignité avec M. de Montigny, gouverneur de Paris. Les deux frères conservèrent leurs fonctions dans le gouvernement de Metz jusqu'en 1610, où ils furent disgraciés. Seulement M. de Montigny continua à rester titulaire, sans en exercer les fonctions, de la lieutenance générale dont son fils eut la survivance et que le maréchal de Marillac racheta en 1629. Pendant son commandement à Metz, M. d'Arquien perdit sa femme, Louise de Lachâtre, morte à la suite de couches, en 1606. On lui fit de pompeuses funérailles. M. d'Arquien, devenu gouverneur de Calais, et M. de Montigny, maréchal de France et capitaine des gardes du roi, moururent tous deux de maladie en 1617.

Note 29.

P. 19. — *Un de nos miniſtres nommé de Combles...*

François de Combles fut un des quatre ministres de l'Église réformée établis à Metz en 1580, et un des deux choisis pour y rester en 1598. Il conserva ses fonctions pastorales jusqu'à sa mort en 1633. On trouve au XVIIe siècle trois autres pasteurs du même nom, Abel, Isaac et David; ce dernier, ministre à Metz de 1656 à 1685.

Note 30.

P. 20. — *Armes dorées que le duc d'Épernon commande envoyer de ſa part à Meſſeigneurs de votre Sénat...*

Cette armure, dont la « meſure fut priſe ſur ſa propre perſonne, pour plus particulière ſouvenance », existe encore et est actuellement déposée dans l'une des salles des armures du musée d'artillerie de Paris, à l'hôtel des Invalides (série G, n° 87 du catalogue). Un dessin chromo-lithographique en a été donné par Piton, dans son ouvrage *Strasbourg illustré,* tome I, p. 45.

Note 31.

P. 20. — *En votre tant célèbre arſenal...*

Les Strasbourgeois étaient fiers, à juste titre, de leur magasin d'armes et de leur fonderie de canons. — L'excellence de l'artillerie fabriquée à Strasbourg avait dès longtemps passé en proverbe : « L'humour nurembergeois, l'*artillerie strasbourgeoise,* la puissance vénitienne, la magnificence d'Augsbourg et l'argent d'Ulm sont fameux dans le monde entier », disait-on au XVIe siècle. Dès la fin du XIVe, cette fabrication avait été introduite à Strasbourg; la première mention qui en est faite, pour l'Alsace, remonte à 1392. En 1476 et 1477, on cite les canonniers strasbourgeois dans les contingents engagés contre Charles le Téméraire à Granson, Morat et Nancy. Quand, dans la seconde moitié du siècle suivant, l'arsenal et la fonderie furent installés dans l'ancien couvent des clarisses (sur le Broglie actuel), où cette dernière a été maintenue jusqu'en 1870, la ville se trouvait en possession de 248 canons et mortiers de tous calibres, à part un certain nombre de pièces remarquables par leurs dimensions ou leur ingéniosité, telles qu'un canon à pivot, sept canons à 2 coups et même un canon à 32 coups, disposé à la façon de la machine infernale de Fieschi et qui, sous le nom de *canon-orgue,* représentait la mitrailleuse du temps. Ajoutez-y une quantité de fusils de rempart suffisant pour armer une troupe garnissant tout le pourtour de l'enceinte fortifiée, de deux en deux toises. — Tel était l'arsenal de Strasbourg en 1545. Lorsqu'en octobre 1681 Louis XIV fit son entrée dans la ville, les Strasbourgeois lui

préparèrent une voie triomphale en garnissant de 500 canons, disposés en double haie, les approches de la porte des Bouchers. Mais déjà cette artillerie ne leur appartenait plus, Louvois ayant eu soin, par l'apostille de l'article 5 de la Capitulation (voy. la note 91), de réserver, pour être mis « au pouvoir des officiers de Sa Majesté, les canons, munitions de guerre et armes des magasins publics ». — Après qu'un arrêté du Comité de salut public, du 9 thermidor an III (27 juillet 1795), eut prescrit la reconstitution du musée d'artillerie de Paris, dont la création première datait de 1684, le Comité central de l'artillerie, institué par ce même arrêté, demanda au ministre de la guerre, par une lettre du 4 frimaire an V (24 novembre 1796), de l'autoriser à attribuer au nouveau musée tout ce qui lui paraîtrait digne d'être conservé des collections existantes en France, et notamment les riches armes anciennes déposées dans l'arsenal de Strasbourg. La ville résista le plus longtemps possible et ne livra d'abord que des pièces sans importance, mais des ordres nouveaux et plus précis, datés du 9 fructidor an VII (6 août 1799), firent envoyer à Paris les principales armes et armures ayant fait partie de l'ancien arsenal de Strasbourg. Le peu qui en resta à la ville prit le même chemin après 1830, pour combler les vides faits par le pillage du musée, à la révolution de Juillet.

Note 32.

P. 21. — *Jehan Durant.*

Le sieur Durant était un des secrétaires du duc d'Épernon, venu de Paris à Metz avec lui en 1589 et marié en cette ville. On trouvera sur son compte des renseignements assez circonstanciés dans les lettres CXII et CXV, p. 117 et 120.

Note 33.

P. 21. — *Madame la duchesse de Deux-Ponts.*

Le duc Jean II de Deux-Ponts avait épousé en 1604 Madeleine-Catherine, fille de René II, duc de Rohan. Cette jeune princesse est restée connue par sa noble réponse à une déclaration d'amour d'Henri IV : « Je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre femme, mais de trop bonne pour être votre maîtresse », réponse où se retrouve la fierté de sa race.

Devenu veuf en 1607, le duc Jean se remaria en 1612 avec Louise-Julienne, fille de Frédéric IV, électeur palatin.

Note 34.

P. 22. — *M. de Mayenne... et le sieur de Valhé, son fils...*

Jean des Porcelets de Maillane, seigneur de Valhey, conseiller d'État de Charles III, grand bailli de l'évêché de Metz et maréchal du Barrois en 1618,

avait épousé Esther d'Apremont ; il en eut André des Porcelets, sénéchal du Barrois.

Cette famille, originaire de Provence, était depuis longtemps établie dans le Barrois et avait pris place dans la chevalerie de Lorraine. Plusieurs de ses membres y avaient rempli des fonctions élevées.

Note 35.

P. 23. — *Le ſieur de Baſtilly.*

M. de Batilly, institué par Henri IV, en 1592, vice-président royal, en l'absence de M. Viart, fut investi, par suite de la retraite de ce dernier, des fonctions présidentielles. M. de Batilly se compromit fort dans les étranges procédés de M. de Sobole, vis-à-vis de la population, et s'acquit par là la haine des Messins. Il était protestant et un de ses enfants, né en 1598, eut pour parrains les jeunes ducs de Deux-Ponts et pour marraine la duchesse de Rohan. Le titulaire de la présidence, M. Viart, mourut la même année.

Note 36.

P. 24, 26. — *...Pour leur eveſque un des enfants du Roy.*

L'enfant que le choix du chapitre appelait à la dignité d'évêque de Metz était né des amours de Henri IV avec Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Il était âgé de six ans au moment de sa postulation. En raison de ce bas âge et conformément aux volontés du roi, le pape lui accorda des bulles de provision en même temps que des bulles d'accès au cardinal de Givry. Parvenu à l'âge canonique en 1621, Henri de Verneuil obtint l'administration, qu'il remit entre les mains d'un suffragant, M. Coëffetau, évêque de Dardanie. Il abdiqua en 1652. Comme il n'était pas entré dans les ordres, il quitta l'état ecclésiastique sans difficulté, fut fait chevalier des ordres du roi, duc et pair en 1665, se maria, et mourut en 1682 dans son château de Verneuil.

Note 37.

P. 24, 29. — *Bruderhof.*

Le *Bruderhof* (cour des frères), construit en 1573, était situé au chevet de la cathédrale, sur l'emplacement actuellement occupé par le grand séminaire. C'était une propriété du Chapitre, servant d'habitation à une partie des chanoines. On y gardait aussi les revenus en espèces et en nature du haut clergé ; le cloître contigu aux bâtiments était lieu d'asile. — En 1584, les chanoines protestants, avec l'appui du Sénat, s'emparèrent du *Bruderhof*. Ce fut l'origine de longs démêlés, connus dans l'histoire locale sous le nom de *Bruderhoffische Händel* (querelles de la cour des frères) et que vinrent aggraver, dès 1592, les dissensions et compétitions amenées par la mort de l'évêque

Jean de Manderscheid : cette seconde phase de la longue lutte qui divisa les catholiques et les protestants de Strasbourg, et qui est comptée au nombre des préludes de la guerre de Trente ans, est appelée *guerre des évêques* ou *guerre lorraine*. — Ces querelles provoquèrent un grand nombre d'écrits, en partie satiriques. Les archives municipales ne renferment pas moins de 5,758 pièces, contenues dans 87 volumes ou liasses, sur cette période agitée de l'histoire de Strasbourg (1583 à 1620). — La querelle du Bruderhof ne prit fin qu'en 1631, par l'intervention de Gustave-Adolphe, qui autorisa la ville à s'emparer de tous les biens ecclésiastiques. (Consultez Grandidier, *Hist. de l'église et des évêques-princes de Strasbourg*; Schœpflin, traduct. Ravenez, tome V; Rod. Reuss, *Der bischöfliche Krieg anno* 1592. Strasb., 1878, in-8°; Friese, *Vaterländ. Geschichte*, II, p. 325-339, 342-346; III, p. 4 et suiv.; Hermann, *Notices histor.* I, p. 64-5, 160-1, 291, 375; Spach, *Hist. de la Basse-Alsace*, p. 202-8, 214, 217; Kenzinger, *Docum. histor.*, p. 170-80, 183-5; — Schiller, *Histoire de la guerre de Trente ans*, trad. Carlowitz, éd. Charpentier, 1841, p. 39-40; et enfin un fragment historique, dans les œuvres mêlées de Racine, « *Historiographe du roi.* » — Voy. aussi, en particulier sur l'histoire et l'organisation du Grand Chapitre de Strasbourg, Hermann, *op. cit.*, II, 275-285; Piton, *Strasbourg illustré*, I, 52-55, 89-97, et II, 162-167.)

Note 38.

P. 24, etc. — *Léopold, évêque de Strasbourg.*

En 1598, Léopold, archiduc d'Autriche, à peine âgé de treize ans, avait été nommé et postulé coadjuteur par les chanoines catholiques assemblés à Molsheim. En 1607, à la mort du cardinal Charles de Lorraine (voy. la note 7), Léopold se rendit à Molsheim et fut mis, le 5 janvier 1608, en possession de l'évêché par le grand doyen. Toutefois, n'ayant pas pris les ordres, il ne put être nommé évêque titulaire et n'en fut qu'administrateur.

« Au printemps de 1626, l'archiduc Léopold d'Autriche, jusque-là évêque de Strasbourg, se rendit d'Innspruck à Rome pour remettre au pape et résigner entre ses mains les deux évêchés de Strasbourg et de Passau, dont il était chargé. Après quoi il épousa une jeune fille d'Urbin, Claudia de Médicis: le mariage fut magnifiquement célébré à Innspruck le 25 avril. L'évêché de Strasbourg étant, par suite de ce mariage, de nouveau devenu vacant, les chanoines du haut chapitre de Strasbourg s'assemblèrent et élurent pour évêque le sérénissime prince et seigneur Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, fils de S. M. Ferdinand II, homme pieux, aimable, de haute intelligence et science, lequel avait été si bien doué par Dieu dans tous les arts et toutes les sciences qu'il n'avait guère son pareil parmi les personnages princiers du temps. Il a su aussi maintenir de bonnes relations avec la ville. » (Chronique mss. de Jean Walther, de Strasbourg. Extraits publiés pour la première fois par M. Rod. Reuss, dans le *Programme* [en allemand] *du Gymnase protest. de Strasbg*, 1879-1880, p. 20.)

Note 39.

P. 25 et *passim*. — *M. le Cardinal de Givry.*

Anne de Peyrusse d'Escars, cardinal de Givry, né à Paris le 30 mars 1546, était un des prélats les plus recommandables de son temps. Il était entré dans l'ordre de Saint-Benoît, puis avait été nommé évêque de Lisieux. Appelé par Clément VIII, en 1596, à la pourpre, la plus grande partie de sa carrière se passa à Rome, où il était vénéré à tel point que, dans le conclave de 1605, où Léon XI fut élu, les vœux et les acclamations du peuple demandaient hautement pour lui la dignité pontificale. Il avait reçu les titres de protecteur de l'Église de France et de l'ordre de Cîteaux. Ce fut dans cette situation éminente que le choix du roi et du chapitre vint le chercher pour mettre entre ses mains le bâton pastoral de Saint-Clément. Il en prit possession le 16 juin 1608 et mourut à Vic le 19 avril 1612, universellement vénéré et regretté.

Note 40.

P. 25. — *...Au lieu où il ait tant demeuré.* — P. 27. — *...De la perte de ses bénéfices.*

A l'époque où mourut le cardinal de Lorraine, il y avait plus d'un siècle que le majestueux et fastueux titre d'évêque de Metz appartenait à des princes de la maison de Lorraine (1484-1607). Six de ces princes l'avaient successivement porté. Aussi le comte de Vaudemont aurait-il voulu, à tout prix, en voir pourvu son fils Nicolas-François, déjà coadjuteur de Toul et futur cardinal. Mais il était temps que les intérêts de la France prissent à Metz le pas sur ceux de la Lorraine. Les inconvénients des innombrables enclaves du temporel de l'évêché qui existaient dans le duché disparaissaient devant le fait d'une administration pour ainsi dire commune. Aussi le duc Charles éprouvait-il un amer chagrin à la pensée de les voir reparaître.

Note 41.

P. 30. — *Le jeune Botzsemer...*

Jean-Charles de Botzheim, né en 1594, siégea parmi les XV et fut stettmeister de 1639 jusqu'à sa mort (1642). Il avait épousé une fille de Jean-Louis Bœcklin de Bœcklinsau.

Note 42.

P. 31, 39, 45, 46, 47. — *Les Zorn.*

Cette ancienne famille qui, dès le XIIIe siècle, a tenu une grande place dans l'histoire d'Alsace, et qui a compté jusqu'à trente-deux branches, est

encore représentée aujourd'hui par ses deux branches principales, les Zorn de Bulach (résidence : château d'Osthausen, en Alsace) et les Zorn de Plobsheim, fréquemment alliés à la noblesse allemande et autrichienne.

De 1272 à 1789, Strasbourg a compté 52 stettmeisters du nom de Zorn. Sébastien Zorn de Plobsheim, petit-fils d'Adam Zorn Brack (stettmeister de 1478 à 1481 et de 1505 à 1515), fut stettmeister de 1603 à 1610.

Son fils Wolfgang-Dietrich (Wolf-Didier ou Théodore), né en 1592, fut investi des mêmes fonctions de 1636 à 1654, et Adam Zorn, son cousin germain, de 1612 à 1623.

Quant à Jacques-Christophe, fils dudit Adam, et qui, dès 1608, ne promettait guère (voy. ci-dessus, pages 30, 39, 45 et 46), il paraît avoir mal tourné ; du moins son nom ne se rencontre-t-il pas dans les annuaires du Magistrat de Strasbourg.

Note 43.

P. 32, etc. — *M. de Selves, notre président.*

Lazare de Selve, seigneur de Breuil et de Marignan, descendant de Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, était conseiller à cette cour lorsqu'il fut envoyé à Metz en 1606, avec le titre de « président pour Sa Majesté ès villes, comtés et évesches de Metz, Toul et Verdun ». Il était, dit Meurisse, « fort homme de bien et grand zélé à sa religion ». Ce fut à son active impulsion que le pays messin fut redevable d'un corps de doctrine judiciaire depuis longtemps réclamé, les *Coutumes de Metz*.

Il perdit en 1612 sa femme, Théodora Vignoy, qui fut inhumée en grande pompe dans l'église Saint-Arnould, et épousa, deux ans plus tard, Françoise Praillon, d'une des familles les plus éminentes de la bourgeoisie messine.

Note 44.

P. 33. — *Si Mathieu écrit au gré de certaines gents...*

Pierre Mathieu, poëte et historien, né à Pesme, en Franche-Comté, le 10 décembre 1563, mort en 1621, avocat à Lyon, ardent ligueur, fut député en 1594 auprès de Henri IV, dont il devint le partisan, et, par la protection du président Jeannin, le favori et l'historiographe. Il publia de nombreux ouvrages, entre autres la *Guisiade, ou le Massacre du duc de Guise*, tragédie parue en 1589 et réimprimée dans le *Journal de Henri III*, mais Bongars, dans sa lettre à Bœcklé, du 6 mars 1608, fait sans doute allusion à l'*Histoire de France et les choses mémorables advenues ès provinces étrangères depuis* 1598 *jusqu'en* 1604. Paris, 1606, 2 vol. in-8°. Le jugement sévère qu'en porte Bongars s'explique par ce fait que dans cette histoire il est question d'événements auxquels il avait lui-même participé comme résident et ambassadeur et que, comme calviniste convaincu, il devait souvent différer dans ses appréciations

de Mathieu, qui était non moins bon catholique. « On a été, dit Bayle, surpris de voir Mathieu devenir l'historiographe et le confident de Henri IV, mais ce prince avait le grand défaut de négliger et d'abandonner durement ses vrais amis pour se livrer ensuite sans réserve à ses ennemis. »

Note 45.

P. 35. — *Un fils de M. d'Espernon en possession de l'abbaye de Saint-Vincent.*

Henry de Nogaret, cardinal de La Valette, troisième fils du duc d'Épernon et de Marguerite de Foix, né en 1593, mort en 1639, fut revêtu dès sa première jeunesse des grandes dignités de l'Église. C'était un prélat belliqueux qui consacra au commandement des armées la plus grande partie de sa carrière. Il devint successivement archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Victor, et dut à l'influence de son père la possession de trois des quatre riches et célèbres abbayes bénédictines de Metz, savoir : Saint-Vincent, en 1618, Saint-Clément, en 1624, Saint-Symphorien, en 1635. En 1608, il s'en fallait de dix ans que la dignité d'abbé de Saint-Vincent fût vacante. Dom Jean Saunier, qui l'occupait depuis 1600, ne devait mourir qu'en 1618. Il est donc seulement ici question de la survivance et de la coadjutorerie. L'administrateur des fructueux bénéfices du cardinal de La Valette à Metz était le maître échevin Fabert, père du maréchal.

Note 46.

P. 37. — *On nous dit que M. le duc de Lorraine est mort.*

Le grand duc Charles III mourut le 14 mai 1608. Ses funérailles, dont la pompe fut exceptionnellement grandiose, n'eurent lieu que le 17 juillet. Elles ont été décrites en détail dans un livre intitulé : *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funèbre faits à l'enterrement de très-haut et très-puissant et sérénissime prince Charles III...*, par Claude de La Ruelle. Clairlieu, J. Savine, 1609, 202 ff. magnifiques planches in-f°, gravés par Brentel, Strasbourg.

Note 47.

P. 37. — *La duchesse de Bar estre enceinte...*

Ce n'était malheureusement pas à un fils que la duchesse allait donner le jour. Le 3 novembre 1608 naquit la princesse Nicole, que son mariage avec le duc Charles IV, son cousin, devait condamner à tant de douleurs.

Note 48.

P. 39. — *Le mariage de Mlle de Mercure avec M. de Vandome...*

Lorsque le duc de Mercœur dut se soumettre à Henri IV, la première condition mise à son pardon fut le mariage de sa fille, la plus riche héritière

du royaume, avec César de Vendôme, fils naturel du roi, né de Gabrielle d'Estrées en 1594. Les futurs époux n'étaient alors que des enfants. Ce ne fut que dix ans plus tard que l'alliance promise se réalisa, malgré les vives résistances qui y furent opposées par les princes de la maison de Lorraine.

Note 49.

P. 40. — *M. le prince Palatin.*

Frédéric IV, électeur palatin en 1583, avait épousé, en 1593, Louise-Julienne de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange. La sœur de cette princesse, Isabelle de Nassau, était devenue, en 1595, la seconde épouse de Henri de la Tour, duc de Bouillon.

Le jeune prince palatin, qui devait devenir en 1610 l'électeur Frédéric V, était né le 16 août 1596. Il avait donc douze ans lors de son passage à Metz. Sa sœur qui l'accompagnait, née en 1600 d'après le témoignage de notre lettre, était la princesse Charlotte-Élisabeth, destinée à devenir, en 1616, l'épouse de George-Guillaume, électeur de Brandebourg. « Madame sa tante » n'était autre que la duchesse de Bouillon.

Note 50.

P. 40. — *Un village appelé Moulin.*

Le château de Moulins, village situé à 5 kilomètres de Metz, était une superbe résidence digne de recevoir des personnages princiers. C'est là que s'arrêta également la duchesse de La Valette, légitimée de France, la veille de son entrée solennelle à Metz. Ce château, flanqué de fortes tours et entouré de larges fossés, avait appartenu à l'illustre famille messine des Baudoche. Il était depuis la fin du XVIe siècle la propriété d'Abraham Fabert, imprimeur et maître échevin de la cité, un des hommes marquants de son époque.

Note 51.

P. 41. — *M. le duc de Mantoue.*

Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, né en 1562 et mort en 1612, était un prince digne d'estime pour sa justice, sa piété et son amour des lettres. De sa seconde femme, Éléonore de Médicis, sœur de Marie de Médicis, lui était née une fille, Marguerite de Gonzague, mariée en 1606 au duc Henri de Lorraine, veuf de Catherine de Bourbon.

L'enfant attendu, dont il est ici question, devait être la malheureuse duchesse Nicole, épouse du duc Charles IV. (Voy. la note 47.)

Note 52.

P. 46. — *Reprendre... pour le duché de Bar.*

Le duché de Bar est coupé en deux par la Meuse ; la partie qui est en deçà de cette rivière, comprenant les anciens bailliages de Bar et de La Marche, relevait de la couronne de France et du parlement de Paris. C'est ce que l'on appelait le Barrois mouvant. Il y avait donc lieu à chaque changement de règne, pour le nouveau duc, de se rendre ou de se faire représenter auprès du roi de France pour lui renouveler le serment de foi et hommage.

Note 53.

P. 49. — *Le fils du sieur de Wannes.*

Nicolas de Ligniville, baron de Vannes, époux de Marguerite de Pouilly, était fils de Jacques, comte de Ligniville, baron de Vannes et de Villars, nommé gouverneur de Toul par Henri IV en 1593, lors de la rentrée de cette ville sous l'autorité française. — La famille de Ligniville possède une illustration exceptionnelle dans le duché. Elle est la seule dont les membres puissent aujourd'hui revendiquer le titre de *Grands chevaux de Lorraine.* François de Lorraine, comte de Vaudemont, avait reçu en même temps le titre de lieutenant-général pour le roi dans l'évêché de Toul.

Note 54.

P. 50. — *Madame de Sainte-Glossine.*

L'illustre abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, fondée en 604 et actuellement palais épiscopal, reconnaissait depuis 1606 pour abbesse, sur la non-acceptation de Françoise de Foix de Candale, Louise I de Nogaret de La Valette, fille naturelle du duc d'Épernon. Elle mourut, en possession de cette dignité, le 13 décembre 1647.

Note 55.

P. 51. — *M. de la Vairier.*

M. de la Verrière, chevalier des ordres du roi, commanda la ville de Metz de 1581 à 1586. Sous son commandement la Ligue fit des efforts infructueux pour s'emparer de la place. La fermeté de M. de la Verrière déjoua les intrigues du duc de Guise. (Cf. les *Mémoires de François Buffet,* Metz, 1580-1588.)

Note 56.

P. 53. — *Le ſieur commandeur Fromagère.*

Le commandeur de Fromigères, de l'ordre de Malte, grand prieur de Toulouse, capitaine des gardes du roi, fut envoyé à Metz en 1619 pour remplacer M. de Bonouvrier comme commandeur de la ville et de la citadelle. Il remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, en novembre 1629, et eut pour successeur le maréchal de Marillac.

Note 57.

P. 61. — *M. de Bonouvrier.*

Pepin de Bonouvrier, capitaine des gardes du roi, succéda, en 1610, à M. de Montigny dans les fonctions de commandant de la ville et citadelle de Metz. Celles de lieutenant du roi furent conservées par l'ancien titulaire. Il exerça ces fonctions avec beaucoup de fermeté, de justice et d'honneur jusqu'à sa mort, arrivée en 1617. Il reçut sa sépulture dans l'église de la citadelle de Metz.

Note 58.

P. 74. — *Le comte de Candalle et ſon frère.*

Henry de Foix et de La Valette, duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, né en 1591, qui gâta tous les bienfaits dont la fortune l'avait comblé et, toujours mécontent, toujours agité, finit dans la disgrâce une vie périlleuse et troublée; son frère puîné, Bernard de La Valette, né en 1592, duc et pair, pourvu de la survivance du gouvernement de Metz et des Trois-Évêchés en 1613, remplit ces importantes fonctions jusqu'en 1635. Il est souvent question de lui dans la *Correſpondance.*

Note 59.

P. 80. — *M. noſtre maiſtre Eſchevin.*

Le maître échevin de Metz, en exercice de 1609 à 1614, était l'imprimeur Abraham Fabert, dont nous avons déjà souvent parlé.

Note 60.

P. 93.— *Le chevalier de Guyſe.*

François-Alexandre-Paris de Guise, né posthume en 1589, quatrième fils du duc Henri de Guise et de Catherine de Clèves, était chevalier de Malte et lieutenant-général au gouvernement de Provence. Il tua en duel dans la

rue Saint-Honoré, le 5 janvier 1613, le baron de Lux qui s'était vanté d'avoir été au conseil du roi, tenu à Blois, contre la vie de son père, et, au bout d'un mois, tua de même le fils de ce baron. Il mourut le 1er juin 1614, au siége de Baux, près Tarascon, par suite de l'explosion d'un canon.

Note 61.

P. 95. — *L'évesque de Cologne.*

L'évêque de Liége, Ferdinand, fils de Guillaume V de Bavière et de Renée de Lorraine, était, par sa mère, très-proche parent du comte de Vaudemont. Il avait succédé en 1612 à son oncle Ernest de Bavière dans les cinq siéges épiscopaux dont ce prince était pourvu, et particulièrement dans l'archevêché de Cologne, qui faisait de lui un des princes de l'Empire. Ce fut encore un prince de Bavière, son neveu, Maximilien-Henri qui lui succéda dans ses dignités en 1650.

Note 62.

P. 106. — *Le baron d'Ancerville.*

Louis de Guise, baron d'Ancerville, fils naturel du cardinal de Guise, assassiné à Blois, était favorisé par le bon duc Henri d'une extrême amitié, que justifiaient d'éminentes qualités. Ce prince voulut lui donner sa fille Nicole en mariage, et comme dédommagement de n'avoir pu y réussir, fit ériger par l'empereur en principauté indépendante les deux petites villes de Phalsbourg et Lixheim dont il lui fit don, en même temps qu'il lui faisait épouser sa nièce Henriette de Vaudemont (1621). Le prince de Phalsbourg mourut en 1632.

Le comte de Boulay, dont il est si souvent question dans la *Correspondance*, n'est autre que ce même baron d'Ancerville (voy. p. 156, *in fine*) : le duc Henri lui avait donné ce titre qui rappelait une race éteinte de dynastes dont les possessions, cédées à la Lorraine au xve siècle, formaient une des prévôtés du bailliage d'Allemagne.

Après la mort du prince de Phalsbourg, Charles IV laissa le comté de Boulay, à titre d'engagère, entre les mains de la princesse Henriette. (Cf., au sujet du baron d'Ancerville, les lettres CL, p. 156, et CLI, p. 159.)

Note 63.

P. 119. — *Les noms des princes unis et des villes unies de vos quartiers...*

L'*Union évangélique,* formée en 1608 à Aufhausen, en Bavière, et resserrée à Hall, en Souabe, en 1610, avait été conclue entre les princes protestants et quelques villes en vue d'assurer le maintien de la Paix de religion de

1555. Les principaux adhérents à cette union, ouvertement encouragée par Henri IV de France, étaient l'électeur palatin, l'électeur de Brandebourg, le margrave de Bade, le duc de Würtemberg, les princes d'Anhalt, d'Anspach, d'Œttingen, etc. La ville de Strasbourg en fit partie aussi, mais elle s'en détacha en 1620 pour conclure avec l'empereur le traité d'Aschaffenbourg, qui lui valut l'érection de son Académie en Université. (Voy. la note 79.)

Note 64.

P. 120. — *...De la maiſon de Gournais.*

La maison de Gournay était une des plus nobles et plus puissantes familles de l'oligarchie messine. Dès le XIIIe siècle elle occupait à Metz une situation des plus importantes. Après la prise de possession de la ville par la France en 1552, elle s'était retirée en Lorraine et ses membres y remplissaient des emplois importants. Elle finit en 1717 en se fondant dans la maison de Raigecourt, elle aussi une des plus illustres de la cité de Metz. Les Gournay, du XIIIe au XVIe siècle, avaient fourni à la ville quarante-cinq maîtres échevins.

Note 65.

P. 128. — *M. notre maiſtre eſchevin.*

Le maître échevin de Metz en exercice pour l'année 1614-1615 était le seigneur Demange Floze, le même dont il est question dans la *Correspondance* à la date de 1626. (Lettres 261 et 262.)

Note 66.

P. 131. — *A M. Stäedlin, préſentement ammeiſter...*

Christophe Stædel, né en 1560, appartenait à une riche famille strasbourgeoise qui a fourni pendant les XVIIe et XVIIIe siècles un grand nombre de magistrats à la ville libre. — Il fit partie du Conseil des XIII et fut ammeister régent en 1598, 1604, 1610, 1616 et 1622 ; il mourut en 1624.

Kleinlauen dit de lui, dans sa *Chronique rimée,* publiée en 1625 :

1616. Chriſtoph Stædel, das viert mahl war
Zum Ammeiſterampt kommen
Sechs hundert ſechzehn diſz Jahr.
. . . . . .
1622. Als man tauſent ſechs hundert Jahr
Zwantzig zwey hat gezehlet,
Chriſtoph Stædel fünfft mahl war
Zum Ammeiſter erwehlet.

Note 67.

P. 134 à 173 (Lettres 128 à 162). — *A M. J. Simon de Brünbach, ſtettmeiſter...*

Jean-Simon de Brunbach ou Brombach, né en 1572, mort en 1618, fut stettmeister régent en 1614, 1616 et 1617.

Note 68.

P. 136. — *On m'a dit l'archiduc Léopold avoir voulu placer des jéſuites dans votre ville.* (Et lettre suivante, p. 137, *in medio.*)

L'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, favorisa l'établissement en Alsace de l'ordre des jésuites, qui y fonda successivement les colléges d'Ensisheim, de Schlestadt, de Haguenau et l'Université de Molsheim, créée en 1617 par une bulle de Paul V et confirmée la même année par l'empereur Mathias. Mais les jésuites ne furent jamais admis à s'établir à Strasbourg même, tant que cette ville resta allemande. — L'incident auquel font allusion les lettres de Flavigny des 7 et 21 mars 1616 se produisit à l'occasion de la mort de Christophe Müller, prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune. Les jésuites avaient obtenu du pape le droit de faire élire son successeur par le recteur de leur maison de Molsheim, droit qui avait jusqu'alors toujours appartenu au chapitre. L'évêque ayant assemblé ce dernier, lui notifia que le duc Guillaume-Léopold de Grætz était nommé prévôt. Le chapitre se soumit, mais le Magistrat mit tout aussitôt sous scellés tous les biens de la collégiale et força ainsi l'évêque à renoncer à son entreprise. — Ce ne fut qu'en 1683, après que Strasbourg fut devenue français, que l'ordre des jésuites put s'y établir. Il y fonda un collége dans les vastes bâtiments occupés plus tard par le lycée, en même temps que l'Université de Molsheim fut transférée dans la résidence épiscopale. Après la suppression des jésuites en France, en 1764, les deux établissements furent confiés à des prêtres séculiers. (Voy. dans Hermann, *Notices historiques,* tome I, p. 179 à 182, l'analyse d'un mémoire adressé par la compagnie au préteur royal Ulrich Obrecht, et exposant les moyens de « convertir, sans violence et par la douceur, les protestants de la ville de Strasbourg ».)

Note 69.

P. 143. — *Un nommé Valladié, abbé.*

André Valladier, ci-devant jésuite, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, chanoine et vicaire général du diocèse, postulé en 1612, après la mort de Dom Charles de Scunibon, abbé de Saint-Arnould, prit possession de cette illustre et riche abbaye en 1614. Ayant rencontré de graves oppositions, il résigna en 1617, sous réserve de l'administration du temporel et de la jouissance des revenus.

Note 70.

P. 151. — *M. le ſtettmeiſter Sturm...* (Lettre du 14 décembre 1616.) — P. 286. — *M. le ſtettmeiſter Sturm...* (Lettre du 20 juin 1625.)

Dans la première de ces lettres, il s'agit du 272e stettmeister, Hugues Sturm, qui fut élu pour la première fois à ces fonctions en 1587 et y fut ensuite réélu jusqu'en 1615. Son père avait été stettmeister de 1554 à 1578. Hugues Sturm, qui mourut le 17 novembre 1616, faisait aussi partie de la Chambre des XIII. — Son fils, Jacques Sturm, fut nommé stettmeister en 1624 (le 288e dans l'ordre chronologique) et mourut en 1634 : c'est de lui qu'il est question à la page 286.

Les Sturm de Sturmeck se succédèrent, pour ainsi dire, de père en fils, dans les fonctions de stettmeister, du XIIIe au XVIIe siècle, mais un seul d'entre eux s'est acquis une réelle célébrité : c'est Jacques Sturm, né en 1489, mort en 1553, et qui occupa cette charge de 1527 à 1537 et de 1549 jusqu'à sa mort. Il était entré en 1524 au conseil de Strasbourg comme député de la noblesse, après avoir étudié le droit à Liége et à Paris. Des premiers à adopter les doctrines de la Réforme, c'est sous son administration que fut fondé, en 1538, le Gymnase de Strasbourg (voy. la note 79), ainsi que la bibliothèque de la ville, incendiée par l'armée allemande le 24 août 1870. En politique et en diplomatie il joua un rôle considérable et fut chargé, de 1525 à 1552, de 95 ambassades, dont une auprès de Henri VIII d'Angleterre, pour le gagner à la cause protestante. On rapporte de Jacques Sturm une boutade qui est tout à fait dans le goût de l'époque. Comme Charles-Quint, de passage à Strasbourg, lui reprochait d'avoir fait expulser les carmes, connus parmi le peuple sous le nom de *Frères de Notre-Bonne-Dame,* Sturm répliqua : « Tant que ces moines se contentaient d'être les frères de Notre-Bonne-Dame, nous nous en arrangions volontiers, mais du jour où ils se sont avisés de devenir aussi les maris de nos chères femmes, il nous les a fallu chasser. »

Il n'existait aucun lien de parenté entre Jacques Sturm de Sturmeck et Jean Sturm de Sleida, dont les noms sont restés indissolublement associés par la création du Gymnase. Bayle a consacré à l'un et à l'autre un article spécial de son dictionnaire. (Voy. aussi Hermann, *Notices historiques*, p. 174 à 177.)

Note 71.

P. 158. — *Une abbaye nommée Viller l'abbaye.*

L'abbaye de Villers-Betnach (canton de Vigy) était de l'ordre de Cîteaux. Elle avait été fondée en 1136 par le comte Henri de Carinthie, moine de Morimont. Cette abbaye, qui était riche et puissante, souffrit beaucoup des guerres des XVIe et XVIIe siècles Il n'en reste plus maintenant que des ruines de peu d'importance.

Note 72.

P. 162. — *Une lieue au delà de Courcelles.*

C'est au château de Bionville, propriété du procureur général Pierre Joly, que le prince avait reçu l'hospitalité.

Note 73.

P. 174 à 295 (Lettres 163 à 265). — *A M. l'ammeiſter Peter Storck...*

Pierre Storck, fils de Valentin, qui avait lui-même siégé au Sénat de Strasbourg en 1534, 1539, 1545 et 1546, mourut le 22 mai 1627, à l'âge de 73 ans, après avoir été ammeister en 1608, 1614 et 1620. Réélu en 1626, il refusa de rentrer en charge à cause de son grand âge : c'est à cette circonstance que fait allusion le commencement de la lettre CCLXII, du 10 février 1626.

Kleinlauen a consigné comme suit, dans sa *Chronique rimée,* la triple élection de Storck :

1608. Peter Storck ward ſechshundert acht
Zu dem Ampt auszerleſen;
Den hat die Schneiderzunfft gebracht.
1614. Peter Storck das vierzehent Jahr
Das zweyt mahl hat getragen
Das Ammeiſterampt, Hug Sturm war
Stettmeiſter (thu ich sagen).
1620. Peter Storck das zwantzigt Jahr iſt
Das dritte mahl erkoren.

Enfin, un épithalame anonyme de 1627, signé : *Ein Liebhaber der Teutſchen Poeterey* et qui paraît être du même « poète », ajoute :

Drey mal er auch in dieſer Statt
Ammeiſters Ampt verwaltet hat,
Mit Ruhm und Preiſz nach rechter Wahl.
Und als er nun zum vierten mahl
Erwehlet war, ſolchs Ampt anzutretten,
Hat er mit Ernſt ſich abgebeten
Von wegen Alters Blödigkeit...

En vertu de lettres patentes du 12 juillet 1579, la famille Storck portait, comme armes parlantes : D'or à une cigogne au naturel sur un monticule de trois coupeaux d'azur.

Pierre Storck laissa deux fils, qui devinrent tous deux ammeisters, l'un en 1633, l'autre en 1652.

Note 74.

P. 174. — *La reſtitution des armes aux bourgeois.* — P. 177. — *Les bourgeois qui ont été chaſſés de la ville.*

Le duc d'Épernon avait pris ouvertement parti pour la reine mère lors de sa révolte contre son fils en 1619. Il avait formé le projet de se rendre maître

de Metz et d'en faire la place d'armes du mouvement, mais les bourgeois, attachés au parti du roi, manifestèrent la plus ferme intention de résister à une telle manœuvre. Le 16 avril, le gouverneur fit entrer des troupes à sa dévotion dans la ville et occupa tous les points stratégiques. La population sortit en armes de ses maisons et une lutte sanglante était sur le point de s'engager lorsque les magistrats, les prêtres et ministres parvinrent, à force de supplications, à faire comprendre aux bourgeois qu'ils ne pouvaient résister à la force. Toutes les armes qui se trouvaient dans la ville durent alors être portées à la citadelle; le 10 mai, un grand nombre d'habitants furent expulsés de la ville, et les plus notables furent mis en prison. Au mois de juin le roi envoya des troupes pour remettre les choses en ordre. Les expulsés purent rentrer et les prisonniers furent remis en liberté. Enfin, au mois de septembre, M. de Marescot, maître des requêtes, qui avait déjà participé, en cette qualité, sous Henri IV, aux négociations relatives à l'affaire de la Chartreuse de Strasbourg (cf. la note 12), fut envoyé à Metz pour faire disparaître les dernières traces de ces agitations et rendre les armes à ceux à qui elles appartenaient. — (Cf. à ce sujet la lettre CLXXIII, p. 190.)

Note 75.

P. 175, etc. — *Monſieur Cadenet.* — P. 205, etc. — *Le ſieur Brant.*

Léon d'Albert, sieur de Brantes, et Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, étaient frères de Charles d'Albert, duc de Luynes, le favori de Louis XIII. « Les trois frères étoient beaux garçons et l'on diſoit d'eux qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre et qu'ils n'avoient auſſi qu'un bidet. Leur union cependant a fort ſervi à leur fortune. » (Tallemant des Réaux, I, p. 399.)

Note 76.

P. 181. — *Le ſieur de Dardaine.*

Nicolas Coëffetau, de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Dardanie (*in partibus*) et suffragant de l'évêché de Metz pour Henri de Verneuil, était un prélat aussi recommandable par ses mœurs que par ses talents. Successeur d'Antoine Fournier en 1617, il occupa le siége jusqu'en 1623 où il mourut, âgé de 49 ans, avant d'avoir pu prendre possession du siége épiscopal de Marseille auquel il venait d'être appelé.

Note 77.

P. 181. — *Meſſieurs Ferry et le Goullon.*

MM. Ferry et Le Goullon étaient ministres de l'Évangile à Metz : tous deux appartenaient à des familles d'origine récente, mais fort honorées dans la ville. Paul Ferry, homme d'une éloquence et d'une profondeur qu'égalait

seule la pureté de ses mœurs, peut être à juste titre appelé le *père de l'histoire messine :* ses cahiers de recherches sur les antiquités de la cité constituent le fonds le plus précieux que puissent, sur la matière, exploiter les érudits modernes.

La famille Le Goullon remplit à Metz des emplois considérables dans la magistrature : elle est maintenant éteinte.

Note 78.

P. 190. — *Fils de M. le docteur Mieg.*

Le docteur Georges Mieg (ou Mueg), né en 1571, membre du Conseil des XIII, fut ammeister régent en 1628, 1634 et 1640. Schœpflin le dit auteur de divers ouvrages de science et le range parmi les « lettrés » alsaciens. — Le fils dont il est ici question entra plus tard à la Chambre des XV.

Note 79.

P. 212. — *L'accroissement des privilèges de votre Académie...*

Il est fait ici allusion à l'érection en Université de l'Académie de Strasbourg, qui était elle-même issue du Gymnase protestant de cette ville, établissement inauguré le 22 mars 1538, sous l'administration du stettmeister Jacques Sturm de Sturmeck (voy. la note 70), et une des premières écoles *laïques* d'enseignement secondaire qui vinrent faire concurrence au monopole, jusqu'alors exclusif, de l'enseignement monastique. Jacques Sturm avait confié la direction du Gymnase à son homonyme, Jean Sturm de Sleida, fameux pédagogue qu'il avait appris à connaître à Paris, où il tenait école. — Le Gymnase de Strasbourg, qui compte actuellement près de trois siècles et demi d'existence, était vite arrivé à un haut degré de prospérité. En 1566, comme l'empereur Maximilien tenait une diète à Augsbourg pour obtenir des princes de l'empire des secours contre les Turcs, Strasbourg offrit comme contingent 500 hommes de pied et 100 chevaux, à la condition que son école secondaire fût érigée en Académie, dotée des quatre facultés, avec droit de conférer les diplômes de bachelier et de maître ès arts. L'acte constitutif du privilége fut signé par l'empereur à Augsbourg, le 30 mai 1566, et Jean Sturm fut le premier recteur de l'Académie nouvelle.

L'érection de cette Académie en Université fut pour la ville la récompense de concessions analogues. Strasbourg, qui était entré en 1610 dans l'Union évangélique conclue par les princes protestants contre la maison d'Autriche, et qu'encourageait Henri IV dont cette *Union* favorisait le *Grand Dessein*, résolut de s'en détacher en 1620 quand, Spinola ravageant le Palatinat, la ville se vit menacée par l'armée espagnole, sans espoir d'obtenir secours des princes alliés, qui la lassaient en revanche par leurs demandes répétées de subsides. Strasbourg, avec d'autres villes, se retourna vers l'empereur Ferdinand II, entra en pourparlers et conclut avec lui, à Aschaffenbourg, dans

les premiers mois de 1621, un traité confirmant la ville dans tous ses droits et priviléges et érigeant en même temps son Académie en une Université autorisée à conférer les titres de maître et docteur, comme aussi « à couronner des poètes ». L'inauguration de cette Université eut lieu le mardi 14 août 1621 : le Magistrat avait désigné comme texte du sermon à prêcher à cette occasion, dans les diverses paroisses de la ville, les versets 3-21 du chapitre 1er du livre de Daniel, texte qui, en effet, se prêtait à merveille à des développements allégoriques de circonstance.

Par l'article 4 de la capitulation de 1681 (voy. la note 91), Strasbourg stipula en termes exprès le maintien de tous les droits de son Université, et par lettres patentes du 21 mai 1685, Louis XIV chargea spécialement le préteur royal d'y veiller, ainsi qu'à celui des « priviléges et immunités d'icelle ».

Note 80.

P. 227. — *La maladie qui règne parmi vous....* (mars 1622).

« En 1622, pendant la guerre de Trente ans, Strasbourg, étroitement bloqué et encombré d'étrangers, est ravagé par une épidémie qui paraît avoir été le typhus » (MM. Stoeber et Tourdes, *Étude sur la population du Bas-Rhin*, dans la *Description du département du Bas-Rhin*, 1864, tome II, p. 783.) — Cette dernière supposition n'est pas fondée, d'après une note empruntée par Friese (*Historische Merkwürdigkeiten des ehemaligen Elsasses*, 1804, p. 203) aux écrits de Silbermann, et de laquelle il résulte que dans l'espace de 6 jours, du 21 au 27 juillet 1622, 224 personnes furent emportées, à Strasbourg, par la dyssenterie, et que la mortalité de l'année entière s'éleva à 4,388 personnes, tandis que celle des deux années précédentes n'avait été que de 996 et 1,019 habitants. (V. aussi Hermann, *Notices historiques*, II, p. 97.) — L'année 1622 se signala également à Strasbourg par une cherté extraordinaire : le rézal (117 litres) de froment se payait 20 florins, un œuf 8 à 12 deniers, un hareng 8 sous, un verre de lait autant, et une paire de souliers 5 à 6 florins. (Friese, *op. cit.*, p. 177.) Il est bon d'ajouter que ce fut en 1622 que la crise monétaire qui sévissait alors atteignait son maximum d'intensité. (Voy. la note 23.)

Note 81.

P. 231. — *Siège de Haguenau* (1622).

Ernest de Mansfeld, qui était accouru avec 22,000 hommes au secours du Palatinat et avait forcé les Espagnols de lever le siége de Frankenthal, descendit inopinément en Alsace, en septembre 1621, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 6 décembre il entrait à Haguenau et y installait une partie de ses troupes. — L'archiduc Léopold qui, sur ces entrefaites, avait réuni dans la Haute-Alsace une armée formée de bandes d'Allemands, de Wallons, de Hongrois, de Croates et de Polonais sous le commandement du

colonel d'Ossa, vint mettre le siége devant cette ville et y livra trois assauts infructueux. « Mansfeld accourt et veut dégager sa garnison enveloppée; une terreur panique s'empare des Impériaux à son approche; l'archiduc et le comte de Nassau, qui dînaient au moment de l'alerte, sont entraînés par les fuyards; les routes qui, de Haguenau, conduisent vers le Rhin, sont semées d'armes, de cuirasses, de casques, d'approvisionnements et de munitions. Les fuyards se retranchent à Drusenheim; la localité est emportée; Bischwiller est pris d'assaut et Mansfeld rentre triomphant à Haguenau (17-20 mai 1622). » (Spach, *Histoire de la Basse-Alsace,* dans la *Description du département du Bas-Rhin,* 1858, t. I, p. 217-218.)

Note 82.

P. 241. — *La maladie de diſſenterie....*

Une épidémie de dyssenterie très-étendue régna en Lorraine et dans le pays messin pendant les années 1621 et 1622. Elle y fit de nombreuses victimes. C'est à ce sujet que le célèbre médecin Ch. Le Pois publia un ouvrage intitulé : *Diſcours de la nature, cauſes et remèdes... des maladies populaires accompagnées de diſſenteries,* etc. Pont-à-Mousson, S. Cramoisy, 1628. (Cf. F. Maréchal, *Maladies endémiques dans le pays messin.* Metz, Verronnais, 1850.)

Note 83.

P. 266. — *...Au feu ſaint Anthoine.*

L'Université et le collége de Pont-à-Mousson, confiés aux RR. PP. Jésuites, furent établis en 1574 par le duc de Lorraine dans un magnifique hôpital fondé au XIIIe siècle, sous l'invocation de saint Antoine, en faveur des malades attaqués du feu Saint-Antoine ou mal des ardents. Par l'autorité du cardinal de Lorraine, légat du saint-siége, les Antonistes durent se retirer dans une modeste maison, sur l'autre rive de la Moselle.

Note 84.

P. 270. — *Réſaux de bled.*

Le rézal (*Viertel*) de Strasbourg était une mesure de capacité pour matières sèches, d'une contenance d'un peu plus de 117 litres, représentant 6 boisseaux (*Sester*), dont chacun se subdivisait en 4 picotins (*Vierling*) ou 16 litrons (*Messlein*). — Le rézal d'avoine était, par exception, de 7 boisseaux, soit de 136 litres et demi. (Cpr. sur les mesures en usage en Alsace aux diverses époques, les *Etudes économiques* de l'abbé Hanauer. Paris et Strasbourg, 1878, tome II, chap. 1er.)

Note 85.

P. 271. — *Touchées de la peste...* — P. 288. — *La continuation de la maladie de contagion...*

La peste qui régna dans le pays messin de 1623 à 1625 paraît devoir être attribuée aux nombreux cadavres d'animaux abandonnés sans être enterrés par les bandes d'Espagnols et celles du comte de Mansfeld. Elle se manifesta en juillet 1623 au village de Lessy et resta pendant plusieurs mois concentrée dans quelques localités voisines, mais en 1624 elle devint à peu près générale. Malgré les plus rigoureuses précautions, elle éclata à Metz en mai 1625, et dans l'espace de dix mois y fit plus de trois mille victimes. Au sujet de cette *contagion*, parurent deux ouvrages destinés à en combattre les effets : 1° *l'Osmologie...* de Jean-Simon de Saint-Hillier, médecin de Verdun, Pont-à-Mousson, 1623, et 2° *le Cadet d'Apollon....* par Marius Rolland, médecin stipendié de la cité, Metz, 1625. (Cf. Maréchal, *Maladies endémiques dans le pays messin.* Metz, Verronnais, 1850.)

Note 86.

P. 278. — *La réception et entrée de Mme de la Valette.*

La ville de Metz donna un éclat extraordinaire à l'entrée de Mme de La Valette. C'était une dette d'amour et de reconnaissance qu'elle acquittait envers le souvenir de Henri IV, père de la princesse. La description en a été donnée dans un livre intitulé : *Combat d'honneur exécuté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de Madame la duchesse de La Valette en la ville de Metz*, etc., 130 p. in-4° avec planches, sans nom d'auteur, ni lieu, ni date. Il paraît hors de doute que cet ouvrage sortit des presses d'Abraham Fabert.

Note 87.

P. 284. — *Le château de Mallatour.*

Mars-la-Tour (canton de Chambley, Meurthe-et-Moselle, et avant 1871, canton de Gorze, Moselle), beau village sur la route de Metz à Verdun, ancien gîte d'étape pour les troupes ; autrefois domaine de l'évêché, puis occupé par les ducs de Lorraine jusqu'en 1661 où il fut définitivement réuni à la province des Trois-Évêchés par les stipulations de l'article IX du traité de Vincennes. Le château, entouré de fossés et garni de tours, dont l'achat par le roi est relaté par la *Correspondance*, appartenait à la noble famille lorraine d'Avillers, qui le tenait en fief de l'évêque de Metz.

Note 88.

P. 292. — *Un nommé Fabert.*

Il est question d'Abraham Fabert, fils du maître échevin de Metz et futur maréchal de France. Enseigne dans le régiment de Piémont et attaché à la

maison militaire du duc de La Valette, il avait depuis longtemps des droits éclatants à l'avancement et s'était vu préférer pour le grade de capitaine, malgré une promesse formelle, M. de Conseil, écuyer de la duchesse. De là une colère furieuse qui coûta la vie au capitaine préféré et pensa priver la France des services d'un des plus éminents soldats de son temps. (Cf. la *Vie du maréchal Fabert.*)

Note 89.

P. 297 et suiv. — *A M. Guntzer, à Strasbourg.*

Güntzer (Christophe) est né à Strasbourg le 14 décembre 1635. — Son père, Thiébaut Güntzer, assesseur du Conseil des échevins, fut révoqué de ses fonctions pour avoir révélé le secret des délibérations. Un frère de ce dernier, accusé de faux monnayage, se suicida en se jetant dans le Rhin, qu'on lui faisait traverser au moment de son arrestation. — Grâce à la protection des Zorn de Plobsheim (cf. la note 42), le jeune Christophe put terminer ses études de droit. Le stettmeister Philippe-Albert de Bernholdt, beau-frère des Zorn, lui procura les moyens d'aller, aux frais de la ville, compléter son instruction à Paris : il y trouva un emploi au ministère et fut mis ainsi en relation avec Louvois.

En 1679, époque à laquelle commence la série des lettres Jalon, Christophe Güntzer, docteur en droit, était syndic ou secrétaire du Conseil de Strasbourg, et avait, comme tel, dans ses attributions, la correspondance avec la France. — Il passe pour avoir été l'un des principaux négociateurs de la capitulation de 1681, dont il fut aussi un des signataires en qualité de syndic. Sa conversion au catholicisme et les faveurs dont il fut l'objet de la part de Louis XIV ont fait taxer sa conduite de trahison. Dès le 9 novembre 1681, il fut investi de la charge nouvellement créée de syndic royal, dont la mission était d'assister aux délibérations du Magistrat, et d'avoir l'*œil ouvert* sur tout : c'était une sorte de commissaire du roi. Cette charge, à laquelle était attaché un traitement de 7,000 livres, fut supprimée en 1781. Louis XIV attribua en outre à Güntzer un don gratuit de 50,000 livres, puis, l'année suivante, une succession tombée en déshérence, enfin, de moitié avec Jean-Nicolas Kimpfer (ils avaient épousé deux sœurs), la seigneurie de Plobsheim, d'où Güntzer chassa ses bienfaiteurs, les familles Zorn et de Bernholdt. Güntzer mourut le 11 décembre 1695, laissant deux fils. Le dernier représentant de cette famille est décédé à Sarreguemines le 15 janvier 1851. — (Cf. E. Müller, *le Magistrat de la ville de Strasbourg*, 1862.)

Note 90.

P. 297 et suiv. — *Jalon.*

Jean Jalon était avocat au parlement de Metz : il fut reçu en cette qualité le 6 février 1634. A cette même époque, un autre Jalon, nommé Paul, était docteur en médecine à Metz, un troisième était notaire. Les Jalon étaient d'une ancienne famille protestante qui possédait la seigneurie de Sainte-Agathe et qui paraît avoir abjuré lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Note 91.

P. 298-9. — *Le changement qui eſt arrivé en votre République...*

Il nous a semblé intéressant de reproduire, à l'occasion de cette lettre de Jalon, le texte exact de la capitulation signée à Illkirch, aux portes de Strasbourg, le 20/30 septembre 1681. On trouvera un *fac-simile* du document original dans l'ouvrage de Piton, *Strasbourg illustré*, II, p. 59 à 62.

ARTICLES PROPOSÉS PAR LES PRÉTEUR, CONSULS ET MAGISTRAT DE LA VILLE DE STRASBOURG, LE 30 SEPTEMBRE 1681.

Nous, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ſecrétaire d'Eſtat et des commandements de Sa Majeſté Et Joſeph de Ponts, baron de Monteclar, lieutenant-général des armées du Roy, commandant pour Sa Majeſté en Alzace, avons en vertu du pouvoir à nous accordé par Sa Majeſté, pour recevoir la ville de Strasbourg à ſon obdiſſance, mis les apoſtilz cy deſſous dont nous promettons fournir la ratiſſication de Sa Majeſté et la remettre au magiſtrat de Strasbourg entre cy et dix jours.

1.

Le Roy reçoit la ville et toutes ſes dépendances en ſa royalle protection.

La Ville de Strasbourg à l'exemple de Monſieur l'Evéſque de Strasbourg, le Comte de Hanau, Seigneur de Fleckenſtein et de la Noblesse de la basse Alſace reconnoit Sa Majeſté Tres Chretienne pour ſon ſouverain [ſeigneur] [1] et protecteur.

2.

Accordé.

Sa Majeſté confirmera tous les anciens Privileges, droits, ſtatuts et coutumes de la Ville de Strasbourg, tant Eccleſiaſtiques que Politiques, conformement au Traitté de Paix de Weſtphalie, confirmé par celuy de Nimegue.

3.

Acordé pour jouir de tout ce qui regarde les biens eccléſiaſtiques ſuivant qu'il eſt preſcrit par le traité de Munſter à la réſerve du corps de l'égliſe de Noſtre-Dame autrement nommée le dome qui ſera rendue aux catoliques. Sa Majeſté trouvant bon néantmoins qu'ils puiſſent ſe ſervir des cloches de la dite eſglise pour touts les uſages cy devant pratiqués, hors pour ſonner leurs prières.

Sa Majeſté laiſſera le libre exercice de la Religion comme il a été depuis l'Année 1624, juſques à preſent, avec toutes les Eccliſes et Ecoles, et ne permettra à qui que ce ſoit, d'y faire des pretenſions ny aux biens Eccleſiaſtiques, fondations et Couvents, a ſçavoir l'Abbaye de St. Etienne, le Chapitre de St. Thomas, St. Marc, St. Guillaume, aux Touts ſaints et tous les autres compris et non compris, mais les conſervera à perpetuité à la Ville et ſes habitans.

1. Mot ajouté en interligne sur l'original.

4.

Acordé à la reserve que pour les causes qui excederont mille liures de France en capital on en pourra apeller au con.[1] *de Brisak sans neantmoins que lapel suspende lexecution du jugement qui aura esté rendu par le magistrat si il n'est pas question de plus de deux mil liures de France.*

Sa Majesté veut laisser le Magistrat dans le present état, avec touts ses droits et libre élection de leurs Colleges, nommement celui de Treize, Quinze, Vingt et Un, Grand et Petit Senat, des Echevins, des Officiers de la Ville et Chancellerie, des Couvents Ecclesiastiques, l'Université, avec tous leurs docteurs, Professeurs et Etudians, en quelque qualité qu'ils soient, le College, les Tribus et Maitrises, tout comme ils se trouvent à present avec la jurisdiction civile et criminelle.

5.

Accordé à la reserve des canons, munitions de guerre et armes des magasins publics qui seront au pouvoir des officiers de Sa Majesté, et a lesgard des armes appartenants aux particuliers elles seront remises dans lhostel de ville en une salle dont le magistrat aura la clef.

Sa Majesté accorde aussy à la Ville que tous les revenus, droits, peages [pontenages][1] et commerces avec la doüane soient conservés en toute liberté et jouissance comme elle les a eu jusques à present, avec la libre disposition [de la Pfenningthurn et la Monnoye][2], des Magazins de Canons, munition, Armes, tant de ceux qui se trouvent dans l'Arsenal qu'aux remparts et maisons de la bourgeoisie, des Magazins des bleds, vins, bois, charbons, suif, et tous les autres, les gloches, comme aussy les archives, documents et papiers de quelque nature qu'ils soient.

6.

Accordé.

Toute la bourgeoisie, demeurera exempte de toutes contributions et autres payements, Sa Majesté laissant à la Ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour sa conservation.

7.

Accordé.

Sa Majesté laissera à la Ville et aux citoyens de Strasbourg la libre joüissance [du pont de Rhin][3], de toutes leurs villes, bourgs, villages, maisons champétres et terres, qui leur appartiennent, et fera la grace à la Ville de luy octroyer des lettres de respit, contre ses creanciers, tant dans l'Empire que dehors.

[1] Mot ajouté en interligne.
[2] Mots ajoutés en marge.
[3] Mots ajoutés en marge.

8.

Accordé. Sa Majeſté accorde auſſy une amniſtie de tout le paſſé tant au public qu'à tous les privés ſans aucune exception. Et y fera comprendre le Prince Palatin de Veldence, le Comte de Naſſau, le reſident de S. M. Impériale [tous les Hotels][1], le Bruderhoff, avec ſes officiers, maiſons et appartenances.

9[2].

Accordé. Il ſera permis à la Ville de faire batir des caſſernes pour y loger les trouppes qui y feront en garniſon.

10.

Les trouppes du Roy entreront aujourd'huy $\frac{20}{30}$ 7bre 1681 à la Ville à quatre heures après midy.

Fait à Illkirch, ce 30 sept. 1681.

De Louvois. Joseph de Ponts, bn de Montclar.
Jean George de Zedlitz,
Escuyer et Preteur.
Dominique Dietrich.
Johann Leonhard Frœreisen, *Ier.*
Johann Philipp Schmidt.
Daniel Richshoffer.
Jonas Stör.
J. Joachin Frantz.
Christofle Güntzer, *Scus.*

Sa Majeſté, apres avoir veu et examiné tous les ſuſd articles et leurs apoſtilles a approuvé, ratifié et confirmé, approuve, ratiffie et confirme tout ce qui a eſté reſpondu et promis en ſon nom par leſd ſrs marquis de Louuois et baron de Monclar ſuiuant la teneur des des apoſtilles. Promettant en foy et parole de Roy de les entretenir, garder et obſerver jnviolablement de point en point et d'empeſcher quil ny ſoit contrevenu directement ou jndirectement. En foy de quoy Sa Majeſté a ſigné les preſentes de ſa main Et à jcelles fait apoſer ſon ſcel ſecret. Fait à Vitry le 3e jour d'octobre 1681.

Louis.

Colbert.

[1] Mots ajoutés en marge.

[2] Les articles 9 et 10 ont été ajoutés au moment de la signature de l'acte, ainsi que le laisse voir la nuance de l'encre, qui est celle des apostilles et signatures.

Note 92.

P. 302. — *M. Ravaux.*

Roland Ravaux, sieur de Launoy, conseiller au Parlement de Metz en 1647, magistrat d'un esprit passionné et hardi, d'un patriotisme aventureux, possédant un instinct de recherche et de chicane qui n'était égalé que par son activité, fut nommé procureur général de la *Chambre de réunion* établie à Metz. C'est de là qu'il lança sur l'Europe ces singuliers et terribles réquisitoires qui, en reculant au loin les frontières de la France, jetèrent la confusion et l'émoi dans les chancelleries des puissances voisines. (Cf. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*.)

Note 93.

P. 303. — *Chambres royales.* — Voy. aussi p. 372 *in pr.*, 374 *in fine*, 383.

Il s'agit ici des fameuses Chambres dites « de réunion » que Louis XIV institua en 1679, après la paix de Nimègue, auprès des Parlements de Metz et de Besançon et du Conseil souverain d'Alsace siégeant à Brisach, avec mission de prononcer sur l'étendue des droits conférés au roi de France par la paix de Westphalie. Le nom donné à ces commissions vient de ce que Louis XIV soutenait que l'article 87 du traité de Munster impliquait la *réunion* à la France de tout ce qui avait dépendu des pays à elle cédés (Pays-Bas, Franche-Comté et Alsace), ainsi que la souveraineté sur ces territoires. C'est en vertu de cette interprétation que la Chambre de Brisach notamment prononça la réunion à la couronne de France de l'évêché de Strasbourg et de la majeure partie de la Basse-Alsace. — La résistance de Strasbourg à envoyer des députés à Brisach pour prêter serment de fidélité au roi entraîna contre elle, le 27 septembre 1681, la démonstration militaire qui aboutit, trois jours après, à la capitulation de la ville. — Le traité de Ryswick (1697) imposa à Louis XIV la rétrocession de la plupart des territoires ainsi *réunis*, sauf toutefois l'Alsace et Strasbourg, dont l'annexion à la France fut confirmée par les articles 4 et 16 de ce même traité.

Note 94.

P. 303. — *M. le Laboureur.*

Claude Le Laboureur, sieur de Grauenstein, d'une famille de Strasbourg fut nommé avocat général au Parlement de Metz en 1673, et remplit ses fonctions avec une haute distinction jusqu'en 1688, où il fut appelé à la première présidence du Conseil souverain d'Alsace. Après avoir occupé cette dignité jusqu'en 1700, il revint se fixer à Metz où il termina ses jours dans les fonctions de lieutenant-général de police.

Note 95.

P. 304, etc. — M. de Glorry.

[illegible]

Note 96.

P. 310, etc. — M. de Charnel.

Jacques Charnel remplit les fonctions d'intendant de la [illegible] duché de Luxembourg et comté de Chiny, de 1682 à [illegible] mort.

Note 97.

P. 311. — *En la place de M. Bezin.*

M. François Bazin de Brandeville, proche parent du [illegible] Bezons, avait été nommé, en 1678, intendant de la généralité de [illegible] Trois-Évêchés. Il conserva peu de temps cette situation, dans laquelle [illegible] en continuelle mésintelligence avec le Parlement, et en était déjà [illegible] poque où écrivait Jalon.

Note 98.

P. 319. — *M. le premier président.*

La présidence du Parlement de Metz appartenait, en 1682, à M. Guill[illegible] de Sève de Rochechouart, sieur de Châtillon, ancien intendant de la gén[illegible] lité de Bordeaux. Installé dans ces fonctions le 11 juillet 1681, il avait [illegible] même temps reçu les titres d'intendant de la province et de président [illegible] la Chambre de réunion. Magistrat et administrateur éminent, il laissa à [illegible] mort, en 1691, les plus sincères regrets et les plus chers souvenirs dans tou[illegible] la province qu'il avait administrée.

Note 99.

P. 320. — *La ville se trouve diminuée de 1,000 à 1,200 ménages...*

On lit dans l'*Abrégé de l'histoire de Metz*, de Viville (p. 456) :

« La ville étant dépourvue de casernes, les troupes étaient logées chez les habitants. Cette charge, très-incommode, avait prodigieusement réduit [illegible]

population qui, au commencement du XVIIIe siècle, n'était plus que de 20,000 âmes. »

Note 100.

P. 320. — *On a proposé de bâtir des casernes...*

Ce ne fut qu'en 1691 que la ville de Metz construisit à ses frais un corps de caserne pour y loger les troupes de passage. Cette caserne, qui était située sur le quai Saint-Pierre et qui en portait le nom, fut augmentée en 1745 et détruite en 1816. Les premiers corps de caserne destinés à la garnison permanente furent construits, à partir de 1726, les uns par la générosité de l'évêque, duc de Coislin, les autres en Chambière et à la Basse-Seille aux frais de la ville.

Note 101.

P. 323, *in fine*. — *Malchar.*

Les Malchard étaient une famille de riches banquiers messins. Étienne Malchard, troisième du nom, celui dont il est ici question, était seigneur de Vigny et conseiller échevin de l'Hôtel-de-Ville. Cette famille qui était protestante joua un rôle important dans les affaires de la ville. Elle était alliée aux Fériet, aux Leduchat et fut anoblie pour les grands services rendus par ses membres.

Note 102.

P. 335. — *Et que les pères n'en peuvent plus disposer...*

Cela était une conséquence de la déclaration du roi, du 17 juin 1681, portant que les enfants nés dans la religion réformée pourront se convertir dès l'âge de sept ans. Cette ordonnance causa une telle consternation parmi les protestants qu'on en vit un grand nombre envoyer leurs enfants hors du royaume pour mettre leur croyance en sûreté.

Note 103.

P. 336. — *Le panégiric de M. Obrecht...*

Ulrich ou Olry Obrecht, né le 7 août 1646, mort le 8 août 1701, était l'aîné des onze enfants du jurisconsulte Georges Obrecht, qui avait été décapité à Strasbourg, le 9 février 1672, pour crime de calomnie contre Dominique Dietrich, alors ammeister régent.

Avocat, docteur en droit et procureur au petit Sénat, Ulrich Obrecht professait depuis 1676 à l'Université de Strasbourg, où il occupa successivement les chaires d'éloquence latine, d'histoire et une chaire de droit, quand la ville ouvrit ses portes à Louvois. Avec Christophe Güntzer, il avait été un des principaux partisans de la reddition et prit une part active aux négociations qui aboutirent à la capitulation du 30 septembre 1681. — Devenu

l'année suivante avocat général de la ville, et obtint peut-être des facilités et raisons [illegible] de Gérardmer pour la cour de [illegible] qui était loin de l'agréer en raisons. Il proposa à Louvois la création de la charge de procureur royal, laquelle devait pour mission de représenter l'autorité du nouveau souverain auprès de la magistrature locale et faire l'intermédiaire obligé entre Versailles et les Chambres des XIII et des XV. La proposition fut agréée en principe, mais on se demandait à Versailles qu'un citoyen seul pourrait être investi de ses hautes fonctions. C'est à cette considération qu'est généralement attribuée l'invasion d'Obrecht, qui fut rejeté par Bossuet en 1684. L'édit de création de la charge de procureur royal est de mars 1685 : Ulrich Obrecht fut institué le 30 avril suivant dans cette charge qu'il conserva jusqu'à sa mort et dans laquelle son fils, Jean-Henri, lui succéda, le 5 septembre 1701.

L'histoire des Obrecht est intimement liée à celle de Dominique Dietrich. (*Voy.* Spach, *Œuvres choisies*, I, p. 85-86, 114 et suiv.) Ulrich a été accusé d'avoir voulu venger sur ce dernier, en le rendant suspect, le supplice de son père Georges Obrecht, et ce fut comme défense contre ces accusations, basées sur une publication faite en février 1682 dans la presse allemande, et qui lui avait été attribuée, que parut le panégyrique auquel Jalon fait allusion dans sa lettre du 5 septembre suivant.

Ulrich Obrecht avait publié, l'année même de la capitulation de Strasbourg, sous le titre de : *Alsatiarum rerum Prodromus* (Argentorati apud Simonem Paulli, 1681, in-4°), une esquisse de l'histoire d'Alsace que le nouveau gouvernement fit saisir et dans laquelle on a cru reconnaître le plan adopté plus tard par Schœpflin pour son *Alsatia illustrata*, qui ne parut qu'en 1751 et 1761 à Colmar. — Bossuet avait appris à connaître Ulrich Obrecht en 1681, quand l'évêque de Meaux accompagna Louis XIV à Strasbourg. Il paraît en avoir fait le plus grand cas, et voyait en lui « un abrégé de toutes les sciences et un homme universel » (*Epitome omnium scientiarum et homo omnium populorum*).

NOTE 104.

P. 338. — *M. nostre évesque.*

Le siége épiscopal de Metz était occupé en 1683 par Mgr Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, conseiller d'État, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Nommé par le roi en 1664, il prit possession en 1669 et mourut à Metz en 1697.

NOTE 105.

P. 379. — *M. de la Grillonnière.*

Thomas de Bérard, sieur de la Grillonnière, ancien officier au régiment de Piémont, fut maître échevin de Metz de 1663 à 1665 et de 1678 au mois de mars 1683, époque où il mourut en exercice.

Note 106.

P. 385. — *M. Poutet.*

Henry-François Poutet, sieur de Vitrange, était depuis dix-huit ans lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Metz et remplissait, de plus, les fonctions de subdélégué de l'intendant, lorsqu'il fut appelé, par lettres patentes du 5 mai 1683, aux fonctions de maître échevin de Metz, qu'il conserva jusqu'en 1688. Il défendit avec énergie les droits de la ville et fit casser par le conseil du roi plusieurs arrêts du Parlement contraires à ces droits. Il mourut en 1726, président à mortier au Parlement de Metz, laissant la réputation d'un savant intègre et d'un éloquent magistrat.

Note 107.

P. 389. — *M. Ancillon.*

David Ancillon, d'une famille très-distinguée de la ville de Metz, était ministre de l'Évangile en cette ville, où il était entouré de la plus grande vénération. Il se retira à Berlin avec une grande partie de son troupeau lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

Il est de la même famille que le fameux philologue Ancillon et que plusieurs autres savants qui ont porté ce nom avec honneur.

Note 108.

P. 389. — *Notre temple.*

Le temple des réformés de Metz était en 1683 situé au lieu dit *le Retranchement de Guise,* qui est devenu l'arsenal d'artillerie. Le roi leur en avait accordé la concession le 19 mai 1663, en remplacement de celui de Chambière, démoli par ordre du Parlement. L'illustre savant Paul Ferry, doyen des pasteurs, en avait fait la dédicace en 1664. Ce temple fut abattu le 22 octobre 1685. (Cf. la note 16.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES CITÉS DANS LE VOLUME*

A

*Abbeville, 10.
*Aigues-Mortes, 90.
*Aix-la-Chapelle, 77, 140.
Alaigre, 387.
Albert (archiduc), 139.
Albigny, 31.
*Alençon, 79.
*Alger, Algériens, 307, 335, 346, 347-8, 372.
Aligre, 273, 276.
Alincourt, 69.
Allemagne, Empereur d', — 6, 10, 35, 44, 46, 59, 64, 65, 72, 98, 103, 105, 114, 139, 151, 189, 193, 201, 203, 244, 245, 258, 265, 268, 269, 271, 278, 282, 289, 299, 302-4, 308, 311, 316, 320-1, 323, 326, 336-7, 345, 349, 357, 359, 362, 368, 371-2, 377, 392-3.
Alluine [Halluin], (Montmorency, duc d'), 232, 240.
*Alost, 311, 341, 346, 353, 372.
*Alsace, 57, 71, 189, 191, 270, 299, 343, 346, 368, 372, 385.
*Amboise, 174.
*Amiens, 5, 6, 8, 10, 12, 13, 99, 102, 123, 138, 140, 144, 146, 150, 178, 252, 285.
*Amsterdam, 313.
Ancerville, 106, 113, 156, 419. (Voy. Boulay.)
Anchain, 387.
Ancillon, 389, 437.
Ancre (Concini, maréchal d'), 60, 78, 79, 99, 102, 103, 114, 115, 123, 125, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 152; 153, 154, 157, 161.
Ancre (Léonore Galligaï, maréchale d'), 138-9, 146, 157, 159, 160-1.
Anglure, 174.

* Afin de ne pas trop multiplier les rubriques, chaque nom, bien que suivi de renvois s'appliquant parfois à diverses personnes, ne figure qu'une seule fois dans cette table. — Les noms de lieux, cités comme tels et non comme noms de terre ou de fief (noms de famille), sont précédés d'un astérisque, ainsi que les renvois qui s'y réfèrent. — La particule *de* a été omise partout. — Les noms de personnes commençant par *du*, *la* ou *le*, sont classés sous les lettres D ou L, à leur rang alphabétique.

Angers, 2. — *174, 180, 194, 196, 197.
Angleterre, 46, 52, 73, 84, 91, 100, 102, 133, 185, 206, 256, 258, 261, 272, 279, 280-7, 297, 307-9, 311, 320, 346, 356, 360, 363.
Angoulême (duc d'), 191, 194, 213, 215, 221, 234, 280, 284, 286, 288, 292, 293, 294. — *71, 135, 180, 191, 195-6, 202.
Anguyen (Enghein), 332.
Anhalt, 64, 72, 193, 195, 237, 238, 239, 250, 420.
Anjou, 37, 38.
*Annecy, 295.
Anspach, 64, 110, 187, 420.
*Anvers, 99, 209, 249, 313.
Apremont, 383.
Aragon, 6.
Arbourerii, 387.
*Archipel, 314.
*Aremberg, 306, 363, 368.
Arnault, 67.
Arnolphini, 355.
Arnoult (père), 173, 213, 217.
Arquien (Arguian), 19, 23, 24, 26, 30, 37, 44, 46, 50, 51, 52, 55, 56, 61, 153, 165, 408.
Artagnan, 379, 387.
*Artois, 236, 325.
*Ars, 295.
*Aschaffenbourg, 420, 425.
Athesne, 66.
Atichy, 67.
*Aufhausen, 419.
*Augsbourg, 327.
Aulnois, 344, 346.
Aumale, 9, 243, 403.
Aumont, 373.
Autefort (Hautefort), 386, 387.
Autriche. Voy. Allemagne.
Auvergne, 107, 108, 142, 191, 329.
*Auxerre, 135.
*Avignon, 243, 247, 249.
Azolini (cardinal), 377.

B

Bachelé, 229.
*Bade, 143, 420.
Baillivy, 106.
Balbazes (los), 297, 365.
*Bâle, 210.
Ballany, 48, 56, 272.
Bar, 37, 402, 415. — *2, 46.
Barbin, 173.
Barrault, 70, 86.
Bassompierre, 32, 218, 221, 240.
*Bastille, 1, 66, 147, 164, 172, 189, 294, 345, 351.
Batilly, 23, 223, 411.
Baumgarten, 65.
Bauvay (Bouvet ?), 119, 120.
Bavière, 28, 51, 93, 99, 116, 189, 191, 232, 257, 269, 297, 315, 327, 336, 337, 343, 361, 362, 387. — *216, 252, 268, 272.
*Bayonne, 92, 93, 118, 120, 121.
Bazin, 301, 311, 342, 434.
*Béarn, 170, 200, 201, 202, 211, 246.
Beaufort, 47, 324.
Beaumarché, 253, 254, 280.
Beauvais, 366.
Beauvau (Beauvot), 141, 142.
Bellarmin, 62.
Bellegarde, 387.
Benac, 387.
Berg, 140, 233, 240, 247, 274.
*Berg-op-som, 235, 238, 240, 241.
*Bergzabern, 248.
*Berlin, 64, 65.
Bernigant, 230.
*Berny, 140.
*Berry, 101, 142.
Bertel, 106, 107.
Berteville, 136.
Bertillac, 306.
*Besançon, 356.
Besme, 122.

Béthune, 70. 95. 121. 124.
Bethlem Gabor, 207. 270, 271.
Biechi, 375.
*Biernois, 173.
*Bionville, 423.
Biron, 14.
Bissy, 300. 306.
*Bitche, 385.
*Blandy-en-Brie, 88. 90.
*Blaye, 200, 201.
*Blois, 156.
Bôcklé, 17-126. 127, 132, 137, 179. 406, 413.
Boës, 198.
*Bohême, 64, 65. 66. 68. 72, 170. 179, 180, 185, 189. 191, 193. 202, 223, 230. 236. 241, 260.
Bois-Dauphin, 221.
Boissize, 21, 61. 121, 148, 149. 218.
Boissan, 135.
Boisse, 73, 78, 218.
Boissel, 195.
Boisseul, 77.
Bongars, 3, 4. 6, 11. 17. 29. 33, 52. 65, 68, 71, 86, 398.
Bonnecourt, 223. 228.
Bonnefoy, 51, 110.
Bonouvrier, 61, 66. 106. 107, 128. 136, 139, 166, 418.
*Bordeaux, 86, 121, 132, 199, 212, 219, 221, 247.
Borssel, 195.
Bossuet, 336, 436.
Botzsemer, 30, 413.
Bouché, 322.
Boufflers, 323, 333.
Bouillier, 387.
Bouillon, 3, 4, 19. 28. 40, 53, 54, 55, 60-3, 69, 76, 78. 84, 88, 90, 93, 96, 100, 102, 108, 109, 118, 122, 124, 126, 130, 141, 147, 148, 149, 152, 153, 154, 155, 157, 159, 160-1, 185, 187, 189, 216, 232, 242, 256, 260, 399, 416.
Bouillay, 136, 158. 159. 162, 163, 167. 168-9. 170. 174. 184. 185, 187, 191. 199. 200. 210, 419. Voy. Anterville.)
Boulefrane, 214.
*Boulogne, 165, 285.
*Bourg-en-Bresse, 73. 78.
Bourges, 144. — *227, 273.
Bourgeois (père Fulgence), 322.
Bourgogne, 328. 329, 332, 335, 336. 340, 349. 352. — 63, 93, 143. 157, 191, 233-4, 239, 289, 346. 385.
*Brabant, 139.
*Brady, 278.
Brandebourg, 64. 73, 253, 258, 261, 297. 304. 342, 420.
Brantes (Brant), 205, 424. (Voy. Luynes.)
Brantôme 64, 65, 68.
Brayart, 79.
*Bréda, 282, 286.
Brederode. 9, 10, 403.
*Bresse, 367.
*Brest, 388.
*Bretagne, 137, 162, 228.
Breteuille, 77.
Brezé. 39.
*Brisach, 189, 191, 193, 333, 356, 433.
Brissac, 133, 135. — *197, 200.
Brisson, 294.
Brombach ou Brunbach, 65, 134, 173, 178. 179, 421.
*Bruderhof, 24, 29, 411, 432.
Brunswick, 236, 239, 241, 243, 244, 267, 269. (Voy. Halberstadt.)
*Bruxelles, 51, 54, 144, 249, 359-60. 363-4.
Buckingham, 285, 291.
Bucois, 139 — ou Bucquois, 143.
*Bude, 337.
*Budweis, 72.
Bullion, 140, 229.

Bussy d'Amboise, 281.
Bussy Rabutin, 324, 329, 372.

C

Cadenet, 175, 200, 221, 424. (Voy. Laymes.)
*Cadillac, 80, 143.
*Cadix, 300.
*Caen, 140, 144.
*Calais, 33, 79, 120, 133, 204, 206, 207, 307, 312, 408.
*Camera, 3, 377, 390.
Campagnol, 100, 110. — Campanelles, 105.
Canada, 72, 82, 110, 111, 114, 115, 118, 120, 133, 418.
Capitaine Paul. Voy. Lallement.
Carmin, 300.
Carl, 23.
Carl, 211.
Cardinal de Lorraine, 4, 6, 13, 22, 24, 25, 27, 28, 31, 100, 212, 413, 427. Voy. Lorraine.
*Carl, 103, 240, 312, 327, 329-31, 333, 370-1.
*Casal, 337.
*Cassel, 375.
*Castelnau, 200, 207.
*Castelnaudary, 312.
Castillon, 300, 37.
Cavaignac, 214.
Cavalier, 31.
*Cavelier, 312.
*Cayenne, 12, 13, 31, 112, 122, 129, 130, 135, 155.
*Cayenne, Sainte-Marie, 152.
*Cayenne, 13.
Cayenne [illegible] 82.
*Cayenne, 333, 3.
Cayenne, 333.
Cayenne, 332.
Cayenne [illegible] — [illegible] 103, 232, [illegible] 282.
Champeaux, 136.
Champigny, 241, 255.
*Chantilly, 34, 35.
*Charenton, 270, 350-1, 376, 391.
*Charlemont, 380-1.
*Charleville, 216, 356, 367.
Charpentier, 9, 17.
Chartres, 157, 332, 386. — *178, 340, 341.
*Chartreuse de Strasbourg, 8, 12, 401.
Charuel, 310, 381, 384, 385, 434.
*Château-Porcien, 154, 155.
*Château-Thierry, 15.
Chateauneuf, 66, 67.
Châteaureux, 122.
*Châteautrompette, 61, 126.
*Chateauvieux, 66.
*Châtellerault, 74, 92, 133.
Châtillon, 97, 434.
*Chaulnes, 387.
Chelles [Eschelles] (abbesse de), 9, 403.
*Cheminon (abbaye de), 387.
Chemi, 214.
Cherisy, 223.
Cheville, 355.
Chevreuse, 240, 250, 254, 283.
Chimay, 316, 320.
*Chinon, 140, 148.
*Chiny, 300, 323, 326, 343, 347, 353, 360-7, 368, 434.
Choiseul, 387.
Christine de Suède, 376-8.
Ciey, 370. — Cirey, 40.
*Clairac, 212, 225, 226, 232.
Clairac, 331, 341.
Clairac, 324.
*Clermont, 81.
*Clermont, 41, 51, 53.
*Clermont, 103.
Cleffeld, 411, 424.
Clerfeld, 53
Clerfeld, 35.

*Cognac, 143, 200.
Colbert, 351, 432.
Coligny, 372.
Cologne (évêque de), 95, 98, 116, 247, 273, 303, 344, 374, 419. — *196, 238, 244, 272, 306, 360.
Colli, 72.
Combalet, 214.
*Compiègne, 54, 178, 179, 285, 371, 372, 377.
Concini. Voy. Ancre.
Condé, 51, 54, 55, 56, 57, 61, 62, 63, 74, 75, 76, 83, 86, 99, 101, 102, 103, 104, 108, 109, 121, 123, 124, 125, 139, 140, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 159, 163, 164, 166, 170, 174, 176, 178, 180, 182, 183, 202, 213, 216, 228, 229, 242, 244, 249, 250, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 264, 273, 332. — *6.
Cononges, 46.
Conseil, 292, 429.
*Constantinople, 324.
Conti, 55, 63, 88, 124.
Cordua (Dom), 217, 235, 238, 239, 250.
Cornille, 324.
*Corny, 295.
*Courcelles, 162, 423.
Coudière, 151.
Courtemaux, 328, 331.
Courtemer, 95.
Courtenay, 180.
*Couvelance, 198.
Cramail, 213.
Créhange, 8, 54, 65, 123, 125, 401.
Crémaine, 39.
Créquy, 90, 310, 314, 315, 316, 317, 373.
Croisy, 364.
Crouy, 189, 193.
Culmbach, 64.
Curson, 38.

D

Danderny, 211.
Danemark, 304, 342, 359, 386.
*Dardanelles, 372.
Dardanie (évêque de), 181, 229, 411, 424.
*Dauphiné, 166, 213, 300, 337, 355.
Delennes, 93.
De Combles, 19, 27, 29. — 313, 409.
Defuncti, 152.
De Lorme, 132.
De Preaux, 191, 194.
Des Bordes, 19, 136.
Des Coutures, 217, 218, 282.
Des Jardins, 115.
Desdiguières. Voy. Lesdiguières.
Des Marets, 197, 351.
Deux Ponts, 21, 56, 57, 248, 410.
*Dieppe, 140, 366.
Dietrich, 432, 435-6.
*Dijon, 233, 387.
*Dixmude, 301.
Dona, 67, 185.
*Donat, 295.
Donaw (Christophe, baron de), 55.
*Donawert, 28, 43.
Doncastre, 213.
Donmartin, 38.
Doria, 5.
*Douai, 312, 328, 353.
*Dresde, 64, 65.
*Dreux, 82.
*Doulens, 14.
Dourlach, 95.
Du Bach, 229.
Du Bois, 80.
Du Bouchage, 46.
Du Breuil, 351.
Du Fayet, 345.
Du Fresné, 25, 46.
Du Harlay, 337, 359, 62
Du Jay, 134.

Du Maine, 2, 109 141 388.
Du Maynne, 147, 152, 156, 162, 169, 174, 190, 193, 196, 198, 199, 200, 212, 213, 214.
Du Mont, 322.
Du Moullin, 207.
*Dunkerque, 307, 309, 311, 312.
Du Passage, 66.
Du Perron, 26.
Duplessis, 96, 204.
Duplessis-Mornay, 90.
Du Plessy, 114.
Du Pont, 8, 10, 402.
Du Pont Blagny, 236.
Du Puy, 286, 287.
Duquesne, 307, 314, 335, 346, 348, 372.
Du Saulçay, 355.
Durant, 18, 21, 27, 29, 117, 120, 172, 410.
Duras, 297.
Du Terrail, 96.
Du Tillet, 69.
Du Vair, 140, 146, 150, 213.

E

*Écossais, 179.
Électeur palatin. Voy. Palatin.
Enghein, 90, 332. (Voy. Anguyen.)
Épernon, 10, 20, 32, 35, 36, 46, 47, 49, 50, 54, 58, 60, 61, 69, 71, 74, 75, 81, 82, 83, 88, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 104, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 124, 134, 135, 136, 141, 143, 148, 149, 151, 171, 154, 163, 165, 166, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 180, 183, 195, 200, 202, 226, 231, 249, 271, 272, 273, 274, 276, 281, 409, 424.
Érart, 37.
*Erfurt, 64.
Eschelles. Voy. Chelles.
Escure, 56.
Esdiguières. (Voy. Lesdiguières.)
Esguillon, 48.
Espagne, Espagnols, 3, 5, 10, 14, 15, 18, 24, 27, 29, 32, 34, 35, 36, 40, 42, 45, 46, 47, 48, 51, 59, 65, 83, 85, 86, 89, 92, 103, 105, 117, 123, 128, 129, 130, 137, 138, 139, 143, 145, 149, 151, 156, 157, 159, 160, 162, 167, 179, 192, 196, 199, 201, 203, 212, 214, 241, 247, 248, 256, 257, 258, 261, 263, 268, 269, 273, 274, 277, 278, 282, 284-7, 293, 297, 301, 304, 306-9, 311, 314, 316, 320-1, 326, 341, 345-6, 353-4, 356, 359-61, 363, 371-2, 374-5.
Espiné, 95.
Estrades, 314.
Estrées, 325, 416.
*Etain, 196.

F

Fabert, 168, 283, 292, 415, 416, 418, 428.
Farnaque. Voy. Fervaques.
Favas, 208, 209.
Ferdinand (archiduc), 64, 188, 191.
Feria, 59.
Férier (Février ?), 110.
Ferriet, 329.
Ferry, 181, 424, 437.
Fervaques (Farnaque), 78.
Feuquières, 342, 388.
Fierville, 366.
Fimarcon, 355.
Fioubet, 387.
*Flandre, 243, 301, 314, 323, 328, 346-7, 353, 374, 385.
Flavigny, 7 et suiv., 221, 294, 401.
Fleix, 38.
*Flessingue, 313.
*Fleury, 239.
Florence (duc de), 50.

Floze (Flose), 290, 291, 420.
Foinctes, 55.
*Fontenay, 118, 133.
*Fontainebleau, 18, 19, 24, 35, 36, 38, 43, 74, 79, 84, 101, 111, 114, 139, 140, 159, 175, 177, 251, 259, 260, 267, 286, 287, 335, 342.
Fornié, 106, 107.
Fouques, 357.
Fourchy, 362.
Fournelle, 387.
*Francfort, 13, 17, 98, 128, 143, 154, 198, 260, 300, 301, 303, 357, 359, 362.
*Franche-Comté, 3,93 356, 362.
*Franconie, 349.
*Frankenthal, 246, 249, 426.
Frantz, 432.
Frasque, 215.
Frené.
Freselière, 370.
Fresne, 22.
Fresne-Canaye, 51.
*Fribourg, 323, 333, 392-3.
*Frise, 272.
Froereisen, 432.
Fromigères (Fromagère), 53, 55, 195, 216, 230, 245, 274, 281, 418.

G

Gabor. Voy. Bethlem Gabor.
Galles (prince de), 91, 145, 256, 272.
Galligaï (Léonore). Voy. Ancre (maréchale d').
*Gand, 313.
Gattinoy, 87, 90, 174, 184, 234.
*Gascogne, 35.
*Genève, Genevois, 5, 27, 65-69, 70, 71, 96, 106, 248, 300, 311, 340, 366.
Geoffroy, 177.
Gerbillon, 48, 49.
Gesvre, 178, 214, 388.
* Gex, 70.
Givry, 25, 26. 31, 35, 37, 38, 45, 47, 49, 50, 51, 83, 304, 326, 327, 336, 337, 338, 340, 341, 343, 359, 373, 375, 379, 389, 411, 413, 434,
*Goa, 34.
Godrick, 360, 364.
Goldsilin, 66.
Gondemar, 287.
Gonzalès, 238, 241, 247, 249.
*Gorse (abbaye de), 27.
Gournay, 120, 209, 420.
Goutier (père), 217.
Gramont, 138, 213.
Grana, 374.
Grand-Bernard, 177.
*Gravelines, 263.
Gravisset, 20, 28, 33, 78, 399.
Grenoble, 336. — *216, 249.
Greuwalt, 21.
Grillon, 355.
*Grisons, 18.
*Gueldres, 364.
Guise, 5, 18, 63, 74, 88, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 105, 109, 122, 135, 141, 147, 149, 150, 153, 156, 159, 184, 199, 200, 213, 245, 266, 280, 418.
Güntzer, 297 et suiv., 407, 429, 432,
*Guyenne, 61, 133, 169, 276.
Gyen, 164.

H

Hagen, 226, 294.
*Haguenau, 231, 426.
Halberstadt (Christian, duc de Brunswick-Lunebourg, évêque d'), 265, 267, 272. (Voy. Brunswick.)
*Ham, 4.
Hanau (comte de), 84.
Hanniwald, 73.
Haraucourt, 46, 89, 127, 158, 189, 379.

Harcourt, 366.
Hartlieb, 65.
*Harville, 205.
Haumon-Chatel, 265.
Hay, 245.
Hegemmiller, 73.
Heidelberg, 60, 79. — *60, 86, 108, 102, 251, 298, 257.
*Heuzeron, 194.
Heller, 274.
*Hesse, 201.
Hilaire, 262, 265.
Hochfelder, 2 à 24, 307.
Hoenstube, 61.
Hollande, Hollandais, 18, 19, 24, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 44, 47, 48, 50, 102, 213, 216, 237, 241, 243, 272, 277, 282, 297, 300, 311, 313, 315 (Voy. Pays-Bas).
Honsem (sire de), 254.
*Hornbourg, 255.
Hongrie, Hongrois, 22, 72, 318, 320, 327, 337, 343, 345, 348, 357, 359, 372, 378.
*Hrabec, 318.
Humieres, 300.
*Humbrecht, 17.
Hurault, 300.
Hus, 7.
Huy (Jean de), 307, 312.

I

Ignatius, 20, 21, 200.
*Ignatiev, 278.
Ignatius, 300, 33, 37, 37, 330.
Ingolstadt, 21.
*Isabelle, 5, 18, 19, 22, 27, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86,

La Haye, 327, 336, 343, 348, 362, 384, 387.
La Hourdière, 227.
Lallement (capitaine Paul), 9, 11, 14, 17, 18, 25, 42, 85, 108, 118, 220, 223, 274.
La Lande, 355.
La Luccarne, 356.
Lambert, 306, 323, 353, 368.
La Miletière, 77.
Lamollette, 23, 28.
Lamothe, 19, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 36.
Lamothe-Saint-Surin, 231.
La Motthe, 356.
*Landau, 323.
*Languedoc, 125, 213, 217, 233, 238.
Lanly, 25.
La Nouaille, 136.
La Noue, 66, 67.
Laplume, 48.
La Ramée, 84, 86, 100.
La Raudière, 345.
La Reynie, 351.
La Roche-Bariteau, 227.
La Rochefoucauld, 250-1, 382. — *132.
La Roche-sur-Yon, 361, 364.
*La Rochelle, 76, 90, 95, 96. 133, 136, 148, 149, 151, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 218, 220, 221, 222, 230, 232, 233, 237, 238, 242, 245, 250, 251, 252, 254, 255, 259, 262, 265, 266, 273, 277, 287, 289, 292, 294.
La Serre, 184, 185.
La Trémouille, 60, 108, 109, 196, 205, 216.
La Trousse, 356.
*Laussnitz, 72.
*Lautern, 189.
Lauzun, 133, 363.
Laval, 386.
La Valette, 88, 95, 98, 99, 100-1, 105, 111, 112, 113, 114, 118, 120, 136, 168-9, 170, 174, 175, 176, 183, 184, 185, 187, 188, 195, 201, 202, 212, 235, 236, 237, 238, 240, 502, 241, 249, 268, 271, 278, 279, 280, 281, 285, 291, 292, 293, 415, 416, 428.
La Varenne, 48, 49, 70, 72, 73.
La Verdin, 283, 387.
La Verrière (La Vairier), 51, 417.
La Viéville, 150, 280.
La Ville aux Clercs, 283.
Le Blanc, 362.
Le Bret, 286, 287.
*Le Chesne Populeux, 236.
Le Cocque, 177.
Lempereur, 187.
Lespinelle, 215.
L'Espine, 54.
L'Espingal, 167, 170, 171, 172.
Le Goullon, 181, 424-5.
Le Grenetier, 18, 21, 27, 29.
*Le Hâvre, 140.
Le Laboureur, 303, 433.
Le Maistre, 2.
Léopold, 24, 29, 33, 54, 58, 84, 86, 93, 95, 113, 116, 122, 129, 136, 137, 170, 189, 208, 209, 220, 231, 252, 257, 259, 262, 263, 278, 412, 421.
*Le Pouzin, 276, 291, 294.
Le Roy, 338, 359.
Lesdiguières, 53, 66, 67, 73, 79, 81, 88, 90, 102, 104, 105, 110, 149, 154, 156, 160, 186, 187, 205, 207, 209, 210, 226, 228, 229, 231, 232, 235, 236, 237, 249.
Let, 188.
Le Tuillier, 322.
Le Vaux, 2.
L'Horme, 286, 287.
*Liège, 89, 95, 98, 123, 198, 273, 274, 277, 325, 344-5, 368, 374.
Liencourt, 143, 386, 408.

Ligniville, 417.
*Lille, 301.
*Lima, 282.
*Limbourg, 306.
*Limoges, Limousin, 136, 257.
Lingesheim, 239.
*Lixheim, 419.
Lobetius, 4, 6, 7, 11, 12, 14.
Lobkowitz, 327, 336.
*Loches, 136.
Loménie, 150.
*Londres, 360, 364.
Longeville, 140, 141, 142, 144, 153, 154, 175, 252.
Longueval, 282.
Longueville, 134, 137, 196.
Longy, 176.
*Longwy, 310, 314, 338, 343, 347, 348, 351. 367.
Loppes, 213.
*Lorette, 244, 245.
Lorraine (de), 2, 8, 10, 15, 17, 22, 25, 26, 27, 31, 37, 38, 40, 46, 54, 79, 89, 103, 106, 113, 117, 120, 127, 136, 138, 141, 156, 158, 159, 162, 163, 165, 167, 169, 170, 206, 210, 232, 234, 247, 249, 252, 269, 270, 273, 274, 282, 326, 366, 369, 402, 415. (V. Cardinal.)
Lorraine, Lorrains, 57, 89, 93, 119, 122, 128-9, 138, 154, 157-8, 162, 180, 189, 191, 193, 202, 207-8, 210, 212, 215, 217-8, 220, 223, 230, 232, 234-5, 237, 238, 250, 265, 268-9, 272-3, 280, 343, 383.
*Loudun, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 184, 186, 188, 191, 195.
Louvois, 298, 301, 302, 303, 305, 311, 330, 331, 335, 338-9, 340, 341, 373, 430-2.
Loys, 19, 408.
Luçon (évêque de), 150, 151, 157.
Lude, 178.
*Lunel, 237, 238.
Lux (Lutz), 69, 70, 93, 94, 95, 96, 97, 419.
Luxembourg, 200, 209, 221, 233. — *14, 35, 36, 85, 89, 164, 191, 192, 233, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 314, 315, 316-7, 320, 321, 322, 326, 347, 351, 353-4, 356, 364, 367, 372, 375, 380-1, 387, 434.
Luynes, 138, 140, 161, 169, 173, 175, 176, 177, 178, 186, 191, 200, 205, 209, 210, 214, 424.
*Lyon, Lyonnais, 3, 69, 78, 157, 227, 243-4, 246-7, 249, 250, 384.

M

Machaux, 311.
*Madrid, 249, 360, 364.
*Magdebourg, 64.
Magnières, 89.
Maguin, 80, 167, 168, 171, 177.
Maillane, 410. Voy. renvois, v° Mayanne, Mayenne.
Maillard, 304, 307.
*Maillé, 177.
Maimbourg (le Père), 303.
*Malacca, 34.
Malauze, 213, 215.
Malchard, 323, 435.
*Mallatour. Voy. Mars-la-Tour.
Mancourt, 292, 293, 401.
Mangot, 150.
Manial, 77.
*Mannheim, 246.
Mansfeld, 3, 14, 65, 66, 215, 217, 218, 220, 223, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 244, 245, 247, 249, 250, 258, 261, 267, 268, 269, 272, 279, 282, 345, 405, 426-7.
Mantoue (duc de), 41, 93, 97, 103, 104, 106, 416.
*Marbourg, 261.
Marche-en-Famène, 323.

Marcheville, 220, 272.
Marcoussay, 89, 125, 189, 193, 194, 211, 212. (Voy. St-Rivant.)
Marès (Desmarets?), 20.
Marescot, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 188, 191, 193, 424.
Marguerite (reine), 28, 29, 81, 145, 264.
Marillac, 280, 281, 282, 284, 288, 292, 293, 294, 408, 418.
*Mars-la-Tour (Mallatour), 284, 428.
Marsal, 2. — *158, 162.
*Marseille, 5, 244.
Marsilac, 170, 173.
Mascaron, 36.
Mathias (le roi), 68.
Mathieu, 33, 414.
Maullac, 215.
Maupeou, 67, 140, 173.
Mayanne, Mayenne (voy. Maillane), 22, 40, 78, 82, 84, 85, 87, 89, 90.
Mayence (électeur de), 303, 349, 368.
Mazières, 213.
Médicis, 416.
Mélian, 366.
Ménars, 351.
*Menin, 301.
Mercœur (Mercure), 10, 14, 39, 403, 415.
*Mersbourg, 65.
*Metz, Pays messin, 25, 56, 113, 128, 174-6, 190, 199, 282, 286, 288-9, 309, 319, 326, 333, 339, 343, 380, 385, 403, 435, 437.
*Mézières, 58, 123, 148, 216, 356.
Mieg ou Mueg, 190, 425.
*Milan, Milanais, 32, 34, 51, 103, 105, 139, 169, 355-6, 366, 374.
Modène, 294.
Monbron, 306.
*Monceaux, 5, 43, 44, 173, 264, 266-8.
Moncenot, 390-1.
Monchevreuil, 388.
Monheur, 217, 218.
Monstre, Monstère. Voy. Munster.
Montaigu, 297.
*Montargis, 250, 251.
Montauban, 87, 88. — *211, 213, 214, 216, 217, 220, 221, 222, 232, 233, 273, 287, 289, 292, 366.
Montbason, 115, 176, 219, 240, 252.
*Montbéliard, 323.
Montbrun, 77, 242.
Montclar, 323, 430-2.
*Montenegro, 272.
Montespan, 372, 387.
*Montferrat, 101, 102.
*Montflanquin, 225.
*Montfort, 340.
Montgomery, 123.
Montigny, 18, 19, 23, 26, 27, 32, 35, 36, 37, 40, 41, 44, 45, 47, 55, 56, 90, 92, 96, 129, 150, 163, 164, 288, 408.
Monthurt. Voy. Monheur.
*Montmartre, 366, 379.
*Montmédy, 233.
Montmorency, 34, 240.
*Montpellier, 227, 236, 237, 238, 240, 242, 243, 244, 247, 251, 254, 255, 256, 259, 287, 360, 362, 366, 369.
Montpensier, 4, 34, 46, 63, 147.
*Montreux, 4.
Morel, 328.
Morette, 18.
Mortangis, 386.
Morton, 328, 337, 379.
*Moulins-lès-Metz, 40, 107-8, 168, 416.
Mouy, 202, 206.
*Mouzon, 58, 235, 236, 322, 434.
*Mulhausen, 73.
*Mulheim, 87, 89, 103.
Mun, 165.

*Munich, 247, 327, 336-7, 343, 348, 384, 387.
*Munster, 164, 198.

N

*Namur, 239, 307, 353, 356, 375, 380.
*Nancy, 2, 4, 10, 15, 26, 27, 54, 86, 89, 113, 116, 127, 151, 170, 194, 208, 210, 241, 274, 282, 300, 310, 347.
Nantes (édit de), 75, 92. — *135.
Nanteuil, 154, 253, 254.
*Naples, Napolitains, 32, 198.
*Naumbourg, 73.
Navailles, 307, 314, 386.
*Navarre, 51, 56, 211, 334.
Néelles, 386.
*Négrepelisse, 233.
Nemours, 151.
*Nérac, 133.
Nérestan, 197.
*Nesle, 4.
Neubourg, 64, 73, 93, 116, 122, 127.
Neully, 9.
Nevers, 4, 56, 89, 108, 109, 122, 123, 124, 125, 126, 131, 133, 135, 148, 149, 150, 152, 153, 155, 156, 184, 197, 216, 234, 241, 242, 399. — *250, 385.
*Nieuport, 309, 312-3.
*Nîmes, 133, 136, 243, 244, 358.
Noailles, 362, 366, 372.
*Nomeny, 162.
*Normandie, 34, 55, 61, 115, 137, 140, 144, 175, 362, 366.
*Novéant, 295.
Nubecourt, 93.
*Nuremberg, 184.

O

Obrecht, 336, 407, 421, 435-6.
*Odenheim, 170.
*Onach, 337.
Orange, 9, 123, 144, 238, 240, 249, 269, 314, 416.
Orléans, 18, 38, 147, 311, 364. — *33, 53, 75, 82, 115, 133, 136, 227.
Ornano, 175, 294.
*Ostende, 309, 313.

P

*Paderborn, 244.
Palatin (prince, électeur), 40, 79, 84, 91, 92, 160, 161, 170, 179, 223, 231, 416, 432.
*Palatinat, 72, 73, 93, 99, 199, 212, 217, 233, 261, 262.
*Pamiers, 382.
Pape, 18, 51, 64-5, 84, 274, 303, 325, 336, 376, 381-2, 383, 394, 421.
Paris, Parisiens, 5, 14, 23, 26, 32, 33, 39, 43, 66, 81, 85, 94, 120, 124, 134, 135, 138, 139, 141, 142, 163, 165, 172, 178, 182, 194, 211, 214, 215, 222, 225, 252, 264, 266, 270, 284, 285, 300, 329. — Archevêque de —, 325, 328.
Parme (prince de), 307.
Pas, 388.
*Passau, 72, 387.
Pastrana, 84, 85, 86.
*Patack, 337.
Pavas, 231.
*Pays-Bas, 24, 35-6, 62, 157, 194, 196, 216, 247, 307, 316, 359-60, 364, 374. (Voy. Hollande.)
Péricart, 157.
Perne, 226.
*Péronne, 150.
*Perpignan, 356.
Pflug, 65.
Phalsbourg (prince de), 216, 231, 419. — *338, 385.

*Picardie, 3, 8, 75, 137, 140, 144, 175, 252, 256, 387.
Pichonnat, 2.
Piémont (duc de), 69, 250. — *72. 159, 281.
Piennes, 387.
*Pignerol, 346, 355, 356.
Pithou, 12.
Poictier, 387.
*Poitiers, Poitou, 34, 93, 132-3, 227.
*Pologne, 393.
Pompéa, 239.
Pompeio, 149.
Pommereuil, 362.
*Pont-à-Mousson, 22, 109, 163, 168, 176, 264, 266, 292, 402, 427.
Pontchartrain, 135, 216.
*Pont-de-l'Arche, 140.
*Pont-de-Cé, 194, 196, 197.
*Pont-Saint-Esprit, 228.
Portugal, 282, 297, 361, 364.
Pouilly, 214, 417.
Poutet, 385-6, 389, 437.
*Prague, 3, 6, 65, 71-2, 202, 258, 271, 368.
Praillon, 59, 80, 167, 168, 171, 405, 414.
Pralline, 148, 152.
Praslin, 56.
*Prayne, 202, 271.
*Provence, 32, 35, 71, 355.
Provensal, 87.
Puysieux, 29, 86, 91, 141, 199, 272, 276.

Q

*Quillebeuf, 88.
*Quimper-Corentin, 322.
Quin, 18, 22, 23, 27, 29.

R

Rabas, 214.
Rabelais, 408.
Rachecourt, 209.
Raffis, 314.
Raigecourt, 420.
*Raon, 230.
Rathsamhausen, 18, 407.
*Ratisbonne, 244, 253, 363, 368, 375.
Rauschebourg, 65.
Ravaillac, 52, 53, 92, 172.
Ravaux, 302, 303, 374, 433.
*Ré (île de), 266.
Regnard, 170.
Reims (archevêque de), 301, 305, 350. — *58, 60-1, 124, 150, 173, 179.
Resne, 6.
*Rethel, 15, 152, 155, 404.
Retz, 173, 197, 221, 223.
Rhingrave, 95, 99, 168, 189, 198, 212.
Ribérac, 214.
Riche, 8.
Richelieu, 285, 291.
Richshoffer, 432.
Rivière, 372.
Rochechouart, 434.
Rochefort, 148, 366.
Rocheguyon, 386.
Rohan, 21, 34, 56, 83, 85, 88, 90, 92, 96, 133, 134, 148, 209, 211, 213, 215, 216, 227, 228, 229, 231, 232, 240, 247, 256, 287, 410.
Rollin, 169, 401.
Rome, 244, 245, 325, 356, 375-6, 394.
Roncas, 31.
Ronquillo, 360, 364.
Roquelaure, 32, 86, 288.
Rosenberg, 72.
Rosier, 191.
Rosny, 47, 79, 92, 233.
*Rouen, 10, 61, 165-7, 313.
*Roussillon, 355.
Rouvray, 77, 136.
*Royan, 218, 225, 229, 231, 233.
Roye, 359, 386.

Ruberpré, 99.
Rutile. Voy. Rethel.

S

*Sables-d'Olonne, 225, 229.
Sagoinne, 38.
Saint-Aignan, 197.
Saint-Amand, 48, 49.
*Saint-Antonin, 211, 233.
*Saint-Arnoult, 158.
Saint-Aubin, 2 à 6, 397, 408.
*Saint-Claude, 129.
*Saint-Denys, 351.
*Saint-Dizier, 122.
*Saint-Germain-en-Laye, 10, 15, 142, 159, 160, 165, 172, 257, 264, 266, 267, 268, 270, 297, 303, 335, 358, 366.
*Saint-Jean-d'Angély, 83, 88, 95, 200.
Saint-Jure, 80.
*Saint-Laurent, 53.
*Saint-Malo, 123.
*Saint-Maur-des-Fossés, 5.
*Saint-Nicolas, 54, 174.
Saint-Rivant, 129, 212.
Saint-Romain, 359.
Saint-Surin. Voy. La Mothe.
Saint-Vincent, 49. — *22, 35.
Sainte-Catherine, 253.
Sainte-Colombe, 29.
*Sainte-Foy, 133, 232.
Sainte-Glossine, 50, 172, 417.
*Sainte-Marie-aux-Mines, 209.
*Sainte-Menehould, 152.
*Saintes, 75, 180, 226.
*Salzbourg, 327, 337.
Sancy, 3, 4, 12.
Sarrebürck (comte de), 117, 118, 248. — *56.
*Sarrelouis, 338, 340, 343, 347.
Saubole. Voy. Sobole.
Saulcourt, 386.
Saulny, 253.
Sault, 309, 334.
Saulx, 39.
*Saumur (assemblée de), 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78.
*Saverne, 164, 189.
*Savoie, 5, 65, 69, 71, 72, 101, 102, 105, 149, 151, 156, 159, 160, 164, 166, 167, 176, 212, 218, 261, 282, 355, 356.
Savoie (duc de), 5, 30, 32, 34, 51, 59, 67, 70, 74, 96, 97, 98, 102, 103, 104, 106, 128, 129, 130, 145, 151, 162, 169, 246, 248, 249, 250, 261, 341, 346, 355, 361, 364.
*Savone, 300.
Saxe (duc de, électeur de), 64, 65, 73, 89, 105, 106, 253, 258, 261. — *68.
Schaeuber, 302.
*Schleisheim, 327.
Schmidt, 432.
Schmitt, 187.
Schomberg, 151, 155, 157, 159, 160, 168, 213, 221, 223, 228, 232, 233, 240, 253, 254, 255, 288, 314, 355, 372.
Schumann, 135.
Scropius, 92.
Seaus (Sault ou Saulx ??), 213, 214.
Secourt (Gournay de), 209.
*Sedan, 19, 40, 62, 69, 76, 97, 100, 108, 109, 123, 124, 147, 148, 155, 159, 160, 185, 207, 216, 236, 237, 239, 241, 242, 256, 260, 274, 277, 282, 319, 339, 350.
Selve, 32, 35, 414.
Senlis (évêque de), 9.
Seppeville, 345.
Serpo, 313.
Serre, 2.
Servigny, 359, 375, 379, 434.
Servin, 81.
Sigeran (père), 277.

Sigot, 214.
*Silésie, 72.
Sillery, 5, 130, 132, 140, 156, 276.
Sobole, 7, 11, 24, 404, 405, 408, 411.
Sœur du roi, 8, 10, 14, 15, 113, 130, 282, 283.
Soissons, 55, 58, 61, 63, 78, 79, 83, 88, 90, 134, 145, 147, 202, 284, 366, 402. — *125, 126, 147, 148, 152, 154, 155, 173, 112.
*Sommières, 237, 238.
Sorbonne, 62, 81, 322, 324, 325, 381, 383.
*Souabe, 327, 349.
Soubise, 70, 148, 218, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 287.
Souvray, 143.
*Spa, 41.
Spinola, 55, 83, 176, 196, 198, 199, 202, 203, 206, 208, 214, 231, 232, 233, 235, 239, 282.
*Spire, 261.
Stædel (Stædlin), 21, 65, 130, 132, 420.
*Stenay, 237.
Stœr, 432.
Storck, 174 à 295, 423.
Stoup, 340.
Sturm, 151, 286, 288, 397, 422.
*Suède, 297, 304, 342, 376-8.
*Suisse, Suisses, 54, 56, 70, 125, 160, 209, 244, 246, 249, 255, 257, 340.
Sukau, 65.
Sully, 26, 28, 29, 34, 50, 54, 55, 66, 67, 78, 79, 95, 141, 146, 197, 211, 233, 254, 280.
Surgères (Surger), 148.
Susse, 216.

T

Teckely, 337, 345, 378-9.
Terme, 38, 87, 350.
Tessé, 355.
*Thann, 191, 209.
Themines, 151, 200, 213, 214.
*Thionville, 24, 35, 164, 191, 192, 228, 233, 235, 310, 315, 323, 326, 338, 347, 351.
Thou (de), 123, 124, 135.
Tilladet, 53.
Tilly, 230, 231, 234, 248, 249, 251, 260, 262, 265, 267, 271, 272. — *124.
Tolledo (Dom Pedro de), 41, 44-5, 47-8.
*Tonneins, 232.
Tonnerre (comte de), 38.
Toscane, 379.
Toulouse (archevêque de), 168, 172, 174, 208, 415. — *143, 247, 376, 415.
Toul, 67. — *40, 49, 74, 120, 159, 209, 232, 282, 286, 288, 293, 347, 417.
*Toulon, 346.
*Tournay, 328, 356, 385.
Tournielle, 46.
*Tours, Touraine, 124, 131, 134-5, 137, 161, 175, 191, 194, 229, 256, 264, 273.
Trèves (électeur de), 303. — *4, 56, 85, 122, 196, 238-9, 244-5, 247, 272, 306, 309.
Trois-Évêchés. Voy. Metz, Toul, Verdun.
*Troyes, 351.
Turenne, 399.
*Turin, 73, 96, 340, 355.
*Turquie, Turcs, 10, 103, 268, 302, 316, 320, 321, 337, 357, 362, 369, 372, 377, 378-9.
*Tyrol, 327, 337.

U

Uxelles, 367.

V

Valence, 213, 214.

Valency, 213.
Valhey, 22, 40, 410.
Valladier, 143, 421.
*Vallery, 62.
*Valteline, 244, 246, 249, 255-6, 261, 263, 285, 292-3.
Vannes, 49, 120, 417.
Vattan, 80, 81.
Vaubecourt, 124, 154, 175, 187, 242, 261.
Vaudemont, 6, 17, 25, 46, 49, 54, 74, 90, 95, 98, 123, 125, 129, 130, 136, 138, 144, 151, 156, 158, 159, 162, 163, 167, 191, 193, 209, 237, 238, 241, 252, 264, 400, 403-4, 413, 417, 419.
*Vaudrevange, 62.
Vendôme, 39, 47, 69, 104, 109, 123, 133, 135, 136, 137, 164, 162, 164, 198, 416.
*Venise, Vénitiens, 18, 32, 149, 164, 246, 261, 282, 292, 368.
Ventadour, 121, 126.
*Verceil, 157, 159, 160, 161, 166, 169, 340.
*Verdun, Verdunois, 27, 37, 50, 84, 129, 142, 154, 159, 188, 209, 234, 235, 282, 284, 286, 288, 292, 293, 294, 310, 338, 347, 366-7, 388.
Verjus, 371.
Vermandois, 356, 361.
Verneuil, 26, 31, 34, 35, 38, 49, 69, 83, 411.
Verneuille, 236, 249, 272.
*Verny, 289.
*Versailles, 324, 331, 335, 340-1, 352, 356, 358, 366, 372, 376, 385.
*Versois, 70.
Vertamont, 366.
*Vervins (traité de), 263.
*Vétéravie, 349.
Vexin, 372.
Veyras, 57, 66, 79, 80, 127.
*Vienne, 258, 327, 337, 345, 362, 368-9, 379, 387.
Vic, 133, 135, 221, 223, 241. — *113-117, 228, 413.
Viginé, 273.
Villame, 110.
Villarmont. Voy. Rouvray.
Villarnoult, 185.
Villars, ,215, 386.
Villedoné, 129.
Villeneufve, 338, 388.
*Villers-l'Abbaye, 158, 422.
*Villers-Cotterets, 173.
Villeroy, 9, 12, 29, 69, 71, 79, 82, 83, 91, 133, 134, 135, 150, 386, 389, 393.
*Vincennes, 164, 166.
Vitry, 141, 161, 166, 229.
*Vivarais, 294.
*Viviers, 163.

W

Wachs, 364.
Waldeck, 327, 348, 387.
Wallensdorf, 362.
*Wallons, 7.
*Wasserbourg, 387.
Weimar (duc de), 239.
*Wesel, 166.
*Westphalie, 247, 250.
Widemaker, 156.
Wildermuth, 303, 359.
*Wittemberg, 64.
*Worms, 261.
Wurmser, 65.
Wurtemberg, 79, 420.
*Wurtzbourg, 348.

Y

*Ypres, 301.

Z

Zamet, 2.
Zedlitz, 432.
Zorn, 30, 31, 39, 45, 46, 47, 413.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

LETTRES CONTENUES DANS LE VOLUME

Lettres.					Pages.
	AVANT-PROPOS				V
I.	Metz. . . .	16 avril	1594.	Jacques de St-Aubin. . .	1
II.	—	13 mars	1595.	— . . .	2
III.	—	28 septembre	—	— . . .	3
IV.	—	15 mars	1596.	— . . .	4
V.	—	22 août	—	— . . .	5
VI.	—	30 mars	1597.	De Flavigny.	6
VII.	Paris. . . .	20 avril	—	Paul Lallement.	7
VIII.	Metz. . . .	29 avril	—	De Flavigny.	9
IX.	—	8 juillet	—	—	11
X.	Paris. . . .	4 octobre	—	Bongars.	12
XI.	Metz. . . .	22 octobre	—	De Flavigny.	13
XII.	—	12 novembre	—	—	14
XIII.	—	16 juillet	1598.	—	15
XIV.	—	1er juillet	1601.	—	15
XV.	—	18 avril	1607.	—	17
XVI.	—	27 juin	—	—	18
XVII.	—	30 juin	—	Jehan Durant.	20
XVIII.	—	2 juillet	—	De Flavigny.	21
XIX.	—	3 septembre	—	—	22
XX.	—	24 septembre	—	—	23
XXI.	—	28 novembre	—	—	24

Lettres.					Pages.
XXII.	Metz. . . .	7 décembre	1607.	De Flavigny.	25
XXIII.	—	10 décembre	—	—	26
XXIV.	—	25 décembre	—	—	27
XXV.	—	5 janvier	1608.	—	28
XXVI.	—	25 janvier	—	—	30
XXVII.	—	8 février	—	—	31
XXVIII.	—	22 février	—	—	32
XXIX.	Paris. . . .	6 mars	—	Bongars.	33
XXX.	Metz. . . .	24 mars	—	De Flavigny.	34
XXXI.	—	4 avril	—	—	35
XXXII.	—	29 avril	—	—	36
XXXIII.	—	15 mai	—	—	37
XXXIV.	—	5 juillet	—	—	37
XXXV.	—	25 juillet	—	—	39
XXXVI.	—	31 juillet	—	—	41
XXXVII.	—	18 août	—	—	41
XXXVIII.	—	21 septembre	—	—	43
XXXIX.	—	19 novembre	—	—	44
XL.	—	28 novembre	—	—	46
XLI.	—	19-20 déc.	—	—	46
XLII.	—	27 février	1609.	—	48
XLIII.	—	13 mars	—	—	49
XLIV.	—	24 mars	—	—	50
XLV.	Paris. . . .	25 février	1610.	Anonyme.	51
XLVI.	Metz. . . .	30 mai	—	De Flavigny.	52
XLVII.	—	10 juin	—	—	52
XLVIII.	—	19 juin	—	—	54
XLIX.	—	28 juin	—	—	55
L.	—	16 juillet	—	—	56
LI.	—	7 août	—	—	57
LII.	—	4 septembre	—	—	57
LIII.	—	20 septembre	—	—	58
LIV.	—	15 octobre	—	—	59
LV.	—	25 octobre	—	—	60
LVI.	—	23 décembre	—	—	61
LVII.	—	5 janvier	1611.	—	62
LVIII.	—	10 janvier	—	—	63
LIX.	—	29 janvier	—	—	63
LX.	Hanau . . .	20 février	—	Bongars.	64
LXI.	Metz. . . .	23 février	—	De Flavigny.	66
LXII.	—	28 février	—	—	67
LXIII.	—	3 mars	—	—	67
LXIV.	Hanau . . .	5 mars	—	Bongars.	68
LXV.	Metz. . . .	26 mars	—	De Flavigny.	69

Lettres.				Pages.
LXVI.	Genève. . . .	7 mai 1611.	Anonyme.	70
LXVII.	— . . .	(*sans date*)	Bongars.	71
LXVIII.	— . . .	10 mai —	—	71
LXIX.	— . . .	14 mai —	—	72
LXX.	— . . .	15 mai —	—	73
LXXI.	Metz. . . .	11 juin —	De Flavigny.	73
LXXII.	—	(*sans date*)	—	74
LXXIII.	—	1er septembre 1611.	—	75
LXXIV.	—	17 septembre —	—	76
LXXV.	—	21 septembre —	—	76
LXXVI.	—	2 octobre —	—	77
LXXVII.	—	20 octobre —	—	78
LXXVIII.	—	27 décembre —	—	79
LXXIX.	—	3 janvier 1612.	—	80
LXXX.	—	16 janvier —	—	81
LXXXI.	—	8 février —	—	82
LXXXII.	—	28 mai —	—	82
LXXXIII.	—	28 juin —	—	83
LXXXIV.	—	20 juillet —	—	84
LXXXV.	—	27 juillet —	—	85
LXXXVI.	—	18 août —	—	85
LXXXVII.	—	21 octobre —	—	87
LXXXVIII.	—	12 novembre —	—	88
LXXXIX.	—	22 décembre —	—	89
XC.	—	28 décembre —	—	91
XCI.	—	1er janvier 1613.	—	92
XCII.	—	14 janvier —	—	93
XCIII.	—	30 janvier —	—	94
XCIV.	—	1er février —	—	96
XCV.	—	25 février —	—	97
XCVI.	—	28 mars —	—	98
XCVII.	—	25 avril —	—	100
XCVIII.	—	1er mai —	—	101
XCIX.	—	22 mai —	—	101
C.	—	1er juin —	—	102
CI.	—	13 juin —	—	103
CII.	—	17 juin —	—	104
CIII.	—	24 juin —	—	104
CIV.	—	8 juillet —	—	105
CV.	—	6 août —	—	107
CVI.	—	5 septembre —	—	108
CVII.	—	6 septembre —	—	109
CVIII.	—	28 octobre —	—	110
CIX.	—	26 novembre —	—	111

Lettres.		
XXII.	Metz. . . .	7 décembre
XXIII.	—	10 décembre
XXIV.	—	25 décembre
XXV.	—	5 janvier
XXVI.	—	25 janvier
XXVII.	—	8 février
XXVIII.	—	22 février
XXIX.	Paris. . . .	6 mars
XXX.	Metz. . . .	24 mars
XXXI.	—	4 avril
XXXII.	—	29 avril
XXXIII.	—	15 mai
XXXIV.	—	5 juillet
XXXV.	—	25 juillet
XXXVI.	—	31 juillet
XXXVII.	—	18 août
XXXVIII.	—	21 septembre
XXXIX.	—	19 novembre
XL.	—	28 novembre
XLI.	—	19-20 déc.
XLII.	—	27 février
XLIII.	—	13 mars
XLIV.	—	24 mars
XLV.	Paris. . . .	25 février
XLVI.	Metz. . . .	30 mai
XLVII.	—	10 juin
XLVIII.	—	19 juin
XLIX.	—	28 juin
L.	—	16 juillet
LI.	—	7 août
LII.	—	4 septembre
LIII.	—	20 septembre
LIV.	—	15 octobre
LV.	—	25 octobre
LVI.	—	23 décembre
LVII.	—	5 janvier
LVIII.	—	10 janvier
LIX.	—	29 janvier
LX.	Hanau . . .	20 février
LXI.	Metz. . . .	23 février
LXII.	—	28 février
LXIII.	—	3 mars
LXIV.	Hanau . . .	5 mars
LXV.	Metz. . . .	26 mars

Pages.

1617. De Flavigny 160
tion de la maréchale d'Ancre. 161
1617. De Flavigny 161
— — 163
— — 164
1618. — 165
— — 166
— — 168
— — 170
— — 171
— — 172
— — 173
1619. — 174
— — 175
— — 176
— — 177
— — 178
— — 179
1622. — 182
— — 184
— — 185
— — 186
— — 187
— — 188
— — . . . .

Harcourt, 366.
Hartlieb, 65.
*Harville, 195.
Hautton-Châtel, 163.
Hay, 145.
Hegenmüller, 73.
Heidelberg, 66, 79. — *60, 86, 108, 109, 151, 199, 257.
*Heilbronn, 194.
Heller, 274.
*Hesse, 261.
Hillaire, 182, 183.
Hochfelder, 2 à 14, 397.
Hohenlohe, 65.
Hollande, Hollandais, 18, 19, 24, 26, 28, 29, 32, 34, 35, 36, 44, 47, 48, 56, 102, 213, 236, 237, 241, 243, 259, 274, 277, 282, 297, 309, 311, 313, 356. (Voy. Pays-Bas.)
Holstein (duc de), 364.
*Hombourg, 385.
Hongrie, Hongrois, 29, 72, 316, 320, 327, 337, 343, 345, 349, 357, 369, 372, 378-9.
*Houilles, 358.
Humières, 314.
*Hundsruck, 56.
Huraut, 344.
Hust, 5.
Hyacinthe (père), 362.

I

Ignace (saint), 264, 266.
*Illkirch, 430-2.
*Indes, 34, 36, 45, 47, 360.
Ingler, 21.
*Italie, 35, 46, 59, 102, 105, 111, 114, 128, 130, 139, 249, 254, 261, 292, 316, 327, 346, 347, 356.

J

Jainville, 249.
Jalon, 297 et suiv., 429.

La Haye, 327, 336, 345, [illegible] 382, 387.
La Houdiere, 227.
Lallement (capitaine Pa[illegible]) 2, [illegible] 14, 17, 18, 25, 42, 85, [illegible] 220, 223, 274.
La Lande, 355.
La Luccarne, 356.
Lambert, 306, 323, 335, 358.
La Mletiere, 77.
Lamollette, 23, 28.
Lamothe, 19, 21, 22, 25, 27, [illegible] 36.
Lamothe-Saint-Sarin, 231.
La Mothe, 356.
*Landau, 323.
*Languedoc, 125, 213, 217, 233, 235.
Lanly, 25.
La Nouaille, 136.
La Noue, 66, 67.
Laplume, 48.
La Ramée, 84, 86, 100.
La Raudiere, 345.
La Reynie, 351.
La Roche-Barteau, 227.
La Rochefoucauld, 230-1, 382, [illegible] *132.
La Roche-sur-Yon, 361, 364.
*La Rochelle, 76, 90, 95, 96, 133, 136, 148, 149, 151, 202, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 218, 220, 221, 222, 230, 232, 233, 237, 238, 242, 245, 250, 251, 252, 254, 255, 259, 262, 265, 266, 273, 277, 287, 289, 292, 294.
La Serre, 184, 185.
La Trémouille, 60, 108, 109, 196, 205, 216.
La Trousse, 356.
*Lanssmitz, 72.
*Lautern, 189.
Lauzun, 133, 363.
Laval, 386.
La Valette, 86, 95, 98, 99, 100-1, [illegible]
[illegible] 87.
[illegible] 227.
*Le P[illegible]
Le R[illegible]
Lad[illegible] 68, 90, [illegible] 134, 136, [illegible] 204, [illegible] 353, 356, [illegible]
Le, 159.
Le Tuillier, 322.
Le Vau, 2.
L'Hermite, 286, 287.
*Liége, 89, 95, 98, 123, 198, [illegible] 274, 277, 323, 341-5, 358, [illegible]
Liencourt, 143, 386, 438.

	Pages.
nouvine	70
ongarie	71
—	71
—	72
—	73
* Lavigery	73
—	74
—	75
—	76
—	76
—	77
—	78
—	79
—	[illegible]
—	[illegible]
—	[illegible]
	[illegible]
	[illegible]

Lettres.					Pages.
CX.	Metz. . . .	3 décembre	1613.	De Flavigny.	114
CXI.	—	9 décembre	—	—	115
CXII.	—	20 décembre	—	—	116
CXIII.	—	7 janvier	1614.	—	118
CXIV.	—	9 janvier	—	—	119
CXV.	—	20 janvier	—	—	119
CXVI.	—	23 janvier	—	—	121
CXVII.	—	19 février	—	—	121
CXVIII.	—	22 mars	—	—	122
CXIX.	—	25 mars	—	—	124
CXX.	—	26 mars	—	—	125
CXXI.	—	6 mai	—	—	126
CXXII.	—	5 juillet	—	—	127
CXXIII.	—	4 avril	1615.	—	128
CXXIV.	—	4 avril	—	—	129
CXXV.	—	10 avril	—	—	130
CXXVI.	—	10 avril	—	—	130
CXXVII.	—	10 février	1616.	—	131
	I. Poitiers, 15 janvier 1616				132
	II. Chatelleraut, 23 janvier 1616				133
CXXVIII.	Metz. . . .	25 février	1616.	De Flavigny.	134
CXXIX.	—	7 mars	—	—	136
CXXX.	—	21 mars	—	—	137
CXXXI.	—	28 mars	—	—	138
CXXXII.	—	25 avril	—	—	138
CXXXIII.	—	17 mai	—	—	139
CXXXIV.	—	21 mai	—	—	140
CXXXV.	—	28 juin	—	—	141
CXXXVI.	—	17 juillet	—	—	142
CXXXVII.	—	5 août	—	—	143
CXXXVIII.	—	5 août	—	—	144
CXXXIX.	—	16 août	—	—	145
CXL.	—	19 septembre	—	—	146
CXLI.	—	10 octobre	—	—	147
CXLII.	—	24 octobre	—	—	148
CXLIII.	—	7 novembre	—	—	149
CXLIV.	—	14 décembre	—	—	149
CXLV.	—	27 décembre	—	—	151
CXLVI.	—	28 janvier	1617.	—	152
CXLVII.	—	26 février	—	—	153
CXLVIII.	—	5 avril	—	—	154
CXLIX.	—	7 avril	—	—	155
CL.	—	4 juillet	—	—	155
CLI.	—	10 juillet	—	—	158

Lettres.					Pages.
CLII.	Metz. . . .	17 juillet	1617.	De Flavigny	160
	Texte de l'arrêt de condamnation de la maréchale d'Ancre.				161
CLIII.	Metz. . . .	29 juillet	1617.	De Flavigny	161
CLIV.	—	5 août	—	—	163
CLV.	—	25 septembre	—	—	164
CLVI.	—	19 janvier	1618.	—	165
CLVII.	—	28 janvier	—	—	166
CLVIII.	—	28 juin	—	—	168
CLIX.	—	14 juillet	—	—	170
CLX.	—	14 août	—	—	171
CLXI.	—	21 août	—	—	172
CLXII.	—	12 octobre	—	—	173
CLXIII.	—	17 juillet	1619.	—	174
CLXIV.	—	21 août	—	—	175
CLXV.	—	8 septembre	—	—	176
CLXVI.	—	10 octobre	—	—	177
CLXVII.	—	22 octobre	—	—	178
CLXVIII.	—	21 décembre	—	—	180
CLXIX.	—	1er janvier	1620.	—	182
CLXX.	—	8 janvier	—	—	184
CLXXI.	—	7 février	—	—	186
CLXXII.	—	14 février	—	—	188
CLXXIII.	—	19 mars	—	—	189
CLXXIV.	—	17 avril	—	—	190
CLXXV.	—	1er mai	—	—	191
CLXXVI.	—	28 mai	—	—	194
CLXXVII.	—	11 juin	—	—	195
CLXXVIII.	—	14 août	—	—	196
CLXXIX.	—	19 août	—	—	197
CLXXX.	—	8 septembre	—	—	198
CLXXXI.	—	14 septembre	—	—	199
CLXXXII.	—	6 octobre	—	—	200
CLXXXIII.	—	10 novembre	—	—	201
CLXXXIV.	—	15 décembre	—	—	201
CLXXXV.	—	1er janvier	1621.	—	202
CLXXXVI.	—	1er janvier	—	—	204
CLXXXVII.	—	10 janvier	—	—	206
CLXXXVIII.	—	11 février	—	—	207
CLXXXIX.	—	12 février	—	—	208
CXC.	—	19 février	—	—	209
CXCI.	—	9 mars	—	—	210
CXCII.	—	14 septembre	—	—	211
CXCIII.	—	30 septembre	—	—	213
	Liste des tués et blessés devant Montauban				214

Lettres.					Pages.
CXCIV.	Metz. . . .	7 novembre	1621.	De Flavigny	215
CXCV.	—	14 décembre	—	—	217
CXCVI.	—	28 décembre	—	—	218
CXCVII.	—	28 décembre	—	—	219
CXCVIII.	—	1er janvier	1622.	—	219
CXCIX.	—	10 janvier	—	—	220
CC.	(*sans lieu, ni date, ni signature*)				221
CCI.	Metz. . . .	7 février	1622.	De Flavigny	222
CCII.	—	10 février	—	—	223
CCIII.	—	23 février	—	—	225
CCIV.	—	14 mars	—	—	225
CCV.	—	23 mars	—	—	226
CCVI.	—	18 avril	—	—	228
CCVII.	—	7 mai	—	—	229
CCVIII.	—	21 mai	—	—	230
CCIX.	—	14 juin	—	—	232
CCX.	—	2 juillet	—	—	233
CCXI.	—	6 août	—	—	234
CCXII.	—	13 août	—	—	235
CCXIII.	—	30 août	—	—	236
CCXIV.	—	5 septembre	—	—	238
CCXV.	—	14 septembre	—	—	239
CCXVI.	—	20 septembre	—	—	240
CCXVII.	—	7 octobre	—	—	241
CCXVIII.	—	22 octobre	—	—	243
CCXIX.	—	6 novembre	—	—	243
CCXX.	—	15 novembre	—	—	245
	Supplique présentée au roi par les députés des Églises réformées				246
CCXXI.	Metz. . . .	28 novembre	1622.	De Flavigny	247
CCXXII.	—	21 décembre	—	—	249
CCXXIII.	—	28 décembre	—	—	250
CCXXIV.	—	19 janvier	1623.	—	251
CCXXV.	—	22 janvier	—	—	252
CCXXVI.	—	7 février	—	—	253
CCXXVII.	—	7 février	—	—	254
CCXXVIII.	—	17 février	—	—	255
CCXXIX.	—	24 mars	—	—	256
CCXXX.	—	31 mars	—	—	257
CCXXXI.	—	18 avril	—	—	258
CCXXXII.	—	30 avril	—	—	260
CCXXXIII.	—	19 mai	—	—	261
CCXXXIV.	—	19 mai	—	—	263
CCXXXV.	—	24 juillet	—	—	264

Lettres.					Pages.
CCXXXVI.	Metz. . . .	10 août	1623.	De Flavigny	265
CCXXXVII.	—	19 août	—	—	266
CCXXXVIII.	—	31 août	—	—	267
CCXXXIX.	—	25 septembre	—	—	268
CCXL.	—	21 octobre	—	— . . .	270
CCXLI.	—	23 novembre	—	—	271
CCXLII.	—	25 décembre	—	—	272
CCXLIII.	—	2 février	1624.	—	273
CCXLIV.	—	7 février	—	—	274
CCXLV.	—	14 février	—	—	275
CCXLVI.	—	7 mars	—	—	276
CCXLVII.	—	14 mars	—	—	277
CCXLVIII.	—	26 juin	—	—	278
CCXLIX.	—	24 août	—	—	280
CCL.	—	21 novembre	—	—	280
CCLI.	—	3 décembre	—	—	281
CCLII.	—	14 décembre	—	—	283
CCLIII.	—	10 mars	1625.	—	283
CCLIV.	—	24 mars	—	—	284
CCLV.	—	21 mai	—	—	284
CCLVI.	—	12 juin	—	—	285
CCLVII.	—	20 juin	—	—	286
CCLVIII.	—	7 juillet	—	—	287
CCLIX.	Verny . . .	10 septembre	—	—	288
CCLX.	Metz. . . .	25 novembre	—	— . . .	289
CCLXI.	—	17 janvier	1626.	—	290
CCLXII.	—	10 février	—	—	290
CCLXIII.	—	30 mars	—	—	292
CCLXIV.	—	21 avril	—	—	293
CCLXV.	—	26 mai	—	—	294
	NOTE				296
CCLXVI.	St-Germain.	18 février	1679.	Jalon.	297
CCLXVII.	Metz. . . .	11 octobre	1681.	—	298
CCLXVIII.	—	13 janvier	1682.	—	300
CCLXIX.	—	3 février	—	—	302
CCLXX.	—	28 février	—	—	304
CCLXXI.	—	3 mars	—	—	306
CCLXXII.	—	7 mars	—	—	309
CCLXXIII.	—	10 mars	—	—	310
	Copie d'une lettre de Dunkerque, 20 février 1682. . . .				312
CCLXXIV.	Metz. . . .	14 mars	1682.	Jalon.	314
CCLXXV.	—	31 mars	—	—	315
CCLXXVI.	—	4 avril	—	—	318
CCLXXVII.	—	11 avril	—	—	319

Lettres.					Pages.
CCLXXVIII.	Metz. . . .	14 avril	1682.	Jalon.	322
CCLXXIX.	—	19 mai	—	—	321
CCLXXX.	—	30 juin	—	—	322
CCLXXXI.	—	14 juillet	—	—	323
CCLXXXII.	—	18 juillet	—	—	326
CCLXXXIII.	—	15 août	—	—	328
CCLXXXIV.	—	22 août	—	—	331
	Copie d'une lettre de Versailles, 8 août 1682.				331
CCLXXXV.	Metz. . . .	25 août	1682.	Jalon.	333
CCLXXXVI.	—	5 septembre	—	—	335
CCLXXXVII.	—	8 septembre	—	—	338
CCLXXXVIII.	—	15 septembre	—	—	339
CCLXXXIX.	—	29 septembre	—	—	340
CCXC.	—	24 octobre	—	—	342
CCXCI.	—	27 octobre	—	—	344
CCXCII.	—	31 octobre	—	—	347
	Épigramme au roi sur la naissance du duc de Bourgogne.				349
CCXCIII.	Metz. . . .	3 novembre	1682.	Jalon.	349
CCXCIV.	—	22 novembre	—	—	352
CCXCV.	—	24 novembre	—	—	352
CCXCVI.	—	28 novembre	—	—	354
CCXCVII.	—	1er décembre	—	—	355
	Copie d'une lettre de Turin, 16 novembre 1682 . . .				355
	Copie d'une lettre de Versailles, 21 novembre 1682. . .				356
CCXCVIII.	Metz. . . .	12 décembre	1682.	Jalon.	357
CCXCIX.	—	15 décembre	—	—	359
CCC.	—	26 décembre	—	—	361
CCCI.	—	29 décembre	—	—	363
CCCII.	—	2 janvier	1683.	—	365
CCCIII.	—	19 janvier	—	—	367
CCCIV.	—	2 février	—	—	370
CCCV.	—	6 février	—	—	372
CCCVI.	—	16 février	—	—	373
CCCVII.	—	23 février	—	—	375
CCCVIII.	—	27 février	—	—	376
	Copie de la réponse de la reine Christine de Suède au cardinal Azolini				377
CCCIX.	Metz. . . .	9 mars	1683.	Jalon.	378
CCCX.	—	23 mars	—	—	380
CCCXI.	Paris. . . .	7 avril	—	(*Non signée*)	381
CCCXII.	Metz. . . .	10 avril	—	Jalon.	382
CCCXIII.	—	17 avril	—	—	383
CCCXIV.	—	20 avril	—	—	383
CCCXV.	—	27 avril	—	—	384

Lettres.					Pages.
CCCXVI.	Metz. . . .	11 mai	1683.	Jalon.	386
CCCXVII.	—	22 mai	—	—	389
CCCXVIII.	—	1er juin	—	—	392
CCCXIX.	—	7 juin	—	—	394
CCCXX.	—	12 juin	—	—	395

NOTES. 397

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS DANS LE VOLUME 439

TABLE CHRONOLOGIQUE DES LETTRES CONTENUES DANS LE VOLUME . . 455

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE QUINZE MARS MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX

PAR BERGER-LEVRAULT ET Cie

A NANCY

Alsatiques

L'ALSACE FRANÇAISE. — Souvenirs pendant la Révolution, par [illegible]. 1881. Beau vol. grand in-8°, par et beau broché . . . 5 fr.
Quelques exemplaires sur papier de Hollande . . . . . 12 fr.

SOUVENIRS D'ALSACE. — Chasse. — Pêche. — Industrie. — Lettres, par [illegible]. 1882. Jolis volume gr. in-12, broché . . . 3 fr.
Quelques exemplaires sur papier de Hollande . . . . . 5 fr.

LES CHANTS DU PAYS ALSACE, par *Charles et Paul Lehr*. Jolis volume in-12, de 96 pages, à 2 couleurs, illustré par *G. Jundt*, 1882. . . . 2 fr.
Il a été tiré quelques exemplaires sur papier de Hollande . . . . . 3 fr.

L'ANCIENNE ALSACE A TABLE. Étude historique et archéologique sur les festins, les mœurs et les usages culinaires de l'ancienne province d'Alsace, par *Charles Gérard*, avocat, 2e édition, 1882. Magnifique volume grand in-8°, caractères elzéviriens, titre de chapitres, culs-de-lampe et initiales ornées, style Renaissance, titre rouge et noir. Tirage sur papier vélin broché . . . . . 8 fr.

Tirage spécial de 65 exemplaires numérotés à la presse :
3 sur papier de Chine n° 1 à 3 . . . . . 30 fr.
15 — Whatman n° 4 à 18 . . . . . 20 fr.
50 — de Hollande n° 19 à 68 . . . . . 25 fr.

ÉTUDES GAMBRINALES. Histoire et archéologie de la bière, et principalement de la bière de Strasbourg, par *Ferd. Fuchs*. 1882. Un vol. grand in-8°, caractères elzéviriens, titre rouge et noir. Tirage sur papier vélin, br. . 10 fr.
50 exemplaires numérotés, sur papier de Hollande . . . . . 25 fr.

LES ARTISTES DE L'ALSACE AU MOYEN-AGE, par *Charles Gérard*, 2 forts volumes gr. in-8°, titre rouge et noir, broché . . . . . 12 fr.

ESSAI D'UNE FAUNE HISTORIQUE DES MAMMIFÈRES SAUVAGES DE L'ALSACE, par *Charles Gérard*. Un volume gr. in-8°, titre rouge et noir, broché. 5 fr.

LES BUCHERONS ET LES SCHLITTEURS DES VOSGES. Quarante-trois dessins originaux sur pierre, par *Théophile Schuler*. Texte par *Alfred Michiels*. Album grand in-4°, cartonnage bradel, avec couverture lithographiée . . . . . 12 fr.

CHANTS D'ALSACE-LORRAINE. — LA GUERRE, par *Auguste Judlin*. Plaquette elzévirienne in-12, impression noir et rouge sur papier chamois. . . . 3 fr.

L'ALSACE NOBLE, suivie du livre d'or du patriciat de Strasbourg, d'après des documents authentiques et en grande partie inédits, par *Ernest Lehr*, docteur en droit. 3 magnifiques volumes in-4°, imprimés sur papier de luxe, contenant : 1° un frontispice composé par *H. Zuber* ; 2° 8 tableaux généalogiques synoptiques ; 3° 15 portraits hors texte ; 4° 31 planches d'armoiries en chromolithographie ; 5° 2 grandes cartes coloriées de l'Alsace féodale en 1789 ; 6° 200 vues et portraits dans le texte. Prix, broché . . . . . 200 fr.
Reliure d'amateur . . . . . 225 fr.
Il ne reste que quelques exemplaires.

REVUE ALSACIENNE, organe des intérêts alsaciens et lorrains, littérature, histoire, sciences, poésies, beaux-arts, publiée sous la direction d'*Eugène Seinguerlet*. Paraissant en 12 livraisons mensuelles d'environ 3 feuilles gr. in-8°. Cinquième année, 1881-1882. Prix par an, pour Paris . . . . . 10 fr.
Départements et étranger. . . . . 12 fr.

POÉSIES, par *Édouard Siebecker*. (*Sous presse.*)

Nancy imp. Berger-Levrault et Cie.